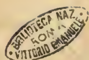




6
6 L
21


Scuto cir-cumdabit te Veritas ejus. Psal. 90
HISTOIRE DU LUTHE-RANISME.
DOCT. MART. LUTH. OPER. T. II.
P. le Pautre jn. Jacques Jollain Sculpsit

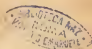


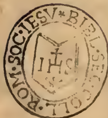
HISTOIRE
DU
LUTHERANISME.

PAR

LE P. LOUIS MAIMBOURG,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.









A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

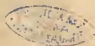
M. DC. LXXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.


le Pautre in. Jacques Jollain fecit

AU ROY.


IRE,



Aprés avoir fait la guerre & la paix, comme VOSTRE MAJESTÉ

a sceû faire l'une & l'autre, avec toute la gloire qu'on peut aquerir ; Elle pourra voir dans l'Histoire que j'ay l'honneur de luy presenter pour cette année, qu'Elle a plus fait encore, en domtant l'Hérésie, & en rendant à l'Eglise la paix que cette Rebelle troubloit.

En effet, on y verra que Charles-Quint, tout victorieux qu'il fut de la prodigieuse armée des Lutheriens, ne put néanmoins jamais, je ne diray pas vaincre, mais non pas mesme affoiblir le Lutheranisme. Il fallut enfin qu'il cedast ; & il se vit contraint, aprés bien du sang répandu, d'accorder à ce pernicieux parti tout ce qu'il voulut, & de partager en quelque maniére son Empire avec la secte de Luther, la laissant domi-

ner, comme elle domine encore aujourd'huy, dans une partie tres-considerable de l'Allemagne. Cela fait connoistre que l'Hérésie est un ennemi plus à craindre dans un grand Royaume *que ne le sont les armées les plus formidables. C'est cependant,* SIRE, *cét ennemi que* VOSTRE MAJESTÉ *a domté, & mis en un estat où il ne peut plus nuire qu'à luy-mesme. Et ce qui est encore plus merveilleux, c'est que sans employer en cela cette force victorieuse à laquelle rien n'a pû résister jusqu'à maintenant, Vous avez heureusement exécuté par vostre sagesse, & par vostre zele, ce que vos Prédecesseurs n'ont pû faire avec le fer & le feu, & aprés une infinité de combats.*

Vos derniers Edits soustenus de cette

autorité que toute la Terre révere, & sous laquelle tout plie sans résistance, ont réduit aux abois le Calvinisme, qui se voit tous les jours abandonné de ceux à qui ces Edits, bien plus efficaces que toutes les disputes des Controversistes, ont ouvert les yeux, par la grace que Dieu leur a donnée en mesme temps, pour découvrir le foible, & la honte de cette secte, & pour voir en suite qu'on ne s'y peut sauver non plus pour le temps que pour l'Eternité. De-sorte que si aprés avoir fait l'histoire du Lutheranisme, je me trouve obligé d'écrire celle du Calvinisme qui en est la suite, j'espere que j'auray le plaisir d'en faire voir non seulement la décadence, mais aussi l'anéantissement, par la réduction de tous nos Protestans

testans à l'Eglise, sous le glorieux Regne *de* LOUÏS LE GRAND.

C'est, SIRE, *par ces mesmes voyes également douces & efficaces, que* VOSTRE MAJESTÉ *a fait cesser les troubles que certaines opinions, qui tendoient à établir en France une nouvelle espece de Calvinisme sous un autre nom, y avoient excitez; & qu'Elle a réüni tous les esprits dans le centre de l'unité Catholique, en faisant rendre au Saint Siége l'obéïssance que l'on doit aux Constitutions Apostoliques qui en sont canoniquement émanées.*

Ainsi l'Eglise Gallicane joüit maintenant par vos soins de cette profonde paix, aprés laquelle il y avoit déja plus d'un siécle qu'elle soupiroit inutilement. Et

dans cette paix, quel appuy, quelles graces, & quelle ſource inépuiſable de bienfaits ne trouve-t-elle pas tous les jours dans voſtre Royale protection, pour la conſervation de ſes Droits & de ſes Privileges, pour le maintien de ſon autorité & de ſa diſcipline, pour la propagation de la Foy, pour l'extirpation de l'Héreſie & des nouveautez dangereuſes, & pour le ſolide établiſſement de la vraye piété Chreſtienne?

D'autre part auſſi, quel attachement du Clergé de France au ſervice d'un ſi puiſſant & ſi généreux Protecteur! Quelle force, pour maintenir avec une égale fermeté les Libertez de noſtre Egliſe, & les Droits de voſtre Couronne, contre tous ceux qui oſeroient entreprendre de les

choquer! Et enfin, quelles marques éclatantes de ſa reconnoiſſance n'a-t-il pas tout nouvellement données dans les Actes de ſon Aſſemblée, & dans cette proteſtation ſolennelle qu'il a faite, que rien ne peut eſtre capable de le ſéparer des intereſts d'un Roy ſi zelé pour le bien de l'Egliſe? Ce ſera là toûjours un témoignage irreprochable à la poſterité, que l'accord qui doit eſtre entre le Sacerdoce & la Royauté ne fut jamais plus parfait en France, depuis la fondation de la Monarchie, que ſous voſtre Regne.

Voila, SIRE, *ce qui Vous rend encore plus grand devant Dieu que Vous ne l'eſtes devant les hommes, par la grandeur des choſes que Vous avez ſi juſtement entrepriſes, & ſi glorieuſement*

executées. Et c'est enfin ce qui attirera sur VOSTRE MAJESTÉ *les grandes benedictions du Ciel; que luy souhaite de toute l'ardeur de son ame celuy qui se tient trop heureux de pouvoir écrire la verité librement, & fort en repos sous la protection d'un si Grand Roy. C'est,*

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTÉ,

Le tres-humble, tres-obéïssant, & tres-fidelle sujet & serviteur, LOUÏS MAIMBOURG, de la Compagnie de JESUS.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

Le Dessein de cét Ouvrage, & ce qui le rend plus difficile à faire que les autres. Quelle a esté l'occasion du Schisme & de l'Herésie de Luther. L'origine des Indulgences ; le bon & le mauvais usage qu'on en fit dans l'ancienne Eglise, & les Héresies qui sont venuës des abus qui s'y sont commis. Le Pontificat de Leon X. Son humeur, & son caractere. Les Indulgences qu'il fit publier pour la fabrique de Saint Pierre de Rome. Les grands abus qui se commirent dans cette publication, ce qui donna occasion à la révolte de Luther. La naissance, le caractere, la profession, & le portrait de ce Martin Luther. Il presche non-seulement contre les abus, mais aussi contre la vraye doctrine des Indulgences. Ses premiers combats contre les Dominicains, & contre le Docteur Ekius. Il est cité à Rome, & puis renvoyé devant le Cardinal Caïetan Legat en Allemagne. L'histoire de la Conference qu'il eût à Ausbourg avec ce Legat. Ce qu'on peut dire pour & contre la conduite du Cardinal. Les nouvelles erreurs de Luther, qui est protegé de Frideric Electeur de Saxe. La mauvaise conduite du Nonce Miltitz, qui flate bassement Luther. L'avantage que cét Herétique en tire. Histoire de la fameuse dispute de Lipsic entre le Docteur Ekius, Luther, & Carlostad. L'insolence de Luther en écrivant au Pape. La Bulle de ce Pape contre Luther, qui la fait brusler. L'élection de Charles-Quint, qui se déclare d'abord contre Luther, duquel cepen-

dant le parti se fortifioit tous les jours. Erasme est pour luy. La naissance, le caractere de ce célebre Grammairien. Histoire de la Diéte de Wormes, où Luther fut entendu, & condamné par Charles-Quint, qui le mit au ban de l'Empire. Sa retraite au Chasteau de Westberg. Il fait force Livres, pour soustenir ses anciennes erreurs, & pour en publier de nouvelles. Il est condamné par la Sorbonne. Henri VIII. Roy d'Angleterre écrit contre luy, & en reçoit le titre de Défenseur de la Foy. Les furieux emportemens de Luther contre la Sorbonne & contre le Roy d'Angleterre. Histoire de la révolte de Carlostad, qui se fit Sacramentaire & Iconoclaste, & de Luther, qui sortit de sa retraite pour le réprimer. La Version du Nouveau Testament que fit Luther, & le mal qu'elle produisit dans l'Allemagne. Les faussetez & les corruptions de cette Version découvertes par d'habiles Docteurs, qui s'attirerent la haine & la persécution de la cabale Lutheriene. Les nouveaux Réglemens de Luther. La Diéte de Nuremberg, qu'il tire à son avantage. Histoire du changement de Religion qui se fit en Dannemark & en Suéde. L'horrible perfidie & cruauté de Christierne II. Roy de Dannemark. Histoire de Gustave Ericson Roy de Suéde, & de Frideric Roy de Dannemark, & comment ils se firent Lutheriens. La Diéte de Nuremberg favorable aux Lutheriens. Assemblée des Princes Catholiques à Ratisbone, pour empescher le progrés du Lutheranisme qui se répand dans une grande partie de l'Allemagne. Luther quitte son habit d'Augustin. Sa rupture éclatante avec Erasme, qui écrit contre luy pour défendre le franc Arbitre. En quoy consiste sur ce point l'hérésie de Luther, qui répond à Erasme.

LIVRE SECOND.

Histoire de la guerre des Païsans Lutheriens, qui vouloient la liberté que Luther avoit preschée. Il s'y oppose en vain. Leurs horribles desordres, & leur entiére défaite à la bataille de Frankusen. Le mariage sacrilege de Luther. Il

tasche en vain de débaucher le Cardinal Albert de Brandebourg Archevesque de Mayence. On tasche inutilement de faire passer en Angleterre sa Version du Nouveau Testament. Le Roy d'Angleterre maltraite Luther par sa réponse à la lettre flateuse qu'il luy écrivit. Philippes Lantgrave de Hesse se fait Lutherien. La Diéte de Spire, où les Lutheriens furent les plus forts. La défaite & la mort pitoyable de Loüis Roy de Hongrie. Histoire lamentable de la prise & de la desolation de Rome. Les causes de cette guerre. Ce que fit Charles-Quint pour y réüssir. L'arrivée du Duc de Bourbon, qui défend Milan, & prend le Chasteau. La conduite trop timide & inconstante du Pape Clement. La surprise de Rome par Hugues de Moncade, & par les Colonnes. Georges Comte de Fronsperg grand Lutherien leve une armée de Lutheriens pour l'Empereur. L'origine, & le portrait de ce Comte. Le chemin qu'il prit pour entrer en Italie. Le combat de Borgoforte, où Dom Jean de Medicis fut blessé d'un coup de fauconneau dont il mourut. La jonction de cette armée avec celle du Duc de Bourbon. Description de sa marche, & de son merveilleux passage depuis le Plaisantin jusqu'à Rome. Etrange aveuglement de ceux qui gouvernoient à Rome, & les causes de la ruine de cette Ville. Mauvaise conduite du Seigneur Rence de Ceri, qui en avoit entrepris la défense. Présages de la desolation de Rome. Le Duc de Bourbon harangue les Officiers de son armée. La confusion où l'on estoit dans Rome. Portrait du Duc de Bourbon. L'ordre qu'il donne pour l'attaque qu'il fait faire en quatre endroits. Sa blesseûre, sa mort, & son éloge. L'horrible desolation de Rome par l'avarice & par la cruauté des Espagnols & des Italiens, & par l'impiété des Allemans Lutheriens. Seconde Diéte de Spire favorable aux Catholiques. Les Lutheriens protestent contre son Decret, d'où est venu le nom de Protestans. *Le Siége de Vienne par Soliman. Généreuse réponse de Charles-Quint aux Protestans. La Conference de Marpourg entre les Lutheriens & les Zuingliens. Histoire de la Confession d'Ausbourg. La vraye cause de la convocation de cette Diéte. Les articles de la Confession dressez par Melancton. La superbe entrée de Charles-Quint à*

Ausbourg. La magnifique Procession du Saint Sacrement qui s'y fit. Le portrait de ce Prince. Il défend les Presches à Ausbourg, à quoy Luther mesme déclare qu'on doit obéir. Digression sur l'obéïssance qu'on doit aux Souverains dans les choses où il n'y a point de peché manifeste. Les Conferences qu'on tint entre les Catholiques & les Lutheriens sur la Confession d'Ausbourg, & sa condamnation dans la Diéte.

LIVRE TROISIE'ME.

L'Archiduc Ferdinand est éleû Roy des Romains. La ligue de Smalcalde. La Pacification de Nuremberg en faveur des Protestans. L'Empereur à la teste de son armée contre Soliman, qui se retire sans honneur à Constantinople. Le Pape Clement consent à la convocation du Concile; les Protestans le refusent. La mort de ce Pape, & ses qualitez. L'Exaltation de Paul III. Promotion de Cardinaux d'un grand mérite. Eloge du Cardinal de Schomberg. Les soins que le Pape apporte pour la convocation du Concile. Histoire du Nonce Pierre Paul Verger, & son Apostasie. Sa Conference avec Luther. Ambassade de Guillaume du Bellay aux Princes assemblez à Smalcalde. Insigne imposture de Sleidan contre l'honneur de François I. Martin Bucer se soumet à Luther. La Bulle de la Convocation du Concile à Mantoüe portée aux Protestans, qui la refusent. Ligue des Princes Catholiques contre les Protestans. La mort du Duc Georges de Saxe bon Catholique, & le changement de Religion dans ses Estats par Luther. Joachin II. Electeur de Brandebourg se fait Lutherien. La passion qu'a Charles-Quint de retenir le Milanois l'empesche de ruiner le Lutheranisme comme il le pouvoit, & luy fait ratifier le Traité de Francfort favorable aux Protestans. Histoire de la Diéte de Ratisbone, où l'on presenta une Exposition de Foy qui ne contenta ni les Catholiques, ni les Protestans, ausquels néanmoins Charles-Quint accorda ce qu'ils prétendoient, afin qu'il pust faire la guerre au Roy François, Malheureuse expédition d'Alger. Indiction du

du Concile de Trente que le Pape est contraint de differer. Histoire de l'Archevesque de Cologne Herman de Weiden, qui se fit Lutherien par foiblesse, sous prétexte de dévotion & de réforme; son portrait, & son caractere. L'éloge & la défense du Docteur Jean Gropperus contre les calomnies de Sleïdan & de Theodore de Beze. Histoire de la Diéte de Spire, où Charles-Quint s'unit avec les Princes Protestans, au dépens de la Religion, contre François I. Le Bref du Pape sur ce sujet à Charles-Quint; la réponse de ce Prince. La guerre qu'il fait en France. La paix de Cressy. Les deux Princes s'unissent pour la convocation du Concile de Trente. Diéte de Wormes, où les Protestans refusent le Concile. L'ouverture de ce Concile, & les Sessions I. II. III. IV. *&* V. *L'Empereur fait sous-main ses préparatifs pour la guerre. Le Colloque de Ratisbone, d'où les Protestans s'évaderent. Insolence brutale de Martin Luther. L'histoire de sa mort, & son veritable caractere. Histoire de Jean Diaz Espagnol Lutherien, assassiné pour cela par son frere. La Diéte de Ratisbone, où l'Empereur se résout à faire la guerre tout ouvertement aux Protestans.*

LIVRE QUATRIE'ME.

Ligue entre le Pape & l'Empereur. Les motifs qui obligent ce Prince à entreprendre cette guerre. Il la déclare aux Protestans comme à des Rebelles. Le Pape aussi la leur déclare comme à des Héretiques. Les Protestans se mettent en campagne avec une prodigieuse armée. Schertel s'empare de la Forteresse de la Chiuse. Fautes du Duc de Saxe & du Lantgrave de Hesse Chefs des Confederez. Jonction de l'armée du Pape avec celle de Charles-Quint. Description de son Camp auprés d'Ingolstad. L'armée des Confederez s'avance, & le canonne inutilement durant plusieurs jours. L'ordre & la disposition des deux armées. Valeur & conduite de l'Empereur en cette occasion. Retraite des Confederez. L'Empereur les poursuit, & dissipe enfin cette grande armée. Le Duc

Maurice fait heureusement une grande diversion dans la Saxe. L'Electeur y accourt, l'en chasse, & défait le Marquis Albert de Brandebourg. La pluralité des Chefs ruine les armées. La marche de l'Empereur contre l'Electeur de Saxe. Le fameux passage de l'Elbe. La Bataille de Mulberg, où l'Electeur est défait, & pris. Vanité des prodiges qu'on dit qui précederent la victoire. Comment l'Empereur reçoit le Saxon qu'on luy amene prisonnier. Grandeur de l'action de Charles-Quint en cette journée. Admirable constance & fermeté d'esprit du Duc de Saxe. Description de Wittemberg, sa reddition, & le Traité de l'Electeur, qui perdit son Electorat, dont le Duc Maurice son cousin fut investi. La soumission du Lantgave, & sa prison. Diéte d'Ausbourg, où les Protestans promettent de se soumettre au Concile. Ce qui se fit en ce Concile durant la guerre contre les Protestans. La sixiéme, septiéme & huitiéme Session. Histoire de ce qui s'est fait au sujet de la Translation du Concile à Boulogne. L'Empereur fait protester à Rome & à Boulogne contre cette Translation. Le biais que le Pape prit adroitement pour éluder cette protestation. Les maux qui vinrent de la Translation du Concile.

LIVRE CINQUIE'ME.

*L'Occasion qui fit naistre l'*Interim. *Ceux qui en firent le projet. L'Empereur demande au Pape des Legats pour faire conjointement avec ses Theologiens une formule de créance commune aux deux partis. Le Pape s'y accorde. Les Cardinaux & les Ministres du Roy Henri II. s'y opposent, & au rétablissement du Concile à Trente. Ce que contient l'*Interim. *Comment il fut accepté dans la Diéte. Ce qu'on a dit pour & contre l'*Interim. *Les Protestans sont ceux qui se déclarent le plus hautement contre cette Constitution Imperiale. Autre Constitution de Charles-Quint pour la réformation des mœurs & de la discipline. Il punit ceux qui refusent son* Interim. *Les diverses Sectes d'Interimistes. Division entre les Lutheriens. Synodes Provinciaux conformes à*

LIVRE SIXIE'ME.

Trente. L'Empereur & les Rois y consentent. La Bulle de la convocation de ce Concile. Les Centuriateurs de Magdebourg publient leurs Centuries. Assemblée des Princes Protestans à Naumbourg. Ils n'y purent convenir d'une créance commune. Deux Nonces du Pape à cette Assemblée pour les inviter au Concile; leurs Harangues, & la réponse qu'on leur fit. L'Ambassade de Commendon aux Princes Protestans; son voyage aux Païs-Bas, où il fait cesser des troubles qu'excitoit la doctrine de Baius. Histoire de ce Docteur, & les suites que son parti a eû jusqu'à maintenant. L'Ambassade de L'Evesque de Phare aux Villes Protestantes. Histoire du rétablissement du Concile & de ce qui s'y est passé jusqu'à sa fin. Histoire de Gebhard Truchsés Archevesque de Cologne qui se fit Lutherien. Sa débauche, son mariage sacrilege; la guerre qu'il fit pour se maintenir, sa défaite, & sa misérable fin. Histoire de Jean Roy de Suéde & du P. Possevin Jesuite qui receût son abjuration. Le Comte de la Gardie negotie avec le Pape pour la conversion du Roy. Histoire de ce Comte. Quelles choses empescherent le rétablissement de la Religion Catholique en Suéde. Charles Duc de Sudermanie usurpe la Couronne sur Sigismond Roy de Pologne son neveu pour maintenir le Lutheranisme en Suéde. L'estat où se trouve aujourd'huy cette Hérésie.

Pag. 70. lig. 6. fit, *lis.* fift. *p. 99. à la marge* modo, *lis.* nullo modo.

Il y a quelque chose à corriger dans mes deux derniéres Histoires de la premiére édition. Dans celle de la Décadence de l'Empire pag. 441. lig. dern. qu'aprés, *lis.* qu'avant. *Dans celle du Grand Schisme d'Occident pag. 300.* vers la fin d'Octobre, *lis.* de Septembre. *C'est tout ce qu'il y a de considerable à corriger dans ces deux Histoires.*

HISTOIRE



HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE PREMIER.



A résolution que j'ay prise d'écrire exactement l'Histoire de ces derniéres Hérésies qui ont séparé de l'Eglise Catholique, une grande partie de l'Occident, m'engage à des choses si difficiles, qu'en ce moment mesme que je me mets en estat de l'exécuter, j'avoûë franchement que je suis fortement tenté de l'abandonner. Car il

ne s'agit plus, comme dans mes autres Histoitres, de raconter ce qui s'est fait il y a déja plusieurs siécles, à quoy personne maintenant ne prend plus aucun interest. J'ay pû alors suivre mon inclination fort librement, & satisfaire au devoir d'un Historien, en disant nettement la verité, sans crainte, comme sans danger, de m'attirer la haine & l'indignation de ceux qui s'en offensent, quand il ne leur est pas avantageux qu'elle se produise. Mais icy, je suis obligé d'approcher de nos jours, & de faire connoistre bien des choses, qui donneront peut-estre du chagrin à des gens, qui, ou pour l'engagement qu'ils ont dans un parti, ne peuvent souffrir ce qu'on dit peu favorablement de l'autre; ou pour la part que quelques-uns de leurs ancestres ont eûë dans les intrigues qu'il faut déveloper, s'imaginent que leur honneur y est interessé.

De plus, comme il faut necessairement que tous les Royaumes, & tous les Estats de l'Europe entrent dans mon ouvrage, puis qu'il n'y en a point qui ne fasse une partie tres-considérable du sujet que je dois traiter: outre que c'est une terrible entreprise que de vouloir embrasser à la fois tant de choses si differentes; il est bien malaisé de découvrir les secrets mouvemens de tant de gens si éloignez de nous, qui ont agi dans cette grande révolution, & avec lesquels je ne puis avoir eû de commerce

que par l'entremise des livres, qui ne racontent la pluspart du temps que les évenemens, sans pénetrer plus avant dans les causes, & dans les motifs, en quoy consiste l'ame de l'Histoire. Ajoustez à cela, que je n'ay plus, comme auparavant, l'avantage de dire des choses, qui n'estant que tres-peu connuës dans le monde pour leur antiquité, pouvoient attirer agréablement, & mesme satisfaire la curiosité de mon Lecteur. Comme il a oûï mille fois parler de Luther & de Calvin, & que toutes nos Histoires sont pleines des changemens, des desordres, & des guerres que leur Schisme à causez dans toute l'Europe : il faudra que je trouve dans moy-mesme de quoy le contenter, sans l'aide de la nouveauté à son égard, & du plaisir qu'on a d'apprendre ce que l'on ne sçait pas encore.

Cela sans doute me pouvoit, & peut-estre aussi me devoit détourner de mon dessein. Mais la grandeur & la diversité de tant de choses merveilleuses, que l'on sçait à la verité, mais seulement en général ; la promesse que l'on m'a faite de me fournir d'excellens mémoires, tirez des plus riches Bibliotheques ; & l'esperance que je puis raisonnablement concevoir, qu'on aura trop de générosité pour s'offenser de la verité, qui ne paroistra dans mon ouvrage qu'avec tout le respect qu'elle doit aux personnes dont elle parle, m'ont fait enfin ré-

ſoudre à paſſer pardeſſus tout ce qui s'oppoſoit à l'exécution d'une entrepriſe ſi hardie. Je la vais commencer pour le ſervice de l'Egliſe, à la gloire de Dieu, dont l'aſſiſtance & la protection que j'implore, a toûjours ſouſtenu viſiblement, & fortifié ma foibleſſe, qui ſans ce ſecours favorable euſt aſſeûrément ſuccombé dans mes autres travaux.

Ann. 1517.

L'Egliſe Catholique joüiſſoit d'une profonde paix vers le commencement du ſeiziéme ſiécle, & toutes les Puiſſances de l'Europe reconnoiſſoient l'autorité ſupréme, & tenoient la foy du Saint Siége : lors que le plus grand, & le plus pernicieux de tous les Schiſmes ſe forma preſque tout-à-coup d'un tres-petit commencement, dont il faut d'abord que je donne en peu de mots la connoiſſance, qui doit eſtre le fondement de cette Hiſtoire. La créance des Catholiques a toûjours eſté que le Fils de Dieu a donné à ſon Egliſe le pouvoir de délier le pecheur pénitent, non ſeulement des liens de ſes pechez, par les mérites de la Paſſion de Jeſus-Chriſt qu'on luy applique au Sacrement de Pénitence ; mais auſſi des liens de la peine qu'il devroit ſubir en ce monde ou en l'autre, afin de ſatisfaire à la juſtice divine pour les pechez qu'il commet aprés le Bapteſme. C'eſt ce qui s'appelle Indulgence, & l'on ne la donne jamais qu'en ſatisfaiſant pleinement à Dieu par le prix infini des ſouffrances de ſon Fils qu'on

Matth. 16. Matth. 18. Quæcunque ſolveritis ſuper terram, &c.

luy offre pour le payement de cette dette. C'est ainsi que Saint Paul, à la priére de ceux de Corinthe, remit à cét incestueux qu'il avoit excommunié, le reste de la peine qu'il devoit souffrir pour un si grand crime; & que les Evesques des premiers siécles rendoient la paix aux Apostats, & les réconcilioient à l'Eglise, en leur abregeant le temps de la pénitence canonique par l'intercession des Martyrs, & en consideration de leurs souffrances, jointes à celles du Sauveur du monde qui les rendoient précieuses devant Dieu.

1517.

2. Cor. 2.

Tertull. & Cypr. passim.

Cét usage qui a toûjours perseveré dans l'Eglise aprés les persecutions, se trouve autorisé, non seulement par les anciens Papes, comme Saint Grégoire, selon la remarque de Saint Thomas, & Leon III. mais aussi par les Conciles de Nicée, d'Ancyre, & de Laodicée, par celuy de Clermont où l'on commença à donner l'Indulgence pour les Croisades, & par ceux de Latran, de Lyon, de Vienne, & de Constance. Clement VI. dans sa Decretale ou Constitution receûë généralement de toute l'Eglise, déclare, en exposant ce dogme de la Foy, que Jesus-Christ nous a laissé un tresor infini de mérites & de satisfactions surabondantes de sa Passion, de celles de la Sainte Vierge, qui fut l'innocence mesme, & des Saints qui ont satisfait par leurs pénitences volontaires, ou par leur Martyre, beaucoup au-delà de ce qu'ils

V. Christian. Lup. de Syn. tom. 5. dissert. de Indul. c 5.

Ap. S. Th. in 4. d. 20. q. 1. ar. 3.

Ludger. ap. Sur. t. 2. post vit. S. Suisbert.

Conc. Nic. c. 11. al. 12.

Conc. Ancy. c. 5.

Conc. Laod. c. 2.

C. Unigenitus.

1517. avoient mérité de peines, pour leurs pechez remis au Sacrement de Pénitence. De plus, que les Pasteurs de l'Eglise, & sur tout les Papes qui sont les Souverains dispensateurs de ce tresor, le peuvent appliquer aux vivans, par la puissance des Clefs, & aux morts, par voye de suffrage, pour les delivrer de la peine deûë à leurs pechez, en tirant, & offrant à Dieu de ce tresor autant qu'il en faut pour satisfaire à cette dette.

Il faut avoûër néanmoins, que comme l'on peut abuser des choses les plus saintes, & le plus saintement établies, il s'est aussi glissé de tout temps d'assez grands abus dans la distribution de ces graces de l'Eglise, ou de ces Indulgences. En effet, Saint Cyprien s'est plaint assez souvent de ces abus; tantost de ce que les Martyrs donnoient sans discernement leurs lettres à toutes sortes de pecheurs; tantost de ce que les Evesques leur accordoient trop tost, & trop facilement, ces Indulgences; & quelquefois mesme de ce que des Martyrs, & de simples Prestres, avoient eû la présomption de donner l'Indulgence qu'il n'appartenoit qu'aux Evesques d'accorder. Sur quoy Tertullien, Novatien, & quelques autres qui les ont suivis dans une condüite si déraisonnable, au lieu de s'attacher précisément aux abus, pour arracher, s'ils pouvoient, du champ de l'Eglise, cette yvraye qui nuisoit au bon grain, ont attaqué

Cyprian. Ser. de lapſ. ep. 10. 11. 12. 15. 23. 27.

L. de pudic. c. ult. Wicleſſt. Waldenſ.

les Indulgences mesmes, contre lesquelles ils se 1517.
sont furieusement emportez, ne voyant pas, par un aveuglement volontaire & tres-criminel, que le mauvais usage qu'on peut faire de ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, ne donne pas droit de s'en prendre, comme ils ont fait brutalement, à la chose sainte dont on abuse. Or c'est là justement ce que l'Auteur du Schisme & de l'hérésie dont je parle, fit à cette occasion que je vais dire.

Celuy qui remplissoit alors, depuis environ cinq ans, le Siége de Saint Pierre, estoit Leon X. de la tres-illustre Maison de Medicis, duquel on peut dire fort veritablement, qu'ayant esté élevé par la faction des jeunes Cardinaux à cette dignité supréme de l'Eglise à l'âge de trente-sept ans, il y fit éclater toutes les perfections d'un grand Prince, sans avoir toutes V. Pallavic. l. 1. c. 2. & 11 celles d'un grand Pape. Or comme, suivant son inclination naturelle qui le portoit à tout ce qu'il y a de grand & de magnifique, il avoit entrepris d'achever le superbe édifice de la Basilique de Saint Pierre que Jules II. son Prédecesseur avoit commencé, & que d'ailleurs son Epargne estoit épuisée par les dépenses excessives qu'il faisoit en toutes sortes de magnificences, qui estoient beaucoup plus d'un puissant Monarque de la terre, que du Vicaire de celuy dont le Royaume n'est pas de ce monde : il eût recours, à l'exemple du Pape Jules, aux In-

1517. dulgences qu'il fit publier par tout, avec la permission de manger des œufs & du fromage en Caresme, & de se choisir un Confesseur, à tous ceux qui contribuëroient ce qu'on demandoit d'eux pour la fabrique de Saint Pierre. Il faut reconnoistre de bonne foy que les Papes qui sont venus depuis, ont esté bien plus réguliers dans la dispensation de ces tresors spirituels, & que l'on fit alors certaines choses qu'on ne feroit pas aujourd'huy, & qui rendirent odieuses, particuliérement en Allemagne, ces Indulgences de Leon, quoy-que tres-bonnes en elles-mesmes. Car on dit que ce Pape ne fit point de difficulté de donner d'abord à la Princesse Cybo sa sœur, ce qui reviendroit de ces Indulgences qu'on publieroit dans la Saxe, & dans les païs circonvoisins jusqu'à la mer Baltique; & qu'il en usa de la sorte, pour récompenser la Maison de Cybo des grands secours qu'il en avoit receûs dans sa necessité, lors qu'il fut contraint de sortir de Florence, & de se retirer à Gennes.

L. 3. diplom. Leon. L. 1. & 2. diplom. secret. Sadolet.

Sadol. l. 11. ep. 1. Spond. ad hunc ann. n. 4.

Guicciard. l. 13. V. Pallavic. loc. cit.

De plus, il y a des Auteurs qui asseûrent que l'on mit en quelque maniére ces Indulgences en parti, & que pour avoir promptement de l'argent comptant, on afferma tout ce qu'on en pouvoit tirer à ceux qui en donnoient le plus, & qui en suite, non-seulement pour se rembourser, mais aussi pour s'enrichir par un commerce si honteux, faisoient choisir des Prédicateurs

Paul. Lang. in Chron. Citiz. Guicciard. l. 13. Flor. de Raim. l. 1. c. 8. Pallavic. l. cit.

dicateurs d'Indulgences & des Questeurs qu'ils croyoient les plus propres, estant bien payez, à faire en sorte que le peuple, pour gagner ces Pardons, contribuast tout ce que ces avares & sacrileges partisans en prétendoient tirer. Et certes, il est certain que ces Questeurs qui furent établis par tout pour recevoir les oblations des Fidelles, en mesme temps que l'on commença sous Urbain II. à publier l'Indulgence pour les Croisades, se relaschérent insensiblement dés ce temps-là, vaincus par leur avarice, & commirent enfin de grands abus dans l'exercice de leur charge. De sorte qu'il fallut, pour arrester le cours d'un desordre si scandaleux, qu'Innocent III. au Concile de Latran, & Clement V. en celuy de Vienne, y employassent les Canons de l'Eglise. Aussi l'un des chefs sur lesquels le Concile de Constance fit le procés au Pape Jean XXIII. fut d'avoir donné le pouvoir à un de ses Légats d'établir des Confesseurs qui pussent donner l'absolution de tous les pechez, & remettre toute la peine à ceux qui payeroient ce à quoy ils seroient taxez; d'où l'on tira de tres-grandes sommes d'argent, mais ce ne fut qu'en trompant les Fidelles, & en scandalisant horriblement l'Eglise Catholique: ce sont-là les propres termes du Concile.

1517.

Christ. Lup. de Synod. t. 5. Dissert. de Indulg. c. 4.

Conc. Lat. sub Inn. III. c. 62.

Concil. Const. sess. 11. art. 22. Absolvere possent à pœna & à culpa, certis tamen pecuniis taxatis mediantibus, de quibus maximas pecuniarum summas exhausit & extorsit, Christi fideles seducendo, & statum ac vitam Ecclesiæ Catholicæ enormiter scandalizando.

Nonobstant toutes ces précautions, on ne peut nier qu'il ne se soit encore glissé, par l'a-

1517. varice des particuliers, de grands abus dans la publication de ces Indulgences de Leon. Ce Pape les avoit adressées au Prince Albert frere de l'Electeur Joachim de Brandebourg, & Archevesque de Mayence & de Magdebourg, pour les faire publier en Allemagne. Ce Prélat, qui estoit de grande autorité, & d'un rare mérite, & que Leon fit deux ans aprés Cardinal, donna cette commission à Jean Tetzel Dominicain, Inquisiteur de la Foy, qui, quelque temps auparavant, s'estoit acquité d'une pareille charge, au grand profit des Chevaliers Teutoniques, pour lesquels il avoit amassé de grandes sommes, en preschant les Indulgences qu'ils avoient obtenuës pour la guerre contre les Moscovites. L'Inquisiteur ne manqua pas de s'associer en cét employ les Religieux de son Ordre. Quelques-uns de ces Prédicateurs ne manquerent pas aussi de leur costé, comme il arrive assez souvent, d'outrer le sujet qu'ils traitoient, & d'exagerer tellement le prix & la valeur des Indulgences, qu'ils donnerent occasion au peuple de croire qu'on estoit asseûré de son salut, & de delivrer les ames du Purgatoire aussitost qu'on auroit donné l'argent qu'on demandoit pour les Lettres qui témoignoient qu'on avoit gagné l'Indulgence; ce qui causa sans doute du scandale, comme les Princes assemblez à la Diéte de Nuremberg s'en plaignirent au Pape Adrien VI. successeur de Leon,

Cochl. Act. Luth.

V. Fl. de Ram. l. 1. c. 8. Et Spond. ad hunc ann. Ioach. Camer. lib. de Bell. Smalcald. Paul. Lang. in Chron. Citizen.

Massa. l. 20. Erasm. ep. 12. ad Alb. P. Eber. in Cal. Hist. Polyd. Verg. l. 8. c. 4. P. Christ. Lup. de Conc. t. 5. differ. de Indulg. c. 4. Legatio Princ. ad Adrian. VI.

Mais ce qui l'augmenta beaucoup, & qui pensa plus d'une fois exciter de grands troubles parmi le petit peuple, fut qu'on voyoit les Commis de ces partisans qui avoient acheté le profit de ces Indulgences, faire tous les jours grand' chere dans les cabarets, & employer en toutes sortes de débauches une partie de cét argent, que les pauvres disoient qui leur estoit cruellement ravi, puis qu'on faisoit par cét espece de trafic & de vente des Indulgences, une grande diversion des aumosnes qu'on leur eust faites.

1517. *Paul. Lang. loc. cit. Guicciard. l. 13. Ioachim. Camerar. de bello Smalcald. Flor. de Raem. loc. cit. Christ. Lup. & alii.*

A la verité ces abus sont rapportez par tant d'Auteurs célebres, qui en ont écrit en termes bien plus forts que moy, & en toutes sortes de Langues, en Latin, en François, en Italien, & en Allemand, qu'un Historien qui entreprendroit de les supprimer, auroit bien de la peine à y réüssir. L'on ne peut aussi nier que ces abus n'ayent esté du moins l'occasion qui a fait naistre le Lutheranisme, comme tout le monde en convient, & le Saint Concile de Trente le fait assez entendre dans la derniére Session. Mais ce seroit une fort grande injustice de s'en vouloir prendre aux Religieux d'un Ordre aussi saint & aussi utile à l'Eglise que celuy de Saint Dominique, parce que quelques-uns de leurs Confreres d'Allemagne, sans en estre avoûëz de leurs Superieurs, en dirent beaucoup plus qu'il ne falloit, en preschant ces Indulgences, &

Abusus verò qui in his irrepserunt, & quorum occasione insigne hoc Indulgentiarum nomen ab hæreticis blasphematur emendatos, & correctos cupiens, præsenti decreto generaliter statuit pravos quæstus pro his consequendis, unde plurima in Christiano populo abusuum causa profluxit, omninò abolendos esse.

1517. que des Commis qui n'estoient pas de leur Ordre, firent tous ces desordres scandaleux. Cependant ce fut de-là que Jean Stupitz, Vicaire Général des Augustins en Allemagne, prit occasion de se déclarer hautement contre des gens qu'il n'aimoit pas trop d'ailleurs, & qui abusoient manifestement de leur ministere.

Cochl. Act. Luth. C'estoit un homme de beaucoup d'esprit, de grande qualité, adroit, éloquent, tres-bien fait de sa personne, & fort consideré de Frideric Duc de Saxe, qui se servoit de luy, particuliérement dans l'Université de Wittemberg, que ce Prince avoit établie depuis quelques années. Or soit que ce Vicaire eust du chagrin de ce qu'on avoit préferé les Dominicains aux Religieux de son Ordre, qui avoient eû auparavant en Saxe ce mesme employ, qu'ils croyoient qu'on donnoit aux autres à leur préjudice; soit qu'il fust veritablement touché des desordres visibles qui se commettoient, en publiant ces Indulgences: il en fit ses plaintes au Duc, & résolut de s'opposer de toute sa force aux Dominicains. Et comme il crût qu'il auroit besoin d'aide contre des adversaires aussi puissans & aussi redoutables que ceux-cy, il voulut se servir contre eux de celuy de tous ses Religieux, & mesme de tous les Docteurs, qui avoit alors, sans contredit le plus de vogue & de réputation dans l'Université de Wittemberg, à sçavoir du fameux Martin Luther,

qui fut le principal auteur de ce malheureux Schisme. 1517.

Il nasquit à Islebe Ville du Comté de Mansfeld l'an mil quatre cens quatre-vingts-trois; non pas d'un Incube, ainsi que quelques-uns, pour le rendre plus odieux, l'ont écrit sans aucune apparence de verité, mais comme naissent les autres hommes; & l'on n'en a jamais douté, que depuis qu'il devint héresiarque, ce qu'il a bien pû estre, sans qu'il soit besoin pour cela de substituër un Diable à la place de son pere Jean Luder, & de deshonorer sa mere Marguerite Linderman par une si infame naissance. Ces deux personnes, qui estoient d'assez médiocre condition, ne laisserent pas de prendre grand soin de le bien faire élever aux études; & il y réüssit si bien à Magdebourg, à Issenac, & à Erford où il prit le degré de Maistre és Arts à l'âge de vingt ans, qu'il s'acquit par tout la réputation de surpasser de beaucoup tous ses compagnons d'étude en esprit & en sçavoir. Il avoit mesme en ce temps-là de la crainte des jugemens de Dieu, qui le faisoient trembler; & il fut tellement touché de la mort soudaine d'un de ses amis, & si fort épouvanté d'un grand éclat de tonnerre, & d'un coup de foudre dont il pensa estre frapé, que quittant ses études de Droit qu'il avoit commencées, il s'alla rendre, malgré ses parens, au Monastere des Peres Augustins d'Er-

Philip. Melanct. t. 2. oper. Luth. I. Micrælii vit. Luth. Cochl. Act. Luth. Sur. in comm. Chytra. Saxon. l. 7.

1517. ford, qui le receûrent avec joye, comme un sujet de grand mérite, qu'ils esperoient qui feroit honneur à leur Ordre. En effet, il y fit de grands progrés dans les hautes sciences, ausquelles il s'appliqua avec une grande assiduité; de sorte que comme il passa bientost pour le plus bel esprit & le plus habile homme de son Ordre en Allemagne, le Vicaire Général qui travailloit fort à l'avancement de l'Université de Wittemberg, l'y appella pour y prescher, & pour y enseigner en mesme temps la Philosophie. Il s'acquita de ces emplois avec grand applaudissement, & se rendit si considerable parmi ses Freres, qu'il fut député à Rome pour y accorder certains differends, qui faisoient alors deux partis contraires dans l'Ordre; & il fit paroistre tant d'habileté & de bonne conduite en cette négotiation, qui luy réüssit, qu'à son retour à Wittemberg le Vicaire Général voulut absolument qu'il prist le bonnet de Docteur en Theologie; ce qui se fit avec grande solennité, l'Electeur de Saxe qui l'avoit oüi prescher avec beaucoup de satisfaction, ayant voulu faire fort magnifiquement la dépense de cette feste; & en suite le nouveau Docteur, qui estoit alors âgé de trente ans, leût avec grand concours & applaudissement de ses auditeurs la Théologie & les saintes Lettres.

Autor. cit. Spond. ad hunc ann. n. 2. 3.

C'estoit un homme d'un esprit vif & subtil; naturellement éloquent, disert & poli dans sa

langue, infiniment laborieux, & si assidu à l'étude, qu'il y passoit quelquefois les jours entiers, sans mesme se donner le loisir de prendre un morceau; ce qui luy acquit une assez grande connoissance des Langues & des Peres, à la lecture desquels, & sur tout à celle de Saint Augustin, dont il fit un tres-mauvais usage, il s'estoit fort attaché, contre l'ordinaire des Théologiens de son temps. Il avoit la complexion forte & robuste pour durer au travail, sans détriment de sa santé; le temperament bilieux & sanguin, ayant l'œil penétrant & tout de feu; le ton de voix agréable, & fort élevé quand il estoit une fois échaufé; l'air fier, intrépide & hautain, qu'il sçavoit pourtant radoucir, quand il vouloit, pour contrefaire l'humble, le modeste, & le mortifié, ce qui ne luy arrivoit pas trop souvent; & sur tout dans l'ame un grand fonds d'orgueïl & de présomption, qui luy inspiroit le mépris de tout ce qui n'entroit pas dans ses sentimens, & cét esprit d'insolence brutale avec laquelle il traita outrageusement tous ceux qui s'opposerent à son heresie, sans respecter ni Roy, ni Empereur, ni Pape, ni tout ce qu'il y a de plus sacré & de plus inviolable sur la terre; incapable au reste de rétracter ce qu'il avoit une fois avancé: colere, vindicatif, impérieux, voulant toûjours estre le maistre, & aimant fort à se distinguer par la nouveauté de sa doctrine, qu'il vouloit

1517. Pallavic. l. 1. c. 4.

1517. établir dans son école sur les ruines de celles des plus grands génies, à sçavoir d'Aristote, de Saint Thomas, de Scot, de Saint Bonaventure, & des autres Scholastiques qu'il disoit avoir corrompu la vraye Philosophie, & les solides veritez de la Theologie Chrestienne. Voilà le veritable caractere de Martin Luther, dans lequel on peut dire qu'il y eût un grand mélange de quelques bonnes & de plusieurs mauvaises qualitez, & qu'il fut bien plus débauché encore dans l'esprit que dans les mœurs, & dans sa vie, laquelle passa toûjours pour assez réguliére tandis qu'il vescut dans le Cloistre avant son hérésie, qui acheva de luy corrompre l'esprit & le cœur.

Or ce fut cét homme, qui estoit alors dans la force de son âge à trente-quatre ans, & dans une haute réputation à Wittemberg, que le Vicaire Général des Augustins lascha contre les Dominicains qui preschoient en l'année mil cinq cens dix-sept les Indulgences du Pape Leon dans la Saxe. Luther, qui aimoit la gloire, ravi d'avoir une si belle occasion de paroistre, & de faire parler de luy, monte en chaire, déclame terriblement contre les Questeurs & Prédicateurs d'Indulgences; & passant des abus des particuliers qu'il pouvoit legitimement reprendre, au décri des Indulgences mesmes, il dit qu'elles apportent plus de dommage que d'utilité; qu'elles ne sont que pour les lasches Chrestiens

Cochl. Act. Luth.

Concio Luth. de Indulg. t. 1.

Chrestiens qui veulent s'exempter de bien faire, 1517.
& de porter la Croix de Jesus-Christ, puis qu'elles ne remettent que les pénitences qu'on doit imposer aux pecheurs, & les bonnes œuvres qu'on appelle satisfactoires, c'est à dire, les priéres, les mortifications de la chair, & les aumosnes qui sont les fruits de Pénitence qu'on est obligé de faire durant toute sa vie, selon l'Evangile. En suite il exhorte ses auditeurs à donner plustost pour l'amour de Dieu aux pauvres l'argent qu'on leur demande pour la fabrique de Saint Pierre sur la fausse asseûrance qu'on leur donne qu'ils tireront de grands profits de ces Indulgences, qui ne sont, disoit-il, ni de conseil, ni de précepte, & ne servent de rien ni pour ce monde ni pour l'autre.

Cochl. ibid.

En mesme temps il écrivit à l'Archevesque de Mayence & de Magdebourg, le conjurant de remedier aux grands desordres que causoient les Questeurs d'Indulgences, & de faire desabuser le peuple, qui, séduit par leurs prédications, croyoit qu'en achetant des lettres d'Indulgences, il estoit asseûré de son salut, sans se mettre en peine de travailler à l'acquerir par de vrais fruits de Pénitence. Il prit cette occasion pour envoyer à cét Archevesque quatre-vingts-quinze Propositions, qu'il afficha le mesme jour, veille de la Toussaints, aux portes de l'Eglise de Wittemberg, non pas, disoit-il, pour les asseûrer & les soustenir comme veritables,

Epist. Luth. ad Albert. Mogunt. t. 1.

1517. mais ſeulement pour les examiner dans une diſpute reglée, afin qu'on puſt s'éclaircir de la verité; & cependant il en avoit déja fort affirmativement avancé pluſieurs dans ſes ſermons des Indulgences & de la Pénitence. Il eſt certain que parmi tant de propoſitions, il y en a de veritables que l'on peut fort bien ſouſtenir; mais il y en a auſſi beaucoup de tres-fauſſes, contre le treſor de l'Egliſe, contre la puiſſance du Pape, & contre la valeur des Indulgences, qu'on voyoit bien que cét adroit & malicieux Docteur vouloit abolir, en faiſant ſemblant de vouloir ſeulement s'inſtruire.

C'eſt pourquoy, le Dominicain Jean Tetzel qui ſe trouvoit fort maltraité avec ſes Queſteurs dans ces Theſes, leur en oppoſa cent ſix autres qu'il propoſa à Francfort ſur l'Oder. Il fit meſme bruſler, comme Inquiſiteur de la Foy, celles de Luther, dont les Diſciples, pour venger leur maiſtre, bruſlerent auſſi publiquement à Wittemberg celles du Jacobin. Et ce fut là comme le ſignal de la guerre qui ſe fit depuis, ſans relaſche, non-ſeulement entre les Auguſtins & les Jacobins, mais auſſi entre les Catholiques & le parti Lutherien, qui commença deſlors à ſe former contre l'Egliſe. En effet, le fameux Docteur Ekius, tres-ſçavant homme, & Profeſſeur en Theologie à Ingolſtad d'une part, & de l'autre Sylveſtre Priéraſque Dominicain, Maiſtre du Sacré Palais, écrivirent contre les

Ap. Luther. t. 1. Cochla. Act. Luth.

Ann. 1518.

Theses de Luther, qui leur répondit d'abord 1518.
d'une maniére assez paisible contre son naturel.
Il écrivit mesme un assez long traité contenant les preuves, & les autoritez de la sainte Escriture & des Peres desquelles il se servoit pour appuyer ses propositions, & il les envoya à Jerôme Evesque de Brandebourg son Prélat Diocesain, & au Pape Leon avec des lettres extrémement soumises, dans lesquelles il proteste qu'il recevra le jugement de sa Sainteté sur cette doctrine, comme celuy de Jesus-Christ mesme, qui parle par sa bouche.

Luther. t. 1.

Ep. Luth. ad Leonem, die S. Trin.

Soit que Luther fust alors veritablement dans cette disposition comme il l'a protesté plus d'une fois, disant qu'il n'estoit pas encore en ce temps-là desabusé de ses vieilles erreurs ; soit qu'il eust tout un autre sentiment dans l'ame que celuy qu'il exprimoit par ses paroles, ce qui n'est pas trop du génie de cét homme, qui n'estoit gueres d'humeur à faire long-temps l'hypocrite : il est certain que cette conduite luy attira la bienveillance & l'approbation de bien des gens, qui crûrent qu'il agissoit de bonne foy, ne cherchant que la verité, & que c'estoit à tort que ses adversaires, dont il découvroit les fourbes & les abus, le traitoient d'hérétique. Ce qui rendit sa cause encore plus plausible, fut que Jacques Hostraten Inquisiteur Dominicain écrivant contre luy, exhorta le Pape à n'employer plus contre un si mé-

Luth. præf. 1. tom. Ad Præfat. Latom. t. 2.

Cochl. Act. Luth.

Luth. contra Iac. Hostrat. t. 1.

1518. chant homme, que le fer & le feu pour en délivrer au-plustost le monde; & que Sylvestre Priérasque au lieu de réfuter solidement, comme il le pouvoit faire, ce que Luther luy avoit répondu dans son écrit, en fit un autre tout rempli d'excessives exagérations de la puissance & de l'autorité du Pape, qu'il éleve infiniment au dessus de tous les Conciles, dont il parle en des termes que Rome mesme n'approuveroit pas: ce qui donna lieu à Luther de rendre cette autorité odieuse aux Allemans, & de faire diversion, en s'attachant avec ardeur à un point si délicat, duquel il ne s'agissoit point alors. Tant il importe, quand on agit contre les hérétiques, de se tenir précisément dans ce que la Foy nous enseigne, sans donner à contre-temps, & par préoccupation d'esprit, dans des questions litigieuses, où l'on donne à son adversaire l'avantage de pouvoir soustenir son sentiment, avec autant de droit que l'on en a de le combatre.

Epitom. Respons. Sylvest. ad M. Luth. ap. Luth. t. 1.

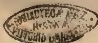
Cependant, comme on poursuivoit toûjours à Rome l'accusation qu'on avoit intentée contre Luther, dont la doctrine contenuë dans ses écrits estoit manifestement contraire à celle de l'Eglise, le Pape le cita pour comparoistre dans soixante jours à Rome devant les Juges qu'on luy assigna, qui furent Jerôme des Genutiis Evesque d'Ascoli, Auditeur de la Chambre Apostolique, & Sylvestre Priérasque Maistre du

Sacré Palais, qui avoit déja declaré juridiquement que les propositions de Luther estoient héretiques. Cette citation se fit avant mesme qu'on eust receû la lettre que l'Empereur Maximilien écrivit de la Diéte d'Ausbourg à Leon, pour le prier de vouloir au-plustost terminer cette affaire par son jugement, l'asseûrant qu'il feroit exécuter tout ce qu'il en ordonneroit. Mais à la priére du Duc de Saxe, & de l'Université de Wittemberg qui écrivirent en faveur de Luther, le Pape consentit que la cause s'examinast en Allemagne, & commit pour en juger le Cardinal Caïetan Thomas de Vio son Légat qui estoit alors à Ausbourg. Le Duc Frideric obligea Luther à se presenter devant ce grand homme, que son rare mérite, reconnu de tout le monde, faisoit encore beaucoup plus respecter que sa pourpre. Il obéït à cét ordre, & se rendit le douziéme d'Octobre à Ausbourg, aprés avoir receû un saufconduit de l'Empereur, sans lequel, suivant l'avis de ses amis, il ne voulut pas comparoistre.

1518. — 7. August. — Epist. Maximil. ad Leon. t. 1. Luth. — Act. Luth. ap. Caïetan. Ep. Univers. ad Carol. Miltit. & ad Leon. Luth. t. 1.

Le Cardinal le receût d'abord fort humainement; & sans vouloir entrer en dispute, ce qui en effet ne convenoit pas à sa dignité, ni à sa qualité de Juge, il luy dit de la part du Pape qu'il falloit qu'il révoquast les erreurs contenuës dans ses écrits, & qu'il promist de ne les plus soustenir. Luther répond qu'il ne croit pas avoir enseigné d'erreurs, & prie qu'on luy en montre quel-

Act. Luth. ap. Card. Caïet. t. 1. Cochl. Act. Luth.



1518. ques-unes. Le Legat luy en marque deux; l'une, que contre la Constitution de Clement VI. il nie que les mérites infinis de Jesus-Christ soient le tresor des Indulgences; & l'autre, que pour estre justifié, il faut seulement croire d'une foy ferme, & sans en douter, que tous nos pechez nous sont pardonnez quand on en a du repentir, ce qui est contre l'Escriture, qui nous asseûre que l'homme ne peut jamais estre asseûré, & sçavoir de toute certitude qu'il est en grace. Luther qui avoit leû cette Clementine, dit à cela qu'il n'est pas obligé d'y déferer, parce qu'elle ne fait que rapporter l'opinion de Saint Thomas, en citant l'Escriture à contre-sens; outre qu'il l'expliqua selon son sens, par une de ces fausses distinctions, que l'esprit de l'homme fertile en ces sortes d'illusions, invente assez facilement pour soustenir tout ce qu'il veut avec quelque apparence de raison. Et comme aprés une assez longue contestation sur ce point-là, sans passer au second, il vit que le Légat qui n'avoit pas lieu d'estre satisfait de ses réponses, le pressoit toûjours de se rétracter, sans vouloir entrer plus avant en dispute, il demanda du terme pour déliberer jusqu'au jour suivant, auquel il comparut avec un Notaire, & des témoins, en presence de quatre Sénateurs d'Ausbourg. Alors il fit sa protestation, par laquelle il déclare qu'il se soumet, en tout ce qu'il a dit & qu'il a fait, au jugement de

l'Eglise Romaine; que n'ayant rien proposé que 1518.
par maniére de dispute pour s'instruire de la verité, contre laquelle il ne croit pas avoir rien écrit, il ne peut ni ne doit se rétracter, qu'on ne luy ait montré qu'il a failli, comme il peut avoir fait, estant homme sujet à se tromper; qu'il s'offre à rendre raison, soit dans la dispute, soit par écrit, de tout ce qu'il a dit, & qu'il est prest de s'en tenir à ce qu'en jugeront les Universitez de Basle, de Fribourg & de Louvain, & sur tout celle de Paris, qui est, dit-il, la mere des Sciences, & qui a esté de tout temps la plus florissante dans les études de Théologie.

Enfin, comme aprés avoir presenté dans un long écrit ses raisons, & les passages sur lesquels il prétendoit appuyer ses erreurs, le Legat, sans y déferer, luy ordonnoit toûjours de se rétracter, sur peine des Censures Ecclesiastiques, & qu'il luy eût mesme défendu, s'il n'obéïssoit, de se plus presenter devant luy: il fit afficher de nuit son appel au Pape, & se retira promptement à Wittemberg, craignant, ou faisant semblant de craindre que le Cardinal ne le fist arrester, avec le Vicaire Stupitz qui le favorisoit. Il écrivit néanmoins au Legat des lettres fort honnestes, en le loûant de la bonté avec laquelle il l'avoit receû, & s'excusant de ce qu'il luy avoit parlé d'une maniére moins respectueuse qu'il ne devoit. Mais il en

1518. écrivit à d'autres de toutes contraires, & mesme au Pape, se plaignant de la dureté, ou plustost, dit-il, de la tyrannie insupportable de ce Cardinal, qui vouloit l'obliger à se dédire, sans luy faire voir qu'il avoit failli, & qui n'avoit jamais voulu accepter ce qu'il luy avoit offert, à sçavoir de ne plus parler des ces Indulgences, pourveû qu'on obligeast aussi ses adversaires à se taire.

Paul. Suav. Flor. de Rem. V. Pallavic. l. 1. c. 20. & 13. Cardin. Sadolet. l. 11. ep. 1.

Je sçay que quelques-uns ont blâmé la conduite du Légat, soit pour n'avoir pas sceû bien ménager l'esprit de ce Docteur, qu'on pouvoit réduire par un peu plus de douceur, soit pour avoir esté trop favorable à ces Jacobins ses confreres, qui avoient publié les Indulgences d'une maniére peu conforme à l'esprit de l'Eglise, ce qui avoit esté l'occasion de ces dangereux troubles. Je n'ignore pas aussi d'autre part, qu'il y a des gens qui l'excusent, & qui soustiennent qu'il devoit agir comme il fit, selon les ordres exprés qu'il avoit de faire rétracter Luther, ou de s'asseûrer de sa personne ; ce qu'il eust fait sans doute, sans le saufconduit, que ce Moine adroit voulut avoir de l'Empereur, avant que de comparoistre devant le Legat.

Pallavic. hist. Conc. Trid. l. 1. c. 10.

Pour moy, qui n'ay nul caractere pour juger de ce differend, qui n'est pas encore bien décidé, je diray seulement qu'il me semble que l'on pouvoit terminer cette affaire, en prenant Luther par son propre écrit. Car il n'y avoit pour

pour cela qu'à s'en tenir à la protestation qu'il 1518.
avoit faite juridiquement de se soumettre au jugement de l'Eglise Romaine, qu'à envoyer ensuite au Pape les raisons qu'il avoit données par écrit pour la défense de ses propositions, & cependant imposer silence aux uns & aux autres, comme luy-mesme le demandoit, jusqu'à ce que le Pape eust terminé leur differend par la Sentence qu'il eust prononcée. Car comme le Duc de Saxe, l'Université de Wittemberg, & toute l'Allemagne reconnoissoient encore alors l'autorité du Pape, il eust fallu necessairement que Luther, qui venoit de protester si solennellement qu'il la reconnoissoit aussi, s'y fust soumis: autrement il est évident qu'on l'eust abandonné comme un fourbe & un imposteur. Mais parce que l'on prit une autre voye, on luy donna le loisir d'ajouster à ses premiéres erreurs de nouvelles hérésies, qu'il appelloit de nouvelles lumiéres lesquelles il acquerroit tous les jours par l'étude de l'Ecriture Sainte, qui rendirent enfin ce remede & tous les autres inutiles.

En effet, comme sa réputation & son credit se furent beaucoup augmentez par cette conference, dont il fit courir en Allemagne les Actes à son avantage, il devint plus hardi encore, & plus temeraire à fabriquer de nouveaux dogmes, & sur tout à affoiblir l'autorité du Pape, qu'il ne voulut plus reconnoistre pour juge,

1518. disant qu'il n'y en avoit point d'autre que la parole de Dieu, qui s'explique assez clairement par elle-mesme, sans qu'il soit besoin, pour en avoir la veritable intelligence, de recourir aux Papes, qui sont les premiers, disoit-il, à la corrompre, pour établir, sur les faux sens qu'ils luy donnent, leur injuste & tyrannique domination dans l'Eglise. Il n'alla pas néanmoins d'abord si avant : il crût qu'il devoit encore garder quelques mesures, jusques à ce qu'il fust pleinement asseûré de la protection de Frideric Duc de Saxe, auprés duquel il avoit deux grands patrons, à sçavoir le Vicaire général Stupitz & George Spalatin Secretaire du Duc, qui le servirent efficacement en cette occasion. Ces deux hommes extrémement adroits sceûrent si bien mesnager l'esprit de ce Prince déja fort ébranlé par une lettre tres-éloquente que Luther luy avoit écrite aprés la Conference d'Ausbourg, qu'en faisant réponse au Legat, qui le prioit d'abandonner Luther manifestement hérétique, il luy écrivit assez rudement, qu'ayant envoyé Luther à Ausbourg comme il l'avoit promis, il ne croyoit pas qu'on deust agir avec luy seulement par autorité, pour l'obliger à rétracter ses propositions, sans l'avoir convaincu de leur fausseté par de bonnes raisons ; & que de tres-habiles gens de plusieurs Universitez l'ayant asseûré que la doctrine de ce Docteur estoit tres-bonne, quoy-qu'elle ne fust

Præfat. in resolut. prop. 13. t. 1. p. 311. p. 198. f. vers.

Ep. Luth. ad Frider. Sax. t. 1.

Ep. Frid. Sax. ad Card. Caïet. ibid.

pas favorable à l'intereſt de ceux qui le perſe- 1518.
cutoient, il ne vouloit pas priver ſon Univerſité d'un ſi ſçavant homme, qui en eſtoit l'un des principaux ornemens.

Alors Luther qui vit fort bien qu'on le condamneroit à Rome comme le Legat l'écrivoit au Duc, réſolut de prévenir le Pape, en faiſant une nouvelle proteſtation juridique, par laquelle il déclare qu'encore qu'il ſoit preſt de ſe ſoumettre au jugement du Pape bien inſtruit: néanmoins comme tout Pape qu'il eſt, il peut errer, ainſi que Saint Pierre erra lors qu'il fut repris par Saint Paul, il appelle au Concile général qui eſt pardeſſus le Pape, de tout ce que le Pape pourra faire contre luy. Cependant Leon croyant qu'il appaiſeroit tout ce grand tumulte par une Bulle, en avoit fait une, qui expoſoit & confirmoit la doctrine Catholique touchant les Indulgences, conformément à la Conſtitution de Clement VI. Mais comme le Legat la fit publier en Allemagne quinze jours aprés cette proteſtation de Luther, & que les Indulgences eſtoient déja fort décriées, particuliérement en Saxe, on crût que cette Bulle n'avoit eſté faite que pour l'intereſt du Pape & des Queſteurs qui commençoient à ne trouver preſque plus perſonne qui leur vouluſt rien donner pour ces Indulgences.

28. Novemb. ap. Luth. t. 1.

13. Decemb. ap. eund. t. 1.

V. Pallavic. l. 1. c. 14.

Mais ce qui empeſcha le plus l'effet de cette Bulle, fut que l'Empereur Maximilien, Prince

Ann. 1519. tres-Catholique, & fort zelé pour l'honneur du Saint Siége, mourut presque en mesme temps au commencement de l'année suivante,
17. Ianuar. & que l'Electeur Frideric qui protegeoit Luther, devint le maistre, estant Vicaire de l'Empire, durant l'interregne, en toute cette partie de l'Allemagne, où l'on se gouvernoit selon les loix & les coustumes de la Saxe. Le parti de Luther en devint bientost tres-puissant, & l'on ne parloit de luy dans les Villes & dans la campagne que comme d'un homme envoyé de Dieu pour remedier aux desordres & aux abus qui s'estoient glissez dans l'Eglise, & pour rétablir les Chrestiens dans la liberté de l'Evangile.
Act. Luth. cum Car. Miltit. t. 1. Cochl. Cela le rendit si fier, qu'à peine voulut-il donner audiance au Nonce Charles Miltitz Gentilhomme Saxon, que le Pape, dont il estoit Camerier, envoyoit au Duc pour luy porter la Rose solennellement benite, selon la coustume, le quatriéme Dimanche de Caresme, & pour le prier de ne plus proteger un héretique déclaré.
Cochl. Act. Luth. Le Duc, qui estoit un fort honneste homme, mais qui s'estoit laissé malheureusement prévenir en faveur de Luther, & qui
Pallavic. t. 1. c. 13. d'ailleurs n'estoit pas satisfait de Rome, où l'on avoit refusé à son fils naturel le *gratis* pour un Benefice, receût assez mal, & mesme avec quelque sorte de mépris, le present du Pape, & demeura ferme dans sa premiére résolution qu'il avoit témoignée au Legat Caïetan; & pour ce

qui regarde Luther, il parut bien en cette rencontre que c'est une méchante politique de vouloir remedier à un excès par l'autre qui luy est contraire.

Ce Nonce qui crût devoir prendre tout le contrepied du Legat, qu'on accusoit à Rome d'avoir traité trop durement Luther, donna dans l'autre extrémité, le loûant bassement, & le flatant d'une maniére tout-à-fait indigne de son caractere & de sa qualité. Il poussa mesme la chose si loin, que pour le satisfaire, il luy sacrifia le Dominicain Tetzel son premier adversaire, auquel il dit des choses si fascheuses, & fit de si sanglans outrages, en luy reprochant les abus & les troubles dont il estoit la cause, que le pauvre homme en mourut de chagrin & de dépit, ce qui fit mesme pitié à Luther. Mais enfin ce Nonce n'avança rien par une conduite si peu réguliére & politique; & tout ce qu'il put gagner sur Luther, fut qu'il écrivit au Pape une lettre de soumission, ou plustost de civilité, qui ne servit à rien, parce qu'avec toutes les belles choses qu'il luy disoit, en élevant sa puissance pardessus tout, excepté Dieu seul, il ajoustoit néanmoins en termes respectueux qu'il ne se rétracteroit jamais. Et comme on le pressoit d'accomplir la parole qu'on avoit tirée de luy qu'il iroit à Coblentz pour y terminer cette affaire avec l'Archevesque de Tréves, auquel il vouloit bien s'en rap-

Act. Luth. cum Carol. Miltit.
Pallavic. l. 1. c. 13. & 14.
Il Miltitz si auvilì à parlargli con termini di umiliazione e' di timore, e si contentò di ricevere anche in iscritto risposte ignominiose al Sommo Pontifice.
C. 13. n. 8.

1519. porter, il s'en dégagea sur ce qu'il apprit que le Cardinal Caïetan, qu'il ne pouvoit souffrir, s'y devoit trouver, ajoustant qu'aussi-bien le temps s'approchoit auquel il se devoit rendre à Lipsic avec Carlostad, pour une célebre dispute à laquelle ils s'estoient engagez contre le Docteur Ekius. Voicy comme la chose se passa.

Cochl. Act. disput. Lips. ap. Luth. l. 1. Ep. Phil. Melanct. ap. Eck. ibid.

André Bondestein, communément appellé Carlostad du lieu de sa naissance en Franconie, Docteur & Archidiacre de Wittemberg, celuy qui peu de temps aprés fut le premier & le plus furieux rebelle de Luther, dont il estoit alors l'adorateur, avoit écrit pour la défense des Theses de ce nouveau dogmatiste contre Ekius, qui les avoit fortement combatuës, & qui ne manqua pas de pousser vigoureusement ce nouvel adversaire, qu'il se douta bien que Luther n'auroit garde d'abandonner. En effet, comme Carlostad, homme étourdi, présomptueux, & emporté, eût presenté dans sa replique le cartel à Ekius pour une dispute publique ; Luther, soit qu'il se défiast de la capacité de Carlostad, qu'il sçavoit bien n'estre pas de la force d'Ekius, ou qu'il crust qu'il y alloit de son honneur, de prendre part à ce combat, en voulut estre ; & c'est ce que le Docteur Ekius desiroit passionnément, ne doutant point qu'ayant de son costé la verité & la cause de Dieu qu'il soustiendroit, il ne deust remporter de cette dispute le mesme

Cochl. avantage qu'il avoit eû en plusieurs autres,

d'où il eſtoit toûjours ſorti, avec la gloire d'y 1519.
avoir fait paroiſtre une profonde doctrine, une grande vivacité d'eſprit, & un jugement tres-ſolide joint à une mémoire prodigieuſe. Le Duc George de Saxe, Couſin germain de l'Electeur, & Seigneur de la Ville de Lipſic, qui eſtoit dans ſon partage, deſirant voir aux mains des hommes d'une ſi grande réputation, leur offrit ſon Chaſteau, & toute ſorte de commodité & de ſeûreté pour la diſpute. Et quoyque ni l'Eveſque de Merſebourg, qui avoit Lipſic dans ſon Dioceſe, ni l'Univerſité de cette Ville n'approuvaſſent pas qu'on expoſaſt au jugement du peuple la cauſe de la Religion, on ne laiſſa pas de paſſer outre, & de prendre jour au vingt-ſeptiéme de Juin, auquel les champions ne manquerent pas de ſe rendre à Lipſic. Il eſt vray que Luther qui n'avoit point encore de ſeûreté pour diſputer, le Duc ne l'ayant donnée que pour Carloſtad, n'eſtoit là que pour eſtre ſpectateur & témoin de la diſpute: mais Ekius qui vouloit abſolument avoir affaire à luy, l'ayant aiſément obtenuë pour luy, il fut auſſi de la partie.

Luth. præfat. in 1. tom.

Cette fameuſe action ſe fit dans dans la grand' Sale du Chaſteau, en preſence du Duc, de ſes Conſeillers, du Magiſtrat, des Docteurs & des Bacheliers de l'Univerſité, & d'une infinité de gens accourus des Villes circonvoiſines, où l'on avoit fait courir les Theſes propoſées de part & d'autre,

1519. pour eſtre le ſujet de la diſpute. On convint de la forme & de la regle que l'on garderoit en diſputant, qui fut que chacun diroit à ſon tour fort paiſiblement tout ce qu'il voudroit pour l'oppoſer à ſon adverſaire, ou pour luy répondre. On établit des Scribes qui écriroient fidellement tout ce qui ſeroit dit de part & d'autre, ce qu'Ekius n'euſt pas voulu, parce qu'il croyoit que le temps qu'il faudroit donner à ces Scribes, feroit languir la diſpute. Luther auſſi qui ne vouloit point d'autres Juges que tous les aſſiſtans, ce qui eſtoit n'en vouloir point du tout, voulut bien enfin s'en rapporter aux Univerſitez d'Erford & de Paris, auſquelles on envoyeroit les Actes de cette diſpute pour en juger. Il eſpera qu'elles luy ſeroient toutes deux favorables; l'une, parce qu'il y avoit fait ſes études; & l'autre, parce qu'il croyoit qu'elle ne fuſt pas ſatisfaite du Pape depuis qu'on avoit aboli la Pragmatique Sanction.

Cela établi de la ſorte, Carloſtad parut le premier ſur les rangs contre Ekius, qui aprés qu'on eût proteſté de part & d'autre qu'on ne vouloit rien avancer qui fuſt contre les ſentimens & la doctrine de l'Egliſe Catholique, Ekius combatit celle de Carloſtad & de Luther, touchant le franc arbitre, qu'ils diſent ne pouvoir faire que le mal ſans la grace, & non ſeulement ſans celle de ſecours, qui émeut la volonté, mais auſſi ſans celle que Dieu répand

dans

1519.

dans l'ame par le Saint Esprit pour la sanctifier, c'est-à-dire, sans la charité, de sorte qu'un homme qui ne l'a pas, ne peut rien faire que le mal; & pour le bien, que la volonté n'y contribuë rien, qu'en recevant la grace qui l'opere toute seule dans l'homme, en sorte néanmoins qu'il n'y en ait aucun, quelque juste & saint qu'il puisse estre, qui ne peche mesme dans cette bonne action que Dieu fait en luy. Cette These fut agitée jusqu'au quatriéme de Juillet, que Carlostad fort mal mené par Ekius, & tout hors d'haleine, quita la dispute. Il la reprit encore le quatorziéme & le quinziéme avec aussi peu de succés; & cependant Luther prit sa place, qu'il occupa dix jours entiers.

Ante gratiam, quæ est charitas, non potest fieri ullum opus bonum. *Luth. ep. ad Spalat. t. 2. p. 295.*

Habet se activè ad malum, ad bonum verò tantùm passivè.

Justus in omni opere bono peccat.

On disputa chaque jour le matin & le soir, & la dispute fut sur le Purgatoire, que Luther soustenoit ne se pouvoir prouver par l'Escriture; sur les Indulgences qu'il croyoit inutiles; sur la rémission de la peine qu'il disoit estre inséparable de celle de la coulpe, voulant en suite que tout Prestre la pust donner aussi-bien que le Pape; sur la Pénitence qu'il asseûroit devoir toûjours commencer par l'amour, & non pas par la crainte, sans quoy elle seroit fausse; & sur la Primauté du Pape, qu'il vouloit qui ne fust que de droit humain, & nullement de droit divin. Ce fut principalement sur ce point qu'on disputa plus fortement, & plus longtemps, & l'on voit par les Actes de cette dis-

1519. pute, que les deux combatans, l'un en défendant une bonne cause, & l'autre en l'attaquant, firent paroistre & bien de l'esprit & bien du sçavoir, mais avec cette difference, qu'on vit aisément que la verité soustenuë par un homme de la force du sçavant Ekius, l'emportera toûjours sur l'erreur, quelque appuyée qu'elle puisse estre de la science & des subtilitez d'un bel esprit. En effet, quoy-que suivant la destinée de la pluspart de ces disputes, chacun des deux partis s'attribuast la victoire, il est certain que le Duc George demeura plus ferme que jamais aprés cette dispute dans la Foy Catholique, & qu'outre les Universitez de Louvain & de Cologne, celle de Paris mesme, que Luther avoit acceptée pour juger de sa doctrine, le condamna quelque temps aprés, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Pallavic. l. 1. c. 14.

Cependant le Nonce Miltitz croyant toûjours que par sa patience & par sa douceur, ou plustost par une complaisance basse, & tout-à-fait indigne de la Majesté de celuy qu'il representoit; il pourroit enfin surmonter l'opiniastreté de Luther, s'avisa d'obliger les Peres Augustins à luy envoyer des députez de leur Chapitre général d'Allemagne qu'ils tenoient alors en Saxe, pour le supplier, au nom de tout l'Ordre, de condescendre à ce qu'on demandoit de luy. C'est icy que les Peres de cét Ordre, qui a toûjours rendu de si grands ser-

vices à l'Eglise, & qui a produit de tout temps de si excellens hommes en doctrine & en sainteté, firent bien paroistre qu'ils ne doivent avoir non plus de part à l'infamie de la révolte & de l'apostasie de Luther, que le sacré College des Apostres n'en a eû aux maledictions qu'on donne & qu'on donnera éternellement à Judas pour son abominable trahison. Ils firent par leurs remontrances, par leurs puissantes exhortations, par leurs priéres & par leurs larmes tous les efforts imaginables pour toucher le cœur de ce révolté, & pour ramener ce prodigue & cét égaré dans la maison paternelle, qui est l'Eglise Catholique, dont il estoit sorti par l'hérésie. Mais cela ne servit qu'à le rendre beaucoup plus fier, voyant que ce n'estoit plus par autorité comme auparavant, mais par priére & par soumission que l'on agissoit avec luy. Et de fait, feignant de vouloir bien se relascher en leur considération, il écrivit au Pape, mais il le fit d'une maniére qui fait bien voir que le mal qu'on pensoit guerir par ces lenitifs estoit incurable. Car faisant semblant, par un tour malin qu'il donne à cette lettre, de loûër la personne de Leon, il y parle avec une extréme insolence & tres-indignement de quelques-uns de ses Prédecesseurs, des défenseurs de l'autorité du Saint Siége, de la puissance du Pape laquelle il anéantit; & le traitant enfin d'égal, ou plustost d'inferieur, il s'offre, comme par pitié,

Marginal notes: 1519. — *Ann.* 1520. — *6. April. t. 2. Luth.*

1520. à luy donner la paix, mais à condition qu'il ne parlera jamais à Luther de rien rétracter de ce qu'il a dit ou écrit, & que l'on n'entreprendra pas de l'obliger à se soumettre au jugement ni aux loix de qui que ce soit, pour interpreter la parole de Dieu, laquelle, dit-il, ne peut estre liée par ces sortes de loix comme une esclave, puis que c'est elle qui nous montre que nous avons une parfaite liberté. En mesme temps, comme pour faire insulte au Pape, il luy envoye son livre *de la liberté Chrestienne*, laquelle il réduit à la seule Foy, qui nous tient lieu de tout, & nous justifie, nous delivre, nous sauve sans le secours des bonnes œuvres, qui ne servent à rien pour le salut, quoy-qu'elle les produise, nous fait tous également Prestres, Evesques & Papes, ceux qui sont distinguez par ces noms pompeux, n'ayant rien pardessus les laïques que l'obligation de les servir, & de leur prescher la parole de Dieu, qui les delivre de l'insupportable captivité des traditions & des loix des hommes, & singuliérement de celles des Papes qui tyrannisent le peuple de Dieu.

Portò palinodiam ut canam, non est quod ullus præsumat... deinde leges interpretandi verbi Dei non patior, cùm oporteat verbum Dei esse non alligatum quod libertatem docet omnium aliorum. *Luth. Ep. ad Leon X. t. 2. T. 2.*

Succedente humanorum operum & legum intolerabili captivitate. *Fol. 17.* Leges Pontificum acriter vituperandæ, quibus in populum Dei grassantur. Plebem, quam captivam tenent, impii illi tyranni. *Fol. 11.*

C'est ainsi que Luther se joûoit du Pape, en faisant semblant de le loûër. Et comme il vit que cette nouvelle doctrine touchant la fausse liberté Chrestienne, qui favorisoit le libertinage des hommes, luy aqueroit plus de sectateurs que jamais, il fit tous les efforts imaginables, de vive voix, & par écrit, pour rendre

tous les jours l'Eglise Romaine plus odieuse, 1520.
en décriant sa conduite & ses loix, & niant son autorité dans un libelle Allemand, qu'il Cochl.
eût l'audace d'adresser à l'Empereur & à la Noblesse Germanique. Il corrompit aussi toute la doctrine orthodoxe touchant les Sacremens dans son livre latin de la captivité de Babylone, Captiv. Babyl. Luth. t. 2.
sur la fin duquel il menace Rome d'une guerre encore bien plus sanglante, sur la nouvelle qu'il apprend que l'on y prépare une Bulle foudroyante contre luy.

En effet, comme le Pape eût appris par ses Legats, & par le Docteur Ekius, qui estoit allé Ep. Ekii ap. Luth. t. 2.
luy-mesme à Rome pour l'informer de tout, qu'un si grand mal auquel on avoit tasché inutilement de remédier depuis prés de trois ans, estoit incurable par la douceur, il se résolut enfin d'en venir au dernier reméde de la rigueur, dont l'Eglise s'est toûjours servie dans une pareille occasion. C'est pourquoy, aprés une meûre déliberation sur ce sujet, il fit enfin sa Constitution du quinziéme de Juin, par laquelle il condamne quarante & une propositions tirées des livres de Luther, les unes comme manifestement héretiques, les autres comme scandaleuses & temeraires, luy donne soixante jours pour se rétracter, & soixante autres pour envoyer à Rome sa rétractation en bonne forme, ou pour l'y porter luy-mesme, luy offrant un saufconduit, & toute sorte de seûreté pour

1520. cét effet; à faute de quoy, ce terme expiré, il le déclare excommunié, & défend à qui que ce soit de le proteger, sur peine d'encourir la mesme censure, & d'estre privé de toutes ses charges & dignitez.

Cochlæ. Ekius fut déclaré Nonce pour porter cette Bulle en Allemagne, & principalement au Duc de Saxe & à l'Université de Wittemberg, avec des Lettres de Sa Sainteté qui les exhortoit à la faire publier. Mais cela mesme ne nuisit pas peu à cette affaire, parce que les partisans de Luther firent aisément passer cette Bulle pour un effet de la haine & de l'animosité du Docteur Ekius contre luy. Ainsi elle demeura d'abord comme en suspens dans la Saxe, & l'Electeur qui protegeoit toûjours Luther, quoy-qu'il dissimulast encore, agit en sorte qu'on la laissa quelque temps sans la recevoir, mais aussi sans la rejetter. Et cependant Luther, à qui ni le Duc de Saxe, ni l'Université qui s'entendoit avec luy, n'avoient garde de s'opposer, appelle
17. Novemb. de nouveau du Pape au Concile, écrit contre
1. Decemb. la Bulle, & soustient toutes les erreurs que l'on y condamne; & il le fait en traitant toûjours d'Antechrist l'auteur de la Bulle, & en se répandant en une infinité d'injures tres-atroces, d'une maniére qui surpasse tout ce que l'on peut concevoir de fureur & de rage en écrivant, quoy-que l'on ne puisse nier qu'avec tous ses emportemens, qui luy estant tout naturels,

ne l'empeſchoient pas de ſonger à ce qu'il écrivoit, il ne paruſt toûjours & de l'eſprit & du ſçavoir dans ſes écrits. 1520.

Enfin, comme il ſe vit fort aſſeûré de la faveur du peuple & de la Cour, des gens de lettres, & des prétendus beaux eſprits, qui ſe déclaroient tous pour luy avec de grands éloges, parce qu'il les avoit delivrez, diſoient-ils, de la tyrannie de l'Antechriſt Romain, afin de les remettre dans la liberté de l'Evangile, il entreprit la choſe du monde la plus hardie & la plus inſolente pour les engager tous avec luy à déclarer une guerre éternelle au Pape, & à ſe ſeparer pour toûjours de l'Egliſe Romaine. Car pour ſe venger de ce qu'on avoit bruſlé ſes livres à Rome & en quelques Villes de Flandre & d'Allemagne, il fit dreſſer un grand buſcher hors des murailles de Wittemberg; & ſuivi de toute la Ville qu'il avoit invitée à ce ſpectacle, & de pluſieurs Docteurs, & ſur tout des jeunes gens de l'Univerſité, il y fit jetter le Decret de Gratien, les Decretales des Papes, les Clementines, & les Extravagantes, & par-deſſus tout, la Bulle du Pape, puis il y mit le feu luy-meſme, en criant de ſa voix de tonnerre, *Parce que tu as troublé le Saint du Seigneur, que tu ſois livré au feu éternel :* ce que ces fanatiques qui l'accompagnoient receûrent avec de grandes acclamations. Et cét exemple fut ſuivi par les diſciples de ce faux Prophete, dans quel-

Cochl. Act. Luth.

1520. ques autres Villes, & mesme dans Lipsic, où le Duc George, quoy qu'ennemi de Luther, & bon Catholique, n'osa s'y opposer, tant ce nouveau dogmatiste s'estoit rendu puissant & formidable dans la Saxe, où il triomphoit par la faveur & la protection de l'Electeur. Mais il s'en fallut bien qu'il trouvast le mesme support auprés du nouvel Empereur comme il l'avoit vainement esperé.

Cét Empereur estoit Charles d'Autriche Roy d'Espagne, qui l'année précedente, environ six mois aprés la mort du feu Empereur Maximilien son ayeul, avoit esté éleû, par le moyen particuliérement du Duc de Saxe, qui en cette rencontre fit une action d'une générosité tout-à-fait extraordinaire, & à laquelle il est certain que Charles deût l'Empire. Car comme on balançoit entre les deux Rois concurrens, les uns avec l'Archevesque de Tréves s'attachant au François, les autres avec l'Archevesque de Mayence se déclarant pour l'Espagnol, & quelques-uns estant encore irrésolus sur le parti qu'ils devoient prendre, ils s'accorderent enfin tout-à-coup, pour terminer leur differend, à ne prendre ni l'un ni l'autre, & à choisir Frideric Duc de Saxe pour retenir l'Empire dans la nation Germanique. Ce Prince, aprés avoir rendu graces à ses Collegues de l'honneur qu'ils luy faisoient, le refusa constamment, disant que dans l'estat où se trouvoient les affaires de l'Empire,

Sleidan.

Ep. Card. Caiet. ad Leon.
Eras. ep. l. 13. Ep. 4.

l'Empire, il falloit un Prince plus puissant que luy, pour le défendre contre les forces Ottomanes, qui le menaçoient. Sur quoy il donna sa voix au Roy Charles, qui avoit cét avantage pardessus le Roy François, qu'il estoit Allemand d'extraction, & possedoit de grands Estats en Allemagne. Cela fit pancher la balance du costé de Charles, qui fut éleû le lendemain vingt-huitiéme de Juin; & comme ses Ambassadeurs, en reconnoissance d'un si grand bienfait, eûrent offert trente mille ducats à ce généreux Duc, il les rejetta bien loin, & dît mesme à ces Ambassadeurs qui le pressoient de souffrir du moins qu'on en distribuast dix mille à sa Maison, qu'ils feroient ce qu'il leur plairoit; mais que si pas un de ses gens recevoit d'eux un seul denier, il ne seroit pas le lendemain à son service. 1520.

Cela fit esperer à Luther que par la faveur du Duc de Saxe son protecteur, auquel ce jeune Empereur avoit tant d'obligation, il le pourroit gagner: ce qu'il tascha de faire par une lettre extrémement flateuse & soumise qu'il luy écrivit, pour luy demander sa protection, comme fit Saint Athanase à Constantin, dans une persecution semblable à celle qu'il souffroit, disoit-il, pour la verité de l'Evangile; & il sema par tout force libelles, où aprés avoir dechiré les Papes d'une horrible maniére, il veut qu'ils soient soumis à l'Empereur pour

Ep. Luth. ad Carol. t. 2.

Cochl.

1520. la réformation de l'Eglise, dont il est le protecteur. Cette esperance néanmoins que Luther & ses partisans avoient conceûë, ne se trouva pas bien fondée. L'Empereur qui estoit passé d'Espagne en Flandre pour aller prendre la Couronne Imperiale, selon la coustume, à Aix-la-Chapelle, écouta favorablement le Nonce Jerôme Aleandre, qui aprés luy avoir fait voir la Bulle du Pape Leon contre Luther, luy demanda deux choses de la part de sa Sainteté; l'une, qu'aprés qu'on auroit publié cette Bulle, il fist brusler les livres de cét héretique; & l'autre, qu'il fist un Edit Imperial pour exterminer de l'Empire une héresie si pernicieuse avec son auteur.

Pour la premiére, il l'obtint sur le champ. Charles commanda que ces livres fussent bruslez dans ses Estats du Païs-Bas, comme ils le furent aussi dans les Villes des trois Electeurs Archevesques de Tréves, de Mayence, & de Cologne. Mais pour l'autre, il fallut attendre jusqu'à la Diéte Impériale, afin d'y pouvoir surmonter les grands obstacles qui s'opposoient à cette résolution. Et certes le parti Lutherien avoit déja fait insensiblement de si grands progrés, & s'estoit rendu si puissant en Allemagne, que plusieurs du Conseil de l'Empereur ne croyoient pas qu'il fust de la prudence d'exposer d'abord l'autorité du Prince, en luy faisant faire un Edit, auquel il y avoit grande appa-

rence qu'on n'obéïroit pas. Non-seulement le Duc de Saxe, celuy de tous les Electeurs qui avoit alors le plus de credit & de suite dans l'Empire, s'estoit tout ouvertement déclaré en faveur de Luther; mais aussi Loüis Comte & Electeur Palatin, tres-puissant Prince, & qui entraisna aprés luy plusieurs autres Princes de sa Maison. Les Gentilshommes attirez par l'esperance de profiter de la dépoüille des riches Monasteres & des grands Benefices que ce nouveau réformateur prétendoit leur abandonner, embrassoient de tout leur cœur une réforme qui leur estoit si favorable, & menaçoient mesme déja de le défendre par les armes. Ils avoient à leur teste Ulric de Hutten, homme hardi, agréable, de bel esprit, écrivant poliment en prose & en vers, en sa langue naturelle, & en latin, plus ennemi du Pape encore que Luther, duquel il estoit le panegyriste éternel, & qui par ses écrits, & par ses discours séditieux animoit pour luy tout le monde contre Rome, dont il exageroit sans cesse les desordres. Les peuples à qui l'on ne parloit que de la tyrannie de l'Antechrist Romain, regardoient Luther comme un grand Prophete, que Dieu avoit suscité pour rétablir l'Empire de la parole de Dieu dans l'Eglise, & pour la delivrer du joug des loix & des traditions humaines, dont les Chrestiens que Jesus-Christ avoit remis en liberté, estoient miserablement opprimez. Et

1520.

Cochl.: V. Luth. t. 1v.

1520. comme il reprenoit les vices avec beaucoup de force dans ses prédications ; qu'il avoit déja composé en Allemand & en Latin plusieurs livres de piété, les expositions sur les dix Commandemens de Dieu, sur l'Oraison Dominicale, sur les Epistres & les Evangiles de l'Avent, sur le Cantique de la Vierge, sur les Pseaumes, & sur l'Epistre aux Galates, où il dit de tres-bonnes choses ; & que d'ailleurs il paroissoit tout-à-fait desintéressé, & d'une vie reglée : on le tenoit communément pour un grand homme de bien, & mesme pour un Saint, jusques-là qu'on avoit fait graver son image avec des rayons autour de la teste, comme s'il eust esté canonisé.

V. Pallavic. l. 1.

De plus, les Ecclesiastiques qui estoient pour la pluspart tres-corrompus, & les Moines qui s'ennuyoient de leur profession, écoutoient avec grand plaisir parler de cette liberté qu'il preschoit sans cesse, & qui flatoit agréablement leurs passions. Enfin les gens de belles lettres, & les Grammairiens, qui sous prétexte qu'ils sçavoient les langues sçavantes, s'attribuoient en ce temps-là le droit d'interpreter l'Escriture Sainte, & traitoient les Scholastiques d'ignorans & de barbares, voyant que Luther, qui passoit d'ailleurs pour un tres-habile Theologien, faisoit la mesme chose, & rejettoit les plus grands hommes de l'Ecole, & les Maistres de la Theologie, comme des corrupteurs

de la parole de Dieu, s'accordoient tous, par 1520.
une espece de cabale, à faire l'éloge de ce prétendu réformateur. Mais celuy qui le fit d'une maniére qui contribua le plus à établir la réputation de ce nouveau dogmatiste, fut le fameux Erasme de Roterdam, qui estoit en estime d'un des plus spirituels & des plus sçavans hommes de son temps, & qui fut au commencement un de ses plus grands approbateurs.

Cét homme estoit d'une naissance ou incertaine, ou du moins tres-obscure, d'assez mauvaise mine, & d'une physionomie peu agréable; mais ayant l'esprit beau, fin & délicat, le naturel heureux, & tout propre à en faire un fort honneste homme s'il eust eû une meilleure éducation que la sienne. Car la pauvreté obligea ses parens à l'abandonner à la fortune, qui ne luy fut pas d'abord trop favorable, sa premiére condition ayant esté d'enfant de Choeur dans l'Eglise d'Utrecht, aprés quoy s'estant fait Chanoine Régulier de Saint Augustin à Goude beaucoup plus par necessité que par dévotion, il en sortit au bout de neuf ans, sans que l'on sçache bien précisément par quelle porte. Il courut en suite une bonne partie des Universitez de l'Europe, & il acquit par tout une si haute réputation d'esprit & de sçavoir, joint à une grande modération, honnesteté de moeurs, & politesse de stile, sur tout en Grec & en Latin, que les plus grands hom-

V. Spond. ad hunc ann.

1520. mes du siécle, les Evesques, les Cardinaux, les Princes & les Papes mesmes se faisoient honneur d'entretenir commerce avec luy, & de recevoir de ses lettres, ausquelles ils répondoient toûjours avec éloge. Et cependant il est certain qu'on ne voit pas dans ses écrits bien clairement quelle fut sa créance, & qu'il biaise tellement dans la cause de Luther, en le loûant & le blâmant en diverses rencontres, qu'il semble qu'il ne soit ni absolument Lutherien, ni aussi tout-à-fait Catholique, & que par un faux amour de la paix, il soit toûjours tout prest à tenir le pour ou le contre, comme Luther mesme le luy reprocha quand ils eûrent rompu ensemble, ainsi qu'il arriva quelque temps aprés; car il est évident qu'en celuy-cy ils estoient grands amis. Et certes, Erasme le fit bien paroistre, lors qu'estant à Cologne, il fit tous ses efforts auprés des Ministres de l'Empereur, contre le Nonce Aleandre, pour empescher qu'on ne bruslast les livres de Luther; & lors que le Duc de Saxe luy ayant demandé là-mesme ce qu'il luy sembloit de la doctrine de ce Docteur, il luy répondit, sans hésiter, qu'il la tenoit pour bonne, & qu'il trouvoit seulement à redire dans sa maniére de la proposer, qui estoit trop aigre & trop violente, de quoy l'Electeur ne manqua pas de l'avertir. Mais Luther qui estoit ravi d'avoir un si habile homme de son costé, ne prit de cét avis que ce qui

Luth. de serv. arbitr.

Litt. Aleand. ad Card. Medic. ap. Pallavic.

Melanct. in vit. Luth.

estoit à son avantage, & laissa le reste, en sui- 1520.
vant toûjours son génie brutal & emporté, sans le vouloir jamais contraindre.

Voilà donc quel estoit l'estat où se trouvoit le parti de Luther lors qu'on tenoit la Diéte de Wormes, ce qui fit que quelques Ministres de l'Empereur ne furent pas d'avis qu'il fit encore son Edit contre Luther, comme le Nonce l'en pressoit. Mais ce jeune Prince, qui avoit déja le discernement tres-juste, jugea fort bien que le plus grand obstacle qu'il y avoit en cette affaire estoit l'opinion commune dont on estoit prévenu, que tout ce que l'on faisoit à Rome contre Luther, qu'on venoit encore d'excommunier absolument, & sans condition, par une
Bulle du troisiéme de Janvier, n'estoit que *Ann.*
pour l'interest du Pape & de la Cour de Rome, 1521.
dont ce Docteur vouloit que l'on corrigeast les abus, & qu'on moderast la puissance, pour empescher qu'elle ne fist ces exactions odieuses, desquelles on s'estoit déja plaint plus d'une fois en Allemagne. C'est pourquoy il fit entendre au Nonce, qu'avant toutes choses il estoit à propos qu'il fist voir clairement en pleine Diéte que ce n'estoit pas seulement au Pape & à la Cour de Rome que Luther en vouloit, mais qu'il attaquoit les principaux points de la Religion Chrestienne, qu'il avoit entrepris de détruire par ses erreurs que le Pape avoit condamnées.

1521. C'est ce que le Nonce Aleandre fit excellemment bien à l'audiance que l'Empereur luy fit avoir dans la Diéte, où il harangua trois heures durant avec toute la force imaginable. Ex Act. Wormatiens. Arch. Vatic. apud Card. Pallavic. Là il fit comprendre à cette grande & illustre Assemblée des Princes & des Députez de l'Empire, en produisant les livres mesmes de Luther, *Qu'il estoit necessaire qu'on abolist la secte de cét hérétique, parce qu'elle estoit également pernicieuse & à l'Eglise & à l'Estat; qu'il détruisoit l'autorité spirituelle du Chef de l'Eglise, & mesme du Concile général, sans laquelle n'y ayant plus de juge pour sçavoir le vray sens de l'Escriture dans les controverses, il y auroit tout autant de Religions que de testes; qu'il nioit la liberté dans l'homme, & vouloit que le bien & le mal se fit par une necessité insurmontable, ce qui ouvroit la grande porte au libertinage, & autorisoit toutes sortes de crimes, par l'excuse tres-legitime qu'on n'auroit pû faire autrement; qu'il anéantissoit toute la valeur des Sacremens de la nouvelle Loy, ne voulant pas qu'ils produisent la grace; qu'il donnoit indifferemment à tout le monde la puissance d'absoudre; qu'il affranchissoit les Chrestiens de toutes les loix humaines, sous prétexte d'une liberté Chrestienne tres-mal entenduë; qu'il ne vouloit pas que les vœux qu'on a faits solennellement à Dieu pussent lier les hommes; qu'il jettoit enfin tout le monde dans une effroyable confusion de toutes choses sans loix, sans hiérarchie, sans subordination, sans obéïssance ni à l'Eglise, ni aux Princes, ni à Dieu mesme,*

mesme, puis que, selon cét héretique, il nous commande ce qu'il nous est impossible d'exécuter. Il ajousta, *qu'aprés tout ce qu'on avoit fait depuis quatre ans, par toutes sortes de moyens, pour delivrer l'Eglise & l'Empire d'un si grand mal, il n'y avoit plus desormais d'autre remede à y apporter qu'un Edit Imperial, qui estant respecté & receû avec une parfaite soumission de tous les Ordres de l'Empire, feroit qu'on auroit en horreur une hérésie si détestable, & son auteur.* 1521.

Cette harangue, qui toute longue qu'elle estoit, fut écoutée avec beaucoup d'attention, fit d'abord un tres-bon effet. Car aprés que l'on eût déliberé sur ce sujet, on demeura d'accord qu'il falloit abolir cette hérésie, qui sapoit les fondemens de la Religion Chrestienne. Mais le Duc de Saxe qui convenoit du droit avec les autres, les arresta tous sur le fait, disant que puis qu'il s'agissoit de proscrire non-seulement cette doctrine, mais aussi le Docteur Luther, que l'on soustenoit en estre l'auteur, il falloit, avant que de passer outre, qu'il fust entendu dans cette mesme Assemblée, pour sçavoir de luy s'il estoit vray qu'il enseignast ces propositions qu'on disoit estre dans ses livres. Cela mit fort en peine le Nonce Aleandre, qui eût peur que Luther, qui ne demandoit qu'à parler & à disputer, ne surprist, par son éloquence, & par ses fausses subtilitez, des gens qui n'estoient pas trop propres pour juger de ces sortes de choses, & qu'il ne donnast à ses paroles certaines

1521. explications qui fissent douter si elles avoient esté bien entenduës selon le sens qu'il luy plairoit de leur donner, & en suite bien condamnées. Mais l'Empereur, qui d'une part ne vouloit pas desobliger le Duc de Saxe, & de l'autre vouloit se satisfaire luy-mesme en contentant le Nonce, prit ce sage temperament. Il luy dit que Luther seroit entendu, afin que l'on ne pust pas dire qu'il eust condamné un homme sans l'avoir oûï, mais que ce seroit seulement pour sçavoir de luy s'il ne vouloit pas rétracter les erreurs contenuës dans ses livres. Sur quoy il écrit à Luther le sixiéme de Mars, & luy ordonne de se rendre à Wormes, dans vingt & un jours, & luy envoye, pour l'amener, un Héraut d'armes, avec un saufconduit pour l'allée, la demeure, & le retour, non-seulement de sa part, mais aussi de celle de toute la Diéte, à condition néanmoins qu'il ne preschera point sur le chemin en allant & en retournant. Mais le Héraut Gaspard Sturme, qui estoit tout Lutherien, le laissa prescher à Erford comme il luy plût contre la Doctrine, les Loix, & les Decrets des Papes, sans en avertir l'Empereur.

Act. Wormat. Conv. ex Cod. Vatic. Il partit donc de Wittemberg dans un magnifique carosse, escorté de cent cavaliers qui le voulurent accompagner par honneur, & pour *Act. Mart. Lut. Worm. t. 2.* faire voir qu'il ne manqueroit pas de gens bien résolus de le défendre. Il entra le seiziéme

d'Avril, avec ſeulement huit de ſes cavaliers, à 1521.
Wormes, diſant à ſes amis, qui taſchoient de Cochl. hoc ann.
l'en détourner, ſur ce que l'Empereur l'avoit
déja condamné, en faiſant bruſler ſes livres,
que tous les hommes de la terre, & tous les
démons de l'Enfer ne l'empeſcheroient pas d'y
aller ſouſtenir ſa cauſe, qui eſtoit celle de Dieu
meſme. Le jour ſuivant il fut conduit ſur les
quatre heures aprés midy dans la ſale de l'Aſſemblée par le Comte de Pappenheim Mareſchal de l'Empire, qui luy défendit d'abord de
parler, ſinon pour répondre préciſément à ce
qu'on luy alloit demander de la part de l'Empereur.

Il y avoit des gens dans l'Aſſemblée qui
l'encourageoient fort à tenir ferme, & il s'en
trouva meſme qui luy dirent ces paroles de
l'Evangile, *Quand on vous aura mené devant les* Matt. 10.
*Rois, ne ſongez pas à ce que vous aurez à dire, car
à l'heure meſme on vous inſpirera ce qu'il faudra que
vous diſiez.* Mais il profita mal de ces paroles,
& fit bien voir qu'il n'avoit pas l'eſprit de
l'Evangile. Car l'Official de Tréves, luy
ayant dit que l'Empereur vouloit ſçavoir de
luy deux choſes; la premiére, s'il avoûoit
tous ces volumes qui portoient ſon nom,
& dont on leût les titres; & la ſeconde, s'il
ne vouloit pas rétracter ce qu'on y avoit
condamné: il répondit à la premiére, qu'il les
avoûoit, pourveû que l'on n'y euſt rien ajouſté;

1521. mais pour la seconde il dit, que comme il s'agissoit de la chose du monde la plus importante, à sçavoir de la Foy & de la parole de Dieu, il demandoit du temps pour y penser, de-peur que s'il précipitoit sa réponse, il n'en dist ou trop ou trop peu, ce qui ne seroit pas confesser Jesus-Christ devant les hommes comme il le vouloit faire. Cette réponse asseûrément n'avoit pas l'air de celle d'un Prophete inspiré de Dieu; mais comme elle donnoit lieu d'esperer qu'il pourroit se dédire, l'Official, aprés qu'on eût déliberé sur cette réponse, luy dit qu'encore qu'ayant sceû ce qu'on luy devoit demander, il eust deû estre prest d'y satisfaire sur le champ, luy particuliérement qui estoit un Docteur si célebre, sa Majesté Imperiale vouloit bien néanmoins luy donner terme jusqu'au lendemain.

Il eût donc encore audiance ce jour-là sur les six heures du soir, & aprés qu'il eût persisté dans sa réponse au premier chef, il harangua sur le second, car c'est pour cela mesme qu'il avoit demandé du temps, afin qu'il pust préparer sa harangue, dans laquelle il dit en substance, *Qu'il avoit composé des livres de plusieurs sortes, & sur de differens sujets: les uns, sur les matiéres de la Foy & de la piété Chrestienne, & qu'il ne s'en pourroit départir sans impiété; les autres, contre les Decrets, les abus, la doctrine, & l'usurpation des Papes, qui tyrannisoient & scandalisoient les Chres-*

tiens, & que se dédire de ce qu'il avoit écrit sur cela, seroit manifestement trahir l'Evangile, & fomenter la tyrannie dans l'Eglise de Dieu : qu'il en avoit enfin écrit plusieurs contre quelques particuliers, qui avoient entrepris de combatre sa doctrine, & de défendre celle du Pape aussi-bien que sa tyrannie; qu'il avoûoit que dans ceux-cy il avoit fait paroistre trop d'aigreur contre ses adversaires; toutefois que ne s'agissant pas de ses mœurs, mais de sa doctrine qu'il avoit toûjours appuyée des témoignages évidens de l'Escriture Sainte, il ne s'en dédiroit jamais; qu'il estoit tout prest de la soustenir devant qui que ce fust, comme aussi de se rétracter, & de brusler luy-mesme tous ses livres, au cas qu'on luy fit voir par la parole de Dieu seul, & non pas par celle des hommes, qu'il avoit erré. 1521.

Et comme il s'alloit répandre en de longs discours pour exhorter les Princes à proteger la verité, le Vicaire l'interrompant par l'ordre de l'Empereur, luy dit qu'il ne s'agissoit point de cela, ni de rendre raison de sa doctrine, qui estoit déja condamnée par les Conciles, & sur tout par celuy de Constance, qui estoit en singuliére vénération dans l'Allemagne, & aprés lequel on ne vouloit rien examiner. Qu'on vouloit donc seulement qu'il dist en un mot nettement, & sans plus discourir ni biaiser, s'il vouloit se rétracter ou non. Il répondit aussi fort nettement à chaque fois qu'on luy réïtera la mesme demande, qu'il n'en feroit rien, qu'il

1521. ne s'en tiendroit ni aux Papes, ni aux Conciles qui avoient souvent erré; mais à la seule parole de Dieu, laquelle il croyoit avoir de son costé, & qui estoit l'unique juge qu'il reconnoissoit : c'est pourquoy que sa conscience estant liée par cette divine parole, si l'on vouloit qu'il se pust rétracter en conscience, il falloit luy montrer par cette mesme parole de Dieu, qu'il s'estoit trompé. Enfin, quoy-qu'on luy pust dire, que c'estoit aussi par la Sainte Escriture que le Concile de Constance avoit condamné les erreurs de Wiclef & de Jean Hus qu'il renouvelloit, & que c'estoit à ce Concile, & non pas à luy, de donner le vray sens de l'Escriture, on n'en put jamais tirer autre chose ni dans la Diéte, ni dans les Conferences qu'il eût encore & en public & en particulier avec de tres-sçavans Docteurs, en presence de plusieurs Princes, & sur tout de l'Archevesque de Tréves, qui fit de grands efforts pour le réduire. Aprés plusieurs discours qui se firent sur ce sujet, fort inutilement de part & d'autre, il dit enfin pour toute conclusion ces paroles de Gamaliel aux Magistrats de Jerusalem qui avoient mis les Apostres en prison,
Act. 5. *Si cette entreprise vient des hommes, cela ne peut long-temps durer; & si elle vient de Dieu, vous ne la pourrez jamais ruiner.*

L'Empereur aussitost aprés la seconde audiance de Luther avoit fait lire à l'Assemblée

des Princes un écrit de sa propre main, par lequel il déclaroit qu'il estoit résolu d'employer toutes ses forces & sa propre vie pour maintenir la Religion Catholique qu'il avoit receûë des Empereurs & des Rois ses Prédecesseurs, & qu'un miserable Moine apostat avoit entrepris de ruiner. C'est pourquoy, comme il vit que l'on n'avoit pû rien gagner sur cét esprit opiniastre, il luy fit faire commandement le vingt-sixiéme d'Avril de sortir de Wormes, & luy donna autres vingt & un jours pour se retirer en lieu de seûreté avec le Héraut d'armes qui l'avoit mené, & le mesme saufconduit qu'on luy avoit donné pour se representer à la Diéte; & un mois aprés il fit publier dans la grande Eglise, en presence de tous les Princes, son Edit Impérial, qui le met au ban de l'Empire, comme un schismatique & un héretique déclaré, défendant à toutes sortes de personnes de le retirer & de le proteger, & de retenir aucun de ses livres, permettant à tout le monde de courir sus à tous ses complices & protecteurs, & sur tout à luy-mesme, & de s'emparer de leurs biens, meubles & immeubles, qu'il abandonne à tous ceux qui s'en pourroient saisir. Mais il s'en fallut bien que cét Edit ne fust exécuté comme l'Empereur le prétendoit. Car le Duc de Saxe qui sçavoit fort bien qu'on le publieroit, & qui ne vouloit ni offenser l'Empereur, ni abandonner Luther, donna des ordres fort

1521.

26. May. Ap. Goldast. Const. Imper. t. 2. Cochl. Act. Luth.

1521. secrets, suivant lesquels Luther, qui, agissant de concert avec luy, avoit renvoyé son Héraut dés Fribourg, fut arresté dans une forest par des gens masquez, qui l'ayant tiré comme par force de son carosse, le menerent dans le Chasteau de Vestberg, situé sur une montagne, dans un païs assez desert, auprés d'Alstad, où il fut enfermé plus de neuf mois, & fort splendidement traité, sans que l'on sceust où il estoit. On dit mesme que le Duc de Saxe, qui avoit commandé seulement en général qu'on le mist en lieu de seûreté, ne voulut pas qu'on le luy dist, afin qu'il pust jurer à l'Empereur qu'il ne sçavoit pas où Luther s'estoit retiré ; & cependant les partisans de cét héretique ne manquerent pas de publier par tout que les Papistes l'avoient fait assassiner, ce qui pensa faire sédition dans Wormes, & mit le Nonce Aleandre, qui estoit fort haï des Lutheriens, en tres-grand danger de sa vie.

Mais ce qui empescha le plus l'exécution de l'Edit Impérial, & que cette affaire si bien commencée n'eust une plus heureuse issuë, fut que l'Empereur se vit obligé, aprés la Diéte de Wormes, de s'en retourner en Espagne pour y appaiser les troubles que la mauvaise conduite de ses Ministres Flamans y avoit fait naistre. Car alors les deux grands Protecteurs de Luther, le Duc de Saxe & le Comte Palatin, estant tous deux Vicaires de l'Empire en Allemagne, où ils

ils avoient la principale autorité, non-seulement l'Edit de Charles-Quint n'y fut point exécuté, mais les Lutheriens y devinrent encore sous leur protection & plus puissans & plus insolens que jamais. Luther aussi de son costé qui travailloit infatigablement dans sa solitude, qu'il appelloit son Isle de Pathmos, les animoit par quantité de nouveaux livres, qu'il faisoit tres-souvent paroistre, pour confirmer ses anciennes erreurs, & pour établir celles qu'il inventoit de nouveau tous les jours. 1521. Cochl.

Et de fait, c'est là qu'il écrivit son traité contre la Confession secrete, qu'il dit estre une cruelle invention des Papes, pour gesner & bourreler impitoyablement les consciences; sa réponse au Docteur Latomus, dans laquelle il soustient tout ce que les Docteurs de Louvain ont condamné dans ses écrits, & sur tout cette proposition, que Dieu commande à l'homme ce qu'il luy est impossible d'exécuter, & que la grace opere tellement en luy le bien que Dieu commande, que la volonté n'y contribuë rien que le mal & le peché qu'elle fait toûjours en toutes sortes de bonnes œuvres. C'est là mesme qu'il composa les traitez qu'il a faits contre les Messes privées, & quelques autres, dans lesquels encherissant encore sur ce qu'il avoit dit dans son livre de la captivité de Babylone, il soustient que la Messe ne peut estre un Sacrifice; qu'elle ne sert point aux morts; qu'il n'y a Luth. t. 2. Omne opus bonum est peccatum. Luth. t. 2.

1521. point de Purgatoire, ni de transſubſtantiation, le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt eſtant au Saint Sacrement ſous la ſubſtance du pain & du vin; qu'on doit adminiſtrer aux laïques les deux eſpeces de ce Sacrement; qu'il n'y a point de difference de Clercs & de laïques; que chacun dans l'Egliſe a le meſme pouvoir de conſacrer, d'adminiſtrer les Sacremens, & d'enſeigner, quoy-que pour garder l'ordre & la bienſéance, l'exercice de ce pouvoir s'attribuë aux Anciens, qui ſont ce qu'on appelle Preſtres & Eveſques, ces deux noms ne ſignifiant qu'une meſme choſe; qu'il n'y a rien qui nous oblige en conſcience que ce qui eſt preſcrit, & commandé dans l'Evangile; que ſes préceptes & ſes conſeils obligent également tous les Chreſtiens; qu'il n'y a point d'autres vœux qui obligent que ceux du Bapteſme. Et c'eſt pour cela meſme qu'il fit encore dans ſa ſolitude ſon traité contre les Vœux Monaſtiques, & contre celuy du Célibat des Eccleſiaſtiques, qu'il prétend eſtre nuls, comme directement contraires à la liberté des enfans de Dieu: ce qui ayant ouvert la porte au libertinage de ceux qui ſoupiroient aprés leur liberté perduë, on vit en peu de temps les Monaſteres d'hommes & de filles dépeuplez, & force Moines & Preſtres mariez dans une bonne partie de l'Allemagne.

Luth. t. 2.

Mais ce qui luy donna en meſme temps bien du chagrin, fut qu'il apprit que la Sorbonne,

1521.

au jugement de laquelle il s'estoit soumis avec de si grands éloges, avoit, le quinziéme d'Avril, condamné sa doctrine en plus de cent propositions tirées de ses livres, comme exécrable, héretique, impie, schismatique, & blasphematoire. Il sceût aussi que Henri VIII. Roy d'Angleterre avoit envoyé au Pape Leon le beau livre qu'il avoit fait pour la défense des sept Sacremens contre celuy de la captivité de Babylone, ce qui luy fit donner, par Bulle expresse, le glorieux titre de *Défenseur de la Foy*; lequel il retint mesme aprés sa révolte contre l'Eglise Romaine, qu'il appelloit alors sa bonne Mere, & lequel ses Successeurs retiennent encore aujourd'huy, aprés avoir abandonné cette mesme Foy, qui acquit ce titre à Henri pour l'avoir défenduë. Sur quoy il me semble qu'on leur pourroit dire, avec tout le respect qu'on doit aux testes Couronnées: Ou reprenez cette Foy, ou quittez ce titre qui ne vous peut nullement convenir sans elle. Mais il faut esperer qu'un jour viendra que Dieu, par sa grace, suscitera sans nous quelqu'un de ces grands Princes, qui fera ce que nous devons demander à sa divine Majesté par nos priéres, à sçavoir, qu'un si beau titre ne soit plus, comme il est aujourd'huy, une pompeuse expression de ce qui devroit estre, & qui n'est pas; & que l'Angleterre ait autant d'horreur de l'hérésie qu'elle en avoit lors que son Roy agit si for-

Cogor tamen, ne ingratitudine maculer, Matrem meam Christi sponsam, utinam tantâ cum facultate, quantâ cum voluntate defendere. *Ap. Cochl.*

1521. tement contre Luther, auquel il faut que je retourne aprés cette petite digression.

Il seroit assez difficile d'exprimer à quel point de fureur ces fascheuses nouvelles porterent Luther, que le chagrin que luy donnoit sa solitude, ou plustost sa prison, rendoit encore plus colére & plus emporté qu'il ne l'estoit de son naturel, que cét homme ardent & vindicatif ne pouvoit jamais tant soit peu contraindre quand il estoit une fois échaufé. Il avoit toûjours protesté de vive voix, & par écrit, sur tout devant le Legat Caïetan, & à la fameuse dispute de Lipsic, qu'il tenoit les Docteurs de Paris pour les Maistres de la veritable Theologie: & sa passion le faisant passer tout-à-coup dans une extrémité de fureur & de rage contre ceux qu'il avoit tant loüëz, il les traite dans la réponse qu'il fit à leur Censure, & dans ses autres écrits depuis ce temps-là en toutes les occasions, à propos & hors de propos, non-seulement comme les premiers corrupteurs de cette divine Science, mais aussi comme les plus ignorans & les plus stupides de tous les hommes, sans esprit, sans lumiére, sans discernement, avec une infinité d'injures si basses, qu'à peine peut-on s'empescher de luy en dire en les lisant, tant on en conçoit d'indignation. Il voulut mesme que son disciple Melancton Grammairien fort disert & éloquent, qui enseignoit les belles Lettres à Wittemberg, écrivist contre

1521.

eux, comme il fit, mais d'un ſtile, qui hors de la politeſſe & de la pureté, eſt bien plus du génie du Maiſtre, qui avoit répandu ſa bile juſques ſur le titre de ce libelle, que de celuy du diſciple, qui eſtoit d'ailleurs aſſez craintif & moderé. Il faut cependant avoûër que toutes ces injures de Luther ſont beaucoup plus avantageuſes à la Sorbonne, que tous les grands éloges qu'il en faiſoit auparavant pour gagner ſon ſuffrage, particuliérement contre la primauté & la ſupréme puiſſance du Pape, que cét hérétique vouloit non-ſeulement affoiblir, mais auſſi entiérement anéantir. Car elles nous font connoiſtre que cette illuſtre Faculté, qui a toûjours tres-fortement ſouſtenu les droits & les prérogatives du Saint Siége, n'a jamais voulu biaiſer ſur ce point, d'où dépend l'unité de l'Egliſe Catholique. Et c'eſt ce qu'elle fit bien paroiſtre encore, lors que prés de cent ans aprés avoir condamné Luther, elle fit la cenſure des livres de Marc-Antoine de Dominis, qui avoit entrepris de renouveller & de ſouſtenir cette partie du Lutheraniſme contre l'autorité du Vicaire de Jeſus-Chriſt en terre.

Adverſus furioſum Pariſienſium Theologaſtrorum Decretum Apologia pro Luthero.

Atque illius ſupremam poteſtatem non tantùm imminuere & labefactare, ſed etiam funditùs evertere ſtuduiſſet. *Cenſur. Facult. Pariſ. in lib. M. Ant. de Domin. in Præfat.*

Ecce evoluto centum annorum ſpatio alter apoſtata & Eccleſiæ perduellis in medium prodire auſus eſt, eandemque defectionem contra Eccleſiam & generalem Chriſti in terris Vicarium renovare cogitans, &c. *Ibid.*

Maintenant, pour ce qui regarde le livre du Roy d'Angleterre, Meſſieurs les Lutheriens, qui, en liſant cette Hiſtoire, pourront bien voir que je n'écris point en homme préoccupé, ni paſſionné contre eux, ſont tres-humblement ſuppliez de croire que ſi j'avois affaire à un

1521.

honneſte homme de leur parti, pour taſcher de le convertir, je ne voudrois que l'obliger à lire de ſang froid, & ſans prévention, ce que Luther écrit dans la réponſe qu'il fait à ce livre. Car je ſuis certain qu'en faiſant réflexion ſur la maniére inſolente, brutale, & furieuſement impudente dont il parle à ce Roy, qu'il traite de fat & de faquin, avec mille horribles injures, comme le dernier de tous les hommes, ce Lutherien ceſſeroit un moment aprés de l'eſtre, concluant qu'il n'eſt pas poſſible que l'eſprit de Dieu ſe ſoit jamais voulu ſervir d'un ſi mal-honneſte & ſi vilain homme pour réformer le monde.

Ut neſcias an ipſa mania ſic inſanire poſſit, aut ipſa ſtoliditas tam fatua ſit, quàm eſt caput hoc Henrici noſtri... Damnabilis putredo iſta & vermis. Jus mihi erit majeſtatem Anglicam luto ſuo & ſtercore conſpergere, &c. *Luth. contra Reg. Angl. t. 2.*

Enfin, ce fut dans cette meſme ſolitude qu'il acheva de faire le plan de ſa prétenduë réforme, où ne gardant plus aucune meſure, comme il avoit fait au commencement qu'il ne diſoit les choſes qu'à moitié, n'eſtant pas encore, à ce qu'il dit, tout-à-fait deſabuſé des erreurs de la Papauté, il ne voulut plus du tout reconnoiſtre ni Pape, ni tradition, ni autorité de Peres & de Conciles, ni Purgatoire, ni Meſſe, ni Vœux, ni Monaſteres, ni Eveſques, ni Preſtres non laïques, ni Loix, ni Decrets, ni Cerémonies qui obligent, ni Culte des Saints, ni Sacremens, excepté le Bapteſme & la Cene, ſans leur attribuër aucune vertu pour produire la grace, ni enfin Egliſe viſible qui ait le don d'infaillibilité pour juger ſouverainement des

controverses, ne voulant pour cela que la seule 1521.
Escriture Sainte interpretée selon son sens. Mais parce que suivant cette idée qu'il s'estoit formée de la Religion, il n'avoit rien de fixe & d'arresté qui pust réduire les esprits à l'unité de créance & de discipline, de-là vient qu'il se fit bientost de sa secte une vraye Babylone, ou confusion, qui la partagea en plusieurs autres qui s'éleverent contre luy, & luy firent bien des affaires, comme il arriva mesme en ce temps dont je parle maintenant.

Car tandis que Luther estoit enfermé dans ce Chasteau, d'où le Duc de Saxe ne vouloit pas qu'il sortist pour paroistre en public, de-peur d'offenser l'Empereur qui l'avoit proscrit, *Melanct. epist. ad Frid. Mecon.* l'Archidiacre Carlostad, homme turbulent & fort étourdi, voulut aller plus loin que son Maistre n'avoit esté, & se faire aussi-bien que *Ann.* luy chef de parti. Pour cét effet, aprés avoir eû 1522. l'audace de se marier, tout Prestre qu'il estoit, *Cochl.* afin de détruire le célibat des Ecclesiastiques, non-seulement par sa doctrine, mais aussi par son exemple, qui fut aussitost suivi de plusieurs autres Prestres Lutheriens, il alla, accompagné d'une troupe de jeunes gens aussi déterminez que luy, dans la belle Eglise de tous les Saints, où, par une fureur d'Iconoclaste, il se mit à briser les Crucifix & les Images, & à renverser les Autels, afin qu'on n'y dist plus de Messes, de quelque maniére que ce pust estre. A cette nou-

1522. velle, Luther qui ne put souffrir que son disciple entreprist sur luy pour devenir maistre, sortit de sa solitude malgré la défense de l'Electeur, auquel il écrivit pour s'excuser, qu'il estoit plus obligé d'obéïr à Dieu qu'à tous les Princes de la terre. En suite, il accourt promptement à Wittemberg, se fait suivre de tout le peuple, duquel il estoit adoré, monte en chaire, déclame, tonne d'une terrible maniére contre Carlostad, qui n'ayant rien qui approchast ni de l'esprit, ni de l'éloquence de son maistre, en la presence duquel il trembloit, n'osa dire un seul mot pour sa défense.

Epist. Luth. ad Frid. Duc. t. 2.

Cochl.

Il est vray que Luther avoit déja écrit contre la Messe, & qu'il n'estoit point ennemi du mariage, comme il le fit assez paroistre quelque temps aprés. Mais comme il sçavoit bien que le Duc de Saxe, son Patron, ne vouloit pas encore que l'on changeast rien à l'exterieur, & que luy-mesme vouloit une Messe, à sa maniére toute differente de celle des Catholiques: il dit qu'il y avoit certaines choses, qui, quoyque bonnes en elles-mesmes, ne se devoient pourtant faire qu'avec ordre, pour ne scandaliser personne. Sur quoy il reprit devant tout le monde cét Archidiacre fort aigrement, de ce qu'il avoit entrepris de les faire de son autorité particuliére; & pour ce qui regarde les Images, il le traita d'héretique & d'Iconoclaste, disant que les Images, à la réserve de celle de la Divinité,

vinité sont permises, & qu'il est bon de les avoir, sur tout celle de Jesus-Christ. En effet, dans l'estampe qui est au commencement des ouvrages de Luther imprimez à Wittemberg l'an mil cinq cens quarante-neuf, trois ans aprés sa mort, on voit le Duc de Saxe d'un costé, & de l'autre Luther priant à genoux, les mains jointes, devant un Crucifix. 1522.

Il fallut que le pauvre Archidiacre souffrist cette mortification publique, malgré qu'il en eust : mais il ne laissa pas de donner dans d'autres extravagances. Car prenant pour un commandement exprés fait à tous les hommes, ces paroles que Dieu dit à Adam, *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton corps*, il alla labourer la terre; & Melancton s'estant laissé persuader à ce fou, alla travailler chez un Boulenger. Luther eût de la peine à leur oster de la teste cette folie, qui fut suivie d'une autre plus pernicieuse, par laquelle ils vouloient qu'on n'enseignast plus que la Bible dans l'Université, ce qui eust ruïné les études dans Wittemberg, si Luther, qui, en décriant éternellement les Philosophes & les Scholastiques, avoit donné lieu à ce desordre, ne l'eust empesché par son autorité. Mais enfin, ce qui l'obligea de rompre tout-à-fait avec Carlostad, fut que ce malheureux, pour faire un nouveau parti contre Luther, entreprit de nier la réalité du Corps & du Sang de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Staphil. l. de Luth. Erasm. Alber. contr. Carlost. Flor. de Ram. l. 2. c. 15.

Carlost. Dial. de Cœn. cont. Luth.

1522. * Il faut donner de bonne foy cette loüange à Luther, qu'il n'a jamais pû souffrir cette erreur dans les Sacramentaires, comme les Lutheriens ne la peuvent souffrir encore aujourd'huy dans les Calvinistes, quelque effort que ceux-cy ayent fait pour s'unir avec eux. Il avoüe mesme fort ingenûment que pour faire plus de dépit au Pape, & pour se tirer d'embarras, il eust esté bien-aise de pouvoir nier en conscience la presence réelle; mais que l'Escriture est si claire là-dessus, & si formelle, qu'il n'y a pas moyen de s'opposer à cette verité sans vouloir s'aveugler soy-mesme par une malice toute visible. C'est pourquoy il poussa si vivement Carlostad, que ce disciple révolté fut contraint de sortir de Wittemberg, & de se retirer à Orlamonde, Ville sur la Sale, où il abusa bien des gens, qui faillirent à assommer Luther, qui y estoit allé pour les détromper. Cela fit que le Duc de Saxe, à sa persuasion, bannit de tous ses Estats Carlostad, qui se retira à Zurich, où il confera avec Zuingle, qui de Lutherien qu'il estoit auparavant, s'estoit fait Sacramentaire, & qui a toûjours passé depuis pour l'auteur de cette hérésie, laquelle appartient à l'Histoire du Calvinisme, que je réserve pour un autre ouvrage. Aprés cela, comme Zuingle ne voulut partager avec personne la gloire d'avoir fait une nouvelle secte, il abandonna Carlostad, qui devint en suite si pauvre, qu'il fut con-

Luth. Ep. ad Argent. Melanct. de Caen. Histor. August. Sleid. l. 8. & 5. Sclusembur. de Caen. Dom.

Luth. ep. ad Argent. Cochl. Flor. Ram. l. 2. c. 7.

traint de recourir à ſon ancien maiſtre, auquel 1522.
il fit tant de baſſes ſoumiſſions pour obtenir ſon pardon, qu'enfin il luy fit donner la permiſſion de retourner à Wittemberg. Mais il y fut ſi mépriſé, & ſi abandonné de tout le monde, qu'il ſe vit obligé de gagner ſa vie comme un miſerable païſan, en portant vendre du bois à la Ville, juſqu'à ce que ne pouvant plus ſouffrir de ſe voir réduit en un ſi pitoyable eſtat, expoſé tous les jours à la riſée & aux ſanglantes railleries de ceux qui l'avoient réveré comme Archidiacre & Docteur, il s'alla faire Prédicant à Baſle. Et ce fut là, à ce que diſent pluſieurs Ecrivains Lutheriens, car j'avoûë que ce conte m'eſt un peu ſuſpect, qu'il fut enfin étranglé par le diable, qui luy apparut, durant ſon preſche, ſous la forme d'un homme exceſſivement grand, & qui eſtant allé dans ſa maiſon, commanda qu'on luy diſt qu'il retourneroit dans trois jours, au bout deſquels Carloſtad mourut. Quoy qu'il en ſoit, il laiſſa un fils nommé Jean Carloſtad, qui beaucoup plus ſage & plus heureux que ſon pere, adhera au Concile de Trente, & ſe fit Catholique. Mais tout cela n'arriva que long-temps aprés, & je l'ay voulu raconter icy, afin qu'on viſt tout d'une ſuite, quelle a eſté la fin de cette entrepriſe de Carloſtad contre Luther, qui tout glorieux de l'avantage qu'il eût d'abord ſur ſon diſciple, qu'il anéantit dans Wittemberg, devint

Hiſt. Auguſt. Cochl.

Hiſtor. de Cœn. Auguſt. V. Flor. de Rem. l. 2.

1522. encore plus fier, plus absolu, & plus insolent qu'il n'estoit auparavant.

Adversus falso nominatum statum Ecclesiasticorum. Luth. t. 2.

Aussi ce fut en ce temps-là qu'il publia son livre séditieux contre tout l'Ordre Ecclesiastique, & sur tout contre les Evesques, qu'il veut qu'on extermine. Il eût mesme l'impudence d'opposer à la Bulle *In Cœna Domini*, dans laquelle le Pape l'avoit encore excommunié nommément, une Bulle de sa façon, qu'il intitule, *La Bulle & la Réformation du Docteur Luther*, dans laquelle il dit que tous ceux qui employeront leurs forces & leurs biens pour ravager les Eveschez, & pour abolir le gouvernement des Evesques, sont les veritables enfans de Dieu; & qu'au contraire, ceux qui les défendent, ou qui leur obéïssent, sont les ministres de Satan. Ce qu'il y a de plus étrange est qu'il entreprit de prouver une si manifeste impiété par plusieurs passages de l'Ecriture, laquelle il prit grand soin de corrompre en bien des endroits pour la mettre indifferemment entre les mains de tout le monde, afin qu'on crust que sa doctrine n'estoit autre que la parole de Dieu toute pure.

Car ce fut justement en ce mesme temps qu'il fit paroistre une partie de sa traduction de la Bible, à laquelle il résolut de travailler avec grande application, dés qu'il commença à s'élever contre l'Eglise Catholique. Il crût qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour

1522.

son dessein que cette version, dans laquelle, sous le prétexte spécieux de donner un beau tour en sa langue naturelle à ce qu'il traduiroit, il pourroit faire adroitement couler certaines expressions délicates qui favoriseroient ses dogmes. En effet, ceux qui sçavent bien cette langue, avoûënt que Luther, qui en connoissoit admirablement toutes les finesses, n'a jamais écrit plus poliment qu'en cét ouvrage. Mais aussi d'autre part, de tres-sçavans Docteurs Allemans, qui sçavoient bien autre chose que leur langue, asseûrent qu'il n'y a rien de plus infidelle & de plus corrompu que cette version si élegante & si polie, dans laquelle, sans s'arrester à la Vulgate receûë & autorisée solennellement par l'Eglise, il suit tantost l'Hebreu mal entendu, & tantost le Grec corrompu, & retranche hardiment, ou ajouste comme il luy plaist, ce qui peut nuire, ou qui peut servir à ses dogmes. Mais c'est particuliérement dans le Nouveau Testament qu'il affecte & de mal traduire, & de bien écrire, pour empoisonner agréablement de ses erreurs & le peuple & les gens de qualité, qui attirez par la nouveauté du sujet, & par la beauté de l'expression, le lisoient avec empressement & grand plaisir, & prenoient pour la pure parole de Dieu, celle d'un homme qui les séduisoit. C'est pour cela qu'il le fit imprimer à part en petit volume, & qu'il donna ordre que les Libraires

Ut hac arte scripturam suo commodo translatam ad dogmata sua confirmanda detorqueret. *Epist. Georgii Duc. ad Reg. Angl. apud Cochl.*

I. Cochlaeus. Hier. Emser.

Quis satis narrare queat quantus turbationum & ruinarum fomes & occasio fuerit ea novi Testamenti translatio, in quâ datâ operâ contra veterem & probatam Ecclesiae lectionem multa immutavit, multa addidit, & in alienum sensum detorsit.

Mirum in modum multiplicabatur per Calcographos novum Testamentum Lutheri.

1522.

Multum promovit novum iſtud Evangelium Calchographorum ac Bibliopolarum mens, induſtria, impenſa, & opera : nam quicquid pro Luthero erat, quàm diligentiſſimè & emendatiſſimè imprimebatur. *Cochla.*

Multas adjecit in marginibus paſſim notas, gloſſas erroneas, atque cavilloſas.

In præfationibus nihil malignitatis omiſit, ut in partes ſuas traheheret lectorem. *Ibid.*

Luth. in poſtil.

& les Imprimeurs qui eſtoient à luy, euſſent grand ſoin de faire en ſorte qu'il n'y euſt rien de plus propre & de plus correct que ces livres. Pour cela, qu'on en imprima une infinité d'exemplaires en pluſieurs éditions, afin qu'on le fit courir promptement par toute l'Allemagne, & que tout le monde en puſt avoir commodément. Pour cela meſme, qu'il y ajouſta de petites notes à la marge, qui déterminoient le faux ſens qu'il vouloit qu'on donnaſt au texte; & qu'il mit à la teſte de ce Nouveau Teſtament une Préface extrémement artificieuſe & maligne, dans laquelle il n'omit rien de ce qui pouvoit engager le monde à s'attacher avec ardeur à la lecture de ce livre, qu'il diſoit contenir la vraye parole de Dieu dans ſa pureté, qu'on n'avoit jamais eûë avant cette traduction.

Matheſ. Comm. 13. de Luth.

Flor. de Ræm. l. 1. c. 13.

Ut mulieres & quilibet idiotæ novum illud Teſtamentum tanquam fontem omnis veritatis aviſſimè legerent, &c.

Et certes il ne fut pas trompé dans l'eſperance qu'il avoit conceûë que ſon entrepriſe réüſſiroit. Cette verſion de Luther, que ſes diſciples loûoient par tout avec excés comme un chef-d'œuvre, & meſme comme un miracle que Dieu avoit fait en faveur de l'Allemagne par un ſi grand homme, devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit preſque perſonne, non-ſeulement en Saxe, mais auſſi dans les autres Provinces qui ne vouluſt l'avoir, & faire paroiſtre qu'il l'avoit leûë. Les femmes ſur tout s'en faiſoient honneur, & la liſoient

1522.

assidûment. Quelques-unes mesme d'entre celles de la premiére qualité, en devinrent si fort entestées, qu'elles la soustenoient, & avec elle la doctrine de Luther, non-seulement contre d'autres femmes, mais aussi contre des Prestres, des Religieux & des Docteurs du parti Catholique avec tant de présomption & de hauteur, qu'elles leur insultoient, les traitant d'envieux & d'ignorans, & n'avoient point de honte de leur dire que ne sçachant ni le Grec ni l'Hebreu, ils n'entendoient pas l'Escriture, & qu'il n'y avoit que Luther qui en eust la veritable intelligence.

Ut non solùm cum laïcis partis Catholicæ, verùm etiam cum Sacerdotibus & Monachis, atque adeò etiam cum Magistris disputare non erubescerent, &c. Et quidem procacissimè insultantes, ignorantiamque improperantes : id quod de nobili quadam muliere compertum habetur, &c. *Cochle.*

Cependant il se trouva de sçavans hommes qui entreprirent de montrer que cette version Lutheriene estoit infidelle & pernicieuse, entre lesquels il y en eût un qui se signala par-dessus tous les autres, & qui en suite s'attira la haine implacable & la persécution de tout le parti. Celuy-cy fut Jerosme Emser, homme de qualité & d'esprit, tres-habile dans les sciences divines & humaines, Docteur de Lipsic & Conseiller du Duc George de Saxe cousin germain de l'Electeur. Comme à toutes ces belles qualitez naturelles & acquises il joignit toûjours un grand zele pour la Religion, il avoit esté des premiers à s'opposer à l'hérésie naissante de Luther. Il l'avoit toûjours suivi pas à pas, & n'avoit pas manqué de le combatre en toutes les occasions. Cela faisoit desesperer Lu-

Inventi sunt igitur ex Germanis qui ex ea translatione admissos passim errores & mutationes collegerunt, inter quas sanè Hieronymus Emser præcipuam laudem promeruit. *Cochl.*

1522. cher, qui le trouvoit éternellement en son chemin ; ce qui l'anima tellement contre luy, que de tous ses adversaires il n'y en a point contre lequel il ait écrit tant de libelles, & qu'il ait accablé de tant d'injures. Or ce fut cét homme de Dieu, qui méprisant les emportemens & toutes les injures de Luther & de ses partisans, & se faisant mesme un mérite de s'exposer à la fureur de la cabale Lutheriene, comme il voyoit bien qu'il alloit faire, entreprit généreusement le premier de tous, de faire voir & en particulier, & en public, de vive voix, & par écrit, les horribles corruptions de cette fausse version du Nouveau Testament, dont il découvrit jusqu'à plus de mille faussetez. Et en mesme temps, pour donner aux Catholiques un contrepoison, & de quoy convaincre d'erreur la traduction Lutheriene, il en fit une tres-exacte & tres-fidelle, qui correspondoit parfaitement à la Vulgate, ce qui faisoit remarquer aisément tous les endroits que l'on avoit falsifiez dans l'autre.

Nulli adversariorum sæpiùs quàm illi respondit. Scripsit petulantissimè .... tot sanè conviciis exuberantem, tot scommatis mordacem, tot calumniis acerbam ; ut Emser magis obrutus quàm invasus videretur. *Cochla.*

Supra mille. *Cochla. Flor. de Ram. loc. cit.*

Propriam translationem quæ probato & recepto Ecclesiæ textui latino per omnia consonaret velut antidorum contra Lutheri venena evulgavit. *Id. Cochla. Flor. Ram. loc. cit.*

Cela fut cause que plusieurs Princes Ecclesiastiques & séculiers, comme l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur, le Duc George de Saxe & le Duc de Baviére firent des Ordonnances & des Edits contre cette méchante version du Nouveau Testament, qu'ils firent brusler, ordonnant, sur de griéves peines, à tous leurs sujets de rapporter aux Officiers destinez

1522.

nez pour cela, tous les exemplaires qu'ils en avoient. C'est ce qui mit tellement en furie Luther, qu'il écrivit contre ces Princes un libelle tres-insolent, où il les traite de tyrans, défendant au reste, par l'autorité souveraine qu'il se donnoit, aprés l'avoir ravie au Pape, de leur obéïr, parce que, disoit-il, ce seroit livrer Jesus-Christ mesme entre les mains d'Herode qui le vouloit faire perir. Mais enfin, ni ce zele du généreux Docteur Emser, ni ces Ordonnances & ces Edits des Princes ne purent empescher l'établissement du Lutheranisme, parce que l'Electeur de Saxe, auquel il appartenoit de réprimer l'audace de Luther, qui estoit son sujet, le laissa faire. Cela fait voir que le bonheur ou le malheur d'un Estat, mesme pour le Spirituel, dépend assez souvent du Prince qui en est le Maistre; & que quand Dieu luy donne un grand zele pour conserver la Religion dans sa pureté, en réprimant d'abord les Novateurs qui la veulent corrompre, les peuples qui vivent sous ses Loix luy sont, aprés Dieu, redevables de leur salut.

Luth. lib. de sæculari potest. In Misniâ, in Bavariâ, in Marchiâ, aliisque in locis promulgaverunt tyranni edictum, ut nova Testamenta hinc inde in præfecturas mittantur....... ne tradant sub periculo salutis suæ. Quisquis enim id fecerit, is tradit Christum Herodi in manus. Illi enim agunt velut Christicidæ sicut Herodes.

Cependant comme les Augustins de Wittemberg, qui adhererent les premiers à la secte de leur confrere, ne disoient plus dans leur Eglise leurs Messes de fondation, & ne faisoient que simplement la Cene, en consacrant le pain & le vin, & le distribuant sous les deux especes à ceux qui vouloient communier: le Duc de Saxe qui avoit de la peine à souffrir

1522. que l'on changeast rien à l'exterieur, fit examiner la chose par l'Université, à laquelle il fit proposer ses raisons. Mais ce Corps qui estoit déja tout Lutherien le fit enfin résoudre à ne plus dissimuler en cela, comme il faisoit, & décida par ses députez, qui furent Juste Jonas Prevost de l'Eglise de Wittemberg, Philippe Melancton, & Nicolas Amsdorf, les trois grands amis de Luther, qu'on ne pouvoit en conscience tolerer la Messe des Catholiques, qu'ils disoient estre abominable, & toute contraire à la Cene du Seigneur. C'est pourquoy ce Prince s'estant enfin laissé gagner, quoyqu'il voulust encore que l'on dist la Messe à la Catholique dans sa belle Eglise de tous les Saints; Luther, qui depuis son retour avoit pris la qualité d'Evangeliste de Wittemberg, où il faisoit le Pape, luy qui n'en vouloit point du tout, regla les cerémonies avec lesquelles on administreroit le Baptesme & l'on celébreroit la Messe ou la Cene. Car il trouvoit bon que l'on fit le Service Divin avec quelques cerémonies, mais sans y obliger personne, & laissant à chacun la liberté d'en user comme il luy plairoit, afin de laisser toûjours libres, comme il l'entendoit, les consciences des Chrestiens, sans leur imposer d'autre joug que celuy de l'Evangile.

Deliberat. de Abrogat. Miss. Priv. Informat. & Deliber. delector. ad Univers. Formula Miss. seu commun. pro Eccl. Wittemberg. Luther. t. 2.

Il fit aussi un Réglement pour tous les biens d'Eglise, voulant qu'aprés que l'on auroit ex-

terminé les Evesques, les Abbez & les Moines, 1522.
tous les fonds & tous les biens des Eveschez, *Luth. de communi fisco. Cochl.*
des Abbayes & des Monasteres appartinssent
aux Princes dans les Estats desquels ils sont situez, ou aux Communautez des Villes où ils se trouvent, si ce n'estoit que les Eveschez fussent érigez en Principautez séculiéres. De plus, il veut que tous les Couvents des Religieux Mendians soient changez en écoles publiques, pour l'instruction des enfans de l'un & de l'autre sexe, ou en Hospitaux; & enfin que le revenu de ces biens soit employé pour l'entretien & pour la nourriture des Pasteurs, des Ministres, des Recteurs & des Officiers des écoles, pour avoir soin des malades, des pauvres & des orfelins, & pour subvenir à toutes les necessitez publiques.

Comme ce projet estoit favorable aux Princes & aux Magistrats, qui estoient fort tentez de s'enrichir des riches dépouïlles de tant d'Eglises, le parti de Luther en devint encore plus puissant, & plus appuyé des Grands, ainsi qu'il parut dans la Diéte Impériale, qui se tenoit en mesme temps à Nurenberg, où les Lutheriens prévalurent. Car comme le Nonce François *Ann.*
Cheregat, que le Pape Adrien VI. qui avoit 1523.
succedé depuis environ vingt mois à Leon X. y avoit envoyé, eût demandé de sa part l'exécution de la Bulle de son Prédecesseur, & de l'Edit de Wormes contre Luther, on luy répon-

1523.

Act. Conv. Norimb. Fascicul. rer. expet. & fug. Goldast. Const. Imp. t. 2,

dit que ce reméde n'estoit plus de saison, parce qu'on se plaignoit si fort en Allemagne des abus de la Cour de Rome, & de l'oppression qu'on en souffroit, ce que les Lutheriens ne cessoient point de publier par tout : que si on vouloit agir maintenant contre Luther, tout le peuple croiroit qu'on ne le fait que pour fomenter ces abus, & pour détruire la verité de l'Evangile, ce qui causeroit encore de plus grands troubles: qu'il falloit donc recourir à d'autres remedes beaucoup plus efficaces, qui estoient premiérement que le Pape convoquast, du consentement de l'Empereur, un Concile libre, qui se tint dans un an, en quelqu'une des Villes d'Allemagne: secondement, qu'on réformast l'Estat Ecclesiastique, & sur tout la Cour de Rome; & enfin que l'on satisfist la nation Germanique sur les griefs dont elle se plaignoit. Ils furent réduits à cent articles, qu'on voit bien qui estoient de la façon des Lutheriens, parce qu'il y en a plusieurs qui tendent manifestement à détruire toute l'autorité Pontificale, la discipline de l'Eglise, & les plus saintes coustumes receüës & observées de temps immémorial dans le Christianisme.

Centum gravamina Germ. *Ap. Goldast. & in in fascic. rer. Expet.*

Au reste, on ajousta qu'en attendant le Concile, on donneroit ordre que les Lutheriens n'écrivissent plus rien contre l'Eglise Catholique, & que les Prédicateurs de part & d'autre ne preschassent que la pure parole de Dieu,

conformément à la doctrine, & à l'explication 1523.
receûë de l'Eglise. Et pour ce qui regarde les Prestres qui s'estoient mariez, & les Moines qui avoient quitté leurs Monasteres & leur profession, dont le Nonce avoit fait de grandes plaintes, on arresta qu'on laisseroit aux Ordinaires le soin de les réprimer, & de les punir par les peines Canoniques, en les privant de leurs Benefices & de leurs privileges, à quoy les Magistrats seroient tenus de n'apporter aucun obstacle. Voilà ce qu'on réduisit en forme d'Edit; & cét Edit fut publié le sixiéme de Mars, au nom de l'Empereur, qui estoit absent. Quoyque Luther n'eust pas lieu d'en estre tout-à-fait content, il fit néanmoins un écrit fort artificieux & malin, par lequel, en l'interpretant à sa mode, d'une maniére assez plausible pour le peuple, il sembloit l'approuver, & il fit croire en suite à bien des gens, qu'il estoit à son avantage. Mais si cét avantage qu'il plût à Luther de s'attribuër ne fut qu'imaginaire, il en eût un fort effectif en ce mesme temps, par l'entrée qu'il trouva moyen de donner à sa nouvelle secte dans les Royaumes de Suéde & de Dannemark, à l'occasion des grands changemens qui s'y firent de la maniére que je vais briévement raconter.

Luth. contr. falsar. Edict. Cæsar. t. 2.

Christierne II. Roy de Dannemark & de Norvege, qui prétendoit que le Royaume de Suéde, autrefois possedé par le Roy Jean II.

1523. ſon pere, & par Chriſtierne I. ſon ayeul, luy appartenoit, avoit mis en l'année mil cinq cens dix-huit le ſiége devant Stokolme : mais Stenon Sture, Prince ou Gouverneur de ce Royaume, durant l'interregne, aprés qu'on eût ſecoûé le joug des Danois, s'y défendit ſi bien, que Chriſtierne réduit à une extréme neceſſité de toutes choſes, fut contraint de demander la paix. Il taſcha néanmoins, comme c'eſtoit un Prince ſans foy & ſans honneur, de ſurprendre Stenon, luy ayant offert des oſtages pour l'attirer en ſon vaiſſeau, ſous prétexte de vouloir conferer avec luy des moyens de terminer leurs differends ; & le Conſeil du Prince n'en ayant pas eſté d'avis, de-peur de quelque trahiſon, dont on croyoit avoir lieu de ſe défier, il s'offrit à aller luy-meſme à Stokolme, pourveû qu'on luy donnaſt des oſtages, comme il en avoit offert. Stenon trouvant ce procedé fort généreux, y voulut correſpondre avec beaucoup de franchiſe, & ne manqua pas de luy envoyer en oſtage les plus ſignalez d'entre les jeunes gens de la premiére qualité, dont le plus conſidérable eſtoit Guſtave Ericſon, ou fils d'Eric, jeune Prince iſſu du ſang des anciens Rois Gots & de Charles Canut, qui avoit eſté ſoixante ans auparavant Roy de Suéde. Mais le perfide Danois n'eût pas ſi-toſt ces oſtages, qu'il fit voile, & les emmena, contre la foy publique, & le droit des gens, à Coppen-

Ziegler. Atrent. Chriſtier. 2. in Suec. t. 3 Script. Germ Freher. Chytrai. Saxon. l. 9.

1518.

hague, afin de s'en pouvoir servir un jour 1523.
pour obliger les grands de Suéde, par la peur qu'ils auroient qu'il ne fist mourir leurs enfans, à se remettre sous son obéïssance. En effet, comme deux ans aprés il se crut en estat de faire une nouvelle entreprise sur la Suéde, il y envoya une puissante armée, qui s'estant avancée vers Stokolme pour l'assiéger, trouva sur son chemin le Prince Stenon, qui en estoit sorti avec toutes ses forces, pour la combatre avant qu'elle se fust bien remise du travail de la mer. On combatit de part & d'autre avec toute 1520.
l'ardeur imaginable: mais comme le brave Stenon, qui aprés avoir donné ses ordres en Capitaine, agissoit un peu trop en soldat pour animer ses gens à bien faire par son exemple, eût esté tué d'une arquebusade qu'il receût au travers du corps, en combatant à la teste d'un escadron, les Suédois perdant courage se retirerent en desordre, laissant aux Danois le champ de bataille & la victoire.

A cette nouvelle, Christierne qui vouloit profiter de l'étonnement & de la consternation où l'on estoit en Suéde, aprés une si grande perte, se rend à son armée, met le siége devant Stokolme, & voyant qu'on estoit résolu de s'y bien défendre, il promet tant de choses aux Suédois, par un traité tres-avantageux qu'il leur accorda pour la conservation de leurs priviléges, qu'ils se résolurent enfin de le recevoir, &

1523. de le couronner Roy de Suéde. Mais ce traiſtre infame, qui ſe vouloit venger de ces braves gens qui luy avoient ſi long-temps réſiſté, & s'aſſeûrer de ſa conqueſte par leur perte, fit l'action la plus inhumaine & la plus barbare dont l'Hiſtoire ait jamais parlé. Car ayant invité le Senat, & tout ce qu'il y avoit de gens de qualité dans Stokolme au magnifique feſtin qu'il leur fit dans le Chaſteau, ſous prétexte de celébrer, par une feſte & une réjouïſſance de trois jours, ſon avenement à la Couronne: au troiſiéme, ſes troupes ſe ſaiſirent ſoudainement des portes, & de toutes les places de la Ville; aprés quoy tous les conviez, entre leſquels il y avoit deux Eveſques, furent cruellement maſſacrez à meſure qu'on les faiſoit ſortir l'un aprés l'autre du Chaſteau, & l'on fit en ſuite main baſſe ſur les Bourgeois, qui paſſerent pour la pluſpart, ſans miſericorde, par le fil de l'épée; de ſorte qu'il ne demeura preſque dans cette Ville deſolée, qui fut encore donnée au pillage, que les femmes, & les enfans, & les ſoldats Danois, qui firent par tout d'horribles ravages, tandis que le tyran ne ſe croyant pas eſtre en ſeûreté dans la Suéde, aprés une ſi déteſtable action, ſe retiroit en Dannemark.

Mais la vengeance de Dieu l'y ſuivit, pour le punir de tant de crimes effroyables par ſes propres ſujets: car ayant en horreur la cruauté d'un ſi exécrable tyran, qui pouvoit faire un jour

jour à Copenhague ce qu'il avoit fait à Stokolme, ils prirent les armes contre luy, à son retour, & appellerent son oncle Frideric Duc d'Holsace, pour le mettre en sa place sur le Trosne. Et comme les cruels sont ordinairement tres-lasches, & qu'un tyran craint toûjours tous ceux qui le craignent, celuy-cy qui se crut d'abord perdu sans ressource, n'eût ni le cœur, ni mesme seulement la pensée de se mettre en défense comme il le pouvoit, ayant toutes les forteresses du Royaume. Il ne songea qu'à charger promptement sur ses vaisseaux tout ce qu'il y avoit de précieux en son Palais, & à se sauver en Zelande, comme il fit, avec la Reine Elizabeth sa femme, sœur de Charles-Quint, & ses enfans: il fut mesme si malheureux, qu'ayant voulu faire long-temps aprés quelque tentative pour rentrer dans son Royaume, il fut défait & pris par le nouveau Roy Frideric son oncle, qui le fit enfermer dans le Chasteau de Smidebourg, où il passa le reste de ses jours. 1523.

Cependant le Prince Gustave Erikson ayant trouvé moyen de se sauver de sa prison de Dannemark un peu avant le retour de Christierne à Coppenhague, entreprit avec un courage invincible de delivrer sa patrie miserablement opprimée par les Danois; & la fortune secondant son grand cœur & sa valeur, il agit avec tant de conduite, de résolution & de bon- 1521.

1523. heur, qu'avec le ſecours qu'il receût de la Ville
1522. de Lubek, & ce qu'il put ramaſſer de ſoldats en Suéde, il reprit en peu de temps Stokolme, & les autres places où les Danois eſtoient en garniſon, & les chaſſa tous du Royaume. Aprés quoy, comme il en eſtoit le liberateur, il fut éleû & proclamé avec de grandes acclamations Roy de Suéde. Ainſi ces Royaumes du Nort eûrent tous deux en cette meſme année mil cinq cens vingt-trois, chacun ſon nouveau Roy, la Suéde Guſtave, & le Dannemark Frideric, qui aſſoupiſſant les vieilles querelles qui eſtoient depuis tres-long-temps entre les Danois & les Suédois, & ne ſongeant plus qu'à ſe maintenir l'un par l'autre, chacun dans le Troſne où ils eſtoient montez par la faveur & par l'élection libre de leurs ſujets, contracterent enſemble une tres-étroite alliance. Mais ce qu'il y eût en cela de déplorable & de funeſte aux deux Royaumes, fut que ces deux Rois s'accorderent auſſi en meſme temps à changer de Religion, & à ſe faire Lutheriens.

La Religion Catholique eſtoit tres-floriſſante en Suéde du temps que le Schiſme commença de ſe former en Allemagne à l'occaſion des Indulgences; & l'on eſtoit alors ſi éloigné de ſe ſcandaliſer de ce qu'on les donnoit à ceux qui contribuoient quelque choſe pour la fabrique de l'Egliſe de Saint Pierre, qu'outre les preſens magnifiques que le Prince Stenon, qui gouver-

Io. Magn. de Vit. Pontif. Vpſal. p. 110.

noit alors le Royaume, & tous les Seigneurs 1523.
de sa Cour firent au Legat Arcimboldi, ce Prélat emporta de la Suéde plus d'un million de florins, que le cruel tyran Christierne, aprés s'estre emparé du Royaume, redemanda brutalement au Pape Leon X. un peu avant que ce barbare fust chassé de ses Estats. Or ce fut environ ce temps-là qu'un certain Olaüs Petri de Stregebourg en Suéde, estant retourné de l'Université de Wittemberg, où il estoit devenu Lutherien, commença à répandre le venin de la nouvelle doctrine en son païs. Entre plusieurs esprits qu'il y gasta, il prit grand soin de pervertir l'Archidiacre Laurent d'André, qu'il voyoit estre extrémement irrité de ce qu'il avoit esté postposé à un autre dans l'élection qu'on venoit de faire d'un nouvel Evesque. Ces deux hommes estant allez à la Cour, pour y faire gouster, comme ils avoient déja fait ailleurs, la liberté de la nouvelle secte, y furent appuyez par le Secretaire de Gustave, auquel ce Prince avoit pris grande confiance, & qui estant en Allemagne, y avoit pris l'air corrompu de la Religion nouvelle, qui commençoit alors à y estre fort à la mode. Il ne fut pas trop difficile à ce Secretaire de gagner l'esprit de son maistre, qui s'estant fort endetté durant la guerre, & trouvant son épargne toute épuisée, ne songeoit qu'aux moyens de la remplir. Car il luy remontra qu'il n'y avoit

Chytr. Saxon. l. 11. Io. Magn. de Vit. Pontif. Vpsal. Flor. Raem. l. 4. c. 10.

1523. pour cela qu'à suivre la doctrine du pur Evangile qu'on preschoit en Saxe, & à se déclarer pour la nouvelle réforme que le Docteur Martin Luther avoit depuis peu introduite dans l'Eglise, avec grand applaudissement de plusieurs Princes d'Allemagne. Que selon cette réforme, il pourroit réünir à son domaine la plus grande partie de ces grands biens que les Ecclesiastiques de son Royaume possedoient; & qu'en distribuant l'autre partie de ces biens aux grands du Royaume, ils suivroient tous aussi-bien que luy une réforme qui leur seroit si avantageuse pour leur interest.

Cela persuada Gustave beaucoup plus encore que les discours des deux Lutheriens de Stregebourg, ausquels il s'abandonna tout entier. Il commença d'abord par laisser à tous ses sujets la liberté de conscience, & permettre aux nouveaux Docteurs de prescher hautement le Lutheranisme par tout. Il fit aussi tous ses efforts pour gagner le célebre Jean Magnus, & voulut mesme absolument qu'il acceptast l'Archevesché d'Upsale, croyant en suite qu'il l'obligeroit à tenir un Synode, dans lequel il avoit résolu de faire approuver la doctrine Lutherienne par des gens qui estoient à luy, & tres-disposez à la recevoir. Mais il ne put jamais fléchir la constance de ce grand homme, ni par ses priéres, ni par ses menaces, ni par les rudes traitemens qu'il luy fit, & qui l'obligerent en-

fin à se réfugier avec son frere Olaüs Magnus, 1523.
à Rome, où il mourut de douleur d'apprendre que sa patrie estoit enfin devenuë toute Lutherienne. Car aprés que Gustave eût déclaré dans les Estats d'Upsale, & peu aprés encore dans ceux d'Arosen ou Vesteras, qu'il avoit résolu de delivrer le Royaume de ce qu'il appelloit les superstitions & la tyrannie de l'Eglise Romaine, & d'embrasser la nouvelle réforme, protestant mesme que si les Estats n'y consentoient, il renonceroit à la Royauté, les Lutheriens, qui estoient les plus forts dans ces Assemblées, l'emporterent pardessus les autres. En suite l'on y ordonna que les Evesques & les Pasteurs se contentant d'avoir de quoy s'entretenir honnestement, tous les biens d'Eglise seroient réünis au domaine, & qu'il seroit permis à chacun de reprendre ce qui se trouveroit que ses ancestres auroient donné aux Eglises & aux Monasteres que l'on abolit, ne laissant que les Cathedrales & les Paroisses. C'est pourquoy comme la Noblesse à laquelle le Roy, suivant l'avis de son Secretaire, abandonna une partie des dépouïlles de ces Couvents, profitoit de ce changement, qu'on permettoit aux Ecclesiastiques de se marier, qu'on garda la pluspart des cerémonies du Service Divin, de sorte que le peuple ne voyoit presque point de changement à l'exterieur: le Lutheranisme, en moins de quatre ans, s'établit, sans peine & sans trouble, dans

1523. tout le Royaume. Aprés quoy, comme il avoit toûjours differé son couronnement jusqu'à ce qu'il eust fait ce changement dans la Religion, il se fit solennellement couronner; & quinze ans aprés il fit encore un autre changement dans l'Estat, en rendant successive la Couronne de Suéde, pour la transporter à sa postérité, comme il a fait, aprés avoir heureusement regné plus de trente-sept ans.

Chytr. Saxon. l. 10. Flor. Raem. l. 4. c. 14.

Il en fut à peu prés de mesme dans le Dannemark, où Frideric, qui vouloit s'établir sans trouble dans sa nouvelle domination, ne fit d'abord que laisser à ses sujets la liberté de changer de Religion, & aux Ministres Lutheriens celle de prescher. Mais aprés sa mort, Christierne III. son fils se trouvant en estat de ne rien craindre, agit tellement de hauteur, qu'aprés s'estre fait couronner par le Ministre Jean Pomeranus, que Luther luy avoit envoyé, & aprés avoir réduit par force tous ceux qui refusoient encore de le reconnoistre, parce qu'il s'estoit déclaré tout ouvertement héretique, il abolit entiérement l'Episcopat par un decret solennel des Estats. Il conserva néanmoins les Canonicats, qu'il voulut réserver pour en gratifier les Lutheriens, & ne changeant rien à l'exterieur dans les cerémonies, il établit assez paisiblement le Lutheranisme dans tout son Royaume. Tout cela néanmoins ne se put faire que dans l'espace de quelques an-

Chytr. Sax. l. 15.

nées : mais je l'ay voulu rapporter icy, afin 1523.
qu'on vist tout à la fois comment on a receû dans ces deux Royaumes du Nort la secte de Luther, qui cependant continuoit toûjours à faire de grands progrés en Allemagne, particuliérement depuis la Diéte de Nuremberg, & beaucoup plus encore aprés celle qu'on y tint une seconde fois au commencement de l'année suivante.

Ann. 1524.

Clement VII. qui avoit succedé au Pape Adrien décedé depuis quelques mois, y envoya le Cardinal Campege son Legat, qui ne fut gueres plus heureux dans sa négotiation que son prédecesseur le Legat du Pape Adrien. Il est vray que les Princes, entre lesquels ceux qui estoient déja Lutheriens dans l'ame, & ne s'estoient pas encore déclarez si hautement contre l'Eglise Romaine, le receûrent avec grand honneur. Mais estant allez au-devant de luy hors des portes de la Ville, ils le supplierent de n'y pas faire son entrée en céremonie, avec les marques de sa dignité, de-peur que le peuple qui estoit presque tout Lutherien, ne luy fist quelque insulte. Il entra donc en habit de campagne, & eût en suite audiance dans l'Assemblée des Princes & des Députez des Villes Imperiales. Aprés qu'il y eût representé avec beaucoup de force & d'éloquence les maux inévitables dont l'Empire estoit menacé, si l'on n'éteignoit promptement le feu que Luther avoit

Cochl. ad hunc ann.

1524. allumé dans l'Allemagne par son hérésie, il demanda pour cét effet l'exécution de la Bulle du Pape Leon & de l'Edit de l'Empereur contre Luther, sans parler du Concile qu'on avoit demandé dans la Diéte précedente, & que Clement ne croyoit pas pour de bonnes raisons qu'on deust, ni mesme qu'on pust convoquer en ce temps-là. Et pour ce qui regarde les cent griefs dont on s'estoit plaint, il promit, comme de luy-mesme, qu'on satisferoit sur cela les Princes, mais à condition que l'on en retranchast plusieurs articles, qui tendoient manifestement à la destruction de l'autorité du Pape & des anciens droits de l'Eglise.

Il parut bien que les partisans de Luther estoient les plus forts dans cette Diéte : car quoyque le Legat eust pour luy l'Archiduc Ferdinand, frere & Lieutenant de l'Empereur, avec les Ducs de Baviére, le Cardinal Archevesque de Saltzbourg, l'Evesque de Trente, & neuf ou dix autres, & que l'Ambassadeur de Charles-Quint se plaignist, au nom de son maistre, de ce qu'on avoit differé si long-temps l'exécution de l'Edit de Wormes qu'il vouloit absolument qui fust observé; les autres Princes néanmoins, avec les Députez des Villes Imperiales qui estoient déja pour la pluspart infectez du Lutheranisme, l'emporterent. De sorte qu'ayant fait semblant de se relascher sur quelque point,

18. Avril. pour le bien de la paix, on fit encore un autre Decret,

Decret, par lequel on déclare comme aupara- 1524.
vant, *Qu'il faut que le Pape convoque, du consentement de l'Empereur, un Concile dans la Germanie, pour y terminer les differends que la doctrine de Luther a fait naistre sur plusieurs points concernant la Religion; Que cependant on tiendra pour la Feste de Saint Martin une nouvelle Assemblée à Spire, où, aprés que les Princes auront fait auparavant examiner dans leurs Estats par d'habiles Docteurs ce qu'on doit retenir ou rejetter dans les ouvrages de Luther, on déclarera, d'un commun consentement, ce qu'on doit croire & ce qu'on doit pratiquer, en attendant la décision du Concile, & l'on verra si l'on peut apporter quelque temperament aux demandes que l'on a faites dans les cent articles de plainte que l'on a proposez contre la Cour de Rome & les Ecclesiastiques d'Allemagne; Enfin, que pour obéïr à l'Empereur, les Princes seront obligez de faire observer l'Edit de Wormes*, à quoy pourtant l'on ajousta cette clause, *autant qu'ils le pourront*, ce qui estoit justement leur laisser la liberté de n'en rien faire, comme il arriva.

Jamais Edit ne souffrit plus de contradiction que celuy-cy. Non-seulement le Legat & le Pape le rejetterent, se plaignant hautement de ce qu'il donnoit aux laïques le pouvoir de juger des points de doctrine, aprés un jugement rendu si solennellement par le Saint Siége; mais Luther mesme le trouva fort mauvais, quoy-que dans le fonds il luy fust favorable. Il le fit imprimer, & courir par tout, avec un

1524. ſanglant écrit contre les Princes qui l'avoient publié, prévoyant bien que les injures atroces dont il eſt rempli, ne tomberoient que ſur les Catholiques, & que ceux de ſon parti n'y prendroient nulle part; & il prétend dans ſon écrit que ceux qui ont fabriqué cét Edit ſe contrediſent manifeſtement, & en détruiſent une partie par l'autre. Et certes on ne peut nier qu'il n'ait eû raiſon en cela : car ſi l'Edit de Wormes, qui condamne Luther comme héretique, ſe doit obſerver comme on l'ordonne à Nuremberg, pourquoy veut-on qu'on examine ſes livres à Spire pour ſçavoir ſi ce qu'il enſeigne eſt bon ou mauvais ? Et ſi l'on doit faire cét examen de ſa doctrine, pourquoy veut-on qu'on le condamne, & qu'on le puniſſe avant qu'il ſoit fait ? Enfin ceux-meſmes qui avoient conſenti à cét Edit de Nuremberg, ſe diviſerent auſſitoſt aprés au ſujet de ce meſme Edit.

Car les Princes Catholiques craignant, avec grande raiſon, que les Lutheriens n'en tiraſſent avantage pour établir leur héreſie, s'aſſemblerent avec le Legat ſur la fin du mois de Juin à Ratiſbone, où, aprés avoir fait enſemble une étroite confedération le ſixiéme de Juillet, ils firent publier une Ordonnance, par laquelle ils veulent, *Que l'Edit de l'Empereur contre Luther & tous ſes adherans ſoit exactement obſervé ; Qu'on ne change rien dans l'adminiſtration des Sacremens, ni dans les Céremonies, les Commandemens & les uſages*

receûs de l'Eglise Catholique; Que les Ecclesiastiques 1524.
qui se marient, & les Moines apostats soient punis suivant toute la rigueur des Canons; Qu'on presche l'Evangile selon l'interpretation des Peres & des Docteurs approuvez de l'Eglise; Que ceux de leurs sujets qui étudient en l'Université de Wittemberg retournent chez eux dans trois mois, sur peine de confiscation de leurs biens, & que ceux qui y ont fait leurs études ne puissent jamais posseder aucun Benefice; Qu'aucun Lutherien banni par quelqu'un de ces Princes confederez ne puisse estre receû dans les Estats d'un autre; & que si quelqu'un d'entre eux est attaqué pour le sujet de leur confédération, tous les autres soient obligez de le secourir de toutes leurs forces.

En mesme temps, pour donner quelque satisfaction sur les plaintes qu'on avoit faites des abus des Ecclesiastiques, & des vexations qu'on en souffroit, le Legat, du consentement des Princes, fit publier une Constitution contenant trente-cinq articles, pour regler leur conduite & leurs mœurs, & pour abolir, ou du moins pour diminuer certaines sortes d'exactions que l'on faisoit sur les Fidelles, dans les choses qui appartiennent à la Religion. Mais parce qu'il n'y avoit rien dans ce Decret contre les abus veritables, ou prétendus de la Cour de Rome, dont on se plaignoit principalement dans les cent griefs que les Princes avoient envoyez au Pape pour y remedier, les Lutheriens en profiterent pour animer encore davantage

1524. les esprits de leurs partisans contre Rome. D'ailleurs les autres Princes qui n'avoient pas esté de l'avis du Legat à Nuremberg, trouverent fort mauvais qu'un si petit nombre de leurs Collegues se séparant d'eux, eust entrepris de faire à Ratisbone des Réglemens qui ne devoient estre faits que de concert dans une assemblée générale, au nom de tout l'Empire. C'est pourquoy les Villes Imperiales qui tenoient presque toutes pour Luther, se servant d'une occasion si favorable, qui sembloit leur donner droit de s'assembler aussi-bien que ces Princes Catholiques, envoyerent leurs Députez à Spire, où ils résolurent que chacune feroit dresser par les plus habiles d'entre ses Prédicans les articles de la Confession qu'ils croyoient qu'on deust embrasser, afin que de toutes ces Confessions, aprés qu'on les auroit bien examinées à la prochaine Diéte de Spire, on n'en fist qu'une qui seroit receûë de toutes les Eglises, jusques à ce que le Concile libre qu'on demandoit en Allemagne en eust autrement ordonné.

Mais tous ces projets furent renversez par les lettres que Charles-Quint, fort en colere de ce qu'on avoit fait à Nuremberg, écrivit de Burgos le quinziéme de Juillet à tous les Ordres de l'Empire, ausquels il ordonne de faire observer l'Edit de Wormes, leur défendant au reste tres-étroitement de s'assember à Spire, selon la résolution qu'ils en avoient prise à Nuremberg.

Pour ce second article on obéït à l'Empereur; 1524.
mais pour le premier, ceux d'entre les Princes & V. Pall.
les Députez qui favorisoient Luther, se servirent l. 2. c. 10.
en cette occasion de la clause qu'ils avoient fait sub fin.
mettre dans leur Ordonnance de Nuremberg, & répondirent à l'Archiduc Ferdinand qui leur rendit ces lettres, qu'ils trouvoient dans leurs Villes & dans leurs Estats des obstacles insurmontables qui s'opposoient à l'exécution de cét Edit Impérial. Ainsi Luther se vit en seûreté dans Wittemberg, à couvert des foudres de l'Empereur, qu'il craignoit beaucoup plus que ceux de Rome. Et ce qui augmenta sa joye, fut qu'aprés ces deux Assemblées de Nuremberg, où il parut que son parti estoit devenu tres-puissant, sa secte, qui de la haute Saxe, s'estoit répanduë particuliérement dans les Provinces Septentrionales, acheva de s'établir dans
les Duchez de Lunebourg, de Brunsvic, de Chytra. l. 10.
Meclebourg, & de Poméranie; dans les Archeveschez de Magdebourg & de Brémen; dans les Villes de Hambourg, de Vismar, & de Rostoch, & tout le long de la Mer Baltique. Elle passa mesme dans la Livonie, & dans la Prusse, où le Marquis Albert de Brandebourg, Grand-Maistre de l'Ordre Teutonique, abandonnant les interests de son Ordre, & la Religion qu'il s'estoit obligé par vœu de défendre contre les Infidelles, se fit Lutherien. Il se soumit en suite à Sigismond I. Roy de Pologne, son oncle, au-

1524. quel il fit hommage pour la Prusse Orientale, qui fut érigée en Principauté séculiére, sous le titre de Prusse Ducale, & puis il épousa la Princesse Dorothée fille du Roy de Dannemark. De sorte que Luther se voyant si bien appuyé dans l'Allemagne, où tant de Villes, & tant de Princes faisoient publiquement profession d'embrasser sa prétenduë réforme, en devint encore plus hautain & plus hardi; & trouvant que son habit d'Augustin qu'il avoit porté jusqu'alors ne luy convenoit plus, parce qu'il luy donnoit toûjours un air de Moine, que luy-mesme avoit tasché de rendre méprisable: *Bucholcer. in Indic.* il fit tant auprés de l'Electeur, qui n'aimoit pas qu'on fist encore tant de changement à l'exterieur, qu'il eût enfin permission de se défaire de son froc, & de prendre un habit de Docteur, dont ce Prince prit soin luy-mesme de l'accommoder. En suite renonçant à la qualité de *Réverend Pere*, qu'on luy avoit donnée jusqu'à ce temps-là dans toutes les actions publiques, il n'en voulut point d'autre que celle de *Docteur Martin Luther*, qu'il retint jusques à la mort.

Mais la joye qu'il eût de se voir en cét estat, à la teste d'un si grand & si formidable parti, contre l'Eglise Romaine qu'il haïssoit mortellement, fut en ce temps-là mesme détrempée de beaucoup d'amertume, par le chagrin qu'il eût de se voir vivement poussé par celuy de tous ses amis qui l'avoit le plus

utilement servi au commencement de sa révolte, & qui luy pouvoit le plus nuire par son sçavoir, par son éloquence, & par la haute réputation qu'il s'estoit acquise parmi les sçavans & les grands du monde. Ce fut le célebre Erasme, qui, à la priére du Roy d'Angleterre, dont il estoit fort estimé, attaqua Luther dans le point capital de sa doctrine, comme luy-mesme l'avoûë de bonne foy. En effet, ce fut en cette année qu'Erasme publia son docte & éloquent Traité touchant le libre arbitre que Luther avoit entrepris de ravir absolument à l'homme, sur tout dans les choses qui appartiennent au salut, sous le prétexte specieux d'élever la grace de Jesus-Christ, & d'abbatre l'orgueuïl de l'homme, en attribuant tout à Dieu, & rien du tout à la cooperation libre de nostre volonté. Il dit d'abord en ce Traité que le point décisif de cette controverse ne consiste pas à sçavoir si l'on doit suivre en cela l'Escriture Sainte, car les deux partis en conviennent, mais à estre bien éclairci du veritable sens de l'Escriture, pour déterminer duquel des deux costez il est. Il expose en suite une longue liste des passages de l'Escriture, par lesquels il établit tres-bien le libre arbitre; puis il produit les Peres Grecs, & les Latins, & les Conciles, qui ont déclaré qu'il les falloit prendre en ce sens-là. Aprés quoy, il s'adresse à toute la terre, & demande lequel des deux est le plus rai-

1524.

Erasm. diatri. de lib. arbit.

Hic de Scripturis non est controversia; utraque pars eandem scripturam amplectitur ac veneratur. De sensu scripturæ pugna est.

1524. ſonnable, ou de ſuivre en cette conteſtation le jugement de ces Conciles, & de tant de grands hommes ſi ſaints, ſi ſçavans, & ſi éclairez, ou en le rejettant, de s'arreſter à celuy de Martin Luther, qui n'a pour ſoy que Jean Wiclef & Laurent Valle, & qui veut eſtre le Juge ſouverain du ſens qu'on doit donner à ces paſſages.

Luther fut long-temps ſans répondre à cét écrit, ſoit qu'il ne vouluſt pas ſe commettre avec un homme dont il redoutoit l'eſprit & le credit; ou que ce Traité eſtant en latin, qui ne ſeroit pas leû du peuple, ni de la nobleſſe, il crut qu'il ne luy feroit pas grand mal, & qu'il valoit mieux le laiſſer tomber de luy-meſme que de le faire connoiſtre par ſa réponſe. *Cochl.* Mais quand il vit que ſon grand adverſaire Jeroſme Emſer l'avoit traduit en Allemand, & qu'il eſtoit entre les mains de tout le monde, alors il ſe réſolut d'y répondre; ce qu'il fit par *Luth. de ſer. arbitr. t. 2.* un gros libelle, intitulé *de l'Arbitre eſclave, contre le libre Arbitre défendu par Eraſme.* Or c'eſt dans tout ce libelle qu'il dit clairement, & ſans biaiſer, que tout ce que l'homme fait de bien & de mal, il le fait par neceſſité; qu'il n'a nul franc arbitre, & qu'il eſt toûjours eſclave ou de la volonté de Satan par la concupiſcence, ou de la volonté de Dieu par la grace, qui opere tellement dans l'homme par une neceſſité inſurmontable, qu'il n'a nulle liberté de ne

Quicquid fit à nobis non libero arbitrio, ſed merà neceſſitate fieri. In rebus quæ pertinent ad ſalutem, vel damnationem, non habet liberum arbitrium, ſed

1524.

ne pas vouloir le bien qu'elle luy fait necessairement vouloir, quoy-qu'il le veuïlle sans contrainte & sans violence. Je sçay bien qu'il adjouste, que la volonté de l'homme ne fait que recevoir le bien que Dieu opere en elle tout seul, sans qu'elle y contribuë rien de sa part: mais il ne veut dire par là que la mesme chose, à sçavoir, que c'est Dieu seul qui détermine la volonté à vouloir, & qu'elle n'a point de liberté pour se déterminer, ou à vouloir, ou à ne pas vouloir. Car dés-là mesme que Dieu opere le vouloir dans la volonté, il est certain que la volonté veut, & qu'elle veut sans contrainte, ainsi que Luther le dit en termes formels. Et comme une boule ne peut recevoir le mouvement qu'on luy donne qu'elle ne roule, & qu'il est impossible que le fer reçoive la chaleur qu'il ne devienne chaud: de mesme la volonté ne peut recevoir par la grace le vouloir, qu'elle ne veuïlle effectivement le bien que la grace luy fait vouloir. L'hérésie de Luther ne consiste donc pas en ce qu'il nie que la volonté agisse, puis qu'il dit positivement qu'elle veut sans violence & sans contrainte; mais elle consiste précisément en ce qu'il dit, qu'elle agit & veut par une immuable necessité, & sans qu'il luy soit libre de ne pas vouloir. Ainsi, tout homme qui soustient avec opiniastreté que la grace de Jesus-Christ necessite la volonté au bien qu'elle luy fait vouloir sans qu'elle

captivus subjectus, & servus est vel voluntatis Dei, vel voluntatis Satanæ, ut nec hic sit ulla libertas; vel liberum arbitrium aliò sese vertendi, aut aliò volendi, donec durat spiritus & gratia Dei in homine, &c. Necessitate dico, non coactè. Necessitate immutabilitatis non coactionis. Merâ lubentiâ & pronitate, ac sponte suâ vult & facit non coactè, ut nullis contrariis mutari in aliud possit. Pergit volendo & lubendo & amando bonum.

1524. puisse ne le pas vouloir, est un franc Lutherien.

Au reste, il n'y a rien de plus surprenant en ce livre de Luther que cét endroit où, pour répondre à ce qu'Erasme luy reproche qu'il n'a pour soy que Jean Wiclef & Laurent Valle, il luy dit hardiment qu'il a grand tort de n'y ajouster pas Saint Augustin. Car ce Saint Augustin, dit-il, dont vous ne parlez pas, est tout pour moy en cette occasion. Et cependant il est tout évident qu'il n'y a rien ni de plus clairement, ni de plus souvent exprimé dans les ouvrages de ce saint Docteur que la liberté & le franc arbitre de l'homme avec la grace qui le perfectionne, en luy donnant le pouvoir de faire le bien par elle, sans luy oster celuy qu'il a de faire le mal de luy-mesme. Mais c'est que la destinée de Saint Augustin, si j'ose m'exprimer ainsi, est d'estre tellement exposé, aussi-bien que l'Escriture, aux fausses interpretations, & aux bizarres visions des héretiques, que Luther mesme, qui est asseûrément celuy de tous ces révoltez contre l'Eglise, qui fait le moins d'estat de l'autorité des Peres, qu'il traite assez souvent d'une maniére tres-indigne, se glorifie néanmoins de l'avoir entiérement de son costé. Il s'en faut bien qu'il n'en use de mesme envers Erasme, qui s'estoit plaint de ce que quelques-uns l'accusoient d'estre pour Luther. Il dit assez plaisamment, qu'on fait en cela grand tort à

Augustinus quem præteris meus totus est. *Luth. de ser. arb. oper. t. 2. fol. 432. vers.*

Quomodo trahit, si dimittit, ut quis quod voluerit eligat? Et tamen utrumque verum est, sed pauci id intellectu comprehendere valent. *Aug. cont. Petili. l. 2.*

Erafme ; que c'eft là une pure calomnie de fes 1524.
ennemis dont il le veut défendre, & qu'il témoignera toûjours qu'Erafme n'eft nullement Lutherien, mais feulement Erafme, c'eft à-dire, un homme qui parle avec tant d'incertitude, en termes fi ambigus, & mefme quelquefois fi peu férieufement des points de la Religion, qu'on ne fçait pas trop bien ce qu'il eft. Ce font-là les premiéres guerres que le Lutheranifme fit naiftre en Allemagne, & qui ne fe firent que par la plume & par la langue durant les fept premiéres années de la révolte de Luther. Maintenant on en verra d'autres, qui cauferent par le fer & par le feu des maux & des defordres bien plus effroyables, & qui ne purent néanmoins éteindre le funefte embrafement de cette hérefie dans le fang d'une infinité de gens qui perirent en combatant les uns pour la détruire, & les autres pour la défendre.

Cùm, fit me nimis certo & fideli tefte; modo Lutheranus, fed Erafmus tantùm. *Luth. ep. ad Nicol. Amfdorf. t. 2.*

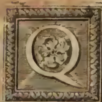




HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE SECOND.

Ann. 1525.



UAND on reprochoit à Luther au commencement de ſon héreſie, que ſa nouvelle doctrine ne cauſoit que du trouble, en jettant la diviſion dans les eſprits, qui, avant qu'il paruſt, eſtoient parfaitement unis dans une meſme créance ſur tous les points de la Religion; il répondoit toûjours, en abuſant des paroles de Jeſus-Chriſt, *Qu'il*

ne venoit pas apporter la paix & l'union, mais le 1525.
glaive & la guerre. C'est ce qui se verifia dans tout un autre sens qu'il ne l'entendoit, & d'une maniére qui fut tres-funeste à toute l'Allemagne, par la guerre des Païsans soulevez qui se fit cette année, à cette occasion que je vais dire. Lors que Luther sortant de sa retraite, accourut à Wittemberg pour réprimer l'insolence de Carlostad qui brisoit les saintes Images, & jettoit par terre les Crucifix, il trouva qu'il avoit esté porté à cette impiété par deux des plus méchans hommes du monde, à sçavoir par Nicolas Stork & Thomas Muncer, qui furent les deux premiers chefs des Enthousiastes, ou des Anabaptistes. Car ces deux scelerats qui avoient entrepris de faire une nouvelle secte, abandonnant Luther, sous prétexte que sa doctrine estoit trop relaschée, & trompant le monde par un exterieur fort devot & mortifié, disoient que l'on ne se devoit conduire que par les révelations qu'on recevoit du Pere Celeste dans l'oraison; qu'en suite il n'y avoit ni Loix, ni Ordonnances Ecclesiastiques, ou politiques, qui pussent obliger les hommes, qui estant tous également enfans de Dieu, & mis par Jesus-Christ dans une pleine liberté, devoient tous estre égaux en tout le reste, sans que personne pust prétendre legitimement de commander aux autres, ni de leur imposer aucune charge contre leur volonté.

Non veni pacem mittere, sed gladium. *Matth. 10. 34.*

Arnol. Meshov. hist. Anabapt. l. 1. Cochla. Sleidan. l. 4. & 5. Chytr. Sax. l. 11.

1525. Luther qui vit les dangereuſes ſuites que pouvoit avoir une doctrine ſi pernicieuſe, & qui d'ailleurs ne pouvoit ſouffrir qu'aucun autre que luy s'érigeaſt en maiſtre & en chef de parti, chaſſa de Wittemberg ces fanatiques, qui avoient déja pluſieurs ſectateurs ; & ceux-cy s'eſtant répandus par toute l'Allemagne, y preſcherent en vrais Anabaptiſtes, à la réſerve qu'ils ne faiſoient pas encore rebaptiſer les gens, & y enſeignerent ce dogme ſéditieux, particuliérement aux Villageois, qu'ils trouverent tres-diſpoſez à le recevoir, ſur ce qu'eſtant preſque tous Lutheriens, ils entendoient éternellement parler dans leurs preſches de la liberté de l'Evangile, laquelle, ainſi que l'enſeignoit Luther, affranchiſſoit les hommes de la tyrannie des traditions humaines. Ils leur dirent donc ſi ſouvent que Dieu vouloit qu'ils fuſſent libres, & qu'ils priſſent les armes pour ſe delivrer de l'oppreſſion de leurs maiſtres, ou pluſtoſt de leurs tyrans Eccleſiaſtiques & ſéculiers, qui les accabloient par des charges inſupportables, & que Dieu avoit ordonné que tout fuſt commun entre ſes enfans, comme dans la primitive Egliſe : qu'on vit bientoſt une révolte générale de ces Païſans, qui crioient par tout, liberté de l'Evangile. Ce grand deſordre commença par la Suaube, où ces Villageois révoltez eûrent l'audace d'adreſſer aux Princes & aux Magiſtrats un écrit contenant douze ar-

ticles, par lesquels ils vouloient, *Qu'on leur laissast la liberté de choisir leurs Ministres qui leur prescheroient la pure parole de Dieu, sans aucun mélange des Decrets des hommes; Qu'ils ne payassent plus de dixmes qu'en bled, qui ne fust employé que pour l'entretien des Ministres & des pauvres; Que les Princes & les Magistrats qu'ils vouloient bien souffrir pour leur obéïr seulement dans les choses qu'eux-mesmes jugeroient honnestes & raisonnables, ne les traitassent plus comme des esclaves, puis qu'ils estoient tous affranchis par le précieux Sang de Jesus-Christ; Qu'en suite ils fussent déchargez d'une grande partie de ce que l'on exigeoit d'eux; Qu'ils eussent par tout la liberté de la chasse & de la pesche, puis que Dieu, dés le commencement du monde, avoit donné à l'homme l'Empire sur les animaux; Que les forests fussent communes, & qu'il fust permis à chacun d'y prendre sa provision de bois; & qu'enfin toutes les coustumes, ou plustost tous les abus qu'on avoit introduits au préjudice de leur liberté, fussent abolis; qu'autrement ils sçauroient bien prendre les moyens efficaces de la recouvrer, & de la conserver contre tous les efforts que la tyrannie pourroit faire pour l'opprimer.* 1525.

Cét écrit que l'on fit courir par tout acheva de soulever les Païsans qui le receûrent avec grand applaudissement. Ceux de Suaube l'avoient envoyé d'abord à Luther, qu'ils prirent pour arbitre de leur differend avec la Noblesse, ne doutant point du tout que comme il avoit presché le premier la liberté de l'Evangile, il

1525. ne deust prononcer en leur faveur. Mais ils furent trompez dans leur esperance : car Luther voyant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné lieu à cette révolte par les livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté Evangelique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur répondit par un long écrit, où il leur montre que l'Escriture les oblige de se soumettre aux Princes & aux Magistrats, quand mesme ils abuseroient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux ; qu'ils doivent s'adresser à Dieu, & cependant souffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il luy plaira, & que la voye des armes qu'ils ont prise, sera cause de leur damnation s'ils ne les mettent bas. Mais en mesme temps, pour les satisfaire, il écrivit aussi aux Princes, les exhortant à traiter leurs sujets d'une maniére plus douce & plus Chrestienne, & les menaçant de l'ire de Dieu, s'ils ne le faisoient. Il fit enfin tous ses efforts auprés des uns & des autres pour faire en sorte qu'on desarmast des deux costez, afin de terminer ce different à l'amiable, protestant que s'ils ne le font, tous ceux qui periront de part & d'autre en cette guerre ne pourront éviter la damnation éternelle.

Mais tous ces écrits furent inutiles. Car les Païsans animez par leurs Prédicans fanatiques, qui leur promettoient la victoire de la part de Dieu,

Dieu, se mirent aux champs, sans attendre le 1525.
jugement de leur Prophete ; & n'ayant point trouvé d'abord de résistance, ils firent d'horribles ravages dans la Suaube, dans le Wirtemberg, dans la Franconie, le long du Rhin, & dans l'Alsace, pillant, saccageant, bruslant, renversant de fond en comble les chasteaux & les maisons des Gentilshommes qu'ils massacroient impitoyablement, sans aucun égard à leur qualité, ni aux loix de la guerre. Ils furent mesme si barbares, qu'ayant pris dans Winsperg Loüis Comte de Helfestein, ils firent main-basse sur tout ce qu'il y avoit de noblesse avec luy dans la place pour la défendre, & le firent passer en suite par les piques, quoy-que la Princesse sa femme, fille naturelle du feu Empereur Maximilien, s'estant jettée à leurs pieds avec le petit Prince son fils qu'elle tenoit entre ses bras, implorast leur misericorde, & leur demandast par ses larmes meslées avec les cris pitoyables de cét enfant, la vie de son mari. Cela fut cause que Luther changeant de stile, fit un troisiéme écrit, pour animer les Princes à la vengeance contre ces furies déchaisnées qui alloient desoler toute l'Allemagne, si l'on n'arrestoit promptement le cours d'un si grand mal. Mais on n'attendit pas ce signal pour courir sus à ces brutaux, qui n'estoient guidez que par une aveugle fureur, sans discipline, sans experience & sans cœur. Car d'une

1525. part l'armée des confederez de Suaube, ſous la conduite du Général George Trucſes Baron de Valbourg, & du Comte Guillaume de Furſtemberg, aprés les avoir défaits en pluſieurs rencontres aux environs d'Ulme, d'Auſbourg, de Biberac, & de Conſtance, marcha contre ceux qui ravageoient le Duché de Wirtemberg & la Franconie, où elle en fit un horrible carnage. De l'autre, le Comte Palatin & l'Archeveſque de Tréves les taillerent en piéces preſque ſans réſiſtance auprés de Wormes; & Antoine Duc de Lorraine, accompagné de Claude de Guiſe ſon frere Gouverneur de Champagne, s'eſtant avancé contre eux juſques à Saverne, pour leur empeſcher l'entrée dans ſes Eſtats, & de-là en Champagne, en fit paſſer par le fil de l'épée juſqu'à plus de vingt mille en trois combats.

Cependant Muncer s'eſtant mis avec Pfeiffer autre enthouſiaſte à la teſte de ceux qu'il avoit fait ſoulever en Thuringe par ſes preſches ſéditieux, les encourageoit à combatre contre les Princes, qui mépriſant leur grand nombre, marchoient droit à eux en bataille avec quinze cens chevaux ſeulement, & tres-peu d'infanterie, ſur l'aſſeûrance qu'ils avoient que cette canaille ne tiendroit pas devant ce peu de ſoldats aguerris. Ces Princes eſtoient Jean Duc de Saxe, qui venoit de prendre la place de l'Electeur Frideric ſon frere décedé ſans enfans peu de jours au-

paravant, le Duc George de Saxe son cousin, 1525.
Philippe Lantgrave de Hesse, & Henri Duc de Brunswic. Comme ils furent en presence de cette armée de Païsans, qui s'estoient retranchez dans leurs chariots sur une éminence, auprés de Frankusen, ils eûrent pitié de ces miserables qu'ils voyoient bien à leur contenance mal asseûrée, qui ne pouvoient tenir contre eux, & leur envoyerent dire que pourveû qu'ils rendissent avec les armes les principaux auteurs de leur révolte, ils leur donnoient & la vie & la liberté de retourner en leurs maisons. Ces pauvres gens étonnez comme des esclaves à la seule veûë de leurs maistres ayant le foûët en main pour les punir, balançoient déja pour se rendre, lors que Muncer faisant l'inspiré, leur promit hautement, de la part de Dieu qui le luy avoit révelé, qu'ils remporteroient la victoire sur les tyrans par un secours extraordinaire qui leur viendroit du Ciel, & que pour leur donner un signe tres-certain de la verité de sa promesse, il recevroit dans sa manche les boulets du canon de l'ennemi sans en estre blessé.

Cela rasseûra tellement ces pauvres fous, qu'ils rejetterent fiérement la proposition qu'on leur faisoit ; & quand on eût forcé sans peine à grands coups de canon leur foible retranchement de chariots, & que l'infanterie y fut entrée l'épée à la main, comme par la bréche, au

1525. lieu de se défendre, ils ne faisoient que chanter l'hymne du Saint Esprit pour avoir ce secours du Ciel qu'on leur avoit promis. Mais quand ils virent que ceux des premiers rangs tomboient égorgez comme des moutons, sans résistance, ils prirent la fuite vers Franchusen, où la cavalerie, aprés avoir jonché la campagne de morts, entra pesle mesle avec les fuyards, qu'on fit tous prisonniers. Les deux Capitaines enthousiastes Muncer & Pfeiffer furent de ce nombre, & passerent aussi tous deux comme les autres par l'épée du bourreau, mais avec cette difference, que Dieu fit justice à Pfeiffer Moine apostat, en le laissant mourir dans son peché, & misericorde à Muncer, en luy touchant le cœur efficacement pour se convertir à la mort.

Ainsi finit cette guerre, qui dans quatre ou cinq mois qu'elle dura, fit perir plus de cent trente mille de ces miserables Païsans Lutheriens; outre qu'elle donna lieu aux séditions qui se firent en plusieurs grandes Villes, comme à Cologne, à Mayence & à Francfort sur le Mein, où les peuples prirent les armes contre les Magistrats pour obtenir la liberté qu'ils prétendoient avoir d'établir des Ministres qui leur preschassent l'Evangile à la Lutheriene. De sorte qu'il n'y eût jamais plus de desordre & de confusion, ni plus de carnage, ni plus de sang répandu dans l'Allemagne, qu'en cette malheu-

reuse année. Et néanmoins ce fut là le temps 1525.
que Luther, aveuglé d'une infame passion, dont *Cochl.*
ses amis mesmes rougirent, eût l'audace & l'effronterie de prendre dans une calamité publique dont il estoit ou la cause, ou du moins l'occasion, pour célebrer son mariage. Il y avoit deux ans qu'un Lutherien de Torgau, homme entreprenant & déterminé, avoit, par un attentat inoüi jusqu'alors, enlevé d'un célebre Monastere le Vendredi Saint tout d'un coup neuf Religieuses, qu'il conduisit à Wittemberg pour y estre en seûreté, sous la protection de Luther, qui avoit déja publié son livre contre les Vœux Monastiques & le Célibat des Prestres. Cela causa un furieux scandale, & l'on estoit fort irrité contre cét impie ravisseur, appellé Leonard Koppem, dont on vouloit absolument qu'on fist justice. Mais Luther entreprit de le défendre, ce qu'il fit par un écrit en langue vulgaire qu'il publia sur ce sujet, & dans lequel, aprés l'avoir loûé d'avoir fait en cela une action tres-agréable à Dieu, il n'a point de honte de dire, qu'il veut prendre part à sa gloire, & que c'est luy-mesme qui luy a conseillé de faire ce rapt; & il adjouste, par un horrible blasphéme, que c'est un rapt tout semblable à celuy que Jesus-Christ fit au mesme jour de sa Passion, lors qu'il enleva les ames captives sous la tyrannie de Sathan.

Felicem raptorem sicut & Christus raptor erat in mundo quando per mortem suam.... & quidem opportunissimo tempore in Pascha, quo Christus suorum quoque captivam duxit captivitatem. *Luth. ap. Cochl.*

Or entre ces neuf Religieuses libertines &

1525. dévoilées, qui estoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore, que Luther, qui estoit encore en habit de Religieux, trouva fort belle, & dont ensuite il devint fort amoureux. Néanmoins, quoy-qu'il eust déja écrit contre l'estat de Virginité en faveur du mariage; qu'il enseignast publiquement que quand on ne se sentoit pas avoir le don de continence, qu'il avoûoit franchement n'avoir pas, non-seulement on pouvoit, mais aussi l'on devoit se marier, quelque vœu qu'on eust fait de chasteté, & qu'il eust sur cette matiére certains sentimens qu'il exprimoit d'une maniére que la pudeur & le respect que je dois à mon Lecteur m'obligent à supprimer: il n'osa encore entreprendre de se marier avec elle, parce que l'Electeur Frideric, qui n'estoit pas luy-mesme marié, & qui ne vouloit point du tout de ces changemens scandaleux, ne le luy eust jamais permis. Mais aussitost que ce Prince eût fermé les yeux, comme il se vit en pleine liberté, parce que le nouveau Duc de Saxe qui estoit idolatre de son faux Prophete, luy laissa faire tout ce qu'il voulut, il n'y eût plus de considération qui pust l'empescher de satisfaire sa honteuse passion; & quoy-que sa Religieuse eust demeuré deux ans entiers avec toute sorte de liberté parmi les jeunes gens de l'Université de Wittemberg, qui n'estoient pas sans doute plus réformez qu'elle, il ne voulut

Luth. expos. in cap. 7. 1. ad Corinth.

Luth. ser. de Matr. t. 5.

avoir aucun ſoupçon peu favorable à ſa pudicité. Il l'épouſa publiquement, & célebra ſes nopces avec toutes ſortes de réjoüiſſances, en meſme temps qu'on pleuroit en Saxe la mort de l'Electeur, & dans toute l'Allemagne les maux infinis que la funeſte guerre des villageois y avoit cauſez; tant ce nouveau réformateur s'eſtoit fortifié l'eſprit contre tous les reſpects humains qui pouvoient l'obliger à ſe contraindre. 1525.

Il fit plus: car pour faire en ſorte que ſon exemple euſt quelque part à la fecondité qu'il eſperoit de ſon mariage, il exhorta fort les Eccleſiaſtiques & les Moines à l'imiter, en quoy il réüſſit aſſez, par le grand nombre d'apoſtats qu'il fit, & qui prirent des femmes comme il avoit fait. Il n'eût pas toutefois le meſme ſuccés dans le deſſein temeraire qu'il eût de débaucher le plus grand Prélat d'Allemagne, & le plus zelé pour maintenir la pureté de la Foy Catholique. C'eſtoit le Cardinal de Brandebourg Albert Archeveſque de Mayence & de Magdebourg, celuy qui s'oppoſa d'abord aux entrepriſes de cét héréſiarque: & néanmoins il eût l'audace de luy écrire une fort longue lettre, dans laquelle il taſche de luy Ann. perſuader de ſuivre, non pas ſon exemple, car 1526. il n'eût pas l'impudence de le luy propoſer, mais celuy du Grand-Maiſtre de Pruſſe, parent de cét Archeveſque, de ſe marier comme luy,

1526.

& d'ériger en Principautez séculiéres ses deux Archeveschez de Mayence & de Magdebourg. Il dit que cela seul sera capable de retirer tous les autres Evesques du méchant & malheureux ordre de la Clericature & du Célibat, où ils sont engagez, pour les établir dans le saint & bienheureux estat du mariage, où l'on trouve Dieu toûjours favorable. Car enfin, ajouste-t-il, en concluant cette impudente lettre, il est tout clair que c'est la volonté de Dieu que chaque homme ait sa femme, selon cette sainte parole, *Il n'est pas bon que l'homme soit seul, donnons luy donc un aide qui soit avec luy*; & à moins que Dieu fasse un miracle, en transformant un homme en Ange, je ne vois pas que cét homme puisse, sans encourir l'indignation de Dieu, demeurer tout seul & sans femme. Le Cardinal, qui estoit un homme fort sage, & de grande experience, ne répondit à cette extravagante lettre, que par le mépris & par le silence, qui en effet la fit tomber. Mais il fut traité bien plus rudement par le Roy d'Angleterre, auquel il avoit écrit une lettre extrémement soumise & flateuse, sur une fausse esperance qu'on luy avoit donnée, qu'il pourroit appaiser ce Prince, & l'attirer à son parti. Il s'offrit mesme à se dédire de tout ce qu'il avoit autrefois écrit contre Sa Majesté; & en mesme temps il taschoit de faire couler le venin de son héresie dans l'Angleterre, par un artifice qui n'eust pas manqué

Multos homines lucraretur aliosque Episcopos subsequenter alliceret. Jam verò utique opus ac voluntas Dei est, ut vir habeat mulierem.

Gen. 1. Non est bonum, inquit Deus, virum esse solum: faciamus ei adjutricem, quæ circa eum sit: ubi igitur Deus non facit miraculum, Angelum ex homine faciens, non possum videre quomodo vir queat absque irâ indignationeque Dei solus, ac sine muliere manere.

Luth. ep. ad Alb. Mog. ap. Cochl.

Luth. epist. ad Reg. Angl. & 2.

manqué de réüssir, si l'on ne l'eust fort heureusement découvert par cette aventure. 1526.

Le Docteur Jean Cochlée Doyen de l'Eglise de Nostre-Dame de Francfort, le plus grand adversaire de Luther aprés Jerosme Emser, estant allé à Cologne pour y faire imprimer les Oeuvres de Rupert, que les Lutheriens qui en avoient entrepris l'impression corrompoient en plusieurs endroits pour s'en servir à appuyer leurs dogmes, entendit un jour quelques Imprimeurs, qui, en beuvant, disoient que malgré le Roy d'Angleterre & son Cardinal d'Iork le Lutheranisme se répandroit bientost dans son Royaume. Comme il apprehenda la chose, il fit si bien, qu'ayant mené chez luy ces Imprimeurs, ausquels il fit grand' chere, il tira d'eux, quand le vin les eût échaufez, tout le secret, à sçavoir, qu'il y avoit à Cologne deux apostats Anglois, habiles gens, gagnez par Luther, qui faisoient imprimer fort secretement son Nouveau Testament traduit en Anglois, que l'on en tiroit trois mille exemplaires, & qu'on en estoit à la lettre K. Cochlée qui vit bien qu'en effet c'estoit-là le moyen de corrompre toute l'Angleterre, que d'y faire passer la parole de Dieu corrompuë par cét héretique, en alla promptement avertir l'un des principaux Magistrats, qui trouva, aprés s'estre bien informé, que la chose estoit veritable : de sorte qu'ayant fait son rapport au Senat, on arresta

Cochla

1526. l'impression, mais sans qu'on se saisist des exemplaires, comme il le falloit faire.

Ainsi les deux Anglois eûrent le loisir de s'embarquer avec tout ce qu'il y avoit déja de feuïlles imprimées, & de les transporter à Wormes, qui estoit alors toute Lutheriene, pour y achever cette impression. C'est de quoy le Docteur Cochlée fit donner promptement avis au Roy d'Angleterre, au Cardinal d'Iork, & au sçavant Evesque de Rochester Jean Fischer, afin qu'on donnast ordre, comme on fit à tous les ports, qu'une si dangereuse marchandise ne pust passer dans le Royaume pour y porter un poison si mortel. En effet, Cuttebert Tunstal, Evesque de Londres, ayant trouvé moyen de recouvrer un exemplaire de ce livre, le leût, & l'examina fort exactement, aprés quoy il monta en chaire dans sa belle & grande Eglise de Saint Paul, toute remplie d'un des plus beaux & des plus nombreux auditoires qu'on eust jamais veûs, & fit sur ce sujet, comme il estoit fort éloquent, un admirable sermon, dans lequel il dit entre autres choses, qu'il avoit découvert jusqu'à plus de deux mille endroits falsifiez dans ce Nouveau Testament de Luther.

Virum disertissimum Episcopum Londinensem in maximâ concione ad populum Londini publicè affirmasse, supra duo millia depravationum atque perversitatum se in opere illo deprehendisse. Cochle.

Comme le Roy eût en mesme temps receû cette lettre si bassement flateuse, qu'il luy écrivoit, aprés l'avoir auparavant si outrageusement traité dans la réponse insolente qu'il fit à son livre des Sacremens, il ne manqua pas aussi

de luy répondre de la maniére du monde la 1526.
plus forte & la plus capable de l'accabler de Cochla.
honte, s'il ne se fust fait depuis long-temps un Sleid. l. 6.
front d'airain. Car il luy reproche là tous les excés abominables qu'il a commis depuis sept ans contre Dieu, contre les puissances Ecclesiastiques & séculiéres, contre toutes les choses les plus saintes, & sur tout son incestueux & sacrilege mariage, crime exécrable, luy dit-il, pour lequel si tu eusses esté dans une République semblable à celle des Romains, on eust enterré toute vive ta Religieuse, & pour toy on t'eust foûété jusqu'à la mort. Il ne réüssit pas mieux dans la tentative qu'il fit pour pervertir par ses lettres le Duc George de Saxe, & Charles Duc de Savoye: car celuy-cy se moquant de sa vanité, ne daigna luy faire réponse; & celuy-là qui depuis la dispute de Lipsic, où il connut la fausseté de la doctrine de Luther, avoit fortement résolu de demeurer toûjours ferme dans la créance Catholique, crut qu'il devoit réprimer son audace, en luy répondant à peu prés de la mesme maniére qu'avoit fait le Roy d'Angleterre. Mais enfin Luther se consola de ces disgraces, par le changement, qui au mesme temps se fit en sa faveur dans la Hesse, où il acquit un des plus forts & des plus ardens protecteurs de sa secte, en la personne du Lant- Cochla.
grave Philippe, qui se rendit enfin, aprés la Chytra. l. 12.
guerre des Rustres, aux persuasions de son grand

1526. ami l'Electeur de Saxe, & se fit Lutherien, malgré tous les efforts que firent pour l'en détourner & le Duc George son beaupere, & la Lantgrave Anne de Meklebourg sa mere, Princesse d'une rare vertu, qui persista toûjours constamment dans la Foy Catholique jusqu'à la mort.

Il ne se peut dire combien ce changement du Lantgrave fortifia le parti Lutherien, qui par les maniéres ardentes & déterminées de ce Prince extrémement hardi & violent, devint encore de beaucoup plus insolent qu'il n'avoit esté jusqu'alors, comme il parut à la Diéte que Cochla. Sleid. l. 6. l'Empereur qui estoit en Espagne fit tenir à Spire sur la fin de Juin. Car au lieu que dans les autres assemblées de l'Empire les Princes mesmes qui estoient pour Luther, se conformoient aux autres à l'exterieur, & ne faisoient rien en public qui choquast les Loix de l'Eglise, le Lantgrave qui gouvernoit entiérement le Duc de Saxe, voulut avoir d'abord avec luy l'exercice libre de sa Religion: de sorte que tandis que les autres Princes & les Evesques assistoient Cochl. au Service Divin dans l'Eglise Cathedrale, ceux-cy faisoient faire publiquement le Presche, & chanter la Messe à la Lutheriene dans la Cour de leur Palais, où le peuple accouroit en foule, attiré par la nouveauté, qui a toûjours un grand charme pour luy, & par un plaisir malin qu'il prenoit à entendre déclamer d'une furieuse maniére contre le Pape & les Evesques. On af-

fectoit mesme aux jours de jeusne, & tous les 1526.
Vendredis & Samedis de servir publiquement de la viande à la table de ces Princes, au mépris de l'Eglise Catholique; & tous leurs domestiques qui avoient éternellement en bouche ces mots specieux, *la pure parole de Dieu*, portoient aussi sur leurs manches en broderie, pour se distinguer, ces cinq lettres capitales V. D. M. I. Æ. qui signifient, *Verbum Domini manet in æternum: La parole de Dieu subsiste éternellement.* Ils semerent aussi parmi le peuple, durant la Diéte, de petits livres de Luther en langue vulgaire, qui inspiroient la haine de l'ancienne Religion pour s'attacher à la nouvelle; ce qui fit bien du mal, & débaucha bien des esprits. Mais l'Archiduc Ferdinand qui présidoit à l'Assemblée pour l'Empereur son frere, n'osa jamais entreprendre de s'opposer à tant de dangereuses nouveautez, de peur de donner lieu à quelques fascheux mouvemens, & à la rupture de la Diéte.

Il eust pourtant mieux valu qu'elle se rompist, puis que l'on y conclut tout le contraire de ce qu'on en avoit prétendu pour le bien commun de la Religion & de l'Empire. L'Archiduc avoit proposé deux choses de la part de l'Empereur; l'une concernant l'ancienne Religion qu'on vouloit qui fust maintenuë, en faisant observer l'Edit de Wormes; & l'autre touchant le secours que Loûïs Roy de Hongrie

1526. demandoit instamment contre Soliman, qui s'en alloit fondre sur ses Estats avec toutes ses forces. Pour le premier de ces deux points, bien loin qu'on se vist en estat de le pouvoir faire passer, le Duc de Saxe & le Lantgrave, qui joints aux Députez des Villes libres, estoient les plus forts, demanderent qu'on fist des Ordonnances si contraires à toutes les Loix de l'Eglise, que pour éviter qu'on n'en vint dés-lors à une guerre civile, on fut enfin contraint, en relaschant un peu de part & d'autre, de faire un Decret, par lequel il fut dit, que l'Empereur seroit tres-humblement supplié de procurer que dans un an il se tint un Concile ou général, ou du moins national en Allemagne, pour y terminer les differends de la Religion, & qu'en attendant ce Concile, chacun pourroit agir dans ses Estats, en sorte qu'il pust rendre bon compte de sa conduite & à Dieu & à l'Empereur. C'estoit là justement la liberté de conscience que les Lutheriens prétendoient obtenir en cette Diéte.

Sleid. l. 6.

Et pour le secours de Hongrie, pendant que l'on déliberoit sur ce point-là, sans rien conclure d'effectif, & que les Princes partagez sur le fait de la Religion ne songeoient qu'à se fortifier eux-mesmes, & à se liguer les uns contre les autres, on laissa miserablement perir le jeune & vaillant Roy Loûïs, qui, faute de secours, perdit la bataille & la vie le vingt-neu-

viéme d'Aoust, dans la campagne de Mohacz, son cheval, comme ce pauvre Prince taschoit de se sauver aprés l'entiére défaite de son armée, s'estant abbatu sous luy dans un marais, où il enfonça tellement par la pesanteur de ses armes, qu'il y fut étoufé. Voilà l'effet que produisit cette malheureuse division, que l'hérésie de Luther fit naistre entre les Princes d'Allemagne, en mesme temps que celle qui se mit entre le Pape & l'Empereur, quoy-que pour d'autres interests que ceux de la Religion, fut cause que les Lutheriens, qui n'eussent jamais pû résister aux forces de ces deux puissances unies, triompherent, pour ainsi dire, de la Religion, dont ils profanerent, par d'horribles sacrileges, les plus saints Mysteres dans Rome mesme, qui fut prise & desolée par ces impies de la maniére que je vais raconter. 1526.

Aprés la delivrance du Roy François I. il se fit une ligue entre le Pape Clement VII. le Roy, la République de Venise, celle de Florence & les Suisses, pour delivrer l'Italie de la domination des étrangers, & pour rétablir le Duc Sforce, que le Marquis de Pescaire, aprés s'estre emparé de ses autres places les plus considérables, tenoit assiégé dans le Chasteau de Milan. Ce qui obligea le Pape d'entrer en cette ligue, fut qu'il craignoit non-seulement la trop grande puissance, mais aussi le ressentiment de l'Empereur, contre lequel il s'estoit déja ligué

Cas. Glorier. histor. expugn. urb. F. Guicciard. l. 17. Et il Sacc. de Rom. Iovi. vit. Pomp. Colomn. V. Card. Palav. l. 2. c. 14.

1526. deux autres fois. Car quand le Roy François, qui, aprés la levée du siége de Marseille par les Imperiaux, les poursuivit jusques dans le Milanois, se fut emparé d'abord de Milan, Clement qui crut les affaires de l'Empereur absolument ruinées, fit alliance avec le Roy pour chasser encore les Espagnols du Royaume de Naples; & quand aprés la journée de Pavie, il se fut bien remis avec l'Empereur, qui estoit alors le plus fort, il ne laissa pas néanmoins d'entrer dans la conspiration & la ligue qui se fit fort secretement contre luy entre les Venitiens & le Duc Sforce, & que le Marquis de Pescaire, qui avoit fait semblant d'en vouloir estre, luy avoit découverte. C'est pourquoy, comme on ne se fie gueres à un homme que l'on a offensé, sur tout quand on est fort asseûré qu'il le sçait, quoy-qu'il le dissimule; le Pape aussi ne manqua pas de se liguer cette fois tout ouvertement avec le Roy & ses autres confédérez, pour obliger l'Empereur à des choses qu'on sçavoit bien qu'il n'accepteroit pas.

La guerre ne se fit d'abord que par des écrits & des manifestes; & comme on ne manque jamais de raisons apparentes de part & d'autre pour justifier sa conduite, & blasmer celle de son adversaire en ces occasions de mécontentemens & de querelles qui naissent entre les Princes, Clement fit de grands reproches à Charles, & Charles en fit réciproquement de grands à Clement.

ment. Il le pressa mesme en cette occasion, de convoquer au-plustost un Concile, estant persuadé que ce Pape n'en vouloit point alors pour plus d'une raison; & en mesme temps il somma le sacré College de le convoquer, si le Pape refusoit de le faire, protestant qu'en cas de refus, il feroit luy-mesme comme Empereur, ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Eglise, laquelle avoit besoin de ce remede. 1526.

Ce n'estoient là que des paroles & des reproches, mais bientost aprés on en vint aux effets. L'armée des confédérez qui estoit alors commandée par François Marie de la Rovere Duc d'Urbin, en attendant les troupes du Roy que le Marquis de Saluces devoit conduire, entra dans le Milanois, & prit Lodi, pour se disposer au siége de Milan. D'autre part, l'Empereur qui estoit encore en Espagne, & de-là pourvoyoit à tout promptement & adroitement, fit quatre choses qu'il crut les plus propres pour rompre ses mesures, & rendre inutiles tous les desseins & les efforts de tant d'ennemis qu'il se trouvoit tout-à-coup sur les bras. On sçait assez que le Duc de Bourbon ayant quitté pour quelque mécontentement le service du Roy, s'estoit jetté par dépit & par desespoir dans celuy de l'Empereur. Ce Prince, qui vouloit tirer, en cette conjoncture, tout l'avantage qu'il pourroit d'un si grand Capi-

1526. taine, l'envoya par Gennes à Milan, pour commander l'armée en la place du Marquis de Pescaire décedé peu de temps auparavant ; & pour l'animer à bien faire par son propre interest, non-seulement il luy promit, comme il avoit déja fait, mais il luy donna effectivement alors l'investiture de ce beau Duché. En mesme temps Hugues de Moncade, homme également adroit & entreprenant, eût ordre de traiter avec le Pape, pour tascher, par de belles offres, de le détacher de la ligue, ou de le surprendre par d'autres voyes. De plus, Charles de Lanoy Viceroy de Naples, qui avoit conduit le Roy prisonnier en Espagne, mena sur trente vaisseaux un renfort de six à sept mille Espagnols dans ce Royaume pour faire une grande diversion, en attaquant le Pape de ce costé-là. Enfin cét habile Empereur trouva moyen d'engager par l'Archiduc Ferdinand son frere le Comte Georges de Fronsperg, à lever une fort bonne armée, par le grand credit qu'il s'estoit acquis, sur tout auprés des Lutheriens, & à la conduire au-plustost en Italie au secours du Duc de Bourbon, qui avoit tout pouvoir d'agir comme il trouveroit le plus à propos dans l'occasion, sans attendre les ordres d'Espagne.

Guicciar. Sacc. di Rom. l. 1. pag. 8. Havuto nondimeno d'a lei l'investitura del Ducato di Milano.

Glorier. & alii supr.

Iovi.

Ces quatre choses réüssirent admirablement à ce Prince, qui estoit alors au plus haut point de son bonheur, & furent tres-funestes au Pape

Iovius. Guicciard.

Clement, qui par sa conduite un peu trop timide 1526.
& inconstante, travailloit luy-mesme à sa propre ruine, autant & plus encore que ses ennemis. Le Duc de Bourbon qui estoit descendu à Gennes avec sept ou huit cens fantassins Espagnols, sans que les Galeres du Roy, qui estoient à Marseille en tres-mauvais ordre, se fussent opposées à son passage, arriva dans le Milanois si à propos, qu'il entra dans Milan la veille du jour auquel les conféderez attaquerent les Faux-bourgs. Non-seulement ce vaillant Prince les repoussa dans les deux attaques qu'ils firent à la porte Romaine, mais il prit mesme peu de jours aprés, à leur veûë, le Chasteau que le Duc Sforce estant réduit au dernier morceau de pain rendit à composition. Moncade n'ayant pû encore par ses artifices détacher le Pape de ses conféderez, se joignit aux Colonnes, qui avoient levé des troupes pour l'Empereur; & ceux-cy ayant endormi Clement par un faux traité, qui fut presque aussitost rompu que conclu, le surprirent dans Rome, où ils entrerent avec cinq à six mille hommes par la Porte de Saint Jean de Latran, le vingtiéme de Septembre, n'ayant trouvé personne qui leur résistast; car le Pape, pour épargner, avoit déja congedié ses troupes, & n'avoit que trespeu de soldats mal payez; outre que le peuple qui ne l'aimoit pas, à cause de son humeur peu encline à la dépense, favorisoit les Co-

Mitis & religiosus Pontifex verum idem in consiliis suis retinendis aliquantulùm imbecillior. *Card. Sadol. l. 11. ep. 1.*

Guicc. l. 17.

24. Iul.

Cas. Glorier. Guicciard. Iovi.

1526. lonnes, qui n'en vouloient qu'au Pape : de sorte qu'ayant traversé paisiblement toute la Ville, ils se rendirent maistres du Vatican & du Palais qui fut pillé. Tout ce que put faire Clement, fut de se sauver dans le Chasteau Saint Ange, où, comme il n'y avoit aucune provision, il fut contraint deux jours aprés d'accepter la tréve que Moncade luy offrit, à condition qu'il retireroit ses troupes du Milanois; ce qui fut cause en partie de la desolation de Rome, par la facilité que cét affoiblissement de l'armée de la ligue donna au passage de celles du Comte de Fronsperg.

Ce Comte sorti d'une maison illustre du Tirol, où est le Chasteau de Fronsperg, vers la frontiére de l'Archevesché de Saltzbourg, & *Iovi. in Elog.* né en Suaube à Mindlau prés de Memminghen, estoit un puissant homme, d'une valeur aussi-bien que d'une force extraordinaire, fameux Capitaine, qui avoit déja servi deux fois *Guicciard. l. 17.* l'Empereur en Italie avec beaucoup de gloire, *Iovius in Elog.* particuliérement à la bataille de Pavie, où commandant un des principaux Régimens qui se signala pardessus tous les autres, il eût grand' part à la victoire. C'estoit au reste le plus emporté, & le plus brutalement passionné de tous les Seigneurs Allemans pour le nouveau parti qui s'estoit formé contre l'Eglise Romaine, & celuy qu'on peut dire avoir esté en quelque maniére plus Lutherien que Luther mesme. Car

enfin cét héresiarque, qui déclara la guerre au Pape, ne s'en prit qu'à son autorité supréme, & à sa qualité de Chef de l'Eglise qu'il luy vouloit ravir, & nullement à sa personne, pour laquelle mesme il a témoigné plus d'une fois quelque respect. Que s'il s'emporte assez souvent contre luy, ce n'est qu'en injures, selon sa coustume, comme contre un Pape, l'appellant ordinairement Antechrist, corrupteur de l'Evangile, & tyran des Chrestiens; ce qui marque plustost l'erreur & le déreglement de son esprit, que sa haine & son inimitié. Mais ce furieux Lutherien avoit conceû tant d'horreur de Rome & du Pape, qu'il en vouloit mesme à sa vie; & faisant vanité de cette brutale fureur, dont il se vantoit, aussitost qu'il eût résolu de faire des troupes pour les mener en Italie, il se fit faire un cordeau tissu d'or & de soye, qu'il portoit en écharpe à la veûë de tout le monde, en disant à tous ceux qui luy en demandoient la cause, que c'estoit pour traiter le Pape avec honneur, de la mesme maniére que les Empereurs Ottomans avoient coustume de traiter leurs freres, pour ne pas répandre un sang si illustre, & auquel on doit tant de respect. Ce fut aussi cette haine qui fit que quand l'Archiduc Ferdinand luy proposa de lever des troupes pour l'Empereur contre le Pape qui luy faisoit la guerre, il accepta cette commission de tout son cœur, & se chargea mesme de faire

1526.

Iov. in Elog.

Guicciard. l. 17.

1526. cette levée à ses dépens, comme il fit en tres-peu de temps, sans qu'il luy en coustast beaucoup. Car ayant publié par tout qu'il enrichiroit ceux qui le suivroient des dépoüilles de Rome, outre les vieux soldats qui avoient déja combatu sous luy, les Lutheriens accoururent de toutes parts en foule pour s'enrôller sous ses enseignes; & sur l'esperance du sac de Rome, ils se contenterent d'un écu par teste; de sorte qu'ayant fait en peu de temps une bonne

Cas. Glorier. armée d'environ dix-huit mille hommes, presque tous Lutheriens, il se mit en marche au mois d'Octobre pour entrer en Italie.

Il se garda bien de passer ni par les Suisses, ni par les Grisons qui estoient de la ligue contre l'Empereur, parce qu'outre qu'il leur eust esté fort aisé de luy fermer le passage avec peu de troupes, il eust eû en teste dans le Milanois l'armée du Duc d'Urbin, à laquelle celle de France, sous la conduite du Marquis de Saluces, estoit jointe avec les Suisses & les Grisons; ce qu'il prit grand soin d'éviter. C'est pourquoy laissant les Grisons & les Suisses à droit, il prit à gauche pour passer les Alpes par son païs, où il avoit fait l'amas de ses troupes aux environs de Meran, prés du Chasteau de

Guicc. l. 17. Tirol. Il entra donc par la vallée de Brixen, autrefois de Sabie ou de Siben : il descendit en suite le long de l'Adice, & puis passant le Trentin, & par la Ville de Salo sur le costé Occi-

dental du Lac de la Garde, il se rendit, en cos- 1526.
toyant le Menzo, dans le Mantoûan jusqu'à Borgoforte, où il receût quatre fauconneaux qu'Alfonse d'Este Duc de Ferrare, allié de l'Empereur, luy avoit envoyez par le Po. A la verité ce secours n'estoit pas fort considérable, si l'on considere la chose en elle-mesme; mais la fortune fit, par un funeste accident qui en fut la suite, que de là vint & le bonheur de cette armée, & le malheur de Rome. Car comme les confédérez, qui s'attendoient à combatre ces Lutheriens sur leur passage dans le Milanois, sceûrent qu'ils avoient pris toute une autre route, & qu'ils estoient descendus dans le Mantoûan à dessein d'y passer le Po, le Duc d'Urbin qui se mit à leur trousse, envoya promptement aprés, avec l'élite de la cavalerie, pour les harceler, & les arrester sur leur marche, le fameux Jean de Medicis, le plus intrépide & le plus entreprenant de tous les Capitaines Italiens de son temps. Mais ce brave homme les ayant atteint au sortir de Borgoforte, comme il donnoit, à son ordinaire, avec une extréme furie dans l'arriéregarde de ces Allemans, il fut ren- 24. Novemb.
versé par terre du premier coup qu'on tira d'un de ces fauconneaux, qui luy brisa l'os de la cuisse, & dont il mourut quatre jours aprés à Mantoûë.

Cét accident qui devoit animer les Italiens à la vengeance, leur fit perdre cœur, & le Duc

1526. d'Urbin à cette nouvelle, s'arrestant tout court à Borgoforte, ne poursuivit plus l'ennemi, qui estant descendu tout à son aise jusqu'à Ostia ou Ostriglia à cinq ou six milles de là, y passa le Po le vingt-huitiéme de Novembre, sans trouver personne qui s'opposast à son passage. Aprés cela, ces Lutheriens tournant à droit, marcherent lentement durant tout le mois de Décembre, pillant & ravageant tout le païs, & sur tout les Eglises, & passerent, sans rençontrer aucun ennemi, les six riviéres qu'ils trouverent jusqu'au Plaisantin, où ils attendirent en de bons quartiers, au-deçà & au-delà de la Trebie, le Duc de Bourbon, qui les alla joindre sur la fin du mois de Janvier de l'année *Ann.* 1527. mil cinq cens vingt-sept, avec la plupart des troupes du Milanois. Ainsi ce Prince se vit à la *Grollier. hist. dirupt. Rom.* teste d'une puissante armée de prés de quarante mille hommes, presque tous vieux soldats Espagnols, Italiens & Allemans, qui n'estant pas payez, vouloient du moins qu'on leur donnast de quoy se satisfaire eux-mesmes, par la prise & par le pillage de quelque grande & opulente Ville, & sur tout de celle de Rome. Les Lutheriens de Fronsperg souhaitoient ardemment qu'on les y menast, comme ils l'avoient espeté quand ils s'enrôllerent, & qu'ils prirent pour la plus grande partie de leur paye l'asseûrance qu'on leur donna qu'ils se pourroient payer par leurs mains en saccageant Rome.

Il faut avoûër que c'est une chose tout-à-fait surprenante, & dont on trouvera tres-peu d'exemples dans l'Histoire depuis la fameuse retraite des dix mille de Xenophon, que cette action hardie du Duc de Bourbon. Car avec une grande armée composée de soldats de trois nations differentes, toutes ennemies de la sienne, & qui faute de paye croyoient avoir droit de se mutiner quand l'envie leur en prenoit, ce qu'ils firent assez souvent, luy n'ayant au reste ni argent, ni vivres, ni munitions, ni estapes, ni magasins, ni équipage d'artillerie, ni pionniers, ni Officiers ausquels il se pust confier, & se voyant suivi de l'armée des conféderez, plus grande encore que la sienne, il entreprit de passer en plein hiver au travers de tant de païs inconnus, ennemis, entrecoupez de tant de riviéres & de torrens, qui descendant de l'Apennin avec grande rapidité durant les pluyes de l'hiver, se vont décharger partie dans le Po, & partie dans le Golphe de Venise ; & aprés tout cela, de traverser encore l'Apennin pour entrer dans la Toscane, & de là marcher jusqu'à Rome, en passant pardessus les mesmes difficultez qu'il avoit trouvées de l'autre costé des montagnes. Et néanmoins c'est ce qu'il fit durant plus de trois mois, avec un courage invincible, & une conduite, qui dans une meilleure occasion que celle où il se trouva malheureusement engagé, ne se pourroit assez loûër. Il

1527.
Guicciard. l. 18.

1527. quitta donc le Plaisantin, & passa la Trebie le trentiéme de Janvier, & fit encore rafraischir ses troupes pendant tout le mois de Février dans le Parmesan & aux environs de Reggio, sans que les ennemis qui ne le suivoient que de loin, luy pussent enlever un seul quartier. Et puis ayant passé la Secchia, & conferé avec le Duc de Ferrare, qui luy conseilla de suivre le dessein qu'il avoit pris d'aller à Rome sans attaquer les autres Villes qui l'arresteroient trop long-temps, il entre dans le Boulonnois, envoye par un trompete demander des vivres à Boulogne pour l'armée, qu'il faisoit semblant de mener au secours du Royaume de Naples, que le Pape & les Venitiens attaquoient par terre & par mer; & sur le refus qu'on en fit & auquel il s'attendoit bien, ravage tout ce beau païs, l'un des plus riches & des plus fertiles de l'Italie, où il fit vivre à discrétion son armée jusqu'à la fin de Mars. Cependant le Comte de Fronsperg fut frapé d'une apopléxie le dix-septiéme de ce mesme mois. Il en revint toutefois, & fut porté à Ferrare: mais peu de jours aprés il en mourut; ce qui fit esperer aux conféderez que les Allemans n'ayant plus ce chef qui les maintenoit par son credit & son autorité, se romproient d'eux-mesmes, & retourneroient bientost en leur païs.

Mais ils trouverent qu'ils s'estoient trompez: car ces Allemans se voyant sans chef de leur na-

tion, auquel ils pussent avoir recours dans les occasions fascheuses qui pouvoient arriver, ils s'attacherent tellement au Duc de Bourbon, pour lequel ils avoient conceû toute l'estime & toute l'affection qu'un soldat peut avoir pour son Général, qu'il en disposa depuis ce temps-là comme il voulut, sans qu'ils se mutinassent plus, comme ils avoient fait plusieurs fois. De sorte que l'armée agit comme auparavant dans le Boulonnois, avec grande apparence qu'elle passeroit plus outre au Printemps qui approchoit. Cela mit le Pape Clement extrémement en peine. Il voyoit d'une part que le Duc d'Urbin ennemi caché des Medicis, qui l'avoient autrefois dépouillé de ses Estats, n'agissoit qu'avec une extréme lenteur; que ce secours d'hommes & d'argent qu'on luy avoit promis de France ne répondoit point du tout à son attente; qu'il faisoit de grandes dépenses pour entretenir ses troupes, ce que son inclination qui le portoit fort à l'épargne, contre l'ordinaire des Medicis, ne pouvoit souffrir; & que cependant les plus belles Provinces de l'Estat Ecclesiastique estoient ruinées. D'autre part, il se trouvoit pressé par les lettres de Charles-Quint, par le Pere François Quignones Général des Cordeliers, qu'il avoit envoyé vers ce Prince, & qui l'asseûroit de ses bonnes intentions, & par les fréquentes sollicitations du Viceroy de Naples, qui luy offroit la paix à des con- 1527.

1527. ditions qui luy paroissoient assez raisonnables.

Aprés avoir bien balancé sur le parti qu'il devoit prendre, il prit justement le pire de tous, en ne faisant ni la paix, ni la guerre, mais seulement une tréve de huit mois qu'il conclut avec le Viceroy, à condition qu'on rendroit tout de part & d'autre, & qu'en payant soixante mille écus au Duc de Bourbon, ce Prince retireroit son armée des terres du Pape. Cela fait, il rappella ses troupes du Royaume de Naples, où elles avoient pris plusieurs tres-bonnes places, qu'il rendit ; & ce qu'il y eût de plus étrange, c'est que comme il aimoit excessivement l'épargne, cette passion l'aveuglant, il se persuada qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & licentia sur le champ toutes ses troupes, à la réserve de peu de soldats pour sa garde, sans sçavoir bien précisément si le Duc de Bourbon, qui ne dépendoit nullement de Lanoy, accepteroit cette tréve, ainsi que ce Viceroy l'en asseûroit. En effet, il fut bien surpris lors qu'il apprit par celuy qu'il avoit envoyé porter cette tréve au Duc de Bourbon pour la signer, que ni luy ni l'armée n'en vouloient point à ces conditions, & que celuy qui estoit venu peu de jours aprés de la part de Lanoy pour la faire accepter, avoit pensé estre tué par les soldats. Le Duc aussi de son costé, soit qu'il agist de bonne foy, ou seulement pour

amuser le Pape, l'asseûroit par ses lettres qu'il 1527.
luy écrivoit avec un extréme respect, qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix, mais qu'il luy falloit beaucoup plus que ce qu'on luy avoit offert pour contenter ses troupes, & pour les obliger en suite à rebrousser chemin.

Cependant comme il eût receû du Duc de Ferrare des chariots, des vivres, & des munitions, il se jette dans la Romagne, où il fait par tout le mesme degast que dans le Boulonnois, & va camper le cinquiéme d'Avril tout auprés de Forli, d'où, comme on estoit encore incertain du chemin qu'il prendroit, il tourne tout-à-coup à droit, prend de vive force Mendola par où l'on entre dans le Val de Bagno, traverse l'Apennin par cette Vallée & par le Val-d'Arno avec d'étranges incommoditez, ruinant & desolant sur son passage Galeata, Pianetto, Sainte Sophie, Saint Pierre du Bain, & Saint Estienne, d'où, estant sorti des détroits, il s'étendit dans la campagne d'Arezzo jusqu'à Môntresarchi, où il arriva le vingt-deuxiéme d'Avril.

Guicciard. sacc. di Rom.

Ce fut là que le Viceroy de Naples l'estant venu trouver, fit ses derniers efforts pour l'obliger à accepter la tréve, en luy offrant de la part du Pape cent mille écus pardessus les sommes qu'on luy avoit promises auparavant. Mais il estoit mal informé des intentions de Clement. Car ce Pape, soit qu'il n'osast plus se

1527. fier au Duc, soit qu'il crust que ce Prince voulust attaquer Florence où l'on estoit fort asseûré qu'on se défendroit bien, soit qu'il s'imaginast qu'estant réduit à de grandes extrémitez faute de vivres, & suivi de prés par l'armée des confédérez, il seroit enfin obligé d'en venir à des conditions plus raisonnables, ne voulut plus oûïr parler ni de paix ni de tréve, & rentra par un nouveau traité dans la ligue qu'il avoit faite avec les confédérez contre l'Empereur: de sorte que la guerre estant déclarée comme auparavant, le Duc se vit en estat de pouvoir attaquer Rome avec honneur, sans avoir violé la paix. C'est pourquoy, voyant bien qu'il ne pourroit prendre Florence, où il y avoit dix mille hommes de guerre outre les Bourgeois, il demeura ferme dans sa premiére résolution. Ensuite il tourne tout-à-coup vers Sienne, qui estoit pour l'Empereur, y prend des munitions & des vivres, & le vingt-septiéme d'Avril se met en marche à la teste de son armée, qui le suivoit avec une extréme allegresse, & avec tant d'ardeur & de diligence, malgré les pluyes continuelles & les riviéres & les torrens enflez par les néges fonduës, que l'infanterie les passoit partie en croupe, partie se prenant aux crins & aux queuës des chevaux; de sorte qu'il fut à Viterbe avant que le Pape fust averti de sa marche, & qu'il arriva devant Rome le cinquiéme de May, sur les quatre heures du soir, que l'armée des

Guicciard. l. 18. Id. facc. di Rom.

confédérez qui le suivoit n'estoit pas encore 1527.
à dix milles du Lac de Perouse.

C'est icy qu'on vit clairement que quand Dieu, pour donner au monde un terrible exemple de sa justice, veut punir les pechez d'un peuple par une entiére desolation, il permet que ceux qui le gouvernent se troublent tellement eux-mesmes, & prennent de si fausses mesures, que tout ce qu'ils font contribuë du moins autant à leur ruine que tous les efforts de l'ennemi qui les attaque. Le Pape, qui d'ailleurs estoit un homme fort sage, tres-habile, & tres-experimenté dans le maniment des grandes affaires, mais dont les bonnes qualitez estoient bien souvent renduës inutiles par son avarice, & par l'extréme aversion qu'il a toûjours eüe à débourser, avoit licentié ses troupes avant qu'il sceust si le Duc de Bourbon accepteroit la tréve qu'il venoit de faire avec Lanoy, ce qui estoit évidemment contre la prudence & la bonne politique. De plus, comme il fut rentré dans la ligue contre l'Empereur, au-lieu de faire de bonnes levées, & de rappeller ses vieux Officiers, comme il en estoit fortement sollicité, il y proceda avec une extréme lenteur pour s'exempter de la dépense qu'il apprehendoit sur toutes choses, & fit cependant accroire aux confédérez, en les trompant bien moins que luy-mesme, qu'il avoit six mille fantassins dans Rome, luy qui n'en avoit pas quinze cens qui

Dominus miscuit in medio ejus spiritum vertiginis. *Isa. 19. 14.*

Animo ejus tanto rerum usu, tantisque exactæ prudentiæ præsidiis instructo ad elidendam virtutis aciem avaritia fatalis inhæserat. *Iovi. vit. Pomp. Colum. Guicciard. l. 18. Id. fatt. di Rom.*

1527. pussent servir. Il crut mesme toûjours, comme on aime à croire ce qui flate la passion dominante qu'on a dans l'ame, que le Duc de Bourbon feroit la guerre en Toscane contre les Florentins, ce qui luy épargneroit la dépense qu'il faudroit faire pour bien munir Rome, & il ne put jamais estre desabusé de cette opinion si mal fondée, que quand il vit le Duc à ses portes. Davantage, il choisit pour commander dans Rome le Seigneur Rence de Ceri, celuy de tous les Capitaines de ce temps-là qu'il estimoit le moins, quoy-qu'il eust tres-bien défendu Marseille deux ans auparavant contre l'armée de l'Empereur. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ce Capitaine, comme s'il eust perdu le sens, fit écrire deux jours avant la prise de Rome au Comte Gui de Rangon, qui avoit ordre des Confédérez de s'y jetter avec plus de six mille bons hommes, qu'il n'avoit pas besoin d'un si grand secours, & que c'estoit assez qu'il luy envoyast huit cens arquebusiers; & cependant il n'avoit pas trois mille hommes, qu'il avoit choisis pour la pluspart entre les cochers & les estafiers des Prélats de la Cour de Rome, les valets d'écurie & de cabaret, & autres semblables canailles, qui n'eussent pû ni voir briller le fer, ni oüïr le bruit des arquebusades, ni sentir l'odeur de la poudre, sans jetter leurs armes pour mieux fuir.

Avec cela, comme il eût fait faire à la haste quelques

quelques méchans travaux à l'endroit du Bourg 1527.
le plus foible, derriére l'Hospital du Saint Esprit, il se tint si asseûré de repousser les ennemis, en attendant l'armée des Confédérez laquelle il crut devoir arriver dans deux jours, qu'il ne voulut jamais permettre qu'on rompist les ponts, ce qui eust sauvé la Ville aprés la prise du Bourg Saint Pierre & de Transteveré. Mais ce qui surpasse toute créance, c'est que Clement qui estoit naturellement fort timide, & qui lors que le Viceroy de Naples entra dans la Champagne de Rome pour y faire la guerre, vouloit à toute force sortir de la Ville, quoyqu'il n'y eust rien du tout à craindre en ce temps-là, se laissa tellement abuser par les promesses fanfaronnes de Rence de Ceri, qui protestoit toûjours qu'il feroit perir l'ennemi devant Rome: qu'on ne put jamais luy persuader d'en sortir, & de mettre sa personne en seûreté au-delà du Tibre. Il ne voulut pas mesme permettre que personne en sortist, ni que les Marchands, les Banquiers & les Joûailliers transportassent ailleurs leurs effets, comme s'il eust esté d'intelligence avec les ennemis pour leur livrer toutes les richesses de Rome, & tous ceux desquels ils pourroient tirer de grosses rançons. De sorte qu'on ne peut douter qu'un si grand aveuglement ne fust un effet de la colere de Dieu, qui avoit résolu de punir en ce monde, par la cruelle avarice des Espagnols, & par l'im-

1527. pieté des Allemans Lutheriens, les pechez des Romains, fort dissolus en ce temps-là, comme il punissoit autrefois les crimes des Israëlites par les Infidelles, & comme il se sert des Démons pour punir les méchans en l'autre monde.

Et parce que la misericorde divine, qui prévient toûjours la justice, ne manque gueres d'avertir les pecheurs, par quelque présage éclatant, de se mettre à couvert de la foudre que Dieu est prest de lancer sur leur teste, s'ils n'en détournent le coup par la penitence : elle voulut aussi donner des signes de la prochaine desolation de Rome, ainsi qu'il y en eût qui précederent la destruction de Jerusalem. Un coup de foudre brisa les armes de Clement, qui estoient sur la porte d'un Palais, sans toucher au reste ; le Tibre se répandant hors de son lit, inonda durant l'hiver de cette année une bonne partie de la Ville ; la Lune parut comme toute teinte de sang ; la terre trembla ; les chiens s'échapant des maisons, couroient toute la nuit hurlant effroyablement par les ruës ; & sur tout, quelques mois auparavant, un inconnu, à peu prés semblable à celuy qui prédit la ruine de Jerusalem, annonça celle des Romains d'une maniére aussi étrange & extraordinaire. C'estoit un homme de tres-basse condition, d'environ quarante ans, ayant le poil roux, le visage tout décharné, qui, à la réserve d'un méchant reste de drap tout usé dont il estoit ceint, alloit

Grollieri. hist. expug. urb.

Idem. Guicciard. facc. di Rom.

tout nud par les ruës, criant d'une voix lamentable, *Penitence, faites penitence*, & protestant que le temps s'approchoit auquel Rome seroit détruite en punition sur tout des pechez des Ecclesiastiques, contre les vices desquels il déclamoit terriblement, & crioit de toute sa force, de temps en temps, & d'un ton lugubre & épouvantable, *Malheur à toy Rome, malheur à toy Pape Clement*, sans qu'on pust jamais l'obliger à se taire, non pas mesme quand on l'eût mis en prison: car il continua toûjours de protester plus fortement encore qu'il n'avoit fait auparavant, que Rome periroit bientost, pour n'avoir pas fait penitence comme il l'en avoit averti de la part de Dieu. Aprés tout on le prit pour un fou, & l'on se moqua de sa prophétie: mais l'évenement ne la verifia que trop, peu de temps aprés, par le dernier malheur de Rome, qui fut prise & desolée comme je le vais raconter. 1527.

Tandis que l'armée du Duc de Bourbon, extrémement harassée de tant de fatigues, se logeoit devant Rome du costé du Chasteau Saint Ange & du Vatican, ce Prince envoya par un trompette demander passage au travers de la Ville, pour aller au Royaume de Naples. Sur le refus que l'on en fit, ce qu'il sçavoit bien qu'on feroit, il assemble les principaux Officiers, & leur remontre en peu de mots, mais tres-efficaces, & avec une contenance fort résoluë, *Qu'il n'y avoit pas à déliberer sur le parti*

1527. *qu'on devoit prendre; Qu'estant enfin arrivez où ils prétendoient, aprés de si grands obstacles qu'ils avoient surmontez avec un courage invincible, il falloit necessairement ou perir sur le champ, ou prendre la Ville de vive force avant que de finir l'assaut qu'il y alloit donner; Que comme ils estoient enfermez entre le Tibre, la mer, & l'armée des Confédérez qui s'en venoit leur tomber sur les bras, qu'ils n'avoient de vivres que pour un jour, & qu'ils ne pouvoient plus ni avancer, ni reculer pour en trouver ailleurs, il n'y avoit plus pour eux de salut ni d'esperance que dans la victoire. Au reste,* ajousta-t-il avec un visage extrémement gay, *la victoire vous est asseûrée contre des gens effeminez, plongez dans les délices d'une vie voluptueuse & dissoluë, sans experience & sans cœur, n'ayant rien de Romain que le nom qu'ils deshonorent par leur lascheté, qui dans l'étonnement où cette surprise les a jettez, se croyent déja perdus, & qui seront mal défendus de ces foibles retranchemens & de ces murailles demi-ruinées qu'ils ne pourront jamais défendre contre des soldats accoustumez à vaincre, & que le prix d'une victoire qui va les enrichir par le pillage de la plus riche Ville d'Italie, feroit passer pardessus l'impossible mesme s'il s'opposoit à l'exécution d'une entreprise qu'ils ont souhaitée avec une si ardente passion.*

Il n'en fallut pas davantage pour animer tous ces Capitaines, qui luy répondirent de la résolution de leurs gens, & l'asseûrerent qu'ils estoient tout prests d'aller à l'assaut sur le

champ, s'il l'ordonnoit ainsi : mais il voulut 1527.
qu'ils repussent & se reposassent jusques à la premiére pointe du jour qu'il les vouloit tous voir en bataille pour recevoir les ordres de l'attaque qu'on devoit faire aux murailles de Rome, où tout estoit dans une effroyable confusion. Car si les uns couroient aux armes par l'ordre des Caporions ou Capitaines des quartiers pour défendre la Ville, les autres qui estoient pour l'Empereur les prenoient afin de se joindre aux Impériaux, quand ils auroient forcé la Ville, comme ces Gibelins le souhaitoient, & le Duc de Bourbon en avoit montré à ses gens des lettres du Cardinal Pompée Colonne. Ceux-cy portoient tout ce qu'ils avoient de plus précieux dans les Palais des Ambassadeurs, des Cardinaux & des Prélats qui estoient Impérialistes; ceux-la cherchoient les endroits qu'ils croyoient les plus seûrs & les plus cachez; il s'en trouva mesme plusieurs, & des plus puissans de la Ville, qui débaucherent des soldats qui estoient en faction, & les retirerent de leur poste, en leur donnant bien de l'argent, afin de les conduire en leur logis pour s'y défendre contre ceux qui les y viendroient attaquer aprés la prise de la Ville; enfin chacun ne pensoit qu'à soy-mesme, abandonnant le soin du bien public, sans songer que sa propre conservation dépendoit de celle de la Ville.

Cependant le Pape toûjours obstiné dans la

1527. créance qu'il auroit à temps le secours des Confédérez, tenoit ferme dans son Palais du Vatican, sans vouloir passer au-delà des ponts dans la Ville, & sans donner ordre à rien, se reposant de toutes choses sur le Seigneur Rence, qui disoit toûjours qu'il repousseroit vigoureusement l'ennemi jusqu'à l'arrivée du secours. Et de fait, il disposa tout ce qu'il avoit de soldats tout le long des murailles & dans les tours, avec force feux d'artifice, & toutes les autres sortes d'armes offensives & défensives dont on se sert en ces occasions pour soustenir vivement une attaque, & pour repousser l'ennemi qui monte à l'assaut. Mais ce fut inutilement qu'il fit tous ces préparatifs, puis que le principal, à sçavoir le courage, luy manqua aussi-bien qu'à ses gens, & qu'au contraire on n'en vit jamais tant qu'en témoignerent en cette grande action & le Général & les soldats qui attaquerent.

En effet, aussitost que l'aube du jour commença à poindre, le Duc de Bourbon qui estoit allé peu auparavant reconnoistre luy-mesme les endroits les plus foibles & les plus bas des murailles, s'alla mettre à la teste de ses troupes, que les Officiers avoient déja rangées en bataille selon ses ordres. Il ne parut jamais plus grand qu'en cette derniére action de sa vie, où il fit tout ce qu'on peut attendre d'un tres-habile Général & du plus brave de tous les soldats; & par sa seule presence qui anima toute

Cas. Glorieri.

l'armée, il sembla luy donner un présage asseûré de la victoire qu'il luy fit gagner par sa mort. C'estoit un des hommes du monde le mieux fait, dans la force & dans la maturité de son âge d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, & de bonne mine, ayant le tour du visage ovale, déchargé, & fort agréable, le nez tirant sur l'aquilin, les yeux pleins de feu, & qui inspiroient une partie de son ardeur à ses soldats, les cheveux fort noirs, & le teint naturellement blanc & délicat, mais que les fatigues continuelles de la guerre, le hasle & les frimats, & toutes les injures du temps, ausquelles il s'exposoit en toutes les occasions, avoient rendu fort brun, quoy-que cela n'effaçast point du tout les traits de cette beauté martiale & un peu fiére qui fut l'occasion de ses disgraces & de son malheur, par l'amour qu'elle fit naistre dans l'ame d'une personne puissante qui se vit depuis en estat de se venger, comme elle voulut, du mépris qu'il en avoit fait lors qu'elle luy fit parler de mariage; enfin, il avoit tout ce qu'il falloit d'esprit, de cœur, & de conduite pour exécuter les plus hautes & les plus difficiles entreprises.

1527.

V. Charl. Bernard Carte Genealo. de la Maison de Bourbon.

V. ses Portraits.

Il estoit ce jour-là monté sur un grand cheval de bataille, le casque en teste tout couvert de plumes, portant sur ses armes, qu'on voit encore aujourd'huy à Rome, une casaque blanche, pour se faire mieux remarquer des siens, qu'il vouloit animer par son exemple dans l'ar-

Guicc. l. 18.

1527. deur du combat; & les menant, à la faveur d'un brouïllard qui commençoit à s'élever, jusqu'au pied des murailles, il les rangea suivant l'ordre qu'il avoit conceû. Comme il n'avoit point de canon pour faire bréche, il avoit fait à Sienne, où il prit des vivres, bonne provision d'échelles, qu'il fit distribuer aux Espagnols, aux Allemans & aux Italiens, pour faire trois attaques en mesme temps; la premiére, par les Espagnols, depuis la porte du Torrion jusqu'à l'endroit du Mont Vatican qui regarde l'Obelisque & l'Eglise du Saint Esprit; la seconde, par une partie des Allemans, un peu plus bas, en tirant vers le pied Méridional de ce Mont; & la troisiéme, au Janicule, vers la Porte de Saint Pancrace. Les Italiens avec l'autre partie des Allemans s'étendirent plus bas, jusqu'au-delà de la Porte du Port, afin d'attirer les Romains par de fausses attaques en plusieurs endroits, & d'affoiblir d'autant leurs forces qui estoient déja tres-foibles d'elles-mesmes. Ceux qui donnoient l'escalade estoient soustenus par des compagnies d'arquebusiers, qui avoient ordre de tirer sur ceux qui paroissoient à la défense des murailles, & quand ils auroient fait leur décharge, de se retirer derriére ceux qui se succedoient les uns aux autres, & de recharger en mesme temps, pour reprendre aprés cela leur premier poste, afin qu'on fist un feu continuel, & qu'il y eust sans cesse des gens frais

Guicciard. sacc. di Rom. Cas. Glorieri.

Cas. Glorieri.

Guicciard. sacc. di Rom.

frais qui priſſent la place de ceux qui ſeroient 1527.
contraints de ſe retirer.

Cela diſpoſé de la ſorte, l'attaque générale commença ſur les ſix heures, que le brouïllard s'eſtoit déja tellement épaiſſi, qu'à peine pouvoit-on rien découvrir à deux braſſes devant ſoy : ce qui favoriſa l'attaque, & nuiſit fort à la défenſe, parce que les Romains ne pouvoient tirer qu'au haſard, où ils entendoient du bruit, & ſans viſer. On ne laiſſa pas néanmoins de ſe défendre d'abord avec aſſez de vigueur & de ſuccés : d'une part, le canon du Chaſteau Saint Ange donnant quelquefois *Ceſ. Glorier.* dans les bataillons des Impériaux qui marchoient fort ſerrez; de l'autre, ceux qui tiroient de deſſus les tours, les prenant en flanc, les incommodoient fort; & ce peu de vieux ſoldats que Rence de Ceri avoit meſlez ſur les murailles avec ſes nouvelles levées, donnant en meſme temps à grands coups de pique & de hallebarde, jettant force pots à feu, & faiſant rouler de groſſes piéces de bois & des pierres ſur ceux qui montoient à l'aſſaut, les renverſoient aiſément par terre avec leurs échelles; de ſorte que les aſſaillans ayant eſté repouſſez par deux fois, commençoient à ſe rallentir, & meſme à reculer. Mais ils retournerent bientoſt plus furieux qu'auparavant, & plus déterminez à forcer ſur le champ la Ville, ou à perir. Car le Duc de Bourbon qui couroit à toutes les attaques,

1527. pour donner ordre à tout, & pour animer ses gens à bien faire, voyant ce refroidissement dans ses soldats, & emporté par une noble impatience qui luy fit oublier sa qualité de Général pour agir en soldat, se jette à bas de son cheval, suivi de la noblesse & de la gendarmerie qui mit comme luy pié à terre, se range parmi les fantassins des premiers rangs, & s'avançant vers ceux qui reculoient, arrache à un soldat son échelle, la va planter au pied de la muraille vers la porte du Torrion; & comme il la tenoit de la main gauche, ayant le pied sur le premier échellon, & qu'il étendoit la droite & l'épée vers ses gens, en criant de toute sa force, *A moy, compagnons, suivez-moy*, il receût une grande arquebusade au defaut de la cuirasse dans l'aine du costé droit, dont il fut renversé dans le fossé.

Grolieri.

Les Seigneurs qui estoient auprés de luy le croyant mort, jetterent promptement sur luy une casaque, pour oster aux soldats la connoissance de cét accident, qui bien loin de refroidir l'ardeur des combatans, ne fit que l'augmenter. Car ceux qui le virent en cét estat en conceûrent tant de douleur meslée de desespoir & de fureur, qu'ils se mirent tous à monter avec une extréme furie, s'entrepoussant les uns les autres, & ne songeant qu'à venger au-plustost la mort de leur Chef par celle de leurs ennemis, sans se soucier de la leur: &

Glorier.

Guicciard. l. 8. Id. sacc. di Rom. Paul. Iov.

ceux qui ne le virent pas, croyant que c'estoit 1527.
luy-mesme qui montoit le premier, suivi de tant de braves gens & de grands Seigneurs qui s'exposoient franchement à leur veûë pour les obligèr à suivre un si bel exemple, coururent comme des lions au pié de la muraille pour partager avec eux le peril & la gloire d'une action si mémorable. De sorte que les uns montant comme eux à l'escalade, les autres tirant sans interruption sur ceux qui s'avançoient pour repousser leurs gens, ceux-cy sapant la muraille, ceux-la grimpant des pieds & des mains par les endroits où l'on avoit fait par la sape quelque bréche, & tous redoublant leur courage à mesure que celuy des ennemis diminuoit, firent sans relasche des efforts si extraordinaires, qu'enfin aprés deux heures de combat depuis le commencement de la premiére attaque, ils se rendirent maistres de la muraille & du rempart. Les premiers qui entrerent furent tres-peu d'Espagnols, qui estant montez par une canonniére qu'ils avoient élargie avec leurs poignards, & qui servoit de fenestre à une maison jointe à cette partie de la muraille de la Ville, eûrent la résolution de se jetter l'épée à la main dans la ruë, avant qu'ils pussent estre suivis de leurs compagnons, & de donner tous seuls sur les gens de Rence de Ceri qui estoit de ce costé-là. *Guicciard. facc. di Rom.*

Il n'y a rien de plus lasche & de plus hon-

1527. teux que ce que fit ce Général des troupes du Pape en cette occasion : car il ne les eût pas plustost apperceûs, qu'au-lieu d'aller teste baissée droit à eux, & de les tailler en piéces, comme il luy estoit fort aisé, il perdit tellement & le jugement & le cœur, que ce faux brave, qui avant que de voir l'ennemi avoit tant dit qu'il n'y avoit rien à craindre, se prit à crier, *l'ennemi est dedans, sauve qui peut ;* & en mesme temps luy & tous ceux dont il estoit accompagné & qui estoient alors dix contre un, s'enfuirent par le Pont Sixte dans la Ville, & de là coururent se sauver dans le Chasteau Saint Ange ; & ceux qui défendoient encore les murailles le voyant fuir avec tant de desordre, & entendant crier, *Espagne, Espagne, tuë, tuë, point de quartier*, s'enfuirent aussi aprés luy. Ainsi les Impériaux entrant de toutes parts sans résistance, partie par la muraille qu'on abandonnoit, & partie par les portes qu'on rompit, coururent aprés ces fuyards dont il y eût prés de trois mille de tuez dans cette effroyable confusion de ceux qui s'embarassoient & se précipitoient les uns sur les autres en voulant se sauver les premiers au-delà des ponts ; puis ces fiers

Glorier. vainqueurs ayant mis en piéces la Garde Suisse qui voulut résister devant le Palais, & forcé sans peine la foible Garde qu'ils trouverent à la porte Septimienne, par où l'on entroit du Bourg Saint Pierre dans Transteveré, ils furent maistres

de tout ce qui eſt au-deçà du Tibre, qu'ils pillerent tout à leur aiſe, & meſme le Palais Pontifical, d'où le Pape s'eſtoit ſauvé dans le Chaſteau Saint Ange avec tous les Cardinaux, à la réſerve de cinq ou ſix, qui eſtant du parti de l'Empereur, ſe crurent en ſeûreté dans leurs Palais. 1527.

Pour le Duc de Bourbon, il ne fut pas tué ſur le champ : c'eſt ce qu'aſſeûrent les deux Hiſtoriens qui ſe trouverent alors à Rome, & auſquels on doit ſans doute beaucoup plus de créance en cela, qu'à ceux qui n'y eſtoient pas, veû principalement que ces deux Auteurs ne luy ſont nullement favorables, & qu'ils s'emportent meſme avec injures contre luy. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que les ſoldats qui l'aimoient paſſionnément, le porterent comme en triomphe dans la Ville ; & quelques-uns ajouſtent, qu'il eſtoit encore en vie quand on l'y porta, & qu'il expira auſſitoſt aprés qu'on l'y eût porté, comme s'il n'euſt attendu que ce moment pour avoir la gloire de ne mourir qu'aprés avoir vaincu. Ainſi mourut victorieux Charles II. Duc de Bourbon Conneſtable de France, & le dernier de la premiére branche de cette auguſte Maiſon qui a produit tant de Héros. Prince, qui de l'aveu meſme de ceux qui depuis ſa diſgrace & ſa révolte en ont dit le plus de mal, avoit toutes les belles qualitez de corps & d'eſprit, & toutes les vertus civiles,

Quo ictu dextro illi inguine transfixo, moribundum humi ſtravit. *Cæſ. Glorier. hiſt. exp. urb.*

Irrupere Hiſpani per conjunctas muro ignobiles caſas ubi Borbonius amiſſa voce defecerat. *Iov.*

V. Dupleix.

V. Gloriers hiſt. expug. urb.

Iovi. in Elogi

1527. politiques, morales, & militaires qui peuvent faire un des plus grands hommes du monde. Et certes il faut avoûër de bonne foy qu'il l'eust esté s'il eust pû résister à celle de toutes les passions dont les hommes d'un mérite extraordinaire ont le plus à se défendre, à sçavoir au dépit qui luy fit faire ce que firent autrefois deux Héros de l'antiquité Coriolanus & Themistocles, emportez par la violence de cette mesme passion, à laquelle ce Prince outré s'abandonna, parce qu'aprés avoir fait mille belles choses dans les fameuses batailles de la Giaradadda, de Ravenne, & de Marignan, au recouvrement de Gennes & de Milan, & en toutes les occasions d'honneur où il s'estoit toûjours trouvé, dés sa plus tendre jeunesse, au service des Rois Loûïs XII. & François I. il se vit malheureusement en but à la haine & au ressentiment d'une Princesse qui pouvoit tout en ce temps-là, & qui s'estant servi de tout son pouvoir pour le perdre, le réduisit au desespoir. Quand on apprit durant l'attaque la nouvelle de sa blesseûre, les Romains en témoignerent une joye excessive, croyant que sa mort seroit le salut de Rome: mais on peut dire qu'elle fut la cause de son dernier malheur, parce que s'il eust survescu à sa victoire, il eust traité pour son propre interest avec le Pape, & eust sans doute empesché qu'on ne saccageast la Ville, comme elle le fut, de la maniére la

C. Marillac. Vie de Charl. de Bourb. Charles Bernard Carte Genéal. de la Royale Mais. de Bourb.

Belcar. Bellar.

plus lamentable & la plus cruelle qu'on puiſſe imaginer. 1527.

Car tandis que le Pape, au lieu de pourvoir à ſa ſeûreté, s'amuſoit à négotier, par l'entremiſe de l'Ambaſſadeur de Portugal, avec Philibert de Châlons Prince d'Orange, qui avoit ſuccedé à la charge, mais non pas à l'adreſſe ni à l'autorité du Duc de Bourbon, les Eſpagnols & les Allemans voyant que le Pont Sixte eſtoit abandonné, ſans retranchement & ſans garde, & ſans qu'on euſt pris ſoin de le couper, réſolurent d'eux-meſmes, ne ſe ſouciant gueres du nouveau Général qu'ils avoient fait, de ſe jetter par là dans la Ville. Ceſt ce qu'ils firent ſur les cinq heures du ſoir, ayant paſſé en bon ordre ce Pont, ſuivis immediatement aprés des Italiens, qui eſtoient auſſi aſpres qu'eux au butin; & ne voyant qu'une horrible confuſion de gens, qui couroient tout hors d'eux-meſmes par les ruës, & ne cherchoient qu'à ſe ſauver, ils s'avancerent juſqu'à la place de Campo-fiore, faiſant d'abord main-baſſe ſans miſericorde indifferemment ſur tout ce qu'ils rencontroient, juſques à ce que l'avarice ayant fait ceſſer le maſſacre, ils ſe mirent à faire des priſonniers pour en tirer tout ce qu'ils pourroient de rançon, aprés qu'ils auroient achevé de piller la Ville. Il ſeroit impoſſible d'exprimer tous les excés qui ſe commirent en ce funeſte pillage, qui ſurpaſſe infiniment en toutes ſortes de

Guicciard. l. 18. Guicc. ſacc. di Rom. Iovius.

1527. crimes tout ce que firent autrefois les Gots & les Vandales en ſaccageant Rome. Rien ne fut épargné que la laideur & la pauvreté; tout le reſte devint la proye du plus brutal vainqueur qui fut jamais. Toutes les maiſons des Grands, tous les Palais des Cardinaux, des Prélats, des Ambaſſadeurs, & des Seigneurs Romains, tous les Temples & tous les Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe furent forcez, pillez & deſolez. Rien ne put échaper à la lubricité, à l'avarice, & à l'impiété de ces furieux ſoldats, que ni la crainte de Dieu, ni celle de leurs Commandans, qu'ils mépriſoient, ne pouvoit retenir, & qui comme autant de furies déchaiſnées ſe jettoient aveuglément ſur tout ce qui tomboit ſous leurs mains, ſans diſtinction de qualité, de dignité, d'âge, de ſexe, de condition, de nation, d'amis & d'ennemis, de ſaint & de prophane, enlevoient tout, violoient tout, juſques dans les lieux Saints, & au pié des Autels, où les chaſtes matrones & les vierges conſacrées à Dieu s'eſtoient réfugiées comme dans un aſyle pour y conſerver leur pudicité; & néanmoins il ne ſervoit alors qu'à rendre plus abominable le crime de ces ſacrileges.

Sur tout, c'eſtoit une déplorable choſe que de voir avec combien d'impiété tous ces Lutheriens de l'armée Impériale déchargeoient dans les Egliſes, & principalement dans le Palais du Vatican, & dans la Baſilique de Saint Pierre,

Pierre, la haine qu'ils avoient conceûë contre 1527.
le Pape & contre l'Eglise Romaine. Ils foüillerent jusqu'aux tombeaux des Souverains Pontifes, pour les outrager encore aprés leur mort: ils tirerent les corps des Saints hors de leurs Chasses, & les jetterent indignement par terre: ils foulerent aux pieds les testes de Saint Pierre, *Guicc. sacc. di Rom.* de Saint Paul, & de Saint André: ils prophanerent les vases & les ornemens sacrez dont ils revestirent leurs goujats; & changeant la Chapelle *Cochl. ad hunc ann.* Pontificale en écurie, ils prirent les Bulles des Papes, & en firent une espece de litiére à leurs chevaux: ils contrefirent mesme le Conclave; & s'estant assemblez dans une des Chapelles du Vatican, revestus des Chapes des Cardinaux, Luther y fut proclamé Pape: puis passant de ces insolentes moqueries à de sanglans effets de leur fureur envenimée contre le Saint Siége, ils traiterent avec tant d'indignité & de barbarie les Cardinaux de Sienne, d'Aracœli & Ponzetta, *Guicciard.* quoy qu'ils fussent pour l'Empereur, que ce dernier en mourut peu de jours aprés. Enfin, quand tout ce qu'on rrouva fut enlevé, ce qui montoit à plus de vingt millions d'or, ces Barbares, & sur tout les Espagnols & les Italiens, qui, au témoignage mesme de leurs Historiens, *Guicciard. sacc. di Rom. Iovius.* furent encore plus cruels & plus avares que les Allemans Lutheriens, s'acharnerent sur leurs prisonniers, toutes personnes riches & de qualité, Prélats, Officiers, Magistrats, Courtisans,

1527. Evesques, Abbez, Gentilshommes, Banquiers, Marchands, qui furent tourmentez par ces bourreaux en mille effroyables maniéres, pendus par les pieds, bruslez, grillez, tenaillez, dechirez à grands coups d'étriviéres & de nerfs de bœuf, mutilez, & contraints de manger leurs propres oreilles, qu'on leur coupoit, afin de les obliger à payer d'excessives rançons qu'ils ne pouvoient fournir: de sorte que plusieurs, pour se delivrer tout-à-coup de tant de maux, se donnerent la mort, en s'échapant des mains de ces furies, & se précipitant par les fenestres dans les ruës, où leurs corps demeuroient sans sepulture tout couverts de sang & de playes.

Voilà quelle fut la desolation de Rome par l'armée de Charles-Quint, composée en partie de ces mesmes Lutheriens qu'il vouloit exterminer de l'Allemagne, & qu'il fit passer dans l'Italie pour se venger du Pape, que cette armée tenoit tres-étroitement assiégé dans le Chasteau Saint Ange, pendant que ce Prince faisoit cesser toutes sortes de réjoüissances en Espagne, & faire par toutes les Eglises des priéres publiques pour la delivrance de celuy qu'il tenoit prisonnier. Elle ne put estre pourtant obtenuë qu'aprés plus de sept mois d'une tres-fascheuse captivité, & à de fort rudes conditions;
Ann. & lors que la peste ayant, par un juste jugement
1528. de Dieu, fait perir plus des deux tiers de ces impies, l'armée des François, qui s'avançoit déja

vers Rome, obligea le reste à se retirer au 1528.
Royaume de Naples.

Cependant l'Empereur des Turcs Soliman d'une part, & de l'autre les Lutheriens profitant de ces funestes guerres, qui armoient les plus puissans Princes de la Chrestienté les uns contre les autres, faisoient de grands progrés. Le premier, en Hongrie, aprés la défaite & la mort du Roy Loûïs, auquel l'Archiduc Ferdinand son beaufrere avoit succedé ; & les autres, en Allemagne, où, à la faveur du dernier Edit de Spire, qui leur laissoit la liberté de conscience, ils attiroient dans leur parti une grande partie des peuples & des Villes les plus considerables de l'Empire. C'est pourquoy Charles qui craignoit non-seulement pour la Religion, mais aussi pour l'Autriche que le fier Ottoman menaçoit déja, avoit convoqué pour le mois d'Avril de cette année mil cinq cens vingt-huit une Diéte à Ratisbone, pour trouver les moyens de réünir les esprits sur le fait de la Religion, & de s'opposer aux forces du Turc. Mais cette Assemblée ne se put tenir à cause de la guerre que l'Electeur de Saxe & le Lantgrave furent sur le point de faire en Allemagne, ayant esté trompez par Othon Pak Vicechancelier du Duc George & insigne fourbe, qui leur avoit fait voir une copie fabriquée par luy-mesme, & scellée du sceau de son maistre, d'une prétenduë ligue des Princes

Sleidan. l. 6. Cockl. ad hunc ann.

1528. Catholiques contre eux. Il ne fut pas trop difficile de convaincre de fausseté ce scelerat, aprés que le Duc de Saxe & le Lantgrave eûrent publié dans leur manifeste la cause de ce mouvement. Ainsi le trouble ayant cessé par la découverte de l'imposture, l'Assemblée fut remise à l'année suivante pour le mois de Février à Spire. Elle ne commença néanmoins que le quinziéme de Mars. Jean Thomas Comte de la Mirande y offrit de la part du Pape un secours d'hommes & d'argent pour la guerre contre le Turc, nonobstant la ruine & la desolation de Rome, & promit de faire tout son possible pour réünir les deux grands Monarques de la Chrestienté, afin que l'on pust auplustost célebrer un Concile général.

Ann. 1529.

Sleidan. l. 6. V. Pallavic. l. 2. Et Polan. l. 1.

Ce fut là qu'on traita d'abord avec beaucoup d'application, d'adresse & de chaleur de la grande affaire de la Religion. Les Présidens de la Diéte, qui estoient le Roy Ferdinand, Frideric Comte Palatin, Guillaume Duc de Baviére, & les Evesques de Trente & de Hildesheim firent tout ce qu'ils purent d'une part, pour séparer les Princes d'avec les Villes Impériales, ou du moins les Lutheriens d'avec les Deputez des Villes qui avoient embrassé la doctrine de Zuingle & des autres Sacramentaires : & de l'autre, Philippe Lantgrave de Hesse voyant bien que cette division rendroit le parti Catholique le plus puissant, travailloit de toute sa force pour

les réünir; mais il n'en put jamais venir à bout. 1529.
De sorte que les Catholiques estant plus forts que les Lutheriens tous seuls, qui ne voulurent point avoir de commerce avec les Zuingliens, enfin, aprés une longue contestation, on fit, à la pluralité des voix, un nouveau Decret le quinziéme d'Avril, par lequel il est dit, *Que dans les lieux où l'on a receû l'Edit de Wormes, contre le Lutheranisme, il ne sera permis à personne de changer de créance, & que dans ceux où l'on a embrassé la nouvelle Religion, on y pourra persister, en attendant le Concile, si l'on ne peut y rétablir l'ancienne sans un danger évident de sédition; Que l'on n'y pourra cependant abolir la Messe, ni empescher que les Catholiques n'y ayent le libre exercice de la Religion, ni mesme permettre qu'aucun d'eux se fasse Lutherien; Que les Sacramentaires seront bannis de l'Empire, & les Anabaptistes punis de mort; & que les Prédicateurs ne pourront nulle part prescher l'Evangile que selon le sens approuvé par l'Eglise.*

Comme ce nouveau Decret de Spire réparoit le dommage que le premier avoit causé en laissant à chacun la liberté de quitter l'ancienne Religion pour suivre la nouvelle, six Princes Lutheriens, à sçavoir, Jean Electeur de Saxe, George Marquis de Brandebourg, Erneste & François Ducs de Lunebourg, Philippe Lantgrave de Hesse, & Wolphang Prince d'Anhalt, ausquels se joignirent les Députez de quatorze Villes Impériales, dont la premiére fut

1529. Strasbourg, qui venoit d'abolir la Messe par Edit du vingtiéme du mois de Février, protesterent par écrit deux jours aprés, en pleine Assemblée, contre ce Decret auquel ils ne pouvoient obéïr, comme estant contraire, disoient-ils, aux veritez toutes claires de l'Evangile, & qu'en suite ils en appelloient au Concile général ou national, à l'Empereur, & à tout autre Juge non suspect. Et c'est de cette solennelle protestation qu'est venu le fameux nom de *Protestans*, que les Lutheriens prirent en mesme temps, & dont les autres Novateurs, & principalement les Calvinistes qui sont sortis de la mesme origine, se sont depuis accommodez, afin d'estre traitez un peu plus honorablement qu'ils ne l'estoient par certains autres titres qui ne leur plaisoient pas trop.

Sleidan. Chytra. l. 12.

Ainsi finit la Diéte de Spire, sans qu'on eust rien conclu pour le secours de la Hongrie & de l'Allemagne contre les Turcs, parce que Messieurs les Protestans protesterent encore qu'ils ne donneroient rien du tout pour un secours si necessaire, jusques à ce qu'on eust rétabli pleinement par tout l'Empire le libre exercice de leur prétenduë Religion qu'ils avoient eû par le premier Decret de Spire. En suite l'on peut dire avec justice que les Lutheriens furent cause que Soliman, qui estoit entré dans la Hongrie avec une armée de deux cens mille hommes, pour y établir contre Ferdinand le

Nic. Isthuanff. hist. Hungar. l. 10.

Vaivode de Transſilvanie ne trouvant rien qui 1529.
fuſt capable de luy réſiſter, s'empara de toutes les places qui ſont ſur le Danube, & s'avança juſqu'à Vienne, qu'il aſſiégea le vingt-ſixiéme de Septembre, & qui courut fortune d'eſtre priſe de vive force par les furieux aſſauts qu'il y fit donner. Mais elle fut ſi bien défenduë par les Catholiques, ſous la conduite de leurs braves Chefs Philippe Comte Palatin, neveu de l'Electeur, le Comte Nicolas de Salm, & Guillaume de Rogendorf, qu'aprés avoir perdu à ces attaques prés de ſoixante mille hommes, il fut contraint, vaincu par cette vigoureuſe réſiſtance des aſſiégez, par la famine, & par les neiges, de lever le ſiége, comme il fit, le quatorziéme d'Octobre, & de s'en retourner à Conſtantinople, avec la honte d'avoir eſté chaſſé de l'Allemagne, ſans que l'Empereur ni l'Empire s'en meſlaſſent. Peut-eſtre que ce glorieux ſuccés fût la récompenſe que Dieu voulut donner à Charles-Quint pour la généreuſe réponſe qu'il fit le treiziéme du meſme mois, un jour avant la levée de ce fameux ſiége, aux Envoyez des Princes Proteſtans qui le trouverent à Plaiſance.

Ce Prince avoit veû par experience que la paix qu'il avoit faite avec le Pape & le Roy François, tous deux ſes priſonniers, l'un à Madrid, & l'autre au Chaſteau Saint Ange, à des conditions inſupportables, ne pourroit jamais

1529. subsister ; & d'ailleurs il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer & aux Turcs qui menaçoient l'Autriche, & aux Lutheriens qui troubloient toute l'Allemagne. C'est pourquoy
Guicc. l. 19. Bellef. l. 6. c. 44. il se fit justice à luy-mesme, & corrigeant les traitez de Rome & de Madrid par ceux de Barcelone & de Cambray, il fit de nouveau la paix avec le Pape sur la fin du mois de Juin, & avec le Roy le cinquiéme d'Aoust, à des conditions qui furent jugées plus équitables. Aprés quoy s'estant embarqué à Barcelone avec une puissante flote, il descendit à Genes, d'où estant passé dans la Lombardie, pour de là se rendre à Boulogne, à la Conference qu'il y devoit avoir avec le Pape, il estoit arrivé sur le commencement du mois de Septembre à Plai-
Sleidan. l. 7. sance. Ce fut donc là que les Députez des Princes eûrent audience, & qu'ils luy presenterent la protestation de leurs Maistres, en luy demandant de leur part, qu'il fust permis à toutes sortes de personnes dans tout l'Empire, d'embrasser la doctrine de Luther, en attendant les décisions d'un Concile libre dans l'Allemagne. A cela Charles répondit avec beaucoup de fermeté, *Qu'il trouvoit fort mauvais qu'on eust protesté de la sorte contre un Decret qu'on avoit fait tres-sagement pour appaiser les troubles de l'Empire, & pour réprimer cette scandaleuse licence qu'on prenoit d'introduire tous les jours des nouveautez tres-dangereuses dans la Religion ; Qu'il souhaitoit autant que*

ces

ces Princes un Concile pour réünir tous les esprits dans une seule créance ; mais que si l'on eust observé ses Edits, & principalement celuy de Wormes, on ne seroit pas maintenant en peine d'en convoquer un. Qu'au reste, puis que la coustume & les loix inviolables de l'Empire vouloient que le petit nombre dans les Diétes se soumist à ce qui seroit arresté à la pluralité des voix, il vouloit que le Duc de Saxe & ses associez, comme il le leur avoit écrit, se conformassent à ce Decret, qu'autrement il sçauroit bien prendre les voyes de se faire obéïr ; Qu'il esperoit toutefois qu'ils s'y soumettroient sans peine, en un temps où l'union du Chef de l'Empire avec tous ses membres estoit si necessaire pour résister à l'ennemi implacable du nom Chrestien ; Qu'aprés avoir conferé sur ce point avec le Pape, & reglé les affaires de l'Italie, il ne manqueroit pas d'aller avec toutes ses forces donner ordre à celles de la Germanie. 1529.

Les Députez, qui, à l'exemple de leurs Maistres, se trouvoient en humeur de protester, voulurent faire une nouvelle protestation contre ce qu'ils venoient d'entendre : mais l'Empereur les arresta tout court, les menaçant de les chastier rigoureusement, s'ils perdoient le respect, & leur commanda de s'en retourner sur le champ avec cette réponse en Allemagne, où le Lantgrave de Hesse poursuivant toûjours son premier dessein, taschoit en mesme temps d'unir les Sacramentaires avec les Lutheriens. Pour cét effet, il ménagea une Conference entre eux au

Sleid. l. 6. Cochl. ad hunc ann.

1529.

V. Flor. de Ram. l. 2. c. 8. Pallavic. l. 3. c. 1. Luth. de Collo. M. Marspur. Zuingl. pref. lib. de ver. & fal. Relig. Cochle.

commencement d'Octobre à Marpourg, Ville ſituée dans ſes Eſtats, où d'une part Luther ſe rendit, accompagné de ſes deux chers diſciples & confidens Philippe Melanchton & Juſte Jonas, qu'il amena de Wittemberg. Il y eût auſſi pour luy trois fameux Prédicans Lutheriens, Oſiandre de Nuremberg, Brentius de Hal, & Eſtienne Agricola d'Auſbourg. D'autre part, Zuingle chef du parti des Sacramentaires y alla avec Oecolampade Miniſtre de Baſle, & prit, en paſſant par Straſbourg, Martin Bucer & Hedio, qui eſtoient alors plus favorables aux Sacramentaires qu'aux Lutheriens. La diſpute dura trois jours entre Luther & Zuingle. Celuy-cy qui deſiroit paſſionnément la paix & l'union entre les deux partis, ne fit point de difficulté d'abord de ſe relaſcher, du moins en apparence, ſur quelques-uns de ſes articles, entre autres ſur celuy du peché originel qu'il avoit nié juſqu'alors avec les Pelagiens: mais quand on vint à celuy de l'Euchariſtie, qui eſtoit le principal ſujet de la Conference, il n'y eût pas moyen de s'accorder. Car Zuingle qui n'avoit pas envie de ſe défaire de ſa qualité de Chef de parti, vouloit toûjours qu'il n'y euſt dans la Cene du Seigneur que du pain & du vin qui fuſſent la figure de ſon Corps & de ſon Sang; & Luther au contraire, vouloit abſolument que le Corps & le Sang y fuſſent preſens, quoy-que ſous la ſubſtance du pain & du vin, & ſeulement dans

l'usage & la manducation du Sacrement, hors 1529.
de laquelle il ne reconnoist pas cette presence. De là vient que les Lutheriens n'adorent pas l'Hostie quand on l'expose comme font les Catholiques, qui confessent qu'en vertu de ces paroles de Jesus-Christ, *Cecy est mon Corps*, *Cecy* Matth. 26.
est mon Sang, la substance du pain & du vin est changée en celle du Corps & du Sang du Fils de Dieu; de sorte que l'Hostie consacrée estant Jesus-Christ mesme couvert des especes Sacramentelles, ou des accidens du pain & du vin, doit estre necessairement adorée de tous les Fidelles, tandis qu'elle subsiste.

Or comme Zuingle, pour ne se pas dégrader, ne se pouvoit résoudre à ceder à Luther sur ce point de la presence réelle, non pas mesme sous la substance du pain & du vin, & que Luther, selon son humeur fiére & imperieuse, vouloit toûjours que tout se soumist à ses sentimens : la Conference se rompit brusquement, sans qu'on pust s'accorder, quoy-que Zuingle s'humiliant devant son ancien Maistre, le conjurast, les larmes aux yeux, de ne pas rompre l'union des Evangeliques pour un seul point, & de le recevoir avec les siens au nombre de ses freres. Tout ce que put obtenir le Lantgrave fut que l'on signeroit de part & d'autre tous les points en quoy ils s'accordoient contre le Pape & l'Eglise Romaine, & qu'ils entretiendroient toûjours entre eux la charité

1529. fraternelle, sans se quereller, jusques à ce que Dieu les eust éclairez sur cét article de la Cene du Seigneur. Cela pourtant fut tres-mal observé; car comme Zuingle & Luther se voulurent attribuer chacun de son costé la victoire de cette Conference, ils commencerent à écrire l'un contre l'autre avec plus d'aigreur qu'ils n'avoient fait auparavant; & depuis ce temps-là les Lutheriens estant devenus encore plus ennemis des Sacramentaires qu'ils ne le sont de l'Eglise Romaine, ne les ont jamais voulu recevoir à leur Communion, quoy que les Calvinistes descendus de Zuingle en droite ligne ayent fait tous leurs efforts, à son exemple, pour s'unir avec eux, sur tout lors que le grand Gustave Roy de Suéde, & Lutherien, duquel ils esperoient une puissante protection, faisoit dans l'Allemagne ces étonnans progrés que nous avons veûs de nos jours.

Acte du Synode National tenu à Charenton 1631.

Ainsi le Lantgrave ne put exécuter à Marpourg le dessein qu'il avoit de réünir ces deux partis, pour en faire un plus formidable contre l'Eglise Catholique. Et il ne fut pas plus heureux à Smalcalde où les Princes & les Deputez Protestans s'assemblerent au mois de Novembre, aprés avoir receû la réponse de l'Empereur à leur protestation. Car parce que les Villes n'estoient pas bien d'accord entre elles sur les points de la Religion, il ne put encore y faire conclure la ligue qu'il vouloit qu'on fist

Sleid. l. 7.

1529.

contre tous ceux, ſans exception, qui voudroient les troubler dans l'exercice de leur Religion, & laquelle ne fut concluë qu'aprés la Diéte où ſe fit la fameuſe Confeſſion d'Auſbourg, dont il faut maintenant que je traite avec exactitude, en reprenant la choſe d'un peu plus haut.

L'Empereur qui eſtoit fort jaloux de ſon autorité, & qui vouloit non-ſeulement par un bon zele, mais auſſi par une ſage politique, maintenir la Religion Catholique dans ſes Eſtats, avoit toûjours ſur le cœur le mépris que les Proteſtans avoient fait de ſon Edit de Wormes, au préjudice duquel ils faiſoient profeſſion publique du Lutheraniſme, & protegeoient hautement Luther qu'il avoit banni de l'Empire. C'eſt pourquoy auſſitoſt qu'il eût fait la paix avec le Pape & avec la France, il mit en déliberation cette affaire dans ſon Conſeil avant que de partir d'Eſpagne, pour ſon voyage d'Italie. Son deſſein fut généralement approuvé de tous, mais on ſe trouva partagé ſur les voyes qu'il devoit prendre pour l'exécuter. Les uns vouloient que ſe trouvant victorieux de tous coſtez, en paix avec tous ſes voiſins, & en eſtat de ſe faire obéïr, il y allaſt de hauteur, & contraigniſt par les armes les Proteſtans qui n'avoient pas de quoy luy réſiſter, de ſe ſoumettre, & de renoncer à leur héreſie. Les autres au contraire, jugeant que la voye de la violence eſtoit

Deliber. Cæſar. ap. Georg. Celeſti. hiſt. Comit. Auguſt. t. 1.

1529. toûjours beaucoup plus dangereuse qu'efficace en matiére de Religion, luy conseilloient de se servir de l'occasion favorable que les Protestans luy presentoient eux-mesmes pour les ramener doucement à l'Eglise Catholique, en leur octroyant la convocation d'un Concile qu'ils demandoient pour décider souverainement de leurs controverses. Charles-Quint qui avoit bien de l'esprit & de l'adresse, & assez souvent des veûës plus fines que celles de tout son Conseil, ne trouva pas qu'il luy fust alors avantageux de prendre ni l'un ni l'autre de ces deux partis. Il voyoit d'une part qu'une guerre civile ne l'accommodoit pas, en un temps où il avoit besoin non-seulement de toutes ses forces, mais aussi de celles de tout l'Empire contre un aussi redoutable ennemi que Soliman, qui menaçoit de retourner bientost plus puissant que jamais; & de l'autre il consideroit qu'outre que la convocation d'un Concile seroit un remede & fort long & fort incertain pour un si grand mal, il y alloit de son honneur d'achever de luy-mesme, & par son autorité, cette grande affaire, qui estoit effectivement la premiére qu'il avoit entreprise à son avénement à la Couronne de l'Empire. Il prit donc là-dessus un temperament entre deux, & une résolution qu'il ne voulut pas découvrir jusqu'à ce qu'il en eust parlé au Pape, avec lequel il devoit traiter de quelques autres affaires à Boulogne, où, aprés

qu'il eût congedié les Envoyez des Proteſtans de la maniére que nous avons dit, il fit magnifiquement ſon entrée le cinquiéme de Novembre. Ces deux grands Princes, qui eſtoient ſans doute des plus éclairez & des plus ſages de leur temps, confererent ſouvent enſemble ſur la paix de l'Italie, ſur l'accommodement que l'Empereur fit avec les Venitiens & le Duc Sforce pour Milan, ſur la guerre qu'il faiſoit alors aux Florentins pour rétablir les Medicis, qui depuis ce temps-là ſont devenus Ducs de Toſcane, ſur les ſecours que l'on pouvoit tirer de l'Italie contre le Turc : aprés quoy l'on en vint aux moyens qu'on devoit prendre pour réduire les héretiques d'Allemagne, & ſur tout à celuy de la convocation d'un Concile que les Proteſtans demandoient.

1529. Guicciard. l. 20. Sleid. l. 7.

Il eſt certain que les intentions des uns & des autres eſtoient fort differentes ſur ce point-là, quoy-qu'ils ſemblaſſent tous s'y accorder. D'une part, il paroiſſoit clairement que le Pape n'eſtoit gueres d'avis que l'on aſſemblaſt un Concile pour des raiſons qu'on ne peut nier qui ne fuſſent tres-plauſibles. Car il diſoit que les points de doctrine que les Proteſtans vouloient qu'on examinaſt de nouveau, avoient eſté déja décidez par des Conciles auſquels on eſtoit obligé de ſe ſoumettre. Que pour les abus que l'on prétendoit s'eſtre gliſſez dans le culte & dans la diſcipline, c'eſtoit à luy comme au

Epiſt. Clement. ad Carol. V. t. 2. liter. ad Princ. V. Pallav. l. 3. c. 2. & 6.

1529. Chef de l'Eglise qu'on devoit s'adresser pour en demander la réformation. Qu'au temps où l'on estoit, il ne paroissoit pas qu'il fust possible de convoquer un Concile qu'avec des difficultez presque insurmontables ; que quand mesme on l'auroit assemblé, jamais les Protestans ne le voudroient reconnoistre, s'il n'estoit de la maniére qu'ils le veulent contre les ordres de l'Eglise ; & qu'enfin puis qu'ils n'estoient encore qu'une poignée de révoltez, c'estoit à l'Empereur, comme au Protecteur de l'Eglise, de les réduire par les armes à leur devoir. Qu'au reste il ne parloit pas de la sorte pour son interest, comme s'il craignoit un Concile, puis qu'il sçavoit fort bien que les membres dont il est composé, qui sont les Evesques, ne pourroient rien faire contre l'autorité de leur Chef, sans s'exposer aux insultes & à la violence de ceux qui voudroient entreprendre de les détruire. C'estoient là les raisons du Pape, comme il s'en expliqua souvent avec Charles-Quint & de vive voix & par lettres, ajoustant néanmoins toûjours qu'il estoit tout prest de convoquer le Concile, si on le jugeoit à propos pour le bien de l'Eglise.

D'autre part, plus les Protestans, qui estoient informez de tout, voyoient que le Pape s'éloignoit de la voye du Concile, plus ils la demandoient, pour rendre leur cause plus plausible, pour tirer les choses en longueur, & pour avoir

avoir toûjours l'exercice libre, en attendant ce 1529.
Concile, qui ne se tiendroit de long-temps, & dont ils ne vouloient point du tout, comme l'experience le fit connoistre. Pour l'Empereur, il ne vouloit alors ni la guerre, comme le Pape la luy proposoit; ni le Concile, comme le demandoient les Protestans; mais une assemblée générale des Estats de l'Empire, où il prétendoit faire ses derniers efforts pour réünir les Lutheriens avec les Catholiques: aprés quoy, si cela ne réüssissoit pas comme on l'esperoit, on en viendroit à l'Indiction d'un Concile, au cas qu'il fust jugé necessaire pour la réduction des Protestans, qu'on obligeroit cependant à ne rien entreprendre contre l'Eglise Catholique, en attendant les décisions du Concile.

Voilà tout le secret de cette affaire, & ce de quoy le Pape & l'Empereur convinrent dans *Ann.* cette Conference de Boulogne. Sur quoy Charles 1530. envoya ses Lettres patentes du vingt & uniéme de Janvier en Allemagne, par lesquelles il invite *Sleidan. l. 7. Georg. Cælest. t. 1.* tous les Ordres de l'Empire à la Diéte qu'il convoque à Ausbourg pour le huitiéme d'Avril, où il se trouvera luy-mesme, afin d'y faire cesser la discorde qui divise les esprits sur les points de la Religion, & de se réünir tous ensemble contre le Turc, permettant à tous les partis d'y proposer librement par écrit tout ce qu'ils avoient à dire pour le soustien de leur cause, & donnant à tous saufconduit & seû-

1530. reté pour l'allée, pour la demeure, & pour le retour. Et comme quelque temps aprés il eût receû des lettres du Roy Ferdinand son frere & des Electeurs qui le pressoient de se rendre auplustost en Allemagne pour les necessitez urgentes de l'Empire, il quitta le dessein qu'il avoit fait d'aller avec le Pape à Rome pour y prendre la Couronne Impériale. Il la receût solennellement à Boulogne le vingt-quatriéme de Février, jour de sa naissance, qui luy fut toûjours heureux ; & aprés avoir achevé de regler les affaires d'Italie, il en partit le vingt-deuxiéme de Mars pour la Diéte d'Ausbourg : mais ayant esté obligé de s'arrester souvent sur le chemin, il n'y arriva qu'au mois de Juin.

Cependant l'Electeur de Saxe & les autres Princes Protestans ayant sceû que le Pape, l'Empereur, & le Roy Ferdinand son frere, s'estoient obligez par le traité de Barcelone, à faire tout ce qu'ils pourroient pour exterminer le Lutheranisme de l'Allemagne, & ne doutant point qu'on n'eust pris à Boulogne la mesme résolution, déliberoient sur ce qu'ils avoient à faire pour leur défense, & consultoient entre eux, pour sçavoir s'il ne seroit pas à propos de prévenir le mal dont ils estoient menacez, & d'aller avec ce qu'ils avoient de troupes au devant de l'Empereur, qui s'avançoit vers le Tirol, pour luy empescher le passage des Alpes. Il faut qu'un veritable Historien rende justice

Georg. Cælest. t. 1. fol. 19.

1530.

au mérite où il le trouve, sans avoir égard à la qualité des personnes. Je diray donc, sans craindre que la posterité, qui peut-estre lira mes ouvrages, me soupçonne d'avoir esté ni Lutherien, ni Calviniste, ni mesme Janseniste, que Luther fit en cette rencontre une action digne sans doute d'un plus homme de bien & plus moderé qu'il n'estoit. Car il écrivit au Duc, pour le détourner de cette entreprise criminelle, disant, que ce n'estoit point par les armes qu'il falloit défendre la cause de la Religion, mais par de bonnes raisons, par une patience Chrestienne, & sur tout par une grande confiance en Dieu; & en mesme temps il fit un petit Traité rempli des Sentences choisies de l'Escriture Sainte, pour se fortifier dans les perils & les afflictions de cette vie, & traduisit en vers Allemans le Pseaume 46. *Deus refugium nostrum & virtus*, qu'il fit mettre en musique, pour estre chanté, comme il le fut, dans toutes leurs Eglises pendant tout le temps que cette Diéte devoit durer. Cela fut cause que le Duc de Saxe, qui écoutoit Luther comme un oracle, & à son exemple les Princes ses associez, se résolurent de se fier à l'Empereur, & d'aller à la Diéte. Mais avant cela l'Electeur assembla ses principaux Docteurs avec Luther, qui réduisit par son ordre leur Profession de Foy en dix-sept articles, qui furent comme la matiére dont on forma la célebre Confession d'Ausbourg.

Luth. epist. ad Elector. Saxo. Ap. Calest. t. 1. fol. 20;

Ibid. fol. 21;

Confess. Doctri. & fid. Christ. à Luth. ibid. f. 28.

1530. Cela fait, il se mit en chemin avec Luther: mais de-peur d'irriter l'Empereur, par la presence d'un homme qu'il avoit proscrit nommément par l'Edit de Wormes, il le laissa à Cobourg, l'une de ses principales forteresses, sur la frontiére de la Franconie, & du Comté de Henneberg, avec promesse qu'on ne feroit rien dans la Diéte sans le consulter. Aprés quoy, comme il crut que l'Empereur arriveroit bien plustost qu'il ne fit, il alla faire le premier de tous son entrée à Ausbourg, le second jour de May, accompagné du Prince Jean Frideric son fils, de François Duc de Lunebourg, de Wolfang Prince d'Anhalt, du Comte Albert de Mansfelt, de toute la Noblesse Saxonne, & de cent soixante cavaliers bien armez, & couverts de riches casaques d'écarlate en broderie d'or. Les autres Princes Ecclesiastiques & Séculiers firent aussi, selon qu'ils arrivoient plustost ou plus tard, leur entrée durant tout le reste du mois de May & au commencement de Juin, chacun avec un équipage proportionné à sa qualité, & au rang qu'il tenoit dans l'Empire. Ainsi, en attendant l'Empereur, qui s'estoit arresté dans le Tirol, Philippe Melanchton qui fut choisi pour mettre en bonne forme la Confession de Foy qu'on luy devoit presenter à la Diéte, eût tout loisir de la dresser, comme il fit, avec bien de l'adresse, sur les dix-sept Articles de Luther, qui s'en voulut bien rap-

Sleid. l. 7.

Georg. Celest. t. 1. f. 31.

Phil. Melancht. Ep. ad Luth. ap. Celest. t. 1. f. 89. 41.

porter à luy en une affaire de cette importance 1530.
pour le parti.

Ce Philippe qui s'est rendu si célebre parmi les Protestans, estoit d'une petite bourgade du bas Palatinat, proche du Rhin. Il avoit receû de la nature, dans une naissance tres-basse, un esprit si grand, & si propre pour les sciences, qu'à l'âge de vingt ans il s'estoit déja acquis la réputation d'un des plus habiles hommes d'Allemagne, sur tout dans la connoissance des belles lettres & de la Philosophie d'Aristote. C'est pourquoy le Duc Frideric Electeur de Saxe le fit venir l'an mil cinq cens dix-huit dans son Université de Wittemberg, où il s'attacha si fort à Luther, qu'il devint bientost le plus grand confident qu'il eust. Au reste, l'on peut dire qu'on ne vit jamais d'amitié plus surprenante & plus extraordinaire que celle-la, qui fut fondée, ce que je ne crois pas qu'on ait jamais veû, sur les deux naturels du monde les plus dissemblables, & qui devoient avoir en suite une invincible antipathie. Car enfin Luther estoit, comme personne n'en peut douter, hardi, entreprenant, impérieux, fier, hautain & colere, ne gardant aucune mesure ni aucune bienséance soit dans ses écrits, soit dans ses paroles quand il estoit une fois échaufé, décisif, ferme, intrepide & opiniastre dans ses sentimens dont il ne vouloit jamais rien relascher, gay au reste, agréable, & de belle humeur avec ses amis, &

Sclusemburg. l. 2. Theol. Calvi.
V. Flor. de Ram. l. 2. c. 9.

1530. aimant fort à plaisanter. Philippe au contraire estoit un homme d'esprit doux, humble, retenu, complaisant, ayant l'air tout-à-fait modeste & mortifié, fort sérieux, aimant la paix, soupirant aprés l'union, & toûjours prest à s'accommoder s'il eust esté le maistre, timide au reste, irrésolu, doutant de tout, & si peu ferme dans les points de sa créance, dont il a écrit tres-diversement, que les Zuingliens, les Calvinistes, & les Ariens mesmes ont prétendu l'avoir de leur costé. Mais cela n'avint qu'aprés la mort de Luther, pour lequel il avoit toute la soumission d'esprit, toute la deference, & toute la veneration qu'un disciple peut avoir pour son maistre; & Luther aussi réciproquement avoit pour luy tant d'estime & de tendresse, qu'il n'y avoit que luy seul duquel il souffrist les avis, & qui osast entreprendre de l'adoucir quand il le voyoit en colere, & pousser les choses un peu trop loin.

Confess. August. ap. Cælest. t. 2. Sleid. l. 7. Cochl.

Voilà quel fut Philippe Melanchton, qui eût charge de dresser la Confession d'Ausbourg; ce qu'il fit en vingt & un Articles, dont quelques-uns, comme ceux qui concernent l'Essence d'un seul Dieu, la Trinité des personnes, & l'Incarnation du Verbe, sont orthodoxes; & les autres sont conceûs en de certains termes, ou qui n'expriment qu'une partie de leur créance, ou qui adoucissent ce qu'il y a de plus odieux & de plus manifestement contraire à la foy dans leur doctrine,

1530.

qui ne laiſſe pas d'eſtre héretique avec tous ces adouciſſemens. Il en ajouſta ſept autres pour corriger les prétendus abus de l'Egliſe Romaine, & qu'il intitule, *De la Communion ſous les deux eſpeces, du Mariage des Preſtres, de la Meſſe, de la Confeſſion, de l'abſtinence des viandes, des vœux Monaſtiques, & de la puiſſance Eccleſiaſtique.* Cette Confeſſion des Proteſtans expoſée de la ſorte par Philippe Melanchton en ces vingt-huit Articles, fut auſſitoſt portée à Luther par un exprés que le Duc de Saxe luy envoya, pour ſçavoir de luy s'il y trouvoit quelque choſe à changer. Il l'aſſeûra par la réponſe qu'il luy fit, *Qu'elle luy plaiſoit infiniment; qu'il n'y pouvoit rien changer; & que quand meſme il le pourroit, il ne ſeroit nullement à propos qu'il le fiſt, parce qu'il luy ſeroit impoſſible d'uſer de tant de circonſpection, & de s'exprimer d'une maniére ſi molle & ſi délicate.* C'eſt ainſi qu'approuvant le fond de la doctrine, qui en effet eſt Lutheriene, il n'euſt pas voulu néanmoins qu'on diſſimulaſt ſi fort, & qu'on biaiſaſt comme fit Melanchton, qui depuis ce temps-là fut le chef de ceux qui furent appellez par leurs propres confreres, Lutheriens relaſchez ou mitigez.

Ep. Io. Sax. Duc. ad Luth. 11. Maii ap. Caleſt. t. 1. f. 40.

Mihi eximiè placet, nec quicquam in eà corrigere aut mutare poſſum. Neque etiam aliquid à me emendari convenit. Ego enim ita molliter & delicatè incedere nequeo. *Luth ep. ad Ioan. Duc. Saxon. Elect. 15. Maii. ap. Georg. Caleſt. t. 1.*

Cependant l'Empereur eſtoit arrivé de Trente à Inſpruk avec le Roy Ferdinand ſon frere, les Reines de Hongrie & de Bohéme, le Cardinal Campege Legat de ſa Sainteté, les Cardinaux de Saltzbourg, de Trente, & Gatinare,

Caleſtin. t. 1.

1530. Frideric Comte Palatin, le Marquis Jean Albert de Brandebourg, les Ambaſſadeurs des Rois de France, d'Angleterre & de Portugal, & pluſieurs Grands d'Eſpagne. Aprés y avoir demeuré quinze jours, durant leſquels il receût les devoirs de la pluſpart des Princes qui voulurent aller juſques-là au devant de luy, il en partit le ſixiéme de Juin, paſſa par Munich, & arriva le quinziéme à Auſbourg, où il fit ſur le ſoir ſon entrée avec la plus grande magnificence qu'on euſt encore veûë dans l'Empire, parce qu'on n'y avoit jamais veû d'Aſſemblée où il y euſt tant d'Electeurs & de Princes Eccleſiaſtiques & Séculiers, dont les ſuperbes trains, les gardes & les cavaliers diverſifiez de tant de couleurs differentes, & les Gentilshommes tres-richement veſtus, avec leſquels ils avoient fait auparavant, chacun à part, leur entrée dans Auſbourg, faiſoient un des plus beaux objets du monde, eſtant joints, comme ils l'eſtoient alors, avec la Maiſon de l'Empereur & celle du Roy Ferdinand, qui avoit luy ſeul à ſa ſuite plus de mille Gentilshommes de ſes Eſtats d'Autriche, de Bohéme & de Hongrie.

Ibid. fol. 68. & ſeq. Georg. Sabin. Carm. de Ingreſ. Cæſar. Auguſt.

Mais ce qui arreſtoit les yeux de tout le monde, eſtoit l'Empereur meſme, tres-beau Prince, à l'âge de trente ans, de bonne mine, d'un viſage agréable, ayant un certain air de grandeur meſlée de douceur qui le faiſoit autant aimer qu'il eſtoit craint & reſpecté. Il marchoit ſous

un

un dais porté par les Senateurs d'Ausbourg, estant 1530.
vestu à l'Espagnole, pour faire honneur à sa nation, qui estoit alors dans le plus haut point d'élevation où elle se soit jamais trouvée, & où apparemment elle ne pourra de long-temps remonter. Il estoit tout brillant de pierreries, sur un beau cheval Polonnois d'une blancheur admirable, environné de tous les jeunes Princes, fils d'Electeurs, de Ducs, de Comtes, & de Marquis d'Empire, qui luy servoient d'Ecuyers, ayant immediatement devant soy l'Electeur de Saxe précedé de dix-sept Princes, & portant l'épée Impériale toute nuë entre Joachim Electeur de Brandebourg & le Baron Valentin d'Erbach representant le Comte Loüïs Electeur Palatin son maistre, suivis de celuy qui tenoit la place de l'Electeur de Tréves. A droit marchoit l'Electeur de Mayence, avec deux cens Gardes de l'Empereur vestus de casaques à ses couleurs de velours jaune & noir; à gauche, l'Archevesque & Electeur de Cologne, à la teste de cent autres Gardes armez de toutes piéces. Immediatement aprés le dais on voyoit le Roy Ferdinand & le Legat du Pape entre trois cens Gardes de ce Prince, avec leurs riches casaques de velours rouge & blanc; aprés eux, trois autres Cardinaux sur leurs mules blanches, les Ambassadeurs des Rois, le Grand-Maistre de l'Ordre Teutonique, une longue suite d'Evesques & d'Archevesques, de Seigneurs Alle-

1530. mans, Eſpagnols & Italiens, & enfin la ſoldateſque d'Auſbourg au nombre de trois à quatre mille hommes richement veſtus & armez, & avec douze piéces de canon, dont le bruit ſe meſlant à celuy de l'artillerie qui tiroit de tous les baſtions, & au ſon des cloches de toutes les Egliſes, des tambours & des trompettes de tous ces Princes, annonçoit d'une maniére également agréable & majeſtueuſe la venuë de l'Empereur.

La pompe finie par le *Te Deum* qu'on chanta dans la grande Egliſe, & par la benediction que donna le Legat du Pape, Charles, aprés avoir congedié les Princes, retint les Proteſtans, pour leur dire, qu'il prétendoit que le lendemain, jour de la Feſte Dieu, ils ſe trouvaſſent avec les autres à la Proceſſion du Saint Sacrement, ſelon la couſtume. Comme ces Princes s'eſtoient bien doutez que l'Empereur leur feroit un pareil commandement, ils avoient déja conſulté là-deſſus leurs Théologiens, ſuivant l'avis deſquels ils proteſterent toûjours qu'ils ne le pouvoient faire en conſcience. Nous avons dans les Actes de cette Diéte, tout au long, la réponſe que fit ſur cela le Marquis George de Brandebourg au nom des autres Princes ſes aſſociez, où l'on voit que, pour juſtifier le refus qu'ils font d'obéïr à l'Empereur en ce point-là, ils diſent ſeulement qu'ils ne le peuvent faire en conſcience, parce qu'on ne porte dans

Georg. Caleſt. t. 1. f. 81. & ſeq. Sleid. l. 7. Cochl.

cette pompe que la moitié du Sacrement, & que ce culte & cét honneur exterieur qu'on rend au Corps de Jesus-Christ est une de ces traditions humaines qui sont condamnées dans l'Evangile. De là l'on peut, ce me semble, conclure qu'en ce temps-là les Lutheriens croyoient encore la presence réelle, mesme hors de la manducation; car autrement ils eussent dit, comme ils ont fait depuis, qu'ils ne pouvoient rendre ce culte, parce qu'ils ne croyoient Jesus-Christ present à l'Eucharistie que dans l'usage de ce Sacrement, & non pas quand on le garde pour estre exposé sur l'Autel, ou porté en Procession. Quoy qu'il en soit, on ne put rien gagner sur l'esprit de ces cinq ou six Princes; mais la Procession, laquelle, à cause de cette contestation qui dura jusques à dix heures du matin, ne put commencer qu'à midy, ne laissa pas d'estre une des plus belles choses du monde. 1530. *Cochl. Celestin. t. n f. 85.*

L'Archevesque de Mayence portoit le tres-Saint Sacrement sous un magnifique dais porté par six Princes qui se succedoient les uns aux autres quand on s'arrestoit aux reposoirs. Il avoit à sa droite le Roy Ferdinand, & à sa gauche Joachim Electeur de Brandebourg, frere de cét Archevesque. Il estoit précedé de tout le Clergé, aprés lequel marchoient les deux Grands-Maistres de la Maison de l'Empereur & de celle du Roy, suivis des herauts de ces deux Princes, des trompettes, des hautbois,

1530. des cornets, & des Chantres de leurs Chapelles. Aprés cela venoient les Senateurs de l'Empire, les Gens du Conseil Impérial, & ceux du Royal, puis les Officiers & les Gentilshommes, & enfin les Princes qui marchoient immediatement devant le dais. L'Empereur revestu de son grand manteau Impérial de couleur de pourpre, doublé de toile d'argent, le suivoit, le flambeau en main, & la teste nuë, sans parasol, durant la plus grande ardeur du Soleil. Aprés luy marchoit le Legat, puis les Electeurs Ecclesiastiques, les Archevesques, les Evesques, les Députez des Villes Impériales, les Grands d'Espagne, les Seigneurs Italiens & Flamans, & enfin les Gardes de l'Empereur & du Roy à droit & à gauche, pour empescher que le peuple qui suivoit en foule, ne troublast cette marche, qui fut aussi dévote que magnifique, l'Empereur ayant pris grand soin qu'il y eust des flambeaux pour tous, & que chacun gardast son ordre, marchant lentement, en silence, sans qu'on entendist rien que le son des instrumens & la musique.

Ce fut là le triomphe de Jesus-Christ dans Ausbourg à la veûë des Lutheriens, qui n'eûrent pas lieu d'estre satisfaits d'en avoir usé
Cochl. comme ils firent: car l'Empereur fort irrité de leur conduite, fut sur le point de leur commander de sortir d'Ausbourg; & ce ne fut qu'avec bien de la peine que les Princes Catholiques

1530.

obtinrent de luy, qu'ils pussent proposer dans la Diéte ce qu'ils avoient à dire pour leur créance, comme il le leur avoit promis : mais il fallut aussi qu'ils obéïssent en deux points qui leur donnerent bien du chagrin. Avant l'arrivée de l'Empereur ces Princes Protestans faisoient hautement prescher leurs Ministres, non-seulement dans leurs maisons, comme ils avoient fait à Spire, mais aussi dans les Paroisses & dans les Eglises mesmes des Dominicains & des Cordeliers. Charles ne pouvant souffrir cette hardiesse, avoit écrit d'Inspruk en termes tres-forts, qu'il vouloit que l'on suspendist les Presches jusqu'à ce que l'on vist ce qu'on devoit ordonner dans la Diéte touchant leur affaire. Luther mesme & Philippe Melanchton ayant esté consultez sur cela, avoient déclaré qu'on estoit obligé d'obéïr, puis qu'il ne s'agissoit que de ne pas prescher pour un temps, ce qui n'est point contre la Loy de Dieu. En quoy l'on peut dire que ces deux hommes, tout héretiques qu'ils estoient, ont fait une tres-belle leçon à tous les sujets, pour leur apprendre qu'encore qu'ils croyent en leur particulier que ce qu'on exige d'eux n'est pas juste, leur sentiment néanmoins, qui n'est pas la regle à laquelle on soit obligé de se conformer, ne les exempte pas de l'obéïssance qu'ils doivent à leurs Souverains, quand la chose qu'on leur ordonne n'est pas un peché manifeste.

Georg. Celest. t. 1. Cochl. Sleid. l. 7.

Luth. epist. ad Elect. Saxi ap Celest f. 42. Causa Philip. Mel. ob quæ, &c. ibid. f. 89.

1530. Cela eſt tres-conforme à ce que fit Saint Grégoire le Grand en une pareille occaſion. L'Empereur Maurice avoit fait un Edit, par lequel il défendoit de recevoir dans les Monaſteres les ſoldats, qui, avant que d'avoir achevé leur temps de ſervice preſcrit par les Loix, & ſans avoir eſté ni caſſez, ni licentiez, quittoient l'armée pour s'aller rendre Moines. Saint Grégoire, auquel il avoit commandé de faire publier cette Loy, & qui croyoit en ſon particulier qu'elle eſtoit préjudiciable aux droits de l'Egliſe, ne ſe crut pas pour cela diſpenſé de l'obligation d'obéïr à ſon Souverain, qui avoit auſſi ſes raiſons, & ne doutoit point qu'il n'euſt droit d'en uſer comme il faiſoit. Ce ſaint Pontife donc ne laiſſa pas d'exécuter ce qui luy eſtoit ordonné, ſe contentant de faire à l'Empereur ſon maiſtre une tres-humble remontrance dans une lettre extrémement ſoumiſe, où, aprés luy avoir expoſé d'une maniére tres-reſpectueuſe les raiſons qu'il avoit de deſapprouver cette Ordonnance, il conclut par ces admirables paroles : *Pour moy, qui ſuis obligé de vous obéïr, j'ay envoyé, ſelon vos ordres, cét Edit en divers quartiers de la terre ; & parce que cette Loy ne s'accorde pas trop bien avec la volonté de Dieu, je n'ay pas voulu manquer d'en avertir mes Sereniſſimes Maiſtres par cette lettre. Je me ſuis donc pleinement acquité de mon devoir, en ce que d'une part j'ay obéï à l'Empereur, & que de l'autre, je ne me ſuis*

Gregor. l. 2. ep. 62. Indict. 11.

Niſi aut expletâ militiâ, aut debilitate corporis repulſus.

592.

Ego verò hæc Dominis meis loquens, quid ſum niſi pulvis & vermis ? Ego indignus famulus veſter.

Ego quidem juſſioni ſubjectus eandem legem per diverſas terrarum partes tranſmittere feci: & quia lex ipſa omnipotenti Deo minimè concordat, ecce per ſuggeſtionis meæ paginam ſereniſſimis Dominis meis

1530.

pas teû, & que j'ay dit quel estoit sur cela mon sentiment.

nuntiavi. Utrobique ergo quod debui exolvi, qui & Imperatori obedientiam præbui, & pro eo quod sensi minimè tacui.

Voilà comme parle un Pape, & un Pape tres-saint, & tres-sçavant, qui apprend aux autres Prélats, par son exemple, à ne pas s'élever contre les ordonnances de leurs Souverains, sous prétexte de zele pour maintenir les droits de leur Eglise; & qu'il faut que ce zele, pour estre selon la science, comme parle l'Apostre, soit accompagné non-seulement de force, mais aussi d'humilité: de force, pour satisfaire à leur devoir, en avertissant de ce qu'ils croyent en conscience estre obligez de representer; d'humilité, pour obéïr aprés cela, sans vouloir faire de leur sentiment une loy.

Ce fut aussi ce grand exemple, qui fit agir avec le mesme esprit, dans une semblable rencontre, le B. Hildebert Evesque du Mans, & puis Archevesque de Tours, l'un des plus saints & des plus sçavans Prélats que l'Eglise Gallicane ait jamais eûs. C'est celuy de qui nous avons les Epistres, & quelques autres beaux ouvrages dans la Bibliotheque des Peres; celuy que Saint Bernard appelle l'excellent Pontife, & la grande colomne de l'Eglise; duquel les Escrivains les plus célebres parlent avec de grands éloges, & dont Dieu mesme voulut déclarer & honorer la sainteté par des miracles qui se firent à son tombeau. Et à cette occasion je me sens obligé de dire, pour rendre l'honneur que l'on

T. 3. ed. 3. Paris. T. 12. ed. Colon. Bern. ep. 123. 124. Petr. Bles. ep. 101. Orderic. l. 10. 12. Malmesbur. l. 3. Chron. Autissiod. Vinc. Bellovac. Antonin. Trithem. Bellarm. Corvos. hist. des Evesq. du Mans.

1530. doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit, sur la foy d'une Epistre d'Ives de Chartres, que quand Hildebert fut fait Evesque du Mans, il menoit une vie tres-scandaleuse, l'ont pris pour un autre, estant trompez par l'inscription de cette Epistre, où ils ont trouvé *Hildeberto*, au lieu de *Aldeberto*, qui se lit dans les vieux exemplaires, comme Monsieur Juret, à qui nous devons cette importante remarque, l'a fait voir dans ses sçavantes notes sur Ives de Chartres.

Ep. 277.

Juret. ad epist. 277.

1125. Or ce grand homme ayant esté transferé de l'Evesché du Mans à l'Archevesché de Tours par le Pape Honorius II. aprés la mort de Gislebert, qui mourut à Rome en l'année mil cent vingt-cinq, trouva qu'il y avoit dans son Eglise deux Canonicats, ausquels le Roy, depuis la mort du défunt Archevesque, avoit pourveû. Ce Roy estoit Loüis le Gros, dont le sage Abbé Suger a fait l'éloge, en écrivant avec une grande sincerité l'histoire de sa vie toute pleine des marques de son insigne piété jointe à une grande prudence, & à une valeur héroïque. Et comme il maintenoit les droits de sa Couronne avec une vigueur égale à ses autres perfections, il avoit écrit au nouvel Archevesque, luy ordonnant de recevoir dans son Eglise ceux ausquels il avoit donné par le droit de Régale ces deux Benefices. Ce saint Prélat croyant que son Eglise de Tours ne fust pas soumise à ce Droit de Régale, qui est une des plus

Regis litteras accepi continentes Regem præscriptas dedisse dignitates, atque mihi præcipere quod personas quibus eas ipse dederat in sedibus earum dignitatum mittere non differrem. *Hildeb. ep. 6. ap. Luc. d'Acher. to. 13. Spicil.*

1530.

plus grandes prérogatives de la Royauté, fut luy-mesme à la Cour pour faire de tres-humbles remontrances au Roy, qui voulut qu'on luy fist justice: sur quoy il fut oûï dans l'Assemblée de ceux qui devoient juger de ce different.

On y examina toutes les raisons qui furent proposées de part & d'autre: mais comme l'Archevesque, n'estant pas satisfait de ce jugement, vouloit que cette cause fust jugée canoniquement par des Evesques; le Roy de son costé, qui sçavoit fort bien qu'il s'agissoit en cela d'un droit de sa Couronne presque aussi ancien que la Monarchie Françoise, voulut absolument que l'on s'en tint à ceux à qui la connoissance en estoit attribuée comme au premier & souverain Tribunal du Royaume. En suite, voyant que Hildebert ne se rendoit pas encore, & vouloit toûjours des Evesques pour juges, il luy défendit absolument de plus rien prétendre à ces Benefices, ni à leurs fruits. Il fit plus; car estant irrité du refus que l'Archevesque avoit fait de se soumettre à ses juges naturels en cette cause, il usa de toute l'étenduë de son droit, & voulut que les revenus de l'Archevesché de Tours, qui estoient sous sa main durant la Régale, fussent mis dans son épargne, ce qu'il ne faisoit pas auparavant.

Que fait à cela le saint Archevesque? Ce qu'avoit fait Saint Grégoire, qu'il imita parfaitement

Attendens oportere conveniri Regem, ad eum profectus sum.

Agendi cum eo diem suscepi, affui statuto die & loco, in audientiâ eorum qui convenerant paratus respondere objectis, & Canonicum subire judicium. Dehinc auditâ utriusque partis causâ, cùm adhuc debitum expectarem judicium, Rex mihi prohibuit, ne quicquam de prædictarum redditibus dignitatum aut præsumerem, aut ordinarem.

A Rege sequutus est nuntius qui diceret, dixisse Regem, ne fructus possessionum Turonensis Ecclesiæ quos Regis potestas attingit, ad præfatam deferrentur Ecclesiam,

1530.

bien en cette rencontre : il se contente de ses tres-humbles remontrances, & de ses priéres ; & voyant qu'il n'avoit pû rien obtenir, & que le Roy témoignoit estre tres-mal satisfait de sa conduite, il s'adresse à un Evesque qui estoit fort consideré de ce grand Prince, & le conjure en des termes tres-pathetiques, de luy rendre office auprés de Sa Majesté pour le remettre dans l'honneur de ses bonnes graces. *Je ne vous écris pas*, luy dit-il, *pour me plaindre du procedé du Roy, pour vous animer par mes plaintes, pour exciter des clameurs, des troubles, des séditions & des tempestes contre l'Oingt du Seigneur, & pour demander qu'on se serve contre luy de la rigueur & des censures de l'Eglise. Bien loin de cela, je vous demande seulement que vous ayiez la bonté d'interceder pour moy, & de faire en sorte par vos bons & charitables offices que Sa Majesté n'employe pas les armes de sa colere & de son indignation contre un pauvre Evesque accablé d'années, qui ne soupire qu'aprés le repos.*

sed fisco addicti regiis deinceps usibus deservirent, quod ita factum est. *Ibid.*

Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem super Christo Domini deponens, tanquam postulans Ecclesiasticæ rigorem disciplinæ. Subvenire Ecclesiæ & mihi per vestrum deprecor interventum, & Regi ex charitate suggeri, ne sagittas suas in sene compleat sacerdote. *Ibid.*

Voilà tout ce que fit ce saint Prélat, & le Roy demeura le maistre, & joüit pleinement de son droit, sans que le Pape Honorius tres-saint Pontife & grand protecteur de cét Archevesque, y trouvast à redire, estant persuadé, ainsi que l'estoit Saint Grégoire, que les sujets dans ces sortes de choses où il y a raison de part & d'autre, doivent se soumettre à la volonté & aux loix de leur Souverain. C'est ce qui est

ſi vray, que Luther meſme & Melanchton n'en purent pas diſconvenir, & qu'ils déclarerent fort nettement qu'il falloit obeïr à l'Empereur, quoy-qu'ils cruſſent qu'il faiſoit mal de défendre à leurs Prédicans de preſcher leur doctrine. 1530.

Les Princes Proteſtans s'obſtinoient néanmoins encore à vouloir maintenir leurs preſches, ſous prétexte qu'ils ne ſe pouvoient paſſer de la nourriture ſpirituelle de la ſainte parole. Mais l'Empereur leur ayant dit en maiſtre que c'eſtoit à luy de pourvoir à ce qu'il y euſt durant la Diéte des Prédicateurs qui preſchaſſent la pure parole de Dieu, il fallut ſe ſoumettre; & dés le Samedi d'aprés la Feſte du Saint Sacrement, il fit publier une Ordonnance, par laquelle il fut défendu à toutes ſortes de perſonnes de preſcher, excepté à ceux qui le feroient par ordre dans l'Egliſe Cathedrale; & ce fut un fort bon Catholique, & celuy-là meſme qui en eſtoit le Prédicateur ordinaire, auquel on ordonna de ne preſcher ſimplement que ſon Evangile, en ſorte que les Lutheriens qu'on épargneroit, le puſſent oüïr avec édification. *Ibid. f. 92.* *Cochl.*

Charles ayant gagné ce point ſur les Proteſtans, en voulut avoir un autre qui condamnoit manifeſtement le refus qu'ils avoient fait de ſe trouver à la Proceſſion. Car comme le Lundi vingtiéme de Juin il voulut faire l'ouverture de la Diéte par la Meſſe du Saint Eſprit, qui fut

1530. ſolennellement chantée dans l'Egliſe Cathedrale, il fit dire à l'Electeur de Saxe qu'il falloit abſolument qu'il vint faire ſa charge de Grand Mareſchal de l'Empire, qui doit porter l'épée devant l'Empereur en ces céremonies publiques. Ses Docteurs conſultez ſur ce ſujet, luy dirent qu'il le pouvoit faire ſans ſcrupule, à l'exemple de Naaman, auquel le Prophete Eliſée permit de ſervir le Roy de Syrie ſon Maiſtre, qui s'appuyoit ſur luy au Temple où il adoroit une Idole: & ſur cela l'Electeur obéït, & fut faire ſa charge à l'Egliſe, accompagné des autres Princes Proteſtans, qui aſſiſterent auſſi-bien que luy à la Meſſe, & à la harangue Latine du Nonce du Pape, qui les exhorta avec beaucoup d'ardeur & de force à ſe réünir de créance avec les Catholiques, pour aller tous enſemble, animez d'un meſme eſprit, contre le Turc. Il eſt tout clair qu'ils condamnoient eux-meſmes en cela leur premiére conduite. Car par la meſme raiſon ils pouvoient aſſiſter à la Proceſſion du Saint Sacrement pour y faire leur charge, & pour ſervir & accompagner l'Empereur, qui n'exigeoit d'eux en cela qu'un devoir purement civil & politique, comme il s'en eſtoit expliqué: mais c'eſt que l'héreſie n'ayant nul principe ſolide, eſt fort ſujete au changement, & ne peut jamais eſtre bien long-temps uniforme dans ſa conduite.

Caleſt. t. 1. f. 103. Sleid. l. 7. Cochl.

Aderant & Lutherani Principes tùm in Miſſâ, tùm in concione. *Cochl.*

Aprés la Meſſe, l'Empereur ſuivi du Roy Fer-

dinand, des Electeurs, des Princes, & des Députez des Villes, fut tenir la premiére séance de la Diéte dans la grand' Salle du Sénat d'Ausbourg, où, aprés que le Comte Palatin Frideric eût leû à l'Assemblée un assez long écrit contenant les motifs qui avoient obligé Sa Majesté Impériale à convoquer cette Diéte, & les choses desquelles on y devoit traiter, il fut arresté que l'on commenceroit par le point de la Religion qui estoit le plus important pour la paix & le repos de l'Allemagne. C'est pourquoy le jour de la Saint Jean, qui fut celuy de la seconde séance, aprés qu'on eût oüi la harangue Latine que le Legat du Pape fit pour exhorter les Protestans à rentrer dans l'Eglise Catholique, & celle des Députez d'Autriche qui demandoient un prompt secours contre les Turcs: l'Electeur de Saxe s'estant levé de son siége, accompagné du Marquis George de Brandebourg, des Ducs François & Erneste de Lunebourg & de Brunswic, de Philippe Lantgrave de Hesse, & de Wolphang Prince d'Anhalt, s'alla mettre vis-à-vis du Trosne de l'Empereur; & alors le Docteur George Pontanus son Chancelier fit un discours assez plausible, par lequel ces Princes supplioient tres-humblement l'Empereur de permettre qu'on leust publiquement devant tous les ordres de l'Empire leur Confession de Foy, afin de desabuser ceux qui estant tres-mal informez de leur créance, leur attribuoient des

1530.

Celest. t. 3. f. 2. & seq. Sleid. l. 7. Cochla.

1530. opinions héretiques & scandaleuses qu'ils n'ont jamais tenuës. D'abord l'Empereur vouloit seulement qu'ils la luy missent entre les mains pour la faire examiner tout à loisir, & pour déliberer aprés sur cela avec les Electeurs & les Princes & les gens de son Conseil. Mais, pour leur oster tout sujet de plainte, il se résolut enfin de leur octroyer ce qu'ils demandoient, & leur donna jour au lendemain dans la Salle de son Palais, où l'Assemblée se trouveroit pour entendre ce qu'ils avoient à dire.

Ainsi le Samedi vingt-cinquiéme de Juin, l'Electeur de Saxe avec le Duc Jean Frideric son fils, les autres cinq Princes Protestans & les Députez de Nuremberg & de Rutling s'estant presentez devant l'Empereur sur les trois heures aprés midi avec leur Confession en Allemand & en Latin, contenant les vingt-huit Articles de leur créance & de leur discipline, avec les autoritez sur lesquelles ils les appuyent, elle fut leûë lentement, & à haute voix, par un des Conseillers de l'Electeur, avec une incroyable joye des Protestans, qui regardoient cette action comme le triomphe de leur doctrine. Ils écrivirent ensuite par tout, qu'on la trouvoit toute conforme à la pure parole de Dieu, & que ceux d'entre les Papistes qui l'avoient le plus décriée, demeuroient muets, & qu'ils n'oseroient plus entreprendre de la combatre.

Mais il parut en peu de temps qu'ils s'estoient

bien trompez : car aprés qu'on eût achevé d'examiner & de mettre en bonne forme la réfutation que les Docteurs Catholiques firent de tous les dogmes hérétiques que contenoit cette Confession, l'Empereur la fit lire en pleine Assemblée le troisiéme d'Aoust ; puis, comme on eût esté aux avis, elle fut généralement approuvée de tous les Catholiques qui surpassoient de beaucoup en nombre les Protestans. En suite l'Empereur s'adressant au Duc de Saxe & aux Princes ses associez, leur dit qu'il falloit qu'ils se conformassent au sentiment de la Diéte, & qu'ils approuvassent comme les autres l'écrit que l'on venoit de lire. Ils en demanderent une copie, & l'on fit d'abord quelque difficulté de la leur octroyer : mais on la leur promit enfin, à condition toutefois qu'aprés l'avoir leûë en leur particulier, ils la rendroient à l'Empereur, sans la communiquer à d'autres ; ce qu'on fit, parce qu'en effet la Diéte ayant prononcé sur les deux piéces qu'on y avoit leûës, il ne s'agissoit plus de disputer, mais seulement de se soumettre au sentiment de l'Assemblée. Ils rejetterent assez fiérement cette condition, & mesme le Lantgrave se retira de la Diéte sans prendre congé ; ce qui fascha fort l'Empereur. Mais comme les Princes Catholiques espererent qu'on les pourroit ramener en traitant avec eux dans une Conference particuliére, ils obtinrent du Prince qu'on nommast dix-sept Deputez choisis

1530.

Calest. t. 3. f. 43. & seq. Sleid. l. 7. Cochla.

Sleid. l. 7.

1530. entre les Electeurs, les Princes, les Evesques & les Députez des Villes, pour conferer amiablement avec eux, comme ils firent le septiéme d'Aoust, dans le Chapitre de l'Eglise Cathedrale, où Joachim I. Electeur de Brandebourg fit aux six Princes Protestans un discours tres-fort & tres-pathetique, pour les obliger à renoncer à leur Confession, de laquelle ils avoient oûï une si solide réfutation par les autoritez de l'Escriture, des Peres & des Conciles.

Ils répondirent à cela deux jours aprés de vive voix & par écrit, Qu'ils n'avoient point eû toute l'audience qu'on leur avoit promise, en convoquant cette Diéte; Qu'on leur avoit refusé la copie de cette réfutation; Qu'en suite ils ne la pouvoient approuver en leur conscience, & que le Concile qu'on leur avoit promis ne se convoquoit pas. A quoy l'Electeur Joachim répliquant sur le champ, leur dit, *Qu'outre qu'on avoit leû en pleine Diéte leur Confession, contenant tout ce qu'ils avoient à dire, selon qu'eux-mesmes l'avoient dit à l'Empereur, on faisoit encore cette Conference pour les écouter tant qu'il leur plairoit; Qu'on leur avoit offert la copie de l'écrit des Docteurs Catholiques à une condition que tout le monde trouvoit raisonnable; Que leur conscience les obligeoit, non pas à se separer de la Religion Catholique, mais à renoncer aux erreurs & au schisme d'un Moine apostat qui les avoit séduits; & que pour le Concile, outre qu'ils sçavoient fort bien que les guerres en avoient toûjours empesché*

empesché la convocation, Luther mesme avoit déclaré 1530.
à la Diéte de Wormes, qu'il ne vouloit pas se soumettre au jugement d'un Concile contre l'autorité duquel il écrivoit encore tous les jours.

Quoy-que cette replique ne plust gueres aux Protestans, néanmoins pour montrer qu'ils n'estoient pas ennemis de la paix, ils voulurent bien, par l'avis de Melanchton qui ne cherchoit qu'à s'accorder, & à terminer au plustost l'affaire, qu'on fist une autre Conference entre sept Députez de chaque costé, qui examineroient de nouveau la Confession. Cela se fit: on choisit dans chaque parti deux Princes, deux Jurisconsultes, & trois Théologiens. Ils s'assemblerent le seiziéme d'Aoust, & Melanchton qui estoit alors le chef du parti en l'absence de Luther, fit si bien par ses adoucissemens ordinaires, en expliquant d'une maniére assez tolerable ce qui choquoit le plus les Catholiques dans la Confession d'Ausbourg, que dés le lendemain on se trouva d'accord sur quinze articles des vingt & un qui font la premiére partie de la Confession touchant les dogmes de la Foy.

Calest. t. 3. f. 43. & seq. Sleidan. l. 7. Cochla.

Car outre ceux dans lesquels les Lutheriens sont toûjours convenus avec nous touchant nos Mysteres, on avoûa dans le second que par le Baptesme le peché originel nous est remis, quoy-que la concupiscence, qui en est l'effet, nous demeure; dans le quatriéme, le cinquiéme,

1530. & le ſixiéme, que ce n'eſt pas la Foy ſeule, mais la Foy & la Grace ſanctifiante qui nous juſtifient; dans le ſeptiéme & le huitiéme, que l'Egliſe ne comprend pas ſeulement les hommes juſtes, mais auſſi les pecheurs; & dans le dix-ſeptiéme, que nous avons noſtre libre arbitre, & que nous ne pouvons rien pour noſtre ſalut ſans la grace & le ſecours ſurnaturel de Dieu.

On ne s'accorda qu'en partie ſur trois articles. Car ſur le douziéme, les Proteſtans voulurent bien admettre la Satisfaction comme une partie de la Penitence, pour en faire les fruits ſelon l'Evangile, mais non pas comme neceſſaire pour la rémiſſion de la peine deûë à nos pechez. Sur le vingtiéme, ils avoûerent la neceſſité des bonnes œuvres, mais non pas leur mérite. Et quant au vingt & uniéme, ils reconnurent que les Saints & les Anges intercedent pour nous, & ils voulurent bien honorer leur feſte & leur memoire, mais non pas les invoquer. Les trois autres articles, à ſçavoir l'onziéme, le quatorziéme, & le quinziéme, qui ſont de la Confeſſion Sacramentelle, de l'Ordre & des Cérémonies & des Uſages de l'Egliſe, furent remis à l'examen de la ſeconde partie, qui traite des abus qu'ils attribuënt à l'Egliſe Romaine. Ce fut icy qu'on ne put jamais convenir entiérement d'aucun article, quelques voyes d'accommodement qu'on propoſaſt de part & d'au-

tre pour s'accorder en attendant les décisions 1530.
d'un Concile, parce que les Proteſtans voulurent toûjours que la Communion ſous les deux eſpeces fuſt de précepte divin ; que les Preſtres ſe puſſent marier; que la Meſſe ne fuſt point un Sacrifice, & qu'on n'en diſt point en particulier ; que la Confeſſion ne ſe fiſt qu'à leur mode en général, & ſans deſcendre dans le détail des pechez; que les Céremonies, les Jeuſnes, & les autres Commandemens de l'Egliſe n'obligeaſſent point en conſcience; & qu'on aboliſt les vœux Monaſtiques. Il n'y eût qu'au ſeptiéme & dernier Article touchant les Eveſques, où Melanchton, pour les gagner, & par là faciliter la paix, ſe relaſcha beaucoup, en leur attribuant preſque toute la force & l'étenduë de leur juriſdiction dans leurs Dioceſes.

Comme enſuite on eût fait le rapport en pleine Diéte du réſultat de cette Conference, ainſi qu'on en eſtoit convenu, on eſpera que puis qu'on avoit déja fait de ſi grandes avances pour ſe réünir, on pourroit faire enfin la paix, pour peu qu'on pourſuiviſt à travailler ſur une affaire ſi heureuſement commencée. Et parce que l'on crut que ſi la Conference ſe faiſoit entre peu de perſonnes, on s'accorderoit plus facilement que ſi on la faiſoit entre pluſieurs où il y a plus de contradiction : on réſolut de réduire le nombre des Députez à trois de chaque coſté,

1530. à sçavoir à deux Canonistes & à un Théologien qui fut Ekius pour les Catholiques; & Melanchton fut nommé pour les Protestans. Cependant Luther, à qui l'on envoyoit tous les jours des couriers pour l'avertir de ce qui se passoit dans la Diéte & dans ces Conferences, écrivoit sans cesse & au Duc de Saxe & aux Docteurs de son parti, qu'on mollissoit trop; qu'on se laissoit tromper; que l'on se devoit contenter d'avoir déja trop relasché dans leur Confession, sans vouloir encore ceder de nouvelles choses dans ces Conferences; qu'on entreprenoit une chose tout-à-fait impossible, & qu'on ne pouvoit non plus accorder Luther avec le Pape que Jesus-Christ mesme avec Belial.

Lutheri epistolæ ad diversos ep. Cælest. t. 3.

Il écrivit aussi plusieurs libelles en langue vulgaire contre l'Empereur & contre les Evesques, pour les rendre odieux au Peuple & à la Noblesse. Il en fit d'autres, où il combatoit les veritez Catholiques & les usages de l'Eglise Romaine, qu'il tournoit en ridicule; & ces écrits scandaleux couroient durant la Diéte dans Ausbourg, & dans les autres Villes; ce qui tendoit manifestement à sédition, & à rompre la paix qu'on avoit déja commencé de faire entre les Catholiques & les Protestans.

Cochl.

Sur quoy je diray franchement qu'il me semble que c'est icy qu'on peut trouver quelque chose à redire dans la conduite de Charles-

Quint. On le blasme ordinairement de ce qu'il 1530.
ne fit pas arrester Luther, quand il parla si hautement à Wormes en sa presence. On le pourroit excuser en cela, parce qu'il luy avoit donné un sauf-conduit qu'il ne devoit pas violer. Mais icy, comme Luther estoit proscrit de l'Empire par Edit, avec défense à toutes sortes de personnes de le recevoir, & que néanmoins il se produisoit par ses écrits avec tant d'insolence, à la veüë de l'Empereur, & contre luymesme: ce Prince pouvoit sans doute obliger le Duc de Saxe, qu'il avoit en sa puissance, & qui protegeoit ce rebelle, de le luy remettre entre les mains, pour ne pas souffrir ce mépris qu'on faisoit si visiblement de son autorité. Et certes il est évident qu'il le devoit faire pour son honneur, quand ce n'eust pas esté pour l'interest de la Religion, parce que cét accord qu'il vouloit faire sans recourir à un Concile se rompit par là.

En effet, comme en suite de ces écrits Philippe Melanchton, qui avoit accordé beaucoup de choses qui ne plaisoient pas à la pluspart de ceux de son parti, fut devenu suspect & odieux aux Protestans, on luy défendit de plus rien ceder; de sorte que cette Conference se termina sur la fin du mois d'Aoust, *Calest. t. 3.*
sans qu'on pust rien conclure. On proposa bien *Sleid. l. 7.*
d'en faire encore une autre entre plus de trois de chaque costé: mais les Princes Protestans ré-

1530. pondirent que si c'estoit pour trouver les voyes de les ramener à la créance de l'Eglise Romaine, cela seroit fort inutile ; qu'ils vouloient bien toutefois l'accepter pour convenir des conditions ausquelles on établiroit une bonne paix entre les deux partis, en attendant un Concile libre, qu'ils demandoient toûjours qui fust convoqué selon les Decrets des autres Diétes.

Erasme aussi de son costé, quoy-qu'il eust rompu d'une maniére assez éclatante avec Luther, ne laissa pas d'agir en cette rencontre selon son génie, qui le faisoit éternellement balancer entre les deux partis. Car il écrivit de Fribourg au Cardinal Campege Legat du Pape une longue lettre, dans laquelle il s'efforce de luy persuader par plusieurs raisons, que dans l'estat où estoient les choses, & veû le grand progrés qu'avoit fait le Lutheranisme qui s'étendoit depuis la mer Baltique jusqu'en Suisse, il vaudroit mieux tolerer, du moins pour un temps, les Lutheriens, comme on faisoit en Bohéme le reste des Hussites, afin d'éviter, par cette sage & charitable condescendance, un plus grand mal qui naistroit de la guerre qu'il prévoyoit déja qui se feroit, si l'on entreprenoit de les pousser.

Eras. epist. ad Card. Campe. ap. Caleft. t. 3. fol. 29.

Mais ni l'Empereur, ni les Princes Catholiques n'estoient pas encore en cette disposition. C'est pourquoy comme Charles vit que ni ses priéres, ni les promesses, ni les re-

Celest. t. 3. Sleid. l. 7. Cochl.

montrances tres - fortes qu'il leur avoit fait faire, mesme en sa presence durant le mois de Septembre, n'avoient de rien servi pour les ramener à leur devoir, il fit enfin, d'un commun consentement des autres Princes, son Decret qui fut leû le vingt-deuxiéme du mesme mois au Duc de Saxe, aux Princes ses associez, & aux Députez, & qui porte, *Que l'Empereur leur donne encore du temps jusqu'au quinziéme d'Avril, pour déclarer s'ils ne veulent pas se conformer dans tous les points de la créance Catholique aux Princes, & aux autres membres de l'Empire, qui, aprés avoir oüi la réfutation qu'on a faite de leur Confession qui avoit esté bien examinée, l'avoient généralement réprouvée; & s'ils ne sont pas prests de renoncer aux articles sur lesquels ils contestoient encore, aprés avoir abandonné les autres dans les Conferences que l'on avoit faites sur ce sujet. Que durant ce temps-là qu'on leur donne, ils ne pourront rien innover, ni permettre qu'on imprime rien contre la Foy de l'Eglise Catholique & Romaine. Qu'ils ne pourront aussi attirer personne à leur secte, comme ils ont fait jusqu'alors, ni empescher que les Catholiques, mesme leurs sujets, n'ayent le libre exercice de l'ancienne Religion dans leurs Estats, & que les Prestres & les Religieux ne célebrent publiquement la Messe, & n'administrent les Sacremens avec pleine & entiére liberté; & qu'enfin ils se joindront aux autres Princes pour exterminer de l'Empire les Anabaptistes & les Sacramentaires. Qu'au reste, comme il y a tres-long-* 1530.

1530. *temps qu'il ne s'est tenu de Concile libre & universel, & que cependant il y a plusieurs abus dans l'Ordre Ecclesiastique, & dans le Séculier, qu'il faut necessairement réformer, l'Empereur qui a déja traité de cette affaire avec le Pape, a résolu, de l'avis des Electeurs, des Princes, & des Ordres de l'Empire, de faire en sorte auprés du Pape, des Rois, & des autres Princes Chrestiens, que dans six mois aprés la fin de cette Diéte Impériale, on en convoque un dans quelque lieu commode, & qu'on le célebre dans un an aprés sa convocation.*

Les Princes Protestans fort étonnez de ce Decret auquel ils ne s'attendoient pas, presenterent le lendemain à l'Empereur une apologie que Melanchton avoit faite de leur Confession. Mais comme ils virent que ce Prince ne la voulut pas mesme recevoir, & qu'il leur fit dire que s'ils ne se contentoient de ce Decret, auquel il estoit résolu de ne rien changer, ils luy donneroient lieu d'en faire encore un autre qui seroit plus fort: ils résolurent aussi entre eux de ne s'y pas soumettre; & aprés avoir dit avec beaucoup de respect à l'Empereur, que le voyant si ferme dans sa résolution, ils ne vouloient plus aussi l'importuner sur cette affaire qu'ils abandonnoient à la Providence de Dieu, il leur donna permission de retourner dans leurs Estats, en laissant quelques-uns de leurs Officiers à Ausbourg jusqu'à la fin de la Diéte. Elle dura encore six semaines, pendant lesquelles on traita d'autres

d'autres affaires, & sur tout du secours qu'on 1530.
demandoit contre les Turcs, & auquel les Protestans ne voulurent rien contribuer. Les Electeurs, les Princes & les Députez Catholiques s'unirent avec l'Empereur pour maintenir la Religion Catholique, & pour défendre ceux qu'on voudroit contraindre de l'abandonner. Enfin l'Empereur voyant que les Protestans demeuroient toûjours obstinez à ne vouloir pas accepter le Decret qu'il avoit fait, il en fit, en concluant la Diéte le dix-neuviéme de Novembre, un second, par lequel *il ordonne que la seule Religion Catholique soit exercée dans tout l'Empire, & qu'on rétablisse en leur premier estat toutes les choses dont il fait un fort long détail; & défend à toutes sortes de personnes, sur peine de confiscation de corps & de biens, de rien changer dans la doctrine, dans les usages & les céremonies de l'Eglise, jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Concile.*

Calest. t. 4. Sleid. l. 7.

Calest. t. 4. fol. 120. Sleid. Cochla.

Ainsi finit cette célebre Diéte d'Ausbourg, & l'Empereur accompagné du Roy Ferdinand son frere & de plusieurs Princes, descendit jusqu'à Cologne, où l'Archevesque de Mayence convoqua par ses ordres les Electeurs pour la fin de cette mesme année, afin d'y élire un Roy des Romains. Mais les Protestans qui craignirent qu'en suite du dernier Edit de l'Empereur, cette Assemblée ne se fist pour les opprimer, s'y opposerent de tout leur pouvoir,

1530. & résolurent de s'unir plus étroitement que jamais, comme ils firent par la fameuse ligue de Smalcalde, dont il faut que je fasse voir l'établissement & les suites dans les livres suivans.





HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE TROISIÉME.



SMALCALDE est une petite Ville du Comté de Henneberg, appartenante au Lantgrave de Hesse, laquelle s'est renduë considerable par les Assemblées que les Princes Protestans y ont souvent tenuës, pour y traiter des interests de la cause commune de leur secte. Ce fut là que ces Princes s'assemblerent le vingt-deuxiéme de Décembre, à

Ann. 1530.

Sleidan. l. 7.

1530. la priére de l'Electeur de Saxe, qui s'y rendit avec eux, au lieu d'aller à Cologne, où il envoya le Duc Jean Frideric son fils, avec ordre de s'opposer de sa part à l'élection qu'on y vouloit faire d'un Roy des Romains. Il protestoit que c'estoit là une entreprise toute manifeste contre la Bulle d'Or, qui veut, pour garder la liberté des suffrages, que l'élection se fasse aprés la mort de l'Empereur, sans qu'on entreprenne de luy donner un successeur durant sa vie. Les autres Princes ses associez se joignirent avec luy pour le mesme effet, & en écrivirent de Smalcalde à l'Empereur & aux Electeurs, les suppliant tres-instamment de ne plus songer à faire une chose de si mauvais exemple, & si contraire à la liberté Germanique. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Les Electeurs sçavoient fort bien que la Bulle d'Or, en reglant l'élection d'un Empereur, n'avoit pas exclu celle qui se pourroit faire d'un successeur, & que Maximilien ayeul de Charles-Quint avoit esté éleû de la sorte Roy des Romains, sept ans avant la mort de son Pere Frideric III. C'est pourquoy l'Empereur leur ayant aisément persuadé que durant les voyages & le sejour qu'il estoit souvent obligé de faire en Flandre, en Espagne & en Italie, il falloit qu'il y eust dans l'Empire un Chef, & qu'il n'y en avoit point de plus propre pour l'estre que son frere Ferdinand Roy de Bohéme & de

Hongrie. Ce Prince fut éleû Roy des Romains le cinquiéme de Janvier, & couronné à Aix-la-Chapelle l'onziéme du mesme mois, malgré toutes les protestations de ces Princes Protestans. *Ann. 1531.*

Ainsi en s'unissant plus étroitement que jamais, ils conclurent leur ligue pour se défendre mutuellement les uns les autres, contre tous ceux qui les voudroient troubler dans l'exercice de leur Religion. Ils envoyerent en mesme temps solliciter les Villes Lutherienes d'y entrer, comme elles firent pour la pluspart les unes aprés les autres; & cependant ces mesmes Princes, ausquels les Comtes de Mansfeld s'estoient joints, réglerent dans une seconde Assemblée qu'ils tinrent encore à Smalcalde sur la fin de Mars, ce que chacun devoit contribuer & fournir d'hommes & d'argent, au cas qu'il en fallust venir tout ouvertement à la guerre contre l'Empereur, ce qu'ils crurent leur estre permis, aprés avoir consulté sur cela leurs Théologiens, & principalement Luther, sans l'avis duquel on ne faisoit rien. Il se trouva pourtant d'abord un peu embarassé sur ce cas de conscience qu'il avoit décidé auparavant de toute autre maniére qu'il ne le vouloit alors, parce qu'il avoit souvent presché, & avoit mesme publié dans un de ses petits traitez en langue vulgaire, qu'il n'estoit pas permis de se défendre contre le Magistrat, & beaucoup *Sleidan. l. 8.*

1531. moins de prendre les armes contre son Prince, sous quelque prétexte que ce pust estre : mais pour le tirer d'affaire, on s'avisa d'un assez plai-
Ibid. sant expedient, qui fut qu'on luy fit dire par des Avocats, que dans le Droit il y a des loix qui permettent de se défendre en certains cas contre qui que ce soit; & qu'on estoit maintenant dans un de ces cas, parce qu'il s'agissoit de la chose du monde qui leur importoit le plus, à sçavoir de se conserver dans la veritable Religion. Alors Luther, qui crut qu'il pouvoit avoûër sans honte, que n'estant pas Jurisconsulte, il n'avoit point sceû qu'il y eust une pareille loy, dit qu'il n'avoit parlé comme il avoit fait jusqu'alors, que parce qu'il ignoroit que cela fust permis par les loix civiles. Mais que comme il avoit toûjours presché que l'Evangile n'abolissoit pas le Droit Civil & les loix politiques, il ne doutoit point qu'on ne pust se défendre par les armes contre tous ceux qui voudroient empescher que l'on n'embrassast la doctrine Evangelique, car c'est ainsi qu'il
Sleid. ibid. Cochl. appelloit son héresie; & là-dessus il fit courir force libelles tres-séditieux, dans lesquels il exhorte les Allemans à prendre les armes en cette occasion contre l'Empereur mesme, pour la défense de l'Evangile, protestant que tous ceux qui les prendront pour l'Empereur contre ceux qui suivent la doctrine des Evangeliques, seront damnez. Ainsi se fit la ligue de Smalcalde, &

auſſitoſt qu'elle fut concluë les Princes confé- 1531.
derez envoyerent aux Rois de France & d'Angleterre un long Manifeſte pour juſtifier leur doctrine & leur conduite, & pour demander du ſecours, ne doutant point que ces deux Rois qui n'aimoient pas Charles-Quint, ne les deuſſent puiſſamment aſſiſter en cette guerre. *Sleid.*

Il y avoit trois ou quatre ans que le Roy d'Angleterre preſſoit le Pape de déclarer nul ſon mariage avec la Reine Catherine d'Arragon tante de l'Empereur, ſans qu'il euſt pû rien obtenir de Clement, qui aprés avoir fait examiner l'affaire, trouvoit qu'en effet il eſtoit impoſſible de le diſſoudre, parce qu'il avoit eſté fort validement contracté. Les Proteſtans croyoient que comme il avoit pour cela du chagrin contre le Pape & contre l'Empereur qui s'oppoſoit de toute ſa force à une ſi injuſte pourſuite, il entreroit auſſitoſt dans leur ligue: mais ils furent trompez dans leur attente. Car ce Prince qui n'avoit pas encore fait le divorce qu'il fit quelque temps aprés, non-ſeulement avec ſa femme, mais auſſi avec l'Egliſe Romaine, & qui croyoit toûjours qu'il pourroit enfin obtenir ce qu'il demandoit, ſe contenta de leur écrire fort civilement, qu'il les croyoit bien intentionnez pour la réformation de quelques abus qui s'eſtoient gliſſez dans l'Egliſe, & qu'il feroit tout ce qu'ils pouvoient attendre de luy pour faire en ſorte que l'on convoquaſt

1531. au pluftoft le Concile libre qu'ils demandoient.

Le Roy François fit davantage. Comme il n'avoit pas fujet d'eftre fort fatisfait de l'Empereur pour bien des raifons qui ne font pas de mon fujet; que toutefois il ne vouloit pas rompre la paix de Cambray; & qu'il eftoit extrémement zelé pour la Foy Catholique: il envoya vers ces Princes Guillaume du Bellay, qui, fuivant fes inftructions, fit trois chofes tres-confiderables qu'on n'a pas affez remarquées dans les Hiftoires qu'on a faites de ce temps-là. Premiérement, il les exhorta de fa part à rentrer dans l'ancienne Religion, leur promettant de leur procurer un Concile libre, aux décifions duquel ils fe foumettroient. Secondement, il traita des conditions aufquelles le Roy s'engageoit à les fecourir pour la confervation des droits de l'Empire, qu'ils difoient eftre violez par l'élection que l'on avoit faite d'un Roy des Romains. Et en troifiéme lieu, il demanda que leur ligue ne fuft fimplement que défenfive, pour maintenir leur liberté fi on les attaquoit fur ce fujet. Ainfi comme les Catholiques d'une part vouloient que les Edits de Wormes & d'Aufbourg fuffent exécutez, & que de l'autre les Proteftans avoient fait à Smalcalde une puiffante ligue pour s'y oppofer: il fembloit qu'une funefte guerre civile fuft inévitable en Allemagne, lors que par une de

Martin du Bellay l. 4.

ces

ces soudaines révolutions qui se font assez souvent dans le corps de l'Estat aussi-bien que dans le corps humain, la paix se fit tout-à-coup entre les uns & les autres pour les raisons que je vais dire. 1531.

L'Empereur qui n'avoit pas eû toute la satisfaction qu'il prétendoit pour le secours contre le Turc, ni pour faire approuver généralement l'élection du Roy Ferdinand son frere, avoit convoqué une Diéte à Spire pour y faire résoudre ces deux points qui luy tenoient bien fort au cœur. Non-seulement les Protestans ne s'y voulurent pas trouver, mais ils s'assemblerent à Svinsfurt sur le Mein, & puis à Nuremberg, du consentement de l'Empereur, qui avoit enfin pris d'autres mesures. Il apprenoit de toutes parts que Soliman estoit sur le point d'entrer en Hongrie avec une armée plus forte que la premiére, résolu de pousser une seconde fois ses conquestes jusques à Vienne, pour se venger de l'affront qu'il y avoit receû trois ans auparavant. Les Protestans avoient dit nettement à l'Empereur, que s'il ne leur donnoit la paix, en les laissant libres dans l'exercice de leur Religion, non-seulement ils ne contribuëroient rien pour le secours de l'Empire, mais qu'ils se joindroient plustost à Soliman pour obtenir de luy cette liberté qu'il accordoit aux Chrestiens dans ses Estats. Les Rois de France & d'Angleterre venoient de luy refuser fort

Sleid. l. 8. V. Pallavi l. 3. c. 9.

Ann. 1532.

1532. honneſtement le ſecours d'hommes & d'argent qu'il leur avoit demandé comme pour la cauſe commune de toute la Chreſtienté : les Ducs de Baviére meſme ſes parens & ſes alliez n'eſtant pas ſatisfaits de l'élection du Roy Ferdinand, parce qu'eux-meſmes prétendoient à l'Empire, qui avoit eſté plus d'une fois dans leur Maiſon, s'eſtoient unis avec les Princes mécontens. De ſorte que comme il vit fort bien que n'ayant que ſes propres forces, qu'il ſeroit encore contraint de diviſer pour avoir de quoy s'oppoſer aux Princes confédérez, il ne pourroit jamais réſiſter à Soliman, qui s'en alloit fondre ſur l'Allemagne avec toutes les forces de ſon Empire : il crut que la neceſſité où il ſe trouvoit de tout perdre, ou de réünir toute l'Allemagne contre le Turc, en donnant aux Proteſtans la paix qu'ils luy demandoient, ſeroit une bonne raiſon pour le juſtifier devant Dieu & devant les hommes ; & en ſuite il ſe réſolut de la leur donner.

En meſme temps il envoya Albert Archeveſque de Mayence & Loûïs Electeur Palatin à Nuremberg, pour traiter cette Paix, qui ſe fit malgré toutes les oppoſitions du Nonce du Pape, auquel Charles-Quint dit avec chagrin, que l'on ne ſeroit pas réduit à cette faſcheuſe neceſſité, ſi le Pape, ſans exiger tant de conditions comme il avoit fait, euſt promptement convoqué le Concile aprés la Diéte d'Auſbourg,

Litt. Aleand. ad Sangam. ap. Pallav. loc. cit.

ainsi qu'on l'en avoit solicité. L'Empereur donc 1532.
demeurant ferme dans sa résolution, à laquelle il fit enfin consentir la Diéte, les deux Electeurs conclurent la paix de Nuremberg le vingt-troisiéme de Juillet à ces conditions; *Que les Edits de Wormes & d'Ausbourg seroient suspendus à l'égard des seuls Protestans Lutheriens, qui seroient tolerez sans qu'on les pust inquiéter sur le point de la Religion, de laquelle ils auroient l'exercice libre, jusqu'à ce qu'on y eust pourveû dans un Concile, dont l'Empereur procureroit la convocation dans six mois, & la célebration dans un an aprés; & si cela ne s'obtenoit du Pape, qu'alors on tiendroit une Diété générale, où l'on traiteroit à fonds de cette affaire, pour la terminer comme on jugeroit le plus à propos pour le bien de l'Empire.* Voilà quelle fut la Paix de Nuremberg, qui donna aux Protestans Lutheriens la liberté de conscience, par provision, jusqu'au Concile, & qui réünit si bien toute l'Allemagne, que les Catholiques & les Protestans concourant à l'envi à secourir l'Empire contre le Turc, l'Empereur se vit à la teste de la plus florissante armée que l'on eust encore veûë en Allemagne.

Sleid. l. 8.

Car un de ceux qui y estoit nous asseûre qu'elle estoit de quatre-vingts-dix mille fantassins & de trente mille chevaux, tous gens choisis, enrôllez, & bien armez, outre les volontaires, & ceux qui estoient à la suite des Princes & des grands Seigneurs, ce qui faisoit

Iovius hist. l. 30. Isthuanff. histor. Hungar. l. 11.

1532. en tout prés de deux cens mille combatans; forces asseûrément capables non-seulement de conserver ce qui restoit d'Empire en Occident, mais aussi de reconquerir celuy de l'Orient, si l'on en fust venu à la bataille contre Soliman. Mais ce fier Ottoman sembla s'estre oublié luy-mesme en cette occasion, où il ne fit rien qui fust digne d'un si grand nom. Car soit qu'il craignist de commettre sa fortune avec celle de Charles-Quint, qui avoit esté jusques-là toûjours tres-heureuse, & qui estoit alors soustenuë de l'armée la plus puissante qu'il eust jamais eûë; soit qu'Ibraïm Bassa, qui en ce temps-là pouvoit tout sur son esprit, & favorisoit sous-main les Chrestiens, luy eust mis en teste quelque autre entreprise, pour le détourner de celle qu'il avoit commencée contre eux; ou qu'il apprehendast l'hiver qui approchoit : il est certain qu'il se contenta d'avoir ravagé par des marches inutiles une partie de la Hongrie, qu'il parcourut plustost en brigand, qu'en conquerant, & que sans avoir veû seulement l'ennemi qui l'attendoit auprés de Vienne, fort résolu de le combatre s'il s'en approchoit, comme il l'en avoit menacée, il s'en retourna sans honneur à Constantinople sur la fin d'Octobre.

L'Empereur qui crut que cette retraite luy tenoit lieu d'une grande victoire, puis que par sa seule presence non-seulement il avoit empesché qu'un si redoutable ennemi n'entrast

1532.

dans l'Allemagne, mais qu'il l'avoit mesme chassé de la Hongrie, ne crut pas qu'il le deust poursuivre, & aprés avoir licentié la plus grande partie de ses troupes, il descendit en Italie pour de là passer en Espagne, aprés avoir conferé avec le Pape qui s'estoit rendu une seconde fois à Boulogne pour cét effet. Ce fut là que Charles, pour exécuter de bonne foy la paix de Nuremberg, pressa fort le Pape de convoquer dans six mois le Concile que ce Prince vouloit alors, parce qu'aprés tant de tentatives inutiles qu'il avoit faites, il voyoit fort bien qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de ramener les Protestans, qui firent voir en cette occasion qu'ils ne l'avoient demandé avec tant d'ardeur en toutes les Diétes, que parce qu'ils s'estoient persuadez que ni le Pape, ni l'Empereur n'en vouloient point.

Ann. 1533.

Mais ils trouverent à ce coup qu'ils s'estoient trompez. Car le Pape qui comprit aussi de son costé que dans l'estat où l'on estoit, il ne s'en pouvoit plus défendre avec honneur, y consentit franchement, pourveû que pour ne rien faire inutilement l'on convint auparavant avec les Princes Protestans des conditions ausquelles on célebreroit ce Concile, à sçavoir, *Qu'il seroit & libre & universel de la maniére qu'on avoit tenu de tout temps dans l'Eglise les Conciles Oecuméniques; Que l'on choisiroit pour cela quelque lieu commode comme Boulogne, Plaisance, ou Mantoüë; Que*

Ex Cod. Vatic. ap. Pallav. l. 3. c. 12, & 13.

1533. *les Princes y assisteroient ou en personne, ou par leurs Ambassadeurs; & que s'ils y manquoient, on ne laisseroit pas de passer outre; Qu'on seroit obligé de se soumettre à toutes ses décisions, car autrement il seroit inutile de le convoquer; Que si l'on refusoit d'y obéir, l'Empereur & les autres Princes seroient obligez de proteger & de défendre le Pape & l'Eglise; & que le Pape, six mois aprés avoir receû une réponse favorable sur tous ces points, & concerté avec les Rois & les autres Souverains, convoqueroit le Concile, qui seroit célebré un an aprés sa convocation.*

Hugues Rangon Evesque de Rhegio de la part du Pape, & Lambert Briard Président du Conseil de Flandre pour l'Empereur, porterent ces conditions à Jean Frideric Electeur de Saxe, qui avoit succedé au Duc Jean son Pere décedé l'année précedente. Ce Prince les receût tres-civilement; & aprés avoir pris du temps pour en déliberer avec les Princes confédérez à Smalcalde, où ils s'assemblerent le vingt-quatriéme de Juin, il leur donna sur la fin du mois de Juillet par écrit la réponse qui fut en substance, aprés avoir bien dit des choses contre la prétenduë tyrannie des Papes, *Qu'ils ne vouloient point de Concile à ces conditions qui ruinoient entiérement la liberté; Qu'ils en vouloient un qui fust célebré en Allemagne, où le Pape non-seulement ne présidast point, mais ne fust pas mesme juge, puis qu'il estoit partie, & où l'on ne fust obligé de se soumettre qu'à ce qu'on trouveroit estre conforme à la parole de Dieu*, c'est-à-dire

en un mot, qu'ils vouloient estre eux-mesmes 1533.
Juges des décisions du Concile, en interpretant l'Escriture selon leur sens.

Ann. 1534.

Clement ayant receû cette réponse, quoyqu'il vist bien par là que, selon qu'il l'avoit prédit plusieurs fois à Charles-Quint, les Protestans qui faisoient tant les empressez à demander le Concile, ne le voudroient jamais aux conditions que l'Eglise devoit necessairement exiger, ne laissa pas néanmoins de mettre encore la chose en déliberation dans un célebre Consistoire, où il passa tout d'une voix, qu'il n'y avoit point de reméde plus efficace contre l'hérese & les autres maux dont l'Eglise estoit affligée, que le Concile universel que l'on demandoit depuis si long-temps. Mais comme il ne se pouvoit convoquer, que la paix entre les Princes Chrestiens qui commençoient à se brouïller ne fust parfaitement rétablie, on dit qu'il falloit que le Pape commençast par s'employer efficacement auprés d'eux pour les bien réünir. C'est à quoy il résolut de travailler de son mieux: mais sa mort qui survint sur ces entrefaites le vingt-cinquiéme de Septembre, en la cinquante-sixiéme année de son âge & l'onziéme de son Pontificat, arresta l'exécution d'un si bon dessein. Ce fut un Prince qui avoit à la verité beaucoup d'esprit & de sagesse, de vertu & de gravité dans ses mœurs & dans ses maniéres, mais duquel on peut dire qu'avec toutes ses

V. Pallavic. l. 3. c. 16.

Guicciard. l. 20. Sadol. l. 11. Iovi. l. 32. V. Pallavic. loc. cit.

1534. bonnes qualitez il estoit bien plus propre à obéïr qu'à commander, comme il parut dans son Ministere sous Leon X. son cousin, lors qu'agissant par les ordres, & selon le génie d'un Prince bienfaisant, liberal, humain, & d'un tres-grand cœur, il réüssit admirablement: ce qu'il ne fit pas quand il fut maistre durant tout son Pontificat, qui fut fatal à Rome, & pendant lequel, comme il agit de luy-mesme, & selon ses deux passions dominantes, l'avarice & la crainte qu'il ne put jamais dompter comme les autres dont il estoit maistre, il se rendit odieux à toute sa Cour, suspect aux Princes, qui ne se fioient pas trop à luy, & si peu agréable au peuple Romain, qu'il ne put s'empescher de faire éclater assez hautement la joye qu'il avoit de sa mort. Cette joye s'augmenta peu de jours aprés, par l'exaltation du Cardinal Alexandre Farneze, Doyen du Sacré College, qui fut éleû à l'âge de soixante-sept ans, le treiziéme d'Octobre, dés le second jour du Conclave, avec grand applaudissement de tout le monde, & prit le nom de Paul III.

Siann.

Comme il avoit toûjours esté pour la convocation d'un Concile général, il ne manqua pas aussitost qu'il fut Pape de s'appliquer à cette grande affaire avec toute l'ardeur imaginable, & un grand desir de la faire réüssir, du moins autant qu'on le peut & qu'on le doit conjecturer par les effets. Car ce fut là l'unique chose qu'il

qu'il proposa dans le premier Consistoire qu'il tint le treiziéme de Novembre, où pour oster aux héretiques le prétexte qu'ils avoient pris de leur révolte, tiré de la corruption qu'ils disoient estre dans l'Eglise & dans la Cour de Rome, aprés avoir fort exhorté les Cardinaux à une exacte réformation, il en commit quelques-uns ausquels il donna toute son autorité pour corriger tous les abus qu'ils trouveroient s'estre glissez dans le maniment des affaires Ecclesiastiques & civiles. Et voulant donner à l'Eglise de bons sujets, qui la pussent servir utilement en cette grande occasion, il honora de la pourpre des hommes dont le merite estoit connu & réveré de tout le monde. Entre ceux-cy, outre les sages, vertueux & sçavans Cardinaux Simoneta, Contarini, Jacobatio, Caracciole, Sadolet, Monti & Caraffe qui furent tous deux Papes, se trouvent l'illustre Martir Jean Fischer Evesque de Rochestre en Angleterre, Jean du Bellay Evesque de Paris, & Nicolas de Schomberg Archevesque de Capoûë.

1534. Act. Consistor. ap. Pallavic. l. 3. c. 17.

Ann. 1535.

Ciacon. in Paul. III.

Ce dernier estoit un homme d'un mérite extraordinaire, de la tres-noble Maison des Comtes de Schomberg en Misnie, prés de la riviére de Sale, entre Naumbourg & Wisenfelz, laquelle, outre le Comte Theodoric son frere, qui fut tué en combatant vaillamment pour le Roy François à la bataille de Pavie, a donné à la France ces deux illustres Mareschaux de Schom-

Ibid. Aubery hist. des Card. p. 8.

Jovius in Ferd. d'Aval. l. 6.

Ee

1535. berg pere & fils, tous deux grands Catholiques, qui se sont acquis une gloire immortelle par les deux fameuses victoires qu'ils remporterent sous le Regne du feu Roy, l'un à la bataille de Castelnau-d'Ary, & l'autre au secours de Leucate, où il força les lignes, & défit toute l'armée ennemie dans ses retranchemens. Or Nicolas de Schomberg, qui de Procureur général de l'Ordre de Saint Dominique avoit esté fait Archevesque de Capoüe par Leon X. fit de si belles choses, & acquit tant de réputation dans les importantes Nonciatures qu'il exerça presque en tous les Royaumes de l'Europe, sous les deux Papes Medicis, qu'aprés la mort de Clement VII. il s'en fallut peu que les Cardinaux, dés l'entrée du Conclave, ne le fissent Pape, quoy-qu'il ne fust pas encore du Sacré College. C'est pourquoy Paul III. ne manqua pas d'honorer de la pourpre un si grand mérite; outre qu'il crut qu'estant d'une maison si ancienne & si considérable en Allemagne, il pourroit mieux servir que tous les autres à réduire les Princes de cette nation qui s'estoient laissé séduire par Luther, que luy-mesme avoit condamné des premiers au Consistoire où Leon X. voulut qu'il assistast lors qu'on y fit le procés à cét héretique. Mais sa mort qui survint peu de temps aprés sa promotion, ne luy donna pas le loisir d'exécuter ce qu'on esperoit de sa sage conduite.

Fonta. de Melide. Theatr. Dominican. Aubery hist. des Cardin. Ciacon.

Olmad. vit. Card. Caiet.

Le Pape cependant pourſuivit toûjours avec grande ardeur, à ce qu'il parut, le deſſein qu'il avoit formé de convoquer au-pluſtoſt un Concile, comme l'Empereur l'en preſſoit. Pour cét effet il envoya des Nonces à tous les Princes, & meſme aux Proteſtans pour les y diſpoſer, & pour convenir avec eux du temps & du lieu le plus propre pour le célebrer. Mais il faut avoûër qu'il prit aſſez mal ſes meſures pour ce qui regarde les Proteſtans, & qu'il ne fut pas heureux dans le choix qu'il fit de la perſonne de Pierre Paul Verger pour traiter avec eux. C'eſtoit un célebre Juriſconſulte de Juſtinopolis, appellée maintenant Capo-d'Iſtria, dans la Province de ce meſme nom. Clement VII. qui faiſoit eſtat de ſon eſprit, l'avoit envoyé Nonce auprés du Roy Ferdinand en Allemagne, où il y a de l'apparence qu'il prit les premiéres ſemences de l'héreſie, dont, quand il fut devenu Eveſque de ſa Ville de Juſtinopolis, il fit quelques années aprés tout ouvertement profeſſion, s'eſtant ſauvé chez les Griſons auſſi-bien que ſon frere Jean Baptiſte Eveſque de Pole dans la meſme Province; ce qui fut d'un tres-grand ſcandale à toute la Chreſtienté. 1535.

Mais comme les hommes ne voyent que les dehors, & qu'il n'y a que Dieu ſeul qui penetre par ſes veûës infiniment perçantes dans le fond du cœur, il ne faut pas s'étonner ſi les plus ſages ſe trompent quelquefois, en choiſiſ-

1535. ſant les perſonnes dont ils ſe ſervent dans les affaires les plus importantes. Le Pape qui crut que perſonne ne le pouvoit mieux informer de l'eſtat des affaires d'Allemagne que celuy qui venoit d'y ſervir le Saint Siége en qualité de Nonce, prit uniquement ſon Conſeil, & fit tout ce qu'il luy dit, à ſçavoir que pour perſuader aux Allemans que Rome vouloit effectivement le Concile, ce qu'on n'avoit pas crû juſqu'alors, il falloit le propoſer, & le promettre aux Proteſtans abſolument, & ſans parler de ces conditions qui les avoient d'abord rebutez. En quoy l'on peut dire que le Pape au lieu d'agir uniformement, comme on fait d'ordinaire à Rome, prit le contrepied de ſon Prédeceſſeur. Car Clement VII. diſoit toûjours que dans l'eſtat où eſtoient les choſes, il ne croyoit pas qu'il fallust un Concile; que ſi néanmoins on en vouloit un, il le convoqueroit, comme il en fit en effet le Decret un peu avant ſa mort, mais à des conditions tres-juſtes, & dont l'Egliſe ne ſe peut nullement diſpenſer. Au contraire, Paul III. proteſtoit qu'il en vouloit un; & pour montrer qu'il le vouloit de bonne foy, il donna ordre au Nonce Verger de l'offrir aux Proteſtans, ſans aucune condition, en leur propoſant ſeulement Mantoüe comme Ville commode & appartenante à l'Empire: ce qui eſtoit leur donner occaſion d'en preſcrire eux-meſmes de ſi injuſtes, qu'on ne les pourroit jamais

Sleid. l. 9. V. Pallav. l. 3. c. 18.

accepter, au lieu que c'estoit au Pape d'en exiger d'eux de si raisonnables, conformément à ce qu'on a toûjours pratiqué dans l'Eglise, qu'ils ne les pussent refuser sans se mettre tout-à-fait dans leur tort. 1535.

Le Nonce donc ayant receû ses instructions, passe en Allemagne pour y traiter avec les Princes Catholiques & Protestans, de la célebration du Concile à Mantoûë. Ce fut en ce voyage qu'estant allé à Wittemberg, où le Gouverneur de la Ville le receût avec de grands honneurs, il eût avec Luther une conférence de laquelle on a parlé fort diversement. Car Fra Paolo dans son Histoire du Concile de Trente, fait faire à ce Nonce un fort long discours, dans lequel, aprés avoir dit à Luther qu'on faisoit grand estat à Rome de son esprit, & de sa grande capacité, & qu'on y blâmoit la conduite du Cardinal Caïetan & de Leon X. qui l'avoient traité avec trop de rigueur; il tasche de le ramener à l'obéïssance de l'Eglise par des considérations humaines, & sur tout par son interest, en luy faisant esperer de fort grands avancemens, jusqu'au Cardinalat, & mesme jusqu'à la Papauté, par les exemples qu'il luy propose du Cardinal Bessarion & du Pape Pie II. Aprés quoy il fait parler Luther, par un discours encore plus long, avec une merveilleuse fermeté, & des sentimens tout-à-fait nobles, & comme pourroit faire un des plus grands hommes du monde.

Suav. Polan. l. 1.

1535. *Pallavic. loc. cit.* Au contraire, le Cardinal Pallavicin, pour convaincre de fausseté cét Ecrivain, produit les lettres du Nonce Verger, qui asseûre que ce ne fut que durant qu'on le servit à déjeuner, avant que de sortir de Wittemberg, qu'il vit Luther & Pomeran, que le Gouverneur luy avoit amenez pour l'entretenir; qu'il le laissa parler, comme il fit, de choses assez indifferentes, d'une maniére fort basse & tres-grossiére, sans luy répondre que par monosyllabes, & qu'il trouve que c'est un homme qui n'a rien de grand que son impudence & sa malice. Mais comme d'une part je ne trouve rien de tous ces beaux discours de Fra Paolo dans les Ecrivains de ce temps-là, non pas mesme dans Sleïdan qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg; & que de l'autre quand ce Nonce eust eû déja dans l'ame les principes de l'hérésie qu'il professa depuis, il n'eust eû garde de parler autrement de Luther en rendant compte à Rome de sa Conference: je crois que l'on ne peut rien dire de fort asseûré sur cela, sinon que Fra Paolo s'est diverti aux dépens de la verité, en faisant parler, comme il luy a plû, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.

Sleid. l. 9. Ce qu'il y a encore de bien certain, est que le Nonce vit l'Electeur de Saxe, & le Lantgrave de Hesse, qui luy demanderent par écrit ce qu'il avoit à dire touchant le Concile; & luy dirent

qu'on luy répondroit aussi par écrit aprés qu'ils 1535.
en auroient conferé avec les Confederez à Smalcalde où ils s'assemblerent au mois de Décembre. Comme depuis la Paix de Nuremberg, plusieurs autres Princes & plusieurs Villes estoient entrez dans leur confédération, il y eût dans cette assemblée quinze Princes, outre les Deputez de trente Villes qui avoient embrassé la Confession d'Ausbourg, comme avoient fait aussi depuis peu deux Ducs de Brunswik, ceux de Pomeranie, & les jeunes Marquis de Brandebourg, aprés la mort de l'Electeur Joachim I. leur pere grand Catholique. On y renouvella pour dix ans la ligue que les Protestans avoient faite pour leur défense, & l'on y receût les Ambassadeurs des Rois de France & d'Angleterre, qui vouloient entrer tous deux dans cette ligue, mais par des motifs & pour des interests fort differens.

Comme la paix qui estoit entre le Roy François & l'Empereur commençoit à se troubler, & que les choses tendoient déja manifestement à la guerre qui s'alluma bientost aprés, on avoit tasché de rendre le Roy odieux, particuliérement aux Protestans, en disant par tout qu'il faisoit brusler leurs confreres à Paris, & qu'il empeschoit qu'on ne convoquast le Concile. Sur quoy il envoya Guillaume de Langey, *Sleidan. l. 9.*
Seigneur du Bellay, à Smalcalde, où le dix-neuviéme de Décembre il fit dans l'Assemblée des

1535. Proteſtans une fort belle harangue, dans laquelle il dit de la part du Roy, *Que ceux que l'on avoit punis en France n'eſtoient point des gens qu'ils puſſent avoûër, mais que c'eſtöient de méchans hérétiques ſéditieux, & perturbateurs du repos public, qui en vouloient à tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus ſacré dans la Religion; Qu'en attendant qu'on euſt convenu du temps & du lieu où l'on puſt célebrer un Concile, comme Sa Majeſté le ſouhaitoit de tout ſon cœur, s'ils vouloient envoyer quelques-uns de leurs Théologiens en France pour conférer avec les Docteurs de Sorbone, ou permettre que quelques-uns de ces ſçavans Docteurs allaſſent conferer avec les leurs, elle eſperoit que l'on feroit ceſſer les differends de la Religion, en leur faiſant clairement connoiſtre la verité, & qu'enfin elle leur offroit de s'unir avec eux pour leur défenſe commune, contre tous ceux qui entreprenoient de troubler la paix de la Chreſtienté.* A cela les Princes qui virent fort bien que le Roy ne tendoit qu'à les engager dans ſon parti contre l'Empereur, ne répondirent autre choſe, ſinon qu'ils le remercioient tres-humblement de ſes offres ſi obligeantes, & qu'ils luy offroient auſſi réciproquement leur ſervice contre tous ſes ennemis, excepté contre l'Empereur.

C'eſt icy qu'il faut neceſſairement que je découvre une inſigne impoſture de Sleïdan, qui, pour faire honneur à ſa ſecte, fait parler en cette occaſion Guillaume du Bellay d'une maniére à faire croire à ceux qui ne connoiſtroient

pas.

pas la malice de cét Ecrivain, que François I. estoit Lutherien. Car il dit que cét Ambassadeur, avant que d'avoir receû sa réponse des Princes Protestans, avoit voulu conferer avec Philippe Melanchton, Jacques Sturmius, & quelques autres Docteurs Lutheriens, sur les principaux articles de leur créance, touchant la Primauté du Pape, la Cene du Seigneur, la Messe, l'Invocation des Saints, le culte des Images, le libre Arbitre, le Purgatoire, la Justification, les Vœux Monastiques, & le Célibat des Prestres; & qu'alors il leur dit que le Roy, aprés avoir oûï sur tous ces points-là les Théologiens de Paris qui ne l'avoient pas satisfait, estoit presque en tout cela du sentiment de Melanchton, selon que ce disciple de Luther l'expliquoit dans son livre des lieux communs de la Théologie.

1535.

Sleidan. l. 9.

In plerisque dicebat Regem esse non alienum à libro Philippi quo locos ille tractat communes Theologicos, &c. Sleid. l. 9.

Comment le Seigneur du Bellay pourroit-il avoir dit aux Lutheriens une chose & si fausse & si éloignée de toute vray-semblance? luy qui au commencement de cette mesme année avoit suivi le Roy à cette célebre & auguste Procession, où il voulut aller, accompagné de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, des Ducs d'Orleans & d'Angoulesme ses freres, de tous les Princes, & de toute la Cour, la teste nuë, & le flambeau en main, aprés le tres-Saint Sacrement porté par Jean du Bellay Evesque de Paris, depuis l'Eglise de Saint Germain l'Au-

V. Flor. de Raim. l. 7. ch. 9

1535. xerrois jusques à Nostre-Dame de Paris, pour réparer l'outrage que les héretiques Luthero-Zuingliens avoient fait à la Majesté Divine, & à la Royale, en affichant de nuit dans Paris & aux portes mesmes du Louvre, leurs blasphémes contre les Mysteres les plus saints de la Religion Catholique, pour laquelle il avoit un zele incroyable, qu'il fit bien paroistre en cette occurrence. Car il protesta hautement, les larmes aux yeux, en presence de cette grande multitude de personnes de la premiére qualité qui avoient assisté à cette éclatante céremonie, qu'il avoit tant d'horreur de cette héresie, qu'il sacrifieroit mesme ses propres enfans à la divine Majesté qu'elle attaque, s'il sçavoit qu'ils fussent infectez de cette peste.

Mais encore un coup, comment est-ce que cét Ambassadeur eust pû parler de la maniére que veut Sleïdan, puis qu'au retour de la Procession, il vit brusler tout vifs, à petit feu, six hommes convaincus du Lutheranisme, comme parle Sleïdan, en racontant cette severe mais tres-juste exécution? Il n'y a donc rien de plus faux que ce que fait dire à l'Ambassadeur du Roy ce prétendu Tite-Live des Lutheriens, car c'est ainsi qu'ils nomment cét Historien, qui écrit à la verité poliment, mais qui devoit du moins s'estre étudié à mentir avec un peu plus d'esprit en cette rencontre, où il fait bien voir que Charles-Quint avoit raison, lors que vou-

Cùm autem ob Lutheranismum, ut ipsi vocant, in aliquem vindicatur, &c. *Sleidan. l. 9.*

Suri. in Comm.

lant se divertir quelquefois durant sa retraite à 1535.
la lecture de l'Histoire de cét Auteur, laquelle venoit de paroistre, il disoit seulement, *Que l'on m'apporte mon menteur*, & aussitost on luy alloit querir un Sleïdan. Car il faut avoûër que quand il s'agit de ses Lutheriens, il n'épargne gueres la verité, quoy-que hors de cét interest il ne laisse pas de la respecter. Ce qu'il y a pourtant de vray à l'égard de François I. & qui peut-estre a donné lieu à cette horrible calomnie dont on a voulu noircir l'honneur de ce Roy, c'est que vaincu par les priéres importunes de Marguerite Reine de Navarre sa sœur & de quelques Dames de la Cour prévenuës en faveur de la nouvelle doctrine, qui luy parloient éternellement de Philippe Melanchton comme d'un saint homme qui sçavoit admirablement bien parler de nos Mysteres, il luy prit envie de l'oûïr, & luy écrivit qu'il pouvoit venir à sa Cour en toute seûreté. Mais le Cardinal de Tournon luy remontra si fortement le tort qu'il se feroit devant Dieu & devant les hommes s'il écoutoit un hérétique que l'on sçavoit estre l'éleve & le grand confident de Luther, qu'il révoqua sur le champ la permission qu'il luy avoit donnée, & ne le voulut jamais voir. C'est ce qui doit apprendre aux Rois, & sur tout aux Rois Tres-Chrestiens, qui comme Fils aisnez de l'Eglise sont les vrais Protecteurs de sa doctrine, qu'ils ne doivent jamais recevoir ni lettres, ni re-

V. Flor. de Rem. l. 7. c. 4.

1535. questes, ni livres de ceux de leurs sujets qui entreprennent de se distinguer, & de faire un parti dans l'Eglise & dans l'Estat par la nouveauté de leurs dogmes; & que si par les intrigues de leur cabale, quelqu'un de dehors tant soit peu suspect de cette nouveauté entroit dans leur Royaume pour traiter avec eux, sous quelque prétexte que ce pust estre, ils ne sçauroient rien faire de plus agréable à Dieu, ni de plus efficace pour attirer sur eux les benedictions du Ciel, que de les en faire promptement sortir, & de les renvoyer sans audience d'où ils viennent. Voilà donc quel fut le succés de cette Ambassade.

Les Ambassadeurs d'Angleterre ne parlerent pas tout-à-fait de la mesme maniére que celuy du Roy tres-Chrestien, parce qu'il y avoit déja plus d'un an que leur Roy s'estoit separé de l'Eglise Romaine par ce déplorable schisme dont je ne veux pas icy raconter l'Histoire, qui n'appartient nullement à celle du Lutheranisme, que ce Prince, tout schismatique qu'il estoit, ne voulut point du tout souffrir dans ses Estats. Ils dirent donc en substance, par la bouche d'Edoûard Foxe Evesque d'Hereford Chef de cette Ambassade, que comme le Roy leur Maistre estoit parfaitement uni avec eux, dans la résolution qu'il avoit prise de secoûër le joug de la domination du Pape, & de ne souffrir point de Concile où ses créatures pussent pré-

valoir, & luy confirmer l'autorité qu'on luy at- 1535.
tribuoit: il esperoit aussi qu'ils s'uniroient tous avec luy dans une mesme créance, sans y mesler les erreurs des nouvelles sectes. A quoy comme on vit fort bien qu'il ne vouloit point de société avec Luther, on se contenta de répondre assez adroitement, qu'on se réjoûïssoit de ce qu'il avoit reconnu la verité, laquelle il estoit résolu de maintenir, & qu'on luy feroit sçavoir ce qu'on répondroit au Nonce du Pape sur la proposition qu'il faisoit de convoquer le Concile à Mantoûë.

Cette réponse que les Princes donnerent par écrit au Nonce le vingt & uniéme de Décembre, fut encore beaucoup plus forte & plus fascheuse que celle qu'ils avoient renduë au Pape Clement. Car aprés avoir dit dans cét écrit qu'ils ne veulent point de Concile que dans la Germanie, ni que le Pape qui est leur partie soit juge en ce Concile, pour de fausses raisons qu'ils alleguent d'une maniére tres-injurieuse au Pape, ils ajoustent qu'ils veulent un Concile composé de ceux que l'Empereur, les Rois, & les autres Princes choisiront aussi-bien entre les laïques que parmi les Ecclesiastiques pour juger de ce differend, & pour décider par la seule parole de Dieu ce que l'on doit croire sur les points contestez. De sorte qu'il parut alors que le Pape Clement ne s'estoit nullement trompé, quand il disoit qu'il

1535. falloit employer d'autres moyens que le Concile pour réduire les Protestans, qui faisoient semblant de le vouloir, & ne le vouloient point du tout, puis qu'ils exigeoient des conditions qu'ils sçavoient fort bien que l'Eglise ni ne devoit, ni ne pouvoit jamais admettre.

Ann. 1536. *Sleid. l. 10. Rouer. Pont. l. 3. Suri. in Comment. Iovi. l. 34.*

Le Pape néanmoins ne laissa pas au mois de Juin de le convoquer à Mantoüe pour l'année suivante, au mois de Juillet, à la sollicitation de l'Empereur, qui estant retourné de son expedition d'Afrique tout couvert de gloire, aprés avoir pris la Goulette & Tunis, défait devant cette Ville la grande armée du fameux Barberousse Roy d'Alger, & delivré vingt mille esclaves Chrestiens, pressa fort cette affaire, qui luy tenoit extrémement au cœur, pour faire voir à tout le monde qu'il vouloit effectivement le Concile. De sorte que le Pape n'en ayant pû differer plus long-temps la convocation, envoya pour cela ses Nonces par tout, & mesme aux Protestans, qui, afin de se rendre encore plus puissans, faisoient cependant leurs derniers efforts à Wittemberg pour réünir les Sacramentaires avec Luther: mais ce Patriarche des Protestans demeurant toûjours ferme sur l'article de la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, dont les Zuingliens ne vouloient point, la Conference se rompit. Il n'y eût que Martin Bucer Prédicant de Strasbourg, qui voulant absolument se réünir avec les Lu-

Cochl. Suri.

Chytra. l. 14.

theriens, admit enfin la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement quand on consacre le pain & le vin, & qu'on le distribuë aux Communians, non pas quand on le garde hors l'usage du Sacrement. Il confessa de plus qu'il y est non-seulement quand il est receû par ceux qui sont bien disposez, mais aussi quand il est pris par les méchans qui le prennent *à leur jugement*, comme dit Saint Paul: sur quoy Luther luy fit abjurer les erreurs de Zuingle, & le receût au nombre de ses disciples, estant bien-aise d'avoir dans son parti ce Ministre qui luy ramenoit une Ville aussi considerable que Strasbourg, avec plusieurs Prédicans, comme Musculus & Capito qu'on croyoit estre le plus habile homme qui fust parmi ces héretiques. 1536.

Aprés cela les Princes Protestans & les Députez des Villes Lutherienes s'estant assemblez à Smalcalde, selon leur coustume, y appellerent Luther, qui y vint de Wittemberg accompagné de Melanchton, de Pomeran, de Bucer, d'Osiandre, & de plusieurs autres de ses plus célebres Disciples, pour y examiner la Bulle de la convocation du Concile, que le Nonce Vorsius avoit presentée à ces Princes de la part du Pape. Mais comme leur ligue estoit devenuë tres-puissante par la jonction des Rois de Suéde & de Dannemark, du Duc de Wirtemberg, & de plusieurs autres Princes de l'Empire, ils parurent aussi plus superbes & plus obstinez que jamais.

Ann. 1537. *Sleid. l. 11. Cochl.*

1537. Et quoy que le Nonce du Pape & le Vice-chancelier de l'Empereur leur pussent dire de la part de leurs Maistres pour les obliger à s'unir avec les autres Princes qui avoient tous receû avec applaudissement cette Bulle, ils répondirent toûjours fiérement, selon l'avis de Luther, qu'ils ne consentiroient jamais ni qu'on tint ce Concile hors de l'Allemagne, ni que le Pape y parust comme juge, ni mesme qu'il le convoquast, cela n'appartenant qu'à l'Empereur & aux Rois, comme ils prétendoient le montrer dans un Concile libre & legitime tel qu'ils le demandoient. Le Nonce mesme, qui peut-estre eust mieux fait d'envoyer la Bulle à cette Assemblée sans y aller luy-mesme, pour ne pas exposer en sa personne la Majesté Pontificale qu'il representoit, y fut traité avec tant de mépris, qu'ayant un jour fait demander audience au Lantgrave de Hesse, ce Prince luy fit dire qu'il n'avoit pas le loisir de luy parler; & cependant il alla ce mesme jour visiter Luther, qui gardoit le lit pour quelque legere indisposition. Enfin, ils firent courir par toute l'Europe un Manifeste, contenant les raisons qu'ils avoient de ne vouloir point ce Concile convoqué par le Pape à Mantoûë, & s'adresserent principalement au Roy François, ne doutant point du tout, à cause de la guerre qu'il avoit alors contre l'Empereur, qu'il ne leur deust accorder sa protection.

A la

1535.

A la verité, il la leur promit, afin de se fortifier par cette alliance contre son ennemi, qui la recherchoit aussi contre luy : mais pour ce qui regarde le Concile, il demeura toûjours dans les bornes du devoir d'un Roy tres-Chrestien. Car en leur écrivant qu'il trouvoit comme eux que le Concile qu'on demandoit devoit estre libre & legitime, il ajousta, comme pour leur faire comprendre ce que c'est qu'un Concile legitime, qu'il falloit aussi que l'on y traitast des affaires de la Religion, *selon l'ancienne coustume*, ce qui détruit absolument toutes les fausses raisons pour lesquelles les Protestans refusoient ce Concile. Au reste le Vicechancelier Mathias Helde voyant que l'on faisoit si peu d'estat des remontrances qu'il venoit de faire au nom de l'Empereur, fit si bien qu'il obligea les Princes Catholiques de s'assembler à Nuremberg, où, pour s'opposer aux Protestans qui vouloient abolir dans leurs Estats la Religion Catholique en contraignant leurs sujets de se faire Lutheriens, ils s'obligerent à unir leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient de troubler les Catholiques dans l'exercice de la vraye Religion, & l'Empereur & le Roy Ferdinand furent déclarez Chefs de cette ligue.

Epist. Franc. Gall. Reg. ap. Freher. t. 3. Rer. German.

Sleid. l. 12. Chytr. l. 14.

Or aprés que le Nonce eût rendu compte du peu de succés de sa négociation, le Pape voyant qu'outre les difficultez que faisoient les Protes-

1537. tans ſur le lieu du Concile, le Duc Frideric de Mantoüë ne vouloit point accorder ſa Ville, qu'à condition qu'il y auroit une bonne garniſon entretenuë aux dépens du Saint Siége, ce qui eſtoit directement contre la liberté du Concile, & de plus, qu'il eſtoit preſque impoſſible de l'aſſembler durant la guerre qui eſtoit entre les deux Couronnes, changea de réſolution, & fit deux choſes pour remédier à ces deux inconveniens. Premiérement, il convoqua le Concile à Vicenze, qu'il crut devoir eſtre agréable aux Allemans, qui ne pouvoient ſe défier des Venitiens ſi zelez pour la liberté publique; & puis nonobſtant ſon grand âge, il alla luy-meſme à Nice en Provence, où il avoit ménagé une Conference avec les deux Monarques, qu'il vit ſéparément tous deux, pour les obliger à faire la paix, & en ſuite à aller tous enſemble au Concile. Pour la Paix, s'il ne la put faire, il obtint du moins qu'ils fiſſent une tréve de dix ans: mais pour aller au Concile, ils s'en excuſerent ſur des affaires importantes qui les appelloient ailleurs. De ſorte que ce bon Pontife affligé de voir que preſque perſonne ne paroiſſoit en ce Concile, quoy-qu'il en euſt prorogé le terme plus d'une fois, fut enfin contraint de le ſuſpendre juſqu'à un autre temps plus favorable.

Ann. 1538. Jovi. l. 17. Onuph. in Paul. III.

Cependant comme ces deux ligues contraires que l'on avoit faites à Smalcalde & à Nu-

remberg tendoient manifestement à la guerre, 1538.
à laquelle on se préparoit déja de part & d'autre, & que néanmoins les Protestans, qui refusoient de s'unir avec l'Empereur & les Catholiques pour le Concile qu'ils avoient si souvent demandé, afin d'y terminer leurs differends, ne laissoient pas de protester qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix, & demandoient mesme pour cét effet une Conference avec les Catholiques, si l'Empereur y consentoit : ce Prince écrivit de Tolede le dix-neuviéme de Novembre, qu'il leur permettoit de s'assembler à Francfort, comme ils firent le douziéme de Février de l'année suivante. Ce fut là qu'aprés plus d'un mois de fascheuses contestations, l'on conclut enfin, sous le bon plaisir de l'Empereur, que comme on n'avoit accordé aux Protestans la liberté de conscience par la pacification de Nuremberg, qu'en attendant le Concile que l'Empereur acceptoit, & qu'ils refusoient, on leur accorderoit encore une tréve de quinze mois, durant lesquels on assembleroit des Théologiens choisis de part & d'autre pour traiter à l'amiable des points contestez, en presence de sages députez, & pour faire entre eux un bon accord, selon le jugement de ces députez, auquel on seroit obligé de s'en tenir; que pendant tout ce temps-là, ni les uns ni les autres ne recevroient personne de nouveau dans leur ligue; & que les Ecclesiasti-

Ann. 1539.
Sleid. l. 12.
Suri. Comment.
Chytr. l. 15.

1539. ques joüiroient paiſiblement des biens qu'ils avoient encore dans les Eſtats des Proteſtans, qui ſeroient ſeuls compris dans ce traité, à l'excluſion des Anabaptiſtes & des Sacramentaires.

L'Empereur refuſa d'abord de ratifier ce traité, duquel le Pape ſe plaignoit bien fort, & avec tres-grande raiſon, parce que l'on entreprenoit par là de juger des points de la Religion & ſans luy & ſans le Concile qu'il avoit convoqué. Là-deſſus les Proteſtans croyant qu'on les vouloit ſurprendre, receûrent de nouveau dans leur ligue tous ceux qui demanderent d'y entrer; & Luther, qui faiſoit tous ſes efforts pour empeſcher qu'on ne célebraſt un Concile, fit courir par tout de nouveaux libelles contre l'autorité que Jeſus-Chriſt a donnée à ces ſaintes Aſſemblées, qui repreſentent le Corps de l'Egliſe, lequel eſt animé du Saint Eſprit. Mais ce qui rendit encore les Proteſtans plus fiers & plus puiſſans, fut que le Duc George de Saxe, grand protecteur de la Foy Catholique, eſtant mort cette meſme année, un peu aprés le Prince Frideric ſon fils décedé ſans enfans, eût pour ſucceſſeurs le Duc Henri ſon frere & ſes deux fils Maurice & Auguſte, tous trois Lutheriens; & quoy-que le Duc George euſt déclaré dans ſon teſtament, qu'au cas qu'ils entrepriſſent de changer la Religion dans ſes Eſtats, il les donnoit à l'Empereur & à ſon frere le Roy Ferdinand, ils ne laiſſerent pas pourtant

Cochl. Chitr. l. 15.

d'introduire le Lutheranisme dans toutes les Villes & toutes les terres qu'ils possedoient en Misnie, en Saxe, & en Turinge, parce que comme ils estoient entrez dans la ligue de Smalcalde, ils se tenoient fort asseûrez d'estre puissamment soustenus de tout le parti, qu'on n'osoit attaquer aprés l'accord qu'on venoit de faire à Francfort. Ainsi Luther ayant esté appellé à Lipsic par le Duc Henri, y changea dans un jour, & par un seul sermon qu'il y fit à la Feste de la Pentecoste, l'estat de la Religion, & de Catholique que cette Ville avoit toûjours esté, la rendit toute Lutheriene: ce qui fait voir le peu de fermeté qu'ont dans leur Foy ces pauvres peuples, toûjours tout prests à changer de créance comme on veut, & à recevoir la Religion telle qu'il plaist, non pas à Dieu, mais à leurs Princes. Le jeune Joachin Electeur de Brandebourg, qui avoit toûjours esté jusqu'alors Catholique, à l'exemple du vieux Marquis Joachin son pere, si zelé pour l'ancienne Religion, fit le mesme dans ses Estats, s'estant enfin rendu aux instantes sollicitations de ses Sujets, qui s'obligerent à payer toutes ses dettes, pour obtenir de luy ce changement. Son oncle mesme le Cardinal Albert Archevesque de Mayence, tout grand Catholique qu'il estoit, ne pouvant résister à ce furieux torrent qui entraisnoit tout dans l'Allemagne Septentrionale, fut contraint, malgré qu'il en eust, d'ac- 1539.

1539. corder aux Dioceſes de Magdebourg & d'Alberſtad la liberté que ces peuples voulurent avoir d'embraſſer la Confeſſion d'Auſbourg à l'exemple de leurs voiſins. Tout cela ne ſervit pas peu à faire changer à l'Empereur la réſolution qu'il ſembloit avoir priſe peu auparavant, de contenter le Pape au ſujet du traité que les Catholiques & les Proteſtans avoient fait à Francfort, d'une maniére qui choquoit les droits de l'Egliſe, & que néanmoins il ne laiſſa pas enfin d'approuver, particuliérement pour une raiſon politique, & pour un intereſt d'Eſtat qui fit bien du mal, & qu'il faut maintenant que je découvre.

1535. Aprés la mort de François Sforce dernier Duc de Milan, le Roy qui vouloit avoir ce Duché qui luy appartenoit par plus d'une raiſon, preſſa l'Empereur de l'en inveſtir comme d'un fief Impérial. Ce Prince qui l'avoit déja fait ſaiſir par Antoine de Leve, & qui avoit fortement réſolu, non-ſeulement de ne ſouffrir jamais que les François le poſſedaſſent, mais auſſi de le retenir pour ſe rendre maiſtre de l'Italie, entretint toûjours le Roy de belles paroles, & d'aſſez ſpecieuſes propoſitions qu'il luy faiſoit faire pour l'amuſer, en attendant qu'il euſt rétabli à Palerme, où il eſtoit alors, ſon armée fort diminuée depuis ſa victoire de Tunis. Mais quand il l'eût remiſe en bon eſtat, & qu'il eût raſſemblé ſes autres troupes dans le Milanois, au-lieu de

ſatisfaire le Roy, il luy fit la guerre & en Provence, où il entra avec une armée de plus de cinquante mille hommes, & en Picardie par le Comte de Naſſau ſon Lieutenant au Païs-Bas. Il réüſſit mal dans cette entrepriſe. Mais comme nonobſtant la honteuſe retraite qu'il fut obligé de faire, aprés avoir perdu plus de vingt mille hommes en Provence ſans y rien gagner, la guerre continuoit toûjours, & devenoit encore plus furieuſe entre ces deux grands Monarques; le Pape qui vit bien que tandis qu'elle dureroit, on ne pouvoit eſperer de Concile, entreprit de les accorder; & il agit avec tant de zele & d'adreſſe dans la Conference qu'il eût avec eux ſéparément à Nice, que n'ayant pû faire la Paix, il les obligea du moins, comme je l'ay dit, de jurer chacun à part entre ſes mains une tréve de dix ans. Quelque temps aprés les Gantois s'eſtant révoltez, comme Charles-Quint, qui eſtoit alors en Eſpagne, eût réſolu de paſſer par la France, pour aller à eux plus promptement, il obtint du Roy toute ſeûreté pour ſon paſſage, en luy promettant réciproquement l'inveſtiture du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans ſon ſecond fils. C'eſt ce que Charles luy promit poſitivement, non pas par écrit, de peur, diſoit-il, qu'on ne puſt luy reprocher d'avoir acheté ſon paſſage, & de n'avoir pas donné de bonne grace cette inveſtiture, mais en parole de Prince, à laquelle on ſe doit fier plus

1539. 1536. 1537. *Du Bellay. Belcar.* 1538. *Ovi. Onuphr. in Paul. III. Maſſon. Ferron. F. Belcar.* 1539.

Ann. 1540. qu'à toute autre chose. Sur quoy il est receû par tout, & singuliérement à Paris, avec les mesmes honneurs qu'on a coustumé de rendre à nos Rois; puis il est conduit jusqu'à Valenciennes par le Dauphin & le Duc d'Orleans son frere. Là il confirme sa promesse, de laquelle pourtant il remet l'exécution jusqu'à l'arrivée du Roy Ferdinand son frere, & à la pacification des troubles de Gand, aprés laquelle on le prie de la part du Roy tres-instamment de tenir sa parole.

A la verité l'on peut dire que l'Empereur ne pouvoit souhaiter une plus belle occasion que celle qu'il avoit alors de réduire les Protestans à leur devoir, d'éteindre ensuite le Lutheranisme, de chasser Soliman de la Hongrie, de le poursuivre, & de l'aller mesme attaquer jusques à Constantinople avec esperance de l'emporter. Le Roy François, qui estoit sans doute le Prince le plus généreux de son temps, s'il n'estoit pas le plus fin & le plus adroit, & sur tout qui faisoit hautement profession de garder tres-religieusement sa parole, luy promettoit, pourveû qu'il luy gardast la sienne, de l'aider en personne avec toutes les forces de son Royaume dans une entreprise si glorieuse. Les Princes de la ligue Catholique estoient du moins aussi puissans que ceux qui estoient entrez dans la ligue de Smalcalde; & ceux-cy qui trembloient déja aux seules approches de l'Empereur

pereur lequel n'avoit alors aucun ennemi ſur les 1540.
bras, luy avoient envoyé des Députez au Païs-Bas pour s'excuſer ſur ce qu'on les accuſoit de vouloir troubler la Paix de l'Allemagne. Euſſent-ils pû tenir un ſeul moment contre toutes ſes forces accompagnées de celles d'un Roy ſi puiſſant, & de tous les Catholiques de l'Empire ? Et néanmoins cette ardente & injuſte paſſion qu'il avoit de retenir le Duché de Milan, qui appartenoit de plein droit au Roy, l'emporta dans ſon ame pardeſſus toutes les conſiderations de ſa conſcience, de ſon honneur, du repos de toute l'Europe, & du veritable intereſt de la Religion. Il aima mieux abandonner la Hongrie aux inſultes des Turcs, & une grande partie de l'Allemagne à l'héreſie des Lutheriens, par le faux accord qu'il voulut qu'on fiſt avec eux, que de ſouffrir qu'un des fils du Roy poſſedaſt ſon héritage dans Milan, comme il le luy avoit ſi ſolennellement promis. Tant il eſt vray que la haine, l'ambition, la jalouſie d'Eſtat, & la politique purement humaine, qui n'a pour but que l'intereſt, étoufent meſme quelquefois dans les plus grands hommes, tous les ſentimens raiſonnables, pour les contraindre, malgré toutes leurs bonnes inclinations naturelles, de faire des choſes dont ils auroient honte, ſi ces paſſions tyranniques qui les aveuglent, ne les empeſchoient d'en voir la laideur & l'infamie.

1540. Ainsi lors que l'Ambassadeur du Roy, aprés que les troubles de Gand furent entiérement appaisez, le somma de sa promesse, dont il avoit remis l'accomplissement à ce temps-là; ce Prince, sans se soucier de ce qu'on diroit de luy dans le monde, ni de la justice que l'Histoire feroit un jour d'une pareille action, luy répondit hardiment & sans biaiser, qu'il n'avoit rien promis au Roy. En suite voyant bien qu'il en faudroit bientost venir à une guerre ouverte, il résolut, pour n'avoir pas tant d'ennemis à combatre tout à la fois, de contenter les Protestans, en ratifiant le traité de Francfort; & malgré tout ce que put dire le Legat & neveu du Pape, pour empescher ce coup fatal à la Religion, il permit aux Théologiens de part & d'autre de s'accorder entre eux, comme ils trouveroient à propos sur les articles contestez, qui concernent la Foy & la discipline de l'Eglise, qu'il n'appartient qu'au Saint Siége & au Concile général de décider: ce qui en effet pouvoit faire un second schisme plus pernicieux que le premier, en separant toute l'Allemagne du Corps de l'Eglise.

Sleid. l. 12. Iovi.

Il fit plus, car les Théologiens n'ayant pû terminer cét accord à la Conference de Haguenau, ni à celle de Wormes, parce qu'elles furent interrompuës par d'autres affaires tres-importantes qui survinrent au Roy Ferdinand & à l'Empereur, il voulut luy-mesme le faire con-

clure en sa presence dans la Diéte générale qu'il tint pour cét effet l'année suivante à Ratisbone. Mais afin qu'on ne pust pas dire dans le monde qu'il mettoit la main à l'encensoir, & qu'il vouloit agir indépendemment du Pape en des choses qui concernoient simplement la Religion; il le pria d'y envoyer un Legat, avec plein pouvoir d'y agir de sa part pour accorder les differends qui estoient entre les Catholiques & les Protestans, & de l'argent pour distribuër sous-main aux Ministres Lutheriens que le Legat pourroit gagner par quelques honnestes gratifications, parce qu'ils estoient assez pauvres. En effet, les Princes & les Magistrats Protestans qui s'estoient emparez des biens des Eglises & des Monasteres, n'en avoient pas encore assez à leur gré pour se satisfaire, & n'en faisoient qu'une tres-petite part à leurs Docteurs. Luther mesme qu'ils réveroient comme leur Patriarche, n'eût jamais d'autre revenu que ses gages de Professeur en l'Université de Wittemberg; ce qui faisoit dire à Erasme que Luther tout pauvre qu'il estoit, en avoit enrichi plusieurs, comme par exemple les Docteurs Ekius, Cochleé & Faber, ausquels on avoit donné de bons Benefices, en reconnoissance de ce qu'ils avoient doctement écrit contre Luther.

Ann. 1541.

Sleidan. l. 13. sub fin. & 14. init. Cochla. Suri. in Comm. Belcar. l. 22. V. Pallavic. l. 4. c. 13. 14. 15. ex litter. Card. Contar.

Le Pape qui de son costé vouloit empescher qu'il ne se fist rien contre son autorité dans cette Diéte, ne manqua pas d'y envoyer en

1541. qualité de Legat le Cardinal Gaspar Contarini, homme sage, sçavant, & vertueux, qui avoit acquis beaucoup de gloire en plusieurs autres négotiations tres-importantes: mais il se garda bien de luy donner ce que l'Empereur souhaitoit. Au contraire, il luy défendit tres-expressément de rien définir, ni de rien changer dans la discipline & les usages receûs de l'Eglise, pour parvenir à cét accord que l'on prétendoit faire, ni de rien donner ou promettre aux Théologiens Protestans, ne voulant pas que l'on pust dire qu'on les avoit corrompus par argent, pour les ramener par une voye si basse à la créance de l'Eglise, qui employe des moyens bien plus nobles pour convertir les dévoyez. Toutefois voulant faire voir qu'il n'en usoit pas de la sorte par épargne, il s'offrit de contribuer des sommes tres-considérables pour fortifier la ligue Catholique contre celle des Protestans, si on leur faisoit la guerre comme il le souhaitoit, au cas qu'ils ne voulussent pas se réünir avec l'Eglise. Et pour cela mesme il chargea le Legat de presser d'abord l'Empereur de faire une bonne paix avec le Roy, jugeant que c'estoit là, dans la conjoncture presente, le moyen le plus efficace de réduire les Protestans.

Instr. Card. Cont. ap. Pallav.

Sur cela le Legat partit de Rome, & se rendit au mois de Mars à Ratisbone, pour assister à la Diéte, où se trouverent avec l'Empereur tous les Electeurs, & presque tous les autres

Princes & Seigneurs Catholiques & Proteſtans, 1541.
& les Députez des Villes de l'un & de l'autre parti. Avant qu'on en fiſt l'ouverture, le Cardinal ne manqua pas de prendre adroitement ſon temps, pour luy parler d'une maniére également forte & touchante, afin de luy perſuader de faire une bonne & ſolide paix avec le Roy, ce qui ſeroit le vray moyen de ramener bientoſt les Proteſtans ſans toutes ces Conferences inutiles. A quoy l'Empereur fort ſurpris, & qui avoit fortement réſolu de retenir le Milanois, luy répondit, en l'arreſtant tout court, & luy diſant aſſez bruſquement, contre ſa couſtume, qu'il ne pouvoit traiter avec un Prince qui ne parloit qu'en maiſtre, en luy faiſant la Loy, & luy preſcrivant les conditions de paix qu'il vouloit qu'on acceptaſt. Sur quoy le Cardinal ne parla plus de cette paix, pour ne pas nuire à ſon principal deſſein, qui eſtoit cét accord, qu'il s'eſtoit mis dans l'eſprit qu'il feroit entre les Catholiques & les Proteſtans, contre l'avis de pluſieurs des plus ſages, qui ne croyoient pas que cela puſt réüſſir.

Litt. Gaſp. Contar. ad Card. Farneſ.

Or comme l'Empereur le ſouhaitoit encore plus que luy, pour une raiſon, & une fin bien differente de la ſienne, il luy fit mettre fort ſecretement entre les mains par ſon premier Miniſtre Nicolas Granvelle un écrit contenant vingt-deux articles qu'il diſoit avoir eſté dreſſez par de bons & ſçavans Docteurs, qui croyoient

1541. en leur conſcience qu'ils pouvoient eſtre acceptez des uns & des autres, ſans préjudice de

Cochl. la Foy Catholique. On ſçait néanmoins que Martin Bucer Prédicant de Straſbourg & Apoſtat de l'Ordre de Saint Dominique y avoit mis la main, & n'avoit pas manqué d'y faire couler ſubtilement le venin de ſon héreſie. Auſſi le Legat qui eſtoit fort habile homme s'en apperceût bien, & ne manqua pas d'y changer quelque choſe en vingt articles pour les rectifier. Mais comme d'autre part il vouloit avoir la gloire de faire cét accord, qui, veû la diſpoſition des uns & des autres, eſtoit autant impoſſible que celuy qu'on voudroit faire entre la lumiére & les tenébres, & Jeſus-Chriſt & Belial: il ſe ſervit en quelques-uns de ces articles, comme dans ceux de la juſtification, du mérite des bonnes œuvres, & de la Foy, de certaines expreſſions ambiguës, dont ni l'un ni l'autre des deux partis ne parut ſatisfait, parce qu'elles n'exprimoient pas tout ce que chacun prétendoit eſtre eſſentiel à ſa créance. Et certes on a veû de tout temps que tous ces prétendus accommodemens & ménagemens de Religion qu'on a voulu faire pour réünir les héretiques avec les Catholiques dans ces *Henotiques*, ces *Types*, & ces *Exſteſes*, c'eſt-à-dire dans ces prétendeûës Expoſitions de Foy, qui ſupprimant, ou diſſimulant, ou n'exprimant qu'en termes ambigus, ou trop radoucis, une partie de la doctrine

Zenonis. Heraclii. Conſtantis.

de l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni les autres, qui se plaignent également de ce qu'on biaise dans une chose aussi délicate que la Foy, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque en tout. 1541.

Aussi quand on leût à Rome en plein Consistoire cette Exposition du Legat Contarini, elle n'y fut pas approuvée. On s'étonna de ce que l'on y avoit supprimé certains mots essentiels dont l'Eglise se sert pour exprimer les veritez Catholiques, comme entre autres celuy de *mérite*, à l'égard des bonnes œuvres, sous prétexte qu'on pouvoit dire que les Lutheriens convenoient avec nous de la chose que l'on signifie par ce terme, à sçavoir que ce que Dieu nous donne pour nos œuvres ne nous est point deû par justice, & que nous ne l'avons qu'en vertu de la promesse que Dieu nous a bien voulu faire gratuitement de nous le donner pour ces bonnes œuvres que nous ne pouvons faire que par sa grace. Et la chose alla si avant, que pour cela mesme, & pour d'autres adoucissemens que le Legat avoit laissé passer en d'autres articles, & singuliérement en celuy de la justification, le Cardinal Carafe, qui fut depuis Pape, l'accusa d'avoir trahi la cause de l'Eglise. Mais il fut défendu par d'autres, qui agirent si bien en sa faveur, que le Pape enfin l'excusa, sur ce qu'il n'avoit rien fait en cela que par l'avis de ses Théologiens, qui avoient approuvé

Litt. Card. Farnes. ad Contar. ap. Pallavic.

Spondan. ad hunc ann.

1541. cette Expoſition de la maniére qu'il l'avoit corrigée.

Elle fut donc renduë en cét eſtat à l'Empereur, qui dit à l'ouverture qui ſe fit de la Diéte au mois d'Avril, qu'aprés tout ce qu'il avoit fait pour faire aſſembler un Concile général, où l'on terminaſt tous les differends qu'on avoit au ſujet de la Religion, à quoy il n'avoit pû encore réüſſir, il ne trouvoit point de meilleur moyen de pacifier tous ces troubles, afin de s'unir tous contre les Turcs, que de choiſir de part & d'autre quelques habiles Théologiens, qui fuſſent gens de bien, & aimant la paix, & qui convinſſent à l'amiable de ce qu'on pouvoit croire ſur les articles conteſtez; ce qui ſeroit communiqué à tous les Ordres de l'Empire, & au Legat du Pape, afin que d'un commun conſentement on puſt faire un bon & ſolide accord. En ſuite toute l'Aſſemblée l'ayant prié de faire luy-meſme ce choix, il en nomma trois de chaque coſté, qui furent de celuy des Catholiques, les Docteurs Jules Phlugius, Jean Gropperus, & Jean Ekius; & de celuy des Proteſtans, Philippe Melanchton, Martin Bucer, & Jean Piſtorius. Frideric Comte Palatin frere de l'Electeur, & le Seigneur Nicolas Granvelle préſiderent à cette Conference, pour y faire garder l'ordre; & l'on y fit encore aſſiſter ſept ou huit perſonnes de qualité, la pluſpart Miniſtres des Princes, pour eſtre témoins de ce qui s'y feroit.

Sleid. & alii loc. cit.

On

On y examina cette Exposition de Foy qu'on 1541.
avoit presentée à l'Empereur, & qu'on croyoit pouvoir estre acceptée des deux partis. Mais aprés un mois d'examen & de dispute, il se trouva que ces Théologiens ne purent jamais convenir que de cinq ou six articles qui concernent la justification, la liberté de l'homme, le peché originel, le Baptesme, les bonnes œuvres, & l'Episcopat: mais quand on vint aux autres, & sur tout à celuy de l'Eucharistie, on vit fort bien qu'on ne s'accorderoit pas, parce qu'il ne s'agissoit plus de la maniére de s'exprimer, ce qu'on peut aisément accorder, mais de la chose mesme en quoy les Catholiques ne pouvoient se relascher. Ils voulurent toûjours constamment que les Lutheriens confessassent que la substance du pain & du vin ne reste plus aprés la consecration, & que le Corps de Jesus-Christ demeure encore hors l'usage du Sacrement, quand on garde l'Hostie dans le Ciboire, ou qu'on la porte par les ruës, & qu'en suite on doit l'adorer; ce que les Lutheriens ne voulurent pas avoûër, non plus que le Sacrifice de la Messe, la Confession des pechez en détail, l'infaillibilité de l'Eglise representée par le Concile, la Primauté du Pape comme Chef de l'Eglise universelle, & quelques autres de la mesme force, où le differend ne consiste pas seulement dans l'expression, mais dans la chose mesme qui est exprimée par les termes dont on se sert.

1541. Ainsi les uns & les autres ayant donné leur avis par écrit, l'Empereur les communiqua à la Diéte, où il fut bien surpris de voir qu'on estoit encore moins d'accord qu'on n'avoit esté dans la Conference de ces Théologiens. Car comme il eût fait entendre que son avis estoit qu'il falloit toûjours s'en tenir aux articles desquels les Théologiens estoient convenus, en attendant un Concile général ou national, ou une autre Diéte Impériale : le Legat, selon ses instructions, dit qu'il falloit renvoyer le tout ou au Pape, ou au Concile général qu'il alloit convoquer, car il ne vouloit point du National, qui ne pouvoit rien définir souverainement en matiére de Foy, & c'est aussi à quoy le Pape luy avoit fort recommandé de s'opposer de tout son pouvoir. Les Electeurs vouloient que l'on retint les articles desquels on estoit demeuré d'accord dans la Conference, mais ils demandoient que l'on tint un Concile en Allemagne pour les confirmer s'il trouvoit qu'ils fussent conformes à la doctrine de l'Eglise, & pour prononcer souverainement sur les autres. Les Evesques & les autres Princes Catholiques au contraire rejettoient ces articles, parce qu'ils les trouvoient conceûs en certains termes ambigus, qu'ils croyoient que les Protestans pourroient expliquer à l'avantage de leur héresie; & ceux-cy qui craignoient aussi de leur costé qu'on n'attribuast à ces mesmes articles le sens des

Catholiques, disoient que l'on devoit s'expliquer sur cela plus clairement; qu'en un mot ils ne les vouloient recevoir qu'entant qu'ils seroient conformes à leur Confession d'Ausbourg, selon qu'elle devoit estre entenduë, conformément à l'Apologie qu'on en avoit faite; & que pour le Concile, ils persistoient toûjours dans leur premiére résolution, de n'en vouloir point hors de l'Allemagne, & où le Pape fust leur juge par luy-mesme, ou par ses créatures. 1541.

Comme il estoit difficile qu'on s'accordast dans une si grande diversité de sentimens, l'Empereur, qui suivant toûjours son dessein vouloit la paix en Allemagne, & contenter les uns & les autres, de-peur que le Roy François n'y fist un puissant parti contre luy, termina par son autorité toutes ces contestations, & la Diéte le vingt-huitiéme de Juillet, par un Edit, dans lequel il veut que tout ce qui s'est fait dans la Conference des Docteurs de l'un & de l'autre parti soit remis au Concile général, ou s'il ne se peut obtenir, au National de toute l'Allemagne, ou enfin à la prochaine Diéte qui se tiendra dans dix-huit mois: ordonne cependant aux Protestans de s'en tenir aux articles dont on est convenu, sans rien innover, & aux Evesques de réformer leurs Eglises & les mœurs des Ecclesiastiques sélon les points de réformation que le Legat leur a prescrits; & de plus défend tres-étroitement de ruiner les Monasteres, de s'em-

1541. parer des biens d'Eglise, & de solliciter personne à quitter l'ancienne Religion. Cela sans doute estoit avantageux aux Catholiques. Mais en mesme temps pour s'asseûrer aussi des Protestans, qu'il sçavoit avoir demandé peu auparavant la protection du Roy François, il fit, par un artifice peu digne d'un si grand Empereur, ce qui valoit autant qu'un Edit tout contraire à celuy qu'il venoit de faire. Car il leur donna en particulier des Lettres patentes en bonne forme, par lesquelles il leur donnoit la liberté de croire, & de professer hautement ce qu'il leur plairoit touchant tous les articles proposez ; expliquoit à leur avantage tout ce qu'il sembloit leur avoir défendu par son Edit ; leur permettoit de recevoir à leur Communion tous ceux qui y voudroient entrer ; suspendoit le dernier Edit d'Ausbourg, & tous les autres qu'on avoit faits contre eux ; & ce qu'ils n'avoient pû encore obtenir jusques alors, ordonnoit à la Chambre Impériale de leur rendre justice comme aux autres, sans plus avoir aucun égard à la Religion qu'ils professoient : ce qui entraisnoit de terribles suites, & sur tout la ruine des Monasteres & des Ecclesiastiques qui avoient encore quelques Benefices dans leurs Estats.

Voilà comme ce Prince, quelque zelé qu'il parust estre pour la Religion Catholique, crut sans scrupule qu'il la pouvoit accommoder en

cette rencontre avec ses interests, afin qu'il n'y 1541.
eust rien qui le pust empescher d'agir contre les Turcs & contre le Roy Tres-Chrestien, ainsi qu'il l'avoit projeté. Aussi les Princes Protestans en furent tellement satisfaits, qu'ils luy promirent aprés cela tout le secours qu'il en prétendoit tirer contre le Turc ; & sans avoir plus aucun égard aux remontrances des Ambassadeurs du Roy, ils ordonnerent conjointement avec les autres, que le Duc de Cleves son allié, qu'il protegeoit, seroit mis au ban de l'Empire; que le Duc de Savoye son ennemi, qu'il avoit dépouïllé de ses Estats, y seroit rétabli; & qu'aucun sujet de l'Empire ne pourroit plus servir la France. Sur quoy il me semble que l'on peut dire fort veritablement que si François I. fut bien puni de ce qu'il avoit un peu trop compté sur les Protestans ausquels il ne se devoit pas tant fier, Charles-Quint ne le fut pas moins pour les avoir favorisez aux dépens mesme de la Religion, afin de les avoir de son costé & contre les Turcs & contre le Roy. Car il perdit en cette mesme année, par un pitoyable naufrage où il pensa perir, cette belle armée navale qu'il avoit menée en Afrique contre les Turcs d'Alger; outre que celle qu'il avoit en Italie, sous le commandement du Marquis du Guast Gouverneur de Milan, fut quelque temps aprés entiérement défaite par le Duc d'Anguien, à la fameuse bataille de Cerisoles. Ainsi Dieu se

1541. moque des Princes, qui suivant les maximes d'une politique purement humaine, prennent des voyes desavantageuses à son service, pour faire réüssir leurs desseins, qu'il prend plaisir à renverser, afin de confondre par leur exemple la fausse sagesse du monde.

L'Empereur donc ayant fait cette espece de pacification provisionnelle pour s'asseûrer de l'Allemagne pendant son absence, descendit promptement en Italie, où tandis que son armée s'embarquoit à Porto Venere, il eût le loisir de conferer à Luques avec le Pape touchant le Concile général qu'il falloit alors necessairement convoquer, si l'on vouloit empescher qu'il ne s'en tint un particulier en Allemagne, ce que les Protestans souhaitoient pour leur interest, & que le Pape vouloit éviter. Aprés quoy Charles, nonobstant tous les efforts que le Pape fit pour l'arrester, luy remontrant que la saison estoit déja trop avancée, ne laissa pas d'aller à sa malheureuse expedition d'Alger, où il arriva le vingt & troisiéme d'Octobre, par le plus beau temps du monde: mais trois jours aprés, sans qu'il eust encore veû les Turcs, une furieuse tempeste qui combatit pour eux, fit perir une partie de sa flote, & dissipa l'autre; de sorte qu'aprés avoir recueïlli le débris de son naufrage avec bien de la peine, il fut obligé de passer en Espagne, où il prit port au mois de Novembre, presque au

Jov. l. 40. Belcar. l. 22.

mesme temps que l'armée de terre que le Roy 1541.
Ferdinand son frere avoit envoyée en Hongrie sous le Comte de Rogendorf, fut défaite devant Bude par les Turcs. *Iovi. Belcar. Illuanff.*

Cependant le Pape voyant que les Venitiens mesmes ne vouloient plus de Vicenze pour le Concile, de-peur que Soliman, avec lequel ils estoient en paix, n'en prist de l'ombrage contre eux, se résolut enfin de le convoquer à Trente, croyant que comme cette Ville est située sur la frontiére d'Allemagne, & qu'elle est de la dépendance du Tirol, & consequemment de l'Empire, les Protestans n'auroient point de prétexte pour la refuser comme ils faisoient toutes celles de l'Italie. C'est ce qu'il fit proposer par le Nonce Moroné Evesque de Modene aux Princes qui estoient assemblez à Spire pour déliberer des moyens de résister aux Turcs. Cette proposition fut receûë du Roy Ferdinand & des Catholiques avec de grands remercimens: mais les Lutheriens protesterent qu'ils ne souffriroient jamais, non-seulement que le Pape convoquast le Concile, mais aussi que son nom parust dans le Decret qu'on feroit pour le convoquer, ajoustant qu'ils ne vouloient non plus de cette Ville que des autres qu'on avoit proposées, parce qu'elle estoit plus de l'Italie que de l'Allemagne. Et certes ils estoient devenus si fiers & si superbes, depuis la Diéte de Ratisbone, où l'Empereur avoit fait paroistre qu'il

Ann. 1542. Sleid. Belcar. l. 23

1542. les craignoit, en les ménageant comme il avoit fait, qu'ils ne gardoient presque plus de mesures, jusques-là mesme qu'aprés que le Chapitre de Naumbourg eût éleû pour Evesque le Docteur Jules Phlugius, l'un des trois Catholiques qui avoient esté au Colloque de Ratisbone, le Duc de Saxe cassa hautement cette élection, parce qu'il n'estoit pas de la Confession d'Ausbourg, & nomma en sa place Nicolas Amsdorf, l'un des premiers & des plus ardens Lutheriens, & à qui son Maistre Luther, qui faisoit le Pape à Wittemberg, imposa les mains en cérémonie pour le faire Evesque.

Sleidan.

Rejecto Phlugio Nicolaum Amsdorfium ex nobilitate Theologum Wittembergicum instituit inaugurante Luthero. *Sleid. l. 14.*

Le Pape néanmoins ne laissa pas de publier l'indiction de ce Concile par sa Bulle du vingt-deuxiéme de May, dans laquelle, aprés avoir exposé tout ce qui s'estoit fait depuis prés de vingt-quatre ans pour le convoquer, afin de définir par l'autorité supréme de l'Eglise les points de doctrine sur lesquels on contestoit avec tant de scandale depuis si long-temps, & de réformer les abus qui s'estoient glissez dans les mœurs & dans la discipline, il exhorte tous les Princes de la Chrestienté, & sur tout l'Empereur & le Roy de France, qu'il traite également avec toutes les marques que l'on peut donner d'une tendresse & d'une affection vrayment paternelle, d'y envoyer les Evesques de leurs Estats, & tous ceux qui ont droit d'y assister, pour le premier jour de Novembre de cette mesme

mesme année. Mais il faut avoüer qu'aprés avoir attendu si long-temps à convoquer, & à commencer enfin ce Concile qu'on avoit si souvent demandé, on ne pouvoit prendre une conjonĉture moins favorable pour le célebrer. Car la guerre que l'Empereur & le Roy se faisoient alors, non plus par un motif de gloire, d'interest d'Estat, ou d'ambition comme auparavant, mais par un esprit de haine, & avec une furieuse animosité l'un contre l'autre, qui leur fit dire & leur fit faire des choses tout-à-fait indignes de ces deux grands Princes, avoit mis toute l'Europe dans un effroyable desordre. Et d'autre part le Turc profitant de cette guerre en faisoit une autre dans la Hongrie, où il ne trouvoit presque plus de résistance, & ravageoit en mesme temps les costes d'Italie avec une puissante flote: de sorte que comme il n'y avoit nulle seûreté pour voyager ni par mer ni par terre, & qu'en suite les Evesques de France, d'Espagne, d'Allemagne, & mesme d'Italie un peu éloignez de Trente n'osoient en entreprendre le voyage; le Pape, aprés que ses Legats y eûrent attendu en vain plus de six mois qu'il y en vint un nombre raisonnable pour faire l'ouverture du Concile, fut enfin contraint de le remettre à un autre temps plus commode. Ce qu'il y eût encore de plus déplorable en cette occasion, fut que les Protestans que l'Empereur continuoit toûjours à mé-

1542.

Ann. 1543.

Bull. Paul. III. prid. Non. Iulii. Bonon. an. 1543.

1543. nager avec grand soin pour les retenir dans ses interests durant cette guerre, faisoient tous les jours de nouveaux progrés, comme il ne parut que trop en ce mesme temps, par le funeste changement de l'Archevesque de Cologne dont il faut que je raconte icy toute l'histoire, afin qu'on voye tout d'une veûë, sans interruption, quelle fut la fortune de ce malheureux Prélat.

Rouers. Pont. l. 4. Sur. in Comm.

Herman de l'illustre Maison des Comtes de Weiden, Archevesque & Electeur de Cologne, estoit un Prince de bonnes mœurs, d'esprit doux & paisible, tres-charitable envers les pauvres, & fort zelé pour la Foy Catholique, comme il le fit paroistre en deux belles occasions. L'une, lors qu'aprés la mort d'Eric de Brunswic Evesque de Paderborne, ayant esté éleû par les Chanoines de cette Eglise pour luy succeder, afin qu'il s'opposast aux Lutheriens qui commençoient à s'y établir, il fit si bien, qu'à l'aide de ses amis qui l'accompagnerent avec de bonnes troupes, il se rendit maistre de la Ville, en chassa tous les Prédicans qu'il y trouva, y abolit entiérement le Lutheranisme, & défendit sur peine de la vie que personne n'en fist plus profession. L'autre fut que dans l'appre-hension qu'il eût que les Lutheriens qui s'estoient déja répandus dans le voisinage, ne fissent insensiblement glisser le venin de leur hérésie dans son Electorat, il tint avec ses Suffragans un Concile à Cologne, où il fit les plus

Chytr. ad ann. 1532.

Concil. Colon. 1. t. 14. Concil. edit. Paris.

beaux Decrets qu'on puiſſe ſouhaiter pour main- 1543.
tenir la Religion dans ſa pureté, pour rétablir la diſcipline Eccleſiaſtique dans ſa vigueur, & pour regler les mœurs & les devoirs d'un vray Chreſtien en toutes ſortes de conditions.

Mais aprés tout, il avoit deux grands defauts qui furent la cauſe de ſon malheur : car il eſtoit *Rouer. Pont. Suri. Comm. Sleid. l. 16.*
fort ignorant, ne ſçachant rien du tout de ce qu'un Prélat doit ſçavoir, juſques-là meſme qu'il ne ſçavoit pas autant de Latin qu'il en falloit pour dire ſa Meſſe & ſon Breviaire. En effet, comme le Lantgrave de Heſſe qui l'a- *Sleid. l. 17.*
voit pris en ſa protection aprés qu'il ſe fut perverti, eût dit un jour à l'Empereur que tout le crime de cét Archeveſque eſtoit d'avoir entrepris la réformation de ſon Egliſe : *Helas*, luy répondit ce Prince, *que peut-il réformer le bon homme qui n'entend qu'à grand' peine un peu de Latin ? Il n'a jamais pû dire en ſa vie que trois Meſſes, dont j'en ay oüi deux, & je ſuis témoin qu'il ne pouvoit pas meſme lire l'Introït.* Auſſi tous ces beaux Decrets de ſon Concile, qui ſont ſi bien faits, ce n'eſtoit nullement luy, qui n'y entendoit rien du tout, mais le célebre Docteur Gropperus Archidiacre de l'Egliſe de Cologne, qui les avoit dreſſez, & mis en l'eſtat où nous les voyons : & de là vient que comme d'ailleurs ce Prélat eſtoit bon homme, & naturellement peu fin, & peu éclairé, on le ſurprenoit aiſément, ſur tout en matiére de piété,

1543. & ſous le beau prétexte de réforme ; & quand il s'eſtoit une fois laiſſé tromper, il eſtoit ſi opiniaſtre, qu'on ne le pouvoit faire revenir de ſon erreur, parce qu'il n'avoit ni aſſez d'eſprit pour la découvrir de luy-meſme, ni aſſez de docilité pour ſe laiſſer inſtruire, ce qui eſt aſſez ordinaire à ces prétendus gens de bien & dévots, qui ſont fort ignorans. C'eſt pourquoy comme Sainte Thereſe diſoit qu'elle aimoit mieux avoir pour Confeſſeur un honneſte homme bien ſçavant, quoy-qu'il ne fuſt pas tout-à-fait dans la haute dévotion, qu'un de ces dévots de profeſſion qui ne ſçavent rien : de meſme on peut dire fort veritablement qu'il vaut bien mieux, pour le bien d'une Egliſe, qu'elle ſoit gouvernée par un Eveſque qui ait beaucoup de capacité & de conduite, avec un peu moins de dévotion, que par un de ces bons hommes aiſez à ſurprendre, qui n'ont ni diſcernement, ni ſcience, ni eſprit, & qui ſe piquent ſur tout de réforme.

Gran daño hizieron a mi alma Confeſſores medio letrados, per que no los tenia de tan buenas letras como quiſiera.... y buen letrado nunca me engaño. *S. Tereſ. la Vid. ſu. c. 5.*

Ce fut auſſi par cela meſme que ce pauvre Herman ſe perdit. Car comme l'Empereur, par ſon dernier Edit de Ratiſbone, eût fort exhorté les Eveſques d'Allemagne, qu'on accuſoit d'eſtre extrémement relaſchez, à travailler à la réforme & de leurs perſonnes & de leurs Egliſes : quelques Lutheriens cachez, qui eſtoient à la Cour de cét Archeveſque, luy mirent dans l'eſprit que cette réforme ſe devoit principalement entendre

de certains dogmes & de certains uſages que l'on 1543.
avoit, diſoient-ils, introduits dans l'Egliſe contre la parole de Dieu, à laquelle on avoit ſubſtitué les Traditions purement humaines. Il ſe laiſſa tellement perſuader par ces hérétiques couverts, qui s'eſtoient emparez de ſon eſprit, qu'il fit venir le Prédicant Martin Bucer pour travailler à la réformation de l'Egliſe de Cologne, comme il avoit fait à celle de Straſbourg. De plus, voyant que le Chapitre & l'Univerſité de Cologne s'oppoſoient fortement aux entrepriſes de cét héretique qu'il avoit établi Prédicateur dans la Ville de Bonne, où il preſchoit tout ouvertement le Lutheraniſme, & le ſouſtenoit meſme par écrit: il appella à ſon ſecours Melanchton, Piſtorius, & quelques autres des plus fameux Miniſtres Proteſtans, qu'il n'eût point de honte de demander au Duc de Saxe & au Lantgrave de Heſſe, les deux Chefs du parti Proteſtant, quoy-qu'il diſt néanmoins toûjours, par un artifice tres-groſſier & digne de ſon peu d'eſprit, que ce n'eſtoit pas qu'il vouluſt avoir rien de commun avec les Lutheriens, mais ſeulement qu'il deſiroit que l'on enſeignaſt à ſon peuple une doctrine qui fuſt parfaitement conforme à la pure parole de Dieu.

Ces nouveaux Docteurs ne manquerent pas d'agir de toute leur force en bons Lutheriens, pour faire valoir leur nouvelle doctrine. Ils fi-

1543. rent mesme un Livre de la réformation, conformément à leur Confession d'Ausbourg, auquel les Théologiens de Cologne répondirent par un autre intitulé *Antididagma*, comme qui diroit, le contrepoison contre le venin de la fausse doctrine de Luther. Ils le presenterent à leur Archevesque, le suppliant tres-humblement de chasser de son Diocese ces héretiques, de ne point toucher à l'ancienne doctrine de l'Eglise, & de se contenir précisément dans les termes de la réformation des mœurs, selon l'intention de l'Empereur en son Edit de Ratisbone. Et voyant enfin qu'ils ne gagnoient rien sur cét esprit foible, qui sous le specieux prétexte de réforme s'estoit entiérement abandonné à ces nouveaux dogmatistes, ils appellerent de toutes ses Ordonnances & de son procedé au Pape comme au Chef, & à l'Empereur comme au Protecteur de l'Eglise.

On agissoit de la sorte à Cologne, suivant les avis que donnoit le Docteur Jean Gropperus, qui avoit mesme composé le Livre qui fut presenté à l'Archevesque contre celuy des Protestans. De là vient que l'Historien Jean Sleïdan, grand Lutherien, a dit de luy, qu'ayant esté grand ami de Bucer, il avoit laschement renoncé & à sa doctrine & à son parti, pour se jetter dans celuy de ses ennemis, en trahissant malheureusement l'Archevesque Herman, auquel il devoit toute sa fortune : & Theodore

Ibid. l. 15.

1543.

Beza. in Icon.

de Beze encheriſſant encore ſur cette calomnie, dit qu'il l'avoit fait pour eſtre Cardinal. Il ajouſte meſme, en voulant puérilement faire le bel eſprit, par une froide & méchante plaiſanterie, qu'ayant trahi ſon Maiſtre comme fit Judas, il en avoit auſſi eſté puni comme ce traiſtre, en s'étranglant luy-meſme avec le cordon d'un maudit chapeau ; il veut dire par là que la promeſſe qu'on luy avoit faite d'un Chapeau de Cardinal luy avoit étoufé la voix pour ne point parler en faveur de la doctrine de Luther. Mais il eſt bien-aiſé de faire voir que ce n'eſt là qu'une foible impoſture fort mal inventée. Car il eſt tres-certain que ce grand homme, ſelon le témoignage irreprochable de ceux qui ont écrit de ce temps-là, a toûjours eſté l'un des plus forts & des plus ardens adverſaires de Luther, & l'un de ceux qui ont ſouſtenu le plus conſtamment, & avec plus de zele & de courage la verité Catholique contre ſon héreſie. Que ſi depuis le Colloque de Ratiſbone, où il fut l'un des trois Docteurs Catholiques que l'on choiſit pour conferer avec les trois autres Proteſtans, il entretint quelque commerce avec Bucer, c'eſt que ce Prédicant de Straſbourg, convaincu par les raiſons que cét excellent homme produiſit en cette Conference, luy donna lieu de croire par les lettres qu'il luy écrivit, qu'il eſtoit en termes de renoncer à Luther, comme il avoit déja fait à Zuingle,

Annal. Colon. Sur. epiſt. ad Gropp. junior. Petramellar. Caracciol. Ciacon. Vghell.

1543. & de rentrer dans l'Eglise Catholique, dont il estoit sorti par une double apostasie, en quittant son Couvent & son habit de Jacobin pour se marier, ainsi qu'il fit jusqu'à trois fois.

Car il est bon de remarquer que c'est principalement à l'amour des femmes, & en suite à la profanation du Sacrement de Mariage par un horrible sacrilege, que les Protestans doivent leurs premiers & leurs plus célebres Docteurs, comme il est aisé de le verifier par les exemples de ces deux Martins, Luther & Bucer, d'Oecolampade, de Pierre Martyr, en un mot, d'une longue liste de semblables apostats, qui ayant bien commencé par l'esprit, ont malheureusement & honteusement fini par la chair. Et certes cela seul pourroit suffire pour faire voir que le Docteur Jean Gropperus ne put jamais avoir rien de commun avec ces Lutheriens; car il fut encore plus recommandable pour la sainteté de sa vie que pour sa profonde doctrine, ayant toûjours fait éclater en sa conduite toutes sortes de vertus Chrestiennes, & sur tout une chasteté si délicate, & mesme si je l'ose dire, si scrupuleuse, que comme un jour, en retournant de Matines, il eût trouvé qu'une servante s'estoit ingerée de faire son lit en l'absence de son valet, il la chassa bien viste de sa chambre, & tirant à l'heure mesme, & enveloppant avec précipitation draps, traversin, & matelats, il les jetta par la fenestre au milieu

de

1543.

de la ruë, comme si son lit eust esté infecté de la peste pour avoir esté seulement touché par une femme. C'est ce que des Auteurs tres-graves & tres-serieux, quoy-qu'il y ait en cela quelque chose d'un peu surprenant, ont pourtant jugé digne d'estre mis dans les éloges qu'ils ont faits de ce saint homme.

Caracciol. in Vit. Paul. IV. Suri. ep. ad junior. Gropp. Victorell. ap. Ciacon.

Et quant à ce que Beze a dit de son Chapeau de Cardinal qui luy fit perdre la voix, qu'il eust employée en cette occasion pour la défense de la doctrine de Luther, il n'y eût jamais de calomnie plus grossiére que celle-là. Car enfin il est évident que ce ne fut pas Paul III. qui estoit alors Pape, mais le successeur de Marcel II. Paul IV. qui environ douze ans aprés, à la seconde promotion qu'il fit, résolut de récompenser le mérite extraordinaire de ce sçavant Docteur, en le créant Cardinal de son propre mouvement, sans que personne se fust avisé de luy procurer cét honneur, & sans que luy-mesme, qui ne songeoit à rien moins à Cologne, en eust jamais eû la moindre pensée, beaucoup moins le desir & l'esperance. Il fut mesme si généreux, que sans vouloir tirer d'autre récompense de son mérite que son mérite mesme & la satisfaction qu'il avoit d'avoir toûjours servi l'Eglise en combatant de toute sa force les héretiques par ses sermons & par ses livres, il remercia tres-humblement le Pape de l'honneur qu'il luy faisoit, & le pria

1543. de trouver bon qu'il luy renvoyaſt, comme il fit, le bonnet rouge qu'on luy avoit porté de ſa part ſelon la couſtume. Il crut que le bonnet noir qu'il avoit porté juſques alors, & avec lequel il s'eſtoit rendu ſi formidable aux Novateurs, luy devoit ſuffire pour le couronner aprés tant de belles victoires qu'il avoit remportées ſur ces ennemis de l'Egliſe; & la poſterité dira toûjours en voyant ſes doctes ouvrages, que cét autre bonnet qu'on luy offrit, quelque éclatant qu'il ſoit aux yeux des hommes, de la faveur deſquels il vient quelquefois beaucoup plus que d'un veritable mérite, ne valoit pas celuy que ſa vertu & ſa doctrine ont rendu ſi illuſtre, & qu'il voulut toûjours porter conſtamment juſques à ſa mort, qui deux ans aprés termina ſaintement une ſi glorieuſe vie. J'ay crû devoir rendre cette juſtice & cét honneur à la mémoire de ce grand Docteur, qui ſauva de l'héreſie tout l'Electorat de Cologne, en s'oppoſant avec une force incroyable à la malheureuſe entrepriſe de l'Archeveſque Herman.

Et de fait, quoy que put faire ce Prélat pour l'obliger du moins à ne rien dire contre luy, puis qu'en effet il luy avoit de grandes obligations, il luy dit toûjours conſtamment qu'il perdroit pluſtoſt la vie que la parole en une occaſion où s'il ſe taiſoit, ſon ſilence trahiroit la cauſe de Dieu; & en ſuite il parla ſi haute-

ment, & anima si bien tout le Clergé de Cologne, que ce fameux Chapitre agit tres-fortement contre l'Archevesque, duquel il appella & au Pape & à l'Empereur. Le Pape qui l'avoit cité à comparoistre dans soixante jours devant son Tribunal, voyant que bien loin d'obéïr, il continuoit à faire prescher le Lutheranisme dans tout son Diocese, l'excommunia solennellement à Rome, le déposa de son Archevesché qu'il donna au Comte Adolphe de Schavenbourg que cét Archevesque avoit fait son Coadjuteur, & dispensa tous ses sujets du serment de fidelité qu'ils luy avoient presté. L'Empereur qui l'avoit aussi cité pour répondre devant luy sur les points dont on l'accusoit, estoit fort résolu de le priver de son Electorat, s'il ne rentroit dans son devoir: mais comme il commençoit alors à faire la guerre aux Protestans conféderez, & qu'il vouloit faire paroistre que ce n'estoit pas pour la cause de la Religion, mais pour leur rebellion qu'il la leur faisoit, il crut qu'il devoit encore dissimuler. Il luy écrivit mesme comme aux autres Princes, pour l'exhorter à se tenir dans l'obéïssance, & à ne donner aucun secours aux rebelles conféderez. Herman obéït à cét ordre avec joye, croyant que l'Empereur satisfait en cela de son exacte obéïssance, ne penseroit plus à l'inquiéter sur le fait de la Religion.

1543. 1545. 1546.

Il se trouva néanmoins bientost décheû de *Sleidan. l. 18.*

1543. son esperance. Car dés l'année suivante, comme l'Empereur qui avoit heureusement dissipé la grande armée des Protestans, se vit en estat de se faire obéïr, il envoya des Commissaires à Cologne, avec ordre d'y faire exécuter la sentence du Pape, & d'instaler le Comte Adolphe sur le trône Archiepiscopal en la place de l'apostat Herman, qui enfin, à la persuasion du Duc de Cleves, pour éviter une guerre civile, trouva bon de se déposer luy-mesme, & de se retirer dans sa Comté de Weiden, où il mourut cinq ans aprés, obstiné dans son hérésie, à l'âge de quatre-vingts ans; & cependant le nouvel Archevesque Adolphe ayant chassé tous les Prédicans Lutheriens de son Electorat, y rétablit entiérement la Religion Catholique. Mais si en cette rencontre elle eût l'avantage dans l'Electorat de Cologne, le Lutheranisme en eût d'autre part un bien plus grand sur elle à la Diéte de Spire, où l'Empereur, quelque zelé Catholique qu'il voulust paroistre, ou qu'il fust en effet, ne fit pas toutefois grand scrupule de la sacrifier pour un temps à sa vengeance & à ses interests, de la maniére que je vais briévement raconter.

Chytr. ann. 1552. l. 17. sub fin.

Sleid. l. 18.

Ce Prince estoit furieusement irrité de ce qu'aussitost aprés son naufrage d'Alger le Roy François l'avoit attaqué de tous les costez avec toutes les forces de son Royaume, & mesme avec celles du Turc; & comme d'ailleurs il

estoit toûjours fort résolu de retenir le Duché de Milan, qui fut le principal sujet de cette guerre, il ne songea plus qu'aux moyens de la faire avec avantage. Pour cét effet, ayant passé d'Espagne dans les Païs-Bas, il attaque le Duc de Cleves allié de la France, prend d'abord ses meilleures places, & le contraint bientost de se soumettre à tout ce qu'il voulut, & sur tout à renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy. Aprés un si heureux commencement, il entreprit de réünir tout l'Empire dans son parti, afin de pouvoir joindre toutes les forces de l'Allemagne aux siennes pour entrer en France, en abandonnant tout le reste. Sur cette résolution, il passe en Allemagne, & sans vouloir plus écouter le Cardinal Farnese Legat & neveu du Pape, qui taschoit toûjours de faire la paix entre les deux Monarques, il se rend au mois de Février à Spire, où par le soin tout particulier qu'il en avoit pris, il trouva tous les Electeurs & tous les Princes Catholiques & Protestans avec les Députez de toutes les Villes Impériales assemblez dans la plus nombreuse Diéte qu'on eust encore veûë en Allemagne. Et là, pour venir à ses fins, il fit deux choses qui luy réüssirent. Premiérement, pour rendre le Roy François odieux aux Allemans, il fit une longue harangue, dans laquelle, aprés avoir exposé ce qu'il avoit fait pour s'opposer à Soliman qu'il avoit repoussé deux fois de l'Allemagne,

1543.

Ann. 1544.

Sleid. l. 15, Iovius. Belcar.

1544. il dit, *Que pour rendre inutiles tous ses efforts contre un si puissant ennemi, ce Prince avoit fait, au grand scandale de toute la Chrestienté, une étroite alliance avec le Turc, non-seulement pour l'entretien du commerce, comme ses Ministres disoient en voulant l'excuser, mais aussi pour les obliger à faire la guerre aux Chrestiens; ce qui n'avoit que trop paru par les horribles ravages que l'armée navale de Barberousse, conduite par le Baron de la Garde, avoit faits dans les Estats de l'Empereur, & sur les terres de l'Empire.* D'où il conclut, *Que pour agir solidement contre le Turc, il falloit commencer par faire tous ensemble la guerre au Roy leur ennemi commun, puis qu'il s'estoit ligué contre eux tous avec Soliman, qui estoit plus à craindre par ce Roy son fidelle allié, & leur voisin, que par luy-mesme.*

Ce discours qui avoit quelque couleur & quelque apparence de verité, fit grande impression sur les esprits des Princes & des Deputez qui ne pouvoient gouster, non plus que la pluspart du monde en ce temps-là, cette alliance & société d'armes que le Roy avoit faite avec les Infidelles contre des Chrestiens. Ce qui servit encore à les enflammer davantage, fut la presence du Duc de Savoye, qui representoit d'une maniére fort touchante à l'Assemblée, *Que le Roy François, non content de l'avoir dépoüillé de presque tout ce qu'il avoit, parce que comme Prince de l'Empire il n'avoit pas voulu trahir en sa faveur les interests de l'Empereur; cét ennemi irréconciliable,*

difoit-il, *de tous ceux qui fervent l'Empire, avoit* 1544.
encore employé contre luy toutes les forces de Barberouffe pour luy ofter Nice, l'unique place qui luy reftoit dans fes Eftats, aimant mieux que cette Ville qui eftoit une des clefs de l'Italie fuft au Turc, ennemi implacable du nom Chreftien, qu'à un Prince fidelle & à Dieu & à l'Empereur. Cela fit tout l'effet qu'en avoit attendu Charles-Quint. Cette expedition de Barberouffe qui hivernoit encore dans nos Ports, avoit rendu le Roy fi odieux, qu'on ne voulut pas mefme accorder de faufconduit à fes Ambaffadeurs, qui furent contraints de s'en retourner de Nancy jufqu'où ils s'eftoient déja avancez, pour aller fouftenir les interefts du Roy à la Diéte. Et quoy qu'ils puffent faire pour juftifier par un long écrit cette confédération avec le Turc, par les exemples d'Abraham, de David, des Machabées, & de plufieurs Empereurs Chreftiens qui s'eftoient alliez avec des peuples Infidelles pour de bonnes raifons : tout cela ne fervit de rien auprés de ces Princes, qui eftoient trop préoccupez pour entendre raifon fur ce point-là dont ils eftoient terriblement choquez. Ils écrivirent mefme au Pape, pour le prier de fe liguer avec eux contre le Roy; ce que ce bon Pontife qui vouloit toûjours eftre le médiateur entre ces deux grands Monarques, en faifant l'office de Pere commun, fe garda bien de vouloir faire.

Cependant l'Empereur qui vit les efprits fi

1544. fort animez contre François I. à cause de cette alliance si odieuse, crut qu'elle luy donnoit un beau prétexte pour faire, sans qu'on y trouvast rien à dire, la seconde chose qu'il s'estoit proposée en cette Diéte, à sçavoir de s'unir étroitement avec les Protestans, comme si cette union eust esté absolument necessaire pour détruire celuy qui s'estoit allié avec le Turc. En effet, comme nonobstant l'horrible outrage que le Roy d'Angleterre luy avoit fait en la personne de sa Tante, il s'estoit ligué peu auparavant avec ce Prince contre le Roy François: il fit aussi en cette mesme Diéte alliance avec le Roy de Dannemark confédéré avec les Princes Protestans, qui avoit usurpé le Royaume sur le Roy Christierne beaufrere de Charles, & il la fit à condition que le Danois renonceroit à celle qu'il avoit faite auparavant avec le Roy François I. De plus, il fit mille caresses aux Protestans, & sur tout au Duc de Saxe & au Lantgrave. Il dit à celuy-cy qu'il le vouloit mettre à la teste de son armée contre Soliman. Il consentit en faveur de l'autre, qu'il succedast au Duc de Cleves son beaufrere, au cas que ce Prince mourust sans enfans masles, & que le Roy Ferdinand promist sa fille Eleonore au Prince de Saxe, à condition néanmoins, ce qui fut tenu fort secret, que ce mariage ne se feroit qu'au cas que l'on pust s'accorder sur le point de la Religion. Enfin il leur accorda presque toutes choses

choſes par ſon Edit du dixiéme de Juin, qui fut 1544.
autant favorable au Lutheraniſme que deſavantageux à la Religion Catholique. Car *on ſuſpend de nouveau par cét Edit celuy d'Auſbourg, avec défenſe d'inquiéter perſonne ſur le ſujet de la Religion, de laquelle on traitera dans la prochaine Diéte qu'on tiendra pour cela dans tout l'hiver, & où de l'avis de bons & ſçavans Docteurs choiſis de part & d'autre on définira ce qu'on doit tenir & obſerver en matiére de Foy & de diſcipline Eccleſiaſtique, en attendant un Concile libre Oecumenique ou National dans la Germanie. Cependant on ordonne qu'on vive en paix, & que les deux partis joüiſſent paiſiblement des biens d'Egliſe qu'ils poſſedent, avec obligation néanmoins d'en aſſigner une partie pour l'entretien des pauvres, des Prédicateurs, des Regens, & des Maiſtres d'école tels qu'il leur plaira de les choiſir; & l'on déclare enfin qu'aprés que les Juges de la Chambre Imperiale, qui eſtoient tous Catholiques, auroient achevé leur temps, ceux de l'une & de l'autre Religion y ſeroient indifferemment admis.*

A la verité cét Edit ne plut pas trop aux Catholiques, auſquels on égaloit les Proteſtans en toutes choſes. Mais enfin ils cederent à l'autorité pluſtoſt qu'aux raiſons de l'Empereur, qui s'efforça de leur perſuader que c'eſtoit un tres-juſte temperament, & le meilleur moyen que l'on puſt prendre pour accorder tous les differends, en ſatisfaiſant les uns & les autres. Pour les Proteſtans, ils en furent ſi ſatisfaits,

1544. qu'ils firent tout ce que l'Empereur voulut. Le Duc de Saxe reconnut solennellement Ferdinand pour Roy des Romains, quoy-qu'il n'eust jamais voulu consentir jusques alors à son élection, disant qu'elle avoit esté faite contre les Loix de l'Empire. Le Lantgrave promit de servir avec une inviolable fidelité, & tous ensemble se joignant aux Catholiques, s'obligerent à luy entretenir pendant six mois vingt-quatre mille hommes de pied & quatre mille chevaux, pour faire la guerre au Roy François avant que de marcher contre le Turc : & c'estoit là justement ce que l'Empereur prétendoit, & l'unique fin pour laquelle il avoit convoqué cette Diéte, où l'on peut dire qu'il sacrifia la cause de la Religion à cette ardente passion qu'il eût toûjours d'empescher que le Roy ne possedast le Milanois, qui estoit son héritage legitime, qu'il luy avoit si positivement promis. Tant on doit peu compter sur la conscience & sur la parole des Princes mesmes qui d'ailleurs ont de l'honneur & de la pieté, quand ils n'ont pas pour regle de leur politique la grande maxime de Jesus-Christ, qui veut que l'on cherche avant toutes choses le Royaume de Dieu & sa justice, sans quoy toute la sagesse humaine n'est que folie devant Dieu, & se trouve enfin malheureuse.

Aussi le Pape pénetré d'une vive douleur de voir la conduite si peu chrestienne de Charles-Quint, en faisant un Edit si pernicieux à l'E-

glise, luy écrivit une fort longue Lettre que le 1544.
Cardinal Pallavicin a crû devoir inserer toute entiére dans son Histoire du Concile de Trente. L. 5. c. 6. Là il dit, *Que pour ne pas tomber dans la faute du Grand-Prestre Heli, il se sent obligé de luy remontrer en Pere comme à son cher fils, que cét Edit de Spire met en grand danger le salut de son ame, & trouble l'Eglise, au Chef de laquelle il appartient uniquement de convoquer les Conciles, & de regler cependant les choses de la Religion; Que contre cét ordre établi par Jesus-Christ mesme, luy qui comme Empereur n'est que le défenseur & le Ministre de l'Eglise, a néanmoins entrepris d'ordonner qu'on tiendroit un Concile, ou Oecuménique, ou National en Allemagne, sans faire mention du Pape; & ce qui est encore plus étrange, a bien osé déclarer que luy-mesme décidera des points de Foy & de discipline Ecclesiastique dans une Diéte où il prétend les exposer au jugement des personnes laïques, & mesme des hérétiques, pour regler ce que l'on doit croire, en attendant ce Concile qu'il veut que l'on célebre en Allemagne.* Aprés quoy, *il luy propose les exemples de ceux qui ayant entrepris comme luy sur le spirituel, en ont esté severement punis, & des Empereurs Chrestiens ses prédecesseurs, qui pour avoir toûjours maintenu l'autorité du Saint Siége, en ont receû de glorieuses récompenses, mesme sur la terre; & enfin il l'exhorte à faire la paix, ou du moins à prendre pour arbitre de ses differends le Concile qu'on doit tenir à Trente, selon la Bulle qui en a déja esté publiée, & sur tout à casser un Edit si*

1544. *ſcandaleux & ſi outrageux à l'Egliſe ; qu'autrement il ſera contraint d'agir contre luy avec plus de rigueur & de ſeverité qu'il ne voudroit.*

Pallavic. l. 5. c. 5.

L'Empereur qui ſçavoit ſe poſſeder, receût un Bref auſſi fort que celuy-cy ſans s'emporter contre le Pape, comme les Proteſtans le ſouhaitoient avec une incroyable paſſion, & ſur tout Luther, qui écrivit d'une furieuſe maniére contre ce Bref. Il ſe contenta de répondre en général, & en tres-peu de mots, qu'il feroit voir en temps & lieu qu'il avoit fait de ſon coſté tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Empereur tres-Catholique pour le bien de l'Egliſe & du Saint Siége ; & que ſi ceux qui avoient deû le ſeconder dans une ſi ſainte œuvre euſſent fait comme luy, les choſes ne ſeroient pas réduites aux termes où elles ſe trouvoient. Cependant comme il avoit eû tout ce qu'il prétendoit des Proteſtans, il eſtoit déja entré avec une puiſſante armée en France, où, aprés avoir pris Ligny, Saint Dizier, & Chaſteau-Thierri, comme il vit que s'eſtant avancé juſqu'auprés de Soiſſons, le Roy d'Angleterre ſon allié qui aſſiégeoit Boulogne & Montreuïl ne vouloit pas ſe joindre à luy qu'il n'euſt pris ces deux Villes, & que cependant ſon armée diminuoit tous les jours à meſure que celle du Roy ſe fortifioit, il fit, par l'entremiſe de la Reine Eleonor ſa ſœur, cette célebre Paix de Creſpy, ou de Saint Jean des Vignes, qui fut concluë le dix-ſeptiéme de

Cochl.

Sleid. Bellefor. l. 6. Ferron. Belcar. & alii.

Septembre avec plus de bonheur & d'avantage 1544.
pour luy que pour le Roy, qui perdit là, par *Belcar.*
les intrigues de la Dame d'Estampes, une belle
occasion de le défaire.

Au reste, il est certain que par un article secret de cette Paix, le Roy qui n'avoit plus besoin de se servir des forces Ottomanes contre l'Empereur, luy promit du secours pour l'Empire contre le Turc, & ce qui est essentiel à mon Histoire, que les deux Monarques convinrent qu'ils agiroient desormais de concert pour le bien de la Religion. Que pour cét effet ils feroient en sorte que le Concile de Trente qu'on avoit suspendu durant la guerre, fust de nouveau convoqué, pour estre tenu dans trois mois, & qu'ils procureroient qu'on y réformast les abus de la Cour de Rome, que l'on disoit avoir esté, non pas à la verité la cause, mais l'occasion de ces derniéres héresies. Ils écrivirent donc tous deux d'abord pour l'indiction du Concile, au Pape, qui, aprés avoir fait rendre par toute la Chrestienté de solennelles actions de graces à Dieu pour cette Paix, ne manqua pas de son costé de les satisfaire, en convoquant, par une nouvelle Bulle du dix-neuviéme de Novembre, le Concile à Trente pour le 15. de Mars de l'année suivante : mais la difficulté estoit de le faire agréer aux Protestans.

V. Pallavic. l. 5. c. 7.

Sleid. l. 15. & 16.

Spondan. ad hunc ann.

Bull. Paul. V.

Ce fut pour cela que l'on tint au mois de *Ann.*
Mars une Assemblée des Ordres de l'Empire à 1545.

1545. Wormes, où le Roy Ferdinand, & le Cardinal
Sleidan. l. 16. d'Ausbourg Otton Truschses qui estoit là pour l'Empereur, proposerent de sa part les deux grandes affaires dont il s'agissoit, à sçavoir la guerre contre le Turc, & la réünion des esprits au sujet de la Religion. Pour ce dernier point ils representerent que l'Empereur & le Roy de France ayant fait enfin convoquer le Concile Oecumenique qu'on avoit si souvent demandé, il n'y avoit plus qu'à y proposer ce que l'on voudroit dire de part & d'autre, & puis à s'en tenir à ce qu'on y ordonneroit. Qu'ainsi il ne restoit plus qu'à déliberer sur la guerre qu'on vouloit faire contre Soliman, pour laquelle le Roy François avoit eû la générosité de promettre à l'Empire un secours digne d'un si grand Prince. Les Catholiques consentirent tres-volontiers à tout cela : mais les Protestans au contraire soustinrent toûjours qu'on estoit assemblé, selon qu'il avoit esté résolu à la derniére Diéte de Spire, pour affermir la Paix en Allemagne, en dressant d'un commun consentement une formule de Foy commune aux deux partis, laquelle seroit universellement receûë, en attendant que le Concile Universel ou National de la Germanie en eust autrement ordonné. Que pour celuy qu'on avoit convoqué à Trente, & où le Pape vouloit présider par luy-mesme ou par ses Legats, ils avoient souvent protesté qu'ils ne vouloient ni ne pou-

voient le reconnoiſtre pour un legitime Concile ; qu'ainſi il falloit avant toutes choſes traiter de la Religion pour établir la paix en Allemagne, ſans quoy on ne pourroit jamais ſe réünir contre le Turc. Et quoy que l'Empereur, que la goute qui l'arreſtoit à Bruxelles avoit empeſché de ſe rendre à Wormes avant le mois de May, & les Ambaſſadeurs du Roy François puſſent faire pour les obliger à remettre les differends de la Religion au Concile de Trente, ils perſiſterent opiniaſtrément dans cette réſolution dont ils ne voulurent jamais ſe départir. 1545.

Cela donna bien du chagrin à Charles-Quint, qui commença deſlors à former dans ſon ame le deſſein qu'il prit enfin, à la faveur de la Paix qu'il avoit avec le Roy, de dompter par les armes ce parti, qui tendoit manifeſtement à la rebellion, & à ruiner ſon autorité dans l'Empire. Mais comme il ſçavoit admirablement l'art des grands Princes, qui eſt celuy de bien diſſimuler, afin de prévenir & ſurprendre leurs ennemis, il fit ſemblant d'acquieſcer à ce qu'ils demandoient. Prenant donc pour prétexte qu'il y avoit tres-peu d'Electeurs & de Princes dans cette Aſſemblée, & meſme que les Députez n'avoient pas un aſſez ample pouvoir, il la remit à Ratiſbone, où tous les Princes ſeroient obligez de ſe trouver dans le ſixiéme de Janvier de l'année ſuivante ; & cependant il ordonna que ſelon le projet de Spire, quel-

1545. ques Théologiens de part & d'autre dressassent une formule de Religion avant cette Diéte, afin qu'aprés qu'on l'y auroit examinée, en y changeant ce qu'on trouveroit à propos, elle pust estre enfin agréée & receûë des deux partis.

Cela fut tres-mal pris des Catholiques, & sur tout des Evesques du Concile, qui ne sçavoient pas son dessein caché, & ne pouvoient souffrir ensuite que l'Empereur remist l'affaire de la Religion à une Diéte Impériale, au grand mépris d'un Concile Oecumenique que luy-mesme avoit procuré, & que l'on alloit commencer. Mais Charles, qui avoit l'ame grande, fit en cette rencontre, sans rien dire pour se justifier, ce que font les grands hommes fort élevez pardessus le commun, qui quand ils ont une fois pris une bonne résolution, ne s'en détournent non plus pour tous les discours qu'on fait de leur conduite, dont on ne voit pas les secrets ressorts, que le Soleil de sa course pour le bruit des orages & des tempestes que les vents excitent dans une région de l'air bien inferieure à sa sphere. Ainsi Charles ayant congedié l'Assemblée de Wormes au commencement du mois d'Aoust, s'en retourna par Cologne au Païs-Bas, afin d'y donner ordre, à petit bruit, aux préparatifs necessaires pour l'exécution de son entreprise, qu'il vouloit tenir fort secrete; & cependant il ne laissa pas d'agir fortement

fortement pour l'avancement du Concile, qui commença bientost aprés. 1545.

Car tandis qu'on traitoit inutilement à Wormes avec les Protestans, pour les faire résoudre à se soumettre au Concile qui se devoit tenir à Trente, le Pape y envoya les Cardinaux Jean Marie Monti, Marcel Cervin qu'on appelloit le Cardinal de Sainte Croix, & Renaud Polus Prince du Sang Royal d'Angleterre, ses Legats, pour y présider en sa place. Il ne faut pas que mon Lecteur attende que je luy donne icy une exacte Histoire de ce fameux Concile, qui à la verité se tint à l'occasion du Lutheranisme, mais qui comprend aussi une infinité de choses qui n'appartiennent nullement à ce sujet ; & si j'entreprenois de le faire en veritable Historien, qui doit éviter comme deux dangereux écueïls les deux extrémitez où je vois que de célebres Ecrivains ont donné pour vouloir ou trop blasmer ou trop loüër, il me faudroit faire un ouvrage beaucoup plus grand que l'Histoire que j'écris. C'est pourquoy l'on trouvera bon que, selon la coustume que j'ay tasché d'observer toûjours fort exactement dans tous mes écrits, je ne dise de ce Concile que ce qui sera necessaire à l'éclaircissement de mon sujet.

Je diray donc d'abord que l'ouverture qui s'en devoit faire le quinziéme de Mars, ne se fit que le treiziéme de Décembre, au troisiéme

1545. Dimanche de l'Avent, pour certaines raisons fort secretes, & mesme inconnuës aux Evesques, qui s'ennuyoient fort d'un si long retardement, sans qu'ils en pussent penétrer le vray motif, que l'on découvrira bientost dans la suite de cette Histoire. Cette action se fit avec toutes les solennitez accoustumées & les cérémonies marquées dans le Rituel Romain. Ainsi aprés un jour de jeusne, & une Procession générale depuis l'Eglise de la tres-sainte Trinité jusqu'à la Cathedrale dédiée à Saint Vigile Evesque de Trente, dans laquelle on tint les Séances du Concile, aprés la Messe qui fut solennellement chantée par le Cardinal Monti, le premier des trois Legats; aprés la harangue prononcée par le fameux Cornelio Musso Evesque de Bitonte, le plus grand Prédicateur de l'Italie, & l'exhortation que les Legats firent aux Peres pour les porter à une sérieuse réformation de mœurs, afin d'oster aux héretiques le prétexte qu'ils avoient pris de leur révolte; enfin, aprés toutes ces solennitez, on célebra la premiére Session, où il n'y eût avec les Legats que quatre Archevesques & vingt-deux Evesques. Les seuls Ambassadeurs de Ferdinand Roy des Romains y assisterent, celuy de l'Empereur estant demeuré malade à Venise, & ceux du Roy François I. ayant esté rappellez à cause du trop long retardement de l'ouverture du Concile. Il s'y trouva encore cinq Généraux

d'Ordre, & plusieurs célebres Docteurs de toutes les Nations; & tout ce qu'on y fit fut de déclarer que le Saint Concile estoit commencé, & qu'à cause des Festes de Noël qui approchoient, la prochaine Session ne se tiendroit que le septiéme de Janvier de l'année suivante. 1545.

Les Peres cependant reglerent entre eux la maniére dont on procederoit en ce Concile, & il fut arresté qu'on n'opineroit point par Nations comme on avoit fait aux Conciles de Constance & de Basle, ce qui avoit causé bien du desordre, mais que chacun en particulier auroit son suffrage libre, & qu'on décideroit à la pluralité des voix, de la maniére qu'on en avoit usé au dernier Concile de Latran sous Leon X. Que les points dont on devoit traiter seroient examinez & résolus par des Prélats distribuez en plusieurs Congregations particuliéres; qu'on les proposeroit en suite à une Assemblée générale, pour y estre ou corrigez, ou confirmez, afin qu'on les publiast solennellement dans la Session qu'on célebreroit aprés ces Congregations. Pour le titre que l'on devoit mettre à la teste des Decrets, on résolut deux choses toutes contraires aux injustes prétentions des Lutheriens, & on le conceût en ces termes : *Le Saint Concile Oecumenique legitimement assemblé sous la conduite du Saint Esprit, les Legats Apostoliques y présidant.* Les Protestans vouloient un Concile qui fust absolument indépendant du Pape; & pour

1545. leur montrer qu'un corps auſſi régulier que l'eſt un Concile général, doit avoir ſes membres parfaitement unis à ſon Chef, qui eſt celuy de l'Egliſe univerſelle, on y mit ces mots, *les Legats Apoſtoliques y préſidant.* Ils prétendoient que les laïques y devoient avoir leurs ſuffrages, & pour cela l'on n'y voulut pas ajouſter ces paroles, *le Concile repreſentant l'Egliſe univerſelle*, qui ne ſe trouvent que dans les Conciles de Conſtance & de Baſle; car ils n'euſſent jamais manqué de dire que comme les laïques ſont membres de l'Egliſe, ils doivent auſſi l'eſtre du Concile qui la repreſente, ce qui n'eſt qu'un mauvais ſophiſme qu'on euſt aiſément détruit, en diſant que le Concile repreſente l'Egliſe entant qu'elle enſeigne, & qu'elle définit par ſes Paſteurs, auſquels les autres ſont unis par leur ſoumiſſion parfaite à ce que ceux-là définiſſent. Mais on ne voulut pas meſme que les Lutheriens euſſent un ſi méchant prétexte de chicaner ſur des paroles qu'ils euſſent toûjours voulu mal entendre.

Ann. 1546. Ainſi l'on tint le lendemain de la Feſte des Rois la ſeconde Séance, en laquelle, aprés les cérémonies ordinaires, l'Eveſque officiant leût le Decret touchant la maniére de vivre fort chreſtienne & édifiante qu'on devoit garder durant tout le temps du Concile. Dans la troiſiéme Seſſion, qui fut le quatriéme de Février, où ſe trouverent outre cinq Cardinaux, ſix Ar-

chevesques, trente Evesques, & plusieurs Abbez, on leût seulement le Symbole de Constantinople; & pour attendre les Evesques qui estoient en chemin, on assigna au huitiéme d'Avril la quatriéme, où il y eût neuf Archevesques & quarante & un Evesques. Et comme durant tout ce long intervalle, on avoit examiné dans les Congregations qui se tenoient réguliérement deux fois la semaine, ce qui concerne la vraye parole de Dieu, laquelle est la regle & l'unique principe de la Foy contre toutes les héresies, on y établit, selon les anciens Conciles, *le nombre des Livres Canoniques tant du vieux que du Nouveau Testament, & les Traditions qui sont venuës depuis les Apostres jusques à nous par une succession continuelle, & que l'Eglise Catholique a soigneusement conservées, tant pour la Foy que pour les mœurs.* On déclara, *Qu'on doit tenir la version Vulgate pour authentique, & qu'il faut prendre le sens de ses paroles, ainsi que l'entend la Sainte Eglise, qui dans les contestations qu'on peut avoir sur ce sujet, est l'unique juge legitime du vray sens de l'Escriture.* En effet, sans cela il n'y auroit rien de certain dans la Religion, & l'on ne pourroit jamais convenir du vray principe de la Foy, comme je croy l'avoir clairement fait voir par les Protestans mesmes dans ma Methode Pacifique, & par des raisons convainquantes en mon Traité de la vraye Parole de Dieu. Et tout cela fut défini de la sorte contre Luther, qui ne 1546.

1546. vouloit ni tradition, ni certains Livres canoniques qu'il rejettoit, parce qu'ils condamnent clairement ses erreurs, ni d'autre juge de l'Ecriture qu'elle-mesme, ou plustost que luy-mesme, qui prétendoit qu'on deust prendre toûjours pour le vray sens celuy qu'il luy donnoit.

En suite, comme on vouloit suivre l'ordre de la Confession d'Ausbourg qu'on examinoit fort exactement, on définit en la Session cinquiéme, le dix-septiéme de Juin, ce que l'on doit croire touchant le peché originel. Sur quoy le Concile déclare entre autres choses, *Que par la grace de Jesus-Christ, laquelle nous est conferée dans le Baptesme, ce peché nous est remis, mais que la concupiscence demeure, qui n'est pas vray peché, quoyqu'on luy donne quelquefois ce nom, qui ne luy convient que parce qu'elle est l'effet du peché, & qu'elle nous y porte.* Cela condamne l'erreur de Luther, qui soustient que le peché originel n'est pas effacé dans le Baptesme, mais seulement qu'il ne nous est plus imputé, parce qu'il veut que ce peché ne soit autre que la concupiscence. Aprés quoy le Concile ajouste, *Que dans ce Decret qui regarde le peché originel, il n'entend nullement comprendre la Bienheureuse & immaculée Vierge Marie mere de Dieu, & qu'il veut que l'on garde*
1476. *les Constitutions de Sixte IV.* qui institua la
Extravag. comm. l. 3. tit. 12. c. 1. Messe & l'Office de l'immaculée Conception, & donna de grandes Indulgences à ceux qui célebreroient cette Feste avec dévotion. Aprés

cela l'on eût bien du loisir pour examiner ce que les Lutheriens disent dans leur Confession touchant la Foy justifiante ; la certitude que l'on soit en grace ; les œuvres; leur mérite ; & le libre Arbitre ; parce que la sixiéme Session qu'on avoit arrestée pour le dix-neuviéme de Juillet fut remise au treiziéme de Janvier de l'année suivante, à cause des troubles qui commencerent cependant en Allemagne, & dont il faut maintenant que je parle. 1546.

Les Princes Protestans de la ligue de Smalcalde voyant qu'on differoit toûjours de faire l'ouverture du Concile à Trente, sur des difficultez que l'Empereur faisoit naistre de temps en temps, s'estoient imaginé qu'il ne vouloit pas effectivement ce Concile, quoy-qu'il eust fait semblant de l'accepter, & qu'il y eust mesme envoyé son Ambassadeur. Mais comme ils virent qu'aprés tous ces retardemens qui leur devinrent fort suspects, on l'avoit enfin solennellement ouvert sur la fin de l'année précedente, ils commencerent à craindre que ce Prince ne les joûast, & qu'il ne s'entendist avec le Pape pour leur faire la guerre, & les contraindre par les armes à se soumettre à ce Concile. Ce qui augmentoit leur soupçon, estoit que l'Empereur ne put agir si secretement, que le bruit des préparatifs qu'il faisoit pour quelque grand dessein ne se répandist dans le monde; ce qui

1546. leur fut encore confirmé par l'Agent qu'ils
Sleid. l. 16. avoient auprés du Roy d'Angleterre, qui luy dit un jour qu'il feroit fort bien d'avertir ses Maistres qu'on se préparoit à les attaquer lors qu'ils s'y attendroient le moins. Sur cela ils s'assemblent à Francfort sur le Mein au mois de Janvier, car depuis qu'ils eûrent formé leur ligue de Smalcalde, ils ne faisoient plus de difficulté de tenir tout ouvertement des assemblées sans la permission de l'Empereur, & contre son service. Dans celle-cy ils confirmerent de nouveau leur confédération, & en prolongerent le temps. Aprés quoy, ils résolurent d'un commun consentement de s'opposer de toute leur force au Concile de Trente; de proteger hautement l'Archevesque de Cologne qui s'estoit fait Protestant, & que l'Empereur avoit cité devant son Tribunal; de presser incessamment l'Empereur de leur accorder ce qu'ils demandoient, & qu'ils estoient résolus d'obtenir par toutes sortes de moyens, à sçavoir qu'ils eussent pleine liberté d'exercer leur Religion indépendemment du Concile qu'on tenoit à Trente, lequel ils ne vouloient point du tout reconnoistre, & que la Chambre Impériale fust desormais composée de Juges Lutheriens aussi-bien que de Catholiques.

Ce qui les rendoit encore plus hardis, c'est qu'en mesme temps Frideric II. Comte & Electeur Palatin, qui avant qu'il eust succedé à l'Electeur

l'Electeur Loüïs son frere décedé sans enfans, avoit toûjours esté bon Catholique, & qui chanceloit depuis quelque temps en la Foy, se fit enfin tout ouvertement Lutherien, & en suite établit sans peine le Lutheranisme dans ses Estats. Car on a souvent veû, principalement depuis ces derniéres héresies, que les Sujets, sur tout en Allemagne, s'accommodent sans difficulté de la Religion de leurs Princes, comme si l'exemple de ces Princes joint à leur Ordonnance estoit la regle de la Foy, & qu'il pust justifier leurs Sujets devant Dieu, en un point qui n'est nullement de leur dépendance, & qu'il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique de décider. Cependant les Princes confédерez assemblez à Francfort l'envoyerent feliciter de ce changement, duquel ils esperoient beaucoup. Mais comme il avoit esté toûjours fidelle à l'Empereur qui se fioit en luy, il ne voulut pas entrer dans leur ligue, ni se déclarer encore pour eux, disant qu'il en usoit ainsi pour estre en estat de les pouvoir servir utilement auprés du Prince, & leur procurer une bonne paix. 1546.

Or aprés avoir pris des résolutions si violentes dans leur Assemblée, ils crurent qu'il ne falloit plus dissimuler, & qu'ils se devoient éclaircir des intentions de l'Empereur, & se tenir sur leur garde, de-peur d'estre surpris. Pour cela le Lantgrave écrivit sur la fin de Janvier à Nicolas Granvelle premier Ministre de l'Empereur,

1546. *Qu'on avoit appris d'Allemagne & d'Italie, & des Colonels mesmes qui avoient déja receû des commissions, que l'Empereur faisoit de grandes levées de gens de guerre; Que comme il estoit en paix avec la France, & que la tréve qu'on negotioit avec le Turc alloit estre concluë, ils avoient lieu de craindre que les calomnies de leurs ennemis ayant prévalu sur leur innocence dans l'esprit du Prince, il ne fist ce grand armement contre eux conjointement avec le Pape leur ennemi mortel, avec lequel on disoit par tout qu'il s'estoit ligué pour leur faire la guerre, & que l'on asseûroit qu'il devoit venir à la Diéte de Ratisbone avec une bonne armée; ce qui tendoit manifestement à troubler la paix de l'Allemagne, qu'on avoit établie dans les Diétes précedentes.* Enfin il ajousta, *Que l'on attendoit là-dessus une réponse nette & précise.*

A tout cela Granvelle qui avoit le secret de son Maistre, répondit *qu'on prenoit l'alarme mal à propos; qu'il estoit vray que l'Empereur avoit fait quelques troupes en Flandre, parce que les Rois de France & d'Angleterre ses voisins estant armez, il n'estoit ni seûr, ni honneste qu'il fust desarmé, & que ses places fussent dégarnies: mais qu'au reste ce qu'on disoit de cette ligue prétenduë avec le Pape, & de cette armée avec laquelle on s'apprestoit d'aller à la Diéte, estoient de faux bruits que des gens mal-intionnez faisoient courir sans aucune apparence de verité; qu'eux-mesmes en alloient estre pleinement persuadez, en voyant bientost l'Empereur entrer en Allemagne, accompagné de sa seule Maison, pour se rendre*

à la Diéte de Ratisbone, où, pour leur montrer qu'il ne 1546.
songeoit qu'à établir solidement la paix qu'il leur avoit octroyée, il avoit déja donné ordre aux Théologiens de l'une & de l'autre Religion de conferer ensemble, & de faire ce projet d'union de créance & de discipline, qui seroit receû de part & d'autre, selon qu'il avoit esté résolu à la derniére Diéte de Wormes.

En effet l'Empereur, pour faire paroistre qu'il n'avoit point d'autre dessein que d'exécuter ce Decret de Wormes, en faisant dresser une formule de Foy qui fust approuvée des deux partis, avoit fait assembler ces Théologiens à Ratisbone, afin d'y faire leur projet d'union avant qu'il vint à la Diéte. Ceux-cy furent pour les Catholiques, les Docteurs Pierre Malvenda Espagnol, Erard Billichius de l'Ordre des Carmes, Jean Hofmester Augustin, & le célebre Jean Cochlée, celuy de tous les Docteurs Catholiques qui a le plus écrit contre Luther, dont il nous a donné les actes, & auquel il n'a jamais rien pardonné. Du costé des Protestans, on avoit choisi Martin Bucer, Jean Brentius, George Major, & Erard Schneppius, en la place de Melanchton, qui devoit estre, selon sa coustume, à la teste des autres, & ne fut pourtant pas à ce Colloque, qui réüssit fort mal aux Protestans. Car aprés que le Docteur Espagnol Malvenda eût disputé long-temps sur la matiére de la justification contre Martin Bucer, qui fut contraint, par la force des argumens dont il

Rouer. Pont. l. 4. rer. memorab.

1546. ne put autrement se débarasser, d'avoüer plusieurs choses tout-à-fait insoustenables au jugement de tout le monde: comme les Présidens de la Conference, qui estoient l'Evesque d'Eistad, le Comte Frideric de Furstemberg, & Jules Phlugius éleû Evesque de Naumbourg vouloient, selon l'ordre de l'Empereur, que l'on gardast un grand secret, jusqu'à ce qu'on fist le rapport de tout à la Diéte devant Sa Majesté Impériale, les Lutheriens n'y voulurent pas consentir, disant qu'ils avoient ordre de leur Maistre de leur rendre compte de tout ce qui se passoit à la Conference; & tandis que l'on attendoit sur cela la réponse de l'Empereur, à qui les Présidens en avoient écrit, les quatre Docteurs Protestans s'évaderent de Ratisbone, & se retirerent chacun chez soy, abandonnant honteusement la Conference & le champ de bataille aux Catholiques.

Cochl.

Cette retraite si soudaine fut trouvée fort étrange, particuliérement de l'Empereur, qui s'en plaignit à toute l'Allemagne; & l'on ne voit pas bien pourquoy ils en userent de la sorte, si ce n'est peut-estre que les Confédérez ne voulurent pas qu'on passast plus outre aprés la mort de leur faux Prophete Martin Luther, sans lequel ils ne vouloient pas que l'on conclust rien, & qui mourut sur ces entrefaites, pendant qu'on disputoit de la justification à Ratisbone.

Jamais cét Héresiarque n'avoit esté ni si violent, ni si emporté qu'il le fut un peu avant sa mort contre l'Eglise Romaine & contre le Pape, particuliérement depuis qu'il vit que le Concile de Trente qu'il abhorroit sur toutes choses, estoit commencé. Il avoit publié l'année précedente son livre scandaleux en langue vulgaire *contre le Pontificat Romain établi par Satan*, car c'est là le titre qu'il luy donna, y ajoustant pour frontispice une image où l'on voit le Pape assis sur son trosne avec des oreilles d'Asne, & environné de Diables, dont les uns luy mettent la triple Couronne, & les autres font effort pour l'entraisner par les pieds dans l'Enfer. Cela faisoit rougir plusieurs mesme d'entre les Lutheriens, qui avoient honte de voir ces indignes bassesses de leur Maistre, & ces insolentes saillies, qui sont beaucoup plus d'un mauvais boufon, & de quelque impudent farceur, que d'un homme qui prétendoit réformer la Religion, & qui vouloit estre tenu pour un Apostre, quoy-qu'un fascheux accident qui luy arriva en ce mesme temps fit bien paroistre qu'il ne l'estoit pas. Car comme il eût entrepris de chasser le malin esprit du corps d'une jeune fille possedée, il se trouva réduit à de grandes & honteuses extrémitez, par la peur que luy fit le Diable, qui avoit fermé la porte sur luy, & qui vouloit seulement en cette occasion le rendre ridicule, & faire voir

1546.

Staphyl. Genebrard. Chronol. in Paul. III. Suri. in Comment.

1546. à tout le monde que l'on ne fait point de vrais miracles hors de l'Eglise Catholique. Enfin ce faux Prophete déclamoit sans cesse avec un furieux emportement contre le Concile, voyant fort bien qu'il condamneroit ses dogmes, & faisoit tout ce qu'il pouvoit pour animer les Princes Protestans contre cette sainte Assemblée, lors que Dieu le tira soudainement de ce monde pour aller rendre compte en l'autre du déplorable changement qu'il avoit fait en celuy-cy.

Je sçay que les Ecrivains Catholiques & les Lutheriens racontent fort diversement les circonstances de sa mort. Ceux-cy le font mourir comme un grand Saint à leur mode, & veulent qu'il ait rendu l'ame en remerciant Dieu de ce qu'il luy avoit fait connoistre & aimer de tout son cœur Jesus-Christ son Fils; qu'il luy avoit donné par sa grace le courage & la force d'annoncer à son païs la verité de l'Evangile, le priant de l'y conserver, & de maudire le Pape & son Concile qui la persecutent. Les autres veulent au contraire, qu'il soit mort comme une beste, sans aucun sentiment de Dieu, aprés avoir bien beû & bien mangé. Pour moy, qui crains fort de donner dans les extrémitez où la préoccupation porte assez souvent les Ecrivains, je diray de bonne foy ce qu'aprés avoir leû les uns & les autres je trouve qu'il y a de plus veritable en cecy. Comme il estoit à Wittemberg, où il achevoit ses Commentaires

ſur la Geneſe, les Comtes de Mansfeld, qui 1546.
aprés la mort du vieux Comte leur Pere, bon Catholique, s'eſtoient faits Proteſtans, le prierent de prendre la peine de ſe tranſporter à Iſlebe Ville de ſa naiſſance, pour accorder quelques differends qu'ils avoient entre eux ſur leur partage. Y eſtant arrivé ſur la fin de Janvier en carroſſe avec ſa femme & ſes trois fils, accompagné de cent cinquante cavaliers que ces Comtes avoient envoyez au-devant de luy, il y fut receû, non pas tant en Prophete qu'en grand Prince, avec toute ſorte de magnificence, au bruit du canon, de la mouſqueterie de la Ville, & de toutes les cloches qui ſonnerent à ſon entrée.

Il preſcha dés le lendemain dans l'Egliſe de Saint André, ce qu'il fit encore trois ou quatre fois avec un concours admirable de tout le païs, ſans jamais manquer de prendre l'occaſion d'invectiver terriblement contre le Pape & le Concile, eſtant au reſte tous les jours magnifiquement régalé; & ſe trouvant fort bien de cette bonne chere continuelle, & des deux grands repas qu'il faiſoit par jour, juſqu'à ce que le dix-ſeptiéme de Fevrier, le ſoir, aprés avoir ſoupé fort gayment, car quand il n'eſtoit pas en colere, il eſtoit de belle humeur, & aimoit fort à plaiſanter, il ſe plaignit d'un grand mal de poitrine, & d'une colique aſſez violente. Aprés qu'on luy eût fait ſur le champ quelques re-

1546. medes, il dormit environ deux heures sur un petit lit verd, d'où on le mena coucher dans sa chambre: mais comme aprés minuit le mal se fut fort augmenté, & qu'il se sentit la poitrine extrémement oppressée, on courut promptement aux Medecins, qui arriverent un peu tard. Car s'estant mis en devoir de le soulager, lors qu'on croyoit que ses douleurs estant diminuées il reposoit, ils trouverent qu'il estoit mort, soit d'une apoplexie, soit d'une soudaine décharge du cerveau par un catherre qui l'avoit étoufé. Ainsi mourut Luther avec peu de céremonie, en son année clymaterique de soixante-trois ans.

Ce fut un homme qui eût asseûrément de l'esprit, du sçavoir, & de l'éloquence dans sa langue naturelle. Mais il faut avoûër qu'outre tout ce que j'en ay dit dans le portrait que j'en ay fait au commencement de cette Histoire, il a eû parmi peu de bonnes qualitez tant de defauts dans son humeur, dans sa conduite, dans ses mœurs, & dans ses écrits où l'on ne voit jamais rien d'achevé, & qu'il a remplis d'une infinité d'injures, & de mille choses extrémement basses & honteuses: que s'il n'eust troublé tout le monde Chrestien, comme il a fait, on n'eust jamais parlé de luy; de mesme que l'on n'eust jamais rien dit d'un certain célebre furieux, s'il n'eust buslé le Temple de Diane, afin de transmettre son nom à la postérité, qui le nommeroit

roit du moins en le maudiſſant, pour avoir détruit un ſi bel ouvrage. Les Princes Proteſtans luy firent pourtant rendre avec une étrange affectation tous les honneurs que le plus grand homme du monde euſt pû attendre aprés ſa mort. Et l'Electeur de Saxe fit transporter ſon corps avec une pompe tres-magnifique à Wittemberg, où il luy fit dreſſer un tombeau de marbre blanc environné des ſtatuës des douze Apoſtres, comme s'il euſt eſté le treiziéme à l'égard de l'Allemagne, quoy-qu'il n'y eût jamais rien de moins reſſemblant à l'eſprit Apoſtolique que celuy de Luther. 1546.

Cette mort fut ſuivie peu de temps aprés d'un funeſte accident, qui penſa cauſer bien du deſordre, par l'aſſaſſinat qui ſe commit en la perſonne d'un Eſpagnol nommé Jean Diaz. C'eſtoit un jeune homme, qui, aprés avoir étudié quelque temps à Paris, ſe gaſta l'eſprit par la lecture des livres de Luther, & de l'Inſtitution de Calvin, & par le commerce qu'il eût avec quelques diſciples cachez de cét hérétique que l'on appelloit alors Lutheriens. Mais comme en meſme temps le Parlement agiſſant de toute ſa force pour maintenir la Religion dans ſa pureté, fit de ſanglans Arreſts contre ces Novateurs, & contre tous ceux qui débiteroient ou retiendroient des livres ſi pernicieux : il eût peur qu'on ne l'accuſaſt, & ſe ſauva bien viſte à Genéve, où Calvin, qui en avoit eſté chaſſé qua- Sleid. l. 17. 1542.

1546. tre ans auparavant, s'estoit depuis peu rétabli. Le nouveau Proselyte n'y fut pas néanmoins long-temps: car ne pouvant s'accommoder ni de l'humeur fiére & chagrine de Calvin, ni de sa doctrine, qui luy paroissoit trop choquante & trop éloignée des usages de l'ancienne Eglise, il le quitta bientost pour aller chercher à Strasbourg un autre Maistre qui fut le fameux Ministre Martin Bucer. Celuy-cy qui s'estoit donné tout-à-fait à Luther de la maniére que nous avons dit, trouvant son nouveau disciple tout disposé à recevoir ses instructions moins rebutantes que celles de Calvin, acheva de le faire bon Lutherien, & estant Député de Strasbourg pour assister à la Diéte, il le mena à Ratisbone.

Son frere Alphonse Diaz qui estoit Avocat en Cour de Rome l'ayant sceû, prit la poste pour Ratisbone, d'où il fut à Neubourg sur le Danube, où cét apostat s'estoit retiré ; & voyant qu'il n'avoit pû par ses remontrances le ramener à son devoir, il le fit tuer par un assassin travesti en messager, qui luy fendit la teste d'un grand coup de hache dans sa propre chambre, tandis que ce miserable lisoit une lettre qu'il luy avoit portée, & qu'Alphonse estoit à la porte du logis avec deux bons chevaux pour se sauver, aprés avoir commis un parricide par un faux zele de Religion. Ils furent pourtant pris, & les Protestans vouloient absolument qu'on en fist

une tres-severe justice, non-seulement pour l'interest du public offensé dans une si cruelle action, mais aussi principalement pour celuy de leur parti. L'Empereur néanmoins qui avoit ses veûës, évoqua cette cause à soy, pour la terminer à la Diéte de Ratisbone, où il se rendit avec tres-peu de suite au mois de May. 1546.

Il fut surpris de n'y trouver pas un de ces Princes confédérez, qu'il avoit fort pressez de s'y rendre en personne, pour y travailler tous ensemble à la réünion de l'Allemagne. Il leur en écrivit des lettres tres-fortes, où il se plaint de ce que leurs Théologiens avoient abandonné le Colloque que l'on avoit commencé par ses ordres, pour convenir d'une formule de Foy selon laquelle on pust vivre en paix, en attendant ce qu'on en jugeroit dans un Concile Général ou National. Il leur ordonne mesme de venir à la Diéte, puis que leur Chef & leur Empereur y est venu le premier pour y procurer avec eux le bien de l'Empire. Mais comme il vit que ni ses remontrances, ni ses commandemens ne servoient de rien, & qu'ils avoient tenu une assemblée particuliére pour déliberer des moyens de ruiner tous ses bons desseins, mesme par les armes, il ne laissa pas de tenir la Diéte au mois de Juin, où, aprés qu'il eût demandé à l'Assemblée quelles voyes l'on pourroit prendre pour pacifier l'Allemagne qu'on voyoit si fort troublée par les differends que l'on

1546. avoit ſur le ſujet de la Religion : tous les Catholiques qui eſtoient en beaucoup plus grand nombre que les autres, conclurent qu'il n'y en avoit point d'autre que de ſe ſoumettre au Concile de Trente, & ſupplierent ſa Majeſté Impériale d'y obliger les Députez des Proteſtans, qui n'y voulurent jamais conſentir. Alors l'Empereur réſolut de ne plus diſſimuler comme il avoit fait juſqu'à ce temps-là, & d'entreprendre hautement contre ces rebelles cette guerre qui luy acquit tant de gloire, & dont je vais repreſenter exactement tous les ſuccés dans le Livre ſuivant.





le Pautre in. Jacques [illegible] f.

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE QUATRIÉME.



IL y avoit déja plus d'un an que le Pape & l'Empereur voyant *Ann.* l'insurmontable obstination des 1546. confédérez de Smalcalde à refuser de se soumettre aux décisions du Concile que l'on devoit tenir à Trente, Ville du ressort de l'Empire, avoient pris une forte résolution de les réduire par la voye des armes, que Clement VII. avoit toûjours dit

1546. eſtre l'unique qui puſt réüſſir contre des gens déterminez à ne vouloir jamais de Concile reglé ſelon l'uſage & les Loix de l'Egliſe. Pour cét effet Charles avoit pris des meſures à la derniére Diéte de Wormes avec le Cardinal Farneze, qui s'en eſtoit retourné promptement à Rome tres-bien inſtruit de ſes intentions. Il y avoit en ſuite envoyé le Seigneur Andalotte, pour y traiter avec le Pape des conditions de leur ligue, qu'il vouloit eſtre fort ſecrete. Et voulant oſter au Pape toute défiance de ſa conduite, il avoit donné ordre à cét envoyé de l'aſſeûrer, & de luy promettre ſolennellement de ſa part que le Colloque qu'il vouloit bien permettre qui ſe fit à Ratiſbone entre les Théologiens des deux partis pour accorder leurs differends, ne préjudicieroit nullement à ſon autorité Pontificale, & qu'il n'en uſoit de la ſorte que pour donner lieu aux Proteſtans de croire qu'on ne ſongeoit point du tout à la guerre, & qu'on ne prétendoit les ramener que par les voyes de la douceur. Ce fut pour cela meſme qu'eſtant à Spire, il y receût parfaitement bien le Comte Palatin, & le Lantgrave, qui, ſuivant l'impetuoſité ordinaire de ſon naturel ardent & violent, luy parla d'un air aſſez fier & hautain pour les intereſts de ſon parti, & qu'aprés luy avoir donné de bonnes paroles, il paſſa le Rhin, accompagné ſeulement de cinq cens chevaux, avec leſquels il ſe rendit à Ra-

Ex Liter. Farneſ. ad Nunc. Verall. ap. Pallavic. l. 6. c. 14.

tisbone. Ce fut là qu'il voulut tenir cette Diéte Impériale, où les Princes confédérez, au grand mépris de ses ordres, ne voulurent pas se trouver, & où leurs Députez & ceux des Villes Protestantes refuserent absolument de reconnoistre le Concile pour juge de leurs differends; & ce fut aussi là mesme qu'il acheva de se déterminer tout-à-fait à la guerre, que plusieurs puissantes considerations l'obligeoient à ne plus differer. 1546.

D'une part, il ne craignoit plus rien pour la Hongrie, ni pour l'Autriche, du costé de Soliman, avec lequel il avoit fait tréve par l'entremise du Roy François I. qui suivant, mesme contre les maximes de la politique, les mouvemens de cette haute générosité qui luy estoit si naturelle, luy avoit rendu fort franchement ce bon office; ce que peut-estre Charles, qui agissoit selon d'autres principes, n'auroit pas fait à son égard dans une pareille occasion. D'autre part, il estoit en paix avec ce généreux Roy, qui faisoit une profession toute particuliere de garder inviolablement la parole qu'il avoit une fois donnée. Et comme l'Empereur s'estoit engagé par cette paix à donner à Charles Duc d'Orleans second fils du Roy l'investiture du Duché de Milan, ce qui luy donnoit du chagrin, & pouvoit comme auparavant l'empescher de rompre avec les Protestans, il se trouvoit alors delivré de cette promesse, &

1546. en suite de cette inquiétude, par le déceds de ce jeune Prince, que la mort avoit enlevé dans la fleur de son âge, au mois de Septembre de l'année précedente. De plus, il avoit obligé le Pape à lever une armée qu'il luy devoit entretenir six mois aux dépens de l'Eglise, & il voyoit que c'estoit racourcir ce terme que de differer plus long-temps à commencer la guerre. Enfin, les quatre Régimens de quatre mille hommes chacun, que le Marquis de Marignan, le Comte Aliprand de Madruce frere du Cardinal de Trente, & deux autres fameux Colonels, à sçavoir les Comtes de Chambourg & de Renspurch leverent pour son service en Allemagne; les troupes de cavalerie & d'infanterie que les Ducs Maurice & Auguste de Saxe, & les Marquis Albert & Jean de Brandebourg, tous Princes Protestans, qu'il avoit sceû adroitement faire entrer dans ses interests, luy amenoient; le bruit qui couroit par tout que les vieilles bandes Espagnoles & Italiennes qui estoient en Hongrie, à Naples, & en Lombardie, & l'armée de Flandre commandée par Maximilien Comte de Bure, avoient ordre de le venir joindre au plustost à Ratisbone: toutes ces choses, dis-je, jointes aux discours & aux menaces des Ecclesiastiques qui insultoient déja publiquement aux Lutheriens, faisoient tellement éclater le dessein qu'il avoit tasché de tenir fort secret, que l'on ne pouvoit plus dissimuler

Sleid. l. 17. L. d'Avila & Cuniga. l. 1. 3

dissimuler

ſimuler avec les liguez de Smalcalde, qui de leur coſté, non-ſeulement ſe tenoient ſur leur garde, mais auſſi s'appreſtoient à le prévenir : de ſorte qu'il ſe réſolut à ſe déclarer tout ouvertement à la premiére occaſion. 1546.

Elle ne fut pas fort long-temps à ſe preſenter : car peu de jours aprés l'ouverture de la Diéte, au mois de Juin, les Deputez Proteſtans allerent tous enſemble trouver l'Empereur, pour le ſupplier tres-humblement de leur dire s'il y avoit guerre, & contre quels ennemis il armoit ſi puiſſamment, afin qu'on ſe miſt en eſtat de le ſervir en cette guerre. A quoy ce Prince répondit ſur le champ avec beaucoup de force & de majeſté, que c'eſtoit pour chaſtier quelques rebelles qu'il prenoit les armes ; que ceux qui ſe joindroient à luy dans une ſi juſte entrepriſe, trouveroient qu'ils ont eû affaire à un bon Maiſtre, & à un Empereur qui ſçait récompenſer ſes fidelles ſujets ſelon leur mérite ; pour tous les autres qui refuſeroient de le ſervir, qu'il les traiteroit comme des rebelles. Sur cela, tous ces Députez fort ſurpris d'une pareille réſolution, abandonnant la Diéte, ſe retirerent promptement chez leurs Maiſtres, pour leur apprendre qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & qu'il falloit que l'on s'appreſtaſt à la guerre. Le meſme jour le Cardinal de Trente Chriſtophe Madruce partit de Ratiſbone en poſte, pour porter la nouvelle de cette décla-

Sleidan. Avila. loc. cit.

1546.

Ex Act. Consist. ap. Pallav. l. 8. c. 1.

ration au Pape qui l'attendoit avec impatience. Il ne manqua pas d'assembler aussitost le Consistoire, où, comme il en estoit convenu avec l'Empereur, il déclara de son costé la guerre aux Protestans, & fit lire par le Cardinal Trivulce son traité fait avec ce Prince aprés la Diéte de Wormes, par lequel l'Empereur s'oblige à faire la guerre aux Smalcaldiques dans la fin du mois de Juin de cette année, pour les ramener à l'ancienne Religion, & à l'obéïssance qu'on doit au Saint Siége, sans qu'on puisse s'accorder avec eux, ni leur rien permettre en ce qui concerne la Religion, que du consentement du Legat Apostolique. Et le Pape aussi réciproquement s'oblige à luy entretenir six mois durant l'armée qu'il luy envoyera de douze mille fantassins & de cinq cens chevaux, luy permet de prendre pour un an la moitié des revenus des Eglises d'Espagne, & de vendre presentement pour cinq cens mille écus des terres appartenantes aux Monasteres du mesme Royaume, à la charge de les dédommager aprés la guerre. Ainsi le Pape par cette publication déclara manifestement que c'estoit là une guerre de Religion.

Sleid. l. 17. Thuan. Vllea. D'Avila. Chitra.

Mais l'Empereur se garda bien d'en user de la sorte, parce qu'il vouloit engager dans son parti, par une fine politique, une partie des Protestans, afin de s'en servir pour les défaire les uns par les autres. Aussitost donc qu'il se fut

déclaré si fortement aux Députez, il envoya à toutes les Villes Impériales son Manifeste qu'il tenoit tout prest, & dans lequel il protestoit, *Que la guerre qu'il alloit faire n'estoit point du tout une guerre de Religion, ce qui paroissoit clairement, en ce qu'il laissoit vivre librement dans leur créance les Princes Lutheriens, & leurs soldats qui le servoient fidellement dans ses armées; & qu'au reste il ne s'estoit ligué avec le Pape; que comme avec un Prince qui luy donnoit du secours contre ceux qui estoient ennemis de l'un & de l'autre; Qu'il n'en vouloit donc qu'à des rebelles, & à des criminels de leze-Majesté divine & humaine, qui sous un faux prétexte de Religion troubloient tout le repos de l'Allemagne, vouloient renverser tout l'estat de l'Empire, rejettoient toutes les voyes d'accord & de pacification qu'on avoit ordonnées d'un commun consentement dans les Diétes générales, & violoient tous les jours par mille attentats les droits de l'Empire les plus sacrez, se liguant contre l'Empereur, faisant des assemblées contre les loix sans sa permission, suscitant contre luy les étrangers, méprisant avec insolence tous ses ordres, faisant la guerre aux sujets de l'Empire, dépouillant mesme les Princes de leurs Estats, témoin le Lantgrave, qui, aprés avoir pris toutes les places du Duc Henri de Brunsvic, le detenoit encore dans une rigoureuse prison, & s'érigeant enfin en maistres souverains des peuples, ou plustost en tyrans, qui alloient bientost opprimer la liberté publique, si l'Empereur, qui n'avoit pris les armes que pour la défendre, ne ré-*

1546.

1546. *primoit par la force l'audace & la violence de ces rebelles.* De toutes les Villes il n'y eût que celle de Strasbourg, qui comme la plus attachée au Lutheranisme qu'elle retient encore dans toute sa force, entreprit de faire l'apologie des confederez, dont les Chefs estoient Jean Frideric Electeur de Saxe, & Philippe Lantgrave de Hesse. Ils ne manquerent pas aussi de leur costé de répondre à ce Manifeste par un autre, où ils prétendoient prouver que la guerre qu'on leur faisoit, n'estoit en effet qu'une guerre de Religion, pour violenter leur conscience, & les contraindre par les armes de se soumettre au Pape & à son Concile de Trente. Ils envoyerent en mesme temps demander du secours aux Princes étrangers, & sur tout aux Rois de France & d'Angleterre, qui, comme ils estoient en paix avec l'Empereur, ne voulurent pas s'engager dans cette querelle.

Cela pourtant n'empescha pas que les confederez ne se trouvassent en tres-peu de temps beaucoup plus forts que l'Empereur, dont les troupes estoient trop éloignées, & en divers endroits trop écartez les uns des autres pour se pouvoir joindre assez tost à luy à Ratisbone, où il estoit alors peu en estat de commencer une si grande guerre. En effet, il n'y avoit encore pû assembler que sept cens chevaux, deux mille hommes de pied du Régiment de Madruce, & trois mille de celuy de Renspruch,

ausquels peu de jours aprés se joignirent les 1546.
deux mille huit cens Espagnols du Terce du fameux Colonel Alvare de Sande, qui avoit servi en Hongrie. Cela ne faisoit en tout gueres plus de huit mille hommes, ce qui estoit peu, je ne diray pas pour se mettre en campagne, mais pour se défendre dans une grande Ville sans aucune fortification, presque toute infectée du Lutheranisme, & où ils n'avoient ni les canons, ni les munitions que l'Empereur avoit donné ordre qu'on luy envoyast de Vienne par le Danube. Au contraire, les Protestans qui s'estant toûjours défiez de l'Empereur, avoient pris leurs précautions, firent sans peine, aussitost aprés sa déclaration, de tres-nombreuses troupes, qu'ils eûrent bientost mises en corps d'armée. Car les Villes Impériales, qui estoient presque toutes ou de la ligue de Smalcalde, ou du moins Lutheriennes, contribuerent à l'envi avec une incroyable promptitude des hommes, de l'argent, des vivres, des munitions, & du canon, ne doutant point du tout de la victoire, parce que le Lantgrave qui estoit extrémement présomptueux, & qu'elles croyoient estre grand homme de guerre, leur avoit hardiment promis que dans trois mois il chasseroit Charles de l'Allemagne, ou qu'il le feroit prisonnier, & le leur livreroit dans les fers.

Sur cette folle confiance, les premiers qui se mirent en campagne furent les gens du Duc

1546. Ulric de Virtemberg, consistant en vingt-quatre Enseignes d'infanterie accompagnées de presque toute la Noblesse du païs. Ils s'allerent joindre aux troupes d'Ausbourg & des autres Villes de Suaube, rangées sous vingt-six Enseignes d'infanterie, avec mille chevaux, ce qui faisoit en tout vingt-trois à vingt-quatre mille hommes avec vingt-huit piéces de canon. Ces troupes de Suaube estoient commandées par Sebastien Schertel, qui aprés avoir esté vivandier dans l'armée du Duc de Bourbon quand il prit Rome, trouva moyen d'obtenir une place dans les gardes de l'Empereur; & ce Prince qui le trouvoit homme de cœur & d'esprit, le prit tellement en affection, & l'avança si fort, qu'il devint enfin le plus riche & le plus considérable de la Ville d'Ausbourg, qui luy confia la conduite de ses troupes pour son experience, & le fit aussi déclarer Colonel de l'infanterie des Villes liguées. Or ce nouveau Colonel ayant pris quinze à seize mille hommes de cette armée de Wirtemberg & de Suaube, & déclaré d'abord que l'on n'en vouloit nullement à l'Empereur, & qu'on prétendoit seulement s'opposer au passage des Italiens, que le Pape ennemi déclaré des Allemans envoyoit en leur païs pour le détruire, entreprit de se rendre maistre des deux uniques passages par où ils pouvoient s'aller joindre à l'Empereur.

Sleid. l. 17.

L. d'Avila.

Car quand on est arrivé de Trente à Inf-

pruch, où cette armée du Pape se devoit rendre, on trouve qu'il n'y a que deux chemins pour entrer de ce costé-là par la Baviére en Allemagne, l'un à droit en descendant le long de la riviére d'Ins jusques à Cuffstein, Ville forte, située sur la frontiére du Tirol & de la Baviére, & l'autre à gauche, en traversant les Alpes, par une vallée dont l'emboucheûre extrémement étroite est tellement commandée, ou plustost fermée par une forteresse que les Italiens appellent la Chiusa, & les Allemans Eremberg, que celuy qui en est le maistre y peut arrester sans peine une armée, quelque grande qu'elle puisse estre, sans qu'il luy soit possible de passer. Schertel estant donc sorti d'Ausbourg avec ses quinze mille hommes, & une bonne partie de son canon, s'empara, sans peine, en passant de Fuessen, Ville de l'Evesque d'Ausbourg, & s'estant avancé jusqu'à la Chiuse, il surprit, & étonna tellement par le bruit de son canon celuy qui y commandoit pour le Roy Ferdinand, qu'il rendit laschement, sans beaucoup de résistance, une place si forte, où il eust pû arrester, du moins durant quelque temps, l'ennemi qui ne s'attendoit pas à une si prompte reddition. 1546.

Aprés un si heureux commencement, Schertel, pour couper à l'armée Pontificale l'autre passage de Cuffstein, où l'Empereur avoit mis bonne garnison, marcha droit à Inspruch,

1546. croyant s'en emparer plus facilement encore que de la Chiuse: mais comme il fut à quatre lieuës de la Ville, il apprit que la milice du Tirol y estoit accouruë au nombre d'environ douze mille hommes, tous gens aguerris, & commandez par le Comte de Castelalte Tirolois, l'un des plus anciens & des plus braves Colonels d'Allemagne, & qui eût quelque temps aprés la gloire d'avoir repris la forteresse de la Chiuse. De sorte que Schertel ayant manqué un coup de cette importance, fut obligé de rebrousser chemin, & de s'en retourner sur ses pas à Ausbourg, d'où il alla rejoindre à Ulme le reste de l'armée, laquelle en suite fut le vingt-quatriéme de Juillet à Donavert Ville Lutheriene, pour y attendre dans ce poste tres-avantageux le Duc de Saxe & le Lantgrave. Ces deux Princes ayant assemblé toutes leurs forces, & traversé sans obstacle la Franconie, où tout estoit pour eux, excepté les Evesques, qui de-peur d'estre saccagez leur donnoient le passage & des vivres, s'allerent joindre peu de jours aprés à ces troupes, faisant tous ensemble une des plus nombreuses & des plus formidables armées que l'on eust encore veûës en Allemagne: car elle estoit de quatre-vingts mille hommes de pied & de dix mille chevaux avec cent trente piéces de canon.

Ce fut en cette occasion qu'il parut manifestement que le Saxon & le Lantgrave n'estoient

toient pas si grands Capitaines qu'ils croyoient. 1546.
Car si aprés leur jonction ils eussent marché, sans perdre temps, tout droit à Ratisbone, comme ils le pouvoient faire, ne laissant rien derriére eux qui les pust incommoder : il est certain que n'y ayant nulle apparence que l'Empereur s'y laissast investir, ils l'eussent contraint d'en sortir avec un danger évident d'estre batu sur sa retraite par une armée dix fois plus forte que la sienne. Mais soit qu'ils ne fussent pas informez de l'estat où il se trouvoit alors, ou qu'ils crussent qu'ils devoient faire reposer leurs gens aprés une assez longue marche, ou qu'ils manquassent de résolution en voyant celle de ce Prince qui sembloit les vouloir attendre de pied ferme, ils s'amuserent durant quelques jours à consulter, & résolurent enfin de passer le Danube pour aller prendre la petite Ville de Rain, où il n'y avoit qu'une seule Enseigne pour la défendre, & puis Neubourg, que le Duc Otton Henri de Baviére Prince Lutherien & cousin du Duc leur mit entre les mains; & cependant l'Empereur se fortifioit tous les jours par le renfort qu'il recevoit des troupes qu'on levoit pour luy en Allemagne.

Il découvrit mesme par ses espions qu'ils avoient dessein de s'emparer de Landshut Ville de Baviére, entre Ratisbone & Curffstein, sur le chemin que les troupes qui luy venoient d'Italie devoient tenir, qui estoit le meilleur parti

1546. qu'ils puſſent prendre pour empeſcher leur jonction. Mais ils manquerent encore cette fois de diligence, & ſe laiſſerent prévenir par celle de ce Prince, qui eſtoit ſans comparaiſon plus habile qu'eux. Car avant qu'ils ſe fuſſent mis en eſtat d'exécuter leur entrepriſe dont il connoiſſoit fort bien l'importance, il ſortit de Ratiſbone, où il laiſſa quatre mille hommes ſous le commandement de Pyrrhus Colonna Marquis de Mortare, & s'alla poſter avantageuſement avec le reſte de ſes troupes auprés de Landſhut, entre les ennemis & cette Ville, qu'il couvroit pour y recevoir le ſecours qui s'approchoit, diſant au reſte avec une incroyable fermeté à ceux qui croyoient que c'eſtoit là trop s'expoſer, qu'il eſtoit réſolu de demeurer à ce coup vif ou mort en Allemagne, & de bien recevoir ſes ennemis s'ils oſoient l'attaquer dans ſon camp qu'il avoit fort bien retranché.

Mais le jugement, ou pluſtoſt le cœur leur manqua encore en une occaſion ſi favorable, où ils pouvoient combatre avec tant d'avantage l'Empereur qui n'avoit alors qu'une poignée de gens en comparaiſon de leur grande armée. Au-lieu donc de marcher droit à luy teſte baiſſée pour l'attaquer dans ſes retranchemens qu'ils euſſent pû forcer aiſément avec la moitié moins de gens qu'ils n'en avoient, s'ils euſſent eſté ſoldats, ils ne firent qu'une action de mauvais fanfaron, d'une maniere fort ridi-

cule. Car s'estant contenté de se poster entre 1546.
Munich & Ingolstad, à six lieuës du camp de l'Empereur, ils se contenterent de luy envoyer un Trompette avec un Page, qui, selon la coustume de ce temps-là, portoit une lettre dans une canne, pour luy déclarer la guerre de la part des confédérez. Ils furent tous deux conduits à la tente du Duc d'Albe Lieutenant général de l'Empereur, & sçachant pourquoy ils estoient venus, il leur dit d'abord que la réponse qu'ils devoient attendre estoit qu'on les fist pendre sur le champ; mais que l'Empereur, qui ne s'en prenoit qu'à ceux qui les avoient envoyez, vouloit bien avoir pitié d'eux, à condition qu'ils leur portassent pour toute réponse l'Edit de leur proscription, par lequel on les avoit mis au ban de l'Empire dés le vingtiéme du mois passé. Sur quoy ils furent renvoyez avec cét Edit qu'on leur mit entre les mains. L'Empereur aussi ne voulut pas voir leur lettre, se doutant bien que, selon le stile ordinaire du Lantgrave, Prince extrémement hautain, présomptueux & violent, elle devoit estre conceûë en des termes qui choquoient avec insolence la Majesté Impériale. En effet, il n'avoit pas voulu qu'on luy donnast la qualité d'Empereur, pour ne pas déclarer par là, disoit-il, qu'ils estoient rebelles à leur souverain Seigneur, mais seulement celle de Charles de Gand, soy-disant Empereur, & c'est ainsi qu'ils l'appelle-

1546. rent durant cette guerre : ce qui faisoit dire aux soldats Impériaux, en se moquant de ces rebelles, *Laissez faire à Charles de Gand, il leur apprendra bientost qu'il est Empereur.*

Et certes ils ne se trompoient nullement dans leur conjecture appuyée sur le grand mérite de ce Prince, & sur le peu de résolution & de conduite de ses ennemis. Car tandis qu'ils se morfondoient avec leur prodigieuse armée dans leur camp, sans oser rien entreprendre sur celuy de l'Empereur, il y receût sans aucun obstacle toutes les troupes qu'il attendoit d'Allemagne & d'Italie. Les premiéres qui arriverent furent celles du Pape, qui le joignirent le treiziéme d'Aoust sans avoir rien trouvé en leur chemin qui leur disputast le passage. Cette armée consistoit en douze mille hommes de pied, & six cens chevaux suivis de deux cens autres du Duc de Florence & de cent que le Duc de Ferrare entretenoit au service de l'Empereur. Elle estoit commandée par le Duc de Parme Octave Farnese gendre de Charles-Quint & pere de ce Duc Alexandre, qui a rendu son nom si fameux par les belles choses qu'il a faites sous le Regne de Philippes II. dans les guerres de Flandre. Tout ce qu'il y avoit de braves parmi la Noblesse Romaine y voulurent servir, & l'on y voyoit entre autres dans les premiers emplois les Seigneurs Alexandre Vitelli Colonel de l'Infanterie, Jean Baptiste Savelli Général de

la Cavalerie, Jules des Urſins, Frideric Savelli, & le Duc Sforce neveu de ſa Sainteté, à la teſte des Régimens qu'ils commandoient. 1546.

Ces troupes les plus belles que l'on euſt levées de long-temps en Italie furent peu de jours aprés ſuivies du Terze des trois mille Eſpagnols de Lombardie commandez par le Colonel d'Arze, & de celuy de Naples, de trois autres mille Eſpagnols tous vieux ſoldats, avec deux cens chevaux legers conduits par le Prince de Sulmone fils de Charles de Lanoy autrefois Viceroy de Naples, les quatre mille Allemans que le Colonel Chambourg avoit levez aux environs de la Foreſt noire, ayant pris le grand tour par le Lac de Conſtance & par le Tirol, pour éviter le Virtemberg & Ulme païs ennemi. Les Cavaliers Allemans, que les Marquis Jean & Albert de Brandebourg & le Grand-Maiſtre de Pruſſe avoient faits, ſe rendirent auſſi preſque en meſme temps au camp de l'Empereur, qui ſe trouva pour lors avoir une tres-belle armée. Car il y avoit en infanterie plus de ſeize mille Allemans, huit à neuf mille Eſpagnols naturels des vieilles bandes, douze mille Italiens, & cinq à ſix mille chevaux, ce qui faiſoit en tout plus de quarante mille hommes, les meilleurs qu'il euſt jamais eûs, comme l'aſſeûroient ceux qui l'avoient ſervi dans les autres guerres qu'il avoit faites en perſonne en Autriche contre Soliman, en Afrique & en France.

1546. Ce fut avec ces belles troupes qu'il sortit de son camp, & qu'ayant pris à Ratisbone les quatre mille hommes qu'il y avoit laissez & trente-cinq piéces de canon, il alla passer à Neustad le Danube, que les ennemis avoient déja repassé à Neubourg. De là marchant en bataille sur trois colonnes accompagné de l'Archiduc Maximilien son neveu & du Prince Philibert Emmanuel de Savoye qu'il avoit toûjours à ses costez, il se saisit le premier d'Ingolstad, où le Duc de Baviére qui estoit encore neutre laissoit le passage libre aux deux partis, & s'alla camper la nuit du vingt-sept au vingt-huitiéme d'Aoust au-delà de la Ville à deux lieuës du camp des ennemis. Il avoit Ingolstad à dos qui le mettoit de ce costé-là hors d'insulte, à gauche le Danube, jusques où il avoit étendu ses quartiers, à droit un grand marais, & devant luy une plaine fort large, par laquelle les confédérez pouvoient aisément aller à luy en bataille pour l'attaquer de front. C'est pourquoy le Duc d'Albe fit travailler avec tant d'assiduité durant toute la nuit, qu'au point du jour tout cét espace fut fermé d'un fossé, qui prenoit depuis le Danube jusqu'au marais de la main droite. Mais comme il estoit peu profond, & qu'en suite les lignes que l'on avoit faites en le creusant estoient fort basses, qu'elles manquoient mesme en quelques endroits où il n'y avoit que des simples barricades faites

à la haste avec les charettes & les pontons de l'armée, cela ne pouvoit empescher des gens bien résolus & deux fois plus forts que les Impériaux, d'en venir au combat, auquel l'Empereur, qui se tint presque durant tout le jour en bataille, s'attendoit. 1546.

Mais les Chefs des confédérez, qui ne s'accordoient pas trop bien, perdirent trois ou quatre jours à contester sur le parti qu'on devoit prendre, les uns voulant qu'on donnast sur le champ avant que l'ennemi eust le loisir de se mieux retrancher, les autres au contraire soustenant qu'il falloit attendre qu'on eust trouvé moyen de le déloger, afin de le pouvoir combatre avec avantage en rase campagne. Mais enfin le Lantgrave prenant un milieu entre ces deux opinions, fit tant qu'on suivit son avis, qui fut exécuté en cette maniére. Toute l'armée s'estant avancée jusques à une lieuë du camp de l'Empereur, s'alla poster sur des hauteurs, qui de ce costé-là terminoient la plaine par laquelle on pouvoit aller sans obstacle aux ennemis : & aprés qu'on eût envoyé quelques partis pour reconnoistre leurs retranchemens, elle descendit un jour, qui fut au commencement de Septembre de grand matin, dans la plaine ; & aprés avoir passé, sans estre apperceûë, à cause du brouïllard, une petite riviére qui separoit les deux camps, elle fut rangée en bataille sur deux lignes en forme d'un fort grand croissant,

1546. afin de pouvoir investir une grande partie du camp. Le Lantgrave avoit mis dans la premiére toute la cavalerie divisée en neuf ou dix gros escadrons, qui estoient assez éloignez les uns des autres, & avoient à leur teste plus de cent piéces de canon, qui rouloient, non pas à la file, mais tout d'un front, fort aisément, par cette plaine, où il n'y avoit ni arbres, ni hayes, ni buissons qui pussent arrester ou troubler la marche de cette grande armée. L'infanterie marchoit derriére sur la seconde ligne, beaucoup plus étenduë que la premiére; & quand le brouïllard fut tombé, l'on pouvoit facilement, du camp Impérial, en compter tous les bataillons qui se faisoient voir en partie par les intervalles des escadrons, qui n'estoient pas à beaucoup prés aussi gros que l'estoient ces bataillons.

C'est en cét ordre que marchoit l'armée des confédérez, ayant à la teste des escadrons le Lantgrave de Hesse qui ne vouloit pas d'abord attaquer les Impériaux dans leur camp, comme quelques-uns le souhaitoient, ni aussi attendre qu'ils eussent décampé, ce que quelques autres luy conseilloient: mais, selon qu'il l'avoit imaginé, il prétendoit les foudroyer premiérement à grands coups de canon, & puis quand il les auroit mis en desordre, comme il ne doutoit point qu'il ne fist, en continuant quelque temps l'horrible tonnerre de plus de cent piéces d'artillerie,

d'artillerie, qui lanceroient sans interruption 1546.
leurs foudres dans les bataillons & les escadrons que l'on distinguoit aisément au-delà de leurs lignes fort basses, donner, teste baissée, dans les foibles retranchemens qu'il présupposoit devoir estre abandonnez de leurs soldats, pour chercher à se mettre quelque part à l'abri de cette terrible tempeste de feu & de boulets. Mais il trouva qu'il avoit affaire à des gens qui ne s'étonnoient pas du bruit, & qui par leur inébranlable fermeté luy rompirent toutes les mesures qu'il avoit prises.

L'Empereur, qui voyant venir les rebelles en si bel ordre, ne douta point qu'ils ne voulussent à ce coup en venir aux mains, avoit rangé toute son infanterie le long des lignes. Les Espagnols avoient la gauche, du costé du Danube, où la pointe droite des ennemis estoit plus avancée que l'autre. Ils avoient à leur droite les Régimens du Comte George de Rensрruch & du Marquis de Marignan dans un seul corps. Les Italiens suivoient, occupant tout le front des lignes du costé de la plaine, puis les Régimens de Madruce & de Chambourg, en tournant toûjours à droit jusqu'au marais: le reste, qui estoit tout ouvert jusqu'à Ingolstad qui couvroit à dos les Impériaux, fut occupé par la cavalerie divisée en quatre gros escadrons, pour s'opposer à ceux qui entreprendroient d'entrer de ce costé-là.

1546. Il eſtoit environ dix heures, lors que le Lantgrave ſe trouvant à ſix cens pas des lignes, fit décharger ſur les Eſpagnols tout le canon qu'il avoit à ſa droite ; puis s'eſtant approché auſſi prés qu'il falloit pour faire tout l'effet qu'il prétendoit, toute l'armée fit alte, & alors on tira de toutes les bateries l'une aprés l'autre, ſans aucune interruption, avec tant de violence, & ſi promptement, qu'il ſembloit que ce fuſt une greſle de boulets qui tombaſt dans le camp ; & le bruit que faiſoient plus de cent mille hommes qui jettoient des cris épouvantables à chaque décharge, ſe meſlant à celuy du canon, eſtoit encore plus terrible que celuy des plus furieuſes tempeſtes, où les éclats du tonnerre & les ſifflemens des vents qui s'entrechoquent, font trembler & deſeſperer les pauvres matelots qu'ils menacent à chaque moment d'un funeſte & inévitable naufrage. C'eſt là que parurent admirablement la preſence d'eſprit, le courage, la valeur, & la fermeté de Charles-Quint, qui courant tout armé à cheval de bataillon en bataillon & d'eſcadron en eſcadron, ſans crainte de ces canonnades dont meſme un de ſes gardes fut tué à ſes coſtez, animoit ſes gens à bien recevoir les ennemis que deux mouvemens qu'on leur vit faire faiſoient croire avoir réſolu d'attaquer les lignes aprés ces premiéres décharges du canon. Cela donna tant de courage aux ſoldats des trois na-

tions, que voyant le peril auquel ce brave Prince s'exposoit encore plus qu'eux, il n'y en eût pas un non-seulement qui quittast son rang, mais mesme qui branlast ou tournast la teste pour éviter les boulets qui leur siffloient aux oreilles de tous costez. Ils attendoient toûjours gayment que l'ennemi les vint attaquer, fort asseûrez de le bien batre nonobstant son prodigieux nombre qu'ils méprisoient: mais ils attendirent inutilement. 1546.

Car le Lantgrave fort surpris de voir que bien loin de se retirer, ou de troubler leur ordre, ils sortoient mesme de temps en temps de leurs lignes pour escarmoucher jusqu'à la bouche du canon contre ceux qui estoient les plus avancez, fit recommencer de tous costez, avec plus de furie qu'auparavant, à canonner le camp, d'où l'on ne manquoit pas de luy répondre avec trente-six piéces de canon, qui parce que la disposition du terrain estoit favorable aux ennemis, ne leur faisoient pas fort grand mal; mais aussi le leur qui tiroit la pluspart du temps sur des gens qui estoient derriére des retranchemens, faisoit beaucoup plus de bruit que d'effet; de sorte qu'il n'y eût que tres-peu d'hommes de tuez. Ainsi le Lantgrave voyant que rien ne branloit dans le camp Impérial, aprés l'avoir inutilement canonné durant huit ou neuf heures, fut enfin contraint, la nuit s'approchant, de se retirer jusqu'à la pe-

1546. tite riviére qu'il avoit paſſée le matin, le long de laquelle il campa. Il voulut néanmoins qu'on cruſt qu'il avoit fait une fort grande exécution en foudroyant ainſi de plus de neuf cens coups de canon les Impériaux. C'eſt pourquoy ce ſoir meſme, comme il ſoupoit avec les principaux Officiers, il prit une grande coupe toute remplie de vin, & s'adreſſant à Schertel, *Beuvons*, luy dit-il, *à tous ceux que noſtre canon n'a ceſſé d'envoyer tout aujourd'huy en l'autre monde.* A quoy ce Colonel qui avoit eſté d'avis qu'on donnaſt d'abord l'épée à la main dans les lignes, ſans s'amuſer à toutes ces décharges inutiles, luy répondit, *Je ne ſçay pas, Monſeigneur, combien il y en a de tuez; mais il me ſemble avoir bien remarqué que de tous ceux qui ſont reſtez en vie, pas un ſeul n'a quitté ſon poſte, ni voulu perdre un pouce de terrain.*

Ce fut là comme le préſage du malheur des confédérez. Car aprés avoir fait encore deux ou trois fois la meſme choſe, mais avec beaucoup moins d'effet, parce que l'on avoit eû le loiſir de rehauſſer les parapets des lignes pour ſe mettre à couvert du canon, l'Empereur les reſſerra ſi fort en pouſſant toûjours plus avant ſes travaux vers leur camp, en les harcelant éternellement par de fortes eſcarmouches, & envoyant de grands partis qui couroient ſans ceſſe la campagne pour leur couper les vivres: qu'ils furent enfin contraints de décamper les pre-

miers, & de se retirer à Neubourg, & puis à Donavert. Ce fut de là que le Lantgrave se détacha de l'armée avec une grande partie des troupes pour aller combatre le Comte de Bure, qui, aprés avoir passé le Rhin vers Mayence, malgré tous les efforts qu'un grand corps de conféderez commandé par le Comte d'Aldembourg fit pour s'y opposer, s'estoit déja avancé jusqu'à Nuremberg. Mais ayant suivi de bons guides que l'Empereur, qui fut averti du dessein du Lantgrave, luy envoya, il prit plus à gauche, évita la rencontre des ennemis, & se rendit heureusement au camp Impérial avec l'armée de Flandre, qui estoit de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Alors l'Empereur se trouvant fortifié d'un renfort si considérable, résolut de poursuivre ses ennemis qui fuyoient le combat, & de les attaquer, quoy-qu'en tout il n'eust pas plus de trente mille hommes de pied, & neuf à dix mille chevaux, parce que les blesseûres, les maladies & les desertions assez frequentes, principalement des Italiens, avoient fort diminué ses troupes. 1546.

En suite sortant de son camp, il s'alla rendre maistre de Neubourg, que les Bourgeois voyant le peu de résolution des conféderez luy rendirent sans résistance; puis tandis que les ennemis occupoient toûjours les hauteurs, sans oser descendre dans les plaines, il leur enleva Do-

1546. navert & toutes les autres Villes du Danube, à la réserve d'Ulme. Enfin il agit avec tant de force & de conduite, tant d'adresse & d'habileté, en poursuivant par tout ses ennemis, leur gagnant toûjours le terrain dés qu'ils s'estoient campez, les harcelant continuellement par de frequentes escarmouches, par de fausses & vrayes attaques, leur donnant force camisades, leur enlevant leurs fourageurs, & leur coupant les vivres, estant au reste infatigable au travail, & toûjours le premier à cheval, exposé à toutes les rigueurs d'une tres-fascheuse saison, nonobstant sa goute qui l'obligeoit souvent à appuyer sa jambe sur un morceau de toile jaune attachée à la selle au lieu d'estrier : il agit, dis-je, de la sorte durant les mois d'Octobre & de Novembre avec tant de vigueur & sans relasche, en poussant toûjours les rebelles : qu'aprés les avoir contraint depuis leur retraite d'Ingolstad d'abandonner encore jusques à trois fois leur camp, auprés de Donavert, de Norlingue, & de Giénghen, il les réduisit à l'extréme necessité de toutes choses, ce qui les mit au desespoir.

Il est vray que son armée souffrit aussi de grandes incommoditez par le mauvais temps qu'il faisoit, & beaucoup plus encore par les maladies qui s'estoient mises dans son camp ; & son Conseil estoit d'avis qu'il la mist en de bons quartiers, en attendant une saison plus favorable pour achever cette guerre qu'il avoit

ſi heureuſement commencée. Mais il ſouſtint 1546.
toûjours le contraire, diſant que c'eſtoit là donner aux ennemis le temps de ſe remettre, qu'il les falloit preſſer, & que pour peu que l'on continuaſt à les pouſſer, ils ſe déferoient infailliblement d'eux-meſmes. Ce qui luy donnoit tant de confiance eſtoit la nouvelle qu'il venoit de recevoir que le Duc Maurice, auquel il avoit promis l'Electorat du Duc de Saxe ſon couſin, & qui avoit fait par ſes ordres avec le Roy Ferdinand une grande diverſion dans l'Electorat de Saxe, y avoit remporté de grands avantages, & s'y eſtoit emparé de toutes les places, à la réſerve de Vittemberg & de deux ou trois autres Villes. Charles voulut apprendre aux confédérez cette nouvelle par la décharge de tout ſon canon & par trois ſalves qu'il fit faire à ſon armée. Cela ne manqua pas de déterminer le pauvre Electeur à ſe ſéparer du Lantgrave avec lequel il partageoit le commandement dans l'armée, ce qui fut cauſe en partie de ſa ruine, parce qu'ils ne s'accordoient pas, & que ce qui eſtoit approuvé de l'un de ces deux Généraux, l'autre la pluſpart du temps ne le vouloit point, par un effet & un deſordre inévitable de la jalouſie qui ſe met d'ordinaire entre pluſieurs Chefs égaux en pouvoir & en autorité dans le meſme corps, qui pour agir réguliérement n'en doit avoir qu'un, duquel il reçoive des mouvemens certains & uniformes.

1546. Et certes on a veû plus d'une fois, particuliérement dans ces derniéres guerres que nous avons faites avec tant de gloire en Allemagne, que ces grandes & formidables armées d'Allemans, qui, aprés s'estre répanduës avec grand bruit & grand fracas comme un effroyable deluge au-deçà du Rhin, menaçoient d'inonder toute la France, ont esté ruinées en tres-peu de temps, à peu prés comme celle des confédérez de Smalcalde dont je parle. Ce qui en fut la principale cause, c'est qu'elles estoient commandées par plusieurs Princes & plusieurs Généraux indépendans les uns des autres, & qui ne se trouvoient presque jamais d'un mesme avis; ou qu'elles l'estoient par un seul à la verité, mais qui n'avoit qu'une vaine apparence de commandement général, avec un beau titre, estant soumis en effet aux avis, ou plustost aux volontez, & mesme bien souvent aux caprices des autres Chefs, qui n'estoient rien moins que subordonnez, puis qu'ils luy commandoient effectivement, en luy donnant des conseils qu'il estoit obligé de suivre malgré qu'il en eust. Mais au contraire, nos armées n'estant commandées que par un seul Général, qui n'avoit qu'à bien faire exécuter les ordres qu'il avoit du Roy, ont obligé ses ennemis, aprés avoir esté souvent batus, de repasser le Rhin avec autant de précipitation que de honte, en faisant voir à leurs compatriotes, par le débris de leurs

troupes,

troupes, qu'ils nous avoient laissé plus de la moitié de leurs gens ou morts, ou prisonniers. 1546.

Ainsi donc ces deux Chefs de la ligue de Smalcalde se trouvant réduits en un tres-malheureux estat par leur propre division, & par l'union des Impériaux, furent enfin contraints de quitter la campagne à leur vainqueur sur la fin de Novembre, & de se séparer. Le Duc de Saxe avec ce peu qu'il avoit encore de gens, accourut au secours des siens, qui avoient presque tout perdu dans ses Estats; environ huit mille hommes des Villes confédérées furent mis dans les places qui tenoient encore pour la ligue; & le Lantgrave se retira bien viste, ou plustost s'enfuit, & se sauva dans son païs avec cinq à six cens chevaux, pitoyables restes de cette épouvantable armée, avec laquelle il avoit hardiment promis à ses ligueurs de chasser de l'Allemagne l'Empereur, ou de le prendre prisonnier. Tant il y a de vanité & de présomption à s'engager à des choses que la fortune, & mille accidens qu'on ne peut prévoir, & sur tout le courage, la vertu, l'esprit, & l'habileté de ceux à qui l'on doit avoir affaire, peuvent faire tourner tout autrement qu'on ne se l'estoit imaginé; & tant il y a peu de fondement à faire sur les ligues, qui se ruinent assez souvent d'elles-mesmes par la mesintelligence qui se met d'ordinaire entre ceux qui se liguent contre un grand Monarque, & par la défiance qu'ils ont

1546. presque toûjours les uns des autres, chacun craignant que son compagnon ne traite sans luy.

Or comme aprés que ces grosses nuées qui éclatoient en tonnerres & en foudres, & se déchargeoient en de furieux deluges, sont enfin dissipées par la force du Soleil, qui reprend dans le Ciel l'empire qu'il sembloit y avoir perdu pour un temps, on voit dans la nature que tout se remet en l'estat où il doit estre pour le bien de tout l'Univers: de mesme, aprés que Charles-Quint eût dissipé par son adresse, & par la force de ses armes cette armée si terrible, qui faisant horriblement tonner ses cent trente piéces de canon, sembloit devoir tout desoler, tous les révoltez & toutes les Villes conféderées renonçant à leur ligue, se remirent aussitost dans le premier estat d'obéïssance & de soumission qu'ils devoient à leur Empereur.

Le premier qui luy alla demander pardon fut Frideric Comte Palatin son proche parent, qui, tandis qu'il fut Catholique, le servit toûjours tres-fidellement. Mais depuis qu'ayant malheureusement abandonné la Religion de ses peres, il eût embrassé le Lutheranisme, il devint infidelle à son Prince aussi-bien qu'à Dieu, comme il arrive d'ordinaire. S'estant en suite laissé débaucher à ceux de la ligue, dont il n'estoit pas, il leur avoit envoyé quatre cens chevaux de renfort, un peu ayant qu'ils fussent

contraints de sortir de leur camp d'Ingolstad. 1546.
Charles touché des grandes marques que ce venerable vieillard luy donnoit, la teste nuë & les larmes aux yeux, du repentir qu'il avoit de sa faute, non-seulement la luy pardonna, mais aussi le remit dans l'estat où il estoit auparavant auprés de luy, & souffrit mesme qu'il intercedast pour le Duc Ulric de Virtemberg, qui n'obtint néanmoins sa grace qu'à des conditions tres-rudes. Car il luy en cousta, outre deux cens mille écus, trois ou quatre de ses meilleures places, qu'il remit entre les mains de l'Empereur avec tout le canon que les Chefs de la ligue, pour fuir plus viste, luy avoient laissé en dépost; & il fallut de plus que se confessant criminel, il demandast publiquement pardon dans une posture tres-humiliante, & qu'il promist d'exécuter tout ce qu'on luy ordonneroit pour obtenir sa grace de la bonté de l'Empereur. C'est ainsi qu'il continua toûjours, aprés sa victoire, à faire éclater sa clemence, d'une maniére qu'il sceût, par une tres-fine politique, fort bien accorder avec ses interests.

Car toutes les Villes confedérées, tant au-deçà qu'au-delà du Danube, qui se voyant trompées, & abandonnées de leurs Chefs, recoururent à sa bonté pour se mettre à couvert de sa justice, par une parfaite soumission à tous ses ordres, furent receûës en grace; mais ce fut à condition qu'elles luy donneroient de l'ar-

1546. gent & du canon à proportion de leur faute & de leur pouvoir. Ulme, qui se soumit des premiéres, donna cent mille écus & douze piéces de gros canon; Ausbourg, autant de piéces & cent cinquante mille écus; Francfort, qui se rendit au Comte de Bure comme il s'en retournoit en Flandre, fut taxé à quatre-vingts mille écus & à douze piéces d'artillerie; Strasbourg, qui envoya ses Deputez à l'Empereur pour se remettre à sa discrétion, en fut quitte pour pareil nombre de canons & pour trente mille écus; Memingue n'en paya que cinquante mille avec quelques piéces d'artillerie; Campen, Biberac, Lindau, Ravesbourg, & les autres Villes qui ne manquerent pas de suivre l'exemple des premiéres, furent à peu prés traitées de mesme: de sorte que ce Prince fort adroit, trouva par là les voyes de payer ses troupes, & de se rendre plus fort que jamais, en affoiblissant ces Villes, & leur ostant, par la grace qu'il leur faisoit, les moyens de se révolter encore une autre fois.

C'est ainsi qu'il passa tout le reste de l'hiver, en pacifiant l'Allemagne, & remettant l'ordre par tout, lors qu'estant à Ulme il apprit les grands progrés qu'avoit fait l'Electeur de Saxe, qui, avec les puissans renforts qu'il avoit receûs de la basse Saxe, avoit non-seulement repris tout ce que le Roy Ferdinand & le Duc Maurice luy avoient enlevé, mais aussi s'estoit rendu

Ann. 1547.

maistre de la pluspart des places de ce Duc, & 1547.
avoit mesme défait dans un grand combat le Marquis Albert de Brandebourg, envoyé depuis peu au secours de Maurice par l'Empereur. Alors ce Prince infatigable résolut, sans plus s'en fier à personne, d'aller luy-mesme achever cette guerre, qui sembloit ne pouvoir estre terminée que par luy seul. C'est pourquoy aussitost qu'il se sentit un peu soulagé de sa goute qui l'avoit tourmenté plus qu'à l'ordinaire à cause des travaux excessifs de la campagne précedente, il partit d'Ulme au commencement de Mars, nonobstant la rigueur de la saison, qui augmenta si fort son mal, dont il n'estoit pas encore bien guéri, qu'il l'arresta tout court à Norlingue, où l'on desespera de sa santé, que l'on ne crut pas pouvoir estre rétablie au point qu'elle luy pust permettre de faire en personne cette campagne. Mais l'impatience & l'ardent desir qu'il avoit d'aller promptement finir cette guerre par une bataille, luy fit faire tant de remedes, qu'il quitta le lit en tres-peu de jours, plus soustenu par la force de son courage que par celle de la nature fort affoiblie par cette fascheuse recheûte qui ne l'empescha pas de partir le vingt & uniéme de Nortlingue, où le Duc d'Albe avoit assemblé toutes ses forces.

Elles ne consistoient plus alors qu'en ses trois Terces d'Espagnols avec les deux Régimens de Madruce & de Marignan, les gens-d'armes

1547. de Naples, quelques six cens chevaux legers, & mille Cavaliers Allemans du Grand-Maistre de Prusse & du Marquis Jean de Brandebourg frere de l'Electeur. Ce fut avec ces troupes qu'il alla joindre sur la fin du mois à Egra, Ville frontiére de Bohéme, le Roy des Romains son frere, & le Duc Maurice, qui luy amenoient environ trois mille chevaux qu'ils avoient ramassez du débris de leurs troupes fort mal-menées par l'Electeur de Saxe, qui aprés la défaite du Marquis Albert estoit maistre de la campagne, & se trouvoit en estat de continuer la guerre avec des forces tres-considérables. Car outre un grand corps d'infanterie & de cavalerie qu'il avoit envoyé en Bohéme sous le Général Tumeshiern, qui appuyé des mécontens de ce Royaume, y avoit déja fait de grands progrés, & sans compter les fortes garnisons qu'il tenoit dans ses places, & dans celles du Duc Maurice, il avoit encore une bonne armée de huit à neuf mille hommes de pied, tous vieux soldats, avec environ autant de fantassins des milices bien aguerries, & trois à quatre mille chevaux. Mais comme il n'avoit nullement envie d'attendre en rase campagne l'Empereur, qu'il sçavoit estre résolu de marcher droit à luy, il avoit mis la plus grande partie de son infanterie en differens postes dans la Misnie, pour s'opposer au passage de l'armée Impériale. Et cependant il s'alla jetter dans Meissen, où il

y a un pont sur l'Elbe, ayant avec soy toute sa cavalerie, avec six mille fantassins choisis & vingt piéces de canon, croyant que s'il se voyoit trop pressé, il pourroit toûjours passer l'Elbe, & aprés en avoir rompu le pont, se retirer en toute seûreté à Wittemberg. 1547.

Mais la résolution tout-à-fait héroïque de l'Empereur, & son extréme diligence, rendirent inutiles ses précautions, & luy rompirent toutes ses mesures. Car aprés avoir passé la Semaine Sainte & le jour de Pasques à Egra, il en partit le lendemain treiziéme d'Avril, traversa le Voitland & la Misnie en dix jours de marche continuelle, passant sur le ventre à tout ce qui osa paroistre pour s'opposer à son passage, & forçant toutes ces petites places où les Saxons s'estoient jettez pour luy en défendre l'entrée, & alla camper le vingt-deuxiéme à deux ou trois lieuës de Meissen. Là il apprit par ses coureurs que l'Electeur ayant abandonné Meissen, avoit passé l'Elbe, rompu le pont, & s'estoit posté à Mulberg à cinq ou six lieuës plus bas sur la mesme riviére qu'il vouloit mettre entre luy & l'armée Impériale, jugeant avec grande raison que si l'Empereur l'alloit passer à Meissen, pour l'aller en suite attaquer à Mulberg, il auroit tout loisir de se retirer à Wittemberg; & que s'il venoit droit à luy pour la passer vis-à-vis de Mulberg, il luy seroit bien aisé de l'en empescher avec ses troupes, & ses

1547. vingt piéces de canon qu'il avoit rangées ſur la rive, qui eſtoit de ſon coſté beaucoup plus haute que de l'autre. L'Empereur donc, qui, ſur cét avis qu'il avoit eû, comprit bien le deſſein de l'Electeur, & qui avoit encore appris qu'il y avoit prés de Mulberg un gué, mais ſi profond, qu'il en falloit paſſer à nage une partie, prit ſur le champ la réſolution, quoy qu'on puſt faire pour l'en détourner comme d'une entrepriſe impoſſible, de laiſſer Meiſſen à main droite, pour ne pas prendre un ſi long tour, d'aller tout droit aux ennemis, qui n'eſtoient qu'à trois lieuës de ſon camp, de paſſer à leur veûë la riviére ou à gué ou ſur des pontons, & de les combatre ou à Mulberg, ſi l'Electeur avoit la réſolution de l'y attendre, ou ſur ſa retraite, s'il entreprenoit de la faire pour gagner Wittemberg.

Sur cela il donne tout le jour ſuivant à ſes troupes pour ſe repoſer aprés les fatigues d'une ſi longue marche, & dés le ſoir de ce meſme jour vingt-troiſiéme d'Avril il fait partir l'artillerie & les charettes qui portoient les pontons. Sur le minuit l'infanterie Eſpagnole ſe mit en marche, les Allemans ſuivirent, puis toute la cavalerie, & l'Empereur un peu avant le jour, par un tres-grand brouïllard, dont ce Prince, au deſſein duquel il nuiſoit extrémement, ſe plaignoit fort: mais il ſe diſſipa peu à peu. De ſorte que comme il fut arrivé ſur les

neuf

neuf heures à Schemesler, vis-à-vis de Mulberg, 1547.
il découvrit l'Elbe & les ennemis rangez le long de cette fameuse riviére pour en défendre le passage. On dit que l'Electeur de Saxe, qui estoit fort zelé Lutherien, entendoit le Presche, quand on luy vint dire que l'Empereur estoit à l'autre bord à la teste de son armée, & qu'il sembloit tout déterminé à passer. Il est à croire qu'à cette nouvelle ce Duc quitta bien viste son Prédicant pour aller promptement donner ses ordres, afin de s'opposer à l'exécution d'une entreprise tres-difficile à la verité, mais aussi dont la suite, si l'on n'empeschoit qu'elle ne réüssist, luy pouvoit estre tres-funeste. En effet, il pourveût à tout. Il laissa dans Mulberg autant de gens qu'il en falloit pour empescher que l'on n'abordast de ce costé-là. Il renforça ceux qui gardoient la rive, laquelle, outre qu'elle estoit déja fort élevée, se trouvoit encore fortifiée d'une espece de ligne qu'on y avoit faite avec un fossé. Il en jetta d'autres dans les bateaux dont il avoit fait un pont, qu'on pouvoit couper en trois, pour le faire descendre plus aisément par la riviére; & luy, avec le reste de l'armée, s'alla mettre en bataille, un peu au-delà de ses gens, pour les soustenir, ou, s'ils estoient enfin délogez, pour les recevoir, & faire sa retraite avant qu'on eust achevé de passer.

D'autre costé l'Empereur se trouvoit en un assez grand embarras. Il avoit devant soy une

1547. grande riviére, large en cét endroit-là de trois cens pas, & dont le courant dans cette étenduë ne laissoit pas d'estre fort rapide. Il voyoit au-delà des gens en bataille, & force canons disposez sur l'autre rive élevée comme en plate-forme, & tout prests à le foudroyer s'il entreprenoit de tenter le passage. Il ne sçavoit pas précisément où estoit le gué qu'on disoit estre prés de Mulberg; & comme il y avoit une assez grande plaine entre son camp & la riviére, il n'y pouvoit aller qu'à découvert, & pour ainsi dire, en se mettant en but aux canonnades. Il surmonta néanmoins toutes ces difficultez avec un courage invincible & une incroyable presence d'esprit. Car aprés avoir envoyé par tout aux environs chercher quelqu'un qui connust bien le gué dont on luy avoit parlé, il s'avisa de faire pointer son canon entre certains arbrisseaux fort touffus qui coupoient la plaine en cét endroit, qui estoit pourtant assez éloigné de la riviére, & mit derriére ces petits arbres mille arquebusiers Espagnols des plus determinez, ausquels il commanda de s'avancer, à la faveur des premiéres décharges, de courir jusqu'au bord, d'entrer dans la riviére le plus avant qu'ils pourroient, & de faire un feu continuel, pour écarter un peu les ennemis tandis que le reste suivroit. Ces braves gens coururent à cette dangereuse escarmouche avec tant d'ardeur, & entrerent si avant dans

l'eau, que la pluspart en eûrent jusques à mi-corps & au-delà; & ils tirerent avec tant de furie sur ceux qui estoient sur la rive, & sur les autres qui s'estoient jettez dans les bateaux tandis que le canon qui fut tres-bien servi tiroit aussi sans cesse sur les ennemis, qu'ils commencerent à reculer, & à quitter leurs postes. Alors l'Empereur, qui, à la teste de l'infanterie, avoit suivi ces arquebusiers jusques sur le bord de l'Elbe, en fit encore avancer mille autres du Terce de Lombardie, sous la conduite de Dom Loüis d'Arze leur Colonel. Ceux-cy, par une belle émulation de gloire, voulant encore surpasser les autres, allerent si avant dans la riviére, & firent de si furieuses décharges, secondées de celles du reste de l'infanterie qui les suivoit, que les Saxons ne pouvant plus résister à cette tempeste, commencerent à se retirer avec leur canon; & ceux qui gardoient les bateaux de leur pont les abandonnerent en y mettant à la haste le feu, qui n'en brusla qu'une partie. 1547.

Or comme l'Empereur n'avoit pas assez de pontons pour traverser l'Elbe en cét endroit, il s'adresse au reste de ses Espagnols, qui mouroient d'envie de se signaler aussi-bien que leurs compagnons, & leur montrant les bateaux de l'ennemi que le courant de la riviére entraisnoit, *C'est à vous*, leur dit-il, *soldats, qu'est réservée la gloire de nous mettre en estat de vaincre, en nous donnant de quoy achever nostre pont pour aller*

1547. *promptement aux ennemis.* Alors dix de ces vieux soldats Espagnols, qui sous Charles-Quint acquirent à leur nation une gloire, que ceux qui sont venus aprés eux n'ont sceû conserver sous ses successeurs moins braves que luy, firent une action qu'on peut mettre au nombre de celles qu'on a crû estre dignes de l'admiration de tous les siécles. Car sans qu'on le leur commandast, ils se dépouïllent tout nuds, & se jettant dans l'eau avec leurs épées entre les dents, ils se mettent à la nage au travers des arquebusades qu'on leur tiroit du haut des murailles & du Chasteau de Mulberg que les ennemis occupoient encore, s'approchent des deux tiers du pont qui suivoient le courant de la riviére, y grimpent, & entrent dans ces bateaux liez ensemble, tuënt tout ce qu'ils y trouvent, & les amenent à l'Empereur parmi les applaudissemens & les acclamations de toute l'armée. Ainsi l'on eût de quoy construire & jetter promptement un pont sur l'Elbe pour y passer l'infanterie & le canon.

Cependant, comme l'Empereur y faisoit travailler avec toute la diligence imaginable, le Duc d'Albe luy amena un jeune païsan fort résolu, qui luy promit que connoissant admirablement le gué qu'on cherchoit, & qu'il avoit passé cent fois, il le conduiroit sans peril à l'autre bord; & paroissant extrémement joyeux, il disoit d'un air qui ne tenoit rien de la bas-

sesse de sa naissance, *Qu'il auroit enfin le plaisir de se venger de ces voleurs de Saxons, qui, le jour précedent, luy avoient enlevé les deux chevaux de sa charuë, & que pourveû qu'il les vist tous taillez en piéces, comme il l'esperoit, il ne vouloit point d'autre récompense du service qu'il alloit rendre, & se tiendroit tres-satisfait.* Sur cela l'Empereur, qui à l'oûïr parler de la sorte, ne douta nullement qu'il ne tint parole, donne les ordres necessaires pour la garde du camp & pour le passage de l'infanterie, aussitost que le pont seroit achevé, & à l'instant mesme il se fait conduire sur le bord, à l'endroit du gué, avec toute la cavalerie qu'il y range en bataille. Il donna au Duc d'Albe l'avantgarde, où il mit au premier rang les Hussarts, ou les Cavaliers Hongrois, qui n'estoient pas alors plus de six cens, parce qu'il avoit envoyé le reste vers Torgau pour en garder les avenuës, & pour empescher par là que l'ennemi ne s'y pust retirer. Ceux-cy estoient soustenus de quatre cens chevaux legers, que le Prince de Sulmone & Dom Antoine de Tolede commandoient, suivis de cent arquebusiers-à-cheval Espagnols qui fermoient sur la gauche ce premier corps. Au second tirant sur la droite, estoit le Duc Maurice qui commandoit les six cens lances & les deux cens arquebusiers-à-cheval de ses troupes; & le Duc de Castre le soustenoit avec deux cens vingt hommes d'armes de la Cavalerie de Naples. Le 1547.

corps de bataille qui ſuivoit à peu d'intervale, eſtoit auſſi ſeparé en deux comme l'avantgarde. L'Empereur eſtoit à la teſte du premier, qui n'eſtoit que de cinq cens lances & d'environ autant d'arquebuſiers-à-cheval Allemans, auſquels Charles, qui les voulut commander en perſonne, témoignoit par là fort obligeamment la confiance qu'il avoit en eux pour les animer à bien faire. Le Roy des Romains ſon frere, accompagné de ſes deux fils les Archiducs Maximilien & Ferdinand, conduiſoit le ſecond, qui eſtoit de ſix cens lances & de trois cens arquebuſiers-à-cheval auſſi Allemans. De ſorte que cette cavalerie n'eſtoit en tout que d'environ quatre mille chevaux rangez ſur deux lignes en pluſieurs eſcadrons, chacun de dix-ſept files, ce qui leur donnoit un fort grand front, faiſoit paroiſtre cette armée bien plus grande qu'elle n'eſtoit en effet, & empeſchoit qu'on ne puſt ſi facilement l'inveſtir, & la prendre en flanc.

Tout eſtant diſpoſé de la ſorte, le Duc d'Albe, ſuivant l'ordre de l'Empereur, fit paſſer les Huſſars les premiers, puis les chevaux legers du Prince de Sulmone & de Dom Antoine de Tolede, & les carabins Eſpagnols, ayant chacun en croupe un fantaſſin. En ſuite il paſſa luy-meſme à la teſte de la gendarmerie de Naples & des Cavaliers Allemans qui formoient le ſecond corps de l'avantgarde. Le fond du

gué estoit ferme & uni, mais l'eau y estoit si 1547.
haute, que les Cavaliers les mieux montez en avoient jusques pardessus les genoux, & qu'il y avoit des endroits où les chevaux perdoient pied, & passoient à nage. Cela pourtant n'empescha pas l'Empereur, qui estoit à la teste de son escadron sur le bord, donnant ordre à tout, d'entrer gayment dans la riviére précedé de son guide, qui luy fit prendre un peu plus à droit en remontant l'eau, où il avoit bien reconnu le meilleur endroit de ce gué. Ce Prince, en cette journée la plus glorieuse de sa vie, estoit monté sur un tres-beau cheval d'Espagne bay-castin, couvert d'un caparasson de velours cramoisy à franges d'or. Ses armes estoient blanches, rayées par intervalles de longs filets d'or que rien n'empeschoit d'éclater, parce qu'il n'avoit sur sa cuirasse qu'une belle écharpe d'un tissu d'or & de soye de couleur de feu, avec de grandes franges d'or qui luy descendoient jusques sur la cuisse: n'ayant au reste qu'un morion à l'Allemande, pour estre mieux reconnu de ses gens durant le combat; & portant à la main une espece de demi-pique dont le fer estoit à peu prés aussi large que celuy d'un espieu.

Ce fut en cét estat que Charles-Quint passa l'Elbe, pour aller aussitost aprés combatre, sans infanterie & sans canon, un ennemi qui avoit l'un & l'autre, & qui estoit plus fort que luy

1547. de la moitié : ce qui eſt ſans doute une entrepriſe à laquelle on n'en trouvera gueres de ſemblables. Car j'avoûë franchement que je ne voy pas trop bien pourquoy la pluſpart des Hiſtoriens, parlant de ce fameux paſſage, ont affecté de comparer en cette action Charles-Quint avec Jules Ceſar quand il paſſa le Rubicon. Je le pardonne au Grand-Commandeur d'Alcantara, qui eſtant homme de guerre, n'eſtoit nullement obligé d'eſtre fort ſçavant dans l'Hiſtoire : mais j'ay peine à le pardonner au Préſident de Thou, qui ſçavoit bien que Céſar n'avoit nul ennemi en bataille au-delà du Rubicon quand il le paſſa, & qu'aprés tout ce Rubicon n'eſt en comparaiſon de l'Elbe qu'un ruiſſeau, ou pour le plus qu'une eſpece de torrent, qui ne mérite pas ſeulement le nom de riviére, beaucoup moins celuy d'un grand fleuve. Ainſi, en voulant rehauſſer l'éclat de l'action de Charles par celuy du nom de Céſar, ces Auteurs n'ont pas veû qu'ils l'obſcurciſſoient, en la faiſant concevoir beaucoup moindre qu'elle ne l'eſt en effet, comme il paroiſt aſſez par ce qu'il fit aprés ſon paſſage, pour lequel il fit donner cent écus d'or & deux bons chevaux au jeune Païſan qui fut ſon guide.

Lud. d'Avila. Thuan. Ullea. & alii.

Auſſitoſt donc que l'Empereur eût appris que les ennemis avoient abandonné Mulberg, qu'il vouloit faire attaquer par ce peu de fantaſſins qu'il avoit fait paſſer en croupe à ce deſſein,

sein, & que le Duc de Saxe desesperant de pouvoir garder le passage de l'Elbe, se retiroit en diligence, mais pourtant en bataille vers Wittemberg : il résolut d'aller aprés, & sans attendre ni son infanterie, ni son canon qui ne pouvoient passer si-tost, de le combatre en rase campagne, craignant que si l'on attendoit davantage, il n'eust le temps de gagner Wittemberg où il seroit en seûreté, & pourroit tirer la guerre en longueur. Sur cette résolution Charles fait avancer l'avantgarde, dont le Duc d'Albe détacha les Hussarts, qui courant à toute bride, selon leur coustume, eûrent bientost atteint l'armée Saxonne qui se retiroit en bataille en cét ordre. L'infanterie d'environ six mille hommes marchoit la premiére, divisée en deux gros bataillons, avec vingt piéces de canon entre deux ; & la Cavalerie qui pouvoit encore estre de quelques trois mille chevaux, estoit partagée en neuf escadrons, qui tout au contraire des escadrons Impériaux, avoient le front fort étroit, & les flancs fort larges, à peu prés comme ces especes de bataillons que les Romains appelloient *Cuneus*, croyant qu'estant faits comme un coin, ils pourroient enfoncer plus facilement le gros des ennemis. Quatre de ces neuf escadrons couvroient à droit & à gauche le flanc des gens de pied, & les cinq autres marchoient derriére eux, ayant à leur teste l'Electeur, qui suivi de

1547.

1547. cent Maiſtres, couroit d'eſcadron en eſcadron, pour donner les ordres neceſſaires, & pour leur faire tourner viſage à propos contre les Huſſarts qui les harceloient continuellement pour retarder leur marche.

En effet, de tous les chevaux legers il n'y en avoit point en ce temps-là de plus propres à pourſuivre & à fatiguer des gens qui ſe retirent, donnant deſſus avec leurs groſſes lances longues & vuidées, ou avec leurs haches & leurs marteaux d'armes dont ils ſe ſervent avec une ſinguliére adreſſe, ſe couvrant de leurs grands pavois, dont la pointe courbée leur paſſe pardeſſus la teſte, fuyant en ſuite, & s'écartant ſans ordre par la campagne, comme faiſoient les anciens Parthes, puis ſe ralliant tout-à-coup à leur exemple, & retournant à la charge avec une incroyable viſteſſe : de ſorte qu'eſtant ainſi éternellement aux trouſſes de cette armée Saxonne, avec les chevaux legers Italiens qui les ſouſtenoient, ils obligeoient à tous momens les eſcadrons des ennemis à faire un caracol pour les repouſſer, & arreſtoient toûjours d'autant leur marche, en donnant ainſi le loiſir au Duc d'Albe de les joindre comme il fit à trois lieuës de Mulberg avec tout ce qu'il y avoit de gendarmerie dans l'avantgarde. Alors l'Electeur de Saxe, qui crut n'avoir affaire qu'à cette avantgarde, fit faire alte à toute l'armée, qui tourna teſte, & fit en meſme temps ſur elle

une furieuse décharge, mais d'un peu trop loin, ce qui en affoiblit l'effet. 1547.

Ce bruit obligea l'Empereur, qui suivoit d'assez prés, à doubler le pas. Et comme il apperceût en passant un beau Crucifix de pierre, où l'on voyoit les marques d'une arquebusade que quelque Sacramentaire meslé parmi les Saxons Lutheriens luy avoit tirée, *Vous pouvez, Seigneur,* luy dit-il avec un grand soupir, *vous pouvez aujourd'huy, si vous le voulez, vous venger par nos mains de cette injure :* & là-dessus il passe outre, mais en s'écartant un peu de sa route pour s'étendre plus sur la droite, afin d'éviter la grande poudre que faisoit l'avanrgarde, ce qui luy ostoit la veuë & des siens & des ennemis; & pour empescher que si elle venoit une fois à plier, elle ne se renversast sur luy, ce qui pourroit estre cause du desordre, & en suite de la défaite de l'armée. Alors le Saxon ayant apperceû ce nouveau corps de cavalerie, qu'il croyoit encore bien éloigné, & craignant qu'il n'allast avoir sur les bras toutes les troupes de l'Empereur, se remit promptement en marche, pour gagner un bois qui n'estoit pas fort loin de là, & à la faveur duquel il esperoit ou se retirer durant la nuit à Wittemberg, ou du moins s'il se voyoit trop pressé, combatre à son avantage. Mais son esperance fut vaine : car avant qu'il pust arriver assez prés de ce bois, pour en tirer tout l'avantage qu'il s'en estoit promis, il

1547. eût à ses trousses les Impériaux, qui eussent eû bon marché d'une armée déja demi défaite par la trop grande crainte qu'elle eust témoignée en se retirant, ou plustost en fuyant devant eux: de sorte que pour éviter une perte inévitable s'il continuoit à marcher, il fut contraint de tourner teste une seconde fois, & d'en venir enfin à la bataille. Ainsi, les deux armées estant en presence, & rangées selon l'ordre qu'elles avoient tenu jusqu'alors, on ne songea plus de part & d'autre qu'à bien faire.

L'Empereur, qui aprés avoir pris du terrain sur la droite, marchoit de front sur une mesme ligne avec l'avantgarde, s'estant détaché de son escadron, parcourut tous les autres, en leur inspirant son courage & son ardeur par la gayeté de son visage, par cette noble fierté & cette belle résolution qui paroissoit dans ses yeux & dans sa démarche, & animoit icy les Espagnols, là les Italiens, & puis les Allemans & les Hongrois, les encourageant du geste & de la voix par un mot qu'il disoit d'un ton ferme & élevé à chacun dans sa propre langue, qu'il parloit aussi-bien qu'eux; & aprés leur avoir donné le mot, qui fut *Saint George, Empire, Saint Jacques, Espagne*, il s'alla remettre à la teste de son escadron, & marcha droit à l'ennemi, en laissant passer l'avantgarde un peu devant, à cause d'un passage marescageux qu'il trouva sur sa droite. Cependant l'Electeur ne manquoit

pas auſſi de ſon coſté d'animer ſes gens, en leur 1547.
remontrant en peu de mots qu'ils alloient combatre, pour le ſouſtien de l'Evangile, contre ceux que le Pape, leur implacable & mortel ennemi, avoit armez pour le détruire; qu'il falloit neceſſairement ou vaincre, ou mourir pour une cauſe ſi juſte ; & qu'au reſte ils n'avoient preſque en teſte que les meſmes ennemis, Ferdinand & Maurice, qu'ils venoient de batre, & qui par une aveugle temerité, qui tenoit du deſeſpoir, ſembloient ſe venir livrer d'eux-meſmes entre leurs mains, puis qu'ils n'avoient aucune infanterie pour les ſouſtenir.

Aprés quoy s'eſtant mis à la teſte de ſes gardes, comme il eût remarqué ce mouvement que l'Empereur avoit fait en ſe reſſerrant au paſſage du marais, pour donner lieu à ſon avantgarde de s'avancer ſans que les deux corps ſe meſlaſſent, il prit juſtement ce temps-là pour la pouvoir combatre toute ſeule; & à l'inſtant meſme ſes eſcadrons s'eſtant retirez à droit & à gauche au ſignal qu'il donna, on fit joüer le canon, & l'infanterie fit ſa décharge en tresbon ordre, demeurant aprés cela toûjours en ſa place pour y attendre l'ennemi de pied ferme, comme l'Electeur l'avoit ordonné, ce qui fut cauſe en partie de ſa perte. Car le Duc d'Albe, aprés avoir eſſuyé cette ſalve, qui fit plus de bruit que de mal, ne voulant pas donner à l'ennemi le temps d'en faire une ſeconde, envoya

1547. dire à l'Empereur qu'il alloit à la charge contre des gens qui n'osant s'avancer, témoignoient par là leur peu de résolution : ce qu'il fit avec les gens-d'armes Napolitains, qui donnerent avec toute la force & toute la vigueur imaginable dans les premiers escadrons de l'aisle droite des ennemis, comme fit aussi le Duc Maurice avec ses cuirassiers & ses carabins Allemans dans ceux qui suivoient sur la gauche, & qui furent bientost enfoncez comme les premiers. Presque en mesme temps l'Empereur, qui ayant franchi le passage marescageux, avoit déja repris la droite qu'il avoit auparavant, alla fondre avec sa gendarmerie sur l'aisle gauche, que le Roy Ferdinand prit en flanc, comme les Hussarts & les chevaux legers du Prince de Sulmone faisoient aussi de leur costé en donnant sur la droite : de sorte que la cavalerie Saxonne investie & attaquée si vivement de toutes parts fut mise d'abord en desordre, & un moment aprés ne pouvant résister à cette extréme impetuosité avec laquelle on l'enfonçoit de tout costé, se mit en fuite, & abandonna laschement l'infanterie qui ne fit gueres plus de résistance.

Car comme elle songeoit bien plus, se voyant seule, à gagner le bois qu'à rendre combat, les victorieux se jettant teste baissée sur ces bataillons étonnez, les eûrent bientost ébranlez, percez & rompus ; de sorte que ce ne fut plus un

combat, mais une tuërie & une déroute géné- 1547.
rale. Ainsi les uns tombant sous le fer du victorieux, les autres se livrant eux-mesmes à ceux qui les vouloient bien recevoir pour en tirer la rançon qu'ils leur promettoient, ceux-cy mettant bas les armes, & demandant humblement quartier, & ceux-là les jettant pour fuir plus viste vers le bois, on ne vit plus que morts ou que mourans, que prisonniers & que fuyards, qui furent encore enfin presque tous ou tuez ou pris par les Hongrois, & par tout le reste de la cavalerie legere qui les poursuivirent jusques bien avant dans la nuit. Enfin il n'y eût jamais de victoire plus complete. De ces neuf mille Saxons il ne s'en sauva pas plus de quatre cens, qui purent à grand' peine se retirer à Wittemberg avec le Prince de Saxe blessé à la main droite & à la teste. Tout fut pris, canon, munitions, bagage, tous les drapeaux & toutes les cornetes & le guidon de l'Electeur de Saxe, & enfin, ce qui seul valoit plus que tout le reste, ce Duc mesme, que le Duc d'Albe retira d'entre les mains de cinq ou six cavaliers, qui prétendoient tous à la gloire de l'avoir pris, & qu'il mena à l'Empereur, qui, aprés avoir poursuivi la victoire plus d'une lieuë, s'estoit arresté au milieu du bois pour rallier une partie de ses gens que cette poursuite avoit mis en desordre.

Ce Duc extrémement gros & replet estoit armé d'une cuirasse noire, sous laquelle il por-

1547. toit une grande cotte de maille, qui luy descendoit jusques au dessous des genoux, estant monté sur un fort grand cheval Frison, & ayant le visage tout couvert de sang d'un coup d'épée qu'il avoit receû au travers de la joûë gauche. Comme n'en pouvant presque plus, il faisoit néanmoins effort pour tascher de descendre de cheval, l'Empereur qui eût égard à sa grosseur & à l'estat pitoyable où il le voyoit, ne le luy permit pas, & se contenta de l'écouter, lors que se baissant jusques sur l'arçon, il luy dit d'une maniére fort soumise, *Tres-puissant & tres-debonnaire Empereur, puis qu'il a plû à la fortune de me mettre entre vos mains....* *Bon*, repliqua l'Empereur, en l'interrompant, *vous parlez à cette heure autrement que vous ne faisiez, lors que vous trouviez bon de ne m'appeller que Charles de Gand.* Un coup de foudre n'auroit pas plus étonné le pauvre Saxon qu'il le fut à ce juste reproche, auquel il n'eût rien à dire, sinon qu'en baissant les yeux, & haussant les épaules, comme pour avoûër son crime, il supplia seulement l'Empereur de le traiter selon sa qualité, en Prince. A quoy Charles ayant répondu, *qu'il seroit traité selon son mérite;* il donna ordre qu'il fust bien gardé, & reprit le chemin de son camp, où il n'arriva qu'à une heure aprés minuit, & aprés un combat de plus de huit heures, puis qu'ayant commencé sur le bord de l'Elbe entre dix & onze, il ne finit que sur les sept heures

heures, par cette célebre victoire dont il donna 1547.
toute la gloire à Dieu, en disant à ses gens en Espagnol ces belles paroles, bien plus noblement que ne fit César, qui rapportoit tout à luy-mesme, *Vine, y Vi, y Dios Vencio. Je suis venu, j'ay veû, & Dieu a vaincu.*

Et certes il faut avoûër que toute cette guerre Smalcaldique, & sur tout ce fameux passage de l'Elbe, & en suite cette victoire qu'il remporta par sa conduite, par sa diligence, & par sa merveilleuse résolution, est le bel endroit de sa vie par où il faut qu'on le regarde, pour trouver en sa personne un veritable héros, qu'on peut comparer en cette action à ceux que l'ancienne Histoire, & mesme la Fable nous ont le plus vantez. Aussi les Historiens modernes, & sur tout les Espagnols, pour la rendre plus admirable, & luy donner un air qui tint encore plus de l'héroïque, l'ont accompagnée de certains prodiges, qui font une grande partie de ce qu'on appelle le merveilleux. Car on dit qu'un Aigle vola doucement durant quelque temps sur l'infanterie Espagnole, pendant qu'elle passoit la riviére sur le pont de bateaux que l'Empereur y avoit fait construire, & qu'un grand Loup sortant d'une forest prochaine fut tué par les mesmes soldats qui avoient déja passé la riviére. Il y en a mesme qui asseûrent de sens rassis, & sans vouloir permettre qu'on en doute, que le Soleil, par un

1547. prodige tout ſemblable à celuy qui ſe fit du temps de Joſué, s'arreſta tout court pour donner aux Impériaux le loiſir d'atteindre les Saxons, de les combatre, & de les vaincre avant que la nuit leur raviſt l'honneur qu'ils eûrent d'avoir remporté une pleine victoire.

Pour moy qui examine fort exactement ces ſortes de choſes, avant que de déterminer ce que j'en dois croire, je ne feray nulle difficulté de dire, qu'il me ſemble que l'on pouvoit ſe diſpenſer de nous raconter celles-cy. Car pour ce qui regarde l'Aigle, il n'y a rien de fort extraordinaire qu'un oiſeau de cette nature, qui prend ſon eſſor fort haut, vole pardeſſus une riviére au meſme temps qu'elle eſt traverſée par des gens qu'il ne craint point du tout, comme eſtant beaucoup au deſſous de luy; outre que cela n'a point de rapport avec la victoire de Charles, puis qu'il eſt certain que l'infanterie ſur laquelle cét Aigle vola n'y eût aucune part. Pour le Loup, il y en a bien d'autres que celuy-là, qui fuyant devant des gens qu'ils avoient rencontrez dans un bois, en ont trouvé d'autres qui les ont tuez dans la campagne. Et quant à ce qu'on dit que le Soleil s'arreſta comme il fit au commandement de Joſué, bien loin de n'en point douter, ainſi qu'il a plû au Commandeur d'Alcantara de nous l'ordonner ſur ce qu'il dit avoir veû ce prodige de ſes propres yeux, je ne doute au contraire

nullement que ce ne soit là une pure vision d'un Espagnol qui aime à agrandir excessivement jusqu'aux moindres choses qui peuvent servir à la gloire de sa nation. Car enfin, toute la raison que ce Commandeur allegue pour nous obliger à croire ce prodige, c'est que le Soleil, dit-il, leur parut visiblement plus haut qu'il ne devoit estre à l'heure qu'ils le regardoient. Mais qui ne voit qu'il est beaucoup plus naturel de dire que c'est que ces Messieurs se trompoient asseûrément dans leur calcul; que leurs montres qu'ils avoient consultées s'estoient avancées par la violence de tant de rudes mouvemens qu'ils se donnerent durant tout ce jour-là, & qu'il n'estoit pas encore alors si tard qu'ils le croyoient. Aussi le Duc d'Albe, homme fort solide, & qui ne donnoit nullement dans la bagatelle, fit bien connoistre qu'il ne croyoit rien de ce qu'on disoit de ce prétendu miracle, lors qu'estant venu en France pour y épouser au nom du Roy Philippes la Princesse Elizabeth fille de Henri II. il répondit plaisamment à ce Prince qui l'interrogeoit sur cela, *Qu'il estoit si occupé ce jour-là à ce qui se passoit alors sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisoit au Ciel.* 1547

Et certes, cette action de Charles-Quint est si belle & si éclatante, qu'on n'a pas besoin de la rehausser par ces sortes de contes, peu dignes de la gravité de l'Histoire, & par ces fabuleux

1547. prodiges, qui pourroient donner aux esprits un peu défians quelque sujet de douter de ce qu'il y a de plus vray, & tout ensemble de plus admirable dans cette victoire que Charles remporta sur le Duc de Saxe. Au reste, il faut dire de bonne foy la verité à la loûange de ce pauvre Prince. Jamais il ne parut plus grand que dans cét abisme de malheurs, où la perte qu'il fit de sa liberté le précipita. Tout ce que la Philosophie la plus severe a pû autrefois inspirer de force, de constance & de fermeté aux ames les plus héroïques, il est certain que cét illustre malheureux le fit hautement éclater dans toute sa conduite aprés sa prise. Il eût toûjours, au témoignage mesme de ses ennemis, le mesme visage qu'il avoit dans sa plus florissante prosperité, sans aucune marque d'abbatement d'esprit, ni mesme de tristesse & de douleur. Il ne dit pas un seul mot qui fît paroistre, je ne diray pas de l'emportement & du desespoir, mais non pas mesme de l'impatience ou du chagrin: toûjours égal à luy-mesme, toûjours de belle humeur, & ayant toutes les maniéres d'un fort honneste homme, & consolant avec des paroles qu'un Epictete ou un Seneque pourroit avoûër pour siennes, le Duc Erneste de Brunswic, qui ayant esté pris comme luy à la bataille, n'avoit pas un esprit à beaucoup prés aussi philosophe que luy pour supporter avec la mesme force une pareille adversité.

Cette force parut encore d'une maniére bien plus héroïque quand on luy signifia l'arrest de mort que l'Empereur fit porter contre luy le quatriéme de May. Car alors il ne fit que dire avec une grande tranquillité, *Pourveû que l'Empereur n'ait pas Wittemberg qu'il prétend avoir par cét Arrest, qu'il ne donne que pour obliger la Duchesse ma femme & mes enfans à luy livrer cette place pour racheter ma vie à un si haut prix, il ne gagnera rien, & moy je ne perdray que quelques miserables jours qui me resteroient encore à passer parmi les incommoditez de la vieillesse.* Et là-dessus il invite le Duc Erneste qui estoit gardé dans la mesme tente à joüer une partie aux échecs: ce qu'il fit avec une incroyable presence d'esprit, comme s'il n'eust appris que la nouvelle d'un arrest porté contre un autre. Ainsi l'on peut dire de luy, que comme il a égalé les plus grands Princes en toutes sortes de vertus morales, qui l'eussent rendu digne des éloges de toute la posterité, s'il ne les eust flestries par son invincible obstination dans l'hérésie: il en a surpassé plusieurs dans cette inébranlable fermeté d'ame, qui tout vaincu qu'il estoit le fit triompher, jusques dans les fers, de la mauvaise fortune, qui dompte si souvent & abbat les plus grands courages. 1547.

L'Empereur néanmoins ne manqua pas, comme il l'avoit préveû, d'avoir par là ce qu'il prétendoit, à sçavoir Wittemberg, qu'il avoit commencé d'assiéger, & que peut-estre il n'eust pas

1547. pris. Wittemberg autrefois Capitale de la Saxe Electorale, la principale forteresse de l'hérésie où le Lutheranisme prit naissance, est une belle & grande place, située à quatre cens pas de l'Elbe, dans une vaste plaine, dont le terrain est si uni, qu'on n'y peut estre nulle part à couvert du canon, sur tout de celuy du Chasteau, qui sert de cavalier, & commande toute la campagne qu'il découvre, & peut batre de tous costez. Elle est de figure quarrée, mais plus longue que large, & fortifiée autant qu'une place le peut estre, & par la nature & par l'art, estant environnée du costé du Septentrion d'un marais inaccessible, & de celuy de l'Orient d'un grand canal qu'on a tiré de l'Elbe, outre qu'elle a un fossé tres-profond, de bons remparts de plus de soixante pieds d'épaisseur revestus d'une muraille de brique, & cinq beaux bastions qui la défendent du costé qu'on en peut plus facilement approcher. L'Empereur voyant donc qu'il ne pouvoit faire ce siége qu'en y perdant du moins beaucoup de temps, & se mettant mesme en danger de n'y pas réüssir, commença d'écouter les instantes & tres-humbles priéres qu'il avoit fort bien veû que le Duc Maurice, l'Electeur de Brandebourg, le Duc de Cleves, & sur tout la Duchesse Sibille sœur de ce Duc, ne manqueroient pas de luy faire pour obtenir la vie du prisonnier à telles conditions qu'il plairoit à sa Majesté.

Il en fallut passer par tout où le victorieux 1547.
voulut par un Traité tres-rude, dont les principaux articles furent, *Qu'on remettroit sur le champ Wittemberg entre les mains de l'Empereur, avec tout le canon & toutes les munitions; Que le Duc seroit dépoüillé de l'Electorat, dont l'Empereur donna l'investiture au Duc Maurice, qui fut obligé de donner à cét Electeur dépoüillé cinquante mille écus de rente, avec quelques petites places qu'on luy laissa dans la Thuringe; Que le Marquis Albert de Brandebourg qu'il avoit pris en bataille, seroit delivré sur le champ; & que pour luy, il demeureroit prisonnier tant qu'il plairoit à l'Empereur.* On voulut aussi l'obliger à promettre qu'il s'en tiendroit, pour la Religion, aux Decrets du Concile qu'on célebroit alors à Trente : mais il protesta toûjours avec tant de fermeté, ou plustost d'opiniastreté, qu'il ne le feroit jamais, que l'Empereur qui le comptoit pour rien, aprés l'avoir mis en l'estat où il estoit, ne jugea pas qu'il l'en deust presser davantage, se contentant d'y obliger les autres Princes Protestans, comme il fit. Car enfin, depuis sa victoire, tout plia sous ses volontez en Allemagne : toutes les autres Villes confédereés qui tenoient encore pour leur ligue, vinrent à l'envi se soumettre à tout ce qu'il voudroit leur ordonner; & il fallut mesme que le Lantgrave, malgré toute sa fierté & son orgueïl, qui avoit toûjours paru jusqu'alors indomptable, se vint remettre à sa discretion.

1547. Il est vray, qu'il fit tout ce qu'il put pour n'estre pas réduit à une si honteuse extrémité, qu'il abhorroit plus que la mort. Mais comme il vit que l'Empereur toûjours inéxorable à son égard, & résolu de le voir à ses pieds tout prest à faire tout ce qu'on voudroit, s'estoit déja mis en marche pour s'en aller fondre sur luy avec son armée victorieuse: il prit enfin la résolution de suivre le conseil que luy donnerent le Duc Maurice son gendre & l'Electeur de Brandebourg, qui releverent un peu ses esperances. Car ils luy écrivirent que pourveû qu'il s'humiliast devant l'Empereur, s'abandonnant à sa discretion, qu'il delivrast le Duc Henri de Brunswic & son fils qu'il avoit pris en guerre, & qu'il accomplist quelques autres conditions rudes à la verité, mais pourtant assez supportables, veû l'estat où il se trouvoit, ils luy donnoient parole qu'on luy laisseroit la vie, les biens, & la liberté. Sur quoy s'estant fié à la parole de ces Princes, qu'il ne douta point qu'on ne luy deust inviolablement garder, selon la coustume des Allemans, qui font une profession toute particuliére de ne manquer jamais à observer exactement tout ce qu'ils ont promis: il s'alla presenter à Hal en Saxe devant l'Empereur séant sur son Trosne en public, environné de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Empire & des Officiers de son armée. Là, s'estant mis à genoux, teste nuë, & les yeux baissez,

baiſſez, ce qu'il avoit cent fois proteſté, ſelon ſon humeur fiére & hautaine, quon ne verroit jamais, ſon Chancelier déclara de ſa part, *Qu'il avoûoit ſon crime, pour lequel l'Empereur, à la diſcretion duquel il s'abandonnoit entiérement, le pouvoit traiter avec toute ſorte de rigueur: mais qu'il le ſupplioit tres-humblement de luy pardonner pour l'amour de Dieu, de lever le ban de l'Empire tres-juſtement publié contre luy, de le recevoir en grace luy & ſes ſujets, promettant à ſa Majeſté Impériale une inviolable fidelité à l'avenir, & d'exécuter ponctuellement tout ce qu'on avoit exigé de luy par les Articles qu'il avoit acceptez.* 1547.

A cela l'Empereur fit répondre en Alleman par un de ſon Conſeil, en ces propres termes. *Encore que le Lantgrave de Heſſe, par ſa propre confeſſion, merite tous les chaſtimens imaginables pour ſa rebellion: ſa Majeſté néanmoins, ayant égard à la ſoumiſſion avec laquelle il s'eſt venu jetter à ſes pieds, & remettre entre ſes mains, & aux inſtantes priéres des Princes qui ont intercedé pour luy, veut bien avoir la bonté de ne luy pas faire trancher la teſte, comme il l'a mérité, ni meſme de le punir par une entiére confiſcation de ſes biens, ni par une priſon perpetuelle; mais elle luy fait grace, pourveû qu'il accompliſſe ce qu'il a promis, ſuivant les articles qui luy ont eſté accordez par la pure bonté de ſa Majeſté Impériale.* Sleid. l. 19. Comme le Lantgrave, qui n'avoit dans l'eſprit que ce que les Princes luy avoient promis, ne prit pas garde à ce mot de *perpetuelle*, il parut

1547. assez satisfait de cette réponse: mais il fut bien surpris lors qu'aprés avoir soupé chez le Duc d'Albe avec les deux Electeurs ses garands, il fut arresté prisonnier, & mis sous la garde d'un Capitaine Espagnol du Terce de Lombardie. Les deux Electeurs qui se plaignirent hautement de cette action comme d'une infraction manifeste du traité qu'ils avoient fait signer au Lantgrave, firent tous leurs efforts pour luy faire rendre la liberté. Ils remontrerent à l'Empereur qu'ils l'avoient promise au Lantgrave par les articles qu'ils luy avoient envoyez de sa part; ils le suppliérent tres-instamment de dégager leur foy & la parole qu'ils avoient donnée; ils le conjurerent de vouloir du moins sauver leur honneur, & de ne pas souffrir qu'ils passassent desormais dans le monde pour des traistres & des perfides, qui avoient malheureusement trompé un pauvre Prince leur ami & leur parent, qui n'estoit venu que sur leur parole: & ils protesterent toûjours que s'ils eussent eû le moindre soupçon qu'on le deust arrester, ils ne luy eussent jamais conseillé de venir. Mais quoy qu'ils pussent dire, l'Empereur leur répondit toûjours qu'il ne sçavoit pas ce qu'ils avoient promis au Lantgrave; mais qu'il sçavoit fort bien que dans les articles qu'il luy avoit accordez, & qu'on pouvoit voir dans l'acte authentique qu'on en avoit dressé, il ne s'estoit obligé qu'à ne le pas punir d'une prison

perpetuelle, & que s'ils luy avoient promis autre chose, ils avoient outrepassé leur ordre. 1547.

Je sçay bien que le Commandeur d'Alcantara dit que le Lantgrave qui se croyoit le plus habile homme de l'Allemagne à négotier, s'estoit pris luy-mesme en écrivant de sa propre main & signant le traité, dans lequel, comme il n'est parlé que d'une prison perpetuelle, il s'engageoit à demeurer prisonnier aussi long-temps qu'il plairoit à celuy entre les mains duquel il se mettoit. Mais il est tout évident que cela ne peut estre, parce que ce Prince n'accepta, ni ne signa jamais d'autres articles que ceux qui luy furent envoyez par les deux Electeurs; & il est certain que ces deux Princes protesterent toûjours que par ces articles, qu'ils disoient avoir receûs de l'Empereur, ils avoient solennellement promis au Lantgrave la liberté sans aucune restriction. Il y en a qui disent que dans l'original du Traité que les deux Electeurs firent pour le Lantgrave, il y avoit effectivement *sans aucune prison*; mais que le Duc d'Albe & Antoine de Granvelle Evesque d'Arras, qui avoit succedé dans le Ministere à son pere Nicolas de Granvelle, y changerent ce mot Alleman *einigé*, qui signifie *aucune*, en celuy de *ewigé*, qui veut dire *perpetuelle*; ce qui fut aisé, en faisant par un trait de plume de ces deux lettres *i*, *n*, un double *u* pour en former *ewigé*, que l'Empereur trouva dans ce Traité ainsi falsifié,

Sleid. l. 19.

V. Spond. ad hunc an. n. 10.

1547. quand il luy fut presenté par Granvelle : mais comme Sleïdan grand Lutherien, qui estoit sur les lieux, & qui n'omet rien de ce qui peut servir à la cause des Protestans qu'il soustient par tout, ne dit rien de cette horrible malice, qu'il n'eust pas manqué de reprocher à cét Evesque, je ne croirois pas aisément que ni luy, ni le Duc d'Albe qu'on n'a gueres accusé d'estre fourbe, eussent esté capables d'une si noire & si lasche action.

Quoy qu'il en soit, ces Electeurs furent tellement irritez de la supercherie, laquelle ils crurent qu'on leur avoit faite aussi-bien qu'au Lantgrave, & plus encore de la maniére ignominieuse dont on traitoit ce Prince & le Duc de Saxe, que l'Empereur traisnoit par tout aprés soy dans les fers comme en triomphe ; qu'encore qu'ils dissimulassent pour leur interest, qui ne leur permettoit pas de se déclarer en un temps où l'Empereur estoit si puissant, ils résolurent néanmoins dés-lors de prendre l'occasion qu'ils trouveroient la plus propre pour s'en venger, & pour soulever l'Allemagne contre luy, comme ils firent sous le spécieux prétexte de défendre leur liberté contre celuy qui sembloit vouloir l'opprimer. Tant il importe à un victorieux de ne se pas laisser si fort éblouïr au grand éclat de sa prosperité, qu'il ne voye plus que sa propre grandeur, & le mal qu'il peut faire, sans qu'on puisse s'y opposer ; & tant il est

obligé pour son interest d'user moderément de 1547.
sa victoire, & de bien traiter les vaincus, afin de conserver par sa bonté ce qu'il aura gagné par sa puissance. Mais Charles qui s'estant laissé séduire par sa bonne fortune, avoit changé de politique, ne songeoit plus, selon les conseils du Duc d'Albe toûjours porté à l'extréme séverité, qu'à se faire craindre des Allemans, ausquels il se rendit fort odieux, en distribuant leurs dépoüilles dans tous ses Estats, comme pour faire voir aux Espagnols, aux Italiens & aux Flamans qu'il avoit subjugué l'Allemagne.

Car ayant fait un prodigieux amas de prés de six cens piéces d'artillerie qu'il avoit tirées des Villes conféderées, & des forteresses du Duc de Saxe & du Lantgrave, il donna ses ordres pour en transporter cinquante à Milan, & cinquante dans les Chasteaux de Naples, prés de deux cens cinquante en Espagne, & trois cens dans les meilleures places de la Flandre, comme pour laisser en tous les païs de sa domination autant de monumens éternels de sa gloire, & de la honte de la Germanie. Aprés quoy il alla faire sur la fin de Juillet son entrée en triomphe à Ausbourg, où il avoit convoqué l'Assemblée générale des Estats de l'Empire, afin d'y travailler au rétablissement de la vraye Religion, & de l'unité de créance dans toute l'Allemagne, ce qu'il disoit s'estre proposé comme le fruit de sa victoire.

Sleidan. l. 19. Thuan. l. 3.

1547. Aprés donc qu'il eût remontré à l'ouverture qui se fit de cette Diéte au commencement de Septembre, qu'on avoit arresté d'un consentement général dans presque toutes les Diétes précedentes, que pour terminer tous les differends touchant la Religion, il falloit un Concile Oecumenique en Allemagne, à quoy il avoit si utilement travaillé qu'il s'estoit enfin assemblé à Trente, Ville des appartenances de la Germanie sur la frontiére d'Italie, & que l'on y avoit déja tenu quelques séances : il demanda qu'il fust ordonné qu'on se soumettroit à toutes ses décisions. Comme l'on eût assez long-temps déliberé sur ce sujet, les avis se trouverent partagez. Les trois Electeurs Ecclesiastiques conclurent qu'on devoit s'y soumettre absolument & sans condition. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg avec le Palatin voulurent bien recevoir ce Concile, mais aux conditions que demandoient les Lutheriens, & que les Catholiques ne pouvoient nullement accorder ; & tous les autres Princes demandoient que tous s'y soumissent aprés qu'on y auroit oüi les Protestans. Sur quoy l'Empereur ayant demandé que l'on se reposast sur luy de cette affaire, tous les Electeurs, le Lantgrave mesme, sur l'esperance d'obtenir sa liberté, & tous les autres Princes de l'Empire y consentirent, excepté le seul Duc de Saxe prisonnier, que l'on ne put jamais fléchir par aucune considération divine ni humaine. Et

comme en suite les Députez des Villes Protes- 1547.
tantes, pour ne pas s'attirer l'indignation de l'Empereur qu'on craignoit fort en ce temps-là, luy eûrent déclaré qu'ils ne vouloient, ni ne pouvoient s'opposer à ce que tous les Princes avoient résolu d'un consentement si général : il fut enfin arresté sur la fin d'Octobre, que tous seroient obligez de se conformer aux décisions du Concile de Trente, dont il faut maintenant que je fasse voir l'estat, & le changement qui s'y fit tres-peu favorable aux affaires de l'Allemagne, aprés que j'auray briévement raconté ce qu'il avoit fait auparavant au sujet du Lutheranisme.

Car tandis que l'Empereur faisoit la guerre avec tant de glorieux succés aux confédérez de Smalcalde, on travailloit à Trente sur la doctrine de la justification. Et comme c'est là le sujet qui avoit esté jusqu'alors le moins éclairci, & sur lequel Luther a formé les principaux articles de son hérésie, & ses erreurs les plus pernicieuses que presque tous les autres hérétiques, & sur tout les Zuingliens & les Calvinistes, quoy-qu'ils soient séparez de sa secte, ont tirées de luy : de là vient que les Peres s'y appliquerent avec tant de soin & d'exactitude dans les Congregations générales & particuliéres, qu'on employa plus de six mois à l'examiner avant que d'en former le Decret, qui fut enfin publié dans la sixiéme Session le dix-septiéme de

1547. Janvier de l'année précedente. Ce fameux Decret contient seize chapitres, dans lesquels, aprés avoir établi d'abord cette verité fondamentale du Christianisme, *Que les hommes, par le peché originel, estant nez enfans d'ire, & esclaves de Satan, sans toutefois avoir perdu leur franc arbitre qui demeura fort affoibli, ne peuvent estre delivrez ni par les forces de la nature, ni par la lettre de la Loy, mais seulement par la Rédemption de Jesus-Christ qui est propitiation pour les pechez de tout le monde;* le Concile déclare, *Qu'encore qu'il soit mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bienfait de sa mort, mais ceux-là seulement ausquels le mérite de sa passion est communiqué. Que c'est par ce mérite que ceux qui renaissent en Jesus-Christ sont justifiez, c'est-à dire, sont transportez de ce malheureux estat de peché & d'esclaves, à celuy de grace & d'enfans de Dieu par adoption.*

De plus, que cette translation, qu'on appelle la justification, est tout ensemble l'ouvrage de Dieu & de l'homme; de Dieu, qui par sa grace prévenante qu'il donne par Jesus-Christ seul, sans aucuns mérites de la part des hommes, les appelle interieurement, excitant leur volonté à se convertir, & à croire en luy; de l'homme, en consentant librement à cette grace par cette grace mesme qu'il peut rejetter; de sorte que les Infidelles concevant la Foy par l'oüie, croyent les choses qui ont esté promises & révelées de Dieu, & sur tout qu'ils peuvent recevoir le bienfait de la justification par la grace de Jesus-Christ nostre Rédempteur. En

suite

suite, se reconnoissant pecheurs devant Dieu, ils commencent à le craindre; puis ils s'élevent à l'esperance, par la consideration de sa misericorde, se confiant en Jesus-Christ, qu'ils aiment déja comme celuy par les mérites duquel on remet le peché qu'ils détestent par un vray repentir, en quoy consiste cette Penitence qui doit préceder le Baptesme, par lequel ils reçoivent enfin la justice ou la grace justifiante, qui les rend justes en effet, non de la justice de Dieu qui leur soit imputée, mais de la justice que Dieu répand dans leur cœur avec la charité, par le Saint Esprit qui leur est donné. Ainsi l'homme est gratuitement justifié, non pas en croyant fermement que tous ses pechez luy sont pardonnez, mais par la Foy comme par le principe & la racine de la justification qui se consomme par la charité, sans laquelle la Foy ne nous unit pas parfaitement à Jesus-Christ, ni ne nous fait estre les membres vivans de son Corps. 1547.

Estant ainsi justifiez, plus ou moins, selon la mesure des dispositions qu'ils y ont apportées en cooperant à la grace, ils peuvent croistre tous les jours en cette justice par l'observation des Commandemens de Dieu, qu'on ne peut dire sans blaspheme estre impossibles, & par l'exercice des bonnes œuvres, dans lesquelles c'est une erreur de dire qu'il y ait toûjours du peché, & qui en vertu de la promesse que Dieu a faite de leur donner récompense, sont autant de mérites qu'ils peuvent aquerir, en perseverant dans le bien avec sa grace qui ne leur manque pas, estant certain que Dieu ne les abandonne point s'ils ne l'abandonnent luy-mesme

1547. *les premiers. Mais aussi d'autre part, pour les tenir toûjours dans une crainte salutaire, avec une grande application, afin de rendre leur vocation certaine par leurs bonnes œuvres, ils ne peuvent jamais estre asseûrez de toute certitude, sans une speciale révelation, qu'ils perseveréront jusqu'à la fin, & conséquemment qu'ils seront sauvez, quoy-qu'ils doivent avoir une tres-grande confiance en Dieu, & aux mérites infinis de Jesus-Christ son Fils & nostre Rédempteur qu'ils le seront.*

Que si l'homme perd cette grace de la justification, laquelle on peut perdre non-seulement par l'infidelité, mais encore par tout autre peché mortel, il la peut recouvrer en vertu des merites de Jesus-Christ, par le Sacrement de Penitence, qui n'enferme pas seulement l'horreur & le repentir de ses pechez, comme la Penitence du Baptesme, mais aussi la Confession, au moins en desir, pour la faire quand on pourra, & la Satisfaction pour la peine temporelle qui n'est pas remise dans ce Sacrement comme elle l'est dans le Baptesme.

Voilà le précis de la Doctrine Catholique sur ce point de la justification, comme elle est exposée par le Concile, qui ajouste trente-trois anathémes contre autant d'erreurs qui luy sont opposées, dont les unes sont des Pelagiens, qui donnent tout à l'homme, agissant par les seules forces de la nature; & les autres des Lutheriens, qui attribuënt tout à Dieu seul operant en nous sans que nostre volonté qu'il emporte par

une necessité insurmontable, y puisse rien contribuer librement de sa part. 1547.

Et pour consommer cét ouvrage, en établissant la Doctrine Catholique touchant les Sacremens, qui sont à proprement parler les sources de la grace de la justification : aprés qu'on eût bien éclairci cette matiére en plusieurs Congregations, on célebra le troisiéme de Mars la septiéme Session, dans laquelle on publia le Decret des Sacremens en général contenu en treize Canons, qui condamnent ceux qui, comme les Lutheriens, ont un sentiment contraire à celuy de l'Eglise Catholique, sur le nombre, l'instituteur, la necessité, la valeur, la matiére, la forme, & le Ministre des Sacremens. On en publia quatorze sur le Baptesme, & trois autres pour la Confirmation, que les Lutheriens, qui n'admettent que le Baptesme & l'Eucharistie, ne reconnoissent pas. On devoit définir en suite dans les Sessions suivantes ce qu'on est obligé de croire sur les cinq autres Sacremens: mais au lieu de cela l'on fit dans la huitiéme Session de l'onziéme du mesme mois le Decret de la translation du Concile à Boulogne, dont il faut maintenant que je traite exactement, parce que ce changement qui se fit à contretemps, comme les Imperiaux le soustenoient, est une des choses qui, par les fascheuses suites qu'elle eût, empescha le plus la ruine entiére du Lutheranisme, à laquelle on peut dire qu'il

1547. y avoit alors grande disposition, aprés ce que l'Empereur venoit d'obtenir de l'Assemblée d'Ausbourg.

Liter. Card. Mont. ad Card. Farnes. 23. Iun. an. 1546. ap. Pallavic. l. 8. c. 1. Liter. Card. Cervin. ad Maffei. 6. Iulii. ap. eund. ibid. Diar. Massar. ibid.

Il y avoit déja plus de huit mois que les Cardinaux Monti & Marcel Cervin Legats du Pape au Concile où ils présidoient, avoient fortement entrepris de le faire transferer ailleurs, pour certaines raisons qu'ils jugeoient tres-fortes, & qui en effet firent beaucoup d'impression sur les esprits de la pluspart de ceux qui composoient cette assemblée. Car premiérement, dés qu'ils virent que la guerre estoit déclarée entre l'Empereur & les Confédérez, & que ceux-cy qui s'estoient mis les premiers en campagne s'estoient déja saisis de la forteresse de la Chiuse, qui est la clef de la vallée par laquelle on entre de ce costé-là dans le Tirol, d'où l'on peut descendre aisément jusques à Trente, ils crurent qu'ils n'y estoient plus en seûreté, & qu'il n'estoit nullement de la dignité du Concile qu'il demeurast exposé de la sorte à la discretion des Protestans, qui pouvoient venir fondre sur eux lors qu'ils y penseroient le moins, les surprendre & les investir tout-à-coup dans une Ville peu fortifiée, & où ils n'avoient nulles forces capables de leur résister. De plus, ils voyoient

Pallavic. l. 8. c. 7.

que la peur, dont les gens d'une profession aussi pacifique que la leur, sont d'ordinaire un peu plus susceptibles que les autres, s'estoit effectivement emparée de ces bons Prélats, dont plu-

fieurs difoient hautement en pleine affemblée, 1547.
que c'eftoit tenter Dieu que de vouloir demeurer plus long-temps à Trente, expofé à un danger fi vifible, & qu'en cette occafion chacun pouvoit de luy-mefme pourvoir à fa feûreté, & fe retirer chez foy, fans qu'il fuft befoin ni d'en obtenir, ni d'en demander la permiffion. C'eft pourquoy ces Legats apprehendoient que fi l'on ne transferoit le Concile, il ne fe rompift de luy-mefme, ce qui feroit perdre le fruit de tout ce qu'on avoit fait jufqu'alors, & de tant de peine qu'on avoit pris depuis fi long-temps pour trouver les moyens de le convoquer, & de l'affembler comme on avoit fait. Davantage, s'ils craignoient fi fort du cofté des Proteftans qu'ils voyoient fi puiffamment armez, ils croyoient auffi d'autre part n'avoir gueres moins à craindre du cofté de l'Empereur s'il demeuroit victorieux, parce que comme il feroit alors abfolument le maiftre en Allemagne, il le feroit auffi du Concile, qui ne feroit plus libre s'il n'eftoit tranfporté dans quelque Ville qui ne fuft pas fous fa puiffance.

C'eftoit-là le fentiment des deux Legats, mais principalement du Cardinal Monti, qui avoit un intereft particulier à faire valoir extrémement cette raifon. Car dans un grand démeflé qu'il eût un jour en une Congregation avec le Cardinal Madruce Evefque & Prince de Trente, ce Cardinal irrité de ce que le Legat avoit re- *Pallavic. l. 9. c. 7. & seq.*

1547. ceû avec quelque ſorte de mépris les excuſes qu'il luy faiſoit de quelques paroles qui luy avoient déplû, luy dit fort fiérement, *Sçachez qu'il m'importe tres-peu de quelle maniére vous preniez mes paroles, car enfin je ſuis Gentilhomme.* Alors le Legat piqué juſqu'au vif de ce reproche qu'on ſembloit luy faire de ſa naiſſance qui n'eſtoit pas fort noble, *Et ſçachez vous-meſme*, luy repliqua-t-il bruſquement, *que ſi vous eſtes Gentilhomme, je ne ſuis point roturier, & que je ſçauray faire en ſorte que nous ſoyions bientoſt en un autre lieu où les Gentilshommes ne nous pourront plus faire d'inſulte.* Auſſi comme s'il euſt voulu montrer qu'il ſçavoit garder ſa parole en vray Gentilhomme, il ſe ſervit plus d'une fois de ce prétexte pour faire connoiſtre par cela meſme, qui pourtant n'eſtoit dans la verité qu'une choſe de rien, que l'on n'eſtoit pas libre à Trente, où celuy qui en eſtoit maiſtre vouloit faire la loy meſme aux Préſidens du Concile. Mais c'eſt que la délicateſſe de ce qu'on appelle le point d'honneur, rend ſenſibles les hommes les plus ſages aux moindres atteintes qu'ils reçoivent par cét endroit, où ils ne peuvent rien ſouffrir ſans en témoigner leur reſſentiment par des actions qu'ils ne voudroient pas faire pour d'autres injures beaucoup plus grandes que celles-cy ne le ſont en effet.

Il y eût pourtant encore une raiſon qu'on ne diſoit pas, qui eſtoit beaucoup plus forte

que toutes les autres, & qui obligea ces Legats 1547.
à poursuivre avec tant d'ardeur la translation du Concile. Ils voyoient que le Pape estoit fort vieux, & ils craignoient que s'il venoit à mourir tandis qu'on estoit à Trente, le Concile qui auroit alors sans contredit l'autorité supréme dans l'Eglise, & qui pourroit estre appuyé de l'Empereur, & vray-semblablement des autres Princes, n'eust point d'égard à cét article de la Bulle de la convocation, qui vouloit qu'en ce cas ce ne fust pas au Concile, mais aux Cardinaux d'élire un nouveau Pape, & qu'il ne voulust faire cette élection au préjudice du Sacré College. C'est pourquoy ils avoient si grande envie qu'on transferast au-plustost le Concile hors des terres de l'Empire, & qu'on le tint en quelqu'une des Villes de l'Estat Ecclesiastique, où, comme ils seroient les maistres, ils ne craindroient pas qu'on les dépoüillast de ce droit dont ils estoient en possession depuis plusieurs siécles. A la verité ils ne proposoient pas cette raison au Pape Paul, qui apparemment ne l'eust pas fort goustée ; les hommes, quelque vieux qu'ils soient, ne se laissant pas volontiers persuader qu'ils soient en estat de mourir si-tost: mais elle les obligea à luy exagerer extrémement les autres, comme ils firent avec empressement, & sur tout le danger évident qu'il y avoit que le Concile ne se trouvast bientost anéanti par la re-

V. Pallavic. l. 8. c. 15.

1547. traite des Evesques qu'on ne pouvoit plus retenir.

Le Pape néanmoins, nonobstant toutes ces raisons, tint ferme quelque temps, & ne voulut pas consentir d'abord à cette translation qu'il voyoit bien qui déplairoit infiniment à l'Empereur. Aussi ce Prince fut tellement surpris, & tout ensemble si fort irrité, quand il apprit de ses Ambassadeurs ce qu'on faisoit & à Trente & à Rome pour faire transferer ailleurs le Concile, qu'il ne put s'empescher, dans la colere où il estoit, de dire hautement que s'il entendoit plus parler d'une chose si déraisonnable, il s'accorderoit sur le champ avec les Protestans, en leur accordant ce qu'ils prétendoient obtenir de luy. Sur tout, il s'emporta d'une terrible maniére contre le Cardinal Cervin, qui poursuivoit cette affaire plus ardemment que tous les autres. Il alla mesme, dans ce furieux transport, jusques à des menaces tout-à-fait indignes d'un si grand Prince. Mais enfin estant revenu peu de temps aprés de cét emportement, il fit succeder le zele à la colere, & dit en Empereur vrayment Chrestien, qu'encore qu'on luy conseillast en cette rencontre de s'accorder avec les Protestans qui l'estoient venu attaquer avec une armée de cent mille hommes, luy qui n'en avoit pas alors vingt mille, il poursuivroit néanmoins cette guerre qu'il n'avoit entreprise que pour la gloire de Dieu, & pour le bien de l'Allemagne;

Pallavic. l. 8. c. 8. & seq.

lemagne; & cependant qu'il ne laisseroit pas de s'opposer de tout son pouvoir à cette translation, qui ruineroit absolument tout ce qu'il avoit fait jusques alors, & ce qu'il prétendoit encore faire pour ramener les Protestans à l'Eglise Catholique, faisant en sorte qu'ils se soumissent aux décisions du Concile, ce qu'il ne pourroit jamais faire si l'on le transportoit ailleurs. 1457.

En suite ses Ambassadeurs agirent par ses ordres & à Rome & à Trente avec toute la vigueur imaginable, pour empescher cette translation, qu'ils disoient devoir rompre toutes les mesures qu'on avoit prises pour la réduction des Lutheriens. Ils réfuterent, sans beaucoup de peine, toutes les raisons qu'on alleguoit pour faire quitter Trente. Ils firent voir, *Qu'il n'y avoit nulle apparence de danger du costé des ennemis; Que Trente estoit couvert du Tirol & de la Baviére dont ils n'osoient seulement s'approcher; Qu'on les avoit déja chassez au-delà du Danube, & que, selon toutes les apparences, ils alloient bientost disparoistre, veû la vigueur avec laquelle l'Empereur, qui estoit à leurs trousses, les poursuivoit; Que cette peur qu'on avoit conceûë n'estant donc qu'une terreur panique, on ne devoit pas apprehender que le Concile cessast par la retraite des Evesques; Que comme l'Empereur & les autres Princes empeschèroient bien que les Prélats, qui leur estoient sujets, ne se retirassent, le Pape le pouvoit faire aussi aisément à l'égard des siens; Que ce que l'on craignoit,*

1547. *ou qu'on faisoit semblant de craindre pour la liberté du Concile, n'estoit qu'une pure illusion; Que l'Empereur, bien loin de s'en approcher avec son armée, s'en éloignoit toûjours de plus en plus, à mesure qu'il poussoit plus loin ses ennemis; Que les Peres avoient toute la liberté qu'ils pouvoient souhaiter, & qu'on ne demandoit d'eux autre chose, sinon qu'ils décidassent des points contestez, selon qu'il plairoit au Saint Esprit de leur inspirer ce que l'on doit croire sur ces Articles, afin que toute l'Allemagne, que l'on esperoit bientost obliger à se soumettre à ses Decrets, n'eust plus desormais qu'un esprit, & qu'une créance.* Enfin, ils dirent tant de choses contre cette translation, & ils firent si bien comprendre que l'Empereur ne la pourroit jamais souffrir, qu'encore que le Pape, qui, au sentiment de plusieurs, en avoit autant d'envie que ses Legats, non-seulement leur eust permis, mais leur eust mesme commandé de la publier, au cas que la plus grande partie du Concile y consentist, pour éviter un plus grand mal: on n'osa néanmoins entreprendre de passer outre; particuliérement depuis qu'on vit que l'Empereur, aprés avoir dissipé & ruiné cette grande armée de cent mille Confedérez, donnoit lieu d'esperer plus que jamais que l'on obligeroit enfin les Protestans de s'en rapporter au Concile.

Ainsi les deux Legats desesperant de pouvoir réüssir dans cette affaire de la translation qu'ils souhaitoient pourtant toûjours, prirent enfin

V. Pallavic. l. 9. c. 16.

au mois de Décembre la résolution de faire en 1547.
sorte qu'on terminast au-plustost le Concile par une prompte décision des autres points qu'on devoit encore éclaircir. Cela sans doute estoit le meilleur parti que l'on pouvoit prendre en cette occasion, parce qu'outre qu'il n'est nullement necessaire que les Conciles durent si long-temps, on eust évité par là ces longues interruptions de ce Concile, & ces grandes révolutions qui se firent dans les affaires, & qui empescherent enfin qu'on ne pust réduire les Lutheriens comme un Empereur victorieux l'eust pû faire en ce temps-là. Mais par malheur il survint peu de jours aprés un fascheux accident, qui ruina tout ce beau projet qu'avoient fait les Legats, & qui leur donna un prétexte tres-specieux de faire enfin réüssir le dessein de la translation qu'ils n'avoient quitté qu'à regret.

Or cét accident fut que sur la fin du mois de Février de l'année suivante la Ville de Trente commença d'estre affligée d'une assez dangereuse maladie, que l'on disoit estre le pourpre, avec quelque apparence qu'il pourroit bientost se changer en peste. Il arriva mesme que le Général des Cordeliers qui fut frapé de cette maladie, en mourût, & fut bientost aprés suivi d'un Evesque emporté en tres-peu de temps comme luy, & de quelques-uns de la suite de ces Prélats, qui en prirent si fort l'alarme, que *V. Pallav. l. 9. c. 13. & seq.*

1547. la pluſpart ſe diſpoſerent à ſe retirer du Concile. Alors les Legats ne manquerent pas de prendre une ſi belle occaſion de remettre ſur le tapis l'affaire de la tranſlation qu'ils jugeoient neceſſaire abſolument pour le bien de l'Egliſe. Car ſi tous les autres ſe retirant, ils demeuroient avec les ſeuls Impériaux, qu'ils voyoient que la crainte de l'Empereur, plus grande encore que celle de la maladie, empeſcheroit de ſortir de Trente: alors, ou le Concile ſeroit diſſous, ce qu'ils croyoient devoir ruiner les affaires de la Religion ; ou s'il ſubſiſtoit encore par leur preſence, ils voyoient bien que ne s'y trouvant avec eux que des ſujets de l'Empereur, il en ſeroit le maiſtre pour faire conclure tout ce qu'il luy plairoit touchant la réformation, & c'eſt ce qu'ils ne vouloient pas ſouffrir. C'eſt pourquoy, ſans attendre ſur cela de nouveaux ordres du Pape, ils propoſerent cette affaire le neuviéme de Mars en pleine aſſemblée ; où, aprés avoir expoſé le danger où l'on eſtoit, ſelon l'atteſtation qu'en avoit donnée le célebre Medecin Jerôme Fracaſtor, qui ſervoit alors le Concile, que douze Eveſques s'eſtoient déja retirez pour cela, & que pluſieurs autres eſtoient ſur le point de les ſuivre, ils proteſterent qu'ils eſtoient tout preſts de prendre, à la pluralité des voix, tel parti qu'on voudroit, pourveû qu'on ne parlaſt point de diſſoudre le Concile. Alors le Cardinal Pacheco, Chef des Impériaux, ſouſ-

tint qu'on ne pouvoit rien conclure ſur cela, 1547.
ſans avoir ſceû auparavant la volonté du Pape & de l'Empereur. Il y en eût quinze de ſon avis; preſque tous les autres, ſans héſiter, dirent tout d'une voix que l'extréme danger de la vie où ils ſe trouvoient, les diſpenſoit aſſez d'attendre ce conſentement, quand meſme il ſeroit d'ailleurs neceſſaire. Et tout ce que put obtenir ce Cardinal, fut qu'on differa de deux jours à faire le Decret.

Le lendemain donc on s'aſſembla de nouveau pour déliberer encore ſur cette affaire; & le jour ſuivant onziéme du mois que ſe tint la huitiéme Seſſion, aprés que le Cardinal Monti eût remontré que la ſuſpenſion du Concile qui avoit eſté propoſée par quelques-uns, n'eſtoit en effet autre choſe qu'une diſſolution du meſme Concile, qui ne pouvoit ſubſiſter que par la tranſlation qu'il en falloit faire dans une Ville commode comme eſtoit celle de Boulogne, le Cardinal Pacheco, & les Eſpagnols firent tous les efforts imaginables pour s'y oppoſer. Ils dirent, *Que ces prétenduës fiévres pourprées dont on faiſoit tant de bruit, n'eſtoient qu'un faux prétexte qu'on prenoit pour s'excuſer ſur la neceſſité; Qu'il eſtoit évident qu'on avoit ſuborné le Medecin du Concile, & celuy du premier Legat, pour donner une atteſtation de ce qui n'eſtoit pas, & à laquelle les Medecins de Trente n'avoient jamais voulu ſouſcrire; Qu'on ſçavoit d'eux & des Curez qu'il*

1547. *n'y avoit pas plus de quarante malades dans toute la Ville, & qu'entre ceux-cy il ne s'en trouveroit que cinq qui eussent cette sorte de fiévre qu'on disoit estre si contagieuse; Que quand mesme le danger seroit bien plus grand qu'il n'estoit, on ne pourroit néanmoins transporter le Concile dans une autre Ville, sans sçavoir si l'Empereur, le Roy Tres-Chrestien, & les autres Princes qui avoient agréé Trente le trouveroient bon; Qu'en tout cas, s'il falloit le transporter ailleurs, ce devoit toûjours estre en Allemagne, puis que c'estoit le lieu qu'on avoit toûjours demandé, & qu'on prétendoit avoir accordé en nommant la Ville de Trente; Que si on l'abandonnoit pour Boulogne, qui est non-seulement en Italie, mais aussi dans les Estats du Pape, on donnoit un juste sujet aux Protestans de dire qu'on les avoit trompez, puis qu'en effet dans toutes les Diétes on leur avoit toûjours promis un Concile général & libre en Allemagne, & qu'en suite on ruinoit le dessein qu'avoit l'Empereur de leur faire accepter les décisions du Concile.* Mais enfin, quoy qu'ils pussent dire, on répondit à tout, en soustenant toûjours que le danger estant extréme, la necessité qui n'a point de loy, obligeoit le Concile à se transporter ailleurs, de-peur qu'il cessast absolument d'estre. Et quoy-qu'ils protestassent qu'ils ne sortiroient point de Trente, où eux seuls feroient le Concile legitime, on ne laissa pas de passer outre; & de cinquante-six Prélats qui estoient alors au Concile, trente-huit ayant opiné pour la translation à Boulo-

gne contre quatorze qui la rejeterent, & quatre 1547.
autres qui biaiserent, on en fit le Decret, dans lequel on mit que la prochaine Session neuviéme y seroit célebrée au jour assigné, qui estoit le vingt & uniéme d'Avril. Aprés cela, dés le lendemain douziéme de Mars, deux ans aprés que le Concile eût commencé à Trente, les deux Legats avec tous les Prélats de leur parti en partirent pour Boulogne, & les Impériaux avec le Cardinal Pacheco demeurerent à Trente.

Cela sans doute eust esté capable de faire un *V. Spond. ad*
schisme, si l'Empereur n'eust pris soin de le dé- *hunc ann.*
tourner par sa prudence & par sa piété, qui l'empescherent en cette occasion de se venger, aux dépens de l'Eglise, de l'injure qu'il croyoit avoir receûë, & qu'il ressentit assez vivement. Il est vray qu'il ordonna à ses Evesques de demeurer à Trente ainsi qu'ils l'avoient résolu: mais il leur défendit d'y célebrer aucune Session, parce qu'il ne vouloit pas qu'il se fist un si grand scandale dans l'Eglise, où l'on eust veû deux Conciles pour un, & Autel contre Autel; & cependant il fit tous ses efforts auprés du Pape pour l'obliger à remettre les choses en l'estat où elles estoient. En effet, il n'eût pas si-tost appris cette nouvelle, comme il estoit sur le point de marcher contre l'Electeur de Saxe, qu'il dépescha un courier à son Ambassadeur à Rome, avec ordre de faire de sa part au Pape les instances les plus pressantes, pour

1547. l'obliger à renvoyer promptement ses Legats à Trente. Mais comme il vit qu'il ne recevoit pour toute réponse que de fort honnestes excuses, fondées la pluspart sur la maladie qu'on disoit estre à Trente ; & que d'ailleurs il se trouvoit que cette maladie n'avoit eû aucune dangereuse suite, & qu'on s'y portoit bien, il crut qu'on le joüoit. Et comme il n'y a rien de plus sensible à un grand Prince, & à un Prince victorieux comme il estoit alors, que la seule ombre du moindre mépris : il entra tout-à-coup dans la colere la plus grande où jamais on l'eust veû, jusqu'à chasser le Nonce du Pape de sa presence, & à luy dire, sur ce qu'on avoit proposé Rome pour y tenir le Concile, *qu'il sçauroit bien aller à Rome quand il luy plairoit pour y en faire luy-mesme célebrer un, qui donneroit bon ordre à tout ; & que le Pape estoit un vieillard opiniastre qui vouloit perdre l'Eglise.* Aprés quoy il ne laissa pas de poursuivre sa pointe, & d'aller faire en Saxe les belles choses que nous avons veûës, tandis que le Pape invitoit tous les Evesques, & les pressoit de se rendre à Boulogne. Mais enfin, comme il vit qu'il ne s'y rendoit que des Italiens, il fut obligé d'ordonner qu'on n'y décidast rien non plus qu'à Trente.

V. Palavic. l. 9. c. 19.

Non manchera Concilio che sodisfaccia à tutti, e rimedii al tutto. Il Papa è un Vecchio ostinato, e vuol ruinar la Chiesa. *Pall. l. 9. c. 19. sub fin. ex Epis. Veralli ad Farnes.*

C'est ainsi que les choses se passerent de part & d'autre, jusques à ce que l'Empereur, aprés avoir glorieusement triomphé du Lantgrave & du Saxon, & réduit toute l'Allemagne, alla tenir

nir la Diéte d'Ausbourg, où il travailla avec tant de succés à la réduction des Lutheriens, qu'ils s'obligerent par un acte authentique à se soumettre aux Decrets du Concile qui se tiendroit à Trente. Car alors, croyant avoir mis tout le droit de son costé, & fait tout ce qu'on pouvoit attendre de luy pour l'interest de la Religion, il envoya le Cardinal de Trente au Pape, pour luy remontrer de sa part, *Qu'il ne tenoit desormais qu'à luy seul que cette grande affaire ne fust consommée, en rétablissant le Concile à Trente, sans quoy il estoit tout clair que les Protestans ne s'estoient obligez à rien; Que sa Sainteté n'auroit jamais une si belle occasion de s'aquerir une gloire immortelle, en réünissant toute l'Allemagne, aprés tant de troubles, dans une seule Foy, sous l'obéïssance du Saint Siége, ce que ses deux Prédecesseurs n'avoient pû faire; Que si elle s'en prévaloit, comme on avoit sujet de l'esperer, il luy promettoit toute sorte d'assistance, en tout ce qui pourroit servir à l'avancement & à la gloire du Saint Siége; & si elle refuse de condescendre à une si juste demande qu'on luy faisoit pour un aussi grand bien que celuy de la réduction des Lutheriens, il sera déchargé devant Dieu & devant les hommes du blâme de tous les maux que ce refus pourra produire dans l'Eglise, & qu'on ne les luy pourra jamais imputer aprés ce qu'il a fait & qu'il fait encore pour les détourner.* Et parce qu'il avoit appris qu'une des raisons qu'on alleguoit pour ne pas retourner à Trente, estoit la crainte que quel-

1547.

Sleidan. Pallav. l. 10. c. 6. & seq. V. Spond. ad hunc ann.

1547. ques-uns avoient, qu'au cas que le Saint Siége vint à vaquer durant le Concile, ce Concile ne voulust faire l'élection du Pape, contre la clause expresse de la Bulle de la convocation, il ajouste, *Qu'il croit que ce cas n'arrivera pas : mais que s'il arrive, il engage sa foy, que ni luy, ni le Roy des Romains son frere, ne souffriront jamais que l'élection se fasse par d'autres que par les Cardinaux ausquels seuls ce droit appartient.*

Voilà ce que le Cardinal de Trente donna par écrit au Saint Pere, qui avoit peu auparavant receû des Lettres des Evesques d'Allemagne assemblez à Ausbourg, qui demandoient la mesme chose d'une maniére encore plus forte, en ce que sur la fin ils y protestoient qu'en cas de refus, ou mesme d'un trop grand retardement à les satisfaire sur un point de cette importance, ils seroient obligez de se pourvoir par d'autres voyes. De si fortes raisons accompagnées des pressantes sollicitations de l'Ambassadeur Mendoze, qui avoit déja déclaré qu'il avoit ordre de protester contre le Pape, au cas que l'on ne retournast à Trente, ébranlerent fort quelques-uns du conseil du Pape, qui crurent que pour ne pas s'attirer, avec l'inimitié de l'Empereur, le blâme d'avoir empesché la réduction des Protestans, ce qui seroit fort honteux à un Pape ; & pour éviter le danger tout manifeste où l'on estoit d'un pernicieux schisme, il valloit mieux rétablir le Concile à Trente,

Les autres au contraire soustinrent, *Que puis que le Pape s'estoit déclaré pour la translation qu'il avoit approuvée, il y alloit de son autorité & de son honneur de la maintenir; Que le Pape & l'Empereur estant aigris l'un contre l'autre au point où ils l'estoient, particuliérement depuis l'assassinat tout nouvellement commis en la personne de Pierre Loüis Farneze Duc de Parme, du consentement tacite de l'Empereur, à ce qu'on disoit, il y avoit à craindre que le Concile qui seroit à Trente à sa dévotion, n'entreprist sur l'autorité du Pape comme on avoit fait à Constance & à Basle; & que nonobstant toutes les promesses de l'Empereur qui s'en feroit aisément dégager, ce mesme Concile ne se rendist maistre de l'élection des Papes, au préjudice du sacré College; Que la promesse que les Protestans avoient faite de se soumettre au Concile qui se tiendroit à Trente, estoit sujete à mille explications qui la rendroient nulle; Et qu'enfin puis que le Concile s'estoit déterminé de luy-mesme fort librement à quitter Trente, ce n'estoit point à l'Empereur de l'y renvoyer malgré qu'il en eust, & contre le sentiment du Pape & des autres Princes, & sur tout du Roy Tres-Chrestien, qui avoient approuvé le choix que l'on avoit fait de Boulogne où ils envoyoient leurs Ambassadeurs & leurs Evesques.* 1547.

Toutes ces raisons ayant esté bien examinées par les Legats & par les Peres assemblez à Boulogne, le Pape, suivant leur avis, répondit le vingt-septiéme Décembre, en plein Consistoire, à Mendoze, *Qu'il n'estoit pas de la dignité du* *V. Pallavic. l. 10. c. 9. 10.*

1547. *Concile, qui s'estoit transporté à Boulogne pour de bonnes raisons, de s'aller rejoindre à ce peu d'Evesques, qui s'en estant separez, demeuroient encore à Trente ; Qu'ainsi il falloit avant toutes choses qu'ils allassent se réünir à leur corps à Boulogne, & qu'alors ils délibereroient tous ensemble sur leur retour à Trente, afin que comme le Concile en estoit sorti librement, il y retournast librement, s'il jugeoit qu'il fust expedient d'y retourner. De plus, qu'il estoit necessaire, avant qu'on en déliberast, que les Protestans s'expliquassent un peu mieux sur la promesse qu'on disoit qu'ils avoient faite de se soumettre au Concile qui se célebreroit à Trente; Qu'ils déclarassent nettement ce qu'ils entendoient par ce mot de Concile, de-peur qu'ils ne s'en figurassent un de toute autre nature que ceux que l'Eglise avoit toûjours tenus pour vrais Conciles, & qu'ils asseûrassent qu'ils recevroient aussi-bien les Decrets qu'on avoit déja faits, que ceux que l'on feroit encore; Enfin que le Concile, au cas qu'il retournast à Trente, vouloit estre asseûré d'y avoir une pleine & entiére liberté d'y demeurer, ou de se retirer, ou de se transporter ailleurs, de continuër plus ou moins de temps, & d'en user enfin en toutes choses comme il jugeroit estre pour le mieux.* Il ajousta, *Que c'estoient-là les sentimens du Concile, que luy & le Sacré College jugeoient estre tres-raisonnables & tres-conformes aux anciens Canons, & aux Decrets des Saints Peres; Et que comme tout Concile, pour estre legitime, devoit estre libre, aussi ne pouvoit-il entreprendre de le violenter, sans rendre tous ses Actes nuls, &*

violer en mesme temps les plus saintes Loix de l'Eglise. 1547.

On ne sçauroit exprimer à quel point cette réponse irrita l'Empereur, qui se voyoit décheû de l'esperance d'obtenir ce qu'il croyoit estre si juste, & sur quoy il avoit compté pour la réduction des Protestans. Il résolut aussi de ne plus rien ménager, & de pousser son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller, dans l'estat d'une si florissante prosperité où la bonne fortune l'avoit mis. En suite il envoya ses ordres à son Ambassadeur Mendoze & aux Docteurs Vargas & Velasco de faire à Rome & à Boulogne la protestation qu'on tenoit toute preste, & dont on avoit déja menacé le Pape. Les Docteurs la firent le sixiéme de Janvier à Boulogne dans l'Assemblée des Peres, où, aprés avoir exposé fort au long tout ce que l'Empereur avoit fait pour faire assembler un Concile à Trente, que tous les Princes avoient agréé, & à l'autorité duquel il avoit enfin fait en sorte que les Protestans se soumissent, ils produisirent toutes les raisons pour lesquelles ils prétendoient que la translation qu'on en avoit faite à Boulogne estoit nulle. Ils dirent que le Pape qui devoit l'avoir empeschée, n'avoit pas laissé néanmoins de l'approuver, & d'appeller Concile Oecuménique une Assemblée qui n'estoit qu'un Conventicule sans autorité; que quand mesme ceux qui la composoient auroient pû se retirer

Ann. 1548.

V. Pall. l. 10. c. 11. 12. Spond. ad hunc ann.

1548. de Trente, comme ils avoient fait, contre la foy publique, sous un faux prétexte qui avoit cessé avec la maladie depuis tres-long-temps, ils estoient obligez maintenant d'y retourner comme ils l'avoient promis eux-mesmes quand ils en estoient sortis; que la réponse qu'ils avoient fait faire par le Pape aux derniéres instances de l'Empereur, n'avoit rien de solide, & n'estoit qu'une pure illusion qui se détruisoit d'elle-mesme, & un artifice grossier dont on s'estoit voulu servir mal-à-propos, pour se moquer indignement d'un si grand Prince. Ils conclurent enfin, que si les Legats & les Evesques ne retournoient à Trente pour y continuër le Concile, comme on les en pressoit encore de la part de l'Empereur pour la derniére fois, ils protestoient que tout ce que feroit cette Assemblée, qu'on ne pouvoit tenir pour un Concile legitime, seroit nul; & que puis qu'elle negligeoit de pourvoir au bien public, & au repos de l'Eglise, l'Empereur qui en estoit par office le protecteur, ne manqueroit pas d'en prendre le soin, & de se servir pour cela de tout le pouvoir que luy donnoient le droit & les Decrets des Saints Peres.

Sur cela ils donnerent cette protestation par écrit au Legat Monti, qui, aprés avoir aussi protesté avec beaucoup de force, qu'ils souffriroient plustost tous le martyre, que de souffrir que l'Empereur, qui estoit le fils & non pas le

maistre de l'Eglise, dispoſaſt ainſi du Concile à ſa volonté, dit à ces deux Docteurs qu'on leur donneroit par écrit leur réponſe dans quatre jours. Mais ils ſe retirerent ſans l'attendre, & ſept jours aprés l'Ambaſſadeur Mendoze fit à Rome juridiquement au Pape & aux Cardinaux, en preſence de tous les autres Ambaſſadeurs, la meſme proteſtation, en changeant ſeulement quelques termes à l'égard des perſonnes auſquelles il la faiſoit, & le Pape luy donna jour au premier de Février pour recevoir ſa réponſe, qu'il attendit ſelon l'ordre qu'il en avoit. 1548.

A la verité, le Pape fut étonné d'une proteſtation de cette force, qui menaçoit tout ouvertement l'Egliſe d'un ſchiſme qui euſt fait bien du mal, ſi ce ſage Pontife ne l'euſt détourné prudemment en prenant un biais fort adroit pour maintenir la dignité du Saint Siége, ſans néanmoins refuſer à l'Empereur ce qu'il luy demandoit comme il l'avoit fait juſqu'alors. Le Pape donc fit répondre de ſa part à l'Ambaſſadeur, le jour de cette audiance, en plein Conſiſtoire, *Que ſa Sainteté avoit eſté fort ſurpriſe d'abord de l'oüir parler comme il avoit fait par ces ſortes de proteſtations, qui ſont de tres-mauvais exemple, & ne ſe font d'ordinaire que par des gens qui ſe ſont déja ſouſtraits de l'obéiſſance de l'Egliſe, ou qui ſongent à s'en retirer. Mais qu'aprés avoir bien examiné l'ordre qu'il avoit receû de l'Empereur ſon maiſtre,*

V. Pallavic. l. 10. c. 13.

1548. *elle avoit eû tout sujet de se consoler, ayant trouvé que son Ambassadeur l'avoit tres-mal entendu, parce qu'en effet l'Empereur ne luy avoit pas ordonné de faire cette protestation contre le Pape & le sacré College; mais seulement de protester en leur presence contre les Peres de Boulogne, pour y avoir transporté de leur autorité le Concile, contre le sentiment de leurs Collegues qui estoient demeurez à Trente, & soustenoient qu'ils ne l'avoient pû faire. C'est pourquoy, puis que l'Empereur s'aquitoit en cela tres-sagement du devoir d'un Prince Chrestien, en s'adressant au Pape comme au juge naturel & souverain de cette cause pour avoir justice, il ne manqueroit pas de la luy rendre, aprés avoir bien examiné cette affaire.* Sur quoy il commit quatre Cardinaux pour luy en faire le rapport, & ordonna que ceux de Boulogne envoyeroient à Rome trois Evesques de leur corps, & ceux de Trente trois autres du leur, pour y produire leurs raisons, défendant cependant aux uns & aux autres de rien entreprendre jusqu'à un jugement définitif de cette affaire.

Ibid. 14. & 15.

Ceux de Boulogne obéïrent à cét ordre, & envoyerent leurs trois Députez à Rome. Mais ceux de Trente s'en excuserent, sur ce que leurs Collegues, en sortant de Trente, ce qu'ils ne devoient pas avoir fait, avoient promis de retourner aussitost que le danger de la contagion auroit cessé, & que les Protestans seroient disposez à recevoir les Decrets du Concile: que puis que ces deux choses estoient arrivées, l'une presque

presque au mesme temps qu'on s'estoit retiré 1548.
de Trente, & l'autre depuis la victoire de l'Empereur, qui l'avoit toute consacrée au bien de la Religion, il ne s'agissoit plus de plaider, mais seulement de rétablir promptement le Concile à Trente, ce que la voix publique faisoit entendre à tout le monde estre desormais l'unique moyen efficace pour ramener les Protestans d'Allemagne à l'obeïssance de l'Eglise. Le Pape, qui d'une part ne pouvoit prononcer en cette cause contre les Peres de Boulogne, sans se condamner luy-mesme, qui avoit approuvé si hautement tout ce qu'ils avoient fait, ni de l'autre aussi juger contre ceux de Trente, sans se mettre en danger évident de voir un schisme formé dans l'Eglise, ne fut pas trop marri d'avoir cette occasion de ne pas porter un jugement si difficile à rendre, & qu'il ne rendit aussi jamais, ayant esté prévenu de la mort.

Ainsi depuis qu'on fut sorti de Trente, on ne fit rien à Boulogne que prolonger le temps auquel on feroit de nouveaux Decrets, & il fallut mesme quelque temps aprés que l'on suspendist le Concile. De sorte que cette translation dont on se fust fort bien passé, ne produisit autre chose, sinon que ce Concile, qui pouvoit alors si utilement agir, fut interrompu prés de quatre ans entiers, aprés quoy on le rétablit enfin à Trente, comme on l'avoit si souvent demandé. Mais par malheur les choses n'est-

Pallavic. l. 11. c. 4.

1548. toient plus en ce temps-là disposées comme auparavant pour le bien de la Religion en Allemagne. Car ni les Protestans qui avoient eû durant un si long intervalle le loisir & les occasions de se remettre, n'estoient plus résolus de recevoir les décisions du Concile, ni Charles-Quint, que sa bonne fortune à laquelle il se fioit trop, ne servoit pas toûjours avec une exacte fidelité, ne se trouvoit plus en estat de les y obliger. Tant il importe en toutes sortes d'affaires, & sur tout en celles qui sont de plus grande importance, de sçavoir bien prendre son temps & l'occasion favorable d'où le bon succés qu'on prétend avoir, quand on les entreprend, dépend plus encore que du travail, des forces de l'esprit, & de l'industrie de ceux qui s'y appliquent. Mais outre ce grand mal qui vint de cette inutile translation du Concile, & duquel on ne s'apperceût que trop en ce temps-là, il se fit encore en celuy-cy un autre changement qui causa de nouveaux troubles par ce fameux *Interim* que Charles-Quint entreprit de faire, en attendant ce Concile, qu'il voyoit bien n'estre gueres en estat de pouvoir estre si-tost rétabli. Et c'est ce que nous allons voir dans le Livre suivant.




le Pautre in. Bollain fecit

HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE CINQUIÉME.



N avoit souvent arresté dans les Diétes précedentes, que pour faire cesser les differends qui troubloient toute l'Allemagne au sujet de la Religion, on s'employeroit efficacement pour y faire célebrer un Concile général, ou du moins un National; & si ni l'un ni l'autre ne se pouvoit obtenir, que l'on tascheroit de dresser, par l'avis des Théolo-

Ann. 1548.

1548. giens, une formule qui contint ce qu'il faut croire & observer en attendant les décisions d'un Concile auquel tous seroient obligez de se soumettre. Dans l'estat où estoient les choses, l'Empereur voyoit bien qu'il ne pouvoit esperer que l'on rétablist de long-temps le Concile à Trente, & que tandis qu'il n'estoit pas dissous, comme il ne l'estoit pas en effet, on n'en pouvoit célebrer un National. C'est pourquoy, comme il eût receû cette réponse que j'ay dit qui l'irrita si fort, & qu'on ne luy envoyoit pas mesme les Legats qu'il avoit fait demander au Pape par le Cardinal de Trente, pour travailler à cette formule ; il résolut, conformément au résultat des déliberations précedentes, de la faire dresser par des Théologiens qui seroient deputez de la Diéte qu'il tenoit alors à Ausbourg. Pour cét effet, estant entré dans l'Assemblée le quatorziéme de Janvier, il dit que n'ayant plus que ce moyen pour achever de pacifier l'Allemagne, comme il le desiroit de tout son cœur, il la prioit de nommer des Theologiens, & qu'il en nommeroit aussi de son costé, pour examiner certains mémoires que des personnes tres-considerables luy avoient mis entre les mains, & qui contenoient un projet d'une confession de Foy qu'on pourroit suivre, en attendant ce qu'il plairoit au Saint Esprit d'en ordonner dans un Concile. Mais comme ceux que l'on nomma ne purent jamais s'accorder, on trouva bon de s'en

Sleid. l. 20.

remettre à l'Empereur, qui entre tous ces Theologiens en choisit trois, qu'il jugea estre les plus propres pour réüssir dans une affaire de cette importance, d'où il s'estoit imaginé que dépendoit tout le repos de l'Allemagne. 1548.

Ceux-cy furent le célebre Jules Phlugius, à qui l'on avoit rendu depuis peu l'Evesché de Naumbourg, que les Lutheriens luy avoient osté, & qui s'estoit acquis beaucoup de réputation par ses doctes ouvrages, & singuliérement par son beau Livre de l'Institution de l'homme Chrestien, qu'il écrivit contre Luther; le second fut Michel Helding Evesque titulaire de Sidon & Suffragant de Mayence, homme aussi tres-sçavant & tres-Catholique, & dont le mérite extraordinaire fut peu de temps aprés récompensé de l'Evesché de Mersebourg; & le troisiéme Jean Agricola d'Islebe, celuy-là mesme qui avoit travaillé dix-huit ans auparavant avec Melancthon & Brentius à la Confession d'Ausbourg, qui s'estoit fait depuis contre Luther chef de la secte des Antinomiens, c'est-à-dire, de ceux qui ne se croyoient pas obligez aux bonnes œuvres que la Loy prescrit, & qui enfin s'estoit fort raproché des Catholiques, aussi-bien que son maistre Joachin II. Electeur de Brandebourg, dont il estoit Prédicateur. Ces trois Theologiens, qui secondant l'intention de l'Empereur, avoient tres-grande envie de convenir dans une formule de Foy que les Lu-

Suri. in Comment.
Prateol. in Antinom.
Hominésque Evangelicos non obligari ab bona opera divinæ legis. *Staphyl.*
Sleidan. l. 20.

1548. theriens pussent recevoir, s'appliquerent à ce travail avec grande assiduité, examinant tres-exactement ces memoires qu'on leur avoit donnez, y changeant ce qu'ils y trouvoient à redire, y ajoustant ce qui leur sembloit y manquer, & les rectifiant ainsi à diverses reprises, pour les mettre enfin en l'estat où ils croyoient qu'on les pourroit faire accepter. Et cependant Charles-Quint receût par un Envoyé du Pape la derniére réponse qu'il avoit faite à la protestation de Mendoze, en se faisant juge du differend qui estoit entre les Peres de Boulogne & ceux de Trente au sujet de la translation.

Alors ce Prince qui n'avoit procuré le Concile que pour réünir les Allemans dans une mesme créance, luy fit dire par cét Exprés, que pourveû qu'on en demeurast où l'on en estoit, sans juger l'affaire de la translation, & qu'on luy envoyast les Legats qu'il avoit demandez, pour faire conjointement avec ses Theologiens un réglement de créance & de discipline, qui pust estre accepté des uns & des autres, il ne demanderoit plus le rétablissement du Concile à Trente, parce qu'en ce cas-là n'y ayant plus de differend sur la Religion, l'on n'auroit plus affaire de Concile. Et certes, il y eût des gens affectionnez au service du Pape, qui trouverent que cét expedient luy estoit tout-à-fait avantageux, parce que sauvant son honneur, puis qu'on ne feroit rien sans luy dans cette con-

V. Pallavic. l. 10. c. 16.

ference, il le tiroit du fascheux embarras où l'on se trouvoit à cause de la translation qu'on avoit faite. Outre qu'ayant déja promis à l'Empereur de luy envoyer ses Legats, lors que le Cardinal de Trente les luy avoit demandez de sa part, il ne pouvoit plus avec bienséance luy refuser une chose à laquelle il s'estoit luy-mesme engagé. Ainsi s'estant enfin déterminé à prendre ce parti, il ne songeoit plus qu'à choisir ceux qu'il devoit nommer pour cette importante legation. Mais il fut bien surpris de voir qu'une chose qu'il n'avoit pas préveûë survenant tout-à-coup là-dessus, comme un furieux tourbillon qu'il n'attendoit pas, & le repoussant de la veûë du port en haute mer, le replongea dans un abysme de difficultez plus embarassantes que celles où il estoit auparavant. 1548.

Il y avoit déja prés d'un an que le Roy Tres-Chrestien Henri II. avoit succedé à son pere François I. décedé le dernier de Mars de l'année précedente. Ce nouveau Roy, dont la fortune semble avoir esté destinée pour arrester celle de Charles - Quint, laquelle estant alors à son plus haut point d'élevation, estoit devenuë formidable à toute l'Europe, ne manqua pas, afin de l'empescher de passer plus outre, de prendre une généreuse résolution de s'opposer aux entreprises de ce Prince, qui ne voyoit plus gueres que la France qui pust estre un obstacle au dessein qu'il sembloit avoir

1548. de se rendre Monarque d'Occident. Pour cét effet, Henri se déclara d'abord hautement Protecteur du Pape, qui estoit alors extrémement mal avec l'Empereur, pour bien des raisons, dont l'une estoit que sa Sainteté avoit approuvé la translation du Concile à Boulogne que Charles ne pouvoit souffrir; & sur cela le Roy prenant tout le contrepied de cét Empereur, s'estoit déclaré pour cette Assemblée de Boulogne qu'il tenoit pour Concile legitime, y avoit ses Ambassadeurs & quelques-uns de ses Evesques, & avoit mesme envoyé à Rome les neuf Cardinaux qui estoient alors en France, & qui eûrent ordre de porter le parti du Pape & des Farnezes contre les Impériaux. Enfin le Cardinal de Lorraine, dans la harangue qu'il fit en son Ambassade d'Obedience, l'avoit exhorté de sa part à maintenir l'autorité du Saint Siége contre ceux qui vouloient l'opprimer, luy promettant pour cela sa protection royale & toutes les forces de son Royaume.

Diar. Massar. ap. Pallavic. l. 10. c. 16. & c. 17.

Les Ministres du Roy & ses Cardinaux qui estoient à Rome voyant donc que le Pape, qui estant asseûré d'une si puissante protection, avoit au commencement répondu avec beaucoup de fermeté, commençoit à se relascher, en voulant accorder à l'Empereur ce qu'il demandoit au préjudice du Concile qui estoit à Boulogne, trouverent moyen de gagner, & de faire entrer dans leurs sentimens & dans les interests

terests du Roy, quelques-uns des plus forts du 1548.
Sacré College; & puis ils allerent tous ensemble au Pape pour luy remontrer, comme ils firent, avec grande efficace, *Qu'on voyoit bien par les demandes que faisoit l'Empereur, qu'enflé de sa victoire, il tendoit manifestement à se rendre maistre absolu de l'Allemagne au spirituel aussi-bien qu'au temporel, y voulant disposer de tout, mesme de la Religion, & ne demandant des Legats que pour les contraindre, par la pluralité des voix qui estoient à sa disposition, de souscrire à tout ce qu'il luy plairoit d'ordonner; Qu'il n'aspiroit à se soumettre tous les Allemans que pour estre en estat de pouvoir opprimer aprés cela ses voisins les uns aprés les autres, & sur tout les Princes d'Italie, qu'il prétendoit s'assujetir, ou plustost dépoüiller par toutes les voyes les plus violentes, comme on l'avoit veû depuis peu par l'horrible assassinat de Pierre Loüis Duc de Parme, & par l'usurpation de Plaisance, dont il s'estoit emparé aussitost aprés ce barbare attentat, sans l'avoir voulu jamais rendre au Duc Octave, quelque instance que luy en fist sa Sainteté, laquelle avoit tant d'interest en cette affaire; Qu'au reste c'estoit une chose tres-honteuse, & tout-à-fait indigne de la majesté d'un Pape, de sacrifier tout un Concile à l'aveugle passion d'un Prince qui vouloit s'usurper une autorité qui n'appartenoit qu'à un Pape, ou qu'à un Concile; Et qu'enfin le Roy Tres-Chrestien avoit en son particulier un tres-grand interest à ce que ce Concile qui estoit à Boulogne fust maintenu, puis qu'il l'avoit reconnu pour tres-legitime, aprés le*

1548. *Pape ; Que si sa Sainteté le maintenoit, comme elle y estoit obligée, le Roy de son costé ne manqueroit pas aussi de la soustenir puissamment, à l'exemple de ses Prédecesseurs, qui avoient toûjours esté, en toutes les occasions les plus zelez, comme les plus puissans Protecteurs de l'Eglise, & des Papes persecutez, principalement par les Empereurs d'Allemagne ; Que si au contraire elle donnoit les mains à tout ce que cét Empereur prétendoit contre l'autorité du Saint Concile, & les droits du Saint Siége, il protestoit aussi qu'il s'en tiendroit tres-offensé, & qu'en suite il retireroit au-plustost ses Ambassadeurs, pour témoigner à tout le monde le ressentiment qu'il avoit de cette injure qu'on luy auroit faite.*

Le Pape qui estoit de son naturel fort circonspect, & que son âge de plus de quatre-vingts ans rendoit encore plus timide & plus retenu qu'il ne l'avoit jamais esté, se trouva bien embarassé, aprés avoir oûï des remontrances aussi fortes que celles-cy. D'une part il ne vouloit pas perdre l'unique protecteur qu'il avoit contre la puissance de l'Empereur duquel il estoit tres-mal satisfait, & qui réciproquement se plaignoit de luy. De l'autre, il craignoit un schisme s'il maintenoit la translation du Concile, & s'il refusoit à Charles ce que ce Prince qui estoit alors tres-puissant, croyoit avoir droit de luy demander. Dans cette incertitude où il estoit de ce qu'il devoit faire en une conjoncture & si délicate & si dangereuse, il crut qu'il

ne pouvoit mieux faire que ce que font d'ordinaire les plus habiles gens en pareille rencontre, je veux dire, gagner du temps, & amuser ceux avec qui l'on traite, par quelques specieux prétextes qu'on ne manque jamais de trouver, & par de nouveaux incidens qu'on fait naistre de temps en temps, pour tirer les affaires en longueur. 1548.

A cét effet, il résolut d'envoyer un nouveau Nonce à l'Empereur, mais avec ordre de conferer sur son passage avec le Duc Guillaume de Baviére, qui aussi-bien que luy estoit fort mécontent de l'Empereur, qui n'avoit pas reconnu, comme il l'esperoit, les services qu'il croyoit luy avoir rendus à la guerre contre les Protestans; de s'acheminer en suite assez lentement à la Cour, sous prétexte de vouloir s'informer sur son chemin de l'estat des Hussites, afin d'y pouvoir traiter des moyens de les réduire; & enfin, quand il seroit arrivé à la Cour, de dire à l'Empereur qu'on luy eust déja envoyé les Legats qu'il demandoit, s'il n'eust fallu auparavant examiner les conditions & les facultez tres-amples avec lesquelles il avoit demandé qu'on les luy envoyast. Ainsi le Pape, à qui l'on avoit fait entendre que l'Empereur ne feroit rien que cette affaire ne fust terminée, croyoit avoir trouvé le moyen de la rompre, en gagnant du temps, & en differant toûjours de la conclure. Mais il se trouva trompé dans

1548. ſa politique. Car Charles-Quint, qui eſtoit pour le moins auſſi fin que luy, & qu'on ne pouvoit pas amuſer auſſi facilement que luy-meſme, qui eſtoit grand maiſtre en cét art, avoit ſouvent amuſé ceux qui s'eſtoient laiſſé ſurprendre à ſes artifices, n'attendit pas cette réponſe pour propoſer à la Diéte le projet de Foy que ſes trois Docteurs avoient enfin achevé de mettre en l'eſtat où ils croyoient qu'il pouvoit eſtre approuvé de toute l'Aſſemblée.

Ce projet, ſur lequel on fit le petit livre, ou pluſtoſt la Conſtitution Impériale, qui fut appellée l'*Interim*, contenoit vingt-ſix Articles ſur tous les points de la Religion qui pouvoient eſtre conteſtez entre les Catholiques & les Lutheriens, touchant *l'eſtat du premier homme, avant & aprés ſa cheûte dans le peché; la Rédemption des hommes par Jeſus-Chriſt; la juſtification du pecheur; la charité & les bonnes œuvres; la confiance qu'on doit avoir en Dieu que les pechez ſont pardonnez; l'Egliſe, & ſes vrayes marques; ſa puiſſance, ſon autorité, ſes Miniſtres, le Pape, & les Eveſques; les Sacremens en général & en particulier; le Sacrifice de la Meſſe; la commemoration que l'on fait des Saints dans le Sacrifice; leur interceſſion & leur invocation; la priére pour les défunts; & l'uſage & les céremonies des Sacremens.*

Car. V. Imp. Aug. Interim. s. 1. Conſtit. Imper. Golda.

Les deux Eveſques & le Theologien de Brandebourg, en preſentant ce Livre à l'Empereur, l'aſſeûrerent que ce qu'il contenoit, pourveû

qu'il fust pris dans le sens auquel on le devoit 1548.
entendre, n'avoit rien du tout de contraire à la
doctrine de l'Eglise Catholique, excepté les
deux points qui concernent le mariage des Pres-
tres, & l'usage du Calice pour les laïques, en- *Lib. Interim. Cap. 26. n. 17. 18. 19.*
core sont-ils exprimez en des termes qui font
voir clairement qu'on ne les approuve pas
comme estant permis, mais seulement qu'on les
tolere jusqu'à un certain temps, pour les Pres-
tres qui s'estant faits Lutheriens se sont mariez,
& pour les laïques accoustumez à recevoir la
Communion sous les deux especes, ce que ces
Docteurs estimoient necessaire, afin de pouvoir
éviter un plus grand mal. Ce projet fut leû
fort exactement, non-seulement à la Diéte, *Sleid. l. 20. Pallav. l. 10. c. 17. Spond. ad hunc ann.*
mais aussi à Rome & à Boulogne, où le Pape,
à qui l'Empereur l'avoit envoyé, le fit exami-
ner. On y trouva que pour les Articles tou- Cùm pleraque omnia, duobus illis articulis exceptis, possent dici Ecclesiæ Romanæ doctrinæ consentanea.
chant les points déja décidez au Concile de
Trente, on disoit en substance à peu prés la
mesme chose; & pour les autres, qu'ils estoient
assez conformes à la créance commune de l'E-
glise, à la réserve de deux choses: la premiére,
qu'en quelques-uns on s'exprimoit en certains
termes un peu ambigus, que les uns & les au-
tres pouvoient expliquer à leur avantage; & la
seconde, qu'on laissoit aux Prestres mariez leurs
femmes, & qu'on permettoit aux laïques la
Communion sous les deux especes. Et ce fut
principalement de ces deux points que le Pape,

1548. ſuivant l'avis des Docteurs, ſe plaignit à l'Empereur, en deſapprouvant ſon projet. Car il luy fit dire par le Cardinal Sfondrat qui eſtoit demeuré auprés de luy depuis qu'il l'eſtoit allé feliciter de ſa victoire, *Qu'outre que ce n'eſtoit pas à luy de regler les affaires de la Religion, on ne devoit pas permettre ces deux points, dont l'un eſtoit contraire à la tradition Apoſtolique, & l'autre avoit eſté depuis tres-long-temps aboli dans l'Egliſe.* Auſſi ſe trouva-t-il des Eveſques dans la Diéte qui firent cette meſme plainte, en demandant fort librement à l'Empereur s'il avoit deſſein de changer l'ancienne Religion. A quoy il répondit, ſans s'émouvoir, *Que ce qu'il propoſoit n'eſtoit pas pour faire changer aux Catholiques leur uſage & leurs céremonies, mais ſeulement pour expoſer ce que l'on exigeoit des Proteſtans, & les conditions auſquelles on prétendoit les ramener.* Et là-deſſus il s'aviſa de prendre un biais qu'il crut eſtre fort propre pour ſe mettre à couvert de toute ſorte de blâme, en publiant ſon *Interim.*

Conſt. Car. V. ap. Goldaſt. t. 1.

V. Pallavic. l. 10. c. 17.

Pour cét effet, aprés avoir fait corriger ou adoucir certaines expreſſions qui pouvoient le plus déplaire dans ſon Livre, il y fit ajouſter un petit Préambule, dans lequel il expoſe premiérement tout ce qu'il a fait pour terminer les differends ſur la Religion juſqu'au jour de la publication de cette Conſtitution, qui auroit lieu, en attendant que le Concile, auquel les Eſtats de l'Empire avoient ſolennellement pro-

mis de se soumettre, eust décidé souveraine- 1548.
ment de tous les Articles contestez. Et puis il declare, *Qu'il veut que tous les Estats Catholiques observent inviolablement, à l'avenir, les usages, les Ordonnances, & les Statuts de l'Eglise universelle, sans y rien changer, comme ils luy ont promis, & protesté qu'ils le feroient. Que pour les autres qui s'en sont separez, il entend ou qu'ils se réünissent parfaitement avec les Catholiques, en observant comme eux les mesmes Ordonnances & pratiques de l'Eglise, ou du moins qu'ils se conforment entiérement à cette Constitution, soit pour la doctrine, soit pour les usages & les céremonies, sans qu'il leur soit jamais permis de rien innover, ni rien entreprendre au contraire.* Et il ordonne enfin *que tous les membres de l'Empire, pour conserver la paix & la tranquillité publique, tolerent pour maintenant ceux qui suivent cette Constitution, défendant tres-expressément d'enseigner, ou d'écrire, ou de prescher contre ce qu'elle contient, afin que tous attendent en paix les définitions du Saint Concile Oecumenique, avec une ferme résoluion de luy obéir; promettant au reste de procurer par toutes sortes de voyes legitimes, que comme les Estats de l'Empire l'ont demandé, on le rétablisse au-plustost dans l'Allemagne.* Cela fait, comme les Estats avoient remis à l'Empereur le soin de regler cette affaire, il entra le quinziéme de May dans la Diéte, où il fit faire avec grande solennité la lecture & la publication de cette Constitution, à la fin de laquelle l'Archeves-

Praef. lib. Interim.t.1.Constit. Imperial.

1548. que Electeur de Mayence Grand-Chancelier de l'Empire luy en fit de grands remercîmens au nom de toute l'Assemblée, qui en suite n'ayant rien dit par aucun de ses membres pour s'y opposer, la receût d'un consentement général.

Voila ce qu'on appelle l'*Interim* de Charles-Quint, dont on a fait tant de bruit dans le monde. Il est certain qu'il eût plusieurs adversaires en ce temps-là, & que la pluspart le blâment encore aujourd'huy, comme une entreprise toute manifeste sur l'autorité de l'Eglise, à laquelle seule il appartient de regler les affaires purement spirituelles, comme sont les Articles de cette Constitution, & de permettre que l'on fasse quelque innovation considerable en ses pratiques, en changeant les usages non seulement qu'elle approuve, mais aussi qu'elle ordonne. Et c'est ce que le Pape fit entendre à l'Ambassadeur Mendoze, en se plaignant de ce qu'avoit fait Charles-Quint avant que d'écouter son Nonce, auquel il ne voulut donner audience qu'une heure aprés que cette Constitution fut publiée. Aussi ceux qui estoient le plus aigris contre luy pour cette action, pousserent leur ressentiment jusqu'à le joindre pour quatriéme aux trois Empereurs héretiques Zenon, Heraclius, & son petit-fils Constans, qui, sous prétexte de vouloir pacifier les troubles excitez par la diversité des sentimens sur la Religion, & réünir tous les partis dans une mesme créance, firent

Litter. Nunt. ad Card. Mont. 16. Maii. ap. Pallavic. l. 10. c. 17.

firent leurs Edits appellez l'*Henoticon*, l'*Ecthesis*, 1548.
& le *Typus*, qui ont esté condamnez de toute l'Eglise.

D'autre part, ceux qui entreprirent de soustenir cét *Interim* de Charles-Quint, disoient pour sa défense, qu'il n'y avoit nulle entreprise sur l'autorité de l'Eglise en ce qu'il avoit fait, & qu'il n'avoit point du tout *mis la main à l'encensoir*, comme quelques-uns le luy reprochoient. Car enfin l'*Interim* n'estoit pas pour les Catholiques, qu'il obligeoit en termes tres-formels de persister toûjours dans l'ancienne Religion, & d'obéïr, comme ils faisoient auparavant, à toutes les Ordonnances de l'Eglise. Et pour ce qui regarde les Protestans, il ne fit autre chose que recevoir de la main de deux Evesques tres-sçavans & tres-orthodoxes un écrit qu'ils asseûroient ne rien contenir qui ne fust conforme à la doctrine de l'Eglise, à la réserve de deux points qu'ils jugeoient qu'on devoit tolerer quelque temps pour le bien de la paix. En effet, on ne peut nier que la plufpart de ces Articles ne s'accordent avec ceux que le Concile avoit déja décidez, & mesme avec ceux qui furent depuis définis dans les autres séances. Sur quoy, ajoustent-ils, il est certain que l'Empereur fit une action digne d'une loûange immortelle, en obligeant tous les Lutheriens à les recevoir, & à renoncer en suite à toutes les erreurs qui leur sont opposées, & qu'ils avoient

1548. opiniaſtrément ſouſtenuës jusques alors. Et quant aux autres points que l'Egliſe ni n'aprouve, ni ne permet, il paroiſt manifeſtement dans l'*Interim* qu'il ne les approuve pas auſſi, ni ne les permet, ni ne prétend aucunement que ce pouvoir luy appartienne ; mais ſeulement il les tolere pour un temps, ce qu'on ne peut nier qu'il n'ait pû faire ſans rien entreprendre ſur l'autorité de l'Egliſe. Car qui doute que celuy qui peut le plus, ne puiſſe à plus forte raiſon le moins? Or il avoit bien toleré auparavant tout le Lutheraniſme, juſques au Concile, ſans qu'on y trouvaſt à redire, comme des Princes tres-Catholiques ſe ſont trouvez quelquefois obligez, pour le repos de leurs Eſtats, de tolerer en quelques-uns de leurs ſujets l'héreſie dans laquelle ils s'eſtoient laiſſé malheureuſement engager, ſans qu'on ſe ſoit aviſé pour cela d'accuſer ces Princes *d'avoir mis la main à l'encenſoir.* Charles-Quint pouvoit donc à beaucoup plus forte raiſon tolerer dans les Proteſtans deux ou trois points contraires à la pratique de l'Egliſe, juſques à ce que le Concile euſt prononcé ſouverainement ſur cela, veû qu'en meſme temps on les obligeoit par l'*Interim* à condamner toutes leurs autres erreurs, & à ſe conformer en tout le reſte à la doctrine & aux uſages de l'Egliſe, ce qu'ils n'avoient encore jamais voulu faire. Enfin ils faiſoient voir que l'*Interim* n'a rien du tout de commun avec l'*Ecthesis*,

le *Typus*, & l'*Henoticon*, puis qu'il est évident que des Empereurs héretiques vouloient engager par ces Edits, ou tout ouvertement, ou du moins par artifice, universellement tous leurs sujets dans leurs erreurs. 1548.

Voila ce qu'on a dit pour condamner, ou pour soustenir l'*Interim* de Charles-Quint. C'est à mon Lecteur maintenant d'en juger comme il luy plaira. Pour moy, qui ne crois pas estre obligé de déclarer mes sentimens sur tous les faits que je raconte, je diray seulement sur cela deux choses qui appartiennent à l'Histoire. La premiére est que comme certains zelez de la Cour de Rome conseilloient au Pape de faire grand bruit, & d'envoyer quelques Prélats à l'Empereur, avec ordre de corriger son *Interim*, le Cardinal Moroné qui estoit un tres-habile homme, & quelques-uns des plus sages d'entre les Evesques assemblez à Boulogne, aprés l'avoir leû fort exactement, & singuliérement son Préambule, furent d'avis que sa Sainteté n'en fist rien, de-peur qu'on ne fist paroistre par là qu'elle se tenoit plus offensée qu'elle ne l'estoit en effet. Car enfin cét *Interim* n'estoit, disoient-ils, autre chose, à proprement parler, qu'une simple tolerance d'une petite partie du Lutheranisme avec une tres-grande restriction, qui portoit ordre exprés aux Protestans de renoncer à presque toutes les erreurs qu'ils avoient soustenuës jusques alors. La seconde chose que je remar-

Litt. Card. Mont. ad Cerv. ap. Pallav. l. 11. c. 2.

1548. que, est que ceux qui se déclarerent le plus hautement contre l'*Interim*, furent sans contredit les principaux Prédicans Lutheriens, qui protesterent qu'ils ne le recevroient jamais. En effet, Bucer, ce célebre Ministre de Strasbourg, estant pressé de le signer par l'Electeur de Brandebourg, qui crut que le suffrage d'un homme si consideré dans son parti seroit d'un tres-grand poids, ne le voulut jamais faire, *Parce*, dit-il, *que cét Edit rétablissoit la Papauté*; & là-dessus il s'enfuit à Strasbourg. Les autres Ministres des principales Villes Protestantes, comme Wolfangus Musculus d'Ausbourg, Brentius de Hal, Osiandre de Nuremberg, & quelques autres, aimerent mieux abandonner leurs chaires & leur employ, & se retirer ou en Prusse ou chez les Suisses, que de souscrire à l'*Interim*; & le Duc de Saxe Jean Frideric plus zelé Lutherien que tous les Ministres, ne le voulut jamais recevoir, quelque effort qu'on fist pour l'y obliger. Il y en eût mesme plusieurs, principalement dans la Saxe & dans la Thuringe, qui firent de sanglans écrits contre ce Livre, aussi-bien que Calvin, qui dominoit alors à Geneve, disant tous qu'il estoit rempli de cette infinité d'erreurs que Luther avoit combatuës avec tant de force, pour réformer l'Eglise que les Papes avoient corrompuë. Le fameux Docteur Jean Cochlée réfuta ces libelles par une courte, mais forte réponse, qu'il publia pour l'Empereur,

comme firent aussi quelques sçavans hommes 1548.
qui entreprirent sa défense.

Et à dire le vray, je ne voy pas qu'en ce temps-là aucun Catholique en Allemagne ait écrit contre luy, si ce n'est le Pere Nicolas Bobadilla; l'un des neuf premiers compagnons de Saint Ignace, que ce grand Patriarche, qui estoit Général de sa Compagnie, avoit envoyé à la Cour de l'Empereur, pour y travailler au salut des ames, à la perfection des Catholiques, & à la conversion des Protestans. Ce Pere qui avoit beaucoup de zele, faisoit à la verité de grands fruits en Allemagne: mais aussi, suivant son naturel ardent, ouvert, franc, & hardi, il alloit quelquefois un peu viste, & disoit assez librement ce qu'il pensoit, sans se donner toûjours le loisir de l'examiner bien exactement. Or comme on parloit fort de cét *Interim*, dans lequel il s'imagina, selon que plusieurs autres le croyoient, que l'Empereur faisant le Pape, permettoit indifferemment aux Prestres le mariage, & à tous les laïques la Communion sous les deux especes, il crut qu'il se devoit servir du credit qu'il s'estoit aquis parmi les Catholiques, & de l'affection que la pluspart des Princes luy portoient à cause de son humeur franche, sincere & agréable, pour décrier l'*Interim* autant qu'il pourroit de vive voix & par écrit. Et il le fit avec tant de bruit & d'éclat, que Charles-Quint qui n'aimoit pas qu'il y eust des

1548. gens à sa Cour qui fussent capables de la troubler, commanda qu'on le renvoyast en Italie, en luy faisant néanmoins donner fort honnestement tout ce qu'il luy falloit pour son voyage.

Orland. histor. Societ. l. 8. n. 35.

Il s'en retourna donc, & avec joye, dit Orlandin cét élegant Ecrivain de l'Histoire de sa Compagnie, parce qu'il crut qu'il luy estoit également utile & glorieux d'avoir eû le bonheur de plaire à Dieu plustost qu'aux hommes, & il ne douta point qu'il ne deust estre admirablement bien receû à la Cour de Rome pour les interests de laquelle il croyoit avoir fait des merveilles. Mais il se trouva bien trompé, lors qu'il vit qu'à son arrivée Saint Ignace ne le voulut pas recevoir en sa maison, non pas, comme dit Orlandin, parce qu'il n'estoit pas encore bien informé de la cause pour laquelle on l'avoit chassé, car comment eust-il pû ignorer ce que cét Ecrivain dit luy-mesme qu'on sçavoit déja à Rome? Et comment eust-il pû le traiter de la sorte sans sçavoir pourquoy? mais c'est qu'il voulut témoigner par là qu'il n'estoit point du tout satisfait de sa conduite. Car comme ce grand Saint estoit à Rome où il avoit de grandes habitudes à la Cour du Pape qui le consideroit extrémement, il sçavoit fort bien le conseil que le Cardinal Moroné & les Evesques du Concile avoient donné au Pape, de ne se pas plaindre de l'*Interim* qui n'estoit qu'une to-

1548.

lerance de la moindre partie du Lutheranisme. En effet, on ne trouve pas que ce sage Pontife se soit formalisé du rude traitement que Saint Ignace avoit fait à ce Pere Espagnol, qui s'imaginoit s'estre acquis un fort grand mérite auprés de sa Sainteté, en écrivant, comme il le croyoit, pour ses interests. Cela nous fait une belle leçon, pour nous apprendre qu'on n'a que faire à la Cour de Rome ni de flaterie, ni de zele indiscret; que ce n'est point la servir que de se mettre en danger, pour luy plaire, d'offenser les Princes, en blâmant leur conduite dans les choses qu'ils croyent avoir droit de faire, ce que Charles-Quint fit entendre au Nonce Prosper de Sainte Croix, auquel, comme ce Prélat luy reprochoit avec aigreur son *Interim*, il dit, en luy tournant le dos, *Sçachez, Monsieur le Nonce, que je n'ay rien fait en cela qu'un Prince Chrestien & tres-Catholique n'ait deû faire;* enfin, qu'à l'exemple de Saint Ignace, qui en cette rencontre satisfit pleinement l'Empereur, sans offenser le Pape, nous devons estre tellement attachez au Saint Siége, comme tous les bons Catholiques le sont, que nous ne choquions jamais, par un faux zele, sous prétexte de Religion, les veritables interests des Princes, & leurs droits, afin que nous puissions exercer librement par tout nos fonctions à la gloire de Dieu.

Pallavic. l. 10. c. 17. Revertentem ad urbem non continuò suas recepit in ædes, sed ita in ejus se reditu sustentavit, ut nec Pontificiis, nec Cæsarianis ulla præberetur ad reprehendendum ansa, nec cæteris de societate operariis usquam locorum ad res gerendas aditus redderetur angustior. *Orland. ibid. n. 36.*

Or parce que l'Empereur avoit résolu de ré-

1548. former les abus qui s'estoient glissez dans les mœurs du peuple & du Clergé, & dans la discipline de l'Eglise, aussi-bien que ceux qui avoient corrompu la Foy, il fit publier le quatorziéme de Juin une seconde Constitution contenant en vingt-deux Chapitres plusieurs Réglemens sur cela conformes aux Decrets des Conciles, ce qu'il crut pouvoir faire comme Protecteur des Canons, dans son Empire, à l'exemple des Empereurs François dont nous avons les Capitulaires, qui sont autant de Loix qu'ils ont faites pour regler la discipline Ecclesiastique selon les Saints Canons. Aprés quoy il mit fin à cette fameuse Diéte, le dernier jour de Juin, par la publication d'un Edit Impérial qui obligeoit tout le monde à conserver religieusement la paix & l'union qu'il avoit rétablie dans l'Empire, & les Protestans aussi-bien que les Catholiques à se trouver sous la foy publique au Concile qu'il procureroit de faire au-plustost célebrer en Allemagne. Au reste, comme il voulut estre obeï, & qu'il agit fortement contre ceux qui refusoient de se soumettre à l'*Interim*, jusqu'à mettre au ban de l'Empire les Villes de Magdebourg & de Constance qui s'y opposerent, il se fit une nouvelle division dans le Lutheranisme, laquelle a duré tres long-temps.

Ap. Goldast. Constit. Imper. t. 2.
Sleidan. l. 20.

Car les uns se roidissant toûjours davantage à mesure que l'on faisoit de nouveaux efforts pour

Hosius. Lindan. Tractat. de Heres.

pour les ramener, voulurent toûjours demeurer opiniastrément *Lutheriens rigides*, sans souffrir que l'on changeast rien dans la doctrine de Luther, quoy-que luy-mesme l'eust changée tres-souvent en plusieurs points, dans lesquels il n'estoit jamais bien d'accord avec luy-mesme. Les principaux chefs de ceux-cy furent Nicolas Amsdorf, Nicolas le Coq, & Mathias Illyricus, l'un des compilateurs des Centuries de Magdebourg. Les autres au contraire prenant tout le contrepied de ces gens-là, se firent *Adiaphoristes*, ou *Indifferens*, qui disent que, selon la diversité des temps, on peut s'accommoder de tout ce qu'il plaist aux Puissances de prescrire, & qui sont en suite toûjours gens d'accommodement, mollissant encore plus que ne firent ceux que l'on appelloit long-temps auparavant *Lutheriens mous*, ou *mitigez*. Tels ont esté Philippe Melancton & Paul Eber de Franconie ; & tels sont encore aujourd'huy ceux qui sont toûjours prests de suivre la Religion de leur Prince. Quelques-uns ont pris le milieu entre ces deux extrémitez, & se sont faits *Interimistes*; c'est ainsi qu'on appelle ceux qui font profession de vivre selon l'*Interim*, quoy-qu'ils ne s'accordent pas tous. Car il y en a que l'on nomme *Impériaux*, qui ne sont Lutheriens que dans les deux points du mariage des Prestres, & de l'usage de la coupe, que l'*Interim* tolere pour un temps, & que ceux-cy ont retenu mesme aprés

1548.
Prateol. Rescius de Atheis. l. 1. c. 6.

1548. le Concile ; & les autres sont appellez *Interimistes de Lipsic*, parce qu'en cette Ville de Misnie, quelques Lutheriens mitigez, pour l'accommoder à leur mode, entreprirent d'y mesler la doctrine de Luther avec la Catholique, comme s'ils eussent pû accorder Jesus-Christ avec Belial. Ainsi l'héresie de Luther que cét héresiarque vit de son temps divisée en trente-quatre sectes differentes, & que l'on a veû depuis s'estre partagée en plus de cent autres qui s'entrechoquent d'une étrange maniére, se détruisoit tous les jours d'elle-mesme par cette guerre civile que les disciples révoltez d'un mesme maistre se faisoient impitoyablement les uns aux autres pour établir leurs erreurs sur les ruines de celles de leurs compagnons. C'est ce qui nous fait bien connoistre que comme à mesure qu'on tire les lignes du point qui fait le milieu du cercle, elles se multiplient & s'écartent toûjours de plus en plus les unes des autres jusqu'à l'infini : de mesme, quand on se retire du centre de l'unité, qui ne se trouve que dans la Chaire de Saint Pierre, il est impossible que les sectes ne se multiplient, & ne s'éloignent toûjours plus non seulement de l'unité & de la verité qui sont inseparables de ce centre, mais aussi les unes des autres, par la diversité de leurs erreurs qui ne se peuvent jamais accorder.

Bredembach. in Psal. 67.

Vide Resci. loc. cit.

Cependant l'Empereur, aprés avoir si glorieusement triomphé de ses ennemis, & reglé

comme il le voulut les affaires de l'Allemagne, 1548.
s'en retourna fort satisfait en Flandre, traisnant
toûjours aprés luy le Duc de Saxe & le Lantgrave
dans les fers. Ce fut en ce temps-là que les trois
Archevesques Electeurs de Mayence, de Colo- *Sleidan. l. 21.*
gne, & de Treves, comme aussi quelques Evesques
à leur exemple, selon que l'Empereur
avoit témoigné de le desirer, tinrent des Synodes
de leurs Dioceses, & mesme de leurs Provinces,
dans lesquels, aprés avoir déclaré que
le mariage des Prestres, & l'usage de la coupe *Ann.*
pour les laïques n'estoit toleré conformément 1549.
à l'*Interim*, que pour ceux qui avoient auparavant
embrassé le Lutheranisme, ils firent de
tres-beaux Decrets pour la police & la discipline
Ecclesiastique, tout semblables aux Réglemens
des Constitutions Impériales. Charles-Quint,
suivant l'avis de ces Prélats, avoit prié le *Sleid. l. 21.*
Pape d'envoyer des Legats à ces Synodes, pour
y confirmer de sa part ces Réglemens : mais
comme ce sage Pontife ne crut pas qu'il fust de
la dignité du Saint Siége qu'un Pape confirmast
ce qu'un Empereur auroit ordonné sans sa participation,
quoy-que la chose ordonnée fust tres-bonne,
il se contenta de luy envoyer trois Evesques,
qui luy dirent qu'ils avoient ordre seulement
d'absoudre ceux qui retournoient à l'Eglise,
& de tascher de faire en sorte que ceux
d'entre les Protestans qui avoient receû l'*Interim*
revinssent à l'usage commun des Catholi-

1549. ques ; que néanmoins, pour user d'une charitable & prudente condescendance, ils avoient pouvoir de sa Sainteté de leur permettre l'usage de la coupe, ou pour un temps, ou mesme pour toute leur vie, pourveû qu'ils en demandassent humblement la permission, qu'ils confessassent que l'Eglise le pouvoit interdire aux laïques, & qu'ils ne communiassent pas avec ceux qui recevoient l'Eucharistie sous la seule espece du pain.

V. Pallavic. l. 11. c. 2. Spond. ad an. 1548. n. 11.

Mais cette Legation n'eût pas grand effet, à cause de la mort de ce Pape, laquelle survint sur ces entrefaites le dixiéme de Novembre, aprés qu'il eût tenu le Saint Siége environ quinze ans. Ce fut un Pontife, qui dans son âge de quatre-vingts & tant d'années avoit encore bien de la force de corps & d'esprit, estant doûé d'une singuliére prudence, & d'une rare bonté, & à qui l'on ne peut gueres reprocher que la trop grande passion qu'il a eûë pour l'agrandissement de sa maison. Mais il faut avoûër qu'il eût tout sujet de s'en repentir, sur tout à la mort, qui luy fut avancée par la colere où il se mit en lisant une lettre du Duc Octave son neveu, comme on l'appelloit, par laquelle il le menaçoit de se joindre au Gouverneur de Milan contre luy, s'il ne le mettoit en possession de Parme où il avoit mis garnison aprés l'assassinat de Pierre Loûïs Farneze son fils naturel qu'il avoit eû long-temps avant son exaltation.

Aussi dît-il plus d'une fois durant sa derniére maladie qui l'enleva du monde dans trois jours, *Que s'il n'eust pas aquis aux siens des Principautez aux dépens de l'Eglise, il ne sentiroit pas alors sa conscience trop chargée*; ce qui sans doute est une fort belle leçon, mais qu'on fait bien plus aisément quand on est au lit de la mort, que ceux à qui on prétend la faire ne la pratiquent quand ils sont pleins de vie. 1549. V. Spond. ad hunc ann.

On vit deux choses assez extraordinaires dans le Conclave qui se fit aprés ses funerailles, & qui dura trois mois: l'une est qu'on se servit du prétexte du Lutheranisme pour empescher qu'on ne fist Pape le plus homme de bien, & le plus zelé Catholique qui fust dans le sacré College. Car comme on estoit sur le point d'élire le Cardinal Polus issu du sang Royal d'Angleterre, celuy-là mesme qui quelque temps aprés rétablît la Religion Catholique dans ce Royaume-là, ceux qui ne l'aimoient pas ayant soustenu qu'il n'estoit pas tout-à-fait ennemi de la doctrine de Luther, cela, quoy-que ce ne fust qu'une pure calomnie sans aucun raisonnable fondement, fit tant de peur aux autres, qu'on n'osa passer outre. Tant on estoit persuadé qu'il importe extrémement à toute la Chrestienté que les Evesques établis par le Saint Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu, quelque Saints qu'ils soient, n'ayent pas le malheur de pouvoir estre soupçonnez de favoriser ceux dont V. Spond. ad hunc ann. Act. 20. 28.

1549. la doctrine a esté condamnée comme héretique. Et c'est ce dont le Cardinal Baronius a pris grand soin de nous instruire, en produisant sur cela, avec une fort belle réflexion, l'exemple du bon Pape Siricius, qui se laissa surprendre par les Origenistes, & duquel aussi, pour cette mesme fin, j'ay raconté assez exactement l'Histoire avec celle de Rufin & de Mélanie dans le Traité que j'ay fait de la vraye Eglise. L'autre chose assez surprenante qu'on vit en ce Conclave, c'est qu'encore que l'Empereur fust extrémement offensé du Cardinal Jean Marie Monti, qui avoit procuré avec tant d'ardeur la translation du Concile à Boulogne, les Impériaux néanmoins & les Espagnols qui sçavoient les intentions de leur maistre, ne laisserent pas de concourir avec les Farnezes à l'exaltation de ce Cardinal qui fut éleû le septiéme de Février, & prit le nom de Jules III. Ce qui apprend à ne desesperer jamais de l'avenir par le present, qui peut changer avec la volonté des hommes, laquelle tourne aisément d'un autre costé, quand quelque passion, & sur tout l'interest l'y porte.

Ad ann. 397. n. 17. & seq.

Ch. 10. sect. 8.

V. Pallavic. l. 11. c. 8.

Ann. 1550.

La premiére chose qu'il fit, fut de confirmer & d'accomplir la promesse qu'on avoit faite au Conclave, que celuy qui seroit éleû rétabliroit le Concile que le feu Pape avoit suspendu quatre ou cinq mois auparavant. Il s'agissoit seulement de déterminer si ce seroit à Trente, comme l'Empereur le demandoit tres-instamment;

Pallavic. l. 11. c. 8. 9. 10. 11.

& comme les raiſons pour leſquelles on l'avoit 1550.
transferé à Boulogne n'eſtoient plus, & que celles qu'on avoit alleguées pour le remettre à Trente ſubſiſtoient toûjours, on conclut aiſément pour ce parti-là, pourveû qu'on le fiſt agréer au Roy Tres-Chreſtien, ſans le conſentement duquel, non plus que ſans celuy de l'Empereur, on ne pourroit jamais avoir un Concile général. Le Roy qui vouloit contenter ce nouveau Pape, particuliérement en une choſe où il n'avoit plus d'intereſt particulier depuis la ſuſpenſion du Concile, y conſentit tres-volontiers, à condition néanmoins que comme la Ville de Trente eſtoit de l'Empire, on luy donneroit aſſeûrance qu'on n'y traiteroit rien au préjudice de ſes droits & des Libertez de l'Egliſe Gallicane, ce que le Pape & l'Empereur promirent. Et l'Empereur auſſi conſentit de ſon coſté à ce que le Pape voulut, à ſçavoir qu'afin que l'on ne puſt pas dire que la tranſlation du Concile fuſt condamnée, on ne mettroit pas dans la Bulle le terme de *continuation*, mais ſeulement celuy de *repriſe*, ou de *rétabliſſement*, pour faire entendre que le Concile qui de Trente avoit eſté transferé à Boulogne, ſeroit remis de Boulogne à Trente, où l'on prétendoit le pourſuivre, en préſuppoſant comme legitime tout ce que l'on y avoit déja fait, & qu'en ſuite les Proteſtans qui promettroient encore de le reconnoiſtre, recevroient non ſeulement les De-

1550. crets qu'il feroit, mais aussi ceux qu'il avoit faits auparavant.

Toutes ces précautions furent néanmoins inutiles pour la réduction des Protestans, parce que les choses avoient déja changé de face dans l'Empire. En effet, la pluspart de ceux qui par crainte de l'Empereur, tandis qu'ils le voyoient en Allemagne, avoient receû son *Interim*, ne le virent pas plustost bien loin d'eux, aprés avoir licentié la plus grande partie de ses troupes, qu'ils protesterent qu'ils n'en vouloient plus, de sorte que l'on y vivoit à peu prés comme auparavant, excepté que les Princes dis-
Sleid. l. 22. simuloient un peu plus que les peuples. Cela parut dans une seconde Assemblée qu'il avoit convoquée encore à Ausbourg pour le vingt-quatriéme de Juin de cette année mil cinq cens cinquante, à dessein d'y faire recevoir le Prince Philippe son fils qui estoit avec luy pour son successeur à l'Empire. Mais le Roy Ferdinand son frere, qui luy avoit promis d'y consentir, s'estant depuis ravisé, s'en dédit, & ne voulut pas renoncer à cette importante succession qui luy estoit acquise par sa qualité de Roy des Romains. N'ayant donc osé proposer à l'Assemblée cette grande affaire qui ne luy pouvoit plus réüssir, il s'y plaignit en termes assez forts de ce que l'on n'observoit pas l'*Interim* qu'on avoit receû d'un commun consentement dans la Diéte précedente. Mais on luy répondit que l'on

l'on ne pouvoit ſi-toſt ramener les peuples à une créance toute contraire à celle qu'ils tenoient pour la veritable ; & que ne pouvant ſouffrir qu'on violentaſt leur conſcience, il y avoit danger, ſi on les preſſoit un peu trop, de voir un ſoulevement général. 1550.

Ce qui fit encore qu'il trouva moins de diſpoſition dans les eſprits de ceux qui avoient réſolu de ne rien faire de tout ce qu'ils avoient promis, fut qu'il y propoſa la reſtitution des biens d'Egliſe dont on n'avoit rien dit dans l'*Interim ;* & ce point dont les Princes Proteſtans ne vouloient point oüir parler, fit qu'ils s'obſtinerent encore plus dans la ſecrete réſolution qu'ils avoient déja priſe de renoncer à l'*Interim*. Pour ne pas rompre toutefois d'abord avec l'Empereur, ils firent ſemblant d'eſtre de l'avis de ceux qui vouloient que, ſelon qu'on l'avoit conclu dans la derniére Diéte & dans l'*Interim,* on ſe ſoumiſt au Concile que l'on alloit recommencer à Trente, ainſi qu'eux-meſmes l'avoient demandé. Mais c'eſt qu'il y a bien de l'apparence qu'ils ſçavoient ce que les Députez du Duc Maurice, avec lequel ils s'entendoient, avoient ordre de dire ſur ce point eſſentiel & déciſif d'où tout le reſte dépendoit. Ceux-cy donc proteſterent de ſa part qu'il entendoit ne s'eſtre ſoumis au Concile qui retourneroit à Trente, qu'à condition que les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg non- *Sleid. l. 22. Pallavic. l. 11. c. 11.*

1550. seulement y seroient oûïs, mais aussi qu'ils y auroient droit de suffrage comme les Evesques Catholiques; que tout ce que l'on y avoit défini sans eux jusqu'alors, ne seroit compté pour rien; & que le Pape, qui estoit leur partie, n'y présideroit point: ce qui estoit une déclaration tacite du dessein qu'il avoit conceû de se remettre bien avec les Protestans, qui l'accusoient d'avoir trahi la cause commune pour satisfaire son ambition, en se faisant donner l'Electorat de son cousin.

Cela n'empescha pas pourtant que comme à la pluralité des voix on l'emporta sur ces Députez, & sur peu d'autres qui les seconderent, on ne conclust pour la soumission que l'on devoit rendre au Concile. Sur quoy l'Empereur en ayant asseûré le Pape, on en publia la Bulle au mois de Novembre. On en nomma les Présidens, qui furent le Cardinal Crescentius, avec un Archevesque & un Evesque, & le premier
Ann. jour de May de l'année suivante on leût le De-
1551. cret de son rétablissement à Trente dans la premiére Session sous Jules III. qui fut l'onziéme du Concile. Car dans les autres deux qu'on avoit tenuës à Boulogne depuis la huitiéme, on n'avoit fait autre chose que prolonger le temps de la publication des Decrets. Dans la douziéme, qui se tint le premier de Septembre, comme l'on attendoit encore un plus grand nombre de Prélats, on ne fit rien, sinon qu'on

1551.

intima pour l'onziéme d'Octobre la treiziéme, dans laquelle, en ſuivant l'ordre des Decrets que l'on avoit déja faits ſur les Sacremens, avant la tranſlation du Concile, on devoit publier celuy qu'on auroit formé ſur l'Euchariſtie. Mais on fut bien ſurpris de voir entrer dans l'Aſſemblée l'Abbé de Bellozane Jacques Amiot, avec ordre du Roy d'y lire la proteſtation qu'il avoit déja fait faire à Rome au Pape & au Sacré College pour la raiſon que je vais dire.

Fr. Belcar. l. 8. I. Bap. Hadrian. l. 8. Ciacon. in Iul. III. V. Pallavic. l. 11. c. 12. 16. & ſeq.

Le Duc Octave Farneze que le Pape avoit rétabli dans Parme comme il s'y eſtoit obligé au Conclave avec tous les autres Cardinaux, ſe vit bientoſt aprés en grand danger d'en eſtre dépoüillé par le Marquis Ferrand de Gonzague Gouverneur de Milan, qui s'eſtoit déja ſaiſi de Plaiſance au nom de l'Empereur, qui prétendoit que ces deux Villes que l'on avoit autrefois démembrées du Duché de Milan luy appartenoient. Octave qui n'avoit pas de quoy ſe défendre tout ſeul contre un ſi puiſſant ennemi, ne manqua pas de s'adreſſer au Pape dont il relevoit, pour luy demander le ſecours que le Souverain doit à ſon vaſſal, ou, s'il le luy refuſoit, pour le ſupplier tres-humblement de trouver bon qu'il en cherchaſt ailleurs. A quoy le Pape, qui n'eſtoit pas alors ou en pouvoir, ou en humeur de luy fournir l'argent qu'il demandoit, répondit aſſez bruſquement d'abord *Ciacon.*

1551. qu'il se pourveust comme il pourroit. Mais cette réponse luy cousta cher, & il s'en repentit bientost. Car ayant sceû qu'Octave avoit en suite résolu de se mettre sous la protection du Roy, il le luy envoya défendre tres-expressément, ne voulant pas souffrir que les François fussent dans Parme, qu'il espera mesme en cette occasion pouvoir recouvrer pour luy-mesme.

Pallavic. loc. cit.

En effet, comme il vit que la promesse qu'il faisoit au Duc d'accommoder cette affaire avec l'Empereur ne le contentoit pas, il luy fit proposer un autre expedient qui le satisfit encore bien moins, & qui luy fit découvrir assez clairement l'intention du Pape. Cét expedient fut que pour se mettre hors de danger d'avoir toûjours affaire à l'Empereur qui avoit ses prétentions sur Parme, il la rendist à l'Eglise, à qui elle estoit auparavant, & qu'on luy donneroit en contr'échange la Principauté de Camerino, & quelques autres terres dont il tireroit plus de revenu que du Duché de Parme. Alors comme d'une part Octave estoit résolu de perir plustost que d'abandonner Parme, & que de l'autre il vit qu'il ne pouvoit manquer d'en estre bientost dépoüillé par le Pape, ou par l'Empereur, il eût recours au Roy comme au protecteur des Princes opprimez; & par l'entremise de son frere Horace Duc de Castres, qui avoit épousé Diane fille naturelle du Roy, il acheva son traité

à des conditions tres-avantageuses pour toute 1551.
la Maison Farneze; & quoy que pust faire le Pape, par remontrances, par priéres, & par menaces, il mit dans Parme les François. Le Roy fit aussi ce qu'il put de son costé, pour faire comprendre au Pape qu'ils estoient tous deux obligez, pour le bien de toute l'Europe, & singuliérement de toute l'Italie, de soustenir le Duc de Parme contre un Prince qui ne songeoit qu'à s'agrandir par l'oppression des plus foibles & par les moyens du monde les plus injustes & les plus violents, comme il avoit paru depuis peu par l'usurpation de Plaisance, dont il s'estoit emparé aussitost aprés l'assassinat de Pierre Loûïs, qui estoit vassal de l'Eglise. Il l'asseûra mesme que pour luy montrer qu'il n'avoit en veûë que le bien & l'avantage du Saint Siége, il estoit tout prest de luy faire remettre Parme entre les mains, pourveû que l'Empereur en voulust faire autant de Plaisance, & qu'on récompensast le Duc Octave par quelque chose qui vaudroit autant que ce qu'on luy feroit ceder. Mais Jules qui voyoit fort bien que l'Empereur ne rendroit pas Plaisance, aima mieux se joindre à ce Prince, qui plus fin que luy s'estoit obligé par écrit, pour l'engager davantage, de l'aider de toutes ses forces d'Italie, & de luy laisser Parme quand on l'auroit prise sur les François.

Ainsi Jules qui avoit bien moins de penchant

1551. aux armes qu'à la vie douce qu'il prenoit grand plaisir de gouster au commencement de son Pontificat, se laissa tellement persuader, contre son naturel, par l'extréme envie qu'il avoit de posseder l'Estat de Parme, qu'il déclara la guerre aux Farnezes ses bienfaicteurs, & en suite aux François leurs protecteurs, qui défendoient Parme, & mesme au Comte Galeotte Pic de la Mirande attaché aux interests du Roy. Et il la fit avec une tres-bonne armée composée de ses troupes commandées par son neveu Jean Baptiste Monti, & de celles de l'Empereur, sous le Marquis Gonzague Gouverneur de Milan, qui estoit Général de cette armée. C'est pourquoy Henri II. qui avoit déja commandé aux Prélats François de se retirer de Rome, donna ordre à l'Abbé de Bellozane d'aller lire aux Peres assemblez à Trente la protestation que le Seigneur Paul de Termes avoit déja faite de sa part au Pape en plein Consistoire. Aprés avoir exposé dans cét Acte les raisons qu'il avoit de prendre la protection du Duc de Parme, pour le bien de l'Eglise Romaine, pour le repos & pour la liberté de l'Italie, il proteste, *Que si le Pape persiste dans la résolution qu'il a prise de faire la guerre au Duc Octave, il sera la cause de tous les maux qui s'ensuivront de cette guerre, & sur tout de la dissolution du Concile qu'on voit bien que le Pape a remis à Trente, non pas pour le bien de l'Eglise universelle, mais pour les interests particuliers*

de ceux avec lesquels il a fait des conditions qu'il croit estre à son avantage. Qu'en suite il n'y peut envoyer ses Evesques, ni le tenir pour legitime & pour œcumenique; & qu'en cette rencontre il sçaura bien prendre les voyes dont les Rois ses Prédecesseurs se sont servis en pareilles occasions, sans que pour cela néanmoins il veüille rien diminuer du respect qu'on doit au Saint Siége, comme il le fera toûjours voir, quand le Pape s'estant défait de la passion qui le fait agir, aura mis bas les armes qu'il a prises avec si peu de raison contre luy. Aprés cela l'Abbé de Bellozane se retira de Trente sans vouloir attendre la réponse du Concile, parce que ce n'estoit pas à cette Assemblée, mais au Pape que la protestarion s'adressoit. 1551.

A la verité l'on ne peut nier qu'elle ne fust un peu forte : mais comme les remedes chymiques & violens font quelquefois en peu de temps un grand effet, il faut avoüer que celuycy ne fut pas inutile, sur tout estant accompagné, comme il le fut, d'un Edit du Roy, qui défendoit de porter aucun argent à Rome, puis que ce seroit une chose tout-à-fait déraisonnable, disoit-il avec grande raison, qu'il fournist à ses ennemis de quoy luy faire la guerre; outre que cette guerre ne leur fut pas trop heureuse. Car ils furent contraints de lever le siége de Parme, & celuy de la Mirande, où le neveu de sa Sainteté fut tué; & l'armée du Roy commandée par Horace Farneze Duc de Castres

1551. & par le Marquis Stroſſi, aprés les avoir batus en pluſieurs rencontres, alla faire le degaſt dans le Boulonnois, en vengeance des grands ravages qu'ils avoient faits ſur les terres du Duc de Parme. Tout cela mis enſemble fit que le Pape rentra bientoſt en luy-meſme, & conformément à ſon naturel reprit des ſentimens plus humains & plus pacifiques que ceux qui luy avoient eſté inſpirez par les Impériaux, & par certains eſprits brouïllons & ſéditieux, qui, contre ſes bonnes intentions, s'eſtoient voulu ſervir de luy pour ſe venger du Roy. Il demanda la paix à ce grand Prince qui la luy accorda tres-volontiers, ravi de n'avoir plus à combatre que ceux qui abuſant de la facilité de celuy qu'il réveroit comme ſon Pere, avoient entrepris ſi injuſtement de l'armer contre luy. Ainſi le Duc Octave joüït paiſiblement de ſon Duché; ce fleuve d'or qui coulant de la France à Rome, l'enrichit plus que ne fait tout le reſte de l'Europe, y reprit ſon cours comme auparavant; & le Roy fit bien voir par ſa conduite également ferme & chreſtienne, que ce grand démeſlé qu'il eût avec le Pape Jules, n'empeſcha pas qu'il ne fuſt toûjours fortement attaché au Saint Siége.

Sur quoy je trouve que le Cardinal Pallavicin a eû grande raiſon de reprendre ce que Fra Paolo dit à ce propos dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente. Car cét Auteur aſſeûre qu'on trouvoit

Paol. Sarp. hiſt. del Conc. l. 4.

trouvoit fort étrange à Rome que le Roy protestast qu'il vouloit toûjours rendre au Saint Siége le respect & l'obéïssance qu'on luy doit, en mesme temps qu'il agissoit si fortement contre le Pape : ce qu'on disoit ne pouvoir s'accorder, parce que le Saint Siége n'est autre chose que le Pape. A quoy le Cardinal répond que ce Fra Paolo a grand tort d'attribuër un sentiment si déraisonnable aux Romains, & qu'on n'estoit pas si stupide à Rome qu'on n'y sceust fort bien qu'il y a grande difference à faire entre le Saint Siége & le Pape quand il n'agit pas comme Pape, c'est-à-dire, comme Chef de l'Eglise *ex Cathedrá*, de la maniére que cette parole importante se doit entendre. Ainsi, ajouste ce sçavant Cardinal, on peut estre bien avec le Saint Siége qu'on aime, & qu'on protege, & mal avec un Pape duquel on n'a pas sujet d'estre satisfait.

1551.

Pallavic. l. 11. c. 18. sub fin. Niuno fù certamente in Roma si grossolano che si persuadesse una vera identità fra'l Papa e la Sedia Apostolica.....si che potrebbe tal uno havere sdegno p rsonale col Papa, e nondimeno amar la Sedia Apostolica.

Et certes lors que Rufin & les autres Origenistes surprenoient par leur artifice le bon Pape Siricius qui n'y prenoit pas garde, Saint Jerosme grand défenseur de l'Eglise Romaine servoit admirablement le Saint Siége, en combatant de toute sa force ces hérétiques cachez qui s'estoient aquis de puissans protecteurs à Rome, où ils trompoient & gouvernoient Siricius, ce que le Cardinal Baronius déplore amerement dans ses Annales. Et cependant le Saint Docteur n'estoit pas trop bien avec le Pape, du-

Immensœ tunc quidem periculo Romana fluctuavit Ecclesia, &c. *Ad ann. 397. n. 17.*

1551. quel il fut traité d'une maniére qui l'obligea de se retirer dans la Palestine ; & tandis que les Origenistes avoient tant de pouvoir à Rome, il y estoit persecuté dans ses livres qu'on y blâmoit extrémement, quoy-qu'ils fussent tres-orthodoxes, & que l'on n'y pust jamais rien remarquer de contraire à la verité, & qu'il fust l'un des hommes de ce siécle-là qui avoit le mieux soustenu les veritables interests de l'Eglise. De mesme Henri II. estoit le Prince de son temps le plus attaché au Saint Siége, dont il maintenoit hautement l'autorité en France, en protegeant l'Eglise Gallicane, & en travaillant de tout son pouvoir à l'extirpation des héresies; & néanmoins il estoit en mesme temps fort mal avec le Pape Jules, qui s'estant laissé séduire par les ennemis de ce grand Prince, se joignit à eux pour luy faire la guerre. Mais ce Pontife ayant enfin reconnu la malice de ces esprits brouïllons & séditieux, qui, pour leur interest particulier, & nullement pour celuy de l'Eglise, avoient entrepris de le brouïller avec le protecteur & le fils aisné de l'Eglise, il demanda la paix, & il se remit bien avec luy. Alors la liberté d'aller à Trente, qui ne pouvoit estre durant la guerre, estant pleinement rétablie, ce sage Roy, toûjours inviolablement attaché à l'Eglise, ne manqua pas de reconnoistre le Concile, qui n'avoit pas laissé durant ces troubles de travailler dans les Congregations gé-

Hierony. Apol. adv. Ruffin.

nérales & particuliéres à la discussion des articles que l'on devoit définir dans les Sessions. 1551.

En effet, on examina fort exactement, durant tout le mois de Septembre, les points de controverse sur l'Eucharistie, dans les Congregations particuliéres & générales, où les Peres Jacques Laynez & Alphonse Salmeron, deux des neuf premiers compagnons de Saint Ignace, exposerent tres-doctement, & avant tous les autres Docteurs, leurs sentimens comme Theologiens du Pape. Aprés quoy l'onziéme d'Octobre on célebra la treiziéme Session, à laquelle, outre les Présidens & le Cardinal de Trente, assisterent les trois Electeurs Ecclesiastiques de l'Empire, six autres Archevesques, & trente-six Evesques. Et là on leût le Decret de l'Eucharistie, dans lequel on définit contre les Sacramentaires *la presence réelle de Jesus-Christ au Saint Sacrement de l'Autel:* & contre les Lutheriens, *la transsubstantiation; l'adoration de la Sainte Hostie; la presence de Jesus-Christ hors de l'usage de ce divin Sacrement, qu'on peut garder, pour le porter soit en Procession, soit aux malades; & la préparation necessaire pour le recevoir dignement, par la confession Sacramentelle des pechez mortels.* On ne voulut rien définir ni de la Communion sous les deux especes pour les laïques, ni du Saint Sacrifice de la Messe jusques à la quinziéme Session, qui fut assignée au vingt-cinquiéme de Janvier de l'année suivante, afin que les Theo-

I primi à discorrere furono Diego Laynez & Alphonso Salmerone inviati colà d'al Pontefice per suoi Theologi. *Pallav. l. 12. c. 1. n. 1. ex Diar.*

1551. logiens Proteſtans qui prenoient grand intereſt en ces deux points, & auſquels on donna un tres-ample ſaufconduit, euſſent le temps de ſe rendre au Concile pour y propoſer leurs raiſons. Et cependant le vingt-cinquiéme de Novembre la quatorziéme Seſſion ſe tint, en laquelle on expoſa la doctrine Catholique touchant les Sacremens de Penitence & de l'Extréme-Onction; celle de la Penitence en neuf Chapitres, qui comprennent *la neceſſité & l'inſtitution de ce Sacrement; ſa difference d'avec le Bapteſme; ſes trois parties, à ſçavoir la Contrition en général, ſous laquelle l'attrition jointe au Sacrement eſt compriſe; en ſuite la Confeſſion des pechez; & puis la ſatisfaction.* On y déclare auſſi *quel eſt le Miniſtre de ce Sacrement; quelle doit eſtre la forme de l'abſolution; & le pouvoir que l'Egliſe a de réſerver de certains cas.* Et quant à ce que l'on doit croire de l'Extréme-Onction, on le propoſe en trois Articles qui contiennent *ſon inſtitution, ſes effets, & ſon miniſtre.* Tout cela contre les erreurs de Luther oppoſées à ces veritez Catholiques.

Cependant comme l'Empereur preſſoit toûjours les Proteſtans d'envoyer des Theologiens de leur part au Concile, afin d'y propoſer les raiſons qu'ils avoient à produire pour leur doctrine, il y vint des Ambaſſadeurs des plus conſiderables d'entre les Princes Lutheriens & de quelques Villes Impériales. Ceux de l'Electeur

de Brandebourg qui ſuivit l'*Interim*, y arriverent 1551.
les premiers ſur le commencement d'Octobre. Ils furent ſuivis ſur la fin du meſme mois de ceux du Duc de Virtemberg. L'Hiſtorien Jean Sleïdan, celuy-la meſme dont nous avons l'Hiſtoire qu'il a écrite en faveur de ſes Lutheriens avec aſſez de politeſſe & tres-peu de ſincerité, y vint auſſi au mois de Novembre avec quelques Miniſtres de la part des Villes de Straſbourg, d'Eſlinghen, de Ravenſbourg, de Biberac, de Rutlinghen, & de Lindau; & les Ambaſſadeurs du Duc Maurice nouvel Electeur de Saxe qu'on y attendoit principalement, n'y arriverent que le ſeptiéme de Janvier de l'année ſuivante. Pour ceux de l'Electeur de Brandebourg, comme ils n'eſtoient venus que pour rendre de la part de leur maiſtre obéïſſance au Saint Concile, ils n'attendirent pas les autres, & ils furent oüïs l'onziéme d'Octobre dans la treiziéme Seſſion, où Slavius fameux Juriſconſulte, Chef de cette Ambaſſade, en parlant du Pape Jules, l'appella *Souverain Pontife de la Sainte Egliſe Romaine & univerſelle*, & conclut ſa harangue par ces paroles: *Le Saint Concile ne doit nullement douter que le tres-illuſtre Prince Electeur ne doive religieuſement & ſincerement obſerver tout ce qu'il plaira à cette ſainte Aſſemblée d'ordonner, comme un Prince Chreſtien & un fils obéïſſant de l'Egliſe Catholique y eſt obligé, & c'eſt ce que le Saint Concile peut connoiſtre par cét ordre authentique que nous avons de*

Sleidan. l. 23.

Ex Actis Conc. ſervat. in Arce Æl. ap. Pallavic. l. 12. c. 9.

1551. *nostre Maistre.* Voilà ce que fit Joachim II. Electeur de Brandebourg, soit qu'il ait agi en cela de bonne foy, comme on le doit présumer d'un Prince qui estant de la Confession d'Ausbourg, avoit fait tous ses efforts pour faire recevoir l'*Interim*; soit que, comme l'écrit Sleïdan, il n'en usast de la sorte, que pour faire agréer au Pape l'élection que les Chanoines d'Alberstad & de Magdebourg avoient faite du Prince Frideric son fils pour leur Evesque. Car de vouloir, comme le prétend Fra Paolo, que ce ne fust là qu'une civilité de l'Electeur, que le Concile voulant, à ce que dit cét Auteur, tirer, à l'exemple de Rome, avantage des moindres choses, prist pour un acte authentique d'obedience: ce seroit estre malin, mesme sans beaucoup d'esprit, puis qu'on s'exposeroit à estre convaincu de faux par les termes tout clairs & tres-formels de la harangue de l'Ambassadeur.

Pour les autres Ambassadeurs, & sur tout ceux du Duc Maurice, ils en userent d'une maniére bien differente; & il semble qu'ils ne se presenterent au Concile que pour luy faire insulte, & luy déclarer en effet qu'ils ne s'y soumettroient jamais. On leur fit néanmoins tout l'honneur & toutes les graces qu'on put, par l'ordre exprés du Pape Jules, qui dit *qu'il falloit qu'un bon Pere souffrist quelque chose de ses enfans pour les ramener doucement à leur devoir.* Ils eûrent donc audience dans la Congregation gé-

nérale du vingt-quatriéme de Janvier, veille du jour destiné à la quinziéme Session. Là ils firent leurs propositions, dont la plusPart firent connoistre clairement qu'ils ne vouloient plus de Concile, contre ce qu'ils avoient promis à la derniére Diéte d'Ausbourg. Car ils demandoient des choses qu'ils sçavoient bien qu'on avoit toûjours refusées, & qu'on n'accorderoit jamais, puis qu'elles sont entiérement contraires à tout ce qui s'est toûjours observé dans tous les Conciles Oecumeniques. En effet, non seulement ils vouloient que l'on déclarast d'abord, selon les Decrets de Basle & de Constance, que le Concile est pardessus le Pape, ce qui estoit renouveller une querelle dont il ne s'agissoit point du tout alors; mais ils prétendoient aussi que le Pape estant *leur partie contre laquelle ils avoient bien des choses à dire, il ne pust estre juge en cette cause; Que tout ce qu'on avoit fait au Concile jusques alors ne fust point consideré, & qu'on examinast de nouveau les points de doctrine que l'on y avoit définis; Que les Evesques fussent delivrez du serment qu'ils avoient fait au Pape, afin qu'ils dissent librement leur avis; & que les Theologiens Protestans qui viendroient au Concile eussent droit de suffrage aussi-bien qu'eux.*

Ann. 1552.

Sleid. l. 23. Pallavic. l. 12 c. 15.

Comme ces conditions estoient manifestement contre la pratique & l'usage de l'Eglise, & contre la nature des Conciles, on ne manqua pas de leur en remontrer briévement l'injustice, & de leur faire entendre qu'elles es-

1552. toient contraires à ce qu'eux-mesmes avoient proposé, en demandant à Ausbourg que l'on continuast le Concile à Trente, ce qui présuppose qu'il estoit donc Concile legitime & universel, en l'estat où il avoit esté auparavant. En suite on leur accorda les deux choses plus supportables qu'ils avoient demandées, à sçavoir que l'on donnast à leurs Theologiens un saufconduit encore plus ample que le premier, & semblable à celuy que les Peres de Basle avoient accordé aux Hussites de Bohéme; & puis qu'on differast la publication des Decrets que l'on avoit déja dressez pour la prochaine Session, afin que leurs Docteurs, qui n'avoient pas encore le saufconduit qu'on demandoit, pussent avoir le temps de venir proposer ce qu'ils auroient à dire contre ces articles. Ainsi dans la quinziéme Session, le jour suivant, on ne fit que ces deux Decrets du nouveau saufconduit que l'on donnoit aux Protestans, & de la prorogation qui leur fut accordée jusqu'au dix-neuviéme de Mars, & qu'on étendit encore depuis jusqu'au premier de May, où l'on devoit publier les Decrets touchant le Sacrifice de la Messe & les Sacremens de l'Ordre & du Mariage; & cependant les Docteurs Catholiques travaillerent dans plusieurs Congregations à éclaircir la matiére de ce dernier, pour en former les Decrets qu'on devoit proposer au Concile dans la seiziéme Session.

Cela

Cela déplût aux Ambassadeurs Protestans, 1552.
qui prétendoient que l'on devoit surseoir cét examen jusqu'à l'arrivée de leurs Theologiens. Ils s'en plaignirent à Charles-Quint, qui desiroit fort qu'on les satisfist en tout ce qu'on pourroit, & singuliérement en ce point-là qu'il jugeoit raisonnable. Il en écrivit à ses Evesques, ausquels il ordonna de faire en sorte que l'on suspendist ces Congregations, ou, en cas de refus, de protester contre elles de sa part. Le Pape croyant d'autre part qu'il y alloit de la dignité du Concile de ne pas ainsi demeurer si longtemps sans faire aucune fonction, commanda qu'aprés avoir interrompu seulement durant quelques jours ces Congregations, dans lesquelles on ne faisoit qu'examiner les points de doctrine sans rien décider, on poursuivist à l'ordinaire. Et comme outre les Présidens & le Cardinal Madruce, il y avoit alors à Trente Sleidan. l. 23.
soixante-deux Evesques, dont la pluspart estoient sujets de l'Empereur, & quarante-deux Theologiens, entre lesquels on comptoit vingt-cinq Espagnols & douze Flamans, il y avoit aussi tres-grand danger de division dans le Concile, lors que cette fascheuse contestation se trouva tout-à-coup terminée par une soudaine & terrible révolution qu'on n'avoit pas préveûë, & qui obligea le Pape à suspendre encore une fois le Concile mesme, qui ne pus estre rétabli ni de son temps, ni de celuy des

1552. deux Papes suivans ses successeurs : c'est ce qu'il faut maintenant raconter.

Il y avoit déja quelque temps que le Duc Maurice, dont l'Empereur, qui luy avoit donné l'Electorat de Saxe, croyoit estre fort asseûré, songeoit à luy faire la guerre, à laquelle il estoit porté par des considerations qui le déterminerent à une entreprise à la verité bien hardie, mais qu'il sceût conduire avec tant d'adresse, qu'elle fut tres-facile à exécuter. Premiérement, il est certain qu'il s'estoit rendu tres-odieux aux Protestans qui l'accusoient d'avoir trahi son parti, & livré en quelque maniére à l'Empereur le Duc Jean Frideric, pour profiter de ses dépouïlles. Il crut que le vray moyen de regagner leur affection; de les dégager de la promesse qu'ils avoient faite, contre leur gré, à l'Empereur qu'on obéïroit aux Decrets du Concile; & de devenir en suite leur Chef, ce qu'il souhaitoit ardemment, estoit de se mettre à leur teste contre celuy qu'ils regardoient tous alors comme leur Tyran. De plus, il avoit instamment sollicité plusieurs fois l'Empereur pour obtenir la liberté du Lantgrave de Hesse son beaupere, qu'il prétendoit avoir esté detenu tres-injustement contre la foy donnée, & qu'on retenoit encore prisonnier depuis prés de cinq ans, quoy-qu'il eust accompli de son costé toutes les conditions de son traité; & Charles, par une assez méchante politique que

le Duc d'Albe & l'Evesque d'Arras luy avoient inspirée depuis sa victoire, pour se faire craindre des Allemans dont il estoit auparavant aimé, s'estoit toûjours rendu inéxorable à ses prieres, ne luy donnant, pour l'amuser, que de bonnes paroles sans effet. En suite ce Duc craignoit, ou du moins faisoit semblant de craindre, que la trop grande puissance de l'Empereur, qui en usoit d'une maniére si imperieuse & si severe, ne fust enfin fatale à l'Allemagne, & qu'il n'entreprist, en opprimant la liberté publique, de se rendre Monarque absolu dans l'Empire. 1552.

C'estoient là sans doute deux specieux prétextes dont il se pouvoit servir fort plausiblement, pour justifier sa révolte, sans en dire la veritable cause, qui estoit la résolution qu'il avoit prise de maintenir le Lutheranisme contre tous les efforts de l'Empereur, & tous les Decrets d'un Concile, dont il ne vouloit point du tout, quoy-qu'il eust promis de le reconnoistre. Mais enfin ce qui acheva de le déterminer, fut l'occasion qu'il avoit la plus favorable du monde pour exécuter son dessein. Charles, depuis sa malheureuse entreprise de Parme, estoit en guerre ouverte avec un Roy tres-puissant, tres-heureux, & fort animé contre luy, & qui luy donnoit bien des affaires, en l'attaquant de tous costez. Il avoit sur les bras en Hongrie les Turcs qui se plaignoient de ce que

1552. luy & le Roy Ferdinand avoient rompu la tréve qui devoit encore durer plus d'un an ; & comme il se croyoit en seûreté dans l'Allemagne où la pluspart des Villes estoient desarmées, il n'avoit presque point d'autres troupes que celles que ce Duc commandoit au siége qu'il avoit mis, par ses ordres, devant Magdebourg, & desquelles mesme, en ayant gagné tous les Officiers, il pouvoit disposer. Tout cela fit qu'il ne trouva nulle difficulté à faire entrer dans son parti les Protestans, & principalement les Princes qui s'estoient joints avec luy pour demander la liberté du Lantgrave, à sçavoir l'E-
Sleidan. l. 23. lecteur Joachin, les Marquis Jean & Albert de Brandebourg, Frideric Comte Palatin, le Duc de Virtemberg, celuy des deux Ponts, Henri & Jean Albert de Meclebourg, & Erneste Marquis de Baden.

Il ne falloit plus, pour consommer une si grande affaire, que quelque puissant Prince étranger qui entreprist hautement de les proteger ; & Maurice ne douta point qu'il ne le trouvast aisément dans le Roy de France Henri II. le plus redoutable de tous les ennemis de Charles-Quint, duquel il estoit obligé en bonne politique de procurer l'abbaissement par toutes les voyes legitimes. Pour cét effet, ce Duc ne manqua pas de luy envoyer fort secretement demander sa protection au nom des Princes ses confederez, & il se garda bien de luy proposer

le motif de la Religion, dont il ne se servoit 1552.
qu'à l'égard des Protestans, qu'on avoit contraints d'accepter l'*Interim*, en attendant qu'ils se soumissent à tout ce qu'il plairoit au Concile de Trente d'en ordonner. Il ne luy fit representer que l'indigne captivité du Lantgrave de Hesse son beaupere, contre la foy donnée, & le danger qu'il y avoit, aprés une action si tyrannique, que Charles, qui aspiroit tout visiblement à la Monarchie universelle, n'achevast bientost d'opprimer la liberté Germanique, laquelle il seroit également glorieux & utile au Roy de maintenir, contre celuy qui, aprés l'avoir opprimée, seroit plus en estat d'exécuter les pernicieux desseins qu'on sçavoit qu'il avoit conceûs de tout temps contre la France.

Henri qui trouva qu'en effet ces raisons estoient tres-fortes, & qui avoit appris par une longue experience, sous le Regne du feu Roy son pere, & tout fraischement encore au commencement du sien, qu'il n'y avoit rien à attendre de Charles-Quint, que tout ce qu'on peut justement apprehender d'un ennemi irréconciliable, & résolu de ne perdre jamais aucune occasion d'envahir la France, comme il avoit déja tasché de faire plusieurs fois, ne douta point qu'il ne pust s'allier avec les Protestans d'Allemagne pour des interests purement politiques, sans toucher à la Religion,

1552. ainsi que Charles en avoit usé luy-mesme, lors qu'aprés le Schisme du Roy d'Angleterre, il s'unit avec ce Prince schismatique, pour faire la guerre à la France. Il écouta donc favorablement ce qu'on luy proposa de la part de Maurice, auquel aussi il envoya fort secretement l'Evesque de Bayone Jean du Fresne, qui sçavoit fort bien l'Alleman, pour faire avec ce Prince le traité qui fut conclu à ces conditions: *Que le Roy, qui prendroit le titre & la qualité de Protecteur de la liberté Germanique, entreroit au Printemps en Allemagne avec une puissante armée pour delivrer le Lantgrave de Hesse, & pour s'opposer à l'ambition demesurée de Charles d'Autriche, qui opprimoit la liberté de tous les Ordres de l'Empire; Qu'il fourniroit aux Princes confederez de l'argent pour entretenir leur armée durant trois mois; Qu'eux aussi réciproquement joindroient leurs forces à celles du Roy, qui pourroit prendre pour sa seûreté Cambray, ou Toul, Metz & Verdun, qu'il retiendroit comme Vicaire de l'Empire.* Ce traité se fit avec un si grand secret, que l'Empereur qui se fioit entiérement à Maurice n'en découvrit rien. Ce Duc qui assiégeoit Magdebourg, & qui fit durer prés d'un an ce siége, pour avoir le loisir durant ce temps-là de former son parti contre son bienfaicteur & son Maistre qu'il trahissoit, receût à composition, & de concert avec les habitans, la Ville, au nom de l'Empereur, mais en effet pour luy-mesme; puis ayant fait semblant de licentier la

Sleid. l. 23.

Thuan. l. 7. Mezeray.

garniſon qui ſe meſla parmi ſes troupes, il fit hiverner ſon armée dans la Thuringe & ſur les terres de l'Archeveſque de Mayence, où elles firent de grands ravages, tandis qu'il amuſoit l'Empereur par mille belles proteſtations de fidelité. Et ce Prince tout défiant qu'il eſtoit, s'y laiſſa ſi bien prendre, qu'il répondit à l'Archeveſque qui luy demandoit permiſſion de ſe retirer de Trente pour aller défendre ſes Eſtats, qu'il donneroit bon ordre à tout, & que cependant il luy répondoit du Duc Maurice, des bonnes intentions duquel il eſtoit fort aſſeûré, quelque bruit que l'on fiſt courir à ſon deſavantage. 1552.

Mais il apprit enfin, quoy-qu'un peu trop tard, qu'il eſtoit trahi. Car Maurice ayant joint ſes troupes à celles du Marquis Albert de Brandebourg & du Prince Guillaume fils aiſné du Lantgrave de Heſſe, publia ſon Manifeſte, où il dit nettement qu'il a pris les armes pour rétablir le Lutheraniſme, & pour la liberté de leur conſcience qu'on veut violenter, auſſi-bien que pour celle du Lantgrave, & de toute l'Allemagne qu'on veut opprimer. Là-deſſus il ſe met en campagne, oblige la pluſpart des Villes ſur ſa marche à ſe déclarer pour luy, & s'avance à la fin du mois de Mars juſqu'à Auſbourg, qu'il contraint de ſe rendre en quatre jours: & ce fut pour lors que la crainte qu'on eût à Trente d'une armée toute Lutheriene, qui

Sleid. l. 24. Thuan. l. 7. Chytra. Saxon. l. 17.

1552. sembloit déja menacer cette Ville, en chassa la plusspart des Evesques, ce qui obligea les Legats peu de jours aprés de suspendre le Concile par la permission du Pape. L'Empereur qui estoit alors à Inspruch où il s'estoit rendu dés le mois de Novembre pour estre plus prés du Concile, fut bien surpris d'une si grande & si soudaine conspiration, qu'il n'avoit jamais voulu croire, quelque avis qu'on luy en donnast de plusieurs endroits. Il espera pourtant encore de pouvoir ramener Maurice qui en estoit le chef, & pria le Roy Ferdinand de traiter de quelque accommodement avec luy, en luy promettant tout ce qu'il voudroit pour le détacher de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roy; car c'estoit là en effet la chose du monde qu'il craignoit le plus. Ce Duc, qui estoit un esprit adroit à la verité, mais fourbe, méchant & perfide, qui n'avoit en teste que la liberté du Lutheranisme & celle du Lantgrave, & ne se soucioit ni de l'Empereur, ni du Roy, estant toûjours tout prest à trahir l'un & l'autre, pourveû qu'il vint à bout de ces deux choses, fut trouver Ferdinand à Lintz, où, aprés avoir traité des conditions de la paix qu'il fit esperer, en disant néanmoins qu'il ne pouvoit rien conclure qu'il n'en eust conferé avec les Princes ses associez, il accorda une tréve de quinze jours, à commencer le vingt-sixiéme de May qu'on s'assembleroit à Passau pour y traiter de

nouveau

nouveau de la paix. Et cependant ce Prince dissimulé, qui avoit une fin cachée, estant retourné le neuviéme de May à son armée, qui estoit aux environs d'Ulme, forma le dessein de surprendre l'Empereur qui estoit encore à Inspruk fort incommodé de ses goutes, & n'ayant avec soy que sa maison, & les gens qui sont obligez de suivre la Cour, parce qu'il se fioit & sur la paix que l'on traitoit, & sur les troupes qui pouvoient aisément défendre les détroits des Alpes par où l'on peut entrer dans le Tirol. 1552.

Mais il trouva bientost que son esperance estoit mal fondée. Car Maurice qui avoit mesuré le temps, afin qu'il en pust avoir autant qu'il luy en falloit pour exécuter son dessein avant le vingt-sixiéme de May, auquel la tréve devoit commencer, marche le seiziéme du mesme mois avec toute l'armée droit à Fussen, Ville située sur le Lech aux pieds des Alpes; s'en empare le dix-huitiéme; puis s'estant avancé vers Route sur le mesme fleuve, avec la seule infanterie, force huit cens hommes qui gardoient le passage, les chasse, les poursuit jusques dans le camp où estoit le gros de leurs troupes, l'attaque, l'emporte de vive force, prenant, tuant, ou précipitant dans le Lech tout ce qu'il y rencontre; & sans donner loisir aux ennemis de respirer, se va presenter devant le Chasteau d'Eremberg, ou de la Chiuse, qu'il

1552. prend le vingtiéme de May, une partie de ses soldats, tandis qu'il attaquoit la place d'un costé, ayant grimpé de l'autre sur le rocher, par un petit sentier inconnu qu'un Pastre leur découvrit. Et de là, sans perdre un moment, comme il estoit maistre de la vallée qui mene à Inspruk, il se rend en deux jours à Zirlen à deux milles de cette Ville, où il croyoit surprendre l'Empereur. Mais il en estoit sorti la nuit précedente: car aussitost qu'il sceût la prise du Chasteau d'Eremberg, voyant bien que pour peu qu'il differast de se sauver, il couroit fortune d'estre pris luy-mesme, il se fit mettre fort à la haste dans une litiére, ses goutes ne luy permettant pas de monter à cheval.

Il eût pourtant encore dans une si grande surprise, assez de presence d'esprit, pour faire rendre sur le champ la liberté au Duc de Saxe, soit qu'il ne voulust pas que ce Prince la deust aux rebelles, ou plustost que pour ramener Maurice, il luy voulust donner par là sujet de craindre, que comme on luy avoit donné l'Electorat qu'on avoit osté à Jean Frideric pour le punir de sa rebellion, on ne le luy rendist, en l'ostant aussi à Maurice en punition de la sienne.

Ce fut sans doute sur cette esperance que le Saxon, en recevant la liberté, ne laissa pas de suivre volontairement en cette fuite l'Empereur, qui, quoy-qu'il fust déja nuit & qu'il fist un tres-mauvais temps, sortit bien viste d'Ins-

pruk aux flambeaux, & au mesme estat à peu près que David sortit de Jerusalem, quand il sceût qu'Absalon s'en approchoit, excepté néanmoins qu'il n'avoit pas, comme David, les deux bons Régimens *de Cerethi & de Phelethi*, pour l'escorter. Il n'estoit accompagné dans cette fuite que du Roy Ferdinand son frere, qui luy estoit venu apporter les conditions de paix que Maurice avoit proposées, & des gens de la Cour qui le suivoient dans le plus étrange desordre que l'on vit jamais. Car comme la pluspart estoient couchez, lors qu'on entendit crier effroyablement par tout dans l'horreur des tenebres, *L'ennemi approche, sauve qui peut:* à peine eût-on le loisir, en s'éveillant en sursaut, & se jettant avec précipitation hors du lit, de se couvrir fort à la haste d'une partie de ses habits, beaucoup moins de préparer son équipage, d'emballer des meubles, d'atteler des chariots, de charger des mulets. Tout ce que put faire l'Evesque Granvelle, tout premier Ministre qu'il estoit, fut de se jetter demi-nud sur le premier cheval qu'il rencontra, sans selle & sans bride. De sorte qu'abandonnant tout, on sortit en tumulte de la Ville, & l'on se mit en chemin pesle-mesle, maistres & valets, sans aucun ordre, pour suivre l'Empereur par des routes tres-difficiles, au-travers des montagnes, sans presque s'arrester nulle part, jusqu'à ce qu'on fut arrivé dans la Carinthie à Villach sur le Drave. 1552.

1552. C'est là que Charles-Quint eût enfin le loisir de se remettre de sa peur, & de respirer un peu, en considerant l'inconstance & le changement surprenant de sa fortune, qui, aprés l'avoir fait glorieusement triompher de l'Allemagne, l'avoit réduit tout-à-coup à la déplorable & honteuse necessité d'en sortir comme un miserable fugitif, & de fuir devant celuy-là mesme qu'il sembloit n'avoir élevé si haut que pour le mettre luy-mesme si bas. Tant les Puissances de la terre doivent peu compter sur leur prosperité, qui les aveugle d'ordinaire & leur oste le jugement, pour ne pas voir qu'entre elle & la derniére adversité il n'y a souvent qu'un moment, que Dieu permet, pour les humilier, qu'ils n'évitent point par leur imprudence. Ainsi le Duc Maurice entra le jour suivant, sans résistance, dans Inspruk, où, pour consoler ses troupes de ce que l'Empereur leur estoit échappé, il leur abandonna son équipage, & tous ceux de la Cour, leur défendant néanmoins de toucher à celuy du Roy Ferdinand avec lequel il avoit dessein de traiter, ni aux biens des habitans, qu'il vouloit épargner, pour faire voir à tout le monde que ce n'estoit que pour conserver les biens & la liberté aux Allemans qu'il avoit pris les armes, & fait alliance avec les François, qui agissoient aussi de leur costé encore plus heureusement que luy.

En effet, tandis que ce Duc employoit la

force & la trahiſon contre ſon Seigneur & ſon bienfaicteur, le Roy qui, ſuivant des principes bien plus nobles, n'avoit pris les armes que par le droit qu'ont tous les Souverains d'abbaiſſer la puiſſance de leurs ennemis, en ſecourant ceux qui recourent à leur protection, avoit mis ſur pied au Printemps, ſelon ſon traité, une floriſſante armée de plus de quarante mille hommes. Le Conneſtable Anne de Montmorency qui la commandoit, ne manqua pas, pour avoir ſes places de ſeûreté, de s'emparer de Toul & de Verdun, qu'il prit d'abord ſans réſiſtance; & auſſitoſt aprés il trouva par ſon adreſſe le moyen de ſe rendre maiſtre de Metz, autrefois capitale du Royaume d'Auſtraſie, l'un des principaux membres de ce grand corps de la Monarchie Françoiſe, à laquelle, aprés en avoir eſté ſéparé par les diviſions de nos Anceſtres ſur la fin de la ſeconde race, Loüis le Grand, le plus victorieux des Rois de la troiſiéme, l'a heureuſement réüni de nos jours preſque tout entier, en pouſſant ſes conqueſtes depuis la Meuſe juſqu'au Rhin, & meſme au-delà.

1552.

Sleid. l. 24. Belcar. Thuan. &c.

Aprés cela Henri fut luy-meſme prendre poſſeſſion de cette grande Ville, où il fit ſon entrée en qualité de Souverain, ſans qu'on parlaſt du Vicariat de l'Empire; & pour s'aſſeûrer de la Lorraine, où la Ducheſſe Chriſtierne de Dannemarc niéce de l'Empereur eſtoit Régente durant la minorité de ſon fils Charles III. il

1552. retira d'entre ses mains ce jeune Duc, qu'il fit élever à Paris avec les fils de France, dans le dessein d'en faire un jour son gendre, comme il fit, en luy donnant la Princesse Claude sa fille, dont il eût Henri Duc de Bar, qui eût aussi en son temps un bonheur semblable à celuy de son pere, ayant eû l'honneur d'épouser la Princesse Catherine sœur de Henri IV. Puis comme il eût laissé le gouvernement du Duché à Nicolas Comte de Vaudémont, oncle du petit Duc, il s'avança jusques sur les bords du Rhin, tout prest de le passer pour se joindre aux Princes ses alliez, lors qu'il apprit que contre leur traité ils avoient fait sans luy leur accord avec l'Empereur. Car Maurice voyant qu'il avoit manqué de le surprendre, ainsi qu'il l'avoit esperé, & & qu'il n'y avoit plus que trois jours jusqu'au temps auquel il avoit promis de traiter de la paix avec le Roy Ferdinand à Passau, il ne fit point de scrupule, pour venir à ses fins par une autre voye, de trahir le Roy, ne doutant point que pourveû qu'il abandonnast son alliance, il n'obtint aisément pour son parti tout ce qu'il prétendoit de l'Empereur. Il se rendit donc à Passau le vingt-sixiéme de May, avec plein pouvoir de traiter pour les Confederez.

Sleid. l. 24. Thuan. l. 7. Chytr. l. 17. Ce fut là que les Deputez des Electeurs & des Princes qui n'estoient pas liguez avec Maurice, se joignant avec le Roy Ferdinand comme Mediateurs entre l'Empereur & les Confederez,

furent plus long-temps que Maurice n'avoit crû à negotier cette paix, parce que l'Empereur qui avoit déja rassemblé à Villach de fort bonnes troupes d'Italie, d'Allemagne, & de Bohéme, y voulut trouver son avantage aussi-bien que les Confederez. Ainsi ce ne fut qu'aprés deux mois entiers de negotiation que l'on conclut ce traité, où, pour satisfaire les deux partis, on eût tres-grand égard aux interests & de l'Empereur & des Protestans, mais sans considerer ni ceux du Roy, ni ceux de la Religion, dont on abandonna la cause. Car pour l'Empereur, on convint, *Que les Confederez se remettroient sous son obéïssance, & luy garderoient à l'avenir une inviolable fidelité; Que le Duc Maurice serviroit avec ses troupes en Hongrie contre le Turc; Que les autres prendroient parti dans l'armée Imperiale s'ils vouloient encore servir; Que tous renonceroient au traité qu'on avoit fait avec la France, & que les Allemans qui servoient dans l'armée du Roy s'en retireroient dans trois mois, sur peine d'estre traitez comme rebelles & traistres à l'Empire. Et pour la guerre qui estoit entre les deux Couronnes, comme cela ne regardoit point l'Empire, où le Roy n'avoit rien à voir, qu'il pourroit dire au Duc Maurice ce qu'il prétendoit, afin que ce Duc le communiquast à l'Empereur, & taschast de faire un bon accord entre eux.* Voilà comment ces ingrats Protestans, aprés avoir receû le secours & l'argent du Roy, le traitoient, abandonnant ses interests, & s'accor- 1552.

1552. dant sans luy avec l'Empereur, contre ce qu'ils avoient solennellement promis. Aussi le Roy, qui à la premiére nouvelle qu'il eût de ce que l'on traitoit à Lints, leur avoit fait dire par l'Evesque de Bayone son Ambassadeur, que les Rois de France n'avoient pas accoustumé de traiter de la sorte en demandant la paix à leurs ennemis, mais en la leur donnant quand ils les trouvoient soumis à leur volonté, ne voulut pas attendre que cét indigne traité fust conclu. Mais en dissimulant sagement sa juste indignation, pour ne pas faire paroistre qu'il croyoit avoir esté trompé, il dit publiquement à leur Envoyé, *Que comme il n'avoit pris les armes que pour leur faire avoir ce qu'ils disoient eux-mesmes qu'ils estoient asseûrez d'obtenir, il s'en retournoit tres-content, & qu'il seroit toûjours prest de les secourir quand ils auroient besoin de luy.* Et là-dessus, pour leur montrer qu'il ne demandoit pas la paix avec l'Empereur, il s'alla jetter sur le Luxembourg, où il prit Ivoy, Danvillers, & Montmédi ; & puis se retira dans son Royaume fort satisfait de s'estre payé de ses peines par ses mains, en réünissant à la Couronne les trois Eveschez de Toul, de Verdun, & de Metz, qui sont demeurez depuis à la France par la Paix de Munster, comme ils y sont encore aujourd'huy en toute souveraineté, avec un droit tres-legitime sur toutes leurs anciennes dépendances.

C'est donc là ce qui fut accordé par ce traité de

Passau

Paſſau à l'Empereur, qui accorda réciproquement à Maurice les trois choſes qu'il ſouhaitoit le plus, & pour leſquelles il avoit entrepris la guerre. Car pour ce qui regarde le bien public de toute l'Allemagne, dont il avoit dit qu'on opprimoit la liberté, il parut bien que ce n'eſtoit qu'un beau prétexte qu'il avoit pris, pour couvrir ſa rebellion, puis qu'il n'appuya nullement ſur ce point-là qu'il abandonna à une Diéte générale, où il eſtoit fort aſſeûré qu'on n'en parleroit pas. Mais il obtint ce qu'il deſiroit ardemment pour l'honneur & pour l'avantage du parti Lutherien. *Premiérement, la liberté du Lantgrave qui en eſtoit le chef; ſecondement, que la Chambre de Spire ſeroit mi-partie de Catholiques & de Lutheriens, ce que l'on avoit promis une fois, mais qui avoit eſté depuis rétracté; & en troiſiéme lieu, qu'on auroit dés-lors dans tout l'Empire l'exercice libre du Lutheraniſme, conformément à la Confeſſion d'Auſbourg, & qu'on l'auroit toûjours, au cas que l'on ne puſt accorder dans ſix mois les differends des deux Religions.* Et c'eſt là qu'on peut dire que le Lutheraniſme fut abſolument établi, & qu'il eût toute la liberté que nous luy voyons aujourd'huy dans les Villes & dans les Eſtats où l'on en fait publiquement profeſſion. 1552.

Auſſi depuis ce temps-là Charles-Quint, comme deſeſperant de pouvoir faire terminer ces differends par la voye d'un Concile, qui eſtoit la plus efficace, ne prit plus aucun ſoin

1552. de procurer son rétablissement à Trente, comme il faisoit auparavant, & résolut, sans plus songer à cette affaire importante de la Religion, de laisser desormais les choses en l'estat où il les avoit mises par cette paix de Passau: ce qui fut cause que cette liberté absoluë fut confirmée quelque temps aprés par un Edit Imperial que le Roy Ferdinand fit de sa part en une Assemblée générale que l'on tint encore à Ausbourg particuliérement pour cét effet. C'est aussi pour cela que les Lutheriens ont toûjours consideré la Pacification de Passau comme le fondement de la tranquillité publique de la Germanie, & de la liberté qu'ils ont toûjours eûë depuis ce traité, & qu'ils auront toûjours, à ce qu'ils croyent, de professer en repos le Lutheranisme. Et voilà comment Charles-Quint, qui avoit autrefois laissé aux Protestans la liberté provisionnelle de conscience, afin de les avoir de son costé contre le Roy François I. auquel il estoit résolu de ne rendre jamais le Milanois, la leur accorde maintenant toute entiére, sans condition, pour toûjours, afin de les réünir avec soy contre Henri II. pour reprendre sur luy la Ville de Metz qu'il venoit d'enlever à l'Empire.

Sleid. l. 25. Goldast. Const. Imp. 1555.

Hæc est celebris illa & toti Imperio salutaris Pacificatio Passaviensis, quæ fundamentum & firmamentum publicæ salutis & tranquillitatis Germanicæ eo tempore fuit, & quod ad Religionis pacem attinet deinceps ad omnem posteritatem futura est. *Chytra. Saxon. l. 17.*

Et de fait, aussitost qu'aprés cette paix de Passau il se vit asseûré d'avoir une armée de quatre-vingts mille hommes par la jonction d'une bonne partie des troupes Protestantes aux sien-

nes, il part de Villach, retourne à Inſpruk en 1552.
un eſtat bien different de celuy auquel il en eſ- *Sleidan. l. 24. Belcar. l. 26.*
toit ſorti, & ſe rend à Auſbourg, où il rétablit *Thuan. l. 11.*
le Senat que Maurice en avoit chaſſé, mais permet, ſelon le traité, aux Miniſtres que ce Duc y avoit rappellez, d'y preſcher comme auparavant le Lutheraniſme. De là il va paſſer le Danube à Ulme avec toute l'armée au commencement de Septembre, & le Rhin à Straſbourg le vingtiéme du meſme mois ; puis ayant rafraiſchi ſes troupes fatiguées d'une ſi longue marche aux environs de Haguenau & de Landau, il laiſſe la Lorraine à gauche, pour éviter Nancy que les François avoient fortifié, paſſe par les deux Ponts & par Sarbruk, & s'avance juſqu'auprés de Metz qu'il fait inveſtir le vingt-deuxiéme d'Octobre. Ce qui rendit encore ſon armée plus forte, fut l'infame trahiſon du Marquis Albert de Brandebourg, qui avoit à ſoy une armée de plus de vingt mille hommes, que le Roy luy entretenoit. Ce Prince déloyal n'avoit pas voulu conſentir comme les autres Proteſtans à la paix de Paſſau, afin de pouvoir ravager les Eſtats, principalement des Eveſques, & des Electeurs de Mayence & de Treves, où il fit d'horribles deſordres ; & aprés avoir tiré tout ce qu'il pourroit du Roy, en faiſant ſemblant d'eſtre à luy, le trahir, comme il fit de la maniére du monde la plus honteuſe & la plus laſche. Car au lieu de ſervir ſous le Conneſtable qui s'eſtoit

MMm ij

1552. approché pour entreprendre quelque chose sur l'ennemi, il sortit du Pont-à-Mousson où il s'estoit posté, batit & prit le Duc d'Aumale, qui ayant découvert sa trahison, l'avoit attaqué quoy-que de beaucoup plus foible que luy pour l'arrester, & s'alla rendre devant Metz à l'armée de l'Empereur, avec lequel il avoit déja fait sous-main son traité, n'attendant que l'occasion de faire, avant que de se déclarer, quelque coup d'importance contre le service du Roy. De sorte qu'aprés sa jonction il se trouva que l'Empereur, qui estoit encore à Thionville, & n'arriva au camp que le vingt & uniéme de Novembre, assiégeoit Metz avec une armée de prés de cent mille hommes de pied, & de dix à douze mille chevaux, & cent quatorze piéces de canon qui batoient la place de tous
Sleid. l. 24. costez avec tant de furie, qu'on en entendoit le tonnerre jusques au-delà de Strasbourg. Mais enfin tout ce grand bruit ne servit qu'à rendre plus éclatante la gloire du fameux François Duc de Guise, à qui le Roy avoit confié la garde de cette Ville. Car avec l'élite des Princes, des Seigneurs, & des Gentilshommes François qui s'y estoient jettez pour y aquerir de l'honneur sous un si grand Chef, il y fit des efforts si héroïques, soit en repoussant l'ennemi, soit en l'attaquant jusques dans ses retranchemens : que l'Empereur d'ailleurs fort incommodé des pluyes & des neges d'un hiver extré-

mement rude & des maladies qui s'estoient mises dans son camp, se vit contraint sur la fin de Décembre de lever ce malheureux siége, où il perdit plus de trente mille hommes, & de se retirer en Flandre, avec le regret d'avoir si mal réüssi dans cette entreprise, qui fut la derniére de sa vie, & où la fortune qui se lassoit de le servir, sembla luy faire entendre qu'il ne falloit plus desormais qu'il comptast sur elle. 1552.

Une si glorieuse victoire confirma la possession de Metz au Roy, que la mesme fortune, qui luy fut si favorable en cette grande occasion, voulut encore venger environ six mois aprés de la perfidie des deux Princes Lutheriens qui l'avoient trahi. Car comme le Marquis Albert, aprés la levée du siége de Metz, se fut jetté de nouveau sur les terres des Princes Ecclesiastiques en Allemagne, pour y continuer ses brigandages, le Duc Maurice son ancien ami, avec lequel il avoit hautement rompu depuis la paix de Passau, luy fit la guerre par commission de la Chambre Impériale comme à un ennemi public; & il la fit si bien, que le neuviéme de Juillet, auprés du Chasteau de Peine, sur le Veser, dans le Duché de Lunebourg, ils en vinrent à la bataille qui fut tres-sanglante, & en laquelle Albert perdit son armée, qui fut taillée en piéces, & Maurice la vie, ayant receû dans la meslée une arquebusade dont il mourut trois jours aprés sa victoire. Le malheureux Al-

Ann. 1553. *Sleid. l. 24. & 25. Thuan. l. 12. Chytr. l. 18.*

1553. bert, aprés avoir encore traiſné trois ou quatre ans, rebuté & chaſſé de tout le monde qui l'avoit en horreur comme un des plus méchans hommes du monde, mourut miſerablement en exil chez le Marquis de Bade qui eût quelque compaſſion de luy. Et pour l'Electorat de Saxe, il fallut que Jean Frideric, qui fit tous ſes efforts pour y rentrer, le cedaſt enfin, ſous certaines conditions, au Duc Auguſte frere de Maurice pour luy & pour ſa poſterité en ligne maſculine, qui le poſſede encore aujourd'huy ſelon la diſpoſition qu'en avoit faite l'Empereur, & qui n'y voulut rien changer. Car ce Prince, depuis la Pacification de Paſſau qu'il fit obſerver exactement, ne voulut plus rien avoir à démeſ-
Ann. ler avec les Princes Lutheriens, ni meſme re-
1554. tourner en Allemagne, & veſcut toûjours en paix avec eux, gouvernant doucement ſes peu-
Ann. ples, juſqu'à ce que trois ans aprés s'eſtant vo-
1555. lontairement dépouïllé de tous ſes Eſtats héré-
25. *Octob.* ditaires, & puis de l'Empire, de la maniére qui eſt aſſez connuë de tout le monde, il ſe retira
Ann. dans la ſolitude qu'il avoit choiſie en Eſpagne
1556. *7. Sept.* au Monaſtere de Saint Juſte, où il paſſa les deux
21. *Sept.* 1558. années qui luy reſtoient de vie dans les exercices de piété, qu'il termina par une mort tresſainte à l'âge de cinquante-huit ans.

Quoy-que ce Prince ait tant de part en cette Hiſtoire, dont on peut dire qu'il eſt le Heros auſſi bien que celuy de l'auguſte Maiſon d'Au-

1556.

triche, je ne feray pas néanmoins, selon ma coustume, le portrait de son corps, puis qu'il n'y a presque personne qui n'en ait l'idée, pour l'avoir veû souvent soit dans les tableaux, soit dans les estampes, ou dans les medailles qui le representent au naturel. Mais pour celuy de l'ame, je le feray sans beaucoup de peine, en disant fort veritablement que c'est un Prince, qui, avec tres-peu de defauts, a eû presque toutes les belles qualitez, & les perfections héroiques qui font un grand Monarque; & que soit qu'on le considere du costé de l'esprit, du jugement, du cœur, ou de la volonté, de la bonne fortune, ou de la mauvaise, qu'il semble n'avoir eûë quelquefois que pour faire paroistre qu'il a esté également grand dans l'une & dans l'autre, on trouvera qu'il n'a point eû ni de prédecesseur dans ses Royaumes & dans l'Empire Allemand qui l'ait surpassé, ni de successeur qui l'ait égalé. Maintenant s'il mérite les grands éloges que la pluspart des Ecrivains luy donnent pour s'estre dépouïllé de l'Empire & de tous ses Estats deux ans avant sa mort, il y a des gens qui en doutent, disant que Saint Paul veut que chacun demeure en l'estat où il est appellé, afin de s'y perfectionner, en y servant Dieu, & que les grands Princes qui possedent de grands Estats, luy peuvent rendre de plus grands services que des particuliers. D'ailleurs s'il mérite qu'on luy reproche d'avoir

1. Cor. 7. 20. 24.

1556. donné la liberté de conscience aux Lutheriens dans l'estat où il se trouvoit, comme d'autres Princes l'ont fait depuis à l'égard d'autres hérétiques, c'est à Dieu d'en juger. Il me suffit d'avoir montré jusques icy par quelles voyes le Lutheranisme s'est établi dans l'Allemagne sous le Regne de Charles-Quint : il faut maintenant que je montre briévement, en finissant cette Histoire, ce qui en est depuis arrivé sous ses Successeurs, qui asseûrément n'ont pas eû autant de force, ni d'autorité, ni d'industrie que ce grand Prince.

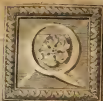


HISTOIRE



HISTOIRE DU LUTHERANISME.

LIVRE SIXIÉME.


UOY-QUE l'Empereur Charles-Quint se fust fort solennellement dépoüillé de l'Empire: toutefois Ferdinand Roy des Romains, qui luy devoit succeder, n'en put prendre possession qu'environ dixhuit mois aprés, parce que divers accidens empescherent les Ambassadeurs de Charles de porter plus tost l'Acte de sa démission aux Ele-

Ann. 1557.

1557. cteurs qui avoient droit de l'approuver, ou de la rejetter. Cependant comme il tint durant cét intervalle une Diéte à Ratisbone, l'Assemblée le pria qu'encore que l'on eust en Allemagne la liberté de professer le Lutheranisme, selon la Confession d'Ausbourg, on fist néanmoins un dernier effort pour terminer toutes les controverses par une conference entre de célebres Docteurs des deux partis, afin d'affermir & de rendre éternelle la paix que l'on avoit faite à Passau. Ce Roy qui avoit veû assez souvent que ces colloques la pluspart du temps n'aboutissent à rien, & ne font qu'aigrir les esprits, & perpetuer les disputes, eût quelque peine à s'y résoudre: mais pour ne pas donner occasion de croire qu'il eust omis de son costé quelque chose qui pust servir à réduire les Protestans à la Créance Catholique, il y consentit enfin, avec la permission du Pape Paul IV. qui, aprés la mort de Jules III. & de son successeur Marcel II. qui ne tint le Saint Siége que vingt-deux jours, estoit monté depuis deux ans sur le Trône Pontifical. Il luy envoya mesme deux Theologiens Jésuites qu'il demandoit pour assister à cette Conference, dont l'un fut le célebre Pierre Canisius de Nimégue, homme d'une rare doctrine, & d'une éminente vertu, & qu'on peut appeller le second Apostre de l'Allemagne, pour les fruits incroyables qu'il y a faits dans la conversion des Lutheriens. C'est

Sacchin. hist. Soc. l. 1. p. 79.

1557.

ce sçavant Theologien, qui, à la priére du Roy Ferdinand, avoit déja fait ce fameux Catechisme qui fut opposé dans toute l'Allemagne, comme un antidote & un excellent préservatif, à ceux que les Protestans y faisoient courir pour infecter les peuples du venin de leur héresie.

Rouer. Pont. l. 5. Suri. in Comment. Sacch. hist. Societ. l. 1. n. 100. & seq.

Cette Conference se fit au mois de Septembre à Wormes, en presence des Députez de plusieurs Princes, entre douze Theologiens Catholiques & douze du parti Lutherien. Six de chaque costé devoient parler, & six autres les seconder, soit pour les conseiller & les soustenir dans la dispute, soit pour prendre leur place quand ils seroient las: & le Docteur Jules Phlugius Evesque de Naumbourg fut nommé par le Roy Ferdinand pour présider à cette action, de laquelle on attendoit beaucoup, & qui néanmoins, comme les plus sages l'avoient préveû, n'aboutit à rien, & se termina bientost d'une maniére également ridicule & honteuse pour les Protestans. Car dés qu'on eût commencé la dispute, les Catholiques s'apperceûrent que leurs adversaires ne s'accordoient point du tout en leur doctrine, & qu'ils estoient de differentes sectes. C'est pourquoy l'on exigea d'eux d'abord, que puis que la liberté n'estoit accordée qu'à ceux qui suivoient la Confession d'Ausbourg, ils renonçassent à tous ceux qui s'en estoient écartez, en y ajoustant, & y changeant ce qu'ils avoient voulu comme

1557. on avoit fait plusieurs fois, ce qui causoit une étrange diversité de sentimens parmi les Lutheriens. Alors cinq d'entre eux, qui estoient purs Confessionistes, donnerent par écrit au Président la Déclaration qu'on demandoit. Mais Philippe Melanchton qui avoit luy-mesme dressé cette Confession, & vouloit néanmoins toûjours, selon sa coustume, accorder s'il pouvoit tous les partis, se joignit aux six autres, qui estoient Brentius, Bullinger, Illyricus, & trois Theologiens du Duc de Saxe qui soustinrent contre eux que leurs sentimens, quoy-que tres-differens des leurs, estoient tres-conformes à la doctrine contenuë dans la Confession d'Ausbourg, & qu'on ne pouvoit condamner ceux qu'on disoit faussement s'en estre éloignez. En suite la dispute s'échaufa tellement entre ces Lutheriens si differens dans leur doctrine, que ces sept estant les plus forts, chasserent les cinq autres, qui déclamerent furieusement contre eux, les traitant d'hérétiques & de corrupteurs de leur Confession: de-sorte que comme l'on ne pouvoit traiter avec des gens qui ne s'accordoient point du tout, quoy-que les uns & les autres protestassent également qu'ils estoient Confessionistes, la Conference fut rompuë.

Ce fut pour lors que l'on vit clairement ces deux choses dont il faut que l'on soit une fois bien persuadé. La premiére, que comme dans un cercle il n'y a qu'un seul point qui en soit

le centre, où toutes les lignes s'unissent, & 1557.
qu'à mesure qu'elles s'en éloignent elles s'écartent toûjours plus les unes des autres: aussi la verité, qui ne se trouve que dans l'Eglise Catholique, est inseparable de l'unité qui en est le centre, où tous les Fideles sont unis, n'ayant qu'un esprit & qu'un mesme sentiment en matiére de Foy; & ceux qui s'en separent par le schisme & par l'héresie ne manquent jamais de se diviser en differentes sectes, qui les éloignent pour le moins autant les uns des autres qu'ils se sont éloignez de la vraye Eglise. La seconde, que ces colloques, ces disputes, & ces conferences qui se font entre les Catholiques & les Héretiques ne sont pas un moyen fort propre pour rétablir la paix & l'union, en ramenant les esprits à ce point de verité & d'unité duquel ils se sont écartez; parce qu'outre que l'on se fait un point d'honneur, en disputant, de ne jamais ceder à son adversaire, quelque raison qu'il ait, on ne peut avoir avec un héretique aucun principe certain duquel on convienne pour regler la dispute, puis que, comme firent ces Lutheriens, il ne veut pour juge que la partie de l'Ecriture qu'il luy plaist de choisir, & encore interpretée selon son sens, & nullement selon celuy des Peres & des Conciles qu'il rejette, en s'érigeant ainsi d'une maniére tres-ridicule & tout-à-fait insoustenable en juge souverain de la cause où il est partie. Aussi ce fut

1557. là la derniére Conference publique qui se fit en Allemagne entre les Catholiques & les Protestans. Car pour ceux-cy, voyant que leurs dissensions les rendoient méprisables, ils continuerent d'en faire tres-souvent entre eux, sans pouvoir jamais s'accorder que dans la guerre qu'ils ont déclarée tous ensemble à l'Eglise Romaine; & depuis ce temps-là ni Ferdinand qui fut reconnu pour Empereur l'année suivante par les Electeurs à Francfort, ni son fils Maximilien II. ni tous les autres Princes de la mesme Maison d'Autriche qui leur ont succedé à l'Empire, n'ont eû ou assez de résolution, ou assez de forces pour affoiblir, & pour ruiner enfin celles de l'héresie: de-sorte que pour vivre en paix ils ont laissé aux Princes & aux Villes la liberté de professer non-seulement le Lutheranisme, mais aussi le Calvinisme qui estoit exclus par la paix de Passau & par l'Edit d'Ausbourg. Ils ont mesme esté contraints de souffrir cette malheureuse & injuste coustume, érigée maintenant en une espece de loy, par laquelle on oblige les sujets à changer de Religion comme il plaist à leurs Princes, & à s'accommoder toûjours de celle qu'il veut suivre, comme si sa volonté & son caprice estoit l'unique regle de leur foy.

Ann. 1558.

V. Flor. de Rem. l. 5. c. 8. §. 14.

En effet, Frideric III. Comte Palatin seduit par la lecture des livres & des lettres de Calvin, & par les conferences qu'il eût avec Theodore de

Beze, fit venir de Geneve & de Basle des Prédicans Sacramentaires qu'il envoya dans toutes les Villes de ses Estats, pour y prescher la doctrine de la Confession de Geneve, ordonnant par Edit à tous ses sujets de la suivre comme plus conforme que celle d'Ausbourg à la pure parole de Dieu. Aprés sa mort, Loûïs IV. son fils ne pouvant s'accommoder de cette nouvelle Religion, qui avoit aboli l'Auguste Sacrement de l'Eucharistie auquel Jesus Christ est present, & toutes ces saintes céremonies qui nous inspirent le respect & la dévotion dans le culte qu'on doit à Dieu, chassa les Calvinistes de leurs chaires & de son conseil, & obligea ses peuples à professer de nouveau le Lutheranisme, & de rétablir dans toutes les Eglises les Crucifix, les Orgues, & les Autels que les disciples de Calvin avoient renversez. Mais ce changement ne dura que pendant la vie de ce Comte Electeur Loûïs, qui fut assez courte. Car Jean Casimir son frere, qui gouverna l'Estat durant la minorité du jeune Electeur Frideric IV. son neveu, rétablit par force le Calvinisme, que le jeune Prince élevé par son oncle dans cette secte a toûjours depuis maintenu dans le Palatinat, comme ont fait aprés luy Frideric V. son fils, & Charles Loûïs son petit-fils qui regne aujourd'huy. 1558.

Le Duc Loûïs de Virtemberg ennuyé de voir les divisions qui partageoient le parti Luthe-

1558. rien en tant de differentes ſectes, prit pour les unir une voye qui fit naiſtre parmi les Proteſtans encore plus de troubles & plus de changement qu'auparavant. Car André le Févre ſurnommé Smidelin, Chancelier de l'Univerſité de Tubinge, que les Lutheriens croyoient eſtre le plus ſçavant de leurs Theologiens aprés Luther, compoſa par les ordres de ce Prince un grand ouvrage intitulé, *La formule de concorde*, dans lequel, en voulant accorder toutes les ſectes, il en fait une nouvelle qui les détruit toutes, en prenant un peu de chacune, qu'il condamne dans tout le reſte; & pour la faire recevoir, il ſuivit l'exemple de ceux qui, pour faire valoir leur livre, vont mendier les approbations & les éloges de ceux dont ils croyent que le nom & l'autorité doivent obliger les lecteurs à le tenir pour excellent, meſme avant qu'ils l'ayent leû, & ſans qu'il leur ſoit permis, aprés l'avoir veû, d'y trouver rien du tout à redire. Car comme il avoit du credit & de la réputation dans toute l'Allemagne qu'il parcourut pour y faire approuver ſon livre, il fit ſi bien par ſes amis & par ſes beaux diſcours, qu'il obtint les ſouſcriptions d'un prodigieux nombre d'approbateurs, qu'on fait meſme monter juſqu'à dix mille. Mais cela ne ſervit qu'à faire une horrible confuſion parmi ceux qui s'eſtoient engagez trop legerement à l'approuver, les uns le voulant ſouſtenir pour leur honneur, les autres

au contraire, aprés l'avoir examiné, le rejettant, 1558.
& l'abhorrant comme l'ouvrage d'un homme, qui voulant accorder toutes les Religions, faisoit voir qu'il n'en avoit aucune.

Cela mesme pensa faire sedition à Wittemberg, où les Ecoliers ayant oüi ce nouveau Docteur déclamer en chaire contre Melancton, qu'ils réveroient comme leur Maistre & leur Chef aprés Luther, en conceûrent tant d'indignation, que luy jettant à la teste leurs livres, leurs porte-feuïlles, & leurs écritoires, avec tout ce que la colere où ils estoient leur put fournir de carreaux & de pierres, ils faillirent à l'assommer. Cela pourtant n'empescha pas que l'Electeur Auguste, à l'exemple du Duc de Wirtemberg & de quelques Villes de Suaube, ne fist recevoir cette prétenduë concorde dans ses Estats. Mais son fils Christien l'abolît, & donnant dans l'autre extrémité, receût le Calvinisme qui ne dura gueres en Saxe. Car aprés sa mort, qui arriva bientost aprés ce changement, le Duc de Véimar petit-fils de Jean Frideric, qui fut dépouïllé par Charles-Quint, estant comme le plus proche parent devenu tuteur du jeune Prince Christien II. fils du défunt, rétablit le Lutheranisme qui s'y est toûjours maintenu depuis comme dans le lieu de sa naissance & dans son fort. Mais tous ces changemens aussibien que ceux qu'on a veûs depuis dans l'Electorat de Brandebourg, ne sont arrivez que

1558. long-temps aprés, & je n'en ay parlé briévement icy que pour montrer que les Princes & les Villes de l'Empire ont ordonné de la Religion dans leurs Estats, ainsi qu'il leur a plû, depuis que Ferdinand, qui ne vouloit point oüir parler de guerre, leur en laissa la liberté, laquelle leur fut confirmée dans la Diéte de

Ann. 1559. l'année suivante à Ausbourg, aprés que l'Empereur, qui n'estoit pas en estat de se faire obéïr

Remer. Pont. comme Charles-Quint avoit fait, les eût inutilement exhortez à se soumettre au Concile Oecumenique, dont il vouloit procurer auplustost le rétablissement qui se fit de la maniére que je vais raconter.

Il y avoit déja prés de neuf ans que le Concile avoit esté suspendu, sans qu'on eust pû le rétablir, à cause de la guerre qui avoit esté continüelle entre les deux Couronnes, lors que le Pape Pie IV. qui avoit succedé à Paul IV. sur la fin de cette année mil cinq cens cinquante-neuf, résolut de le convoquer de nouveau, particuliérement pour deux puissantes raisons qui l'y obligerent. La premiére fut qu'aprés la paix de Cambray, qui se fit cette mesme année entre la France & l'Espagne, l'Empereur Ferdinand d'une part, & de l'autre les deux

Belcar. l. 28. Rois, comme on en estoit convenu par le premier article de la paix, demanderent instamment la convocation d'un Concile, pour remedier aux desordres que les nouvelles héresies

causoient non seulement en Allemagne, mais aussi en France & en Flandre, où elles commençoient d'exciter ces grands troubles, qui peu de temps aprés furent suivis de la révolte d'une bonne partie des Païs-Bas: de-sorte que tout estant en paix dans l'Europe, le Pape ne pouvoit, je ne diray pas refuser, mais non pas mesme differer, sous quelque prétexte que ce fust, d'accorder à ces trois grands Princes une chose si juste, sans donner au monde sujet de dire de luy, comme on avoit fait de quelques-uns de ses Prédecesseurs, qu'il ne vouloit point de Concile de-peur que l'on n'y travaillast à réformer la Cour de Rome. La seconde raison qui le détermina plus encore que la premiére, fut qu'à l'Assemblée que le Roy François II. tint à Fontainebleau, aprés la conjuration d'Amboise, on avoit résolu qu'au cas que l'on ne pust si-tost célebrer un Concile général, d'en tenir un National en France, pour y donner ordre aux affaires de la Religion, & apporter promptement le remede à un mal qui s'estoit déja rendu si violent, qu'il ne pouvoit souffrir que l'on attendist plus long-temps d'y pourvoir. Or comme le Pape ne vouloit point du tout de ce Concile National, qu'il croyoit devoir estre plustost occasion de quelque nouveau schisme qu'un bon moyen pour ramener les héretiques, & que d'ailleurs il ne le pouvoit empescher que par le Concile général que l'on demandoit: il

1559.
V. Pallavic. l. 14. c. 15. & seq.

Ann. 1560.

1560. l'envoya promettre au Roy & à l'Empereur, qui l'en remercierent.

Mais ils luy representerent en mesme temps deux choses qui ne luy plaisoient pas; l'une, qu'il leur sembloit que l'on devoit choisir une autre Ville que celle de Trente, qui, outre qu'elle estoit trop petite, & trop incommode pour une si grande Assemblée, ne seroit jamais acceptée ni des Lutheriens d'Allemagne, ni des Calvinistes de France, qui ne vouloient pas aller au-delà des Monts; & l'autre, qu'il faloit que ce fust un nouveau Concile, & non pas la continuation du premier, auquel les Protestans, qui diroient toûjours qu'on les y avoit condamnez en plusieurs articles sans les avoir oüis, ne se soumettroient pas, ce qui empescheroit qu'on ne tirast de ce Concile le principal fruit qu'on en prétendoit, à sçavoir leur réünion. Au contraire, le Pape remontra que l'Empereur, les Rois, les Princes, & mesme les Protestans, ayant accepté la Ville de Trente où l'on avoit déja tenu par deux fois le Concile, il n'y avoit pas lieu maintenant de la refuser; qu'avant qu'on eust choisi, d'un commun accord, une autre Ville, il se passeroit bien du temps, à cause des difficultez que chacun en particulier pour son interest feroit naistre sur celles qu'on proposeroit, ainsi qu'on l'avoit veû, avant qu'on fist pour la premiére fois la convocation de ce Concile; qu'ainsi, pour le cé-

lebrer au-pluftoft, comme les Princes le fou- 1560.
haitoient, il n'y avoit point d'autre moyen que de s'en tenir à Trente, comme à une Ville de laquelle on eftoit déja convenu : & cela découvroit manifeftement la malignité de ceux qui difoient que les Papes faifoient d'ordinaire tous leurs efforts pour empefcher qu'il ne fe tint de leur temps un Concile. Il ajoufta que celuy de Trente n'ayant pas efté diffous, mais feulement fufpendu jufques à la fin de la guerre, il ne falloit plus, pour le raffembler maintenant que la paix eftoit faite, qu'une fimple déclaration que la fufpenfion eftoit levée ; qu'en fuite il ne pourroit jamais fouffrir que l'on en convoquaft un autre, où l'on examinaft de nouveau les Decrets qu'on avoit faits en celuy-cy, parce que ce feroit donner lieu de compter pour rien, ou du moins de tenir pour incertain tout ce que les autres Conciles ont jamais défini fur les matiéres de la Foy.

Enfin il dit fur cela tant de chofes fi raifonnables, que l'Empereur, les Rois de France, d'Efpagne, de Portugal & de Bohéme, & les autres Souverains Catholiques confentirent, quoy-qu'avec peine, à tout ce qu'il voulut. Ainfi, aprés avoir imploré l'affiftance du Ciel par une Proceffion folennelle qui fe fit à l'ouverture du Jubilé univerfel qu'il octroya pour cette fin, & à laquelle il affifta luy-mefme allant pieds nuds depuis la Bafilique de Saint

1560. *Bulla Pii IV. in Conc. Trid. ant. seß. 17.*

Pierre jusqu'à la Minerve, il publia le vingt-neuviéme de Novembre la Bulle du Concile. Il ne voulut pas qu'on y mist le terme de *continuation*, qui déplaisoit si fort à quelques-uns, mais il y exprima la mesme chose, parce qu'il y déclare que le Concile Oecumenique qui avoit esté deux fois assemblé à Trente où il avoit déja fait plusieurs Decrets, ayant esté suspendu à cause des guerres, il leve cette suspension, & le convoque, du consentement de l'Empereur, des Rois & des autres Princes Chrestiens, à la mesme Ville de Trente, pour le saint jour de Pasque de l'année suivante; & en mesme temps il nomma des Nonces qui eûrent ordre de porter cette Bulle à tous les Princes Catholiques & aux Protestans, pour les inviter au Concile.

Ce fut à cette occasion que les Lutheriens, pour se précautionner contre ce Concile, où ils voyoient bien qu'ils seroient condamnez, commencerent cette mesme année à publier leur fausse & infidelle Histoire Ecclesiastique sous le titre de *Centuries*, qui a donné le nom de *Centuriateurs de Magdebourg* aux quatre Ministres de cette Ville-là qui en furent les premiers auteurs. Car il y en eût plusieurs autres, qui travaillant aprés ceux-cy, grossirent tellement leur ouvrage, qu'on en a fait jusques à treize grands volumes tout remplis d'une infinité de faussetez. Il faut néanmoins avoûër que, contre le dessein de leurs Auteurs, elles ont esté fort utiles

à l'Eglise, en ce qu'elles ont fait naistre les 1560.
douze tomes du sçavant Cardinal Baronius, qui touché de cette impudente hardiesse à débiter tant de mensonges, entreprit courageusement de les détruire, ainsi qu'il a fait, en leur opposant les veritez de la tradition dans ses Annales Ecclesiastiques. Aussi le nom de ce grand Cardinal est encore aujourd'huy & sera toûjours en vénération dans tout le monde, nonobstant quelques fautes qu'on ne peut nier qui ne luy soient échapées en tant de volumes, ou par un peu de prévention, où par le trop de confiance qu'il a eû en ses copistes. Il a mesme fallu que j'en marquasse quelques-unes dans mes autres Histoires, pour l'interest de la verité, qu'un fidelle Historien, quand elle est necessaire à l'éclaircissement de son sujet, ne doit jamais supprimer, par une lasche crainte de déplaire à ceux à qui elle ne plaist pas.

Ne quid veri non audeat. *Cicer.*

Pour les quatre premiers Auteurs des Centuries, leur fortune a esté bien differente de celle de ce docte Annaliste. Car peu de temps aprés avoir mis au jour leur ouvrage, ils furent bannis par les Lutheriens mesmes, qui ne purent souffrir parmi eux de si méchans hommes. Et Schluselburgius fameux Ecrivain Lutherien a mis dans son catalogue des hérétiques le chef des Centuriateurs Mathias Flaccius Illyricus, pour avoir donné manifestement dans les blasphémes des Ariens & des Manichéens. Voilà

1560. de quels gens le Lutheranisme estoit défendu en un temps auquel on se préparoit à examiner ce qui restoit encore de ses erreurs à condamner.

Ann. 1561. Cependant la plufpart des Princes Proteftans s'affemblerent le vingtiéme de Janvier de l'année suivante à Naumbourg, Ville de Saxe sur la Sâle, pour y déliberer sur ce qu'ils avoient à faire en cette occasion du Concile qu'ils avoient appris qu'on alloit tenir à Trente. On leur reprochoit par tout leur discorde qui avoit paru d'une maniére si honteuse pour leur parti, au dernier Colloque de Wormes; & ils voyoient fort bien que s'ils ne convenoient d'une mesme profession de Foy, il seroit aisé de les condamner, sans que personne y trouvast à redire, puis que leurs propres Docteurs se traitant les uns les autres d'héretiques, comme ils avoient fait à ce Colloque, ils fournissoient eux-mesmes aux Catholiques des armes pour les batre avec tres-grand avantage, & pour les détruire. C'est pourquoy la plufpart dirent d'abord hardiment en cette assemblée, qu'il n'y avoit point de dissension considerable parmi eux, puis qu'ils estoient tous unis dans l'essentiel, à sçavoir dans la Confession d'Ausbourg qu'ils avoient tous embrassée, & qui estoit le fondement & l'exposition de leur commune doctrine qu'ils devoient fortement soustenir contre toutes les entreprises & du Pape & de son Concile.

Mais

Mais le Duc Jean Frideric de Saxe Weimar, qui, à l'exemple de son pere autrefois Electeur de Saxe, avoit toûjours fait profession du Lutheranisme tout pur, sans biaiser, ne put souffrir une proposition & si ridicule & si impudente. Il dit hautement que c'estoit se moquer du monde que de parler de la sorte, & qu'aprés ce que leurs Ministres écrivoient & disoient encore tous les jours les uns contre les autres dans leurs Ecrits & dans leurs Presches, il falloit estre & sourd & aveugle pour ne pas s'appercevoir de la diversité de leurs sentimens & de leur créance dans les principaux articles de la doctrine, quoy-que pour joüir de la liberté de conscience qu'on n'avoit accordée qu'en faveur de la Confession d'Ausbourg, ils dissent tous qu'ils la suivoient, parce qu'on l'avoit tres-souvent changée. En effet, Philippe Melanchton, qui n'estoit pas là pour répondre à ce juste reproche, parce qu'il y avoit déja plus d'un an qu'il estoit mort dans cette mesme incertitude de ce qu'il devoit croire, dans laquelle il avoit toûjours vescu, l'avoit faite, refaite, & changée plusieurs fois, selon les divers gousts de ceux avec lesquels il estoit toûjours prest de s'accorder, sans sçavoir bien précisément à quoy il vouloit s'attacher: & l'on en voyoit un si grand nombre d'éditions aussi differentes entre elles, dans les points les plus essentiels, que le sont des héresies toutes oppo- 1561.

Andr. Fabric. in Harmon. Gretf. de lib. prohib. l. 2. c. 12. Chytra. Saxon. l. 20.

1561.

Resc. de Convent. Evangelicor. Sur. in Comment.

ſées les unes aux autres, qu'eux-meſmes ne pouvoient plus dire laquelle eſtoit la veritable, chacun ſouſtenant que c'eſtoit la ſienne; ce qui obligea les moins diſſimulez d'entre eux de l'appeller, par dériſion, *Cothurne, ou brodequin de theatre, & chauſſure à tout pied.*

Jean Frideric donc & Chriſtophle Duc de Virtemberg, auſquels la pluſpart ſe joignirent, vouloient abſolument que pour s'accorder, tous ſignaſſent de nouveau la Confeſſion d'Auſbourg telle qu'on l'avoit preſentée en l'année mil cinq cens trente à l'Empereur Charles-Quint, que l'on aboliſt toutes les autres éditions, & que l'on condamnaſt les Zuingliens & toutes les autres ſectes contraires à la doctrine contenuë dans cette premiére Confeſſion, afin que tous les Lutheriens agiſſant uniformement, puſſent preſenter au Concile une meſme Confeſſion, de-peur que ſi chacun preſentoit la ſienne differente de celle d'un autre, ils ne s'expoſaſſent tous au mépris & à la riſée des Papiſtes. Ce ſentiment fut d'abord ſuivi de pluſieurs: mais l'Electeur Palatin Frideric, qui avoit déja quelque teinture du Calviniſme, l'Electeur de Saxe Auguſte, & Charles Marquis de Bade, qui commençoient auſſi à biaiſer un peu des deux coſtez, n'y voulurent jamais conſentir, ſi l'on n'oſtoit de cette Confeſſion certains articles qu'ils diſoient favoriſer les erreurs des Papiſtes, & ſi l'on n'y ajouſtoit une préface qui l'ex-

pliquoit en un sens qui tournoit assez du costé 1561. de l'hérésie des Zuingliens. Ainsi comme ils en gagnerent plusieurs qu'ils firent rentrer dans leur sentiment, & qu'ils ne voulurent pas condamner ceux des autres sectes, disant qu'il les falloit oüir, on ne put jamais s'accorder sur un point de cette importance aprés dix jours de contestations; & le Duc Jean Frideric en conceût tant de chagrin contre eux, qu'il appella mesme publiquement Sacramentaire l'Electeur Palatin son beaupere, qui est la plus grande injure qu'on puisse dire aux Lutheriens, plus ennemis des Calvinistes qu'ils ne le sont des Catholiques, aprés quoy il se retira de l'Assemblée. Il n'en fut pas ainsi de l'autre point dont on devoit déliberer, à sçavoir, si l'on recevroit le Concile. Car ils s'accorderent bientost à dire qu'ils n'en vouloient point qu'à des conditions toutes contraires aux Loix & à l'usage de l'ancienne Eglise, & qu'ils sçavoient bien que l'on n'accepteroit jamais. Ils ne purent pas néanmoins refuser de recevoir civilement, & d'oüir les deux Nonces du Pape, que l'Empereur avoit fait conduire à cette Assemblée par ses Ambassadeurs.

Ces deux Nonces estoient Zacarie Dauphin Evesque de Phare en Dalmatie, & Jean-François Commendon Venitien, qui estoit alors Evesque de Zante, & que ses vertus, sa capacité, & les services signalez qu'il rendit au

Chytr. l. 20. Saxon. Onuphrius in Pio IV. V. Pallavic. l. 15. c. 2. 3.

1561. Saint Siége en plusieurs negotiations tres-importantes, firent depuis honorer de la Pourpre. C'est celuy-là mesme de qui la Vie écrite en Latin par Gratiani son Secretaire, a esté traduite élegamment en nostre langue par M. l'Abbé Flechier, dont l'éloquence & la doctrine, qu'il fait éclater dans la Chaire & dans les Ouvrages qui sortent souvent de sa plume, sont asseûrément dignes & de la belle réputation qu'il s'est aquise, & de toute la récompense que les honnestes gens peuvent justement souhaiter à son mérite. Le Pape avoit choisi ces deux Evesques tres-habiles, pour inviter au Concile les Princes & les Villes d'Allemagne, aprés qu'ils se seroient instruits de l'Empereur de la maniére dont ils devoient traiter avec les Princes Protestans. Ce Prince fut d'avis qu'ils allassent d'abord à l'Assemblée de Naumbourg, & les y fit conduire par les Ambassadeurs qu'il y envoya, pour exhorter aussi ces Princes à contribuer de leur part à la paix & à l'union de l'Eglise, en envoyant comme luy leurs Ambassadeurs à ce Concile. Ils arriverent sur la fin de Janvier à Naumbourg, où, aprés que l'on eût oüi d'abord les Ambassadeurs de Ferdinand, les Princes répondirent en peu de mots, & avec beaucoup de respect, *Qu'ils luy rendoient tres-humbles graces du soin qu'il prenoit de la paix; Qu'ils ne souhaitoient rien tant de leur costé que de voir bientost une sainte réünion de*

tous les Chrestiens dans une mesme créance ; Qu'ils estoient tout prests pour cela de consentir à un Concile libre & Chrestien, où la parole de Dieu fust juge, & nullement le Pape ; où les Evesques estant déchargez du serment de fidelité & d'obeïssance qu'ils luy font, fussent entiérement libres ; où les Theologiens qu'ils y envoyeroient eussent droit de suffrage ; & que quand ils auroient communiqué avec les autres Princes Protestans qui n'estoient pas à l'Assemblée pour sçavoir sur cela leur sentiment, ils feroient encore une plus ample réponse à sa Majesté Imperiale. Aprés quoy, comme l'Empereur le souhaitoit, ils envoyerent dire aux Nonces le quatriéme jour de Février qu'ils leur donneroient audience le lendemain matin. 1561.

Cette action se fit le plus honnestement du monde. Les Electeurs Frideric Comte Palatin, & Auguste Duc de Saxe leur envoyerent une compagnie de leurs gardes, avec quatre des principaux de leur conseil, qui, aprés les avoir mis en carrosse, les accompagnerent, marchant à pied à la teste des gardes jusques au lieu de l'Assemblée. En entrant dans la Sale de l'Audience, ils trouverent les Princes debout, & découverts, qui les receûrent avec beaucoup d'honneur & de respect, ne s'assirent qu'aprés les avoir priez tres-civilement de s'asseoir, & ne le firent que conjointement avec eux. L'Electeur Palatin qui présidoit à l'Assemblée, & celuy de Saxe tenoient la place d'honneur au milieu,

1561. Pallavic. loc. cit. assis tous deux sur un mesme siége couvert de velours. Ils avoient plus bas à leur droite l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg, puis à droit & à gauche en demi-cercle les Ducs Christophle de Wirtemberg, Ulric de Meclebourg, Erneste & Philippe de Brunswic, Wolphang Comte Palatin du Rhin, Charles Marquis de Bade, les Comtes Erneste de Henneberg, & Gonter de Swartzbourg; puis les Ambassadeurs des Princes d'Anhalt, de Philippe Lantgrave de Hesse, & des Ducs Jean Albert de Meclebourg, Barnin & Jean Frideric de Pomeranie, & Adolphe d'Holsace; & les Nonces estoient vis-à-vis d'eux sur un mesme siége couvert aussi de velours comme ceux des Princes, ausquels ils presenterent d'abord à chacun en particulier un exemplaire de la Bulle de la convocation du Concile, & un Bref du Pape, qu'ils receûrent tous avec grand respect.

Chytra. l. 20.

L'Evesque de Phare, aprés quelques momens d'un profond silence de part & d'autre, fit une belle & courte harangue, en laquelle, aprés avoir briévement exposé les raisons qui avoient obligé le Pape à convoquer ce Concile en faveur de la Nation Germanique qu'il estimoit infiniment, il les exhorta de sa part, *à y envoyer leurs Ambassadeurs, & leurs Theologiens, ausquels on donneroit toute sorte de seûreté, les asseûrant qu'ils y seroient non seulement oûis avec toute la bienveillance imaginable, mais aussi pleinement satisfaits*

en tout ce que la conſcience & la Loy de Dieu permettroient de leur octroyer ; Qu'on ne prétendoit en ce Concile que d'approuver tout ce qui le pouvoit eſtre, & de rejetter tout ce qui devoit eſtre condamné, afin qu'il n'y euſt plus dans toutes les Egliſes d'Allemagne qu'un meſme eſprit, & qu'une meſme foy, & qu'on n'euſt plus ſujet de dire, que dans cette étrange diverſité, ou pluſtoſt confuſion de ſentimens qu'on voyoit parmi eux, il y avoit autant de Religions que de teſtes, & autant d'Evangiles que de Prédicans. 1561.

Commendon, qui prit la parole en cét endroit, appuya principalement *ſur la neceſſité qu'il y avoit d'une parfaite réünion, afin de pouvoir s'oppoſer tous enſemble aux infidelles, qui taſchoient de profiter d'une ſi déplorable diviſion qui eſtoit entre les Chreſtiens, pour les opprimer ; & ſur les raiſons qui prouvoient qu'il n'y avoit plus de remede à un ſi grand mal que ce Concile univerſel, où l'on devoit décider des articles de la Foy, qui eſtoit le fondement de leur ſalut, & ſans laquelle il n'y avoit aucune ſeûreté pour l'Empire Romain qui n'eſt fondé que ſur la vraye Religion, comme on l'avoit veû clairement dans la ruine de celuy de Conſtantinople.*

Ces deux Harangues achevées, les Princes, aprés avoir un moment conſulté entre eux, firent dire aux Nonces par le Chancelier de l'Electeur Palatin, qu'aprés avoir examiné ce qu'ils leur avoient propoſé de la part du Pontife Romain, ils leur feroient réponſe. Sur quoy ils furent reconduits à leur logis, de la meſme ma-

1561. niére qu'on les avoit menez à l'audience. Mais ils furent aſſez ſurpris, lors qu'un quart d'heure aprés, trois perſonnes de qualité leur rapporterent tous leurs Brefs, en leur diſant que les Princes y ayant trouvé cette inſcription à laquelle ils n'avoient pas pris garde d'abord, *Dilecto filio nobili viro*, ne les vouloient point recevoir, parce que le Pape n'eſtoit rien moins que leur Pere ſpirituel. Les Nonces eûrent beau leur dire que c'eſtoit ainſi que les Papes écrivoient aux Princes Chreſtiens. Ces gens, ſans repliquer, jetterent ces Brefs tout fermez ſur la table, & ſe retirerent. En quoy il eſt tout évident que ces Princes Proteſtans n'agiſſoient point du tout conſequemment & en bons politiques. Car s'ils vouloient renvoyer ces lettres, pourquoy non pas auſſi les exemplaires de la Bulle? & s'ils vouloient retenir cette Bulle où le Pape parle avec autorité à tous en général, comme Chef de l'Egliſe univerſelle, en ordonnant, & commandant, que ne retenoient-ils auſſi ces Brefs où ils ſçavoient bien qu'il ne parloit à chacun en particulier qu'avec beaucoup d'amour & de tendreſſe, & ſeulement en exhortant? Mais c'eſt qu'il ne faut pas attendre une conduite bien réguliére de la paſſion, qui aveugle les gens les plus éclairez d'ailleurs, quand ils ſe laiſſent tourner par les mouvemens tumultueux & bizarres qu'elle leur donne.

Ce fut auſſi par cette meſme paſſion qu'ils agirent,

agirent, lors que dix jours aprés ils envoyerent 1561.
dix de leurs Conseillers aux Nonces, pour leur donner leur réponse, qui fut, *Qu'il estoit faux qu'ils fussent divisez en plusieurs sectes, puis qu'ils suivoient tous la Confession d'Ausbourg, qui contenoit la vraye doctrine de la Foy; Qu'ils ne feroient point sçavoir au Pape quelle estoit leur volonté sur ce qu'on leur avoit proposé de sa part, puis qu'ils ne reconnoissoient en luy aucune jurisdiction ni autorité, beaucoup moins celle de convoquer un Concile comme il faisoit; Que c'estoit à l'Empereur leur Souverain Seigneur qu'ils en rendroient compte; Que pour leurs personnes, ils les estimoient & les respectoient comme gens de mérite & de qualité; & que s'ils n'eussent esté Nonces du Pape, ils eussent receû d'eux plus de témoignages de leur bienveillance & de leur respect.* Aprés celà ces Princes terminerent leur Assemblée par un Decret, dans lequel il fut arresté qu'ils tiendroient tous pour la Confession d'Ausbourg, selon les explications qu'on trouveroit les plus propres pour la rendre commune à tous ceux qu'on accusoit de s'en estre écartez; que pour cét effet on s'assembleroit de nouveau le vingt-deuxiéme d'Avril à Erford, où l'on réduiroit par écrit les raisons pour lesquelles on ne vouloit pas accepter le Concile. Et c'est en ce seul point que ces Protestans s'accorderent: car pour cette unité de créance dont ils se vantoient avec tant d'affectation, pour répondre à ceux qui leur reprochoient la multitude de leurs sectes toutes

1561. differentes les unes des autres, c'eſt ce qu'ils n'avoient nullement alors, & qu'ils n'ont jamais pû avoir, eſtant impoſſible que les erreurs ſe réduiſent jamais à l'unité, qui ne peut eſtre la propriété que *du bon & du vray*.

Cependant les deux Nonces partagerent entre eux l'Allemagne pour leur employ, ſelon l'ordre qu'ils en avoient receû du Pape; l'Eveſque de Phare eût la haute, & celuy de Zante la baſſe. Celuy-cy avoit réſolu d'aller d'abord au Duc Jean Frideric, qui en quittant l'Aſſemblée des Princes s'eſtoit retiré en ſa Ville de Veimar : mais ce Prince qui, ſuivant le mauvais exemple de ſon Pere, avoit toûjours eſté plus opiniaſtrément attaché au Lutheraniſme que tous les autres, luy fit dire par celuy de ſes Conſeillers qu'il avoit laiſſé à Naumbourg, *Que ne pouvant, ni ne voulant avoir aucun commerce avec les gens du Pape, il n'eſtoit pas à propos que ſon Nonce ſe donnaſt inutilement la peine de l'aller trouver.* L'Electeur Auguſte en uſa de toute autre maniére. Car aprés qu'il eût envoyé faire des excuſes au Nonce Commendon de la réponſe qu'on leur avoit faite, contre ſon ſentiment & ſon inclination, qui le portoit à procurer de tout ſon pouvoir la paix de l'Egliſe, qu'il avoit toûjours ſouhaité qu'on fiſt en cette occaſion, il luy donna des lettres, par leſquelles il ordonnoit aux Magiſtrats de le recevoir honorablement dans toutes les Villes de ſes Eſtats

Ex Liter. datis 8. Febr. ap. Pallav. l. 15. c. 3.

Ex Literis Commend. 17. Febr. ibid.

par où il passeroit, & de luy donner escorte, 1561.
pour le conduire jusques sur la frontiére de l'Electorat de Brandebourg.

Le Nonce fut receû à Berlin avec toute sorte d'honneur par l'Electeur Joachin II. celuy de tous les Princes Protestans qui s'approchoit le plus des Catholiques, comme il le fit paroistre quand il agit si fortement pour faire recevoir l'*Interim*. Il n'y a rien de plus honneste & de plus obligeant que la maniére dont ce Prince *Ibid. c. 4.* en usa envers cét Evesque. Il receût la Bulle & le Bref du Pape avec toutes les marques d'honneur & de respect qu'on pourroit souhaiter en un Prince Catholique: il les leût, & promit d'y faire réponse, comme il fit, d'une maniére tres-respectueuse. Il traita magnifiquement le Nonce pendant cinq ou six jours qu'il le retint. Il luy proposoit durant le repas les difficultez qu'il avoit, particuliérement sur l'autorité du Concile auquel on l'invitoit, & sur les conditions que les Protestans demandoient pour y assister, & pour s'y soumettre; & il parut si satisfait des réponses de Commendon, qu'il ne se put tenir enfin de luy dire, en jettant un grand soupir, comme estant convaincu de ses raisons, *En verité, Monsignor Réverendissime, vous me donnez bien à penser*. Mais aprés tout l'engagement où se trouvoit ce Prince, les respects humains, & sur tout les biens d'Eglise qu'il avoit réünis à son domaine, comme les

1561. autres Proteſtans, l'emporterent ſur ſes lumiéres, & ſur ſes bonnes inclinations, malgré leſquelles il ne répondit enfin autre choſe, ſinon que s'agiſſant en cette affaire de l'intereſt commun de tous les Princes de la Confeſſion d'Auſbourg, avec leſquels il avoit de ſi grandes liaiſons, qu'il ne s'en pouvoit défaire ſon honneur ſauf, il ne pouvoit auſſi rien conclure que conjointement avec eux, & qu'il contribuëroit de tout ſon poſſible à la paix. Le Marquis Jean de Brandebourg ſon frere fit à peu prés la meſme choſe; & le jeune Prince Frideric fils de l'Electeur & Archeveſque de Magdebourg alla bien plus avant: car il promit qu'il iroit luy-meſme au Concile, où le Pape, ſur les loûanges duquel il s'étendit, n'auroit point d'Eveſque qui luy fuſt plus fidelle & plus dévoûé que luy. Mais ce n'eſtoient là que de belles fleurs, qui promettoient beaucoup, & que le vent glacé de l'Aquilon, d'où viennent, ainſi que parle l'Ecriture, toutes ſortes de maux, empeſcha par le ſoufle des héretiques de produire aucun fruit.

Le Nonce Commendon ne profita pas davantage auprés des autres Princes Proteſtans; & pour les Catholiques, & ſinguliérement les Archeveſques & les Eveſques, ils receûrent tous l'invitation, mais ils s'excuſerent pour la pluſpart d'aller en perſonne au Concile, ſur ce qu'ils ne pouvoient s'éloigner de leurs Dioceſes, qui eſtoient environnez de Lutheriens &

d'autres héretiques, qui rodoient à l'entour comme autant de loups affamez, pour trouver entrée dans leur bergerie. De là il fut au Païs-Bas, où il trouva que dans la célebre Université de Louvain il commençoit à se former un dangereux parti dont les Lutheriens se pouvoient aisément prévaloir pour se fortifier contre les Catholiques durant le Concile. Le Docteur Michel Baïus chef de ce parti, estoit à la verité homme d'esprit & de bonnes mœurs, mais fort présomptueux; & Ruardus Tapperus fameux Professeur de Louvain avoit dit autrefois de luy, le trouvant trop hardi, & trop opiniastre, lors qu'il estoit encore sur les bancs, qu'il craignoit que ce jeune temeraire ne fust un jour cause de quelque schisme. Or il avoit avancé depuis peu certaines propositions de la Grace & du libre Arbitre, qui donnoient naturellement dans le Lutheranisme; & comme on court aisément à la nouveauté, sur tout en matiére de doctrine, pour se distinguer du commun, & pour aquerir la réputation de bel esprit, la pluspart des jeunes Bacheliers avoient fait entre eux une espece de ligue pour les soustenir. Plusieurs Docteurs mesme s'estoient hautement déclarez pour cette nouvelle doctrine, soit par engagement & par cabale, soit par le chagrin qu'ils avoient d'avoir esté postposez à ceux du parti contraire, à qui l'on avoit donné quelques uns de ces nouveaux Eveschez qu'on venoit d'ériger en Flandre.

1561.

Ex Literis Commend. ad Cardin. Mantuan. Antuerp. 9. Iun. ap. Pallavic. l. 15. c. 7.

1561. Ceux qui tenoient pour l'ancienne doctrine, qui estoit celle de l'Eglise, ne pouvant souffrir ces pernicieuses nouveautez, s'estoient d'abord adressez à la Sorbonne, qui estoit sans contredit la plus illustre & la plus sçavante Faculté de Theologie que l'on consultoit de tous costez comme un oracle. Et celle-cy, selon son zele ordinaire pour maintenir dans sa pureté la doctrine de l'Eglise, aprés avoir examiné celle de Baïus, ne manqua pas de la censurer en dix-huit de ses propositions. Mais ces opiniastres Lovanistes, qui s'estoient déja rendus trop puissans dans leur Faculté pour en craindre la censure, bien-loin de déferer à celle des Docteurs de Paris, s'éleverent contre eux, de vive voix, & par écrit, dans leurs disputes & dans leurs livres; de-sorte qu'à l'arrivée de Commendon il y avoit encore sur ce sujet plus de bruit & plus de trouble dans Louvain qu'auparavant. Cela l'obligea de prier le Pape d'apporter auplustost un remede efficace à un si grand mal, qui pouvoit nuire extrémement en un temps auquel on alloit rétablir le Concile qui devoit achever d'agir contre les erreurs de Luther, ainsi qu'il avoit commencé. Et ce sage Pontife, conformément à l'avis de cét habile Nonce, crut qu'il devoit suivre cette maxime de la politique, qui veut qu'on assoupisse toutes les querelles & tous les sujets de troubles au dedans, quand on a la guerre au dehors contre

Ex Commentar. Cardin. Seripand. ap. Pallavic. l. 15. c. 7.

l'étranger. C'est pourquoy il se contenta pour 1561.
lors d'ordonner au Cardinal de Granvelle de faire cesser à Louvain ces disputes, & d'empescher absolument que l'on n'y parlast plus de ces nouvelles propositions, de-peur que cette espece de guerre civile entre des Docteurs Catholiques ne fist une fascheuse diversion en faveur des Lutheriens, tandis que le Concile poursuivroit à condamner leur hérésie.

Mais comme les disputes recommencerent aprés le Concile, & que Baïus & ses partisans se trouverent obligez, pour errer consequemment, de soustenir, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, leurs premiéres erreurs par d'autres encore plus grandes qu'ils multiplioient tous les jours à l'infini : le saint Pontife Pie V. condamna soixante & dix-neuf de ces propositions par une Bulle que Gregoire XIII. fit solennellement publier, & porter à Louvain par le sçavant Jesuite François Tolet, alors son Prédicateur, & depuis Cardinal; & ce grand homme dans les conferences qu'il eût en particulier avec Baïus, le sceût si bien réduire, qu'il l'obligea à se soumettre au Saint Siége, & à condamner luy-mesme la pernicieuse doctrine qu'il avoit enseignée. Et c'est celle-la mesme que Jansenius Evesque d'Ypres a renouvellée de nos jours plus dangereusement encore, comme plus finement, sous la belle, mais fausse apparence de celle de Saint Augustin : ce qui a depuis obligé

1561. les Papes Innocent X. & Alexandre VII. à la sollicitation des Evesques de France, de la condamner en cinq de ses propositions, comme heretique, par deux célebres Constitutions que tous les Catholiques ont receûës, & que le Roy, qui combat avec autant de force & de bonheur les ennemis de l'Eglise que ceux de sa Couronne, a pris grand soin, comme il fait encore tous les jours, de faire observer tres-exactement dans tout son Royaume. Et certes, s'il m'est permis de dire par écrit en Historien sur cela mon sentiment, que j'ay si souvent exprimé de vive voix, comme Prédicateur; c'est avec beaucoup de prudence, non seulement Chrestienne, mais aussi politique, que ce sage Monarque en a usé de la sorte, parce qu'enfin cette doctrine ostant, comme Luther le vouloit, à tout homme pecheur la liberté de ne pas faire le peché qu'il commet, elle luy oste aussi en mesme temps le remords & la honte de son peché, puis qu'on ne luy peut reprocher ce qu'il n'a pû nullement éviter, n'ayant pas eû sans la grace que Dieu ne luy a pas donnée, le pouvoir de ne le pas faire. Or il est évident que si l'on souffroit une doctrine si pernicieuse, on ouvriroit la porte à tous les crimes les plus détestables, qui causeroient bien-tost du trouble & du desordre dans l'Estat.

C'est pour ces raisons que le Nonce Jean François Commendon ne pouvant souffrir qu'on soustint

1561.

souſtint durant le Concile, parmi des Catholiques, une doctrine toute conforme à celle de Luther qn'on avoit déja condamnée, fut d'avis que Pie IV. impoſaſt d'abord ſilence aux diſciples de Baïus, ce qui ſe fit. Aprés quoy ce Nonce, ſelon les ordres qu'il en avoit nouvellement receûs du Pape, fut attendre à Lubek le paſſeport qu'il avoit fait demander au Roy de Dannemarc, pour luy porter la Bulle & le Bref que le Pape luy adreſſoit. Mais ſon voyage fut fort inutile pour la raiſon que je vais dire. Les Conſeillers & les Theologiens députez par les Princes Proteſtans s'eſtoient aſſemblez ſur la fin du mois d'Avril à Erford, ſelon qu'on en eſtoit convenu à Naumbourg, afin d'y travailler à une formule de Foy qui fuſt commune à tous les Lutheriens. Ce fut pourtant en vain qu'ils s'appliquerent à ce travail, car ils ne purent jamais s'accorder ſur quelques articles, & principalement ſur celuy de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Car quelques-uns de ces Lutheriens qui s'eſtoient déja laiſſé débaucher par les Calviniſtes, ne la vouloient pas reconnoiſtre; & tous les autres, qui eſtoient en beaucoup plus grand nombre, demeuroient fermes ſur ce point, dont ils ſçavoient que leur maiſtre Luther ne s'eſtoit jamais relaſché. Ils firent toutefois une nouvelle Confeſſion de Foy, en termes ambigus, qu'ils ſignerent tous, pour impoſer au monde,

Ex Litteris Commend. ad Card. Borrom. 9. Iun. apud Pallavic. l. 13. c. 8.

1561. & faire accroire qu'ils n'avoient tous qu'une mesme créance. Mais ils s'accorderent tous en effet dans un autre point, qui ne regardoit pas directement la Religion, & qui estoit tres-délicat. Car comme ils sçavoient que l'Empereur prenoit des mesures pour faire créer Roy des Romains Maximilien son fils aisné, ils traiterent entre eux secretement des moyens de faire tomber l'élection sur un Prince qui fust de leur parti, & jetterent les yeux pour cela sur le Roy de Dannemarc, auquel ils firent esperer qu'il pourroit réüssir en cette grande affaire, s'il avoit la résolution de l'entreprendre.

C'est une grande tentation que celle d'une Couronne, & d'une Couronne Imperiale, à un Prince qui se sent capable de la porter, & qui croit la pouvoir obtenir. Ce Roy estoit Frideric II. qui depuis environ deux ans avoit succedé à son Pere Christierne III. grand Lutherien, fils de ce Frideric I. qui avoit usurpé la Couronne de Dannemarc sur Christierne II. son neveu, comme nous l'avons dit ailleurs.

Chytr. l. 20. Saxon. C'estoit un jeune Prince qui n'avoit encore alors qu'environ vingt-sept ans, plein de feu, & tout glorieux des victoires qu'il avoit remportées au commencement de son Regne sur les peuples belliqueux de Ditmarse, qui s'estoient soustraits depuis plusieurs siécles de l'obéïssance des Ducs d'Holsace vassaux des Rois de Dannemarc, sous laquelle il venoit de les réduire. Il estoit allié

de la plufpart des Princes Proteftans, & tres- 1561.
attaché au Lutheranifme, que le feu Roy fon pere avoit puiffamment établi dans fon Royaume, ce qui le faifoit extrémement confiderer de tous les Allemans qui en faifoient profeffion. Et comme il pouvoit luy-mefme paffer pour Alleman, eftant forti de Frideric I. qui eftoit Duc d'Holface; qu'il fe tenoit affeûré des trois Electeurs Proteftans; & qu'il croyoit qu'on en pourroit gagner encore un autre en faveur d'un Prince Lutherien, puis que l'on avoit déja veû un Archevefque de Cologne embraffer le Lutheranifme: il fe laiffa facilement perfuader qu'il pourroit eftre éleû Roy des Romains; & fur cette efperance il fit dire au Nonce Commendon, que puis que le feu Roy fon Pere ni luy n'avoient jamais eû de commerce avec le Pape, il n'eftoit pas à propos qu'il receuft le Nonce qui venoit de fa part.

Mais il fe trouva bien décheû de l'efperance qu'il avoit fi legerement conceûë, & qui luy fit faire une réponfe fi defobligeante. Car l'année fuivante qu'on tint l'Affemblée à Francfort pour l'élection d'un Roy des Romains, les trois Electeurs Proteftans voyant que Maximilien qui eftoit Roy de Bohéme, & joint aux trois Archevefques, avoit déja fans contredit la plus grande partie des voix, fe déclarerent auffi pour luy; de forte qu'il fut éleû d'un confentement général de tout le College Ele-

1561. ctoral, ſans que l'on parlaſt ſeulement du Roy de Dannemarc. Ainſi ce Prince fit inutilement une incivilité à un auſſi honneſte homme que Commendon, qui, ſelon les nouveaux ordres qu'il avoit receûs du Pape, attendit à Lubek la réponſe du Roy de Suéde, auquel il avoit pareillement demandé ſaufconduit pour luy aller preſenter de la part du Pape la Bulle de la convocation du Concile.

Ce Roy eſtoit Eric XIV. fils aiſné de Guſtave Ericſon, qui avoit introduit le Lutheraniſme en Suéde de la maniére que j'ay dit au premier Livre de cette Hiſtoire, & auquel il avoit tout nouvellement ſuccedé. Ce Prince qui avoit beaucoup de bonnes qualitez, que les infames paſſions & les crimes énormes auſquels il s'abandonna quelque temps aprés n'avoient pas encore corrompuës, répondit aſſez civilement à ſes lettres; & comme il n'avoit alors en teſte que ſon mariage qu'il eſperoit de conclure bientoſt avec la Reine d'Angleterre Eliſabeth, qui l'amuſoit toûjours auſſi-bien que les autres Princes qui aſpiroient à la poſſeſſion de ſa Couronne beaucoup plus qu'à celle de ſa perſonne, il luy fit dire qu'il le prioit de vouloir bien prendre la peine de paſſer en Angleterre, parce que tout eſtoit déja diſpoſé pour le voyage qu'il y alloit faire; qu'il n'attendoit plus pour cela qu'un peu de bon vent, & que là il luy donneroit volontiers audience. Mais comme on vit

Epiſt. Eric. Reg. Suec. ad Commend. 24. Arg. apud Pallavic. l. 15. c. 8.

1561.

bien que la Reine Elisabeth, qui avoit déja refusé de recevoir l'Abbé Martinenghi, que le Pape luy avoit envoyé, ne permettroit pas que Commendon entrast dans son Royaume, il fut rappellé à Rome, où il s'en retourna, ayant aquis la réputation d'avoir negotié par tout avec toute l'adresse & la prudence qu'on peut attendre d'un tres-habile homme, quoy-qu'il n'eust rien gagné sur l'esprit des Protestans, qui luy rendirent tout l'honneur qu'il méritoit, sans néanmoins se vouloir jamais rendre à ses raisons.

L'Evesque de Phare n'eût pas un plus heureux succés auprés des Villes Imperiales de la haute Allemagne. Elles le receûrent avec honneur : mais elles répondirent presque toutes, qu'estant unies avec les Princes Protestans en une mesme Profession de Foy conforme à la Confession d'Ausbourg, elles ne pouvoient rien conclure touchant ce qu'on leur proposoit que conjointement avec eux. Ainsi comme c'estoit assez d'avoir invité solennellement au Concile tous les Princes, & mesme les Protestans, & tous les Evesques de la Chrestienté, sans qu'on fust obligé, pour le rendre legitime, d'attendre ceux qui refusoient, ou qui differoient trop long-temps de s'y rendre, le Pape envoya ses Legats à Trente.

Ex Litteris Delphin. ad Card. Borrom. ap. Pallavic. l. 15. c. 9.

Il est certain qu'il ne pouvoit choisir des sujets plus capables de présider à une si auguste

1561. Assemblée, & de luy donner une tres-grande réputation, malgré tous les artifices des Lutheriens, que les quatre Cardinaux qu'il nomma pour exercer une charge si importante. Le premier fut le Cardinal Hercule Gonzague Evesque de Mantoûë, Prince que son insigne piété jointe à une rare doctrine, & à une prudence consommée, a rendu beaucoup plus recommandable encore que son illustre naissance, estant fils de François dernier Marquis & premier Duc de Mantoûë, & frere du fameux Marquis Ferrand Gouverneur de Milan pour Charles-Quint. Le second fut Jerôme Seripand, qui de Général d'un Ordre aussi célebre dans l'Eglise que celuy de Saint Augustin, fut fait Archevesque de Salerne, & puis Cardinal pour ses éminentes vertus, pour son admirable éloquence, & pour son rare sçavoir, dont il a laissé des marques éclatantes en quinze volumes de ses ouvrages. Le troisiéme, le Cardinal Stanislas Hosius Evesque de Varmie, si connu par ses doctes livres imprimez jusqu'à plus de trente fois durant sa vie, & par les belles choses qu'il a faites au service de l'Eglise en Italie, en Allemagne, & en Pologne: que son seul nom nous peut suffire pour en faire l'éloge. Et le quatriéme fut Loûïs Simoneta, que le Pape Pie fit Cardinal, pour honorer en sa personne le mérite d'un des plus sçavans Docteurs de son temps, & pour le faire en cette qualité présider au Concile.

Bemb. Sadolet. Ciacon. Victorell.

Ciacon. Victorell. Milens. in ejus vita.

Rescius in ejus vita. Ciacon. Victorell.

Or parce qu'au temps qui estoit marqué pour *Ann.*
en faire l'ouverture, il n'y avoit encore que neuf *1562.*
Evesques d'arrivez à Trente, on ne tint la premiére Session que le dix-huitiéme de Janvier de l'année suivante mil cinq cens soixante-deux. Ce fut la premiére sous Pie IV. & la dix-septiéme depuis le commencement du Concile, dont on avoit declaré la suspension dans la seiziéme prés de dix ans auparavant. Aprés les priéres & les céremonies accoustumées on n'y fit autre chose que lire, & approuver le Decret, par lequel on déclaroit que la suspension du Saint Concile de Trente estant levée, on en faisoit ce jour-là l'ouverture, & qu'on y traiteroit desormais de ce que les Legats proposeroient, & que le Concile jugeroit propre & convenable pour appaiser les differends touchant la Religion, pour corriger les abus & la dépravation des mœurs, & pour rétablir la paix dans l'Eglise.

Cependant cette paix se troubloit plus que jamais, à cause du libre exercice qui fut permis en France aux Calvinistes, par l'Edit de Janvier, en mesme temps qu'on ouvroit le Concile pour éteindre cette hérésie aussi-bien que celle de Luther. Et comme le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise son frere eûrent découvert que le Prince de Condé & l'Admiral de Coligny chefs du parti contraire au leur traitoient sous-main avec les Protestans d'Allemagne, pour

1562. s'unir avec eux, afin d'en tirer du ſecours dans la guerre à laquelle on ſe préparoit déja, ils ménagerent auſſi de leur coſté une Conference à Saverne avec le Duc de Wirtemberg & quelques autres Princes Proteſtans qui amenerent avec eux leurs Theologiens.

Belcar. l. 29. §. 37.

Ce fut là que le Cardinal, qui eſtoit ſçavant & tres-éloquent, ainſi qu'il l'avoit fait paroiſtre trois ou quatre mois auparavant au Colloque de Poiſſy, s'efforça de leur faire voir, par une expoſition un peu radoucie de noſtre créance, que les Lutheriens de la Confeſſion d'Auſbourg s'approchoient bien plus des Catholiques dans les principaux articles de la Foy, que des Zuingliens & des Calviniſtes, & qu'en ſuite ils pouvoient aiſément convenir, pour peu qu'ils vouluſſent s'entendre ; ce qu'ils ne pouvoient jamais faire avec ces héretiques Sacramentaires infiniment éloignez des uns & des autres. Il faiſoit eſperer aux Lutheriens par cette maniére douce & condeſcendante dont il ſe ſervoit alors dans l'expoſition de nos Articles, qu'ils pourroient s'accorder avec nous ; & il en uſoit de la ſorte, pour empeſcher qu'ils ne fiſſent alliance avec les Calviniſtes, comme le Prince de Condé & l'Admiral le prétendoient. Cela luy réüſſit, mais auſſi cela meſme donna lieu à ſes ennemis de faire courir le bruit non ſeulement en France, mais auſſi à Rome & à Trente, que la haine implacable qu'il avoit conceûë

Spond. ad hunc ann. n. 8.

Et ita ab eo colloquio diſceſſum eſt, ut Auguſtani ab eo potiùs quàm à Calviniani, ſtare perſuaderentur, & concordiæ ſpes non exigua relinqueretur. Multa enim Cardinalis Lotharingus concedebat, quæ alioqui non conceſſiſſet, ut Germanos à Galliâ invadendâ avocaret. Hic hujus colloquii, cui nos interfuimus, ſcopus fuit.
Belcar. loc. cit.

conceûë contre ceux qui ſouſtenoient les Calviniſtes, l'avoit fait donner aveuglément dans le Lutheraniſme, & que pourveû qu'il puſt détruire le parti contraire au ſien, il eſtoit tout preſt de faire recevoir en France la Confeſſion d'Auſbourg. Il diſſipa néanmoins bientoſt ces faux bruits par les belles choſes qu'il fit au Concile de Trente, dont je vais dire briévement, en ce qui touche mon ſujet, quelle fut la ſuite & la fin. 1562.

Le vingt-ſixiéme de Février, auquel jour on avoit intimé la prochaine Seſſion qui fut la dix-huitiéme du Concile & la ſeconde ſous Pie IV. on leût le Decret, dans lequel on ordonne qu'on fera par des Députez l'*Index* ou le Catalogue des Livres défendus, qui ne fut pas néanmoins publié durant le Concile, de-peur d'irriter davantage les Proteſtans, qui s'y verroient condamnez dans leurs ouvrages. On les invite auſſi de nouveau dans ce Decret à venir au Concile, & on leur donne un ſaufconduit, qui fut dreſſé dans une Congregation le plus ample & le plus ſeûr qu'on puiſſe ſouhaiter, non ſeulement pour les Allemans, mais auſſi pour toutes les autres nations. Avant qu'on tint la dix-neuviéme, qu'on avoit intimée pour le quatorziéme de Mars, il ſurvint un grand embarras dont on eût de la peine à ſortir. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & tous les Eveſques Eſpagnols, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du Roy

Concil. Trid. Collect. litter. princip. de Concil.

SSſ

1562. Philippe, qui eſtoit alors en mauvaiſe humeur contre le Pape, parce qu'il avoit receû à luy rendre l'obedience les Ambaſſadeurs du Roy & de la Reine de Navarre, demandoient inſtamment qu'on déclaraſt formellement dans cette Seſſion, que ce Concile n'eſtoit que la continuation de celuy qu'on avoit commencé ſous Paul III. & pourſuivi ſous le Pape Jules III. Au contraire, les Ambaſſadeurs de l'Empereur proteſtoient que ſi on le faiſoit, ils ſortiroient ſur le champ du Concile, parce qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'on fiſt cét affront à leur Maiſtre, qui n'avoit pas voulu qu'on miſt dans la Bulle ce terme de *Continuation,* qui choquoit trop les Proteſtans. Sur cela l'on receût des lettres du Seigneur de Lanſac chef de l'Ambaſſade, que le Roy de France Charles IX. envoyoit au Concile, par leſquelles il prioit les Peres de differer la Seſſion juſqu'à ſon arrivée. Cela donna du temps pour chercher les moyens de terminer une ſi fâcheuſe conteſtation. On ne remit pas toutefois pour cela la Seſſion, pour ne rien faire qui fuſt contre l'honneur & la dignité du Concile. On la tint au jour aſſigné, & l'on ſe contenta d'y déclarer, que pour certaines tres-juſtes cauſes on ne décideroit ce qui s'y devoit définir que dans la prochaine Seſſion, qui fut arreſtée pour le neuviéme de Juin.

Mais tout ce long delay ne ſervit gueres, & le Seigneur de Lanſac & ſes deux Collegues le

Président Ferrier & le sieur de Pibrac, qui arriverent au mois de May, rendirent l'embarras beaucoup plus grand. Car ils ne demandoient pas seulement, comme faisoient alors les Imperiaux, qu'on ne déclarast point que ce Concile n'estoit qu'une continuation du précedent; mais ils vouloient aussi qu'on déclarast positivement que c'estoit un nouveau Concile, tout different de celuy qu'on avoit célebré à Trente sous les deux autres Papes, parce qu'autrement ni les Protestans d'Allemagne, ni ceux de France ne voudroient jamais le reconnoistre, ce qui empescheroit la paix qu'on prétendoit remettre dans l'Eglise. A cela les Legats répondirent tres-sagement, *Que le saint Concile estant commencé du consentement de tous les Princes Chrestiens, conformément à la Bulle du Pape, qui disoit seulement que toute suspension en estant levée, on en feroit l'ouverture un tel jour, ils n'avoient nul pouvoir de rien changer, beaucoup moins de faire une nouvelle indiction.* A quoy les Ambassadeurs de France, aprés en avoir conferé avec ceux de l'Empereur, acquiescerent enfin, de-peur que s'ils contestoient plus long-temps contre l'Espagnol, qui vouloit tout le contraire de ce qu'ils demandoient, on ne pust jamais convenir avec les Legats, & qu'en suite le Concile ne se rompist. 1562.

Et parce qu'ils avoient encore demandé qu'on differast à décider des points de la Foy, jusqu'à ce que les Protestans qui devoient estre

1562. oûïs, eussent proposé leurs raisons, & que les Evesques de France, qui n'avoient pû jusques alors quitter leurs Dioceses, fussent arrivez : on voulut bien dans le Decret qu'on fit en la vingtiéme Session du quatriéme de Juin, remettre la décision qu'on avoit à faire jusqu'au seiziéme de Juillet ; & cependant, parce que les Ambassadeurs de l'Empereur, ceux du Duc de Baviére, ceux de Hongrie & de Bohéme, ausquels ceux du Roy se joignirent, demandoient avec grande instance qu'on permist la Communion sous les deux especes, ce qui pourroit extrémement servir à ramener les Protestans, on examina fort exactement cette affaire durant prés de six semaines en plusieurs Congregations qui furent tenuës sur ce sujet.

On demeura facilement d'accord que l'usage de la coupe n'estoit pas necessaire à salut, & que Jesus-Christ ne l'avoit nullement ordonné à ceux qui ne consacrent pas ; qu'il falloit l'une & l'autre espece pour le Sacrifice, mais non pas pour le Sacrement ; & que l'Eglise, pour de justes causes, avoit pû défendre aux laïques de communier sous celle du vin, estant certain que Jesus-Christ est tout entier sous celle du pain aussi-bien que sous les deux ensemble, ce que le Concile de Constance avoit déja défini contre les Hussites. Mais on ne put pas convenir de l'autre point dont il s'agissoit principalement en cette contestation, à sçavoir, si dans l'estat pre-

sent de la Chrestienté, il n'estoit pas expedient 1562.
que l'Eglise, qui avoit autrefois permis à tous les Fidelles la Communion sous les deux especes, & l'avoit depuis défenduë aux laïques pour de bonnes raisons, la permist de nouveau, sinon à tous, du moins à quelques peuples qui la demandoient avec tant d'instance. Les Espagnols, dont l'avis fut suivi de la pluspart des Evesques & des Docteurs, soustinrent fortement, *Qu'on ne la devoit nullement accorder, parce que les raisons qui l'avoient fait oster aux laïques subsistoient toûjours ; Que les Protestans ne la demandoient que pour avoir lieu, quand on la leur auroit accordée, d'accuser l'Eglise d'avoir erré en la défendant, & de dire que reconnoissant d'avoir failli en cela, elle s'estoit elle-mesme corrigée ; Que quand ils auroient obtenu ce point, ils ne reviendroient pas à l'Eglise pour cela ; qu'au contraire, ils en deviendroient plus insolens, & voudroient aussi qu'elle changeast tous ses autres usages, & mesme tous les points de sa doctrine qu'ils avoient l'audace de condamner ; & qu'enfin c'estoit à elle de juger de ce qu'il estoit à propos de permettre ou de défendre, & à tous les Chrestiens de s'y soumettre.*

Les autres au contraire disoient, *Qu'on devoit l'accorder non seulement aux Protestans, mais aussi aux Catholiques des Païs Septentrionaux, qui pour la pluspart la souhaitoient avec ardeur ; Que l'Eglise comme une bonne Mere devoit avoir cette condescendance à l'infirmité de quelques-uns de ses enfans,*

1562. *& qu'il ne falloit pas que l'on pust dire qu'on avoit empesché la paix, pour avoir usé d'une trop grande dureté envers nos freres, en leur refusant une chose qui estoit bonne en elle-mesme, que tant de Princes demandoient, & que l'on avoit autrefois octroyée, mesme aprés avoir esté défenduë; & qu'il n'y avoit rien à craindre en cela, pourveû qu'on ne l'octroyast qu'aux mesmes conditions qu'on avoit alors exigées, & sur tout que l'on avoüast que ce n'estoit pas une chose qui fust de Droit divin, & que Jesus-Christ estant tout entier sous une seule espece, l'usage de la Coupe n'estoit point necessaire au salut pour tous les Chrestiens.*

Aprés toutes ces contestations on publia dans la vingt & uniéme Session du seiziéme de Juillet le Decret, dans lequel on déclare, *Que les Laïques & les Clercs qui ne consacrent point ne sont pas obligez de Droit divin à communier sous les deux especes, & qu'il est de la Foy qu'une seule leur suffit pour le salut; Que dans la dispensation des Sacremens l'Eglise a toûjours eû le pouvoir, sauf l'integrité de leur essence, d'établir, ou de changer ce qu'il luy plaist, selon qu'elle le juge plus à propos, pour le respect deû aux Sacremens, & pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, eû égard à la diversité des temps, des lieux, & des conjonctures; Qu'ainsi ayant approuvé l'usage de communier sous une seule espece, établi dans la suite des temps en plusieurs endroits, & en ayant fait une Loy, il n'est permis à personne d'y rien changer sans l'autorité de la mesme Eglise.* De plus, *Que Jesus-Christ estant tout entier sous l'une des deux es-*

peces, ceux qui le reçoivent sous une seule, ne sont privez d'aucune grace necessaire à salut. Enfin, *Que les enfans qui n'ont pas encore l'usage de raison ne sont obligez de nulle necessité à la Communion Sacramentelle, quoy-qu'on la leur ait autrefois donnée en quelques lieux.* Et quant à la permission qu'on demandoit pour quelques peuples, de pouvoir communier sous les deux especes à certaines conditions, le Saint Concile déclare, *Qu'il réserve à un autre temps & à la premiére occasion qui s'en presentera, de prononcer sur ce sujet, aprés l'avoir bien examiné.* Et c'est pourtant ce que le Concile ne put faire, parce que comme on le vouloit bientost terminer, ainsi que le souhaitoient ardemment non seulement le Pape, mais aussi les Evesques qui s'ennuyoient extrémement d'estre si long-temps à Trente où ils se trouvoient fort incommodez, les Legats firent adroitement entendre aux Imperiaux qui insistoient le plus sur ce point-là, qu'il estoit de leur interest que le Concile, où la pluspart ne leur estoient pas favorables en cela, en remist la décision au Pape, avec lequel ils en pourroient traiter avec plus d'esperance d'y réüssir. 1562.

Ainsi, sans plus s'arrester à cette matiére, on examina celle du Saint Sacrifice de la Messe dans les Congregations où le P. Jacques Laynez Général des Jésuites, homme tres-sçavant & tres-vertueux, se fit admirer en parlant comme il fit sur ce grand sujet. Le Pape, qui connois-

1562. soit son rare mérite, l'avoit envoyé à Trente à son retour du Colloque de Poissy, où en qualité de Theologien du Cardinal de Ferrare il avoit agi avec beaucoup de force contre les Sacramentaires, disant fort librement, en presence de la Reine Catherine de Medicis, qui en fut un peu surprise, *Qu'on les devoit avoir envoyez à Trente, pour y rendre raison de leur doctrine, au lieu de leur donner audience dans une assemblée particuliére, tandis que le Concile Oecuménique s'assembloit pour en décider.* Il y eût à Trente quelque difficulté sur le rang qu'il devoit tenir. Il estoit chef d'une Religion, qui estoit à la verité la derniére de toutes, mais aussi que le Saint Siége avoit approuvée, comme un Ordre de Clercs & de Prestres Réguliers, qui vont sans contredit devant les Moines. Laynez voyant que ceux-cy, pour se maintenir dans le droit qu'ils s'estoient imaginé que l'ancienneté leur donnoit, menaçoient de se retirer, s'il prenoit la place que le Maistre des céremonies luy avoit assignée aprés le Général des Clercs Réguliers de Saint Augustin, s'offrit, pour le bien de la paix, à prendre la derniére, pourveû que le Concile déclarast, conformément aux Bulles Apostoliques, que sa Compagnie n'estoit pas un Ordre de Moines, mais de Prestres. Toutefois, comme il n'y avoit point d'exemple de cela, parce que les Jésuites n'estoient venus que depuis le dernier Concile de Latran, & que

Ex diplom. Legator. Concil. apud Sacchin. histor. Societ. t. 2. l. 6. §. 79.

que les Legats ne vouloient pas préjudicier 1562.
à la qualité, & à l'ordre des Prestres pour favoriser les Moines, ils prirent ce sage temperament, qui fut approuvé du Pape & des Evesques, à sçavoir, que Laynez diroit son avis aprés les autres Généraux qui ont droit de suffrage dans les Conciles, mais aussi que comme Général d'un ordre de Prestres, il auroit une place extraordinaire au rang des Evesques. Cela se fit, & tout le monde ayant une extréme envie de l'entendre, à cause de la réputation qu'il s'estoit aquise d'un des plus sages & des plus sçavans hommes de son temps, on le fit monter dans une chaire, qui fut mise tout exprés au Sacchin. loc. cit.
milieu de l'Assemblée. Et ce fut de là que le matin du vingt-sixiéme d'Aoust il parla seul durant prés de trois heures du Saint Sacrifice de la Messe, de son institution, de sa valeur, & de ses effets, avec tant de force, d'éloquence, & de netteté contre les erreurs de Luther, qu'on avoûa qu'il avoit encore surpassé tout ce qu'on attendoit d'un homme dont on avoit conceû une si grande opinion; ce qui est tres-rare, & tres-difficile.

Enfin, aprés qu'on eût encore poursuivi durant trois semaines à traiter de cette matiére, on leût le dix-septiéme de Septembre, dans la Session vingt-deuxiéme, le Decret où l'on définit ces neuf Articles: *Que Jesus-Christ Prestre établi pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedec, institua le*

1562. *Sacrifice non sanglant de l'Eucharistie dans la derniére Cene, où il offrit à Dieu le Pere son Corps & son Sang sous les especes du pain & du vin; Que ce Sacrifice qui represente tous les jours celuy de la Croix, est propitiatoire pour les vivans & pour les fidelles défunts; Qu'il s'offre à Dieu seul, quelquefois en l'honneur & en la mémoire des Saints; Qu'il n'y a rien dans le Canon de la Messe qui ne soit pur, & qui ne ressente la piété; Que les Céremonies avec lesquelles on la célebre sont tres-saintes; Que les Messes où le Prestre seul communie Sacramentellement ne laissent pas d'estre communes, puis qu'elles sont célebrées par un Ministre public de l'Eglise, non seulement pour luy, mais aussi pour tous les fidelles qui seront membres du Corps de Jesus-Christ; Que le mélange qui se fait de l'eau avec le vin dans le Calice est tres-saintement ordonné par l'Eglise, pour representer l'eau & le sang qui sortirent du sacré costé de Jesus-Christ; Qu'il n'est pas expedient que la Messe se dise par tout en langue vulgaire, mais qu'il faut que les Pasteurs & ceux qui ont charge d'ame expliquent, ou fassent expliquer par d'autres, au milieu de la célebration de la Messe, quelque chose de ce qui s'y lit, & quelqu'un des Mysteres de ce tres-saint Sacrifice, particuliérement les jours de Feste & de Dimanche;* ce qui seroit sans doute beaucoup plus profitable aux fidelles, que tant de beaux discours qui se font si souvent dans les Chaires avec bien de la peine & peu de fruit. Enfin, aprés qu'on eût fait à l'ordinaire des Decrets pour la réfor-

mation des mœurs & de la discipline, on termina la Session par l'Indiction de la vingt-troisiéme pour le douziéme de Novembre. Mais il fallut la differer de plus de dix mois, jusqu'au quinziéme de Juillet de l'année suivante, à cause de deux fâcheuses contestations qui survinrent, & qui fallirent à dissoudre le Concile. 1562.

L'Empereur Ferdinand & le Roy Charles IX. voyoient bien que les Protestans d'Allemagne & de France prendroient éternellement pour prétexte du refus qu'ils faisoient de se soumettre au Concile, la prétenduë tyrannie du Pape qui luy ostoit sa liberté, & la corruption de la Cour de Rome, qu'ils disoient estre toute visible, & pour laquelle ils vouloient que le Pape fust jugé luy-mesme au lieu d'estre juge. En effet, dans l'Assemblée des Electeurs & des Princes de l'Empire qui se tint cette mesme année à Francfort, & où Maximilien fils de l'Empereur fut éleû Roy des Romains, les Princes Protestans, que Ferdinand exhortoit à se soumettre au Concile de Trente, luy donnerent par écrit cette réponse plus ample qu'ils avoient promise l'année précedente en leur Assemblée de Naumbourg. Dans cét écrit ils proposerent ces injustes conditions que nous avons veû qu'ils avoient souvent demandées pour un Concile libre & legitime; & ils y ajousterent certains griefs dont ils se plaignoient, & sur tout de ce que la Cour Romaine estoit, à

V. Spond. ad hunc ann. n. 40. & seq.

1562. ce qu'ils prétendoient, tres-corrompuë, & que tout s'y vendoit à prix d'argent par une manifeste simonie ; d'où ils concluoient qu'ils ne pouvoient en conscience avoir aucun commerce avec des gens si dereglez, & des simoniaques que Jesus-Christ avoit chassez du Temple à grands coups de foüet. Les Protestans de France en disoient encore plus sur cela que ceux d'Allemagne, & ne parloient jamais de Rome qu'en des termes tres-odieux, & comme de la Babylone de l'Apocalypse.

C'est pourquoy le Roy Charles & l'Empereur Ferdinand crurent que si l'on travailloit serieusement au Concile à une bonne réformation qu'ils croyoient necessaire pour leur oster ce prétexte, ils pourroient enfin se résoudre à reconnoistre le Concile, & en suite à obéir à ses Decrets. Sur cette persuasion l'Empereur qui s'estoit avancé jusqu'à Inspruch, disant mesme qu'il iroit pour cela non seulement à Trente, mais aussi, s'il le falloit, jusques à Rome, avoit fait presenter au Concile une longue liste de chefs de réformation, & en faisoit encore examiner d'autres, entre lesquels il y en avoit quelques-uns qui choquoient un peu l'autorité Pontificale. Le Cardinal de Lorraine qu'on attendoit, estant arrivé sur ces entrefaites avec une grande suite d'Evesques, d'Abbez & de Theologiens François pour assister au Concile, exhorta d'abord les Peres en pleine Assemblée à

Collect. litter. & instruct. de reb. Concil.

Ann. 1563.

s'appliquer fort serieusemement à procurer une réforme si necessaire, & peu de temps aprés il presenta par ordre du Roy trente-quatre Articles, sur lesquels on demandoit que l'on réformast les abus qui s'estoient glissez dans l'Eglise. Aprés quoy, il fut à Inspruch, pour y conferer avec l'Empereur des moyens de faire réüssir cette entreprise qu'ils jugeoient si sainte & si necessaire.

Thuan. l. 25. Natal. l. 14. Collect. litter. & instr.

D'autre part, le Pape qui ne vouloit nullement souffrir qu'on touchast à son autorité, soustenoit fortement *que c'estoit à luy à corriger ce qui se trouveroit devoir estre réformé dans Rome; Qu'on ne se pouvoit plaindre avec raison qu'il ne l'eust pas fait, puis qu'il avoit publié tout nouvellement plusieurs Constitutions, par lesquelles il avoit corrigé tout ce que l'on pouvoit trouver à redire dans tous les Tribunaux de Rome, dans tous les Offices de la Chancelerie, de la Chambre Apostolique, de la Daterie, de la Rote mesme, & du Palais Pontifical, & dans la distribution des Graces, des Privileges, & des Indulgences; & qu'enfin il feroit toûjours paroistre le mesme zele en tout ce qu'on pourroit raisonnablement attendre de luy.*

In Bullar. Constit. Pii IV. ann. 1562.

Comme on en estoit là, il survint une autre dispute bien plus dangereuse, en suite d'une entreprise tout-à-fait insoustenable, & inoûïe depuis tant de siécles jusques alors, par laquelle le Comte de Lune Ambassadeur du Roy d'Espagne osa contester du rang avec les Ambassadeurs de France. Ils déclarerent

1563. hautement qu'ils ſortiroient du Concile avec tous les François, & proteſteroient de nullité de tout ce que l'on y feroit, ſi ce Comte ne prenoit au deſſous d'eux, dans le rang des Ambaſſadeurs, la place que ſes prédeceſſeurs dans la meſme Charge y avoient toûjours eûë dans les autres Conciles. Mais ils relaſcherent beaucoup de cette premiére & génereuſe fermeté, en permettant aprés cela non ſeulement qu'il priſt une place particuliére à part, hors du rang des Ambaſſadeurs, ce qui fut extrémement blâmé & en France & ailleurs, mais auſſi ce qui eſt bien pis, en ſouffrant qu'on ne donnaſt ni aux uns ni aux autres, durant la Meſſe, ni l'encens, ni la paix, ce qui eſtoit en quelque façon les traiter d'égaux. Il eſt vray que le Pape, aprés le Concile, l'année ſuivante, prononça pour le Roy de France, en déclarant ſolennellement que ſes Ambaſſadeurs devoient préceder ceux du Roy d'Eſpagne, qui alors ne diſputoient plus ſeulement pour l'égalité, comme on avoit fait au Concile, ce qu'on ne vouloit plus ſouffrir qu'ils prétendiſſent, mais auſſi pour la préſéance. Les Eſpagnols n'ont toutefois jamais voulu acquieſcer à un ſi juſte jugement, juſqu'à ce que Loüis le Grand, qui a porté l'honneur de la France plus haut que tous les Rois ſes Prédeceſſeurs depuis le chef de la troiſiéme Race, les y a contraints, en les obligeant non ſeulement de ne plus diſputer la premiére

Papyr. Maſſ. Onuphrius. Ciacon. in Pio IV.

place à ses Ambassadeurs, mais aussi d'avoûër, 1563.
comme ils ont fait par un Acte authentique, qu'elle leur est deûë sur eux par tout où ils se trouvent.

Cependant comme cette contestation fut appaisée durant le Concile en attendant que l'on y pourveust autrement; que l'Empereur & le Roy s'estant enfin rendus aux raisons du Pape, ne parlerent plus de cette réformation sur laquelle ils avoient si fort insisté; & que le Cardinal de Lorraine eût appaisé par son adresse plusieurs differends qui estoient entre les Evesques sur d'autres choses qui pouvoient encore retarder la fin du Concile qu'on desiroit fort, on célebra le quinziéme de Juillet la vingt-troisiéme Session, en laquelle, outre les Legats Hosius & Simonetta, présiderent les Cardinaux Moroné & Navageri aprés la mort des Cardinaux de Mantoûë & Seripand qui estoient décedez à Trente, trois ou quatre mois auparavant. Là on définit ce qu'on doit croire du Sacrement de l'Ordre en quatre articles, où l'on déclare *que Jesus-Christ a donné aux Apostres & à leurs Successeurs, dans le Sacerdoce, la puissance de consacrer, & d'offrir le Sacrifice de l'Eucharistie, & de remettre & de retenir les pechez; Qu'il a y eû de tout temps dans l'Eglise sept Ordres, dont les uns sont plus grands que les autres; Qu'estant indubitable par l'Ecriture & par la Tradition Apostolique, que l'Ordre conferé donne la grace, on ne peut en suite douter qu'il ne soit Sacrement;*

1563. *Que comme ce Sacrement aussi-bien que le Baptesme & la Confirmation imprime un caractere qui ne peut estre jamais effacé, on ne peut soustenir sans erreur que ceux qui ont esté une fois legitimement ordonnez, peuvent redevenir Laïques, s'ils cessent d'exercer le ministere de la parole de Dieu; Que tous les Chrestiens ne sont pas Prestres, mais ceux-là seulement qui sont ordonnez par les Evesques, comme par les vrais Successeurs des Apostres, & Superieurs aux Prestres qui n'ont pas comme eux le pouvoir de conferer ni la Confirmation, ni les Ordres; Que le consentement du peuple ou des Puissances seculiéres n'est pas necessaire pour l'Ordination; & qu'au contraire ceux qui présument d'exercer les ministeres Ecclesiastiques par la seule volonté des seculiers, sans avoir receû la grace de l'Ordination, sont des voleurs & des larrons.*

Dans la Session vingt-quatriéme, qui fut remise du seiziéme de Septembre à l'onziéme de Novembre, le Cardinal de Lorraine estant de retour de Rome, où il estoit allé conferer avec le Pape sur les moyens de terminer au-plustost le Concile, comme tous, excepté les Espagnols, le souhaitoient, on exposa la doctrine Catholique touchant le Sacrement de Mariage en douze Canons, dans lesquels *on dit Anathéme à tous ceux qui diront, Qu'il n'est pas un vray Sacrement qui confere la grace; Qu'il est permis aux Chrestiens d'avoir plusieurs femmes, & que cela n'est défendu par aucune Loy divine; Que l'Eglise ne peut établir certains empeschemens au mariage; Qu'il peut estre*

 1563.

estre rompu pour cause d'hérésie, de cohabitation fâcheuse, ou d'absence affectée de l'une des parties; Que le Mariage fait & non consommé n'est pas rompu par la Profession solennelle de Religion faite par l'une des parties; Que le lien de ce Sacrement peut estre rompu pour le peché d'adultere; Qu'il ne se peut jamais faire de séparation quant à la couche & à la cohabitation pour un temps déterminé ou non déterminé; Que les Ecclesiastiques qui sont dans les Ordres sacrez, ou les Réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter Mariage sous prétexte qu'ils ne se sentent pas avoir le don de chasteté, lequel ils peuvent demander à Dieu qui ne permet pas que nous soyions tentez au dessus de nos forces; Que l'estat du Mariage doit estre préféré à celuy de la Virginité, ou du Célibat; Que la défense de la solennité des nopces en certains temps de l'année est une superstition tyrannique; & enfin que les causes qui concernent le Mariage n'appartiennent pas aux Juges Ecclesiastiques. A quoy le Concile ajouste un Decret, par lequel, pour empescher les Mariages clandestins, *il déclare nuls les Contracts de ceux qui entreprendroient de contracter Mariage autrement qu'en presence du Curé, & de deux ou trois témoins, ou de quelque autre Prestre, avec permission du Curé, ou de l'Ordinaire.*

Enfin dans la vingt-cinquiéme & derniére Session du Concile, qui fut la neuviéme sous Pie IV. que l'on tint le troisiéme & le quatriéme de Décembre, on publia trois Decrets, au

1563. premier desquels on déclare, *Qu'il y a un Purgatoire, & que les Ames qui y sont detenuës sont soulagées par les suffrages des fidelles, & principalement par le Saint Sacrifice de l'Autel; & l'on ordonne aux Evesques de prendre garde que les Prédicateurs n'agitent point sur ce sujet des questions subtiles, qui ne servent de rien pour l'édification des peuples, & qu'ils n'avancent pas des choses incertaines touchant l'estat des Ames dans le Purgatoire, & qui ont mesme apparence de fausseté.* Dans le second, *l'on expose nettement la doctrine Catholique touchant l'intercession & l'invocation des Saints, & l'honneur qu'on doit à leurs Reliques, & aux saintes Images, qui se rapporte tout aux personnes sacrées qu'elles representent, bannissant toute sorte de superstition, & tous les abus qu'on peut faire de ce culte.* Et dans le troisiéme, on déclare *qu'on doit retenir dans l'Eglise l'usage des Indulgences approuvé par l'autorité des Saints Conciles; mais que suivant l'ancienne coustume on les doit distribuër rarement, & sur tout sans en tirer ces profits criminels qui ont esté la cause de ces abus, à l'occasion desquels ce nom favorable d'Indulgence est blasphemé par les héretiques.* Enfin, aprés avoir achevé les Decrets pour la réformation des mœurs & de la discipline dont je n'ay point parlé dans les autres Sessions non plus qu'en celle-cy, parce que cela n'appartient nullement au sujet du Lutheranisme que je traite, le Concile déclare que l'on entend toûjours qu'à cét égard l'autorité du Saint Siége demeure sans aucune

atteinte, comme pareillement il renvoye au Pape, 1563.
comme au Souverain Pasteur de l'Eglise, la décision des difficultez qui pourront naistre sur tous ses Decrets sans exception.

Voila ce que fit ce fameux Concile, qui ayant esté assemblé jusques à trois fois dans l'espace de dix-huit ans, pour réduire les Protestans, condamna les erreurs de Luther sans pouvoir réünir à l'Eglise les Lutheriens, qui demeurerent toûjours obstinez dans le refus qu'ils firent de reconnoistre son autorité. L'Empereur mesme ne fut pas pleinement satisfait, voyant qu'on n'y avoit pas accordé, du moins pour *Ann.*
l'Allemagne, la Communion sous les deux es- 1564.
peces, & le Mariage des Prestres qu'il avoit si souvent demandé. Il en eût du chagrin, & en *14. Febr. ap. Goldast. Constit. Imper. t. 2.*
écrivit au Pape assez fortement en son nom, & en celuy du Duc de Baviére son gendre, & il luy envoya un petit Traité composé par quelques Docteurs Catholiques, contenant les raisons pour lesquelles, veû l'estat où l'on se trouvoit en Allemagne, ils croyoient non seulement que l'on pouvoit, mais aussi que l'on devoit accorder ces deux Points. Ils ne persuaderent pas néanmoins le Pape, qui, pour d'autres raisons qu'il estimoit beaucoup plus fortes, & qu'on avoit examinées dans le Concile, ne voulut pas se mettre en danger de ruiner la discipline & l'œconomie de l'Eglise, sur une esperance incertaine de la conversion des Pro-

1564. testans. A quoy ce Prince, qui estoit extrémement bon, & n'agissoit en cela que par un grand zele, & par un ardent desir qu'il avoit de la paix de l'Eglise, acquiesça, puis il mourut tres-saintement la mesme année.

Maximilien II. son fils Roy des Romains qui luy succeda, fit de nouvelles instances sur ces deux Points, avec bien plus d'empressement que son pere, mais avec aussi peu d'effet. Il eût mesme le malheur, avant que de parvenir à l'Empire, de s'estre rendu suspect du Lutheranisme, tant parce qu'il favorisoit les Lutheriens, que parce qu'il prenoit plaisir d'assister aux Presches de Sebastien Fauser fameux Prédicant Lutherien; ce qui donna beaucoûp de scandale aux Catholiques, & de regret à l'Empereur Ferdinand, qui en témoigna bien de la douleur en mourant. Mais comme avec plusieurs autres belles qualitez du corps & de l'esprit, ce Prince avoit dans l'ame un grand fonds de piété, Dieu luy fit la grace d'effacer bientost, par une conduite toute contraire à celle qu'il avoit tenuë, cette opinion qu'on avoit conceûë de luy si desavantageuse à la gloire de la Maison d'Autriche, qui a toûjours témoigné tant de zele pour la Religion. En effet, comme quelques-uns des principaux membres des Estats d'Autriche qu'il avoit convoquez pour en estre assisté dans la guerre qu'il avoit alors contre le Turc, luy eûrent aussi demandé, avant que de s'engager à rien, le li-

V. Spond. ad hunc ann. n. 29.
Istuanff. hist. Hungar. l. 21.
Sebard. de reb. Gest. Maxim.

bre exercice du Lutheranisme, selon la Confession d'Ausbourg, il leur dit gravement, *Qu'il ne les avoit pas assemblez pour traiter de la Religion, mais pour tirer d'eux en cette occasion de quoy faire la guerre au Turc.* Et comme enfin, aprés luy avoir promis sans condition un secours d'argent tres-considerable, ils crurent luy pouvoir demander de meilleure grace cette liberté, & qu'ils le supplioient tres-humblement de la leur vouloir octroyer en récompense de ce zele qu'ils témoignoient pour son service, sans rien épargner: *Et bien*, leur répondit-il sur le champ, *je vous l'accorde volontiers, car je ne veux oster à personne sa liberté; ainsi je permets à tous ceux qui voudront suivre une autre Religion que la Catholique, de vendre leurs biens, & de sortir de mes Estats où je ne suis pas résolu de les souffrir.* Ce qu'il fit entendre pareillement à ses sujets de Bohéme & de Hongrie, & des Païs héreditaires, les exhortant à demeurer toûjours fermes dans l'ancienne Religion qu'il faisoit hautement profession de vouloir maintenir inviolablement par tout où il pourroit. Ce n'est pas néanmoins que comme il estoit naturellement bon & obligeant, & fort enclin à reconnoistre les services qu'on luy rendoit, il ne se soit quelquefois un peu relasché de cette belle résolution. Car n'ayant pas le cœur de refuser absolument, comme il avoit fait la premiére fois, ce que luy demandoient encore quelques-uns des princi-

Ann. 1566.

Bizar. de bell. Pannon.

1566. paux membres des Estats d'Autriche qui l'avoient tres-sensiblement obligé, en aquitant toutes les grandes dettes qu'il avoit contractées durant la guerre qu'il avoit eûë contre le Turc, il leur dit enfin, *Qu'il leur permettroit l'exercice de la Confession d'Ausbourg dans leurs terres, pourveû que douze Docteurs Protestans, dont il en choisiroit six, & les six autres seroient choisis par les Estats, convinssent des Articles de doctrine & de discipline qu'on tiendroit uniformement, pour éviter cette horrible confusion & diversité de créance qui se trouvoit parmi ceux qui se disoient tous de la Confession d'Ausbourg.* Mais le saint Pape Pie V. & le Roy Philippes II. à sa sollicitation, luy remontrerent si fortement le tort qu'il faisoit en cela & à sa réputation & à l'Eglise, qu'il protesta pour sa défense, qu'il n'avoit rien permis qu'à une condition qu'il sçavoit bien qu'on ne pourroit jamais accomplir. Aprés cela il ne permit pas à la verité cét exercice aux Lutheriens, mais il les laissa faire, & dissimula de sorte qu'ils s'établirent insensiblement jusques dans Vienne, où quelques-uns mesme du peuple firent tout ouvertement profession de l'hérefie, jusqu'à ce que sous l'Empereur Rodolphe, aprés la mort de Maximilien son pere, le Lutheranisme fut entiérement banni & de Vienne & de toutes les autres Villes de l'Autriche, l'exercice n'en estant toleré qu'à quelques-uns de la Noblesse, & seulement dans leurs maisons de campagne,

Ann. 1568. *Sim. Schard. de reb. Maximil. Chytr. Saxon. l. 21.*

Gab. Vit. Pii V.

Ann. 1577.

pour eux & pour leurs domestiques. Ainsi les 1577.
choses, à l'égard de la Religion, sont demeurées en l'estat où elles furent mises en Allemagne, aprés la Pacification de Passau confirmée par *1552.* l'Edit d'Ausbourg, qui permet aux Princes Pro- *1555.* testans dans leurs Estats l'exercice de leur Religion, à condition néanmoins que les Evesques, & tous les autres Ecclesiastiques, qui aprés cét Edit renonceroient à la Foy Catholique, seroient privez de leurs Estats & de leurs Benefices. C'est ce qui fut solennellement exécuté sous le Regne de ce mesme Empereur Rodolphe contre l'Archevesque & Electeur de Cologne Gebhard Truchsés, dont voicy la pitoyable histoire.

Gebhard Truchsés, de l'illustre Maison des Barons de Valbourg dans la Suaube, fils de *Chitra. l. 26.* Guillaume Truchsés frere d'Otton Cardinal d'Ausbourg, aprés avoir fait ses études en Alle- *Michael Isselt. de bello Coloniens. l. 1.* magne, fut quelque temps à Rome auprés du Cardinal son oncle, qui satisfait de sa conduite, & de la réputation qu'il s'estoit aquise d'homme d'esprit & de bon sens, luy fit avoir le Doyenné de Strasbourg, & puis une place dans le Chapitre de Cologne, où l'on ne reçoit que des gens de la premiére qualité. Là, comme le Comte Salentin d'Isambourg, qui n'avoit pas encore receû les Ordres sacrez, se fut démis de son Archevesché avec l'agrément du Pape, pour conserver sa Maison par le mariage, il sceût si

1577. bien faire sa brigue, par l'adresse & par les intrigues, principalement d'Adolphe Comte de Nieuvar, qu'il l'emporta, quoy-que seulement d'une voix, sur le Duc Erneste de Baviére, qui estoit appuyé de la faveur du Pape, de l'Empereur, & de la pluspart des Princes; de-sorte que nonobstant que l'on prétendist qu'on avoit employé de mauvaises voyes pour faire élire Gebhard, il ne laissa pas d'estre mis & confirmé

Ann. 1578. par Grégoire XIII. sur le Siége Pontifical de Cologne en l'année mil cinq cens soixante & dix-huit, à l'âge de trente ans.

D'abord il fit paroistre tant de piété dans le gouvernement de son Eglise, & tant de sagesse & de probité dans celuy de son Electorat, qu'il en mérita les éloges du Pape, & l'estime toute particuliére de l'Empereur Rodolphe, qui luy fit l'honneur de le nommer en sa place pour présider à la célebre Conference qui se fit à Cologne pour l'accommodement des Estats du

Ann. 1579. Païs-Bas avec le Roy Philippe II. Il en fit l'ouverture par la plus magnifique & la plus dévote Procession qu'on eust jamais veûë à Cologne: mais aprés cela cessant de se contraindre, ainsi qu'il avoit fait auparavant, pour se bien établir dans sa nouvelle dignité, & dans l'estime de ceux dont il avoit affaire, il fit bientost connoistre à tout le monde qu'il avoit caché de fort grands vices & de tres-méchantes inclinations sous une fausse apparence de ver-

tu & de piété. Car quoy-qu'il se fust fait ordonner Prestre, pour montrer qu'il se vouloit entiérement consacrer à l'Eglise, il se plongea dans la débauche, & sur tout dans celle des femmes, avec si peu de retenuë, que de Pasteur il se fit enfin le loup de sa bergerie, & le scandale de son peuple. Et ce fut alors, que comme cette infame passion, quand elle s'est une fois emparée du cœur d'un Ecclesiastique qu'elle engage dans un sacrilege continuel, ne manque gueres de l'entraisner d'abisme en abisme jusques à son dernier malheur, il devint éperdument amoureux de cette beauté, à laquelle il sacrifia son repos, son honneur, son Electorat, & son ame. Celle qui par ses charmes l'enchanta si fort, fut une jeune Comtesse parfaitement belle, nommée Agnes, fille de Jean George Comte de Mansfeld, & niéce de ce Comte Pierre Erneste de Mansfeld Gouverneur du Luxembourg, qui servit avec tant d'honneur Charles-Quint & Philippes II. son fils dans les guerres de Flandre. 1579.

Chytr. Saxon. l. 13.

Elle estoit Chanoinesse ou Dame de Girrisheim; & comme ces sortes de Religieuses, si toutefois elles le sont, ont grande liberté de sortir, elle estoit venuë à Cologne pour y voir la Comtesse Marie sa sœur, qui avoit épousé depuis peu le Baron Pierre Erneste de Kreinchingen. Elle y fut jusques à la fin de la Conference, qui dura sept mois, pendant lesquels,

Michael Isselt. de bell. Colon. l. 1.

1579. pour divertir tous ces Princes & ces Ambassadeurs Allemans & Flamans, qui en estoient, on faisoit souvent de magnifiques festes à Cologne. Ce fut là que Gebhard devint amoureux de cette belle Chanoinesse qu'il voyoit souvent dans ces assemblées, comme l'asseûrent des gens sages qui estoient alors à Cologne. Car de dire, ainsi que l'ont écrit quelques Auteurs, que ce fut par un enchantement du fameux Magicien l'Escot qui la luy fit voir dans un miroir admirablement belle, je crois que ce n'est qu'un conte du petit peuple, qui aime à croire & à dire ces choses extraordinaires qui ont du merveilleux. En effet, pourquoy recourir à la Magie pour voir une personne qu'il voyoit si souvent accompagnée du Baron son beaufrere, qui la menoit à ces festes, & faisoit réguliérement sa Cour à l'Electeur ? Quoy qu'il en soit, il est certain que ce malheureux Prince se laissa tellement emporter à la passion que la veûë de la Chanoinesse fit naistre dans son ame, qu'il n'en revint jamais. Et comme la beauté du corps, quand elle n'est pas soustenuë de celle de l'ame, qui est la vertu, est semblable aux plus belles fleurs qui se laissent abbatre au premier vent, & se flestrissent aussitost qu'on les touche : aussi cette fille qui n'estoit pas animée de l'esprit que sa profession luy devoit avoir inspiré, se rendit aisément aux ardentes sollicitations de l'Electeur qui en devint encore plus passionné.

Flor. de Ram. l. 5. c. 4. Famian. Strada Decad. 2. l. 5.

Sunt tamen plures, iíque graves viri, qui, quòd per hunc, Gebhardus in notitiam virginis venisset, fabulam esse vulgi arbitrantur, cùm jam ante illam Gebhardo cognitam fuisse affirment.

Michaël Isselt. de bell. Colon. l. 1.

On ſçait aſſez que l'amour impudique reſſemble au feu, qu'on ne peut tellement tenir caché, qu'il ne ſe faſſe connoiſtre, du moins par la fumée, par le bruit qu'il fait eſtant enfermé, & enfin par les flames qu'il pouſſe au dehors auſſitoſt qu'il trouve, ou qu'il s'eſt fait luy-meſme une ouverture par où il s'échape. De là vient qu'aprés que cét infortuné Prélat eût entretenu durant quelque temps fort ſecretement ſa Comteſſe dans le Palais Archiepiſcopal de Broël, au-delà du Rhin, prés de Cologne, & puis dans le Chaſteau de Keiſerverd où il la tenoit enfermée, enfin ſon amour l'aveuglant, & le contraignant par ſa violence de ne garder plus ni de meſure, ni de bienſéance, il la logea dans le Palais de la Chancelerie de Bonn; & pour avoir la commodité de la voir plus ſouvent, il n'eût point de honte d'aller tenir ſa Cour au Chaſteau de Poppelſtorf auprés de Bonn, où il alloit hautement tous les jours la viſiter; de-ſorte que cét infame commerce n'eſtant plus ſecret, le bruit s'en répandit par tout avec un horrible ſcandale.

1579. *Ann.* 1580. *Ann.* 1581.

Alors les deux jeunes Comtes de Mansfeld, Chriſtophle qui avoit ſuccedé depuis peu au Comte Jean George leur pere, & Pierre Erneſte Chanoine de Straſbourg, furent en poſte trouver l'Electeur; & aprés mille ſanglans reproches qu'ils luy firent de l'injure atroce qu'il avoit faite à une maiſon plus illuſtre que la

1581. sienne, ils le menacerent de poignarder leur sœur en sa presence, & puis de le sacrifier luymesme à leur vengeance, s'il ne réparoit auplustost cét affront, en épousant leur sœur, & en quittant mesme son Archevesché s'il ne le pouvoit autrement. La crainte & l'amour qui sont deux passions assez contraires & tres-puissantes, s'accorderent en cette occasion pour déterminer l'Archevesque, & l'emporterent dans son ame sur toutes les considerations qui devoient s'opposer à ce mariage sacrilege d'un Prestre & d'une Chanoinesse. La peur qu'il eût d'une part des menaces que luy faisoient deux ennemis si justement irritez contre luy, & aussi redoutables que ces deux Comtes, s'ils n'estoient satisfaits; & de l'autre, l'amour qu'il avoit pour sa Comtesse, de laquelle il estoit tous les jours plus charmé, & qui le prioit instamment d'avoir soin de son honneur & de sa vie, le firent résoudre à tout ce qu'elle voulut. Il la fiança donc au commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingts-deux, dans la sale du Palais de Bonn, en presence de quelques-uns de ses confidens & des freres de cette Comtesse & de sa sœur, & promit solennellement de l'épouser en quittant mesme son Archevesché. Mais les Comtes de Solms & de Nieuvar ses grands amis, ausquels il avoit la derniére confiance, & tous deux hérétiques, le premier en son ame, sans s'estre encore déclaré, parce qu'il estoit du

Chapitre de Cologne, & l'autre reconnu publiquement pour tel, s'opposerent à cette résolution. 1581.

Ils luy remontrerent, *Que comme il n'avoit qu'un tres-modique patrimoine, & que sa fiancée n'avoit point de dot à luy porter, ils seroient tous deux malheureux s'il ne trouvoit moyen de retenir sa premiére Epouse, à sçavoir l'Eglise de Cologne, avec cette seconde qu'il venoit de prendre; Qu'il n'y avoit pour cela qu'à se faire Lutherien, & que l'estant il les pourroit retenir toutes deux, à l'exemple de tant d'autres Evesques d'Allemagne, de Suéde, & de Dannemarck, ausquels, selon les Loix de leur Religion, de l'Empire, & de ces deux Royaumes, il estoit permis de se marier en retenant leurs Eveschez; Que pour en venir là, il falloit d'abord faire en sorte que les Lutheriens qui estoient en assez grand nombre à Cologne, & qui pourtant n'y avoient point d'Eglises, y demandassent l'exercice libre de leur Religion, comme il avoit esté permis par Edit de l'Empire; Que la Diéte qu'on alloit tenir à Ausbourg, où tous les Princes Protestans se devoient trouver, leur seroit favorable, au cas que les Magistrats de Cologne le leur refusassent; Qu'il falloit que luy-mesme s'y adressast, pour obtenir cette liberté qu'on avoit octroyée à tant d'autres Evesques d'Allemagne; Que tous les Princes Protestans ne manqueroient pas de se joindre à luy, & de faire tous leurs efforts pour la luy faire accorder, parce qu'ayant par là quatre Electeurs de leur costé, ils seroient Maistres de l'Election, & pourroient faire*

1581. *un de leur parti Empereur, ce qui estoit de la derniére importance pour la Religion Lutheriene ; & qu'aprés tout, s'il en falloit venir à la guerre, il auroit toûjours infailliblement la plus grande partie de ces Princes de son costé ; Qu'il devoit pourtant encore dissimuler, en attendant une occasion favorable pour se déclarer, & que cependant il pourroit joüir librement de ses amours.*

Tout cela, qui sembloit estre assez bien projeté, fut ponctuellement exécuté, & néanmoins rien ne leur réüssit. Les Lutheriens de Cologne presenterent leur requeste au Senat, qui remit la réponse à un autre temps, & cependant fit arrester ceux qui l'avoient signée. Comme nonobstant ce refus, ils eûrent l'audace, sous la conduite du Comte Adolphe de Nieuvar, de faire prescher un Ministre au village de Mechtéren tout auprés de Cologne, le Magistrat fit tirer sur eux le canon qui faillit à tuër le Comte, & en suite il chassa de Cologne par Edit tous les Protestans. L'Empereur auquel ils s'adresserent à la Diéte, rejetta bien loin leur requeste, comme contraire à la liberté des Villes Imperiales. Toutes les recommandations qu'ils obtinrent des Princes Protestans n'eûrent aucun effet ; & quoy que l'Electeur pust faire par ses Députez & par l'entremise de ces Princes, pour obtenir de l'Empereur qu'il fust permis aux Ecclesiastiques de suivre la Confession d'Ausbourg, en retenant & leur dignité & les

biens d'Eglise, on répondit toûjours qu'on avoit 1581.
arresté dans les Diétes précedentes, conformément à la Pacification de Passau, que ceux qui depuis cette Paix auroient changé de Religion, perdroient leurs Benefices, sans toutefois encourir pour cela aucune note d'infamie. Ainsi voyant qu'il n'avoit pû rien obtenir, & que le Senat & le Chapitre de Cologne demeuroient toûjours fermes dans la résolution qu'ils avoient prise de conserver inviolablement la Religion Catholique, & de ne souffrir jamais que leur Archevesque fust Protestant, il résolut, suivant le conseil des deux Comtes ses confidens, de se maintenir par la voye des armes dans son Archevesché.

Sur cette résolution, afin de pouvoir surprendre les Catholiques, il traita secretement avec le Duc d'Alençon & le Prince d'Orange qui luy promirent du secours, & il leva quelques troupes dans ses Estats de Westphalie, sous prétexte de renforcer les garnisons de ses Places frontiéres de la Flandre où tout estoit en armes: mais il fut bien surpris, lors que la Noblesse qu'il avoit assemblée pour sçavoir quel secours il en pourroit tirer dans l'occasion s'il en avoit besoin, luy dit fort nettement, que si le bruit qui commençoit à se répandre qu'il vouloit embrasser la nouvelle Religion; & se marier, se trouvoit veritable, il ne devoit nullement s'attendre qu'on l'assistast en une si

Ann. damnable entreprise. Il dissimula néanmoins en-
1582. core, & fit semblant d'estre bon Catholique, en attendant que le grand parti qu'il prétendoit former fust en estat d'agir; puis ayant passé promptement le Rhin, il fut à Bonn, & peu de jours aprés surprit cette Ville qui se gouvernoit alors par ses Magistrats, & dont les Electeurs n'estoient pas absolument les Maistres, comme ils l'ont esté depuis ce temps-là. Ce fut-là le commencement de la guerre: car aussitost aprés il se saisit du tresor de l'Eglise de Cologne qu'on gardoit dans le Chasteau de Bruël, & s'en servit pour faire de nouvelles troupes. Il mit garnison dans les Monasteres & dans les petites Places dont il s'empara aux environs de Bonn; & comme il se crut asseûré du secours de la plupart des Princes Protestans, il se moqua de tous les avertissemens qu'il receût du Senat & du Chapitre de Cologne, des Archevesques de Treves & de Mayence ses Collegues, de l'Empereur Rodolphe, & du Pape mesme, qu'il traitoit d'une maniére tres-insolente parmi les infames débauches où il estoit continuellement plongé, & résolut enfin de se déclarer tout ouvertement comme il l'avoit promis.

Pour cét effet, il tint une grande assemblée à Bonn où se trouverent plusieurs Princes & grands Seigneurs de la Confession d'Ausbourg, & mesme quelques Calvinistes, & entre autres le Comte Jean de Nassau frere du Prince d'Orange; & là

il

il fut arresté d'un commun consentement des uns & des autres, qu'on ne parleroit point du Calvinisme de-peur d'irriter les Princes Protestans d'Allemagne, dont la pluspart ne le pouvoient souffrir, & que pour les attirer tous dans leur parti, il feroit hautement profession du Lutheranisme. C'est ce qu'il fit par un Manifeste, dans lequel il déclare, *Qu'il n'a jamais eû intention de rendre son Electorat héreditaire, comme ses ennemis l'ont publié, ni de rien changer dans le gouvernement de l'Estat, ni dans le Chapitre de Cologne, qui aura toûjours toute liberté d'élire aprés sa mort un Archevesque : mais que Dieu l'ayant éclairé de ses lumiéres pour connoistre la verité en le tirant des tenebres de la Papauté, il n'a point d'autre dessein que de vivre selon cette vocation dans l'exercice de la pure Religion, en laissant à ses sujets la liberté de suivre laquelle il leur plaira des deux, de la Catholique ou de la Lutheriene, conformément à ce qui est permis par la paix de Passau.* 1582.

Nonobstant cette déclaration le Duc Jean des deux Ponts qui avoit fortement agi en son nom & en celuy de l'Electeur Palatin & du Comte Jean Casimir son frere, & de plusieurs autres Princes Protestans auprés du Magistrat de Cologne pour cét Archevesque, ne put empescher que ce généreux Senat ne se déclarast tout ouvertement contre luy. C'est ce que firent aussi en mesme temps les Estats de l'Electorat assemblez par l'autorité du Chapitre, qui, aprés *Ann.* 1583.

1583. une longue déliberation, conclurent que selon les Decrets de Passau & d'Ausbourg il estoit décheû de son Archevesché, & que le Siége estoit vacant. C'est pourquoy ce miserable apostat voyant qu'il n'avoit plus rien à ménager, ne manqua pas d'exécuter avec un horrible scandale ce pour quoy il avoit si malheureusement renoncé à sa Religion, & se maria publiquement à Bonn avec sa Comtesse par le ministere du Prédicant du Duc Jean des deux Ponts. Ce fut ce furieux scandale qui obligea enfin le Pape Grégoire XIII. à prononcer solennellement contre luy la Sentence, par laquelle il le déclaroit excommunié, le privant de l'Archevesché de Cologne, & consequemment de l'Electorat, avec injonction au Chapitre d'élire un autre Archevesque Electeur en sa place. Il avoit commis l'exécution de cette sentence au Cardinal André d'Autriche, cousin de l'Empereur : mais comme ce Prince ne put passer, à cause que le Comte Jean Casimir s'opposoit par la voye des armes à son passage, l'Evesque de Verceil, qui trouva moyen de passer avec peu de suite par la Lorraine, la porta à Cologne.

Les trois Electeurs Protestans firent bien tous leurs efforts auprés de l'Empereur, pour empescher qu'elle ne fust exécutée, prétendant que le Pape ne l'avoit pû porter contre un Electeur de l'Empire, sans le consentement de l'Empereur & des autres Electeurs. Ce fut tou-

tefois inutilement, parce que Rodolphe souſ- 1583.
tint toûjours que cét Archeveſque apoſtat ayant eſté tres-juſtement excommunié par le Pape, il ne pouvoit s'oppoſer à cette Sentence, qui d'ailleurs eſtoit tres-conforme aux Loix de l'Empire. Ainſi le Chapitre s'eſtant aſſemblé le vingt-deuxiéme de May, le Duc Erneſte de Baviére Eveſque de Liége & Adminiſtrateur de Hildesheim & de Friſingue, fut éleû Archeveſque de Cologne, ce qu'il accepta ſans beaucoup de peine, croyant qu'il auroit la teſte aſſez forte pour joindre avec le bonnet Electoral une quatriéme mitre de cette importance & de cette force, à ces trois autres qu'il portoit déja.

L'Empereur qui le protegeoit commanda par un Edit Imperial à ceux qui avoient armé pour Gebhard, de mettre bas les armes, ſur peine d'eſtre mis au ban de l'Empire, ce qui n'empeſcha pas que la guerre qui eſtoit déja bien fort allumée ne continuaſt de ſe faire avec des forces tres-conſiderables de part & d'autre. Car le Duc des deux Ponts, les Comtes de Solms & de Naſſau, Charles Truchſés frere de Gebhard, & Charles de Mansfeld autre frere de la Comteſſe Agnes, s'eſtoient mis en campagne avec de bonnes troupes d'Allemans, de Hollandois, & meſme de François que le Comte de Mansfeld qui avoit ſervi en Flandre ſous le Duc d'Alençon avoit recueïllis du débris de ſon armée pour les mener à Gebhard ſon beaufre-

1583. re; & celuy-cy ayant laiſſé ſon frere dans Bonn eſtoit allé ſolliciter le ſecours que le Comte Jean Caſimir luy avoit promis, & qui conſiſtoit en une aſſez bonne armée d'Allemans & de Suiſſes que ce Prince mena dans la Weſtphalie. D'autre part le Comte d'Iſambourg, autrefois Archeveſque de Cologne, & alors Général des troupes de cette Ville & de l'Electorat; le Duc Jean Frideric de Saxe Lawembourg qui commandoit celles du Chapitre dont il avoit une des principales dignitez; le Comte d'Aremberg, que le Prince de Parme Gouverneur des Païs-Bas avoit envoyé au ſecours du Chapitre & de la Ville de Cologne avec quatre à cinq mille vieux ſoldats; & enfin l'armée que Guillaume Duc de Baviére frere du nouvel Archeveſque Erneſte avoit donnée au Prince Ferdinand leur plus jeune frere pour le ſervir en cette guerre, faiſoient tout ce que l'on peut faire en une pareille occaſion pour ſouſtenir un bon parti contre des gens qui ne manquoient ni de courage, ni de forces, & qui eſtoient bien réſolus de ne rien épargner pour maintenir leur Electeur, afin d'en avoir quatre Proteſtans, ce qui apparemment euſt fait que le Lutheraniſme fuſt enfin devenu le parti dominant dans l'Empire.

Ainſi on donna des combats, on fit des ſiéges, on prit & on reprit des places, on eût de bons & de mauvais ſuccés, la victoire ſe partageant entre ces deux partis, qui eſtoient à peu

prés égaux ; & cependant, par un malheur presque toûjours inévitable dans ces guerres civiles, où l'on est la pluspart du temps plus animé les uns contre les autres que dans celles qui se font contre l'étranger, on fit par tout au-deçà & au-delà du Rhin, de furieux ravages par le fer & par le feu que les Protestans mettoient sur tout aux Monasteres, comme ils firent entre autres à celuy de Saint Heribert de Duitz, vis-à-vis de Cologne, si célebre pour son antiquité & pour les doctes ouvrages du fameux Abbé Rupert qui en fut autrefois Abbé vers l'année onze cens vingt. Cela fut cause que les Electeurs & les autres Princes qui n'avoient pas encore pris parti dans cette querelle, s'estant assemblez à Francfort par l'autorité de l'Empereur, proposerent, aprés une assez longue discussion de cette affaire, une voye d'accommodement pour faire cesser ces desordres, à sçavoir que Gebhard cedast sa dignité d'Archevesque & d'Electeur au Duc Erneste, en retenant une grosse pension, avec laquelle il pust vivre honorablement selon sa qualité de Prince. Mais comme il estoit enflé de quelques succés peu considerables qu'il avoit eûs, il protesta qu'il ne s'accorderoit jamais qu'à condition qu'il retiendroit toûjours la dignité d'Electeur avec la Westphalie, & qu'Erneste se contenteroit du titre d'Archevesque avec les places qu'il occupoit alors, & qui n'estoient pas en grand nombre. 1583.

1583. Ce fut là la derniére cause de la ruine du malheureux Gebhard. On fut tellement indigné de cette proposition, que ces Princes, qui agissoient encore pour luy auprés de l'Empereur, l'abandonnerent, & leur exemple fut bientost suivi d'une bonne partie de ses soldats. En effet, le Comte Jean Casimir qui n'eût pas plus de succés en cette guerre qu'en celle qu'il avoit déja faite en France & aux Païs-Bas pour les Calvinistes, se trouva tres-mal obéï des Officiers de son armée, qui luy demandoient en tumulte de l'argent, & la seûreté qu'il ne leur pouvoit donner pour les mettre à couvert de l'Edit Imperial. De sorte qu'il fut bien-aise de prendre l'occasion que la mort de l'Electeur Loûïs Comte Palatin son frere luy presenta de les licentier, & de s'en retourner bien viste à Heidelberg, où il s'empara du gouvernement de l'Estat durant la minorité du jeune Prince Frideric son neveu, & rétablit le Calvinisme que le feu Electeur son frere en avoit banni pour y remettre le Lutheranisme auquel Frideric son pere avoit renoncé pour se faire Calviniste, ainsi que je l'ay dit ailleurs.

Aprés cette retraite, qui fut suivie d'un nouveau renfort que receût Erneste, l'armée des Catholiques reprit assez facilement toutes les meilleures places de l'Electorat, à la réserve de Bonn qui fut étroitement assiégée, & où Charles Truchsés se défendit vigoureusement

assez long-temps. Mais enfin, comme on eût 1583.
trouvé le moyen de faire voir l'Edit Imperial
contre Truchsés à la garnison qui s'estoit
déja mutinée faute de paye, & à qui l'on pro-
mit de l'argent, elle remit entre les mains
d'Erneste & la place & son Gouverneur Char-
les Truchsés, avec deux de ses principaux Offi- *Ann.*
ciers qui demeurerent prisonniers. Cette victoi- 1584.
re fut suivie de la réduction de tout ce qui res-
toit encore à prendre dans l'Archevesché de
Cologne & de la défaite d'une bonne partie
des troupes de Truchsés dans un grand com-
bat où le bastard de Brunsvic qui les com-
mandoit fut pris. Aprés cela Gebhard Truchsés
n'ayant pas de quoy résister au victorieux qui le
poursuivoit vivement, fut contraint de s'enfuir
avec son Agnes en Hollande, où il passa le
reste de ses jours, méprisé, abandonné de tout
le monde, & n'ayant plus auprés de soy que
celle qui ayant esté le sujet de ses crimes par
son amour brutal & sacrilege, & en suite la
cause de tous ses malheurs, ne pouvoit plus
luy estre en l'estat où il se trouvoit, qu'un ob-
jet de haine effroyable par une juste punition,
qui doit apprendre principalement aux Eccle-
siastiques, en quel horrible abisme de pechez &
de miseres l'amour impudique est capable de les
précipiter s'ils n'ont la force d'écraser ce petit
monstre en sa naissance.

Ce sont là les derniers efforts que les Pro-

1584. testans ont faits par les armes pour avoir encore plus de liberté qu'ils n'en ont dans l'Allemagne. Il est certain qu'ils y sont bien plus forts que les Calvinistes qui s'y sont établis en quelques endroits contre les Loix de l'Empire, mais aussi qu'ils y sont incomparablement plus foibles que les Catholiques. Car dans les Estats des Princes Ecclesiastiques, dans ceux des Princes séculiers & des Villes libres & Imperiales où l'on professe l'ancienne Religion, soit qu'on y soit toûjours demeuré ferme, ou qu'on y soit rentré en renonçant au Lutheranisme, il est tout évident qu'ils possedent aujourdhuy sans contredit plus des deux tiers de l'Allemagne: outre que les Lutheriens qui se firent les uns aux autres une cruelle guerre dés la naissance de leur hérésie, & qui n'ont jamais pû s'accorder, estant encore partagez en tant de differentes sectes, travaillent tous les jours eux-mesmes à se détruire; ce qui fait que plusieurs d'entre eux, voyant dans une si grande division une marque certaine d'une fausse Religion, rentrent dans l'Eglise Romaine, qui est le vray centre de l'unité Chrestienne, sans qu'on voye que des Catholiques se fassent plus maintenant Lutheriens. De-sorte que comme quand un torrent, qui, enflé tout-à-coup par quelque furieux orage, faisoit grand bruit & grand degast, commence à s'abbaisser peu à peu, l'on ne doute point que ses eaux s'estant écoulées on

on ne le voye bientost à sec : de mesme, en 1584.
voyant dans l'Empire cette décadence toute visible du Lutheranisme, qui faisoit au commencement de si grands desordres, on a lieu d'esperer que, selon la destinée de toutes les héresies, l'on en verra quelque jour la fin, ainsi qu'on l'eust veüë en ce mesme temps dans le Royaume de Suéde, si le Duc Charles de Sudermanie ne l'eust usurpé sur le Roy Sigismond son neveu, pour y maintenir le Lutheranisme de la maniére qu'il faut maintenant que je raconte pour la conclusion de cette Histoire.

Le Roy Gustave Eric-son ou fils d'Eric, qui établit le Lutheranisme en Suéde, laissa quatre 1560.
fils en mourant, Eric XIV. qui fut son succes- Chytr. Saxon.
seur à la Couronne, Jean Duc de Finlandie, Ma- l. 20.
gnus Duc d'Ostrogothie, & Charles Duc de Sudermanie. Eric qui, à l'âge de vingt-six à vingt-sept ans où il estoit alors, avoit beaucoup de bonnes qualitez de corps & d'esprit, gouverna d'abord son Royaume avec assez de moderation & de conduite : mais il se gasta bientost l'esprit par cette curiosité criminelle qui ne manque jamais d'estre funeste à ceux qui veulent découvrir les secrets de l'avenir par l'art défendu de la fausse Astrologie, ou de la Magie noire. Car comme il eût appris Flor. de Rem.
par la voye des sortileges dont on usoit assez l. 4. c. 16.
souvent en ce temps-là dans ces païs Septentrionaux, qu'il estoit menacé d'estre renversé

1584. de son Trône dans quatre ans par un des plus grands du Royaume, il s'alla mettre dans l'esprit que celuy-là ne pouvoit estre que Jean Duc de Finlandie son frere, qui avoit épousé la Princesse Catherine sœur de Sigismond Auguste Roy de Pologne.

Ce qui fortifia son soupçon fut que ce Roy luy ayant peu de temps aprés déclaré la guerre
Chytr. l. 20. avec le Roy de Dannemarc, il crut que son frere qui estoit nouvellement retourné de Pologne avec la Duchesse son épouse, s'entendoit
Chytr. l. 21. avec ces deux Rois contre luy. C'est pourquoy, sans examiner la chose davantage, il alla luy-
1563. mesme l'assiéger dans Abo Ville Episcopale de la Finlandie Méridionale, & l'ayant aisément contraint de se rendre, le fit garder avec la Duchesse dans une étroite prison, où ils furent fort rudement traitez par Gerich Person, qui gouvernoit entiérement l'esprit du Roy, que luy-mesme avoit corrompu. Et comme il n'y a rien qui rende plus injuste & plus cruel un Prince défiant, & qui d'ailleurs se voit haï de son peuple, que le soupçon qu'il conçoit aisément que l'on conspire contre luy: il n'y avoit sorte d'injustice qu'il ne commist, & de cruauté qu'il n'exerçast en suite contre tous ceux qu'il croyoit estre serviteurs de son frere, lesquels il faisoit impitoyablement massacrer par ses gardes. Et parce que Denis Burgos venerable vieillard qui avoit esté autrefois son Précepteur,

prit la liberté de luy remontrer le tort qu'il se 1584.
faisoit, & le danger qu'il y avoit d'une révolte générale, s'il continuoit à traiter de la sorte les plus honnestes gens de son Royaume que l'on sçavoit estre tres-innocens du crime qu'il leur imputoit, il luy dit pour toute réponse que c'estoit un traistre, & luy enfonça sur le champ un poignard dans le cœur.

Aprés cela, comme s'il eust esté poursuivi des manes de son Précepteur, & de tant d'autres personnes illustres & innocentes qu'il avoit fait mourir, son esprit parut égaré; & soit qu'il connust bien son foible, ou qu'il se repentist enfin de l'injustice qu'il avoit faite à son frere, ou plustost qu'il crust que le temps dans lequel on luy avoit marqué qu'il devoit craindre le malheur dont on le menaçoit estoit passé : il 1567.
alla luy-mesme tirer de prison le Duc Jean, auquel il demanda pardon de tout le mal qu'il luy avoit fait souffrir injustement, & voulut absolument qu'il acceptast le titre de Gouverneur général du Royaume. Mais cette bonne résolution ne dura gueres, & ses soupçons l'ayant repris plus dangereusement qu'auparavant, à cause de l'affoiblissement de son esprit, il en prit une autre toute contraire, qui fut de se défaire une fois de tous ses freres & des plus grands Seigneurs de son Royaume, pour n'avoir plus personne à craindre. Et afin de l'exécuter plus aisément, les ayant tous en son pou-

1584. voir en un mesme jour, il les invita aux nopces magnifiques qu'il préparoit pour un honteux mariage qu'il alloit faire avec une fille de la plus basse condition qu'il entretenoit depuis quelques années. Mais il ne songeoit pas que jamais tyran ne fit mourir son successeur, & que son infame passion alloit elle-mesme contribuer à la bonne fortune de son frere, en luy faisant connoistre son abominable entreprise. Car cette fille qui, malgré la bassesse de sa naissance, avoit le cœur incomparablement plus royal que ce miserable qui n'avoit plus ni sens ni honneur, ayant horreur de cette horrible ré-
1568. solution qu'il ne put s'empescher de luy communiquer, la fit sçavoir à ces Princes, qui eûrent bientost formé leur parti contre un homme que sa phrenesie, sa fureur, & sa cruauté, & ce honteux mariage avoient rendu si odieux, qu'on ne le pouvoit plus souffrir. S'estant donc mis à la teste de la Noblesse & de tout ce qu'ils avoient pû faire de troupes, ausquelles se joignirent celles de ce malheureux Prince qui fut abandonné de tous ses gens, excepté de ses gardes: ils vont droit à Stocholme, & aprés qu'on leur eût livré ce scelerat de Gerich Person, qui estoit cause de tous les desordres, & qui fut mis sur une roûë aprés avoir esté rompu tout vif, ils entrent dans la Ville, où ils sont receûs de la Bourgeoisie, donnent sur les gardes d'Eric qui venoit à eux pour les repousser, les mettent en

fuite, le poursuivent, l'arrestent, & le contrai- 1584.
gnent de se rendre au Duc de Finlandie, qui
l'envoya prisonnier à Westran, où il mourut
dix ans aprés dans sa prison; & cependant le *Chytra. l. 22.*
Duc Jean son frere fut proclamé Roy, & cou- 1569.
ronné en presence de tous les Ordres du Royaume
au mois de Juillet de l'année suivante à
Upsale.

Ce nouveau Roy Jean III. qui estoit un des *Flor. de Ram.*
Princes de son temps le plus sage & le plus spi- *l. 4. c. 17.*
rituel, avoit si bien profité des bons exemples *Sacch. hist.*
de la Reine sa femme, & de la lecture des Saints *Soc. p. 4. l. 5. n. 80.*
Peres, à laquelle il s'estoit fort appliqué, princi- *Possevin. Ref. resp. Chytr. l. 8.*
palement durant sa prison, qu'il estoit déja Catholique
en son ame, & desiroit extrémement
d'abolir le Lutheranisme dans son Royaume, &
d'y faire refleurir la vraye Religion, comme elle
faisoit avant le schisme de Luther, pourveû qu'il
le pust faire sans tumulte & sans se mettre en
un danger trop évident de soulever ses sujets
contre luy. Or Dieu luy en fit naistre une belle
occasion dans la neuviéme année de son Regne, 1577.
par l'arrivée d'un Jésuite natif du Royaume de *Sacchin. hist. Soc. l. 5.*
Norvege, nommé Laurent Nicolaï, qu'on avoit
envoyé de Rome en Suéde en habit déguisé pour
y servir la Reine Catherine, & chercher avec elle
les moyens de rétablir la Foy dans ce Royaume.
Elle voulut qu'il communiquast cette affaire
au Roy, dont elle connoissoit les bonnes
intentions, & suivant les sages avis que ce Prin-

1584. ce adroit luy donna, il fut se presenter aux Ministres, & aux Prédicans Lutheriens, & leur dit qu'il avoit passé toute sa vie dans l'étude des hautes sciences où il croyoit avoir fait par la grace de Dieu quelque progrés assez considerable qui luy avoit aquis de la réputation dans plusieurs Universitez ; qu'ayant appris que le Roy fondoit & établissoit un nouveau College à Stocholme, il y estoit venu pour offrir son service à Sa Majesté, parce qu'il aimoit beaucoup mieux estre utile en quelque chose à la Suéde si voisine de la Norvege son Païs, qu'aux étrangers qu'il avoit servi jusqu'alors, en leur enseignant les sciences dont il faisoit profession ; & que pour cét effet il les prioit d'employer leur credit auprés du Roy, pour luy faire avoir de l'employ dans ce College.

Cela réüssit admirablement. Ces Ministres surpris d'entendre un homme qui parloit si aisément & si élegamment Latin, & qui n'avoient garde de s'imaginer qu'estant de Norvege il fust autre que Lutherien, crurent effectivement ce qui estoit vray, que c'estoit un tres-habile homme, & ne manquerent pas de le recommander particuliérement au Roy, qui joüant aussi parfaitement bien de son costé, leur dit qu'il s'en fioit à leur parole. Sur quoy il luy donne la Chaire de Theologie, où, sans se déclarer, il sapoit adroitement dans ses leçons tous les fondemens du Lutheranisme. Le Principal du

College & un des Curez de Stocholme qui 1584.
s'en apperceûrent, car les autres Ministres qui estoient fort ignorans n'y prenoient pas garde, voulurent s'opposer à de si heureux commencemens. Mais le Roy, sous prétexte qu'ils troubloient le repos public par leurs discours séditieux, les chassa de la Ville, donna la charge de Principal de son College au Professeur Laurent Nicolaï, disant qu'il estoit juste qu'il en usast de la sorte, pour rendre justice à un si habile homme que ces deux séditieux avoient calomnié ; & en mesme temps il publia une nouvelle Liturgie que luy-mesme avoit dressée pour abolir peu à peu, à ce qu'il disoit, les pratiques Lutherienes.

Elle n'estoit pas à la verité tout-à-fait Catholique, mais aussi elle n'estoit pas infectée de plusieurs erreurs que contenoit celle dont on se servoit alors en Suéde. C'est pourquoy les deux exilez prenant cette occasion pour se venger du Roy, la combatirent par écrit ; & comme ils virent que Laurent Nicolaï les avoit fortement réfutez par une sçavante Apologie dans tous les points qu'ils avoient attaquez, ils en appellerent à une Assemblée générale. Mais le Roy la défendit si bien, & fit si clairement connoistre les desordres des Ministres qui n'avoient nul soin du culte Divin, que non-seulement on l'approuva, mais aussi l'on consentit qu'il réformast les abus de ces Ministres, & rétablist

1584. les anciennes pratiques de piété qu'ils avoient abolies, comme entre autres l'abstinence & le jeusne du Caresme. Il fit plus : car ayant résolu de traiter avec le Pape Grégoire XIII. de la réduction de la Suéde à l'obéïssance de l'Eglise, à certaines conditions, il choisit pour négotier cette grande affaire, celuy de tous les Seigneurs de sa Cour qui avoit le plus de part à sa confidence, & sçavoit tout le secret de son cœur.

Posser. loc. cit.

Flor. de Ram. l. 4. c. 17.

Celuy-cy fut le célebre Pontus de la Gardie, homme de cœur & d'esprit, & qui par sa sage conduite mérita les faveurs de sa bonne fortune, qui prit plaisir de l'élever d'une naissance assez basse aux premiéres Charges de ce Royaume. En effet, ayant quitté le village d'où il estoit prés de Rieux en Languedoc, il suivit les armes où son inclination le portoit, & fut comme simple soldat en Escosse, sous le Seigneur d'Orsel, Lieutenant de François II. Delà comme la paix se fit bientost aprés son arrivée, il passe au service du Roy de Dannemarc qui faisoit la guerre en Suéde, & est fait prisonnier dans un grand combat, où le sieur de Varennes Gentilhomme Picard, qui commandoit en cette occasion les troupes de Suéde, batit les Danois. Celuy-cy voyant parmi ses prisonniers un François de bonne mine, & qu'il sceût avoir tres-bien fait en ce combat, le presente au Roy Eric, qui le voulut avoir à son

son service, & le prit bientost en affection, 1584.
l'ayant trouvé extrémement adroit en tous les exercices que ce Prince aimoit, & dans lesquels cét habile François, qui y surmontoit tous les autres, luy laissoit toûjours l'avantage. Cela luy aquit tellement les bonnes graces de ce Roy, que quand il déclara le Duc de Finlandie son Lieutenant général dans tout le Royaume, il le luy donna pour l'assister dans le gouvernement, l'asseûrant qu'il luy rendroit de bons services. Et de fait, il luy fut si fidelle, & si utile, que ce fut luy qui contribua le plus à le faire Roy. Il le servit non-seulement de son conseil & de son adresse, mais aussi de sa résolution & de son épée, estant entré le premier dans Stocholme, où, aprés avoir taillé en piéces tout ce qui résistoit encore, il se jetta sur le malheureux Eric, & le contraignit de se rendre à discretion; ce qui fit que le nouveau Roy, qui l'estimoit déja infiniment, se donna tout à luy.

Ce fut donc ce Comte Pontus de la Gardie qu'il choisit pour l'envoyer à Rome; & afin de pouvoir mieux cacher le secret de cette négotiation, il l'y envoya sous prétexte de supplier le Pape de faire en sorte, par son entremise auprés du Roy d'Espagne, qu'il fust payé de certaines rentes tres-considerables sur le Royaume de Naples, qui estoient deûës depuis long-temps à la Reine sa femme. Pontus traita souvent avec le Pape; & aprés luy avoir exposé les bonnes

1584. intentions du Roy son Maistre, il luy demanda de sa part quatre choses, sans lesquelles on ne croyoit pas qu'on pust rétablir la Religion Catholique en Suéde. La premiére, qu'on ne troublast point la Noblesse dans la joüissance des biens d'Eglise qu'elle possedoit; & il promit que cependant le Roy, pour l'obliger doucement à suivre peu à peu son exemple, remettroit dans l'Eglise plus de deux cens mille livres de rente qu'on avoit réünies à son domaine. La seconde, qu'on laissast aux Evesques & aux Prestres les femmes qu'ils avoient épousées, car pour ceux qu'on ordonneroit à l'avenir, on promettoit de les obliger à vivre en continence. La troisiéme, qu'on permist aux laïques la Communion sous les deux especes. Et la quatriéme, que le Service Divin se fist en langue vulgaire. Il ajousta qu'à ces conditions le Roy se faisoit fort de ramener tous ses sujets à l'Eglise Catholique, & qu'en attendant les derniéres résolutions de sa Sainteté, il la prioit de luy envoyer au-plustost quelque habile homme pour traiter avec luy d'une chose si importante au salut de son peuple & au sien.

Flor. de Ram. l. 4. c. 17.

Sacchin. hist. Soc. p. 4 l. 6. n. 68. & seq.

Ce Pape qui estoit un des plus sages, des plus zelez, & des plus généreux Pontifes que l'Eglise de Dieu eust jamais eûs, établit une Congregation de Cardinaux & de sçavans Theologiens, pour examiner une affaire de si grande consequence, avant que de donner une réponse

décisive au Comte de la Gardie. Et cependant 1584.
il envoya au Roy de Suéde le fameux Jésuite
Antoine Possevin de Mantoûë, celuy que ses
Ambassades de Pologne, de Moscovie, & de
Suéde, & ses livres qui font paroistre la prodigieuse
étenduë de son esprit & de son sçavoir
en toutes sortes de Sciences, ont rendu si célebre
dans le monde. Cét habile homme qui vouloit
avoir un beau prétexte de traiter librement
avec le Roy, sans donner aucun ombrage aux
Senateurs, fut à Stocholme en qualité & en habit 1578.
d'Ambassadeur de l'Imperatrice Marie, fille de
Charles-Quint, de laquelle il luy rendit les lettres
publiquement, selon la coustume, pour luy
donner en céremonie avis de la mort de l'Empereur
Maximilien II. son mari. Aprés quoy il *Posser. Appar. Bibl. t. 1. in Greg. XIII. Sacch. l. 6.*
traita si bien en particulier de l'affaire pour laquelle
il estoit venu, & luy parla si fortement
de son salut, & de l'obligation qu'il avoit de se
soumettre au jugement du Souverain Pontife,
touchant les choses qu'il avoit proposées, qu'il
le fit enfin résoudre à tout ce qu'il voulut. De
sorte que ce Prince fit secretement entre ses
mains l'abjuration du Lutheranisme, & la profession
de Foy selon la formule de Pie IV. puis
il se confessa, & receût l'absolution, aprés avoir
de nouveau protesté, en embrassant le Pere, qu'il
s'en tiendroit au jugement du Saint Siége sur
ce qu'il avoit demandé au Pape. Cela fait, Possevin
s'en retourna promptement à Rome avec

1584. les lettres que le Roy, la Reine, & le Prince Sigismond qui n'avoit encore que douze ans, écrivoient au Pape, auquel il rendit compte d'un si heureux succés de sa négotiation.

Mais ce bonheur ne dura pas, & il parut bien en cette rencontre que l'on ne doit gueres compter sur les belles résolutions de ceux qui craignent moins Dieu que les hommes. Pontus de la Gardie estoit déja retourné en Suéde avec une réponse peu favorable sur ce que le Roy demandoit, parce que l'on ne trouvoit pas qu'on luy pust accorder ce que l'on avoit déja refusé à d'autres Princes plus puissans que luy, pour des raisons qui subsistoient toûjours. En mesme temps Charles Duc de Sudermanie son frere, les Senateurs & les Grands du Royaume ayant sceû son dessein de Pontus mesme, qui craignoit aussi-bien que les autres de perdre les grands biens d'Eglise dont il joüïssoit, luy estoient venu remontrer le danger où il se mettoit d'une révolte générale, s'il entreprenoit de changer l'estat de la Religion. Les Princes Protestans d'Allemagne luy avoient aussi écrit des lettres tres-fortes sur ce sujet, & sur tout son beau-frere le Comte George Jean Prince de la Maison Palatine des deux Ponts, qui avoit épousé la Princesse Anne Marie fille du Roy Gustave Eric-son, & sœur de ce Roy Jean & de Charles Duc de Sudermanie. Comme ce Comte, qui possedoit les Comtez de Lautreck, de Vel-

Flor. de Ræm. loc. cit.

Sacchin. lib. 7. n. 79. & seq.

Chytr. l. 29. Nicol. Rittersh. Geneal.

dens, & de Luzeftein, eût appris ce que le Pere 1584.
Poffevin eftoit allé faire en Suéde, où il devoit retourner aprés avoir negotié avec le Pape pour la converfion du Roy: il en fit grand bruit, il allarma tout le parti Proteftant, & en écrivit mefme avec aigreur à l'Empereur Rodolphe, fe plaignant de cette action comme d'une entreprife criminelle qui alloit troubler la paix de l'Empire, & allumer la guerre non-feulement dans la Suéde, mais auffi dans l'Allemagne, où les Proteftans ne manqueroient pas de prendre les armes pour la défenfe de leur Religion dans ce Royaume.

Sacch. hift. Societ. l. 4. n. 16.

Il fit plus. Car ayant fceû que Poffevin eftoit arrivé à Munich, d'où, aprés avoir traité de quelques affaires de la part du Pape avec le Duc de Baviére, il devoit paffer dans le haut Palatinat, & de là dans la Bohéme, pour continuer fon voyage jufqu'en Suéde, il mit des gens à tous les paffages pour l'arrefter: mais ceux-cy fe tromperent, & fe faifirent de la perfonne de l'Evefque de Roffe en Irlande, qui s'en alloit trouver l'Empereur en petit équipage, & qu'ils prirent pour le Jéfuite Poffevin, qui joüiffant heureufement, fans le fçavoir, de la mauvaife fortune de ce pauvre Evefque Irlandois, trouva le paffage libre, & fit fon voyage fans aucune fâcheufe rencontre. Mais cependant tout ce grand bruit que fit ce Palatin joint aux lettres des autres Princes Proteftans, & à

1584. ces remontrances menaçantes du Duc Charles, du Senat, & de la Noblesse de Suéde, ébranla bien fort, & enfin changea tout-à-fait l'esprit du Roy Jean: de sorte que ce pauvre Prince intimidé par ces menaces, & craignant que son frere ne le traitast de la mesme maniére que luy-mesme avoit traité son aisné, abandonna toutes ses bonnes résolutions, quoy que la Reine pust faire pour le rafermir, en luy remontrant que puis qu'il avoit pour soy l'affection de ses peuples, & l'Empereur & le Roy de Pologne, il n'avoit rien à craindre. Mais la crainte d'un mal qu'il regardoit comme present, & tout prest à fondre sur sa teste, l'emporta dans son ame, sur l'esperance d'un secours qui luy paroissoit assez incertain.

1579. Sacchin. hist. Soc. l. 7. n. 84. & seq.

Ainsi le Pere Possevin estant retourné en Suéde avec de fort belles Lettres que le Pape, l'Empereur, le Roy de Pologne, le Duc de Baviére, & plusieurs autres Princes Catholiques écrivoient au Roy pour le feliciter de sa conversion, trouva que ce Prince estoit bien changé; qu'il faisoit profession du Lutheranisme plus hautement qu'il n'avoit jamais fait; qu'il maltraitoit les Catholiques, & qu'il ne vouloit rien garder de ce qu'il luy avoit promis. Il luy reprocha mesme avec aigreur le peu d'égard qu'on avoit eû à Rome aux justes demandes qu'il croyoit avoir faites pour faire rentrer tout son Royaume dans l'obéïssance de l'E-

glise Romaine, comme il disoit en avoir eû veri- 1584.
tablement le dessein : car il y en a qui asseûrent
qu'il n'eût jamais que celuy de faire une troi-
siéme espece de Religion, entre la Catholique Id. l. 8. n. 150.
& la Lutheriene, conformément à la nou-
velle Liturgie qu'il avoit dressée. Quoy qu'il
en soit, il est certain qu'il manqua de parole,
& qu'au-lieu de se soumettre, selon sa promesse,
au jugement du Saint Siége, touchant les qua-
tre points qu'il avoit demandez, il voulut au
contraire que le Saint Siége se soumist à son
jugement contre l'ordre établi de Jesus-Christ,
qui veut que l'on obéïsse à l'Eglise. Enfin le 1580.
Pere Possevin voyant qu'il ne pouvoit plus rien
gagner sur l'esprit du Roy, qui se rendoit tous
les jours plus inflexible, & qu'il avoit mesme
chassé le Pere Laurent Nicolaï de son College,
où il remit les Héretiques, fut obligé de quit-
ter la Suéde & l'esperance qu'il avoit conceûë d'y
achever le grand ouvrage qu'il y avoit si heu-
reusement commencé.

Il voulut toutefois encore, avant que d'en
sortir, visiter à Vastene dans la Gothie Orientale
le fameux Monastere de Sainte Brigide. Il y Flor. de Ram. l. 4. c. 15.
trouva dix-huit saintes Dames, qui, sous la con- Sacchin. l. 8. n. 152.
duite de leur Abbesse, nommée Catherine Be- Spond. ad an. 1587. n. 11.
neditti, plus venerable encore pour sa sainteté
que pour son grand âge, y avoient toûjours con-
servé, comme le lys entre les épines, la blan-
cheur de leur virginité, & la bonne odeur de

1584. toutes les vertus Religieuses, malgré tous les efforts que les Héretiques avoient faits depuis plus de trente ans, par des menaces, & par les attraits de la volupté, pour les tirer de ce genre de vie Angelique qu'ils ont en horreur, & les engager dans le mariage. La Reine qui eût bien de la douleur de voir un si funeste changement dans l'esprit du Roy son mari, ne survesquit pas long-temps à ce malheur qui luy tenoit extrémement au cœur. Elle mourut tres-saintement peu de temps aprés la retraite de Possevin, & disant au Roy le dernier adieu peu de momens avant que d'expirer, *Je vous demande, Monsieur,* luy dit-elle d'une voix languissante, & en luy serrant foiblement la main, *je vous demande pour la derniére grace que j'attens de vous, que vous ordonniez à ce peu de vrais Chrestiens qui sont encore dans vostre Royaume, de prier Dieu pour le repos de mon ame, selon la coustume & l'esprit de l'Eglise Catholique ; & vous trouverez bon que je vous dise pour la derniére chose que vous entendrez de moy, que vous y devez rétablir la vraye Religion, si vous voulez que Dieu y fasse regner vostre posterité :* ce qui fut une Prophetie que l'évenement a verifiée. Le Roy, qui fut extrémement touché de ces paroles, & dans qui la crainte mondaine n'avoit pû encore étouffer les sentimens de la Religion qu'il sçavoit estre la veritable, ordonna que l'on priast Dieu pour elle à la Catholique dans tout son Royaume, & sur tout aux magnifiques

fiques obfeques qu'il luy fit faire en la grande 1584.
Eglife d'Upfale qu'il avoit rétablie. Il voulut mef- *Poffevin. Refut.Reff.Chytr. c. 1.*
me que l'Archevefque Lutherien qui fit fon Orai-
fon Funébre, y dift en fa prefence, & en celle de tous les Senateurs & des Grands du Royaume, ces belles paroles: *La Reine Catherine, entre autres excellentes perfections qu'elle a fait éclater durant sa vie, a toûjours constamment retenu & cultivé la Religion Catholique des Rois Jagellons ses glorieux Ancestres, sans laquelle personne ne peut estre sauvé.* Ce fut là fans doute un tres-beau triomphe de la verité, qui obligea l'héréfie mefme à fe déclarer hautement pour elle par la bouche d'un Lutherien.

Il s'en fallut bien que le Comte Pontus de la Gardie, qui pour fon intereft particulier n'avoit pas fouftenu fon Maiftre dans fa premiére réfolution comme il le pouvoit, & le devoit faire, euft une fin auffi heureufe que celle de cette Princeffe. Car comme retournant de fon *Flor. de Ram. l. 4. c. 27.*
Ambaffade de Mofcovie, il vouloit entrer dans le Port de Revel Capitale de la Livonie Suédoife dont il eftoit Vice-Roy, la Patache à la Poupe de laquelle il eftoit affis dans un fauteuïl, ayant donné d'une extréme roideur contre un rocher, la Proûë fe hauffa fi fort de ce coup, que deux de fes Gentilshommes qui eftoient debout devant luy, eftant tombez & renverfez fur fa chaife, firent encore baiffer davantage la Poupe, de forte qu'ils coulerent en un inftant tous trois dans la mer, & ne parurent jamais plus.

1584. Ainſi mourut dans le plus floriſſant eſtat de ſa proſperité, par un malheureux accident, cét heureux Pontus, qui de ſa femme, qui eſtoit fille naturelle de ſon Roy, laiſſa deux fils, d'où ſont venus les Comtes de la Gardie, qui ſont aujourd'huy grands Seigneurs dans la Suéde.

Pour le Roy Jean III. il veſcut encore douze ans dans la meſme proſperité dont il a joûï durant tout ſon regne de vingt-cinq ans. Il eût
Ann. meſme la joye de voir le Prince Sigiſmond ſon
1587. fils à l'âge de vingt & un an éleû Roy de Pologne, l'ayant emporté ſur tous ſes Competiteurs, en conſideration de la Reine Anne ſa tante, veuve du défunt Roy Eſtienne Battori, & de la feûë Reine Catherine ſa mere, toutes deux ſœurs de Sigiſmond Auguſte, le dernier des Rois Jagellons, dont la memoire eſt encore aujourd'huy en ſinguliére venération parmi les Polonois. Ce jeune Prince, que la Reine ſa mere avoit tres-ſoigneuſement élevé dans la Religion Catholique, eſperoit bien la faire refleurir un jour en Suéde, aprés la mort du Roy ſon pere qui déceda au mois de Novembre de l'an-
Ann. née mil cinq cens quatre-vingts-douze: mais y
1593. eſtant allé l'année ſuivante pour prendre poſ-
Chytr. Saxon. l. 30. ſeſſion de ſon Royaume héreditaire, il trouva que les choſes n'eſtoient nullement diſpoſées pour la fin qu'il s'eſtoit propoſée. En effet, comme il eût fait entendre au Senat & aux Eſtats qui s'eſt oient aſſemblez pou le recevoir,

qu'il vouloit qu'on luy accordast du moins une 1593.
Eglise dans chaque Ville du Royaume, & sur tout à Stocholme, pour l'exercice de la Religion Catholique, & que ce ne fust point l'Archevesque d'Upsale Lutherien qui le couronnast selon la coustume, mais le Nonce du Pape François Mala-Spina Evesque de Saint Severin, qu'il avoit amené de Pologne pour faire cette cérémonie selon l'usage de sa Religion : on luy refusa toûjours constamment ces deux points, & on le fit, aprés de longues contestations, avec tant de hauteur & de fierté, qu'on en vint mesme jusques à de fâcheuses protestations, que l'on pouvoit prendre pour des menaces. De sorte que pour éviter une révolte qu'il n'auroit pû empescher, n'ayant amené avec luy que quatre cens hommes pour sa garde, il fallut, selon l'avis de ceux d'entre les Senateurs Polonois qui l'accompagnoient, qu'il consentist à tout ce qu'on voulut.

Ainsi il jura solennellement qu'il maintiendroit dans son Royaume la seule Religion Pro- *Ann.*
testante en l'estat qu'elle estoit sous le Roy 1594.
Gustave son ayeul, conformément à ce qu'on avoit de nouveau résolu dans les Estats tenus pour cét effet à Upsale au mois de Mars de l'année précedente : aprés quoy il fut couronné à la Lutheriene par l'Archevesque d'Upsale ; puis comme on eût reglé la maniére dont l'Estat seroit gouverné durant son absence, par un Con-

1594. seil dont le Duc Charles son oncle fut établi Chef, il s'en retourna en Pologne. Mais les Suédois n'en demeurerent pas là : car aprés la mort de Magnus Duc d'Ostrogothie, qui depuis quelques années estoit tombé en phrenesie, pour s'estre voulu emparer du Monastere de Sainte Brigide à Wastene, les Estats s'estant assemblez à Sudercoping sans la permission du Roy, sous prétexte de pourvoir à la seûreté de leur Religion, y déclarerent le Duc Charles de Sudermanie Gouverneur du Royaume pour le Roy, avec toute l'autorité Royale; de-sorte que l'on ne pourroit s'adresser au Roy pour la décision d'aucune affaire tandis qu'il seroit en Pologne, & qu'on n'exécuteroit aucun de ses ordres qu'on ne les eust premiérement examinez, & qu'ils ne fussent approuvez du Gouverneur & des Estats.

Ann. 1595.

Ce fut là le commencement & comme le signal de la révolte générale. Car le Roy s'estant plaint par ses Députez de cét attentat manifeste que l'on avoit fait contre l'autorité Royale, Charles, aprés avoir publié une longue Apologie pour soustenir cette entreprise, fit semblant de se déposer, en quittant le titre de Gouverneur du Royaume pour le Roy Sigismond. Mais aussitost aprés il reprit le gouvernement au nom des Estats qu'il avoit convoquez de nouveau contre l'expresse défense du Roy dans la Ville d'Arbo, où il fut déclaré Gouver-

Ann. 1596.

neur tout-à-fait indépendant & absolu, en attendant qu'il pluſt au Roy de retourner dans ſon Royaume de Suéde; & l'on déclara que tous ceux, qui, nonobſtant toutes les défenſes du Roy, ne conſentiroient pas à tout ce que les Eſtats & ceux de Sudercoping avoient ordonné, ſeroient traitez comme rebelles & ennemis de la patrie. Cela fait, le Duc Charles s'eſtant rendu maiſtre de Stocholme & de Calmar, receût le ſerment de fidelité de preſque toutes les autres Villes du Royaume qui eſtoient de ſa faction, ou qui n'en n'eſtant point encore n'oſerent entreprendre de s'y oppoſer. *Ann. 1597.*

Mais ce qui acheva de ruiner les affaires de Sigiſmond, fut que s'eſtant perſuadé qu'auſſitoſt qu'il paroiſtroit dans le Royaume, la plus grande partie de ſes ſujets ſe déclareroit hautement pour luy, il y vint avec peu de troupes, qui furent batuës en pluſieurs petits combats par celles de ſon oncle beaucoup plus fort que luy; & qu'aprés s'eſtre inutilement, & meſme aſſez honteuſement abouché avec ce Prince adroit qui l'amuſoit ſous une fauſſe apparence de paix qu'il faiſoit ſemblant de vouloir, il fut obligé, craignant d'eſtre ſurpris, de ſe retirer en deſordre à Dantzik, ſans qu'il ſe fuſt fait dans toute la Suéde le moindre mouvement en ſa faveur. Car aprés cela Charles qui ſe défit de ceux qu'il croyoit tenir encore le parti du Roy, fut maiſtre de tout le Royaume, ſans prendre néan- *Ann. 1598.*

1598. moins encore d'autre titre que celuy de Gouverneur, jusqu'à ce que six ans aprés les Estats assemblez à Norcoping déclarerent que Sigismond estant décheû de tout le droit qu'il avoit eû sur la Suéde, pour avoir violé en plusieurs maniéres le serment qu'il avoit fait à son Sacre, le Royaume devoit appartenir par titre de succession à Charles de Sudermanie frere du défunt Roy Jean III. & en suite à toute sa postérité. Aprés quoy il fut couronné ; & continua de faire la guerre comme auparavant contre les Polonois dans la Livonie, avec de differens succés, jusqu'à sa mort, qui avint au mois de Novembre de l'an mil six cens onze, en la soixante-deuxiéme de son âge, & la septiéme de son Regne.

Ann. 1604.

Ann. 1611.

Ainsi, comme le Lutheranisme fut introduit dans la Suéde par Gustave Eric-son pour se conserver la Couronne qu'il avoit enlevée au Roy Christierne : de mesme il y fut maintenu par Charles de Sudermanie, qui usurpa la Couronne sur le Roy legitime Sigismond son neveu, que les Suédois chasserent de son Royaume héreditaire, de-peur qu'il n'y rétablist enfin la Religion Catholique. Or comme une usurpation se peut enfin changer par plusieurs voyes en une juste possession : aussi les descendans de Charles ont depuis possedé legitimement leur Royaume, par les Traitez que l'on a faits, & par le déceds des Rois de Pologne Ladislas &

Caſimir, tous deux fils de Sigiſmond, qui avant ces Traitez pouvoient toûjours prétendre à la Couronne de Suéde comme à leur héritage, dont Charles leur grand-oncle s'eſtoit emparé. 1611.

Ce Roy Charles eût pour ſucceſſeur ſon fils Guſtave Adolphe qui fut mis ſur le Trône à l'âge de dix-huit ans, malgré quelques-uns qui s'y oppoſoient, voulant encore que l'on rappellaſt le Roy Sigiſmond, pourveû qu'il donnaſt de plus grandes ſeûretez qu'auparavant qu'on ne changeroit rien dans la Religion Proteſtante receûë & confirmée dans le Royaume. C'eſt ce fameux Guſtave que nous avons veû de nos jours accourir au ſecours des Proteſtans, que l'Empereur Ferdinand II. Prince tres-zelé pour la Foy Catholique, vouloit obliger à rendre les biens qu'ils ont uſurpez ſur l'Egliſe; ce grand Guſtave, dis-je, qui aprés la ſanglante bataille de Lipſic, où il défit l'armée Imperiale, parcourut comme un foudre toute l'Allemagne juſques au-delà du Danube, réduiſant tout ſous ſa puiſſance, & menaçant déja l'Italie, & Rome meſme, qui avoit tout à craindre de cét autre Alaric, ſi Dieu, qui ſe voulut ſervir quelque temps de ce terrible fleau pour punir l'Allemagne, ne l'euſt bientoſt jetté par terre, comme il fit, à la journée de Lutzen, par ce coup fatal *Ann.* qui l'y fit perir, ſans néanmoins ceſſer de vaincre. 1632. Prince à la verité qui a plus aquis de gloire que ſes Prédeceſſeurs, mais beaucoup moins

1632. que son illustre fille la Reine Christine, qui,
par un acte héroïque de générosité Chrestienne,
a mieux aimé se déclarer hautement Catholique,
en quittant la Couronne de Suéde, que d'estre,
ou mesme de paroistre seulement Lutheriene
en la gardant. Elle la ceda donc solennellement
Ann. 1654. le seiziéme de Juin de l'année mil six cens cinquante-quatre au Prince Charles Gustave son
Nicol. Rittershus. Genealog. cousin germain, fils de Jean Frideric Comte
Palatin de Cleebourg de la branche des deux
Ponts, & de la Princesse Catherine fille du Roy
Charles de Sudermanie & sœur du Roy Gustave Adolphe, qui la fit épouser à ce Comte en
l'année mil six cens quinze. Ce nouveau Roy
Ann. 1660. Charles Gustave, aprés avoir gouverné six
ans son Royaume avec beaucoup de gloire &
de bonheur, l'à laissé en mourant à son fils
Charles V. qui regne aujourd'huy heureusement à la faveur de cette glorieuse Paix dont
Loüis le Grand a prescrit les conditions, selon
lesquelles il l'à rétabli comme son Allié dans
tout ce que le sort des armes luy avoit fait perdre tant au-delà qu'au-deçà de la mer Baltique. Jeune Prince au reste, qui, à l'âge de vingt-
Ann. 1680. cinq ans où il est maintenant en cette année
mil six cens quatre-vingts, a déja fait connoistre par les belles choses qu'il a faites en ces derniéres guerres, qu'on doit tout attendre de luy,
si Dieu luy fait un jour la grace de rétablir
dans ses Estats la vraye Religion des anciens
Rois

Rois de Suéde, que l'illustre Reine Christine a 1680.
si généreusement embrassée, en la préferant
mesme à sa Couronne qu'elle luy a laissée. Voila
tout le progrés qu'a pû faire jusqu'à cette heu-
re le Lutheranisme, qu'on voit aujourd'huy
comme rélegué dans le Septentrion, tandis que
l'Eglise Catholique, qui triomphera toûjours de
toutes les héresies, est étenduë de tous costez,
selon les Propheties, jusqu'aux extrémitez du
monde.



TABLE



TABLE DES MATIERES.

A

B

C

D

E

I

R

S

FIN.

Permission du Réverend Pere Provincial.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de JESUS en la Province de France, permets au Pere Loüis MAIMBOURG, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra, l'*Histoire du Lutheranisme*, par luy composée, & approuvée par trois Theologiens de nostre Compagnie. FAIT à Amiens le huitiéme jour de May 1680. Signé, PIERRE DE VERTHAMON.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Fontainebleau le 25. jour de May 1680. signées JUNQUIÉRES, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis au Pere Loüis MAIMBOURG de la Compagnie de JESUS, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il

voudra choisir, l'*Histoire du Lutheranisme*, qu'il a composée, & qui a esté veuë & approuvée par trois Theologiens, & jugée tres-utile au public; & ce pendant le temps & espace de dix années consecutives, à compter du jour que ladite Histoire aura esté achevée d'imprimer. Avec défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, ou faire imprimer ledit Livre, sous quelque prétexte que ce soit, sur les peines contenuës ausdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le trente & uniéme Juillet mil six cens quatre-vingts. Signé, C. ANGOT, Sindic.

Et ledit R. P. Maimbourg a cedé le Privilege cy-dessus au sieur SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, & Directeur de l'Imprimerie Royale du Louvre.

Cette Histoire du Lutheranisme a esté achevée d'imprimer pour la premiére fois le 31. Aoust 1680.

